

Voyage au Sénégal ou
Mémoires historiques,
philosophiques et politiques
sur les découvertes, les
établissements et le [...]

Durand, Jean-Baptiste-Léonard (1742-1812). Voyage au Sénégal ou Mémoires historiques, philosophiques et politiques sur les découvertes, les établissemens et le commerce des Européens dans les mers de l'Océan atlantique : depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de Serre-Lionne inclusivement ; suivis de la Relation d'un voyage par terre de l'il. 1802.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

VOYAGE AU SÉNÉGAL,

O U

MÉMOIRES historiques, philosophiques et politiques sur les découvertes, les établissemens et le commerce des Européens dans les mers de l'Océan atlantique, depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de Serre-Lionne inclusivement; suivis de la relation d'un voyage par terre de l'île Saint-Louis à Galam, et du texte arabe de trois traités de commerce faits par l'auteur avec les princes du pays.

AVEC FIGURES ET ATLAS.

Heureux le peuple qui met sa gloire dans l'industrie, et sa puissance dans les travaux utiles au genre humain!

Épître dédicatoire.

PAR JEAN-BAPTISTE-LÉONARD DURAND.

A PARIS,

CHEZ HENRI AGASSE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES POITEVINS, N^o. 18.

AN 10. — 1802.



D É C R E T

Concernant les Contrefacteurs, rendu le 19 juillet 1793, l'an 2 de la République.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrète ce qui suit :

ART. I. Les auteurs d'écrits en tout genre, les compositeurs de musique, les peintres et dessinateurs qui feront graver des tableaux ou dessins, jouiront durant leur vie entière, du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la République, et d'en céder la propriété en tout ou en partie.

ART. II. Leurs héritiers ou cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de dix ans après la mort des auteurs.

ART. III. Les officiers de paix, juges-de-paix ou commissaires de police seront tenus de faire confisquer, à la requisition et au profit des auteurs, compositeurs, peintres ou dessinateurs et autres, leurs héritiers ou cessionnaires, tous les exemplaires des éditions imprimées ou gravées sans la permission formelle et par écrit des auteurs.

ART. IV. Tout contrefacteur sera tenu de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'édition originale.

ART. V. Tout débitant d'édition contrefaite, s'il n'est pas reconnu contrefacteur, sera tenu de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires de l'édition originale.

ART. VI. Tout citoyen qui mettra au jour un ouvrage, soit de littérature ou de gravure dans quelque genre que ce soit, sera obligé d'en déposer deux exemplaires à la bibliothèque nationale ou au cabinet des estampes de la République, dont il recevra un reçu signé par le bibliothécaire; faute de quoi il ne pourra être admis en justice pour la poursuite des contrefacteurs.

ART. VII. Les héritiers de l'auteur d'un ouvrage de littérature ou de gravure, ou de toute autre production de l'esprit ou du génie, qui appartient aux beaux-arts, en auront la propriété exclusive pendant dix années.

Je place la présente édition du VOYAGE AU SÉNÉGAL, par Jean-Baptiste-Léonard Durand, sous la sauve-garde des lois et de la probité des citoyens. Je déclare que je poursuivrai devant les tribunaux tout contrefacteur, distributeur ou débitant d'édition contrefaite. J'assure même au citoyen qui me fera connaître le contrefacteur, distributeur ou débitant, la moitié du dédommagement que la loi accorde. Les deux exemplaires, en vertu de la loi, sont déposés à la bibliothèque nationale.

Paris, ce 10 thermidor an 10.

H. AGASSE.

ÉPITRE DÉDICATOIRE

A U

COMMERCE DE FRANCE.



ARMATEURS ET NÉGOCIANS,

C'EST à vous que je dédie mon ouvrage ; c'est pour vous que je l'ai fait : agréez-en l'hommage. Heureux le peuple qui vous honore , qui met sa gloire dans l'industrie , et sa

a

ij

ÉPITRE.

puissance dans les travaux utiles au genre humain ! Un tel peuple aura existé pour le bonheur du Monde : sa puissance sera durable , sa renommée sera éternelle.

Je vous salue avec estime et respect.

DURAND. S

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

DEPUIS que l'activité du commerce et le besoin d'en étendre les relations ont engagé les puissances maritimes de l'Europe à tenter de nouvelles découvertes, tous leurs efforts se sont dirigés vers le Nouveau-Monde. Quand les parties les plus fertiles de son continent, quand ses îles les plus productives ont été reconnues, exploitées et presque épuisées, on s'est porté jusque sous le pôle; les expéditions les plus lointaines, les plus hasardeuses ont été faites, et l'on a dépensé des sommes immenses pour découvrir quelques coins de terre inhabitables.

Cependant, tandis que les navigateurs couraient ainsi les aventures, on délaissait des découvertes faites depuis long-tems, des établissemens formés, le pays le plus riche, le plus propre à la culture des denrées coloniales, et le plus voisin de l'Europe : on l'eût peut-être abandonné entièrement si la nécessité d'avoir, pour d'autres contrées, des cultivateurs robustes n'eût appelé quelques vaisseaux vers des pays qui présentaient exclusivement cette ressource.

Je veux parler de la partie occidentale de l'Afrique, qui, soit sur les bords de la mer, soit dans l'intérieur des terres, présente les plus grandes ressources sous le double rapport du commerce et de l'agriculture. Les Mémoires que je publie, serviront peut-être à rappeler sur ces possessions intéressantes l'attention d'un peuple à qui l'honneur de les avoir découvertes appartient tout entier.

Il paraît en effet que les Anciens n'ont connu, n'ont

occupé de l'Afrique que la côte septentrionale , qui s'étend sur la Méditerranée , depuis le détroit de Gibraltar jusqu'à l'isthme de Suez , et la côte orientale voisine de la Mer-Rouge. La partie méridionale leur fut tout-à-fait inconnue ; ils n'eurent que des notions très-bornées sur la côte occidentale , et ne firent que la parcourir : cette route même , devenue si facile , fut pour eux un effort rare et pénible. Les Phéniciens , les Perses , les Grecs , les Carthaginois et les Romains ont fait successivement plusieurs tentatives pour reconnaître cette côte et en faire le tour : on dit même que les Phéniciens franchirent les colonnes d'Hercule , passèrent le détroit , et qu'ils établirent dans plusieurs endroits des colonies et des comptoirs ; mais les relations qui nous sont parvenues de toutes ces expéditions , sont tellement remplies de fables absurdes et de contradictions évidentes , qu'il est bien difficile de leur accorder quelque confiance.

Quelques Phéniciens , au rapport d'Hérodote , partirent de la Mer-Rouge , sous le regne de Nécao , roi d'Égypte , et revinrent dans leur pays , après trois ans de navigation , par le détroit de Gibraltar ; mais ils n'osèrent retourner sur leurs pas pour rentrer dans la Mer-Rouge. Ces voyageurs n'aperçurent que des côtes , et ils ornerent de fables le récit de leur navigation. Eudoxe , fuyant la colère de Ptolémée Lathyre , réussit dans la même entreprise , sans qu'on retirât plus de fruit de son voyage. Satas , sous Xercès , roi de Perse ; Hannon et Himilcon , par ordre de la république de Carthage , tenterent de faire le même voyage en sortant des colonnes d'Hercule ; ils échouèrent dans leur entreprise. Les Nasamones , anciens habitans du royaume de Tunis , firent une semblable expédition ; elle fut de même infruc-

tueuse. Tous ces voyages , et plusieurs autres que je pourrais citer , loin de servir à notre instruction , ne présentent que des doutes ; ils sont une preuve de l'ignorance et de la crainte des anciens navigateurs. S'ils ont eu lieu , ils furent faits au large et très-loin des terres ; car on ne trouve aucune trace , aucun indice de l'apparition des voyageurs , encore moins de leur séjour sur la côte de l'Océan atlantique.

Les Romains , si ardens à étendre leur Empire , ne parvinrent pas à l'établir sur la côte occidentale d'Afrique : on croit qu'ils pénétrèrent par l'isthme de Suez , jusqu'au Niger et jusqu'au Mont-Atlas ; mais s'ils arriverent à cette fameuse montagne , elle borna positivement les découvertes qu'ils firent dans cette partie du Monde. Ils pensaient , et d'autres peuples pensaient avec eux , que sous la zone torride les terres étaient brûlantes et les fleuves des torrens de feu. Cette opinion fut même long-tems accréditée , non-seulement dans le vulgaire , mais encore parmi les savans , et l'on regarda comme hérétiques les Chrétiens qui les premiers osèrent mettre en problème la question de savoir si les terres sous la zone torride pouvaient être habitées. On ne connaissait pas assez la Nature pour soupçonner qu'elle pût adoucir la chaleur par la fraîcheur des nuits , par les vents , par les brouillards , par les pluies.

Les auteurs qui furent d'un avis contraire , donnerent dans d'autres écarts ; ils peuplerent ces contrées de nations si étranges , qu'on ne pouvait raisonnablement les mettre au rang des hommes. Ils imaginèrent , pour former cette population , des *Cynocéphales* , qui avaient la tête , les pattes et les crins du chien ; des *Blemmyes* , monstres sans tête , avec des yeux et une bouche à l'estomac ; des *Sciapodes* ,

qui se garantissaient de l'ardeur du soleil avec la seule ombre de leurs pieds, et d'autres peuples aussi fabuleux. La fable s'est toujours emparée des pays inconnus, et chez toutes les nations les poètes ont été les premiers historiens.

Les Espagnols, dans des tems plus modernes, prétendirent avoir reconnu toutes les côtes d'Afrique plusieurs siècles avant la venue du Messie; ils ne parlerent pas de l'intérieur, et nous devons leur savoir gré de cette réserve. Ils prétendirent encore avoir conduit en Amérique les vaisseaux de Salomon et d'Hiram, lorsqu'ils allèrent y chercher les trésors dont parle l'Écriture: l'un et l'autre faits ont les mêmes caractères de modestie et de vérité.

Cette prétention des Espagnols n'en fut pas moins combattue *sérieusement* par les Portugais, qui soutinrent avoir fait les premières expéditions dans ces contrées; ils le soutinrent avec opiniâtreté, et le procès fut jugé en leur faveur.

Ce fut alors que des Français de Dieppe intervinrent dans cette grande et fameuse discussion; ils fournirent à toute l'Europe la preuve qu'ils étaient entrés les premiers dans le Sénégal; qu'ils avaient formé des établissemens sur cette côte long-tems avant que les Portugais ou d'autres navigateurs s'y fussent montrés. Ils établirent leurs droits d'une manière si claire, si authentique, qu'il fut généralement reconnu que la gloire et l'honneur de ces premières découvertes appartenaient aux Français.

On sait que les expéditions des Dieppois remontent au commencement du quatorzième siècle: ils s'étaient établis dès-lors sur le Sénégal et le long de la côte jusqu'à Serre-Lionne. Au mois de septembre 1365, ils associèrent à leurs

entreprises des négocians de Rouen , et par ce moyen ils firent , l'année suivante , la plus forte expédition maritime qu'on eût encore vue sur les mers d'Afrique. Ils formerent sur la côte , et à certaines distances les uns des autres , des comptoirs qui servirent d'asyle à leurs employés et à leurs marchandises : les Africains y trouvaient un commerce toujours en activité , et les vaisseaux français des cargaisons toutes prêtes. Alors on vit s'élever les établissemens du Sénégal , de Rufisque , de Gorée , de la rivière de Gambie , de Serre-Lionne , et deux autres sur la côte de Malaguette , dont l'un fut appelé *le petit Paris* , et l'autre *le petit Dieppe*. Ils allerent plus loin encore. En 1382 , ils éleverent des forts à la Mine d'or sur la côte de Guinée , à Acra et à Cormentin.

Ils retirèrent de leurs découvertes des profits immenses : les moindres furent peut-être ceux qui procurerent à leur ville natale le travail de l'ivoire , pour lequel elle fut long-tems célèbre.

De nouvelles spéculations sur la côte et dans l'intérieur du pays allaient sans doute accroître encore ces moyens de prospérité , quand une si belle entreprise fut absolument ruinée. En 1392 , la France fut violemment agitée. La maladie de Charles VI fit éclater la guerre civile : les Normands y prirent une part très-active , et le commerce d'Afrique fut entièrement abandonné.

On doit peut-être assigner une autre cause à son dépérissement presque subit : elle eut sa source dans les préjugés qui dominaient alors , et qui malheureusement résisterent trop long-tems aux progrès des lumières et de la raison. La noblesse poussa l'excès de ses prérogatives jusqu'à mépriser le commerce , la navigation , les sciences , les arts , et les

hommes qui ne tenaient pas exclusivement à la chevalerie. Elle ne vit pas qu'elle compromettait sa considération naturelle, la dignité de son rang, en déconsidérant tous les autres ordres de l'État. Les négocians qui s'étaient enrichis, voulurent devenir nobles ou s'allier à la noblesse pour faire oublier leur origine, dont ils avaient la faiblesse de rougir : cette vanité ridicule énerva toutes les ames ; le commerce fut dédaigné, et les Normands employèrent à se déshonorer noblement, les biens qu'ils avaient acquis dans une profession vraiment honorable.

Les comptoirs d'Afrique, pour lesquels on avait fait de si grands sacrifices, devinrent alors la proie des Portugais, des Hollandais, des Anglais, des Espagnols, qui profiterent de ces momens de trouble et de la noble folie de leurs fondateurs. Ils se les partagerent comme des dépouilles, ne laissant aux Français que l'établissement du Sénégal.

Les Portugais furent les premiers et les plus ardens spoliateurs des établissemens français. Enhardis et autorisés par les papes, qui leur concédaient à perpétuité toutes les terres qu'ils pourraient découvrir depuis le cap Bojadór jusqu'aux Indes inclusivement, ils firent plusieurs expéditions heureuses, et jouirent long-tems d'une grande supériorité.

Le pape Martin V, de sa pleine puissance et autorité divine, accordait au Portugal, et très-libéralement, le droit de disposer par la force des biens des Infidèles, sous l'obligation de les convertir, avec indulgence plénière pour l'ame de ceux qui périraient dans ces pieuses expéditions. Cette donation, faite en 1432, fut, dans la suite, confirmée et même augmentée par les papes Eugene IV, Nicolas V et

et Sixte IV. Les rois de Portugal prirent le titre de seigneurs du royaume de Guinée et de la côte d'Afrique.

L'Espagne voulut prendre part aux actes d'autorité temporelle des souverains Pontifes sur l'Univers. En 1492, Alexandre VI divisa ses libéralités ; il donna l'investiture à l'Espagne et au Portugal, des Indes orientales et occidentales : c'était un beau présent, c'était ainsi que Rome fondait sa suprématie et ses droits à la soumission des autres puissances.

Les Anglais furent lents dans leurs courses, et contenus par les ordres exprès de leur cour. Cette puissance, par respect pour les papes, et par considération pour le Portugal, ne permettait pas à ses sujets de s'avancer vers les côtes occidentales d'Afrique au-delà de Gibraltar : ils ne s'émanciperent que vers le milieu du seizième siècle. Leurs premiers armemens furent dirigés contre le Portugal ; ils eurent des succès : ils osèrent davantage, et de succès en succès ils parvinrent, sur tous les points, à détruire la puissance portugaise.

Les Français, seuls légitimes propriétaires, se ressaisirent cependant de leurs droits, et reparurent en maîtres dans plusieurs de leurs anciennes possessions ; mais ces événements n'ayant eu lieu que successivement et à des époques différentes, je n'en tracerai pas ici l'historique : on le trouvera dans le corps de l'ouvrage, que j'ai divisé en autant de chapitres que nous avons d'établissements.

Je dois néanmoins dire ici que la France, dont les navigateurs avaient fait les premières découvertes, et qui par conséquent était en droit d'en jouir, soutint long-tems, même par la force des armes, les titres qu'elle avait acquis

sur la côte occidentale d'Afrique , depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de Serre-Lionne , et de là au Cap de Bonne-Espérance ; elle a toujours considéré cette vaste étendue de côtes comme étant dans la dépendance exclusive de ses opérations commerciales. Elle a eu des guerres à soutenir pour écarter plusieurs nations de l'Europe , qui cherchaient à s'y établir. Le résultat de ces guerres a quelquefois resserré , quelquefois étendu ses limites ; elles ont varié à différentes époques , suivant les succès ou les revers ; mais la possession des points les plus importants lui a toujours été assurée : les autres peuples n'ont même pu y trafiquer sans en avoir obtenu d'elle la permission. Elle y a élevé au contraire des forts , des comptoirs , des établissemens de tout genre , ouvrages de plusieurs compagnies auxquelles elle a donné successivement le privilège de les fréquenter et d'y faire le commerce.

Il ne sera pas inutile de présenter ici l'historique de cette espece d'administration , qui seule en assura la prospérité. On pourra voir par la simple nomenclature des changemens qu'elles éprouverent , les rapides accroissemens du commerce sous la direction de quelques hommes de génie , et ce qu'on peut encore en espérer.

Dans le principe , de simples associations sans autorité du prince , faisaient choix d'une partie de la côte , et s'y établissaient ; mais le Sénégal fut toujours le point favori des Français. Sans remonter jusqu'aux premiers tems , on voit que les marchands de Dieppe et de Rouen nommerent , en 1626 , un directeur à l'île Saint-Louis ; ce fut M. Lombard : il y mourut en 1631 , et eut pour successeur M. Funcchon. Celui-ci , après avoir conduit les affaires

pendant neuf ans, revint en France, et fut remplacé, en 1641, par M. Colyer, qui gouverna pendant près de huit ans, et repassa en Europe à la fin de 1648. M. de Soussy lui succéda, et mourut à l'île Saint-Louis en 1650. Vint ensuite M. Messineau, en 1651, qui mourut sur les lieux en 1658. M. Baguenet, qui le remplaça, y mourut en 1661, et M. du Boulay, qui y fut envoyé au commencement de 1662, mourut à la fin de 1664. A cette époque les marchands de Rouen et de Dieppe vendirent leurs établissemens, et cédèrent leur commerce, dans cette partie du Monde, à la compagnie des Indes occidentales, qui se forma en 1664 : cette vente fut faite pour la somme de 150,000 liv.

La compagnie des Indes occidentales fut la première établie par autorité du roi ; elle obtint le privilège exclusif du commerce depuis le Cap-Blanc jusqu'à celui de Bonne-Espérance, pour quarante années. Elle envoya, en 1665, M. Jacquet pour directeur de ses affaires à l'île Saint-Louis ; il fut rappelé trois ans après, et eut pour successeur M. de Richemont, qui mourut dans le lieu de sa résidence en 1673.

Les entreprises de cette compagnie étaient beaucoup trop vastes : elle s'empara du commerce de l'Amérique, de la rivière des Amazones jusqu'à celle d'Orénoque, des Antilles, de la Nouvelle-France, de l'Acadie, de la baie de Hudson, enfin de celui des côtes d'Afrique : elle voulut faire tout le commerce de la nation, et fut écrasée sous le poids de ses projets.

Ses affaires d'Afrique allaient si mal, qu'elle fut obligée, par arrêt du conseil du roi, du 9 avril 1672, de céder tout ce qu'elle possédait dans cette partie du Monde. Elle fut

entièrement révoquée par un édit du mois de décembre 1674. Le roi réunit à son domaine les îles d'Amérique, qui depuis ont été gouvernées, comme les autres provinces de l'État, par des gouverneurs et des intendants.

La vente que fit la compagnie des Indes occidentales de ses établissemens d'Afrique, est du 8 novembre 1673; le prix en fut réglé à la somme de 75,000 l., et un marc d'or ou la valeur en ambre gris, de redevance pour chacune des trente années, avec clause expresse que la compagnie pourrait, à l'expiration des trente années, rentrer en possession des établissemens vendus, en payant, à dire d'experts, les améliorations et augmentations que les acquéreurs auraient faites sur les lieux. Cette réserve est une preuve qu'elle ne prévoyait pas que sa chute fût si prompte.

La nouvelle compagnie prit de suite possession de son domaine; mais elle ne put avoir de lettres-patentes qu'au mois de janvier 1679. Elle reçut du roi le titre de compagnie d'Afrique, et le privilège de négocier exclusivement depuis le Cap-Blanc jusqu'à celui de Bonne-Espérance, pendant l'espace de trente années. Elle envoya à l'île Saint-Louis, pour directeur et commandant-général, M. Jacques Fumechon; il y arriva en 1674, et mourut au commencement de 1682.

Cette compagnie fit de beaux établissemens, et ses affaires prospéraient lorsque la guerre s'étant déclarée, elle éprouva tant de pertes, qu'elle fut entièrement ruinée.

Les étrangers allaient s'emparer de tous les établissemens français. Pour s'opposer à leurs entreprises, il fallut former une nouvelle compagnie: elle fut créée le 2 juillet 1681. Le ministre n'oublia rien de ce qu'il crut capable de la soutenir.

Elle acquit, pour un million 10,015 liv. 2 sous, le privilège, les habitations, les forts, les comptoirs, les meubles, marchandises et effets des vendeurs.

Cette différence énorme entre le prix de 1681 et celui de 1673 prouve sans réplique que la première compagnie avait conduit ses affaires avec beaucoup de prudence; qu'elle avait considérablement augmenté la valeur de ses établissemens, et qu'il ne lui manqua, pour réussir complètement, qu'un peu de bonheur.

Le contrat par lequel elle avait vendu, fut homologué par une déclaration du roi, du même mois et de la même année, qui confirma, pour trente années, en faveur de la nouvelle compagnie, tous les privilèges de celle qui venait de finir, et des autres qui l'avaient précédée.

Les opérations de celle-ci furent bien dirigées, et sa conduite donnait lieu d'espérer qu'elle serait plus heureuse que toutes les autres, lorsque M. de Seignelai, ministre et secrétaire d'état, jugea à propos de réduire l'étendue de la côte qui lui avait été accordée, et de la restreindre à la partie qui se trouve depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de Gambie exclusivement. Cette réduction fut faite en vertu d'un arrêt du conseil du 12 septembre 1684. Les motifs par lesquels le ministre crut devoir expliquer cet arrêt, n'étaient que de vains prétextes; ils furent combattus par la compagnie, qui parvint enfin à obtenir un autre arrêt du conseil du roi, le 6 janvier 1686, par lequel la concession fut augmentée de quelques lieues. Au lieu d'être bornée à la rivière de Gambie, elle eut pour limites la rivière de Serre-Lionne exclusivement, avec la pleine et entière propriété, droit de seigneurie directe et entière sur

tous les pays de la concession , à la réserve seulement de la foi et hommage au roi , et de la redevance d'une couronne d'or de trente marcs à chaque mutation de roi , outre le marc d'or par an dont elle demeura chargée envers le domaine d'occident.

Du démembrement que le ministre venait de faire , se forma la compagnie de Guinée , ainsi appelée par la déclaration du roi , qui en fit l'établissement en janvier 1685 , et qui eut pour bornes de son commerce la riviere de Serre-Lionne inclusivement , jusqu'au Cap de Bonne-Espérance.

L'ancienne compagnie prit le nom de compagnie du Sénégal. Elle envoya , en 1686 , pour directeur de son commerce , M. Fumechon , qui fut rappelé au bout de six ans. M. Chambonneau , qui lui succéda , fut arrêté par ses propres commis. Il abdiqua , et revint en France après une gestion d'environ deux ans. M. Lacourbe prit soin des affaires par interim pendant deux ans ou environ ; et M. Chambonneau ayant été nommé de nouveau avec le caractere de directeur et commandant-général de toute la concession , mourut à l'île Saint-Louis après trois ans de nouvelle résidence.

Ces fréquens changemens nuisirent aux intérêts de la compagnie. Le démembrement qu'elle avait éprouvé , dégoûta plusieurs associés ; quelques-uns sortirent du royaume pour cause de religion , d'autres pour le mauvais état de leurs affaires particulieres. La guerre survint , et la compagnie perdit plusieurs vaisseaux. Il n'en fallut pas davantage pour mettre le désordre parmi les intéressés qui restaient ; ils reconnurent qu'ils n'étaient plus en état de soutenir leurs opérations. Ils eurent recours au roi , et ils obtinrent un arrêt de son conseil , le 28 août 1692 , qui leur permettait

de vendre leur concession pour les dix-neuf années qui restaient à courir des trente qui leur avaient été accordées : cette permission fut encore confirmée par un autre arrêt du 20 avril 1694.

La vente eut lieu les 18 septembre et 13 novembre 1694, moyennant la somme de 300,000 liv., et fut homologuée par arrêt du conseil du 30 novembre 1694.

M. d'Apougny, seul acquéreur, s'associa avec des personnes riches, et le roi confirma cette réunion par ses lettres-patentes du mois de mars 1696; il prolongea la durée du privilège de douze années au-delà des dix-huit qui formaient l'acquisition.

Cette compagnie ne fut pas plus heureuse que les précédentes. Les intéressés se dégoûtèrent de l'application qu'ils avaient eue d'abord aux affaires; ils en remirent la conduite à un seul, qui les négligea à son tour, et qui laissa tomber toutes choses dans un chaos épouvantable. Ainsi réduits aux expédiens, ils furent forcés d'avoir recours à la bonté du roi et à la protection de ses ministres.

Le premier directeur et commandant que cette compagnie envoya à l'île Saint-Louis, fut M. Jean Bourguignon. Il n'y demeura qu'un an et demi.

M. Bruë lui succéda au mois d'avril 1697. Les affaires de la compagnie prirent une meilleure tournure sous son gouvernement, et les intéressés y auraient trouvé des avantages considérables, si eux-mêmes ne se fussent pas opposés à leur bonne fortune; mais ils se conduisirent si mal, que malgré les ressources que créa le génie de M. Bruë, ils furent obligés de le rappeler en France, pour s'en servir à remédier au désordre dans lequel ils étaient tombés.

Il quitta l'île Saint-Louis le 12 avril 1702, et eut pour successeurs MM. Lemaître et Lacombe. Ces deux directeurs gouvernerent chacun environ quatre ans. Il paraît qu'ils avaient de bonnes intentions, de la droiture et de la probité ; mais cela ne suffit pas dans le poste qu'ils occupaient. Il faut un esprit fort, inventif, de l'expérience, de la fermeté, et une vigilance constamment active ; il faut que le chef conçoive, ordonne et se fasse obéir. Ces deux directeurs ne firent rien de grand, et les administrateurs en France, au lieu de profiter des avis de M. Bruë qu'ils avaient nommé directeur-général en leur bureau de Paris, se laisserent abattre sous le poids des procès, suites des dettes qu'ils avaient contractées. Ils perdirent ainsi le reste de leur crédit, et furent contraints d'abandonner tout-à-fait leur commerce ; de sorte qu'ils reçurent comme une grâce l'ordre que le roi leur fit donner par M. de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'état, de vendre le privilège de leur concession à des gens qui fussent plus en état de le faire valoir.

En conséquence de cet ordre, la compagnie vendit son privilège et sa concession le 20 février 1709, moyennant la somme de 240,000 liv. ; se réserva moitié d'intérêt dans les opérations futures, et aux conditions que les acquéreurs feraient un fonds de 600,000 liv., dont 240,000 seraient employées au paiement de la concession qu'ils venaient d'acheter, et destinées aux créanciers des vendeurs : les 360,000 liv. restantes devaient être employées aux opérations commerciales. Il fut convenu pour clause expresse, qu'il ne serait point permis à la nouvelle compagnie d'emprunter en commun et solidairement, mais que chacun des intéressés serait obligé de fournir sa portion des sommes
qui

qui seraient jugées nécessaires pour le bien des affaires communes.

Cette vente fut approuvée par arrêt du conseil d'état, du 18 mars 1709, qui prolongea de treize ans le privilège de la nouvelle compagnie au-delà des dix-sept ans qui restaient à courir. Elle obtint des lettres-patentes sur son établissement et ses privilèges le 30 juillet 1709.

Il s'éleva dans la suite quelques difficultés entre les deux compagnies réunies. Les vendeurs furent expulsés faute de fonds. Il intervint un arrêt du conseil d'état, qui déclara qu'ils étaient exclus de la société.

Elle envoya pour premier directeur et commandant-général M. Mustellier, un des principaux intéressés. Il était au fait du commerce d'Afrique, et plus propre qu'un autre à le faire valoir; il aimait le travail et les conseils. M. Bruë lui avait recommandé de s'établir puissamment à Galam, et de porter ses vues sur les mines d'or du pays. Il en sentait toute l'importance, et fit les meilleures dispositions pour réaliser ce grand projet.

Il arriva à l'île Saint-Louis le 20 mars 1710; il fit la visite de tous les comptoirs et partit pour Galam, mais il tomba malade pendant le voyage, et mourut à *Tuabo* sur le Sénégal le 15 août 1711.

Cette mort déconcerta beaucoup les projets de la compagnie naissante. Les intéressés jeterent d'abord les yeux sur M. Bruë, et le presserent de se charger de nouveau de la direction et du commandement général de la concession; mais ses affaires particulières ne lui permirent pas de s'absenter et de leur rendre ce service. Il leur proposa M. de Richebourg, alors gouverneur du fort de Gorée. La com-

pagnie le nomma , et lui envoya les provisions ordinaires, avec ordre de suivre les projets que son prédécesseur avait commencé de mettre à exécution. L'on comptait assez sur ce nouveau directeur , lorsqu'on apprit qu'il s'était noyé en passant la barre du Sénégal le 2 mai 1713.

Les intéressés s'adresserent de nouveau à M. Bruë , et le solliciterent si vivement de reprendre le timon de leurs affaires en Afrique , qu'il fut obligé d'accepter. Il partit de Nantes le 15 mars , et arriva à l'île Saint-Louis le 20 avril 1714.

Malgré la guerre d'Europe et les difficultés qu'elle fit naître , les affaires de la compagnie furent conduites avec tant d'art , de prudence et de bonheur par M. Bruë , qu'outre les profits considérables qu'elle fit alors , elle se trouva encore en état de faire de nouveaux établissemens , et de s'occuper surtout de celui de Galam. Ses succès devenaient chaque jour plus brillans depuis la paix générale de 1714.

A cette époque et au mois d'août 1717 , il se forma une association puissante , qui ne parut d'abord que sous le nom de compagnie d'Occident ou de Mississipi : mais ce seul objet ne suffisait pas à ses vastes desseins ; elle traita avec l'ancienne compagnie des Indes occidentales , se chargea de ses dettes et de ses effets. Elle joignit ainsi le commerce d'Orient à celui d'Occident. Elle fit plus , elle attira à elle le commerce du Sénégal ; elle acheta de la compagnie tous ses droits , concessions , privilèges , établissemens , forts et comptoirs pour la somme de 1,600,000 liv. L'acte en fut passé le 15 décembre 1718 , approuvé et autorisé par un arrêt du conseil d'état du roi , du 10 janvier 1719.

En comparant le prix que la compagnie du Sénégal venait d'obtenir de ses établissemens avec celui qu'elle en avait donné dix ans auparavant, on peut juger de l'état brillant de ses affaires, et se faire une idée de l'accroissement de son commerce sous la direction de M. Bruë.

La nouvelle association, connue sous le nom de compagnie des Indes, fut la sixième compagnie du Sénégal établie avec privilège exclusif depuis 1664. Elle en avait l'administration civile et militaire. Cette administration fut toujours douce et paternelle, parce qu'elle fut confiée à des gens sages, instruits et laborieux. Ils surent profiter des fautes de leurs prédécesseurs, de la protection du roi et de ses ministres; ils firent de grandes entreprises, et toutes réussirent au-delà de ce qu'on pouvait espérer. Ils éleverent les forts de l'île Saint-Louis, de Podor, de Félémé et de Galam. Ces derniers n'offrent que des ruines, mais ces ruines même parlent en faveur des fondateurs, et accusent hautement l'insouciance et la barbarie de leurs successeurs. Ils eurent soin d'entretenir la paix et l'union entre les différens peuples du pays: tous vivaient sans défiance et en bonne amitié avec les agens de la compagnie. Ils se souviennent encore et se souviendront toujours de ces tems heureux: ils peuvent renaître, et c'est le vœu de leurs cœurs.

La compagnie des Indes ainsi organisée n'eut pas de peine à décider M. Bruë à lui continuer ses services dans les postes de directeur et de commandant-général de toute la concession. Il en remplit les fonctions jusqu'au 23 juin 1720, que ses affaires particulières l'obligèrent de repasser en France. Il n'en resta pas moins attaché à l'administration de Paris, dont il était l'ame et le conseil; il s'embarqua

même pour les mers d'Afrique quand sa présence devint nécessaire ; il parut sur les lieux , termina toutes les contestations , et conduisit plusieurs expéditions importantes.

M. de Saint-Robert lui succéda : ses infirmités l'obligèrent à se retirer en France le 25 avril 1723. Il eut pour successeur M. Julien Dubelay ; mais il s'éleva tant de réclamations , il y eut tant de plaintes contre lui , que la compagnie fut obligée de le révoquer , et de nommer à sa place M. Robert , qui partit de Paris à la fin de l'année 1724.

Sa résidence en Afrique fut probablement longue ; mais sur ce point nous n'avons rien de positif , et nous ne connaissons de directeur marquant après lui que M. David , qui le fut long-tems , et qui sera toujours en vénération parmi les nègres. C'était un administrateur distingué ; il surpassa , s'il est possible , les vertus , les connaissances et l'activité de M. Bruë. Il fit un voyage en France en 1741 , repassa à l'île Saint-Louis , et se rendit à Galam pour visiter lui-même nos établissemens et les faire réparer ; il chargea M. Delabruë de l'exécution de ses ordres , et l'établit directeur du fort de Tombaboukané.

La guerre de 1744 suspendit les travaux. La compagnie fit choix de M. David pour la direction de ses affaires à l'île-de-France ; Delabruë prit le gouvernement de l'île Saint-Louis , et fut remplacé à Galam par M. Aussenac , qui remplit dignement sa mission. La compagnie eut un regne de plus de quarante ans ; elle eut à son service des hommes distingués par leurs lumières et leur zèle ; elle ne fut jamais contrariée dans ses vues , puisqu'elle avait l'administration civile et militaire ; elle fit beaucoup de bien , et marcha de succès en succès.

Sur les côtes ou dans l'intérieur de sa concession , elle fit plusieurs établissemens : Arguin et Portendick , le fort Saint-Louis et Podor sur le Sénégal ; les forts Saint-Joseph et Saint-Pierre au royaume de Galam ; Gorée , Joal , Albréda sur la riviere de Gambie ; Bintam sur la riviere de Gereges et les Bissaux. Tous étaient bien tenus et en grand produit. Elle en méditait d'autres qui eussent également réussi , mais qui n'ont jamais été qu'en projet , puisque , au lieu de suivre ses plans , notre insouciance a été telle , qu'il ne nous reste de tous ces monumens que l'île Saint-Louis. Les autres seront rétablis un jour , et je fonde cet espoir sur le génie réparateur qui préside aux destinées de la France.

Les Anglais prirent l'île Saint-Louis et le Sénégal en 1758. Les Français y rentrèrent vingt ans après , en 1779 , et cette possession leur fut assurée de nouveau par le traité de paix conclu entre la France et l'Angleterre , le 3 septembre 1783.

Ce sont les dispositions de ce traité qui reglent les droits respectifs sur la côte occidentale d'Afrique. Elles fixent les possessions de la France sur cette côte , depuis le Cap-Blanc au 19^d. 30^m. de longitude , et 20^d. 55^m. 30'. de latitude , jusqu'au Cap-Verd , situé au 19^d. 50^m 45'. de longitude , et 14^d. 43^m. 45'. de latitude. Elles en garantissent la propriété exclusive à la France , et accordent seulement aux Anglais le droit de faire la traite de gomme depuis la riviere Saint-Jean jusqu'à la baie et fort Portendick inclusivement , aux conditions qu'ils ne pourront former dans ladite riviere ni sur la côte , non plus que dans la baie de Portendick , aucun établissement permanent de quelque nature qu'il puisse être.

Elles garantissent encore à la France l'île de Gorée , toutes les côtes entre le Cap-Verd et la rivière de Gambie , le comptoir d'Albréda , situé à l'embouchure de cette rivière , dont cependant la possession , ainsi que celle du fort James , est assurée à l'Angleterre.

Depuis la rive gauche de la rivière de Gambie , qui forme le cap Sainte-Marie jusqu'à la rivière de Serre-Lionne , la côte n'appartient exclusivement à aucune nation : les Français partagent avec les Anglais , les Portugais et tous les peuples commerçans le droit de la fréquenter , et de former de nouveaux établissemens sur tous les points qui ne sont pas occupés.

Aussitôt après la paix de 1783 , on pensa à créer une compagnie pour le Sénégal. Le 11 janvier 1784 , le roi , par arrêt du conseil , accorda à la compagnie de la Guyane le privilège exclusif de la traite de la gomme pour neuf années , à commencer au premier juillet 1784 , jusqu'au premier juillet 1793 , en indemnité de ses réclamations.

La compagnie de la Guyane céda son privilège à plusieurs négocians qui prirent le titre de Compagnie de la Gomme , par acte du 31 janvier 1785. Cet acte fut sanctionné par le gouvernement.

Par arrêt du conseil du 10 novembre 1786 , le roi soumit la compagnie à payer les dépenses coloniales , fixées à 260,749 liv. , et lui accorda en dédommagement la traite exclusive des negres , et la prolongation pour trois années du privilège de la gomme. Elle prit alors le nom de Compagnie du Sénégal. Enfin , le 20 janvier 1789 , on étendit son privilège sur l'île de Gorée , jusqu'à la rivière de Gambie et le comptoir d'Albréda : on la chargea des dépenses des

divers établissemens dans cette partie , qui s'élevaient à 41,412 livres. Le roi dépensait, avant cette époque , plus de 500,000 livres. Par cet arrangement , les frais d'administration furent considérablement réduits et fixés à 302,161 livres.

Cette compagnie fut trop mesquinement organisée ; elle ne fit rien de grand ; elle exista comme un marchand qui se borne aux bénéfices du jour , sans oser prendre d'essor ; enfin , elle fut entièrement détruite par un décret de l'assemblée constituante , du mois de janvier 1791.

J'étais alors attaché au ministère de la marine. M. le maréchal de Castries me proposa d'être , et je fus le premier directeur de cette compagnie à l'île Saint-Louis. Je partis du Havre le 13 mars 1785 , et j'arrivai à ma nouvelle destination le 10 avril suivant. J'eus pour successeur M. Pelletan , qui fut remplacé par M. Dufour.

M. de Repentigny était , à cette époque , gouverneur-général : c'était un homme sage , instruit et sans prétentions. Je lui fus particulièrement recommandé par M. de Vergennes , ministre des affaires étrangères , son parent et son ami. Le ministre de la marine , M. de Castries , parlait avantageusement de moi dans une lettre dont j'étais porteur pour M. de Repentigny ; il me reçut avec bonté , avec distinction ; il m'accorda bientôt sa confiance ; nous vécûmes dans la plus parfaite harmonie , et je n'eus qu'à me louer de ses dispositions pour le bien du service.

Le lendemain de mon arrivée , le 12 avril 1785 , M. de Repentigny convoqua extraordinairement une assemblée de tous les habitans libres , pour leur annoncer les intentions du roi , et le privilège que sa majesté venait d'accorder

à la compagnie que je représentais. Réunis dans une des salles du fort, le greffier ouvrit la séance par la lecture de l'arrêt du conseil, du 11 avril 1784. M. de Repentigny dit ensuite :

« Messieurs , en vous annonçant la volonté du roi , je
 » vous donne une nouvelle preuve de son amour paternel
 » et de sa tendre sollicitude pour votre prospérité. Le com-
 » merce de cette colonie n'est pas assez étendu , n'est pas
 » assez varié pour résister , sans danger , aux effets de la
 » concurrence : borné dans le seul objet de la gomme , vous
 » avez vu ce commerce , dont les Maures sont en possession
 » exclusive , languir , dégénérer et périr d'une manière
 » effrayante. Le prix de la gomme s'est élevé chaque année
 » en raison des demandes ; il s'est élevé si haut , que les
 » armateurs français ont été forcés de renoncer à la traite ,
 » pour ne pas consommer leur ruine. Les Maures profitent
 » des excès de la concurrence , et nous sommes sans moyens
 » de réparer les pertes qu'ils nous font éprouver ; ils dispa-
 » raissent pour ne revenir qu'un an après ; nous ne faisons
 » enfin avec eux aucune opération étrangère à la gomme.

» Vous avez été frappés , comme moi , de la conduite des
 » Maures : la concurrence qui devait naturellement mul-
 » tiplier les produits , a fait précisément tout le contraire ;
 » elle les a réduits à tel point , que la traite de gomme ne
 » donnait pas le tiers de ce qu'elle nous procurait annuel-
 » lement ; cette faible partie qu'ils vendaient aussi cher
 » qu'ils voulaient , rendant assez de marchandises pour
 » fournir à leurs besoins , ils ne se donnaient pas la peine
 » d'en récolter une plus grande quantité. Il est bien reconnu
 » que plus le prix se serait élevé , plus la gomme serait
 » devenue

» devenue rare ; nous serions enfin arrivés au point d'en
» trouver à peine de quoi former un chargement.

» Vous avez éprouvé la même disette toutes les fois que
» les Maures , par suite de leurs guerres contre les negres ,
» ont fait un nombre considérable d'esclaves , et qu'ils se
» sont procuré , par cette vente , beaucoup de marchan-
» dises : la traite de gomme alors n'a presque rien offert ,
» et n'a pris d'accroissement que lorsqu'ils ont éprouvé de
» nouveaux besoins. Les Maures et les negres , dans l'in-
» térieur , ne pensent jamais à l'avenir. Naturellement
» paresseux , s'ils ne sont pas excités au travail par des
» considérations personnelles et du moment , ou s'ils ne
» sont pas éveillés par des impulsions étrangères , ils dor-
» ment et passent leur vie à ne rien faire.

» Le gouvernement n'avait qu'un moyen d'arrêter ce
» désordre ; il vient de l'adopter : le privilège qu'il accorde
» fera cesser les prétentions et l'indolence des Maures.
» N'ayant plus à traiter avec la multitude , ils seront moins
» exigeans et plus laborieux ; ils réduiront le prix de la
» gomme , nous en fourniront davantage ; il s'établira une
» balance entre sa valeur et leurs besoins. Ce commerce
» était perdu pour vous ; mais , vous vous en souvenez , sous
» la compagnie des Indes , il faisait la principale richesse
» du pays : dégagé de la concurrence , il va reprendre son
» cours naturel , et , comme autrefois , vous serez heureux
» des avantages qu'il promet.

» Sous la concurrence , les comptoirs , les forts ont été
» détruits , nos relations avec l'intérieur ont été abandon-
» nées ; tout est à réparer ; l'intention du gouvernement est
» de mettre en activité , de donner une nouvelle vie aux

» établissemens qui furent élevés par vos peres : sentez le
 » prix de ce bienfait , et bénissez à jamais la main qui vous
 » protege. »

Après ce discours, je dis à l'assemblée :

« Messieurs, je n'ajouterai rien à ce que M. le gouver-
 » neur vient de vous dire sur le privilége dont je viens
 » exercer les droits , ni sur les motifs de son établissement ;
 » cette mesure était commandée par l'avidité des Maures,
 » par leur insouciance et par le salut de tous. Vous trou-
 » verez dans mon administration , franchise , loyauté , pré-
 » venances , désintéressement , et tous les secours dont vous
 » aurez besoin ; vous serez employés de préférence , et je
 » me conduirai d'après vos conseils. Si je m'égare dans la
 » route que je veux prendre pour la prospérité du commerce
 » et votre bonheur particulier , ayez soin de m'en avertir ;
 » je reviendrai sur mes pas , je réparerai mon erreur , je
 » ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous rendre
 » heureux. Je suis arrivé parmi vous , et j'y vivrai dans ces
 » dispositions : en retour , je demande votre confiance et
 » votre amitié. »

Le maire prit la parole ensuite , et dit :

« M. le gouverneur , les habitans de l'île Saint-Louis ,
 » dont je vais exprimer les sentimens , reçoivent avec respect
 » les ordres du roi et les dispositions qu'il a prises pour la
 » prospérité de cette colonie : il était tems , sans doute ,
 » d'arrêter les funestes effets de la concurrence , et de s'op-
 » poser à la conduite des Maures ; le privilége mettra tout à
 » sa place. Sa majesté a daigné s'occuper de nous , c'est un
 » bienfait qui lui donne de nouveaux droits à notre amour et
 » à notre reconnaissance. Nous sommes disposés à seconder

» les opérations du directeur-général que la compagnie a
» choisi ; nous comptons sur son assistance , sur ses pro-
» messes ; il peut compter sur notre attachement , sur notre
» fidélité et sur notre zele à le servir. »

Les habitans parurent satisfaits ; plusieurs m'embras-
rent ; tous me donnerent des témoignages de contentement
et de joie.

Le greffier consigna sur ses registres le procès-verbal de
cette séance ; il m'en remit trois expéditions : j'en fis parvenir
une au ministre de la marine , une autre à la compagnie ; je
gardai la troisieme , que je n'ai pu retrouver , et que j'aurai
probablement perdue dans mon naufrage. Quoique j'en
rende compte de mémoire , l'on peut compter sur mon exac-
titude ; j'ai bien pu ne pas me servir des mêmes expressions ,
mais j'ai rendu fidèlement l'opinion des habitans , le vrai
sens et la pensée des discours.

M. de Repentigny fut remplacé par M. de Boufflers , dont
les talens , l'esprit et la célébrité firent concevoir et réalise-
rent les plus grandes espérances : sous son administration
la colonie prit un aspect plus riant , plus animé ; tous les
genres d'industrie furent protégés ; les habitans , excités
au travail , devinrent plus riches et plus heureux.

M. de Boufflers eut pour successeur M. Blanchot , major
du bataillon d'Afrique. Chargé du commandement général ,
M. Blanchot , d'un caractere bienfaisant , doux , modeste et
désintéressé , a fait pendant long-tems le bien des colonies
qu'il fut chargé d'administrer.

Mes mémoires ont été commencés au Sénégal , et terminés
à Paris à peu de chose près en 1788. Je les communiquai
dès-lors à plusieurs personnes ; deux auteurs estimables ,

Lalande et Laharpe , ont publié des réflexions sur mon voyage à Galam , et en ont dit quelque bien. Je cede enfin au desir qu'on me témoigne , de connaître plus complètement mes observations sur cette partie du Monde. Je livre ces mémoires à l'impression , et , pour rendre mon ouvrage plus généralement utile , je donne la description exacte de tous nos établissemens , en indiquant les avantages qu'on peut en tirer pour l'agriculture , le commerce , les arts , les sciences et l'humanité.

Je dois le dire cependant : je n'ai pas tout vu , je n'ai pas tout observé. Sur les parties qui me sont inconnues , j'ai consulté les habitans du pays et les auteurs , tant anciens que modernes , qui en ont parlé , mais après m'être assuré que les meilleurs documens nous étaient transmis par le Pere Jean-Baptiste Labat , dans sa *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale* , imprimée à Paris en 1728 , en cinq volumes in-12. J'ai puisé dans son ouvrage les lumieres dont j'ai eu besoin. Je l'ai fait avec d'autant plus de confiance , que le Pere Labat écrivait lui-même sur les mémoires de ce M. Bruë qui , comme je l'ai dit , fut directeur-général au Sénégal en 1697 , de cet homme profondément instruit , qui nous a laissé dans sa conduite et dans ses actions les meilleurs renseignemens. Je n'ai pas craint de m'égarer en suivant la route qu'il a tracée. L'ouvrage du Pere Labat n'étant point cependant exempt d'erreurs , j'ai mis le plus grand soin à les reconnaître et à les éviter. J'ai eu recours à d'autres ouvrages : ceux de Raynal , de Wartrom , de Jonh Matheus , de Charles Montlinos , de Mungo-Park et de P. Labarthe m'ont été plus ou moins utiles. Le dernier , P. Labarthe , justifie l'opinion généralement prononcée sur

sa modestie, ses talens et ses vues pour la prospérité nationale.

Tous les peuples d'Afrique ont entre eux des rapports si parfaits, qu'il m'a été impossible d'en donner une idée juste et précise, sans être obligé de me répéter souvent; c'est un défaut que la nature de mon ouvrage ne m'a pas permis d'éviter. Quant au style, je déclare que je suis sans prétentions: j'ai moins cherché à faire preuve d'éloquence, que d'exactitude et de vérité; je me suis occupé des faits, sans penser à la manière de les écrire.

Je termine ce discours préliminaire en assurant que je n'ai rien négligé pour donner à mon ouvrage le développement dont il est susceptible; j'ai voulu qu'il réunît toutes les connaissances acquises sur la partie de l'Afrique dont j'ai parlé; que seul enfin il pût suffire à l'instruction du gouvernement et des particuliers. S'il est utile à mon pays, s'il contribue à sa richesse, à sa puissance; si les habitans de l'Afrique en deviennent plus heureux, j'aurai rempli la tâche que je me suis imposée pour le bonheur et la gloire de tous.

La paix générale vient d'être proclamée: mon ouvrage pouvait-il paraître sous de plus heureux auspices? Salut, honneur et gloire aux armées françaises: le bonheur du Monde est fondé, et ce bonheur est leur ouvrage.

La paix est telle que les Français devaient l'attendre, telle que devait l'accepter l'homme immortel qu'ils ont placé au premier rang. Son plus grand triomphe sera sans doute d'avoir ainsi terminé honorablement la plus mémorable des révolutions. Soyez heureux, premier consul; vivez long-tems, jouissez de la félicité publique, de l'amour et de la reconnaissance des Français.

CAMBACÉRÈS, LEBRUN, vous avez couru tous les dangers auxquels fut exposé le vaisseau de l'État ; fixés au timon dans le fort de la tempête , vous l'avez sauvé des secousses violentes qui menaçaient de l'engloutir : toujours fermes et toujours calmes , vous ne désespérâtes jamais de son salut ; vous ne fûtes effrayés ni par les hommes ni par l'orage. C'est ainsi qu'à travers les vagues en courroux , votre stoïque constance l'a conduit au port. Veillez toujours sur ses destinées ; secondez les mains habiles et sûres qui en sont dépositaires ; elles nous garantissent les triomphes que vous avez préparés , et vous donnent des droits à la plus honorable récompense.

En nous assurant l'intégrité de nos possessions coloniales , la paix nous impose l'obligation de remettre en activité ces grands ateliers de l'industrie commerçante. C'est par eux que nos pertes et nos malheurs doivent être réparés ; c'est par eux que notre marine deviendra forte et puissante , que nous ferons , comme autrefois , pencher en notre faveur la balance du commerce ; c'est par eux surtout que la *grande nation* rendra ce titre qu'elle a conquis , immuable et respecté. C'est dans les colonies que les productions de notre territoire trouveront un écoulement avantageux ; c'est là que croîtront encore ces végétaux que le luxe et l'habitude nous ont rendus nécessaires ; c'est là que notre industrie manufacturière ira chercher des approvisionnements indispensables , et fera des échanges doublement lucratifs ; c'est enfin là que nous trouverons le principe de vie qui doit animer ce grand corps du commerce français , auquel la paix a rendu sa véritable place.

Armateurs et Négocians , vous êtes placés dans l'État pour y fixer la richesse et l'abondance. *Heureux le peuple qui*

vous honore, qui met sa gloire dans l'industrie, et sa puissance dans les travaux utiles au genre humain ! Profitez du moment, unissez vos efforts aux vues bienfaisantes du gouvernement, secondez ses intentions paternelles et les projets qu'il a conçus pour la prospérité nationale.

L'agriculture est l'ame du commerce; elle fait fleurir les États, elle en assure la force et la durée. Français, livrez-vous sans réserve à cet art nourricier, le premier, le plus utile des arts. Faites un pacte, une grande réunion pour tous les genres d'industrie; marquez l'heureuse époque de la paix par un grand élan vers la culture et le commerce; employez vos capitaux, votre génie; donnez tout votre tems aux travaux qu'ils exigent, vous aurez des richesses, de la puissance, *des mœurs*; vous égalerez, vous effacerez peut-être la gloire des peuples les plus célèbres; vous vivrez toujours par votre renommée.

N. B. Il vient de paraître un ouvrage sous le titre de *Fragmens d'un voyage en Afrique*, pendant les années 1785, 1786 et 1787, dans les contrées occidentales de ce continent, depuis le Cap-Blanc jusqu'à celui de Palmes; par Silv.-Meinard-Xavier Golbery, 2 volumes in-8°. , imprimés chez Treuttel et Würtz, libraires à Paris, quai Voltaire, n°. 2.

Ces *Fragmens* sont les précurseurs d'un ouvrage plus étendu que l'auteur nous annonce, et dont nous devons concevoir de grandes espérances, s'il répond, comme je n'en doute pas, aux documens utiles et curieux que présentent les *Fragmens*.

Le citoyen Golbery, que j'ai connu à l'île Saint-Louis, a fait une étude particulière du pays qu'il décrit, de l'origine, de la religion, des mœurs et des usages des habitans: je m'en suis occupé de même, et quoique nous ne soyons pas toujours d'accord, je n'en rends pas moins hommage à la droiture de ses intentions. Nous avons voulu l'un et l'autre servir les sciences et l'humanité, augmenter notre puissance, porter le bonheur et la civilisation chez des peuples sauvages que nous pouvons rendre heureux. Nous différons sur les moyens d'arriver à ce but: le meilleur sera sans doute celui qui pourra l'atteindre.

Je ne puis me refuser à faire une observation sur ces *Fragmens*, et c'est la seule

que je me permettrai. Le citoyen Golbery s'est écarté de sa prudence ordinaire, en disant beaucoup de mal de M. David, qui fut long-tems directeur-général et commandant des concessions en Afrique de la compagnie des Indes : cet administrateur n'a laissé que des souvenirs honorables : peu d'hommes eurent autant de sens, de vertus et de génie. Cette inculpation hors d'œuvre est une tache qui dépare les *Fragments*, et j'aime à croire que le citoyen Golbery la fera disparaître ; je lui rends la justice de penser qu'il n'a pas eu l'intention d'outrager la mémoire d'un homme distingué, et qui vécut sans reproches ; il aura donné trop de confiance à de faux rapports : cette injustice n'est donc pas la sienne ; je ne connais d'erreurs coupables que celles de la volonté.



V O Y A G E

A U S É N É G A L.

C H A P I T R E P R E M I E R.

Le Cap-Blanc et ses environs. Dangers de cette navigation. Les Maures qui campent sur la côte, sont barbares et cruels. Naufrage de M. de Brisson.

EN arrivant sur la côte occidentale d'Afrique, les navigateurs rencontrent d'abord le Cap-Blanc, situé au 19^d. 30^m. de longitude, et au 20^d. 55^m. 30^s. de latitude. C'est une pointe émoussée et presque ronde, des moins saillantes et des plus difficiles à reconnaître de toute la côte : elle est bordée de bancs dangereux et qu'on a beaucoup de peine à éviter ; elle tire son nom de la couleur blanche de son sol aride et brûlé.

Le cap Sainte-Anne se montre ensuite ; il est dans le même parallèle et à l'est : on compte huit lieues d'un cap à l'autre. Ils forment entre eux une baie large et profonde d'environ douze lieues nord et sud : il s'y trouve divers enfoncemens, une petite île et quelques embouchures de torrens ou rivières, dans lesquels la mer monte assez haut pour gâter leurs eaux et priver les navigateurs de l'unique ressource que cette côte eût pu leur présenter.

Depuis le cap Sainte-Anne jusqu'à celui de la Saline qui vient après, la côte court sud-est nord-ouest pendant six lieues ou environ, en y comprenant la circonférence d'une anse peu profonde placée entre les deux caps. On voit à la pointe de la Saline une petite île déserte, qui ne se distingue presque pas du continent.

On a donné à ce cap le nom de Saline, parce qu'on trouve tout auprès des salines naturelles et fort abondantes. On y recueillait autrefois une quantité considérable de sel blanc avant la saison des pluies. Les Européens les ont abandonnées, mais il est probable que les Maures en font encore usage.

De la pointe de la Saline à celle de Hof, on compte environ six lieues. C'est l'ouverture d'une seconde baie aussi profonde et aussi large que la première. Elle renferme trois îles, dont la plus grande, qui est à l'est, s'appelle Arguin.

Il faut doubler tous ces caps pour arriver à nos possessions. La côte est du plus grand danger pour les navigateurs. Les tempêtes y sont fréquentes et la mer toujours mauvaise : des courans auxquels il faut se garder de s'abandonner, portent violemment à la terre, qui devient pour les marins une nouvelle Tauride s'ils ont le malheur d'y échouer. Les naturels, sujets du roi de Maroc, sont de véritables barbares, avec lesquels on n'a pu jusqu'à présent et on ne pourra sans doute jamais lier aucun commerce. Ils regardent les vaisseaux naufragés comme des présens du ciel, s'enrichissent de leur pillage, et réduisent au plus affreux esclavage tous les individus jetés sur la côte. Il ne reste pas le moindre espoir d'en sortir, à moins d'une réclamation puissante auprès du roi de Maroc, qui dans ce cas fait rendre les esclaves s'il peut les découvrir, moyennant une rançon ordinairement très-forte. Nous avons plusieurs exemples du paiement de cette rançon par le roi de Maroc lui-même, qui a tenu cette conduite toutes les fois qu'il a pensé devoir faire sa cour au gouvernement français, et celui-ci n'a jamais manqué d'en être reconnaissant. Quelquefois ces barbares, pour éviter la réclamation du roi de Maroc et se soustraire à ses ordres, se retirent dans des parties impraticables du désert, y conduisent leurs esclaves, se donnent le barbare plaisir de leur faire souffrir des tourmens affreux, et de les voir périr de la mort la plus cruelle. Les navigateurs peuvent éviter tous ces dangers en dirigeant leur route à l'ouest des îles Canaries.

Je vais rendre compte d'un naufrage arrivé sur cette côte pendant que j'étais à l'île Saint-Louis; c'est le meilleur moyen d'en faire con-

naître le danger, et d'avoir sur l'intérieur du désert qui borde le Sénégal, quelques notions intéressantes.

M. de Brisson partit de France au mois de Juin 1785 pour l'île Saint-Louis, sur le navire la *Sainte-Catherine*, capitaine Leturc. Le 10 juillet suivant ils se trouvèrent, à minuit, entre la côte d'Afrique et les îles Canaries, dans une espèce d'anse formée par des rochers. Le capitaine, étonné, fit gouverner vers l'écueil; le navire ainsi dirigé, et entraîné d'ailleurs par la force des courans, frappa trois fois contre la terre et resta enfin immobile. Ils luttèrent pendant toute la nuit contre une mer toujours prête à les engloutir. Le lendemain M. de Brisson et tout l'équipage abordèrent sur le rivage.

Débarqués sur une terre déserte et inconnue, ces malheureux ne savaient où porter leurs pas; ils montèrent sur les rochers les plus élevés, et n'aperçurent qu'une plaine immense couverte d'un sable blanc, sur lequel serpentaient quelques plantes assez semblables aux branches de corail : ces plantes portent une petite graine de la même couleur et à peu près de la même forme que celle de la moutarde; les Maures l'appellent *avezoud*; ils la récoltent, et en font une pâte dont ils se régalent. Dans le lointain on découvrait des coteaux qui, étant couverts d'une espèce de fougère sauvage, ressembaient à une vaste forêt.

En marchant vers ces coteaux, on aperçut plusieurs chameaux à la pâture : il n'y avait donc plus à douter que ce canton ne fût habité. Précieuse découverte, qui porta le calme dans le cœur des naufragés. Pressés par la faim et la soif, ils s'estimaient heureux d'approcher de quelque bourgade.

Les pasteurs portèrent l'alarme dans les camps voisins, et bientôt les habitans vinrent à leur rencontre. Les Maures eurent l'air de se réjouir, poussant des cris épouvantables et des hurlemens affreux. Les naufragés s'étant divisés, plusieurs furent enveloppés et saisis au collet avec une férocité barbare; d'autres furent blessés, dépouillés, et restèrent étendus presque expirans sur le sable.

Pendant cet affreux massacre, M. de Brisson aperçut un Maure sans armes, et à son costume il le prit pour un de ceux qui avaient

accompagné le roi Alikoury dans une visite qu'il en avait reçue à l'île Saint-Louis; il courut aussitôt se jeter dans ses bras; il fut suivi de M. Devoize, du second du navire et de cinq autres infortunés qui ne l'avaient point quitté. Ils s'aperçurent bientôt qu'ils étaient aussi malheureux que les autres : ce Maure les reçut dédaigneusement. Il adressa la parole à M. de Brisson, et lui demanda d'un ton sévère : Qui es-tu? Que viens-tu faire ici? Comment y es-tu parvenu? M. de Brisson traça sur le sable la forme d'un navire, fit des gestes expressifs, et avec le secours de quelques mots arabes qu'il avait appris à l'île Saint-Louis, il parvint à lui faire entendre qu'il avait fait naufrage, et qu'il réclamait son assistance pour le faire conduire à sa destination; il ajouta qu'il avait de quoi le récompenser de ses peines. Ce dernier article fut parfaitement entendu et plut beaucoup au Maure; il parut s'adoucir, et s'empressa d'entrelacer ses doigts dans ceux de M. de Brisson, pour lui annoncer que dès ce moment ils devenaient amis et seraient toujours étroitement liés. Il demanda les effets dont M. de Brisson lui avait parlé; il reçut deux montres, dont une à répétition, deux chaînes et une boucle de cou en or, deux paires de boucles d'argent, une bague de brillans, un gobelet et un couvert d'argent; enfin, 220 liv. en espèces : ce dernier article lui fit plus de plaisir que les premiers. Il cacha très-mystérieusement ce trésor dans sa chemise, qui était bleue, et promit à M. de Brisson de ne jamais l'abandonner. Ces bijoux avaient donné à ce dernier l'espoir de gagner la bienveillance de celui entre les mains de qui il tomberait; ils furent pour lui la source des plus grands malheurs.

Le Maure demanda ensuite à M. de Brisson de quel côté il avait fait naufrage : après l'avoir appris, il appela plusieurs autres Maures, et leur fit signe de le suivre. A la manière dont ils l'abordèrent, M. de Brisson reconnut que son protecteur était un homme de considération. En effet, c'était un de leurs prêtres, qu'ils nomment *Talbe*.

Arrivés sur le bord de la mer, ils poussèrent des cris de joie; mais l'espoir du butin ne tarda pas à diviser les esprits. Sur le refus des naufragés d'aller à la nage retirer du bâtiment tout ce qu'il serait

possible d'en sauver, ils s'y rendirent eux-mêmes : ceux qui restèrent à terre, redoutaient d'être maltraités dans le partage ; les femmes surtout se portèrent à des excès.

La nouvelle de ce naufrage s'étant répandue au loin, de toutes parts on voyait accourir des sauvages avides, dont le nombre devait nécessairement augmenter le trouble ; ils en vinrent aux mains et plusieurs perdirent la vie. Les femmes, furieuses de ne pas pouvoir piller le navire, se jetèrent sur les malheureux Français, et leur arrachèrent le peu de vêtemens qui leur restaient : ceux de M. de Brisson parurent mériter quelque préférence ; elles s'attachèrent principalement aux siens.

Le *Talbe*, devenu le maître des naufragés, mais qui n'était rien moins que guerrier, s'apercevant que le nombre des sauvages augmentait d'un instant à l'autre, fut contraint de s'associer deux amis pour conserver la portion qui lui était échue. Les arrangemens faits, tant pour le partage de ce qui fut retiré du navire, que pour celui des esclaves, il s'éloigna de la foule pour mettre à couvert son butin et se garantir de toute insulte. Les Français furent conduits de suite dans une misérable cabane couverte de mousse, éloignée de plus d'une lieue de la mer : là ils furent entassés les uns sur les autres, et visités rigoureusement, dans la crainte qu'ils n'eussent caché quelque chose. Les compagnons d'infortune de M. de Brisson, qui n'avaient rien pu sauver, furent mis à nu, dépouillés de leurs chemises et de leurs mouchoirs : on voulut en venir aux mêmes extrémités avec M. de Brisson ; mais comme il avait déjà beaucoup donné, il en fit l'observation, et on la trouva juste.

M. de Brisson apprit alors que son maître s'appelait *Sidy-Mahammet-del-Zouze*, de la tribu de *Labdesseba*, la plus féroce d'entre celles du désert, ennemie irréconciliable des *Ouadeleins*, qui ne valent guère mieux.

Après avoir enfoui dans le sable le petit trésor dont il venait de s'enrichir, *Sidy-Mahammet-del-Zouze* retourna sur le bord de la mer pour prendre la part qui lui revenait dans le pillage du navire. Pendant son absence, une troupe d'*Ouadeleins* vint assiéger la retraite des naufragés ; ils furent pillés et saccagés, les uns traînés

par la gorge, les autres par les cheveux. Le peu de hardes qui restaient à M. de Brisson devint l'objet de leur fureur jalouse; il fut dépouillé de sa chemise et de ses mouchoirs; ils le poursuivirent, et le poussèrent, en l'outrageant, jusque derrière des monceaux de sable; il crut expirer sous leurs coups. On préparait des cordes pour le garroter, lorsqu'un de ceux que le Talbe s'était associés, accourut hors d'haleine. Il se plaignit de ce qu'on avait violé l'asyle de Sidy-Mahammet, enlevé son esclave et foulé aux pieds les livres sacrés de la religion. Il annonça que le prêtre, indigné de l'indécence de cette conduite sacrilège, avait demandé que les vieillards des deux partis s'assemblassent pour juger les coupables en plein conseil; il dit que le seul moyen d'apaiser sa colère et d'en prévenir les suites, était de rendre son esclave. Cette menace produisit un bon effet: M. de Brisson fut rendu sur le champ.

Ce libérateur s'appelait *Nonegem*. Il conduisit M. de Brisson au lieu où le conseil était assemblé: le procès s'instruisit, et le libérateur, aussi avide que rusé, prétendit que M. de Brisson faisait partie des esclaves qui devaient lui appartenir, puisqu'il l'avait retiré des mains de ceux qui voulaient l'enlever; il fondait encore ses droits sur ce qu'il avait vu M. de Brisson donner à son maître plusieurs effets qui lui avaient paru très-précieux. Ces prétentions audacieuses, et surtout la révélation du petit trésor, rendirent Sidy-Mahammet furieux; il lança sur *Nonegem* un regard foudroyant de colère, et dit: Ce chrétien m'appartient; il est venu de lui-même se jeter dans mes bras; je lui ai promis de le protéger et de le conduire au roi Alikoury; je lui en ai donné ma parole, et j'espère que le tribunal saura faire une distinction en faveur de mes droits, entre un homme de mon caractère et un *Nonegem*, qui mériterait que je le punisse sévèrement.

Ton esclave ne pouvant être à moi, il va périr de ma main, lui répondit *Nonegem*. Aussitôt il tire son poignard pour en frapper M. de Brisson, qui était tremblant sous le glaive menaçant de ce barbare. Sidy-Mahammet, sans se troubler, jeta sur lui une espèce de chapelet d'une longueur incroyable, puis il prit un petit livre qui pendait à sa ceinture. Au même instant les femmes se précipi-

tèrent vers M. de Brisson et l'enlevèrent des mains de Nonegem , pour le remettre entre celles du prêtre courroucé ; elles redoutaient qu'il ne lançât un anathème contre son adversaire. Le conseil en corps approuva l'acte d'autorité du Talbe , et applaudit à la conduite des femmes. Je dois dire, en passant , que les Talbes ou Maraboux portent toujours un long cordon auquel sont enfilées cent quinze petites boules noires ; ils s'en servent comme les Catholiques font des chapelets.

M. de Brisson avait perdu ses camarades ; il les retrouva tout près du lieu où cette scène venait de se passer ; comme lui , ils étaient mourans de faim et de soif , dans un état pitoyable. Depuis trois jours dans la captivité , ils n'avaient eu pour toute nourriture qu'un peu de farine d'Europe , corrompue par les eaux de la mer , mêlée d'une autre farine d'orge long-tems conservée dans des peaux de bouc.

Comme ils prenaient ce mauvais repas , un ami de Sidy-Mahamet vint le presser de se cacher au plus vite , attendu que les Ouadeleins arrivaient de toutes parts pour lui enlever ses esclaves et son trésor. Le Talbe profita de l'avis , et tous furent se cacher derrière des monticules de sable , où ils restèrent jusqu'à ce que quelques Maures d'une autre tribu , intéressés de même à conserver leur pillage , fussent venus se joindre à eux et renforcer la troupe. Un guide les devançait , et leur traçait le chemin qu'ils avaient à tenir , en plaçant de distance en distance des petites pyramides de pierres ; ils prirent cette précaution pour éviter les bourgades ennemies , et surtout celle des Ouadeleins. Au surplus , tous ces peuples sont si avides , qu'amis ou ennemis , ils sont de même à redouter. A la pointe du jour , tous ceux qui avaient des esclaves chrétiens , s'étant réunis à eux , ils se mirent en marche pour gagner l'intérieur des terres , où résidaient les familles de leurs maîtres respectifs.

Ce voyage fut pénible et douloureux à l'excès pour les Européens. Ils mouraient de faim et surtout de soif ; ils avaient tant de difficulté à mouvoir la langue , qu'ils n'osaient se faire la moindre question. Forcés de suivre les pas des chameaux dont on précipitait la marche , ils étaient exténués de fatigue. Pour éviter d'être surpris ,

ils firent plusieurs contre-marches, et mirent quinze jours à faire une route qu'on fait ordinairement en cinq.

Après avoir gravi des montagnes d'une hauteur prodigieuse, couvertes de petits cailloux grisâtres et tranchans comme des pierres à fusil, ils descendirent dans un fond sablonneux, jonché de chardons couronnés d'épines. Là ils ralentirent leur marche. M. de Brisson, ayant les pieds ensanglantés, ne put pas aller plus loin : son maître le fit monter derrière lui sur le chameau, dont la marche lourde lui causait des douleurs insupportables; il était nu, et ne pouvant se garantir du frottement du poil de la bête, dans peu de tems il fut écorché de manière que son sang ruisselait sur le corps du chameau : ce spectacle amusait son maître; il s'en faisait un jeu, et pour mieux en jouir il pressait sa monture. M. de Brisson, ne pouvant plus endurer cette torture, se laissa tomber sur le sable, et n'éprouva dans sa chute, d'autre mal que d'être un peu plus déchiré par les chardons épineux.

Vers le soir ils rencontrèrent leur guide et firent halte. M. de Brisson, ne pouvant plus marcher, éprouvant toutes les horreurs du besoin le plus extrême, courut se tapir derrière un buisson où il implorait la mort. On vint le tirer brusquement de cet asyle pour lui faire décharger les chameaux : n'ayant plus rien à redouter, il fit résistance, et donna quelques coups au Maure qui était venu le chercher; ce Maure prit la fuite. Le maître parut aussitôt, et ne fit que rire de la fureur de M. de Brisson; il le rassura, et lui dit qu'il n'avait rien à craindre. Cet exemple et beaucoup d'autres prouvent que les Maures ne sont insolens et ne montrent du courage que quand on ne leur résiste pas.

Les naufragés, tapis sous des buissons, s'aperçurent de quelques mouvemens dont ils furent épouvantés. Les Maures firent rougir des cailloux dans un grand brasier; ils soulevèrent une grosse pierre et creusèrent la terre; ils répétaient le nom de Brisson, et faisaient de grands éclats de rire; enfin ils l'appelèrent, et le firent approcher du trou qu'ils venaient de creuser. Quelle fut sa surprise quand il vit retirer de la fosse dont il s'était approché en tremblant, une outre pleine d'eau, un sac de cuir qui renfermait de la farine d'orge

et

et une chèvre nouvellement égorgée. Ses craintes se dissipèrent, et la vue de ces provisions lui donna de nouvelles forces. Il vit remplir d'eau un grand vase de bois dans lequel on avait versé de la farine d'orge : des cailloux rougis, jetés dans cette eau, servirent à la faire bouillir. C'est ainsi qu'ils firent une espèce de bouillie qu'ils pétrirent dans leurs mains et qu'ils avalèrent sans la mâcher. Les esclaves eurent pour leur repas, de cette même farine détrempee et une très-petite quantité d'eau du plus mauvais goût : la chèvre fut réservée pour le lendemain. Le guide qui les devançait, s'était procuré ces provisions dans une bourgade de la contrée, et les avait cachées sous terre afin de les dérober à la vue des autres Maures. M. de Brisson observe que le ressentiment du Maure qu'il avait frappé, se convertit en actes de bonté et de complaisance ; il en reçut une meilleure et plus grande provision. Le repas fini, chacun fut se coucher derrière un buisson.

Dès l'aube du jour le signal du départ fut donné. M. de Brisson et les autres esclaves rassemblèrent les chameaux et les chargèrent. La troupe se mit en route, et à midi elle s'arrêta dans une plaine où l'on ne trouva pas un seul arbre pour se mettre à l'abri du soleil. Après avoir déchargé les chameaux, les esclaves furent employés à arracher des racines pour faire du feu. Ce travail est d'autant plus pénible, que, dans ce pays, tous les arbres, les racines et les herbes sont épineux. Dès que le feu eut bien échauffé le sable, on en couvrit entièrement la chèvre, et pendant que les esclaves entretenaient le feu, leurs maîtres se régalaient de graisse crue, et paraissaient mettre un grand prix à cette nourriture. Quand la chèvre fut cuite, les Maures, sans se donner le temps d'ôter le sable, la dévorèrent avec une voracité incroyable ; ils la rongèrent jusqu'aux os, et se servirent de leurs ongles pour mieux les dépouiller de la viande qui pouvait y rester, puis ils les jetèrent aux esclaves en leur recommandant de se presser de manger et de recharger les chameaux.

Vers le déclin du soleil, on aperçut des tentes sur une petite éminence, et des troupeaux qui revenaient du pâturage. Les habitants de cette bourgade vinrent en foule à la rencontre des voyageurs ; mais loin d'exercer envers les malheureux esclaves les douces.

lois de l'hospitalité, ils les accablèrent d'injures et leur firent subir les traitemens les plus inhumains. Deux des camarades de M. de Brisson furent traités avec une rigueur extrême. Les femmes surtout, plus féroces que les hommes, prenaient le plus grand plaisir à les tourmenter. Leurs maîtres n'opposaient qu'une faible résistance; ils étaient fort aises qu'on s'occupât plus de leurs esclaves que de la charge de leurs chameaux. M. de Brisson, qui s'était un peu éloigné du sien, aperçut un homme qui le couchait en joue avec un fusil à deux coups; il lui présenta sa poitrine et lui dit de tirer: sa contenance ferme fit tomber les armes des mains de son assassin. Au même instant il fut frappé à la tête d'un coup de pierre et perdit un moment connaissance; mais dès qu'il eut repris ses sens, il fit éclater la plus vive colère et demanda vengeance à grands cris. Il n'en fallut pas davantage pour répandre la terreur parmi les enfans du village: les sauvages qui étaient venus au devant des voyageurs, ne sachant ce que ce pouvait être, se mirent à fuir. Un d'entre eux cependant, avant de s'éloigner, porta à M. de Brisson un coup de crosse de fusil dans la poitrine, et lui fit vomir le sang. L'infortuné ne put reconnaître la main qui l'avait frappé: réduit à se plaindre vaguement, il le fit avec tant d'emportement, qu'il excita la curiosité de plusieurs d'entre ces monstres; ils firent plusieurs questions à son sujet, et parurent satisfaits des réponses qu'ils en reçurent.

M. de Brisson, pour prouver qu'il connaissait le roi Alikoury, et qu'il avait été son ami à l'île Saint-Louis, entreprit de contrefaire les bouffons de ce roi, appelés *Egeums*. Il réussit; et cette espèce de farce avait tellement plu à son maître, qu'il la lui faisait répéter assez souvent: il se servait même de ce petit stratagème pour divertir ceux de la part desquels il craignait d'être pillé et pour détourner adroitement leur attention. A peine eut-il rendu compte du talent de son esclave pour l'imitation des *Egeums*, que M. de Brisson fut entouré d'hommes, de femmes et d'enfans qui le pressaient de chanter; dès qu'il finissait, ils le faisaient recommencer, et il se prêtait d'autant plus volontiers à cette mauvaise bouffonnerie, qu'en les amusant il en recevait quelques gouttes de lait de chameau.

Ils ne restèrent qu'un jour dans ce canton : les habitans, dont ils furent si mal reçus dans le principe, leur donnèrent cependant des provisions pour trois ou quatre jours. En avançant vers la partie de l'est, les plaines qu'ils parcoururent, étaient couvertes de petits cailloux blancs, ronds et plats comme la lentille. Ce pays n'offre aucune variété et ne produit aucune plante : l'horizon paraît chargé d'une vapeur rougeâtre ; on croit voir de toutes parts des volcans enflammés. Les petites pierres picotent les pieds comme des étincelles de feu. On ne voit dans l'air, ni oiseaux ni insectes : il y règne un silence profond qui a quelque chose d'épouvantable. Si par fois il s'élève un souffle d'air, le voyageur éprouve aussitôt une lassitude extrême ; ses lèvres se gersent, sa peau se dessèche, et tout son corps se couvre de petits boutons qui causent une douleur très-cuisante. Les Maures, qui s'étaient enfoncés dans ces terres pour éviter quelques tribus dont ils auraient eu beaucoup à craindre, ne furent pas plus exempts que leurs esclaves, des maux qu'il fallut souffrir dans ce passage, où les animaux les plus féroces n'osent point pénétrer.

Sortis de cette plaine dévorante, ils entrèrent dans une autre que les vents avaient sillonnée, de distance en distance, d'un sable ferme et rougeâtre : au dessous de la crête des sillons, il s'élevait quelques plantes odoriférantes qui furent dévorées par les chameaux, presque aussi affamés que les hommes. Ils trouvèrent ensuite un vallon entouré de montagnes : le terrain en est blanc et savonneux. Ce fut là, aux pieds de quelques genêts, qu'ils trouvèrent de l'eau dont ils avaient un si pressant besoin ; ils en burent avec un plaisir indicible, quoiqu'elle fût très-amère, couverte de mousse verte et d'une odeur infecte.

Le soir ils firent l'heureuse rencontre d'une horde hospitalière ; ils en furent très-bien accueillis ; elle leur indiqua d'autres bourgades qui leur fournirent tous les secours nécessaires pour arriver à leur destination : cette découverte vint fort à propos : leur guide s'était égaré.

Le beau-frère du maître de M. de Brisson était un des chefs de la bourgade. Il prit un soin particulier de tous les esclaves ; il leur fit donner du lait de chameau et de la viande d'autruche séchée au

soleil et hachée. Il parut touché du sort de M. de Brisson, et lui dit avec attendrissement : Infortuné chrétien ! mon frère est mon débiteur depuis long-tems ; si tu veux t'attacher à moi, je prendrai des arrangemens avec lui. Cette proposition, qui toucha M. de Brisson, le fit cependant trembler ; elle semblait lui annoncer une longue captivité, et il vivait toujours dans l'espoir que la sienne ne devait pas durer : il fut trouver son maître, et le pria de ne consentir à aucun accommodement. Sois tranquille, lui répondit le maître : tu ne me quitteras que pour aller au Sénégal ou à Maroc, et cela ne tardera pas. Cette assurance porta dans son cœur une joie inexprimable.

Ils se reposèrent trois jours chez les Maures de la tribu *Laroussye* ; puis ils continuèrent leur route plus avant dans les terres, où ils devaient trouver les familles de leurs conducteurs. Ce ne fut qu'après seize jours de fatigues et de la plus affreuse misère, qu'ils y arrivèrent exténués et presque décharnés.

Aux premiers rayons du soleil, ils découvrirent un hameau qui semblait annoncer un séjour agréable. Plusieurs tentes dressées entre des arbres touffus, des troupeaux sans nombre qui paissaient sur les coteaux, auraient fait prendre ce lieu pour l'asyle du bonheur et de la paix : fausse illusion ! elle s'évanouit lorsqu'il fut vu de près.

Bientôt ils furent aperçus sur le penchant d'une colline qui conduisait à la demeure de leurs maîtres. Plusieurs esclaves noirs vinrent au devant de ceux-ci pour leur baiser les pieds ; plus loin, les enfans faisaient retentir l'air de leurs cris de joie, et les femmes, se tenant debout, par respect, à l'entrée de leurs tentes, attendaient leurs époux. Dès qu'ils se furent approchés, elles s'avancèrent d'un air soumis, posèrent la main droite sur la tête de leurs maris, puis la baisèrent après s'être prosternées devant eux. Cette cérémonie faite, elles jetèrent sur les esclaves chrétiens un regard de curiosité, et se hâtèrent de les accabler d'injures ; elles leur crachèrent au visage et leur jetèrent des pierres. Les enfans, à leur exemple, les pinçaient, leur arrachaient les cheveux ou les déchiraient à coups d'ongles ; leurs mères cruelles se plaisaient à les leur faire tourmenter. Épuisés de fatigues, de faim et de soif, ils avaient désiré

avec impatience le moment de leur arrivée : pouvaient-ils prévoir les nouveaux supplices auxquels ils allaient être livrés ?

On fit de suite le partage des esclaves. MM. Devoise, Brisson et Beaudré tombèrent en partage à Sidy-Mahamet. Dès qu'il eut reçu les caresses de toute sa famille, M. de Brisson lui demanda laquelle des femmes qui l'entouraient était sa favorite ? Il la lui fit voir. Aussitôt le captif s'approcha d'elle et lui présenta deux poignées de girofle que son mari lui avait gardées précieusement, pour qu'il pût, en lui en faisant hommage, s'attirer un accueil plus favorable ; ces femmes aiment passionnément les odeurs, et surtout celle de girofle. Elle reçut ce présent avec une hauteur insultante, et le chassa de sa tente avec mépris. Un instant après cette méchante femme ordonna aux trois esclaves chrétiens de décharger les chameaux, de nettoyer une espèce de marmite et d'aller arracher des racines pour faire du feu. Pendant qu'elle donnait ainsi ses ordres, son cher mari dormait tranquillement sur les genoux d'une de ses concubines.

Ces malheureux Français, ainsi condamnés à l'excès de la fatigue, de la misère et de l'opprobre, respiraient quelquefois sous la tyrannie de leur maître ; mais ils avaient tout à souffrir des cruautés de sa femme, et ils ne pouvaient en supporter le poids.

Les Maures n'habitent jamais long-tems le même lieu. Quand les troupeaux affamés ne trouvent plus de quoi paître, ils changent de position, et s'arrêtent dans celle qui leur paraît la plus favorable. Les soins et le travail de ces changemens étaient une tâche imposée aux esclaves français ; ils se répétèrent trente fois au moins, et leurs forces en furent absolument épuisées. Devoise et Beaudré furent un jour meurtris de coups et laissés presque morts sur le sable, parce qu'ils se trouvèrent hors d'état de faire le service qu'on exigeait d'eux.

Pendant long-tems ils furent réduits à la dure nécessité de chercher leur nourriture avec les bestiaux : les plantes sauvages qu'ils foulaient aux pieds et les limaçons crus furent dans ces jours déplora- bles leur unique aliment.

M. de Brisson eut assez de force et de courage pour résister à

toutes ces épreuves. On lui en fit subir de nouvelles ; il fut chargé d'atteler les chameaux à la charue, de labourer la terre, de l'ensemencer, et son maître, quand l'esclave avait fini son travail, le louait à d'autres Maures pour une ration de lait. Il eût infailliblement succombé s'il eût perdu l'espoir de la liberté, et s'il n'eût eu l'adresse de voler de tems en tems quelques poignées d'orge et quelques brebis pour suppléer à la mauvaise nourriture qu'on lui donnait quelquefois en trop petite quantité.

L'infortuné M. Devoise, plus âgé et moins fortement constitué, ne put résister plus long-tems à tant de peine et de privations : chaque jour il appelait la mort, qui vint enfin à son secours. C'est ainsi qu'il termina sa carrière dans l'esclavage et la douleur. M. Devoise était frère du commissaire actuel des relations commerciales à Tunis. Je l'avais connu en Espagne, et nous étions liés de la plus étroite amitié : ce sentiment le conduisait auprès de moi à l'île Saint-Louis, où je résidais alors ; je fus informé de son naufrage, et je fis faire, dans le désert, les plus grandes perquisitions pour le délivrer : toutes mes tentatives furent sans succès. J'en fus désolé, et je porterai toujours dans mon cœur les regrets que j'eus alors de sa fin malheureuse. M. de Brisson lui rendit les derniers devoirs.

Beaudré mourut de même. Son corps fut mangé par les corbeaux et les serpens.

M. de Brisson avait précédemment obtenu de son maître, pour première faveur, la faculté d'écrire à Mogador, que les Maures appellent *Soira*. Sa lettre était adressée au consul de France ou à son représentant ; il les priaît d'être touchés de ses maux et d'y apporter un prompt remède. Un Juif qui voyageait dans cette partie du désert, en fut chargé. Les Juifs nés dans le désert vivent en bonne intelligence avec les Maures ; ils ont à peu près les mêmes habitudes ; mais les habitans des villes sont plus rigides observateurs de leurs maximes religieuses, et sont moins bien traités des Maures.

Une seconde faveur plus signalée que la première, fut produite par le hasard. Sidy-Mouhammet, shérif de la tribu des Trarzas, eut occasion de passer dans la peuplade où se trouvait M. de Brisson :

ils se reconnurent. Le shérif en dit tant de bien, que le beau-frère de son maître, Sidy-Sellem, d'un naturel bon, compatissant et humain, fit de nouvelles instances pour l'acheter (j'ai déjà dit qu'il l'avait tenté une première fois) : le marché fut conclu, et le prix fixé à cinq chameaux.

Sidy-Sellem en donna la première nouvelle à M. de Brisson : elle lui fut bientôt confirmée par son premier patron ; ils se séparèrent de la meilleure grace. M. de Brisson trouva à quelques pas de là un compagnon d'infortune et de voyage ; c'était le boulanger du bâtiment naufragé : ils se mirent en route sous la garde et la protection de leur nouveau maître.

On leur avait destiné un chameau sans selle ; ils s'en servirent quelques jours, mais ils furent bientôt contraints de l'abandonner et de marcher à pied pendant le reste du voyage.

Ce voyage fut pénible, mais beaucoup moins que le premier : les peuples sont moins sauvages, les vivres et l'eau étaient moins rares. Cependant M. de Brisson eut une aventure cruelle chez les Maures de la tribu de *Telkannes*. On tira sur lui deux coups de fusil dont il ne fut pas heureusement atteint. Deux Maures le saisirent aussitôt, et ils se disposaient à l'enlever quand Sidy-Sellem, averti par les coups de fusil, accourut vers l'endroit où se passait la scène. Il se plaignit vivement de ce qu'on violait à son égard les droits de l'hospitalité : les Maures lui dirent qu'ils avaient pris son esclave pour un voleur, et s'excusèrent ainsi. Sidy-Sellem feignit de les croire, et nos voyageurs continuèrent leur route.

Les Maures de cette tribu sont les plus mal constitués du désert ; ils vivent au milieu de montagnes de sables formées par les vents : on dirait qu'ils cherchent à se dérober à la lumière du jour, tant il est difficile de pénétrer dans leurs retraites et d'en sortir ; les plaines qui les avoisinent, sont remplies de serpents énormes qui ne permettent pas aux troupeaux d'en approcher.

Le pays qui restait à parcourir, est coupé de très-hautes montagnes presque nues, de rochers et de vallons, dont quelques-uns sont couverts de verdure, et d'autres de cailloux calcinés.

Enfin ce fut à travers les antres et les rochers que nos voyageurs

découvrirent le fort Labat et la ville de *Gouadnum*, où ils arrivèrent deux heures après. Cette ville, bâtie sur une élévation, présente de loin un aspect imposant et des fortifications formidables : de près elle fait horreur. On ne voit que des murailles de terre toutes délabrées : les habitans ne s'y montrent qu'à travers de petites lucarnes, et semblent toujours méditer quelque mauvaise action : c'est le refuge de tous les rebelles du désert. La ville est divisée en deux parties, et chacune a son gouverneur, sans autre supériorité entre eux que celle que leur donne la fortune. Toutes les maisons sont construites de la même manière. Quatre grandes murailles embrassent un espace immense de terrain ; tous ceux du même parti logent dans l'enceinte, et construisent des maisons qui ne reçoivent de jour que par la porte et par le haut qui reste ouvert. Les quatre murs qui entourent ces maisons, sont fort élevés : il n'y a qu'une seule porte dans toute la circonférence ; elle est gardée par de gros chiens ; chaque particulier a aussi son chien pour sa propre sûreté : ils n'ont pas moins à craindre de leurs voisins que des étrangers.

Malgré cette méfiance générale, il se fait dans la ville un commerce considérable : on y tient plusieurs marchés qui ressemblent beaucoup à nos foires ; il y circule quelques espèces ; mais il paraît que les plus grandes affaires s'y traitent par des échanges. On y trouve des laines superbes et en grande quantité, des étoffes très-fines de laine blanche et cramoisie, qui servent pour l'habillement. Les marchands qui les transportent dans l'intérieur des terres, donnent en échange des chameaux et de l'or des mines de *Bambouck* ; ils reçoivent aussi en échange, et pour les mêmes articles, du froment, de l'orge, des dattes, des chevaux, du tabac, du sel, de la poudre à canon, des peignes, des petits miroirs et d'autres clincailleries.

Il n'y a guère que les Juifs qui fassent ce commerce ; ils sont cependant exposés aux affronts les plus outrageans, mais ils les endurent patiemment ; ils s'en dédommagent par les gros bénéfices qu'ils font et le plaisir qu'ils éprouvent à tromper les Maures.

Nos voyageurs séjournèrent huit jours à *Gouadnum*. De là jusqu'à *Mogador*, ils ne trouvèrent que des bourgs et des châteaux perchés,

perchés , pour la plupart , sur de très-hautes montagnes : de loin on se figure de superbes palais , mais de près on ne voit que des murs de terre , de formes hideuses et dégoûtantes. Ils n'étaient plus si bien nourris : plus ils approchaient de la ville , moins ils trouvaient d'hospitalité. Il est probable que les habitans n'aiment pas les voyageurs étrangers et qu'ils en craignent l'affluence.

Après soixante-six jours de marche , ils arrivèrent à Mogador. MM. Duprat et Cabannes , qui se sont toujours distingués par leur empressement à secourir les malheureux , vinrent au devant d'eux , et sans être rebutés par leur extérieur révoltant , ils les assurèrent , en les embrassant , que leurs malheurs étaient finis. Suivez-nous , dirent-ils ; nous allons travailler à vous les faire oublier : ils emmenèrent avec eux Sidy-Sellem et son fils. Leur maison fut l'asyle de tous , et chacun y trouva les soins , les prévenances et les attentions de la plus tendre amitié. Ils reçurent la visite de tous les Européens qui se trouvaient à Mogador.

Le même jour M. de Brisson et le boulanger furent présentés au gouverneur de la place , qui leur intima l'ordre d'aller à Maroc , l'empereur desirant connaître tous les esclaves chrétiens , et leur annoncer lui-même l'arrêt de leur liberté.

La place de Mogador est avantageusement bâtie ; les batteries sont bien ordonnées : il y a du canon à chaque embrâsure , mais la bouche du canon porte sur l'embrâsure même , de manière qu'ils ne sont là que pour la parade. Il en est de même à Rabat , à Salep et à Tanger : l'empereur n'a ni ouvriers capables de monter les canons sur les afûts , ni bois propres à en faire.

Huit jours après , ils partirent pour Maroc avec Sidy-Sellem. On leur fournit des mules , une tente , des vivres , et des hommes pour les servir. Ils y arrivèrent le quatrième jour.

La ville de Maroc n'est rien moins que belle : les maisons sont de terre , dans le goût de celles de Gouadnum , mais plus basses , plus sales et moins aérées. Les rues sont étroites , en partie couvertes de paillassons très-mal-propres , et encombrées d'ordures et d'ossements des bestiaux qu'on y tue. Le palais de l'empereur est du même genre que les autres bâtimens , de terre et entouré de murs ; il consiste en

six vastes cours : l'extérieur du sérail ressemble à un grenier. La mosquée est construite dans le même genre ; l'ensemble du palais n'offre rien qui puisse flatter la vue.

Les infortunés captifs se rendirent chez le consul-général de France, qui leur fit l'accueil le plus amical ; il leur offrit la table et le logement jusqu'à ce qu'ils pussent repasser en France : de là ils furent introduits dans le palais par des gardes qui vinrent les chercher. Arrivés dans le parc, ils y trouvèrent l'empereur assis dans une bronette telle qu'on en voit quelquefois dans les rues de Paris. Il fixa quelque tems M. de Brisson, puis il lui dit : Vous vous êtes perdus par votre faute. Pourquoi ne vous êtes-vous pas tenus au large ? Es-tu riche ? Es-tu marié ? Après qu'il eut répondu à ces questions, l'empereur se fit apporter du papier et de l'encre ; un petit roseau lui servait de plume : il traça les quatre vents principaux, pour indiquer que Paris était au nord ; il chiffrâ jusqu'à douze en chiffres français ; il présenta le tout à M. de Brisson, et lui demanda s'il connaissait cela. Il lui fit encore d'autres questions pour lui montrer combien il était instruit. Il continua ainsi : Les montagnards t'ont-ils maltraité ? T'ont-ils pris beaucoup d'effets ? Par montagnards, on entend les rebelles qui habitent le désert. M. de Brisson répondit à tout. Je ne commande point, reprit l'empereur, dans tout le pays que tu as parcouru, ou, pour mieux dire, mes ordres ne peuvent pas être portés si loin. Il voulut savoir avec qui M. de Brisson était venu ; il apprit que Sidy-Sellem de Laroussye l'avait conduit : il ordonna qu'on le fît venir, et qu'il fût introduit à l'instant. Il lui demanda s'il avait acheté bien cher les Français, et quelles étaient ses intentions. Je n'en ai d'autres, répondit Sidy-Sellem, que de me prosterner aux pieds de mon souverain, et de lui présenter l'hommage de son esclave. Sais-tu, continua l'empereur, s'il s'en trouve d'autres chez les Ouadeseins et les Labdesseba, car ce sont eux qui les ont pris ? Oui, maître, lui répondit humblement le patron : il y en a que je pourrai rassembler facilement si tu m'en donnes l'ordre. L'empereur ne poussa pas plus loin cette conversation. Il commanda de veiller sur les Français jusqu'à nouvel ordre, et de leur donner à manger de sa cuisine royale.

Le lendemain le consul les fit réclamer ; ils lui furent rendus, et conduits dans une espèce de cave qui précédemment avait servi de demeure à l'ambassadeur d'Espagne. L'empereur, pour témoigner les mêmes égards à l'envoyé de France, lui avait fait donner le même logement. C'est le plus beau dont il puisse disposer, et ce n'est autre chose qu'une longue cave bâtie en terre, dont deux rangs de piliers soutiennent la voûte : on y descend par un petit glacis, et l'on n'y respire d'autre air que celui qui s'y introduit à travers de petites lucarnes pratiquées au haut de la voûte. Elle sert de magasin pour les tentes et les équipages de guerre de l'empereur. Les murs sont nus : on n'y voit que des toiles d'araignées, des chauve-souris et des rats. Cet édifice est placé dans le plus beau des jardins de sa majesté : ces jardins sont plantés d'oliviers, de coignassiers, de grenadiers et de pommiers. L'empereur ne fournit aux étrangers aucun meuble ; il se contente de leur faire distribuer une certaine quantité de bœufs, de moutons, de volailles, de pain et d'eau.

Les habitans de Maroc sont presque blancs ; ils sont un peu moins grossiers que ceux du désert : peut-être le seraient-ils autant sans la présence de l'empereur. Un jour que M. de Brisson se promenait à cheval avec le consul de France et l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique, ils furent suivis, serrés de près par le peuple attroupe, et obligés de mettre pied à terre, quoiqu'ils eussent des gardes pour les escorter ; sans cette précaution ils étaient exposés à perdre la vie dans cet attroupe. M. de Brisson reçut une pierre à la tête : il fut impossible de découvrir par qui elle avait été lancée.

Enfin, le jour de la délivrance arriva : le prince, en sortant de la mosquée, fit avertir le consul de France de se rendre avec les esclaves de sa nation dans la cour où il tient son *méchoir*, espèce d'audience publique. Il adressa la parole au consul, et lui dit : Écris à ton maître que je lui fais présent de ces esclaves ; choisis, pour les faire embarquer, celui de mes ports qui te conviendra le mieux. Adieu : je vais nommer les officiers de ma cour qui t'accompagneront jusqu'au lieu de la résidence consulaire. C'est à cette audience que l'empereur se fait rendre compte de toutes les affaires

de police. Il y paraît monté sur un superbe cheval caparaçonné en drap écarlate et bleu, orné de franges, de galons et de glands d'or; un écuyer du prince tient à la main une longue perche, au bout de laquelle est un parasol pour garantir sa majesté de l'ardeur du soleil; la garde suit à pied dans le plus grand silence. Le regard du souverain porte partout la consternation; il est précédé de la terreur; il ordonne, et voit tomber sans émotion la tête d'un ou de plusieurs de ses sujets : sa volonté est une loi; elle est exécutée sur le champ. Cependant jamais un riche qui veut acheter sa grace, ne meurt, quel que soit son crime.

En quatre jours le consul et les autres esclaves français arrivèrent à Mogador. M. de Brisson et le boulanger en partirent aussitôt pour France; ils firent les adieux les plus tendres à Sidy-Sellem, qui se retira fort satisfait de la générosité du consul.



CHAPITRE II.

Ile d'Arguin. Portendick. Tableau historique des différentes nations qui ont occupé ces deux places. Elles sont abandonnées par les Français. Commerce et pêche des Européens.

ARGUIN.

LES vaisseaux partis d'Europe et destinés pour les établissemens formés dans les mers de l'Océan Atlantique, sur une étendue d'environ trois cent cinquante lieues de côtes entre le 20^d. 55^m. 30'. de longitude, et le 8^d. 26^m. 37'. de latitude nord, ne pouvaient relâcher plus commodément en Afrique, et plus près du point de leur départ, qu'à l'île d'Arguin : c'était là que commençaient leurs opérations commerciales.

Cette île, dont le sol ne produit rien, est située, pointe sud, à 18^d. 57^m. de longitude, et 20^d. 37^m. de latitude, au fond d'un golfe auquel elle a donné son nom. Elle est distante du Cap-Blanc d'environ vingt lieues. On lui donne une lieue et demie de longueur du nord au sud, et un peu moins d'une lieue de largeur de l'est à l'ouest. Elle n'est éloignée que d'une lieue du continent, et l'on trouve à l'ouest, à une portée de fusil d'elle, deux autres petites îles gissant nord-sud. Elles sont stériles et n'ont jamais été habitées.

Les chaloupes abordent l'île d'Arguin par tous les points; mais la passe la plus facile est à la pointe du sud : en cet endroit les vaisseaux, qui ne tirent que dix à douze pieds d'eau, peuvent approcher de très-près. Entre l'île et le continent, on trouve un canal où des bâtimens d'une forte portée, et même des frégates du second rang, peuvent entrer et mouiller sous l'emplacement où fut autrefois le fort.

Ce fort était bâti à l'extrémité de l'île du côté du nord-est. Ce n'était, dans le principe, qu'un carré d'environ vingt-cinq toises

de face, dont près des trois quarts étaient environnés de la mer. Les murs avaient quatre toises de hauteur et douze pieds d'épaisseur, avec un chemin couvert palissadé, mais sans fossés et sans aucun ouvrage extérieur. La face du côté de la terre avait deux batteries de dix canons chacune : il y avait encore dix canons en batterie sur les trois autres faces.

Les Hollandais, dès qu'ils eurent pris la place, la fortifièrent régulièrement, et en firent un fort à quatre bastions, ayant des fossés profonds qui l'isolaient presque entièrement, une demi-lune, un chemin couvert et quelques redoutes détachées. Ils n'oublièrent en un mot rien de ce qui pouvait leur en assurer la possession pour toujours.

Le fort a disparu. Il ne reste de tous ces ouvrages, que deux citernes que le temps et les hommes ont respectées. La plus grande a dix toises d'ouverture, seize de longueur, et environ quinze pieds de profondeur; elle est à deux cents toises de la face du fort. Il paraît qu'elle a été creusée dans le roc et à force de mines. Au milieu de cette voûte spacieuse est un large puits, profond de quinze pieds. C'est dans ce bassin que se réunissent les eaux, soit qu'elles viennent de source, soit qu'elles filtrent à travers les pores du rocher et de la terre qui le recouvre. On assure que cette citerne contient cinq mille six cents muids d'eau.

La petite citerne au nord de la première, est placée à la distance de cent cinquante toises du front de l'ancienne forteresse. C'est une voûte artificielle, creusée, comme l'autre, par la main des hommes et à force de mines. L'entrée a six toises de largeur, l'intérieur en a dix de diamètre. La voûte est baissée comme celle d'un four : on voit au milieu deux bassins ronds de huit pieds de profondeur, et revêtus de pierres de taille, où les eaux filtrent et se réunissent. On estime sa capacité à moitié moins de la grande.

Le premier fort et les deux citernes furent construits par les Portugais, dans l'intervalle de 1445 à 1481, lorsque, après la chute de la compagnie normande, et quand toutes les nations de l'Europe cherchaient à s'emparer de ses établissemens et de son commerce, ils occupèrent les premiers l'île d'Arguin en 1444.

PORTENDICK.

Pour faire route d'Arguin à Portendick, il faut doubler le cap Nurck. Entre ce cap et la petite île Tider, située à dix-huit lieues ou environ d'Arguin, on voit l'embouchure de la rivière Saint-Jean, formée par les eaux du Sénégal. Les bords de cette rivière sont assez fertiles, et habités par les Manres. Les Européens y faisaient autrefois un commerce avantageux. On peut y entrer avec de grosses chaloupes, suivre les deux rives, et la remonter à plus de trente lieues.

Portendick est une baie située au 18^d. 31^m. de longitude, et 18^d. 25^m. de latitude, et à peu près à moitié chemin d'Arguin à l'île Saint-Louis. Elle s'appelait autrefois port d'*Addy*, et les Maures la nomment *Gioura*. L'entrée et la tenue en sont très-difficiles. Elle est couverte par deux bancs de sable et des brisans qui ne laissent que deux à trois brasses d'eau. On trouve cependant au milieu des deux bancs, une passe de soixante-dix à quatre-vingts toises de largeur, qui donne cinq à six brasses d'eau en rangeant le banc du nord, et sept à huit en rangeant celui du sud. Mais à quelque distance on a découvert depuis peu une autre passe qui coupe le banc du nord au tiers de sa longueur, et sur laquelle on trouve au moins cinq brasses d'eau. La baie ne fournit que six brasses au plus de profondeur : le fond est inégal, et la plus grande partie de l'année il est impossible d'y tenir long-tems à cause de la grosse mer et des houles furieuses que les vents du large y soulèvent.

Plus au sud et à peu de distance, on découvre le petit Portendick. Les bâtimens légers peuvent y entrer, mais son anse basse et unie n'a jamais été très-fréquentée.

Les Hollandais ont élevé un fort en bois à Portendick. Toutes les parties, parfaitement disposées, furent embarquées à Amsterdam.

Arguin et Portendick ont été disputées par plusieurs nations de l'Europe, avec un acharnement inconcevable.

Les Portugais en furent chassés, après une possession d'environ deux cents ans, par les Hollandais, qui prirent l'île et le fort d'Arguin en 1638 : les Anglais enlevèrent l'une et l'autre de vive force,

en 1665, à ces derniers, qui les reprirent en 1666 pour les perdre de nouveau en 1678, après avoir soutenu un siège opiniâtre contre les Français, qui sortaient enfin de leur léthargie.

Il fut stipulé par la capitulation, qu'on donnerait au gouverneur hollandais un bâtiment équipé de toutes les choses nécessaires pour le transporter en Hollande avec la garnison; que le gouverneur, ses officiers, soldats, commis et domestiques sortiraient du fort et s'embarqueraient avec leurs hardes et leurs effets; que le gouverneur présenterait ses armes et les clefs de la forteresse à M. Ducasse, commandant l'expédition, et que les armes seraient rendues au gouverneur avec un pavillon et un tambour; enfin, que les familles maures établies sur l'île, au service de la compagnie hollandaise, auraient la liberté de se retirer où bon leur semblerait.

Toutes ces conditions furent fidèlement exécutées de part et d'autre. Les Maures d'Arguin et des environs s'empressèrent de venir féliciter les Français sur leur conquête, et faire alliance avec eux.

Les Français détruisirent le fort, enlevèrent les canons et tout ce qui était à leur convenance. Ils se firent assurer la possession de l'île, dans l'état où elle se trouvait, par le traité de Nimègue, conclu le 10 août 1678, entre la France et les États-Généraux.

La perte de ce comptoir faisait un vide considérable dans le commerce des Hollandais : ils résolurent d'y rentrer; mais pour ne pas faire une infraction manifeste au traité qu'ils venaient de signer, ils l'attaquèrent et s'en rendirent maîtres en 1685, au moyen d'un armement masqué par le pavillon de l'électeur de Brandebourg, devenu roi de Prusse. Ils rétablirent alors les fortifications, et s'y maintinrent pendant toute la guerre de 1688, terminée en 1698 par le traité de Riswick.

Cette guerre fut assez longue pour donner le tems aux Hollandais de renouveler leurs alliances avec les Maures. Cependant comme ils étaient persuadés qu'ils bâtissaient sur le fond d'autrui, ils firent peu de dépenses pour le rétablissement des fortifications. Ils se servirent des matériaux qu'ils trouvèrent sur les lieux, et se bornèrent à faire une enceinte de murs en suivant le contour de la pointe de
l'île,

l'île, avec deux demi-bastions et un fossé devant la courtine pour couvrir la porte du fort. Ils placèrent dans cette enceinte les logemens du gouverneur, de la garnison et les magasins. Les Maures qu'ils avaient attirés auprès d'eux, et dont ils se servaient pour le négoce, avaient leurs cases à quelque distance du fort et auprès des citernes.

Les agens de la compagnie française, au traité de Riswick, présentèrent si tard leurs réclamations, que l'examen de cette affaire fut remis à un autre tems; et cependant les prétendus sujets du roi de Prusse demeurèrent en possession du fort et du commerce d'Arguin. Il fallut alors en poursuivre la restitution à la cour de Brandebourg, et cette réclamation, que l'or des Hollandais faisait toujours éluder, fut si longue, qu'elle durait encore lorsque la guerre de 1701 se déclara. Cette guerre fut terminée par les traités d'Utrecht et de Bade, en 1713 et 1714, sans qu'on eût parlé de la restitution d'Arguin.

La compagnie française, fatiguée des lenteurs qu'elle éprouvait, prit la résolution de renoncer à toutes négociations, et de rentrer de haute lutte dans son bien. Elle fit armer, à l'Orient et au Havre, trois vaisseaux de guerre, une frégate et trois barques, sur lesquels elle fit embarquer les troupes, les munitions et les vivres nécessaires à l'expédition qu'elle projetait. Cette petite escadre fut commandée par M. Périer de Salvert. Il mit à la voile le 6 janvier 1721.

Le mois suivant M. Périer fut rendu à sa destination. Après avoir reconnu le Cap-Blanc, Portendick et les environs d'Arguin, il fit mouiller à cinq lieues de l'île. Il disposa les chaloupes et les troupes qu'il destinait à l'attaque, et se mit à leur tête. Il descendit dans l'île, et n'éprouva qu'une faible résistance. Il prit les citernes et s'y établit; il s'avança vers le fort, démolit les cases des Maures, qui le gênaient dans sa marche, et se servit du bois, dont il avait le plus grand besoin. Dans cette position, il fit sommer le gouverneur de rendre la place. Sur son refus, il fit dresser des batteries, et lorsqu'elles furent en état, il envoya un tambour faire une nouvelle sommation, mais on tira dessus. Alors il fit jouer ses batteries, et lorsqu'il jugea qu'elles avaient produit assez d'effet, il fit sommer

le gouverneur pour la troisième fois. On répondit que les Maures étaient maîtres de la forteresse, et que leur chef n'en sortirait que mort. Les assiégés firent dès-lors un grand feu de canon et de mousqueterie, qui ne blessa qu'un seul homme : ils firent une sortie qui ne leur réussit pas, et ils se retirèrent avec précipitation dans le fort.

Les batteries furent si bien servies, qu'elles avaient entièrement rasé les parapets de deux bastions, démonté les canons du fort, et fait une brèche de quinze à dix-huit pieds de largeur, quand M. Périer les fit encore approcher pour élargir la brèche, et planter ses échelles commodément. Le feu fut alors si vif, que les Maures, ne pouvant plus y tenir, se retirèrent, pendant la nuit, sur le continent, et abandonnèrent le fort.

Les Maures s'étaient sauvés au moyen d'une échelle ; les Français s'en servirent pour monter dans le fort. Ils n'y trouvèrent que deux nègres, une vieille femme maure et deux enfans de M. Both, ancien gouverneur d'Arguin, parti de France avec M. Périer. Le gouverneur hollandais, M. Jean Wine, suivit volontairement les Maures. Plusieurs Français furent arrêtés et conduits prisonniers en terre-ferme. L'île et le fort furent pris le 7 mars de la même année 1721.

On trouva, dans le fort, des vivres et des munitions : toutes les marchandises avaient été enlevées par les Maures. On travailla à réparer les brèches, et cette opération finie, M. Julien du Bellay fut nommé gouverneur de l'île. Il fit faire l'inventaire de tout ce qui se trouva dans les magasins ; et après avoir remis le commandement à M. Duval, il se rendit à bord de l'escadre, et partit pour l'île Saint-Louis.

Duval était celui, de tous les employés au service de la compagnie, le moins propre à ce gouvernement : c'était un homme violent, cruel dans la prospérité, lâche et irrésolu dans le malheur. On avait fait dire aux Maures qui s'étaient retirés, qu'ils pouvaient revenir à Arguin, et qu'ils y seraient bien reçus : il n'y avait, en effet, rien de mieux à faire que de les accueillir amicalement, et de les attacher au parti des Français ; Duval fit tout le contraire, et se rendit coupable de la plus noire perfidie. Les Maures se présentèrent

avec confiance ; ils furent tous massacrés par les ordres de cet infâme gouverneur : leurs cadavres furent taillés en pièces et exposés en différens endroits , afin que leurs compatriotes ne pussent pas douter du sort qui les attendait s'ils avaient le malheur de tomber dans ses mains.

Après cette horrible exécution , il n'y eut plus d'accommodement à espérer avec les Maures irrités. Les Hollandais en profitèrent en gens habiles ; ils eurent grand soin d'entretenir le ressentiment de ces peuples contre les Français.

Les Maures et les prétendus Prussiens ne perdirent pas l'espoir de se venger ; mais forcés de fuir précipitamment , ils s'arrêtèrent à Portendick.

J'ai déjà dit que les Hollandais avaient élevé un fort en bois sur cette plage : il était en forme d'étoile à huit pointes , et avait cinquante pieds en carré dans l'intérieur. Le fossé avait huit pieds de large et six de profondeur : le tout était clos d'un double rang de planches , rempli de maçonnerie de huit pieds de hauteur. On avait placé une batterie de huit pièces de canon sur le rivage.

Ces bois arrivèrent sur une galiote armée à Amsterdam par la compagnie de l'Ouest , pour secourir Arguin. Elle portait encore des marchandises de traite , des munitions et tous les ustensiles pour faire un nouvel établissement en cas que le fort d'Arguin fût pris. Elle avait à bord M. Jean Reers , qui venait remplacer , dans le gouvernement d'Arguin , M. Jean Wine , et trente-deux hommes de nouvelle garnison.

La galiote faisait le commerce interlope à Portendick ; elle y prenait son chargement de gomme pour le porter en Hollande. Elle fut prise par les Français , et envoyée à l'île Saint-Louis. Elle avait débarqué le nouveau gouverneur à l'île Tider , où s'était réfugié son prédécesseur en sortant d'Arguin. Elle mit à terre , à Portendick , les trente-deux hommes de garnison , avec leurs armes , leurs bagages et leurs vivres , quatre canons de quatre livres de balle , trois milliers de poudre , quatre caisses de clincaillerie , du fer en barre , deux mille livres de tabac et du bois de construction pour bâtir deux barques.

Duval avait quitté le gouvernement d'Arguin : sa conduite atroce ne lui permettait plus d'y résider ; il l'avait cédé à Jean de Both , connu des Maures et qui en était estimé. Il y eut alors une espèce de réconciliation qui parut dissiper les haines et réunir les deux nations. Plusieurs familles maures rentrèrent à Arguin et s'y établirent. Cette bonne harmonie fut sur le point d'être troublée par l'imprudence d'un ancien employé, méprisé et redouté des Maures. Il inquiétait Jean de Both , et se plaignait de ce qu'il avait obtenu le commandement à son préjudice. Cette prétention, qui pouvait se réaliser, épouvanta les Maures ; ils se retirèrent ; mais comme elle n'eut pas de suite , ils rentrèrent aussitôt dans la place.

Cependant Jean Reers , qui avait été gouverneur d'Arguin sous le nom des Prussiens, homme audacieux et d'un caractère fortement prononcé, connu des Maures , dont il était aimé, et dont il parlait parfaitement la langue , fit une alliance avec eux , pour se maintenir à Portendick et reprendre l'île d'Arguin. Les Maures le servirent avec d'autant plus de courage et de fidélité, qu'ils avaient à venger leur propre querelle. Arguin fut attaqué vigoureusement, et bloqué de toutes parts pendant plusieurs mois. Les Maures s'emparèrent des citernes ; ils firent prisonniers M. Leriche et quatre autres Français envoyés vers eux en parlementaire. Ils firent jouer une mine sous le fort, dont les logemens furent ébranlés. Enfin, après avoir entièrement consommé leurs vivres et leur eau, les Français furent contraints de rendre le fort, et d'avoir recours aux Hollandais de Portendick , afin que les Maures ne leur coupassent pas la gorge quand ils sortiraient de la forteresse. Ils la cédèrent le 11 janvier 1722.

Les Maures s'emparèrent de toutes les marchandises , tant de celles d'Europe que de celles qu'on avait traitées sur les lieux , des munitions et autres effets qu'ils trouvèrent ; ils fournirent une barque dans laquelle M. Both et les Français , au nombre de vingt-quatre, s'embarquèrent pour Portendick. Jean Reers leur donna la barque *la Prompte* , prise sur les Français, et sur laquelle ils se retirèrent à l'île Saint-Louis le 18 janvier 1722.

Précédemment une barque française, échouée à cinq lieues

d'Arguin, avait été prise par le maure Homar, qui fit égorger tout l'équipage, composé de huit personnes.

Duval fut lui-même victime de son atrocité et de son imprudence : le même Homar le rencontra en mer du côté du Cap-Blanc ; il se laissa aborder par ce barbare, qui lui coupa la tête, ainsi qu'à seize Français qui étaient avec lui.

Dans le même tems une autre barque fut prise par les Maures, et tout l'équipage fut massacré.

C'était une guerre à mort, par laquelle les Hollandais triomphèrent un moment, et qui servit aux Maures à se venger des outrages qu'ils avaient reçus.

Cependant leurs triomphes ne furent pas de longue durée. La compagnie n'eut pas plutôt appris tous ces événemens, qu'elle résolut de rentrer dans Arguin, et de chasser les Hollandais, non-seulement de Portendick, mais encore de tous les autres lieux de sa concession.

Tout fut mis en œuvre : elle fit armer à l'Orient une escadre de quatre frégates et une galiote, dont elle donna le commandement à M. Fruger de la Rigaudière. M. André Brue, ci-devant directeur des établissemens d'Afrique à l'île Saint-Louis, fut nommé commissaire-général sur cette escadre, qui mit à la voile le 8 décembre 1722, et arriva au Cap-Blanc le 6 février. On y trouva la frégate *l'Expédition*, et les bâteaux *le Fier*, *le Saint-Jacques* et *le Brave*. Ces quatre bâtimens venaient de l'île Saint-Louis, d'où ils avaient été expédiés par le directeur-général, pour attendre l'escadre et se réunir à elle. Tous ces bâtimens mirent à la voile en même tems ; ils mouillèrent à cinq lieues de distance et à la vue d'Arguin le 12 février.

On fit de suite les préparatifs pour la descente, et le 17 les troupes débarquèrent à la pointe du jour, en deux détachemens chacun de deux cents hommes. On ne trouva point de résistance. Les Français s'avancèrent en bataille jusqu'à la portée du canon, où ils s'arrêtèrent pour sommer le gouverneur, et réclamer cinq Français qui étaient prisonniers dans le fort.

Jean Reers, gouverneur, répondit que la place lui avait été

confiée, qu'il la défendrait tant qu'il aurait du sang dans les veines ; que M. Both la lui avait vendue , et que de plus il la tenait du roi de Prusse pour 30 mille risdales. A l'égard des cinq Français que l'on réclamait , il dit que trois avaient pris parti dans ses troupes ; que pour les deux autres , Leriche et Duvaux , ils lui avaient été remis par les Maures , pour 600 risdales , et qu'il était prêt à les rendre en lui remboursant pareille somme.

Sur cette réponse les Français continuèrent leurs opérations ; ils s'emparèrent des citernes et les trouvèrent comblées. Le commandant la Rigaudière supposa que l'escadre manquerait d'eau ; il leya le siège , et se retira contre l'avis et malgré l'opposition formelle de M. Brue.

M. de la Rigaudière , ayant honteusement abandonné le siège d'Arguin , prit la généreuse résolution d'aller s'emparer du fort de Portendick. Il y arriva sur la fin de février , et le premier mars il fit les dispositions pour l'attaque. Il fut reçu des Maures avec empressement et les témoignages de la plus sincère amitié. Il fit une alliance solennelle avec eux , et s'empara du fort qu'il crut devoir conserver , quoique mauvais et dans une position mal-saine. Il y laissa M. Marion pour gouverneur. La garnison fut composée de trente-deux blancs , y compris la femme d'un soldat. Six esclaves nègres furent destinés au service du fort. On y mit des vivres pour trois mois , des marchandises de traite , des armes , des munitions et divers ustensiles dont la garnison pouvait avoir besoin. On laissa le vaisseau *le Maréchal d'Estrées* et le bateau *le Fier* à la rade de Portendick , pour bien assurer M. Marion dans son gouvernement.

Après cette brillante expédition , M. de la Rigaudière se rendit à la barre du Sénégal : M. Brue descendit à l'île Saint-Louis ; il y fut reçu aux acclamations de tous les habitans. Les princes voisins s'empressèrent de venir lui présenter leurs hommages et leurs services ; il ouvrit plusieurs négociations importantes avec eux ; il s'occupa sérieusement des affaires de la compagnie , et les mit dans le meilleur ordre ; il se rendit de suite à Gorée , et termina , à la satisfaction de tout le monde , les affaires de ce département.

M. de la Rigaudière fut souvent sollicité de reprendre l'expédition

d'Arguin, que les négociations de M. Brue avaient rendue plus facile : celui-ci mit tout en œuvre pour l'y déterminer, mais ce fut sans succès. Ils partirent de Gorée le 18 mars, et arrivèrent à Gravais, à trois lieues du port Louis, le 8 juillet 1723, après une traversée de cinquante-un jours.

Telle fut l'issue de la campagne d'une escadre sur laquelle il y avait plus de douze cents hommes qui auraient pu prendre dix forts comme celui d'Arguin. M. de la Rigaudière se contenta de le voir, et n'osa jamais entreprendre de l'emporter.

La compagnie fut très-mécontente de cette expédition : M. Brue en était indigné. Il eut ordre de faire équiper sur le champ une autre escadre composée de deux frégates, d'une galiote et de deux bateaux. On embarqua trois compagnies de la marine, et M. Périer de Salvert, le même qui avait déjà pris Arguin en 1721, en fut nommé commandant. On eut soin de mettre, dans cette escadre, tout ce qui était nécessaire pour faire réussir l'entreprise à laquelle elle était destinée, et surtout des officiers habiles, braves, sages et fort unis à leur chef.

Dans l'intervalle le fort de Portendick avait été abandonné : les Hollandais y rentrèrent.

L'escadre mit à la voile dans les premiers jours de janvier 1724, et quoiqu'elle fût retardée dans sa marche par le mauvais tems, elle n'arriva pas moins devant Arguin le 14 février.

M. de Salvert fit descendre ses troupes avec tant de diligence, qu'il surprit les Maures, les empêcha de se retrancher et de gâter les citernes. Il s'en rendit maître, et cherchait à s'emparer du village des Maures; mais les Hollandais y mirent le feu. Toute la troupe s'avança vers le fort, sur une colonne; elle arriva en bon ordre jusqu'à la demi-portée du canon, et se campa derrière un rideau de sable où était le camp de M. de la Rigaudière l'année précédente.

Le général reconnut lui-même le terrain le plus propre pour placer sa batterie. Il fit entrer dans un canal au sud-ouest de l'île les chaloupes et les petits bâtimens de l'escadre, et débarqua ainsi près du camp, les vivres, les canons, les mortiers, les munitions et les outils nécessaires à son expédition. Cela se fit en bon ordre

et sans que les ennemis y missent le moindre obstacle. On travailla de suite à la batterie des canons et des mortiers.

Les ennemis firent une sortie. Après avoir marché quelque tems unis, ils se divisèrent en deux pelotons, dont l'un attaqua la petite citerne et l'autre la grande. Ils firent d'abord plier les travailleurs qui étaient sans armes, mais ils furent repoussés par la troupe avec une perte considérable. Ils avaient l'avantage d'être soutenus par les canons du fort; ils se battirent avec vigueur. Cependant cette action ne coûta aux Français que la perte d'un soldat qui fut tué, et le bras d'un autre qui fut emporté. Ils tirèrent aussi quelques bombes sur la batterie française sans y faire de mal.

Deux chaloupes furent expédiées pour croiser au nord de l'île et empêcher la communication du fort avec la terre-ferme.

La batterie de canons et de mortiers, les retranchemens étant finis, M. de Salvert envoya un tambour porter une lettre au gouverneur, et le sommer de rendre la place. Il lui écrivit en ces termes :

« Monsieur, j'ai ordre du roi mon maître, de vous sommer de
 » me rendre présentement l'île et la forteresse d'Arguin, que vous
 » occupez, quoiqu'elles appartiennent légitimement à la compagnie
 » des Indes, et sur votre refus, de vous y contraindre par la force
 » des armes. Je vous somme encore de me remettre les sujets du
 » roi, que vous retenez dans une rude captivité. L'action barbare
 » que l'on vous impute, à l'égard de ceux qui ont été indignement
 » et cruellement assassinés, est un des motifs qui ont excité l'indi-
 » gnation du roi mon maître. Faites vos réflexions. J'attends votre
 » réponse, et je serai charmé de trouver, dans votre justification,
 » les moyens de vous accorder l'estime d'un galant homme. »

Le gouverneur hollandais demanda, et il obtint jusqu'au lendemain pour faire sa réponse. Les hostilités cessèrent de part et d'autre.

Le terme expiré, un officier de l'escadre prit l'habit d'un tambour et la caisse; il alla, au point du jour, demander la réponse du gouverneur, qui la fit, et réclama un nouveau délai jusqu'à midi. Mais le même officier, prétendu tambour, fut chargé de retourner

au

au fort, et de dire au gouverneur qu'il eût à la remettre sur le champ, ou qu'on allait faire feu. Le gouverneur répondit que si le commandant français était capable d'une pareille lâcheté, il se défendrait de son mieux.

Le général irrité, ordonna de tirer à l'instant même. On le fit si vivement, qu'à la troisième bombe les Hollandais mirent pavillon blanc et battirent la chamade.

On cessa de tirer, et la troupe s'avança vers le fort. Les assiégés demandèrent encore vingt-quatre heures pour se résoudre; mais voyant qu'ils ne pouvaient rien obtenir, ils mirent dehors MM. Leriche et Duvaux, qu'ils retenaient prisonniers, et envoyèrent des otages pour régler les conditions de la capitulation. Elle fut bientôt faite. On leur promit que leur bagage ne serait point visité, et qu'ils seraient payés des appointemens qui leur étaient dus sur les effets qui se trouveraient dans le fort.

Cette capitulation fut signée le 20 février 1724. M. de Salvert prit possession du fort; il y mit pour gouverneur M. de Lamotte, et lui laissa pour garnison la compagnie qu'il commandait, un major, un garde-magasin, trois commis et un chirurgien : des vivres et des munitions furent mis à sa disposition : après quoi on détruisit les retranchemens, et l'on transporta, à bord des vaisseaux, tous les effets qu'on avait débarqués. Les Hollandais furent conduits dans leur patrie, et les Maures se retirèrent sur le continent.

M. de Salvert se porta de suite, et avec rapidité, sur Portendick : il eut quelques difficultés pour prendre terre; mais il sut les vaincre. Les Français forcèrent leurs ennemis à mettre eux-mêmes le feu à leurs établissemens, achevèrent de les brûler, et emportèrent avec eux les canons, les munitions, marchandises, et généralement tous les effets qu'ils trouvèrent.

Ces deux expéditions furent heureuses et promptement terminées : elles dégoûtèrent enfin les Hollandais. Forcés de renoncer à leurs prétentions, ils n'ont plus paru sur cette côte. L'escadre ayant tout disposé pour son retour en France, partit de Gorée le 24 avril, et arriva au Port-Louis le 25 mai 1724.

Tant d'efforts faits par les nations étrangères, pour se maintenir, soit à Arguin, soit à Portendick, n'avaient d'autre but que de diviser et partager le commerce de la gomme, que les Français, solidement établis sur le Sénégal, voulaient y concentrer : c'était un point d'autant plus capital, que les Maures ne manquent jamais de profiter de la concurrence pour se rendre plus difficiles et vendre plus cher.

Le commerce de la gomme avec les Maures était la principale et la plus importante des opérations sur ces parages. Les forêts de gommiers en sont très-près. On y traitait encore de l'or, du morfil, des bœufs, des moutons, des cuirs verts et des plumes d'autruche : on assure qu'on y trouvait aussi de l'ambre gris en quantités considérables. J'ai fait et fait faire les plus grandes recherches pour en découvrir ; elles ont été infructueuses. M. Pelletan, mon successeur, a été plus heureux ; cependant il ne cite qu'un seul fait, et dans une autre direction de la côte ; ce qui prouve au moins que cette matière n'est pas commune.

La pêche est très-abondante sur cette partie de la côte. Tous les caps, jusqu'à l'embouchure de la rivière de Saint-Jean, donnent des retraites assurées à une multitude de poissons ; et les hauts-fonds étant couverts d'herbes, la nourriture ne leur manque jamais. Ces golfes sont comme de vastes étangs, avec cette différence qu'on ne peut les épuiser.

Dans le principe, les Européens s'étaient adonnés à la pêche ; elle leur produisait des dorades, des chiens marins, une infinité d'autres espèces, et surtout des vieilles ; il n'était pas rare d'en trouver du poids de deux quintaux. Ils les préparaient sur les lieux pour les transporter en Europe ; ils s'en servaient aussi pour la subsistance des garnisons, ou les plaçaient, dans leurs échanges, aux îles Canaries, aux Açores, avec les Maures, et à la côte de Guinée.

La tortue se plaît aussi beaucoup dans ces parages ; elle y trouve à paître, des îles de sable pour pondre, des asyles sûrs et nombreux contre le mauvais tems. L'espèce qu'on y trouve en plus grande quantité, et pendant toute l'année, est celle qu'on appelle

tortue franche, tortue verte, tortue de mer : elle n'est pas si grosse que la tortue d'Amérique, mais elle ne lui cède en rien pour la bonté et la délicatesse : son écaille, sans être parfaitement belle, était cependant recherchée. La tortue était donc, pour les Européens, une branche de commerce et un moyen de subsistance.

Lorsque les Français, maîtres absolus de toute la côte, l'abandonnèrent entièrement pour porter tout le commerce sur le Sénégal, la pêche fut de même abandonnée.

C'est quand je m'occuperai de nos établissemens sur cette rivière, que j'entreterai dans de plus grands détails, et sur nos opérations commerciales, et sur nos relations avec les Maures. C'est alors aussi que je parlerai de ces peuples, de leurs inclinations naturelles, de leurs mœurs, de leur religion, de leurs lois, de leurs usages, de leurs gouvernemens, de leurs armes, de leurs maladies, de leurs remèdes; enfin, de ce qu'ils ont acquis ou perdu par leurs rapports et leurs liaisons avec les Européens.



 CHAPITRE III.

Le Cap-Verd. Ile de Gorée. Époque de sa découverte. Historique de sa possession par les nations européennes. Description de son territoire. Mœurs et commerce de ses habitans.

A TRENTÉ ou trente-cinq lieues de Portendick, en suivant la même direction, et par les 18^d. 51^m. 30'. de longitude, et 15^d. 53^m. de latitude, on trouve l'embouchure du Sénégal. C'est là qu'est placé le chef-lieu des établissemens français. Je me bornerai à donner ici cette indication, parce que je serai forcé de ramener mes lecteurs sur ce point, afin de les conduire dans l'intérieur du pays. Alors je franchirai la Barre, je montrerai des contrées presque inconnues, des hommes bons, qui nous aiment, et qu'il dépend de nous de rendre heureux. Je ne m'en éloignerai, pour revenir en France, qu'après avoir rempli, pour leur bonheur et pour l'utilité de mon pays, la tâche que je me suis imposée.

Je passe rapidement au Cap-Verd et à Gorée. Je décrirai successivement tous nos établissemens dans la rivière de Gambie et sur la côte jusqu'à Serre-Lionne.

Pour arriver à Gorée, soit d'Europe, soit du Sénégal, il faut reconnaître le Cap-Verd : c'est la pointe la plus occidentale de l'Afrique : son avancement dans la mer en fait une péninsule vaste et facile à isoler du continent. Le terrain en est bon et couvert des plus beaux arbres ; il est propre à toutes les cultures, et arrosé par de petits ruisseaux qui le fertilisent : c'est l'emplacement de la côte qui invite le plus à l'établissement d'une colonie : il est situé au 19^d. 50^m. 45'. de longitude, et 14^d. 43^m. 45'. de latitude. Ses arbres, toujours verts, lui ont fait donner le nom qui le distingue des autres caps de cette côte, presque tous secs, arides et dépouillés de toute verdure. Les Portugais, marchant sur les traces des Français, l'ont doublé pour la première fois en 1440, et se sont vantés de cette

expédition comme d'une entreprise des plus hardies ; elle pouvait l'être pour eux , mais c'était un jeu pour les Normands déjà établis depuis long-tems sur les côtes d'Afrique les plus reculées.

La baie d'Yof forme un grand enfoncement entre la pointe de Barbarie et le Cap-Verd : les courans entraînent dans cette baie et portent violemment au sud-sud-est.

L'attérage de ce cap se découvre par deux montagnes auxquelles on a donné le nom de Mamelles , parce qu'on prétend qu'elles en ont la forme. Dès qu'on les aperçoit, il faut éviter une pointe de rocher qui porte environ deux lieues au large, et sur laquelle on ne peut se méprendre , puisqu'elle brise dans toute sa longueur. Il faut la côtoyer à une distance raisonnable, et faire le sud-ouest pour la doubler, jusqu'à ce que les deux Mamelles se présentent sur la même ligne, de manière que l'une efface l'autre. On est alors hors de danger, et on se trouve avoir paré la pointe d'Almadie. On place le milieu de la dernière Mamelle au 14^d. 43^m. de latitude septentrionale : elles sont est-sud-est et nord-nord-ouest l'une de l'autre. Dans cette position, on porte sur le Cap-Verd, que l'on va raser en arrivant sur lui. On découvre très-près la petite île de la Madeleine, couverte d'arbres toujours verts : on la laisse à bas-bord à portée du pistolet. On voit ensuite un gros rocher blanc qui sert d'asyle à une infinité d'oiseaux : on le laisse de même à bas-bord pour porter sur le Cap-Manuel, à une petite lieue de distance. Dès qu'on l'a doublé, on aperçoit l'île de Gorée, qui n'en est qu'à deux lieues.

Ce cap et les terres voisines, depuis la pointe des Mamelles jusqu'au Cap-Bernard, furent cédés, en toute propriété, à la France, par deux traités passés en 1763 et 1765, entre le roi Damel et le gouverneur du Sénégal. Dans cette concession se trouvent les villages de Daccard et de Bin, d'où les habitans de l'île de Gorée tirent des subsistances.

Le voyage du Sénégal à Gorée se fait presque toujours en vingt-quatre heures ; mais le retour est ordinairement plus long. Les vents et les courans le rendent difficile : on met souvent un mois entier à faire cette traversée de Gorée au Sénégal.

Cette île a été découverte et possédée par les Normands, puis par les Portugais. Les Hollandais traitèrent avec Biram, roi du Cap-Verd, en 1617, qui la leur vendit; ils l'appelèrent dans leur langue, *Goerée*, c'est-à-dire, bonne rade. Les naturels la nomment *Barsa-guiche*.

La compagnie hollandaise y fit bâtir un fort de très-bonne maçonnerie, et le plaça au nord-ouest, sur une montagne escarpée de tous côtés. Ce fort ne défendant pas l'atérage et le débarquement dans l'anse, ils en bâtirent un second qui mit leurs magasins à couvert de toute insulte; mais la maçonnerie de celui-ci fut moins solide : c'était tout simplement des pierres liées avec de la terre.

Les Hollandais jouirent paisiblement de leur acquisition jusqu'en 1663, que les Anglais s'en emparèrent. Ils renversèrent en peu de tems les murailles du fort de l'anse, prirent celui de la montagne et par conséquent toute l'île.

Cette conquête était d'autant plus importante pour les Anglais, qu'étant déjà établis dans la rivière de Gambie, elle leur assurait le commerce entier de cette partie de la côte; cependant ils négligèrent les fortifications ou n'eurent pas le tems de les rétablir. L'année suivante ils en furent chassés par l'amiral hollandais Ruyter, qui se présenta avec une flotte imposante et les força de capituler. Le gouverneur Georges Abererom, ses officiers et la garnison furent conduits à Gambie. L'amiral hollandais mit pour commandant à Gorée Jean Cellarius, avec une garnison de cent cinquante hommes. On répara les brèches; le fort de l'anse fut reconstruit à chaux et à sable : on augmenta les fortifications de celui de la montagne; tous les ouvrages enfin furent mis en bon état.

Cependant les Français s'en rendirent maîtres vers la fin de 1677, et cette conquête, ils la dûrent au vice-amiral d'Estrées, devenu maréchal de France. Il était chargé d'une expédition contre l'île de Tabago : la flotte qu'il commandait, était composée de onze vaisseaux de ligne, deux flûtes armées en guerre, trois brûlots, une flûte servant d'hôpital, une barque longue et une caïche. En passant il s'arrêta devant Gorée, suivant les ordres qu'il en avait reçus, et fit mettre pavillon hollandais à toute l'escadre, afin de

surprendre les vaisseaux de cette nation , mouillés aux atterrages de l'île. Le commandant hollandais fit faire les signaux de reconnaissance ; mais comme on n'y répondit pas , il ne put douter long-tems des intentions de l'escadre , et se mit sur la défensive. Le vice-amiral s'avança le premier , et fut canoné vigoureusement : alors tous les vaisseaux le suivirent et mirent pavillon blanc. Pendant la nuit , on fit faire les reconnaissances de l'île par des chaloupes armées ; elles étaient encore destinées à s'opposer à la fuite des bâtimens ennemis et des canots à l'usage des nègres.

A la pointe du jour on fit sommer le gouverneur de rendre la place. Il voulut attendre qu'il y eût du sang répandu. Cette réponse donna de l'humeur au vice-amiral. Il ordonna de commencer l'attaque sur le champ.

Sept vaisseaux s'avancèrent le plus près de l'île , et firent un feu terrible sur les forts. Le vice-amiral , à la tête de vingt-quatre chaloupes chargées de troupes , parut en bon ordre dans l'anse pour y faire la descente. Les Hollandais furent épouvantés de tant d'audace ; ils enclouèrent leurs canons , abandonnèrent le fort de l'anse et se retirèrent précipitamment dans celui de la montagne , beaucoup meilleur et bien plus avantageusement situé que le premier. Mais la terreur les y suivit : ils ne firent aucune résistance et demandèrent à capituler. D'Estrées ne voulut rien entendre ; il les menaça de les faire tailler en pièces s'ils ne mettaient sur le champ les armes bas et ne se rendaient à discrétion. Le gouverneur Hopsac obéit ; il présenta ses armes et les clefs de la forteresse au vice-amiral , qui le reçut avec bonté , et lui permit de se retirer où bon lui semblerait. Il partit pour la Hollande avec la garnison.

On trouva les deux forts en bon état , et les batteries montées de quarante-deux pièces de canon. Les magasins étaient bien fournis en provisions de guerre , de bouche et de marchandises. Les Hollandais avaient enfin tout ce qu'ils pouvaient désirer pour se défendre vigoureusement et long-tems.

On n'avait point dit au vice-amiral de conserver sa conquête ni de la remettre à la compagnie du Sénégal : il fit entièrement démolir le fort de la montagne , une partie de celui de l'anse , et détruisit

les comptoirs que les Hollandais avaient établis à Rufisque, Joal et Portudal. Il mit ensuite à la voile avec son armée et fit route pour Tabago.

Bientôt après Ducasse, qui fut ensuite lieutenant-général des armées navales, et qui se trouvait dans la rivière de Gambie, vint prendre possession des conquêtes de d'Estrées; il répara les forts, rétablit les comptoirs, traita avec les rois des contrées voisines et fit des alliances avec eux, en sorte que les Français jouirent de la plus grande sécurité dans leurs établissemens, surtout après la paix de Nimègue.

Ducasse, à son retour en France, rendit compte de ses opérations à Gorée et sur la côte : on le chargea de présens magnifiques pour les rois du pays; il les porta lui-même, et en fit la remise solennellement. Il trouva que les employés de la compagnie faisaient leur commerce paisiblement et vivaient en bonne intelligence avec leurs voisins.

Les Hollandais cependant voyaient avec une peine extrême l'affermissement et la prospérité du commerce des Français sur cette côte. Ils crurent qu'ils pourraient les en éloigner s'ils parvenaient à indisposer contre eux les naturels du pays, faire massacrer les commis de la compagnie et piller leurs comptoirs. Pour cet effet ils expédièrent un vaisseau, et donnèrent des instructions conformes à cet infâme projet au capitaine Hubert, qui le commandait.

En arrivant sur les lieux, le Hollandais trouva M. Ducasse avec son escadre qui croisait sur la côte. Le commandant français lui fit dire que les Hollandais n'ayant plus rien à prétendre sur Gorée et les autres pays cédés à la France par le traité de paix, sa présence devenait importune et déplacée; il l'engagea à se retirer. Mais comme il vit que ses instances ne produisaient aucun effet, et que le Sr. Hubert n'en cherchait pas moins l'occasion de faire soulever les nègres et de surprendre l'île à la faveur de ces soulèvemens, il résolut de s'emparer du bâtiment et le prit. Le capitaine et l'équipage furent envoyés au fort de la Mine sur la côte de Guinée.

Un autre navire hollandais se présenta huit jours après; il avait reçu les mêmes instructions que le précédent; mais son commandant,
plus

plus sage que le premier, craignit de se compromettre, et se retira à la première sommation qu'on lui fit.

Peu de tems après il parut encore un gros vaisseau expédié de Hollande pour le même objet. Il avait à bord le Sr. Hopsac, le même qui était gouverneur de Gorée lorsque d'Estrées s'en rendit maître. M. Ducasse était alors dans la rivière de Gambie ; il avait laissé son vaisseau à la rade de Gorée, sous le commandement de son lieutenant. Cet officier s'empressa de faire les sommations convenables au Hollandais ; il lui déclara que s'il ne s'éloignait pas de la côte, il s'emparerait de son bâtiment. Hopsac, qui ne voulait que gagner du tems, demanda qu'on lui fît préparer une barque pour aller dans la rivière de Gambie s'expliquer avec M. Ducasse ; ce qu'on lui accorda très-mal adroitement. Cette explication fut courte ; il reçut l'ordre positif de retourner promptement en Hollande s'il ne voulait pas éprouver le sort du bâtiment de sa nation, qui venait d'être pris. Le Hollandais dissimula ses vues, et promit de ne pas différer son départ ; mais il sut profiter de la liberté qu'on lui laissa, et au lieu de se rendre en droiture à Gorée où était son navire, il s'arrêta à Joal et y resta deux jours, de là à Portudal, où il fit un pareil séjour, et enfin à Rufisque, où il acheva de séduire les nègres et de les déterminer à un soulèvement contre les Français, à piller leurs comptoirs et à massacrer leurs commis. Il leur promit les plus grandes récompenses, et s'engagea à leur fournir les marchandises de traite à moitié moins que les Français : l'appât du butin enflamma les nègres ; ils promirent et jurèrent d'exécuter cet affreux complot. Hopsac s'embarqua, prit le large sans perdre la côte de vue, attendant chaque jour le signal convenu d'une insurrection générale.

Après le départ d'Hopsac, M. Ducasse, ne se doutant pas de la trahison que les nègres méditaient, et persuadé qu'il n'avait rien à craindre de la part des Hollandais, partit avec ses vaisseaux pour visiter la côte du midi. Il fut heureusement obligé d'entrer et de s'arrêter dans la rivière de Gambie.

A peine fut-il parti, que *Tin*, roi de Baol, fit arrêter les commis du comptoir de Portudal, et pilla toutes les marchandises ; le même

jour et au même instant, le roi *Barbesin* en fit autant à Joal : Rufisque fut préservé par un accident heureux et inattendu.

Ducasse, instruit de cet attentat, reconnut, mais trop tard, la perfidie d'Hopsac. Il revint avec son escadre, et se hâta de porter la guerre sur les terres des nègres révoltés. La fortune seconda ses armes; il mit en fuite ses ennemis; il en tua un grand nombre; fit beaucoup de prisonniers, brûla tous les villages à deux et trois lieues dans les terres, pilla et ravagea tout le pays. Les nègres épouvantés demandèrent grace; ils envoyèrent comme otages deux des plus grands seigneurs de la cour du roi Tin, qui avait été le premier à fausser ses engagements, et qui reçut la paix aux conditions qu'on voulut lui imposer. Les principales furent que toutes les côtes de la mer du royaume de Baol et six lieues dans les terres, appartiendraient pour toujours en toute propriété et souveraineté à la compagnie du Sénégal; qu'elle y ferait le commerce à l'exclusion de toute autre nation, sans payer aucun droit ni coutume, et que deux princes de la famille royale, au choix du gouverneur de Gorée, demeureraient en otage dans la forteresse. Les commis arrêtés furent mis en liberté, les marchandises pillées furent perdues, et les Français gardèrent en compensation et comme esclaves, les prisonniers qu'ils avaient faits pendant la guerre.

Le roi Barbesin subit la même loi; il fournit des otages et donna un nombre considérable d'esclaves. On rétablit les comptoirs et le commerce à Portudal et à Joal.

Les nègres et les princes de Rufisque n'avaient point encore paru partager la perfidie de leurs voisins. Les Français étaient sans méfiance sur leur compte, lorsque tout à coup Ducasse fut attaqué par plus de trois mille nègres soulevés contre lui et les employés du comptoir; ils l'assiégèrent dans sa maison, et tirèrent sur la couverture tant de flèches ardentes, qu'ils y mirent le feu. Il ne dut son salut qu'à la fuite; il se sauva à la nage dans sa chaloupe avec cinq ou six hommes qui lui restaient : dans sa retraite, il perdit dix hommes tués sur la place, et quatre qui furent mortellement blessés.

Ducasse tira une vengeance éclatante de cet outrage. Il parut sur

la côte le lendemain, avec des brigantins et des chaloupes armés ; il enleva tous les canots des nègres ; il fit une descente à la tête de trois cents hommes , força les nègres qui voulaient s'y opposer , emporta l'épée à la main un gros village de plus de mille cases , le pilla , le brûla ; il prit et fit esclaves tous les habitans ; et , pénétrant dans les terres jusqu'à trois ou quatre lieues , il porta partout la désolation et la mort.

Damel, roi du pays, se vit exposé à perdre ses États ; il envoya des députés pour représenter à M. Ducasse qu'il se vengeait sur lui d'une insulte qu'il désavouait, et à laquelle il n'avait aucune part : il s'engagea à punir les séditeux, soit par la mort, soit par l'esclavage, et le supplia de faire cesser les hostilités. Ducasse lui proposa les conditions qu'il avait imposées aux rois Tin et Barbesin. Damel les accepta sans réplique, et en jura l'observation avec les cérémonies usitées.

Ainsi finit cette conjuration suscitée par les Hollandais : elle affermit la puissance des Français, et les rendit maîtres absolus de cinquante lieues de côtes et de six lieues de profondeur dans les terres. Ducasse, à son retour en France, fit enregistrer le résultat de ces trois expéditions au greffe de l'amirauté du Havre, le 18 octobre 1679.

La guerre de 1688 porta malheureusement une atteinte funeste au commerce des Français dans cette partie du Monde. L'île de Gorée fut abandonnée pour la première fois depuis sa découverte ; il fallut céder le fort et l'île Saint-Louis aux Anglais, qui s'en emparèrent par surprise, mais qui n'y restèrent que cinq ou six mois. Les Français se hâtèrent de les en chasser ; ils ne leur donnèrent pas le tems de s'y fortifier et de gagner les naturels du pays. Ils rentrèrent de même, sans difficulté, à Gorée, dont les forts furent alors réparés. On les augmenta dans la suite, et toute l'île fut mise en état de résister à une attaque sérieuse. Les Anglais l'assiégèrent, dans un tems postérieur, avec quatre gros vaisseaux de guerre ; mais ils furent repoussés avec perte : ils restèrent quarante-cinq jours devant la place, hors la portée du canon, brûlèrent un vaisseau français, et n'osèrent jamais tenter un débarquement.

L'île de Gorée, située au 19^d. 45^m. de longitude, et 14^d. 40^m. 10^s. de latitude, s'étend nord-nord-ouest et sud-sud-est, à une portée de canon du continent. Elle est très-petite, et n'offre qu'environ quatre cent cinquante toises de longueur sur cent vingt de large. Sa circonférence n'excède pas deux milles de France : c'est un rocher fort élevé dans la mer. Elle est défendue par deux forts en très-mauvais état, et qui sont négligés depuis long-tems. Les gens de l'art pensent qu'on pourrait les disposer de manière à rendre l'île presque imprenable. Elle est en effet environnée de rochers, et n'est accessible que dans la partie de l'est-nord-est, où l'on trouve une anse assez large et assez profonde pour recevoir les plus gros navires. Entre elle et la terre-ferme on est à couvert des plus grosses lames. On trouve, à une lieue nord-est de l'île, le *golfe de Ben*, formé par la Nature : on peut y doubler, y caréner les vaisseaux, et faire tous les radoubs dont ils ont besoin.

La situation de Gorée est d'ailleurs assez agréable : au sud, la vue n'est bornée que par l'horizon de la mer ; au nord, elle s'étend jusqu'au Cap-Verd et dans les terres voisines, sur des sites très-pittoresques. On y respire, presque toute l'année, un air frais et tempéré ; c'est le résultat des vents de mer qui le rafraîchissent continuellement, et de l'égalité des jours et des nuits. Les maisons y sont commodes et assez bien bâties en briques. L'île est naturellement stérile : le fond du terroir est une sorte de sable rougeâtre qui ne produit ni bois ni pâturage ; cependant on y voit quelques jardins qui sont assez bien cultivés et qui produisent d'excellens légumes : ils avaient été plantés d'arbres fruitiers qui donnaient de bons fruits, mais ils se sont perdus faute de soins ; il est facile de les remplacer, et de se procurer, à peu de frais, une si douce et si salutaire jouissance.

On a construit une citerne qui pourrait être meilleure : elle s'emplit d'eau qu'on va chercher sur le continent, ou de celle qui tombe dans le tems des pluies. Ce n'est pas que l'île soit absolument sans eau vive, comme on l'a prétendu : on y trouve une source très-bonne, mais très-petite ; elle filtre goutte à goutte à travers un rocher : le gouverneur, la garnison et l'hôpital s'en servent de

préférence. Les habitans en usent aussi quand elle fournit assez ; ce qui est fort rare. On remarque que cette source est plus abondante dans les tems secs, c'est-à-dire, pendant huit mois de l'année ; elle diminue et devient bourbeuse dans les tems pluvieux.

On a laissé perdre les puits de l'ancienne compagnie des Indes : il faut les rétablir ; il faut rétablir de même tout ce qu'elle avait fait de grand et d'utile.

La population est d'environ deux mille cinq cents personnes, tant nègres que mulâtres : ceux-ci sont en plus grand nombre, et se distinguent par des mœurs plus douces, une éducation plus soignée, une tenue plus recherchée et plus décente. Ils étaient servis par des esclaves nègres ; mais, il faut le dire, ces esclaves, surtout ceux qui avaient pris naissance dans les maisons, étaient traités avec autant de douceur que d'humanité : on les considérait comme des enfans de la même famille. Ils n'étaient jamais vendus que quand ils se rendaient coupables de quelque crime capital : cet acte de sévérité n'est pas sans exemple, mais il a toujours coûté autant de larmes au maître qu'à l'esclave. Je ne suis pas parfaitement instruit de l'effet qu'aura produit la loi sur l'abolition de l'esclavage ; mais d'après la connaissance que j'ai de l'extrême attachement des maîtres pour leurs domestiques esclaves, et de ceux-ci pour leurs maîtres, je suis persuadé qu'il n'y aura pas eu de changement sensible dans les conditions ; que les uns continuent de commander, et les autres de servir.

Tout ce que je viens de dire n'a point de rapport à ce qu'on appelle la traite des nègres proprement dite : elle formait en grande partie, et presque seule, le commerce de Gorée, qui se composait aussi de la traite des cuirs en poil, du morfil et de la cire, du cabotage, et de quelques échanges sur les rivières de Salum et de Gambie.

Le gouvernement de Gorée est le même que celui de l'île Saint-Louis. La religion, les habitudes, les mœurs des deux peuples ont le même rapport, et je remets à en parler lorsque je traiterai de ce principal établissement.



CHAPITRE IV.

*Dépendances de l'île de Gorée. Rufisque. Portudal. Joal.
Communication de Gorée au Sénégal, par terre.*

L'ILE de Gorée étend son commerce depuis le Cap-Verd jusque dans le royaume de Salum, à sept lieues environ de l'embouchure de la rivière de Gambie, dont elle fait le cabotage; cependant on ne trouve plus aucun établissement sur cette côte. Les trois comptoirs de *Rufisque*, *Portudal* et *Joal*, dont nous avons déjà parlé, sont abandonnés: seulement l'administration de Gorée entretient, au dernier endroit, un habitant et un nègre, qui se relèvent alternativement, et qui sont spécialement chargés de traiter des vivres: s'ils font encore quelque petit commerce, c'est pour leur compte particulier.

Rufisque est à trois lieues de l'île, sur les terres de *Damel*, roi de *Cayor*, au 19^d. 37^m. de longitude, et 14^d. 40^m. de latitude; il a une bonne rade, qui, sur un fond de sable, donne six à sept brasses d'eau: les embarcations y sont en sûreté. La traite s'y faisait d'une manière prompte et avantageuse. Le pays fournissait abondamment des bœufs, des vaches, des cuirs, des moutons, quelques esclaves, et, ce qui est bien plus précieux encore, d'excellente eau tellement fraîche, à cause de l'épaisseur des bois qu'elle traverse, qu'elle reçut des Portugais le nom de rivière fraîche, en leur langue *Rio fresco*, mots dont, par corruption, nous avons fait *Rufisque*. On parle beaucoup de la beauté et des mauvaises mœurs des femmes de ce pays: le trafic de leurs charmes était devenu une branche de commerce, et les maris, que la jalousie ne tourmente pas, ne veillaient sur la conduite de leurs femmes que pour le rendre plus lucratif.

A vingt lieues plus loin et sur les terres de *Tin*, roi de *Baol*, est placé *Portudal*, au 19^d. 22^m. de longitude, et 14^d. 23^m. de latitude. Sa rade est excellente, et peut recevoir des vaisseaux du port de

250 à 300 tonneaux : le comptoir qui y était établi, servait surtout à fournir aux subsistances.

Joal, le troisième établissement et le plus près de la rivière de Gambie, placé sur les terres de Bour-Sin, roi de Sin, est situé au 19^o. 12^m. de longitude, et 14^o. 7^m. de latitude. Il remplissait beaucoup mieux son but. Les Français s'y étaient établis pour s'assurer le commerce exclusif, éloigner de la côte les interlopes, et surtout pour se garantir des caprices de Damel, roi de Cayor, qui cherchait quelquefois à les troubler dans leurs opérations, et même à leur couper les vivres. On est assuré d'en trouver à Joal de toute espèce, et en assez grande abondance pour fournir aux besoins de Gorée et des vaisseaux du commerce. On y prenait particulièrement des bœufs, des moutons, des poules, du mil, du riz, et à meilleur compte que partout ailleurs. C'est pour cette raison que les Français ont continué de former leurs approvisionnements dans ce village, autrefois considérable et bien peuplé. Ses habitans, d'un caractère dur et sauvage, étaient adoucis par leur amour pour le commerce, qui au reste était tout à notre avantage. On trouve encore des salines naturelles très-abondantes dans le voisinage de Faquiou, autre escale du royaume de Tin, qui n'a jamais été bien fréquentée.

On avait projeté un autre établissement à Cahone, village du royaume de *Salum*, placé presque à l'endroit où la rivière de Gambie se partage en deux branches, dont la plus septentrionale prend le nom de Salum, tandis que l'autre conserve le nom primitif. Ce comptoir eût été très-avantageux, parce que c'est à Cahone que s'arrêtent les Mandingues qui viennent des royaumes de Tombut, Bambara et autres États encore plus à l'est. Ces marchands s'y reposent : ils seraient bien aises d'y laisser les esclaves qu'ils conduisent, l'or et l'ivoire dont ils sont chargés, et d'y trouver les marchandises qu'ils viennent chercher en échange. Ils éviteraient ainsi quatre à cinq journées de marche qu'ils ont à faire pour se rendre de là à la rivière de Gambie, et ils seraient de plus affranchis des coutumes qu'ils sont obligés de payer au roi de Barre. On pourrait d'ailleurs faire revivre le commerce que faisait autrefois Gorée dans des îles nombreuses, formées par la rivière de Salum ; il occupait beaucoup

de monde, et rendait des bénéfices assez importants. On y traitait des mêmes objets qu'à Joal. Quelques habitans se rendent encore aujourd'hui dans la rivière de Salum, avec des marchandises, et ils ne reviennent jamais sans les avoir placées avantageusement. C'est sur les bords de cette rivière que l'on trouva le bloc d'ambre gris, dont le citoyen Pelletan fit l'acquisition. Je place ici les détails de cette découverte, pour que les mêmes observations puissent conduire à un résultat semblable.

Un habitant de Gorée, nommé Saint-Jean, homme instruit, trouva un jour des nègres à lui, occupés à *espalmer* leur pirogue avec une matière qu'ils avaient fait fondre, et dont ils ne connaissaient ni la nature ni la valeur. Saint-Jean la reconnut à l'odeur, et fit enlever ce qui restait du bloc de plus de cent livres qui avait été trouvé. Cette branche de commerce deviendrait fort importante, puisque le premier propriétaire vendit cette matière de 9 à 10 francs l'once, qui fut revendue 36 francs en France.

Outre les moyens de commerce que Gorée peut avoir sur toute cette côte, elle s'est ouvert une communication par terre avec le Sénégal.

On compte environ quarante lieues de distance entre ces deux établissemens; mais on fait cette route commodément et en sûreté dans l'espace de cinq à six jours, et ce voyage est une partie de plaisir, pour laquelle les commerçans français se réunissent ordinairement. Ils emportent les provisions nécessaires, et des tentes pour camper dans les lieux les plus agréables et dans les instans où ils veulent se reposer. Ces lieux sont connus et marqués : on y a fait construire des barraques pour servir d'asyle aux voyageurs. Nous sommes redevables de cet établissement aux vues bienfaisantes de M. Blanchot, qui fut long-tems commandant au Sénégal, et qui en est de retour depuis quelques mois. C'est d'eau surtout qu'il est nécessaire de se munir, car on est exposé à en manquer dans quelques endroits, malgré l'attention qu'on a eue de faire des puits de distance en distance; il est vrai que l'on peut y suppléer par le lait qu'on trouve partout en grande quantité, et que l'on peut se procurer à très-bon marché.

A la hauteur du Cap-Verd et du Cap-Manuel, à peu près à moitié chemin, on trouve un grand lac, dont l'eau est saumâtre, quoiqu'il soit formé par une petite rivière d'eau douce et parfaitement bonne. Il est difficile d'expliquer la cause de cette singularité. Les uns présumant que le fond du lac est d'une terre nitreuse qui communique à l'eau son amertume; d'autres pensent, et peut-être avec plus de vraisemblance, que la mer, filtrant à travers les terres, vient mêler ses eaux à celles du lac.

Quoi qu'il en soit, celui-ci convient également aux poissons de mer et aux poissons d'eau douce. Les nègres font une pêche très-abondante entre deux caps qu'il traverse pour se décharger dans la mer. Les nombreux oiseaux qui vivent sur ses bords, prennent encore une plus grande quantité de poissons.

Parmi ces oiseaux, on en remarque qui paraissent tenir de l'espèce des faucons. Ils ont le plumage brun, quelques plumes blanches à la gorge et aux extrémités des ailes; leur bec est gros, crochu et taillé comme une scie, en sorte que le poisson qu'ils prennent, ne peut plus s'en échapper quelques efforts qu'il fasse; ils ont les cuisses et les pattes courtes; ces dernières sont armées de serres fortes et pointues. Ils volent aisément, et se tiennent pendant un tems considérable sur la surface de l'eau la tête penchée; c'est alors qu'ils fondent sur le poisson qui y paraît, l'enlèvent, et vont le manger dans les roseaux. On en a tué quelquefois, mais on ne peut les manger: leur chair sent trop le goût de poisson; elle est par trop huileuse. On trouve aussi près de ce lac, ainsi que dans plusieurs autres lieux sur cette route, les oiseaux communément appelés trompettes de brack, parce que leur chant approche du son de la trompette. Ils sont noirs, de la grosseur d'un coq-d'inde, dont ils ont à peu près la figure; ils portent deux becs l'un sur l'autre: celui de dessus est creux et résonant; c'est lui qui sert à former les sons de la trompette.

Le lac dont nous parlons s'appelle le lac de Cérèses, du nom de quelques tribus de cette espèce de nègres qui habitent sur ses bords. Ils y forment, comme partout où ils s'établissent, une sorte de république démocratique: ils ne connaissent cependant pas les principes

de ce genre de gouvernement ; mais suivant en cela leur instinct et leur goût, ils n'ont jamais voulu reconnaître de maître. Ils vivent, au reste, dans l'état de nature, sans autres règles que les mouvemens qu'elle inspire ; ils n'ont aucune idée sur la Divinité, et sont persuadés que l'ame périt avec le corps ; ils vont nus, parlent une langue particulière et différente de celles de tous leurs voisins, ne s'allient jamais avec les autres nègres qu'ils n'aiment pas, et ne font même le commerce qu'entre eux, comme s'ils craignaient la contagion des autres peuples.

Un des traits principaux de leur caractère, c'est le ressentiment des offenses qu'ils ne pardonnent jamais. S'ils ne se vengent point eux-mêmes, ils transmettent leur haine à leurs enfans, et elle subsiste dans la famille jusqu'à ce que l'injure ou le tort soit réparé. Ils sont d'ailleurs bons, doux et simples : on les trouve hospitaliers, officieux même ; ils reçoivent particulièrement bien les blancs qui passent dans leur pays. Ils se livrent avec activité au travail, cultivent leurs terres avec soin, et ils élèvent un grand nombre de bestiaux.

Ils ont un grand respect pour les morts, qu'ils enterrent hors de leurs villages, dans des cases rondes et pointues, comme celles qu'ils habitent. Après y avoir exposé les corps sur un lit, ils enduisent de terre détrempée en forme de mortier les étais de roseaux dont la case est environnée ; ils y font ainsi un avant-mur d'environ un pied d'épaisseur, qui couvre le tour et le toit qui se termine en pointe. Cette réunion de cases pour les morts ressemble à un second village, placé auprès de celui qui est habité, et souvent ce dernier est le moins considérable. Ils ne savent point écrire ; mais pour distinguer les corps qui reposent dans ces petites cases, ils mettent un arc et une flèche, instrumens de la guerre et de la chasse, sur celles qui renferment des hommes : celles où sont placées les femmes, portent au sommet un mortier et un pilon, instrumens dont elles se servent pour apprêter le riz et le mil qui forment leur nourriture. Au reste, comme ils se marient entre eux, et ne forment ainsi véritablement qu'une même famille, il leur importe peu de transmettre à la postérité les noms des morts et la désignation de leur parenté.

La route que l'on suit de Gorée au Sénégal est généralement assez

boisée. On y trouve fréquemment des lataniers et des bananiers : le vin de l'un et les fruits de l'autre sont assez connus pour que je n'en fasse point la description. On y trouve aussi, et très-multiplié, un arbrisseau dont la feuille ressemble à celle du poirier, ayant d'ailleurs un goût aromatique et l'odeur du myrte : elle communique ce goût délicieux à la chair des bestiaux, qui l'aiment beaucoup et s'en nourrissent de préférence. On remarque enfin un arbre qu'on croit être le savonier ou l'arbre à savonètes. Son fruit est de la grosseur d'une petite noix verte. Les nègres, qui s'en servent pour blanchir leurs pagnes, le battent entre deux pierres, pour séparer de son enveloppe le noyau qui est dur. C'est avec cette enveloppe qu'ils frottent ce qu'ils veulent laver. Elle mousse beaucoup et dégrasse complètement les toiles de coton, de lin et de chanvre. On croit que cette espèce de savon use et brûle les toiles; mais cet inconvénient, assez grave pour les propriétaires, est un avantage pour notre commerce, qui les fournit.

Dans quelques endroits on trouve la culture du tabac établie en grand. Les nègres, qui ne s'en servent que pour fumer, en font cependant une grande consommation. Ils se contentent de le piler quand il est mûr, et de le mettre en pelote, sans lui donner d'autre façon. Quoiqu'il soit ainsi mal apprêté, il ne laisse pas d'être passablement bon.

On ne rencontre d'animaux dangereux dans ce voyage, que des serpens qui, à la vérité, y sont très-multipliés et très-gros. On en voit qui ont de quinze à vingt pieds de longueur sur un pied et demi de diamètre. On prétend que ceux-là sont moins dangereux que les petits, qui n'ont que deux pouces de grosseur et quatre à cinq pieds de longueur. Il n'arrive cependant presque jamais d'accident causé par ces reptiles.

A voir la manière dont les nègres laissent entrer les serpens dans leurs cases, s'y promener, chasser aux rats et quelquefois aux poules sans jamais les troubler, on croirait qu'il y a entre eux un pacte réciproque pour vivre en paix et sans crainte. Il arrive cependant que des nègres sont mordus par ces animaux. Leur remède alors est d'appliquer sur le champ le feu sur la blessure : quand ils ont de la

poudre, ils en couvrent la piqûre et y mettent le feu ; cela produit une escarre qui attire le venin au dehors. Ces accidens, au reste, sont rares et ne troublent point la confiance des uns ni des autres.

Les Cérèses, au contraire, redoutent les serpens, et les éloignent de leurs habitations autant qu'il leur est possible. Ils leur font une guerre très-active, leur tendent des pièges avec beaucoup d'adresse, et quand il les prennent, ils en mangent la chair qu'ils trouvent fort bonne.

Les serpens ont encore des ennemis plus vigilans et plus redoutables : ce sont les aigles dont le pays abonde. Ils sont de l'espèce connue en Europe, mais d'une grandeur et d'une force beaucoup supérieures.

On rencontre aussi assez souvent sur la route des troupes d'éléphans qui ne font aucun mal et n'inquiètent pas même les voyageurs ; des bandes de singes qui les amusent par leurs espiègleries, et enfin un animal aquatique que les Cérèses appellent *Bourba*.

Cet animal tient de l'ours et du cochon. Il a le poil court, peu épais et blanchâtre. Ses quatre pattes sont armées de griffes assez fortes et pointues. Il s'en sert pour se tenir attaché aux arbres sur lesquels il monte en les embrassant comme les ours. Sa tête tient plus de celle de cet animal que de celle du cochon. Il n'a pas l'air méchant, quoiqu'il soit fort sauvage. Il a les yeux petits et comme endormis, et cependant il est très-vif. Sa gueule est grande, bien fendue, garnie de dents aiguës et fortes, longues et tranchantes. Il vit presque toujours dans les rivières ; cependant on est assuré qu'il est amphibie. On en voit de la grosseur d'un cochon d'un an : sa chair est grasse et succulente.

Nous avons plusieurs relations de ce petit voyage : toutes s'accordent sur les moyens d'exécution, qu'elles présentent comme faciles et agréables. Je n'ai trouvé nulle part aucune trace du plus léger accident.

Les voyageurs arrivent ainsi sans fatigue et sans danger au village de Gandiolle, placé à l'embouchure du Sénégal ; ils s'embarquent sur des canots, et se rendent à l'île Saint-Louis en deux ou trois heures, en remontant le fleuve à la rame.



C H A P I T R E V.

*Des royaumes sur la côte de Gorée. Cayor. Baol. Sin.
Salum.*

LA côte sur laquelle est établi le commerce de Gorée, dont on a vu les détails dans le chapitre précédent, est partagée et gouvernée par quatre rois nègres.

Le plus important de ces États, comme le plus considérable, est celui de Cayor. Il mérite une attention particulière, à cause de l'influence que son roi, nommé *Damel*, a eue sur les succès ou les désastres des établissemens français à cette côte.

Le royaume de Cayor commence à la province de Toubé en terre-ferme; il avoisine, par l'est, et à une distance de dix lieues, le Sénégal, dont il n'est séparé que par quelques marigots et par l'île de Sor. Il s'étend le long de la mer jusqu'au village nommé le Grand-Brigny, frontière du royaume de Baol. Son continent n'est éloigné de Gorée que d'une petite lieue, et s'étend jusqu'à près de soixante dans l'intérieur des terres.

Il fut réuni à la domination des princes de Baol en 1695, à la suite d'une guerre sanglante dans laquelle ceux-ci furent vainqueurs. Ils possédèrent les deux États jusqu'en 1777. Le roi se fit appeler *Damel*, qui est le titre particulier du roi de Cayor. Mais à la mort de Tinmacodon, les inconvéniens d'une aussi grande étendue de pays pour un seul gouvernement se firent sentir plus fortement, et ce royaume fut partagé de nouveau. Amarigone, frère du défunt, monta sur le trône de Baol.

La famille royale de Cayor s'appelle *Bisayouma-Fatim*. Celui qui règne actuellement, n'était pas le premier dans l'ordre de la succession; mais il fut élu sans aucune intrigue de sa part. Il prit le titre de *Damel*, et établit sa résidence ordinaire à Guiguis, village distant de trente lieues du Sénégal.

Après son élection les grands vinrent le reconnaître : les cérémonies usitées en pareil cas furent soigneusement exécutées. Ils se prosternèrent à quelque distance des pieds du roi, sans autre vêtement qu'une simple toile attachée aux reins, et tombant pardevant jusqu'au milieu des cuisses; en approchant, ils se mirent trois fois à genoux, portant chaque fois une poignée de sable sur leur front. Les Marabouts, exempts de ces cérémonies humiliantes, vinrent reconnaître le nouveau souverain, et prêtèrent entre ses mains serment de fidélité.

L'ordre de succession au trône est réglé ainsi qu'il suit : Les frères du roi doivent lui succéder par droit d'aînesse, et l'on ne retourne aux enfans du prince défunt, qui montent aussi sur le trône par droit d'aînesse, que quand il n'y a plus de frères; mais cela est infiniment rare.

La première femme ~~est~~ reine : le prince l'épouse publiquement dans une fête qui dure trois jours : presque tous ses sujets y assistent et lui font des présens. Les enfans de ce mariage sont les princes légitimes et les héritiers naturels du trône, suivant le droit d'aînesse. Viennent ensuite ceux de la seconde femme et des autres que le roi a simplement déclaré être ses femmes; ils sont aussi princes légitimes, et peuvent succéder, mais seulement à défaut des premiers. Le roi peut encore en avoir d'autres de femmes auxquelles il ne donne point de qualité, et ces enfans, réputés légitimes sans l'être en effet, peuvent aussi prétendre au trône dans l'ordre de leur naissance, et dans le cas où leur père serait mort sans enfans de la reine ou des autres femmes reconnues.

Cette succession au trône, en ligne collatérale, n'est point particulière au royaume de Cayor : on la retrouve dans celui de Hoval, qui est limitrophe, et dont le roi prend le titre de Brack; mais on y suit une marche différente : c'est toujours le premier fils de la sœur aînée du roi défunt qui lui succède. Ce peuple, qui n'est, au reste, ni plus instruit ni mieux policé que ses voisins, pense, avec assez de fondement, qu'il y a plus de certitude sur la naissance dans cette manière de succéder. Ils s'appliquent, sans le connaître, cet adage des lois romaines : *Partus matrem demonstrat, pater verò*

semper est incertus. C'est sans doute cette persuasion qui fait que la loi est religieusement observée dans le pays de Hoval.

Elle est au contraire assez souvent violée dans le royaume de Cayor : l'élection du dernier souverain en est la preuve. Le plus souvent, en effet, les grands se réunissent, le peuple s'assemble, et on nomme au trône un prince autre que celui qui avait droit d'y monter, mais qu'on a toujours soin de prendre dans la famille royale.

Le roi de Cayor commande despotiquement à ses sujets, qui sont plutôt ses esclaves ; ils lui obéissent et le servent exactement : il n'est d'ailleurs ni plus riche ni plus fortuné qu'eux. Ils lui paient, pour sa subsistance, un tribut qui varie suivant sa volonté. Il n'est distingué que par le nombre de ses cases, celui de ses femmes, et par sa garde. Le service militaire auprès de sa personne, celui qui a lieu en tems de guerre, et généralement toutes les corvées, se font individuellement par les sujets et à leurs dépens : ils sont obligés d'exécuter ses ordres, et de le suivre partout où il veut les conduire.

Damel et ses sujets professent la religion mahométane ; mais ils la rendent presque méconnaissable par une multitude de retranchemens ou d'additions. Il en est de même de toutes les peuplades africaines, qui ne s'accordent entre elles que sur trois points ; la pluralité des femmes, la circoncision et le respect dû au prophète Mahomet : d'ailleurs, chaque village a ses pratiques particulières, et tourne en ridicule celles des autres.

Damel, les autres rois et princes des peuples nègres ou maures ont le privilège de n'être jamais faits esclaves : s'ils sont pris dans une bataille, on les tue ou ils se tuent eux-mêmes.

Une superstition particulière au royaume de Cayor est celle qui fait croire au peuple et au souverain, que le roi mourrait infailliblement dans l'année s'il passait quelque rivière ou quelque bras de mer : aussi ne se rend-il jamais à Gorée ni à l'île Saint-Louis dans le Sénégal ; il reste toujours dans ses États de terre-ferme.

Pendant que j'étais au Sénégal, M. de Boufflers, gouverneur-général de la colonie, voulut avoir une entrevue avec le roi Damel : elle eut lieu le 24 avril 1786. L'endroit désigné était une vaste plaine en terre-ferme, appelée *Guyarabop*, sur les bords du

Sénégal. La place était fermée d'un fossé, avec un retranchement qui en défendait l'entrée : on avait dressé une tente au milieu. M. de Boufflers s'y rendit dès le matin avec un détachement de cinquante hommes. Damel était à Gandiolle, village situé dans la partie du sud de ses États, et distant d'à peu près six lieues du Sénégal; il en partit dès qu'il fut informé de l'arrivée du général français. Ce prince avait à sa suite un corps de cavalerie et une infanterie nombreuse; il se présenta à la barrière, entra seul à cheval, en descendit aussitôt, et fut reçu, à la porte de la tente, par le général, qui le conduisit dans l'intérieur. La troupe de Damel se rangea dans la plaine, et se tint toute la journée dans le meilleur ordre et la plus grande tranquillité.

Les productions et les objets de commerce du pays sont quelques captifs que la guerre rend ordinairement plus nombreux; du mil en si grande quantité, que, pendant mon administration, et lorsque je fus chargé de la fourniture des vivres pour le compte du roi, j'en tirais assez pour être au courant de la consommation, qui est immense; enfin, du sel qui se trouve dans des salines inépuisables situées à Gandiolle.

Ces salines sont dans l'apanage de la femme de Damel, déclarée reine de Cayor. Chaque bâtiment qui se présente pour traiter du sel, lui paie un droit ou *coutume* : c'est une espèce de douane qui n'est point fixe, et dont on convient chaque année avec un délégué qu'elle tient sur les lieux tout le tems de la traite. Ordinairement c'est une pièce de Guinée, quatre piastres gourdes, et vingt bouteilles d'eau-de-vie pour cent barriques de sel, et ces cent barriques se multiplient toujours par trois ou quatre : on donne en outre un présent en marchandises, de la valeur de deux ou trois piastres, à l'envoyé de la reine.

Keymassou, nègre habitant de Gandiolle, se disant issu d'une famille qui percevait autrefois la coutume que la reine lève aujourd'hui par usurpation, réclame et reçoit fort humblement en marchandises, une barre valant 41 liv. 16 s. Giaubin, autre nègre, maître du village de Giaubin, voisin des salines, reçoit aussi une barre comme seigneur foncier de leur emplacement.

Ces

Ces coutumes payées, les femmes de Gandiolle se chargent de porter le sel à bord des bâtimens, moyennant une demi-barre la barrique. En leur donnant quelque chose de plus, on les engage à faciliter la contrebande qu'on ne manque jamais de faire, et qu'il est impossible au roi d'empêcher. Ces frais de transport se paient en fer, corail, verroteries et autres basses marchandises de traite, sur lesquelles on gagne assez pour que la demi-barre, évaluée à 2 liv. 8 s., ne revienne pas à 10 s. de valeur réelle.

Quoique les stipulations faites par M. Ducasse, dans le traité de paix qu'il passa avec Damel, et dont j'ai déjà parlé, portassent que le commerce de France ne paierait ni droit ni coutume, ce prince en exige tous les ans une très-forte pour continuer la bonne intelligence. Elle fut établie par M. Lemaître, directeur-général : voici à quelle occasion.

Un des rois de Cayor, *Latir Fal Soucabé*, homme violent, faux, avare et cruel, se permit plusieurs excès pendant que M. Brue était directeur-général. Le prince donnait, il est vrai, des témoignages de la plus sincère amitié ; mais ces démonstrations n'étaient qu'apparentes ; il avait toujours dans le cœur l'intention de tromper les Européens : plus d'une fois M. Brue eut à se plaindre de ses violences et de ses trahisons.

Latir Fal Soucabé avait une mère bonne, bienfaisante et généreuse. Elle avait sur l'esprit de son fils beaucoup de crédit, et l'employait à lui inspirer des sentimens de justice, de douceur et d'humanité ; à le calmer dans ses emportemens, à terminer les différends qui s'élevaient, et à rétablir la paix quand elle était troublée. M. Brue rendait hommage aux vertus de cette princesse ; il avait avec elle une correspondance active et secrète. Tandis qu'elle blâmait son fils de ses emportemens et de ses excès, elle faisait prier M. Brue d'oublier les injures et de pardonner les fautes du prince ; elle servait ainsi de médiatrice, et ses négociations furent souvent utiles à M. Brue, qu'elle considérait comme son enfant.

Pour établir cette correspondance et pour avoir un interprète fidèle et de confiance, la reine envoya à M. Brue un jeune nègre de ses parens, et le pria de le garder auprès de lui jusqu'à ce qu'il

eût appris à parler et à écrire la langue française. Ce jeune homme était plein d'esprit et de bonne volonté ; il fut instruit en peu de mois, et retourna dans son pays, en état de remplir les vues de sa maîtresse. M. Brue fit habiller très-proprement ce jeune nègre, lui donna un fusil, un sabre, une saguaye, un coffre et des hardes pour long-tems ; il envoya de très-beaux-présens à la reine.

Cette intelligence entre la reine et le général français fut d'un grand secours au commerce de la compagnie, et garantit plus d'une fois les États de Damel d'une perte inévitable. Mais il était d'une avidité insatiable et d'un esprit tellement faux, qu'il était impossible de compter sur ses promesses. Une discussion terminée, il en faisait naître d'autres plus importantes et plus sérieuses encore : on vivait avec lui dans une agitation continuelle.

Un jour il fit dire à M. Brue, qu'il se rendrait incessamment à Rufisque avec un grand nombre de captifs ; que s'il voulait s'y trouver, ils oublieraient de part et d'autre les insultes passées, qu'ils feraient la paix, et qu'ils conviendraient d'un nouveau traité réciproquement avantageux.

Malgré sa répugnance naturelle à se livrer ainsi entre les mains d'un ennemi fourbe et dangereux, M. Brue donna dans le piège. Il se rendit à Rufisque, et fit porter avec lui les marchandises dont il crut avoir besoin. Il y trouva Damel : ce ne fut d'abord que complimens, protestations d'amitié et assurances que rien désormais ne serait capable de la troubler. Damel ne quittait pas le général français ; il le comblait d'attentions, de prévenances et de soins. Un matin il lui proposa d'aller prendre l'air à cheval ; ils y furent, le roi accompagné de ses officiers, et le général de deux commis. Ils allèrent à une lieue de Rufisque, à un village nommé *Teynier*, où ils entrèrent dans une case pour se reposer : le roi en sortit, et pria M. Brue de l'attendre un moment. Celui-ci voulut suivre le roi, mais il trouva à la porte, Coudi, lieutenant-général de Damel, avec plusieurs hommes armés, qui lui dit, en le retenant, j'ai l'ordre de m'assurer de ta personne. Aussitôt ces hommes se jetèrent sur M. Brue et le désarmèrent. Les deux commis furent de même désarmés et enlevés.

On arrêta au même moment tous les Français qui étaient à Rufisque et au Cap-Bernard. On pillâ toutes les marchandises et tous les meubles qui étaient dans la maison de M. Brue, jusqu'à ses habits et ceux des autres Français.

Le roi fit dire à M. Brue, qu'il le traitait ainsi parce qu'il avait chassé ou enlevé les navires étrangers qui étaient venus pour traiter avec lui, et qu'il prétendait qu'on l'indemniserait de toutes les pertes qu'il avait éprouvées à cette occasion.

M. Brue n'eut pas de peine à réfuter tous ces griefs; mais il ne put obtenir de voir le roi ni aucun Français. Il était gardé à vue : Couidi couchait dans la chambre du prisonnier; elle était gardée par vingt-cinq ou trente hommes armés, et deux corps-de-garde étaient placés à peu de distance.

Damel proposa à son conseil de faire couper la tête à M. Brue. C'était l'avis de l'alquier de Rufisque, mais il ne fut pas suivi. Les plus sages des conseillers pensèrent qu'après une telle perfidie, il faudrait se résoudre à une guerre éternelle avec les Français, qui ne manqueraient pas de désoler leur pays, et de s'unir avec leurs ennemis pour les détruire. Ils dirent au roi qu'il valait mieux en tirer une forte rançon, et cet avis prévalut, parce qu'il se trouva plus conforme au génie avare du prince.

On entra donc en négociation avec les officiers français de l'île de Gorée. Désespérés de la détention de leur général, ils cherchèrent tous les moyens de lui procurer la liberté. Déjà ils avaient réuni leurs forces et fait les préparatifs pour attaquer les nègres et leur enlever le général; cependant ils entrèrent en négociation avec les envoyés de Damel.

Ce prince faisait monter ses prétentions extrêmement haut. Outre le pillage qu'il avait fait des marchandises de la compagnie et des effets de M. Brue, il demandait encore tout l'or, tous les captifs et toutes les marchandises qui se trouvaient dans les magasins de Gorée et dans un vaisseau qui venait d'arriver de France.

On disputa long-tems de part et d'autre. Enfin on convint d'un présent qui montait, y compris le pillage de Rufisque, à la somme de 20,779 livres, monnaie du pays, les marchandises évaluées au

prix pour lequel on les donne aux nègres ; ce qui réduisait cette rançon à 7000 livres ou environ de valeur réelle , sans compter la perte particulière du général , en habits , argenterie , meubles , bagues et autres effets qu'on avait enlevés dans son logement , car il fut entièrement dépouillé : cette perte fut estimée 6000 liv. de France.

M. Brue fut douze jours en captivité , sans parler à personne de ses gens et sans avoir un interprète. La mère de Coudi et ses femmes venaient le saluer tous les matins , lui portaient des rafraîchissemens , paraissaient prendre beaucoup de part à sa disgrâce , et l'assuraient que Dieu la ferait cesser.

La conclusion de ce traité eût été plus longue et les conditions beaucoup plus dures sans l'arrivée de deux navires de France et de quelques autres bâtimens qui vinrent mouiller à Rufisque , et qui se disposaient à faire une descente. Les menaces de ce genre produisent toujours de bons effets. Damel eut peur ; il fit conclure le traité , reçut le prix de sa perfidie , et partit sur le champ pour sa demeure ordinaire dans l'intérieur.

On rendit la liberté à M. Brue et aux autres Français. Le général se rendit à Rufisque , et s'embarqua sur un vaisseau de la compagnie , qui le porta à Gorée. Ses officiers le reçurent avec les témoignages de la joie la plus vive ; ils étaient prêts à tout entreprendre pour sa délivrance , et ils l'auraient fait sans entrer en négociation , s'ils n'avaient été retenus par la crainte que le perfide Damel ne lui fît couper la tête.

La nouvelle de sa liberté se répandit au loin ; tout le monde s'empressa de l'en féliciter. Les rois Brack et Siratique lui envoyèrent leurs principaux officiers avec des présens et des complimens ; Bourbagenotof , Bour-Sin , Bour-Salum les imitèrent : on parla d'une coalition de tous les rois voisins , pour tomber sur le perfide , le chasser de ses États ou le punir par tous les moyens possibles des crimes qu'il avait commis.

La reine-mère envoya son fidèle messenger à M. Brue , pour l'assurer qu'elle avait en horreur la conduite de son fils , qu'elle avait partagé les peines du général , et qu'elle n'avait rien négligé pour

les faire cesser. Elle proposa sa médiation pour établir une paix ferme et solide entre la France et Damel. Le général la remercia de son compliment, de l'intérêt qu'elle lui témoignait, et ne s'expliqua pas sur la paix.

M. Brue désirait vivement se venger ; il ne tarda pas à faire sentir à Damel sa juste indignation. Il s'occupa des accords de la coalition projetée, et en attendant qu'ils fussent réglés, il fit garder les côtes de Damel si exactement, qu'il n'y eut aucun vaisseau étranger qui pût en approcher : il fit enlever tous les canots et pêcheurs qui en sortaient, prit des esclaves, brûla quelques villages, et obligea les autres, sous peine du feu, de porter à Gorée tous les bois et l'eau dont la colonie avait besoin. Le commerce se rétablit ; les esclaves, le morfil et autres articles que les nègres avaient à vendre, furent payés en marchandises, au prix ordinaire, de manière que Damel, qui voulait placer celles qu'il avait volées, à des prix excessifs, ne trouva plus à s'en défaire qu'à vil prix.

Cette guerre dura huit mois. Les États de Damel en souffrirent beaucoup, et les peuples étaient prêts à se soulever. Ce prince rompit enfin le silence, et envoya un ministre à l'île Saint-Louis, proposant de mettre un terme à la guerre, et priant pour cet effet M. Brue de lui envoyer un commis, nommé Moreau, qui parlait fort bien le guiolof. M. Brue y consentit, mais à condition que le ministre nègre demeurerait en otage ; ce qui fut fait. Le ministre resta au fort, et le commis se rendit auprès de Damel, qui était alors à Cuba.

Moreau fut reçu d'une manière distinguée. Le prince lui fit l'accueil le plus amical. Il s'expliqua sur les motifs de sa conduite envers M. Brue ; il reconnut n'avoir jamais eu à s'en plaindre personnellement ; mais il prétendit qu'une de ses femmes, trompée par un chirurgien français, et enivrée par des drogues extraordinaires, avait eu avec ce particulier un commerce qui déshonorait et la femme et le roi ; que ne pouvant s'en venger sur le chirurgien qui avait disparu, il avait cru devoir étendre sa vengeance sur toute la nation, et particulièrement sur son chef ; qu'au reste, comme il oubliait cet outrage, il fallait aussi que M. Brue oubliât

ce qui s'était passé, et qu'ils devinssent amis comme autrefois.

Tel fut, à son retour, le rapport de M. Moreau. Le ministre, resté dans le fort, fut chargé de porter à Damel la réponse de M. Brue. Il lui fit dire que si le chirurgien s'était réellement rendu coupable, c'était assez de l'en instruire pour obtenir une réparation éclatante ; mais que lui, général, ne pouvait, dans aucun cas, être responsable de la faute de son chirurgien, et que le traitement qu'il avait éprouvé, était d'une rigueur sans exemple ; qu'au surplus cette accusation, qu'il ne croirait jamais fondée, n'était qu'un prétexte ridicule ; que cependant il vivrait avec lui en bon voisin, pourvu qu'il voulût exécuter les traités avec plus d'exactitude qu'il n'avait fait, restituer ce qu'il avait enlevé à la compagnie et à lui-même, dont on lui envoya les mémoires. On lui proposa de lui faciliter les moyens de s'acquitter, en consentant à ce que les Français enlevassent sur ses terres, des esclaves en nombre suffisant pour payer ce qui leur était dû.

Damel n'accepta pas cette proposition ; il ne voulait pas restituer ce qu'il avait volé, et M. Brue ne s'y attendait pas : il pensait à enlever le roi lui-même et à l'envoyer travailler en Amérique. Les choses étaient disposées pour cet enlèvement quand il reçut des ordres pressans de repasser en France, où la compagnie avait besoin de ses lumières et de ses conseils pour arrêter la déroute de ses affaires : il s'embarqua aussitôt.

Damel apprit avec un extrême plaisir le départ de M. Brue ; il en témoigna la plus grande joie, et ce n'était pas sans raison ; car il était perdu sans ressource si M. Brue avait demeuré quelque tems de plus dans le pays.

Le roi, délivré de ses craintes, oublia bientôt le danger qu'il avait couru, et devint plus fourbe et plus méchant que jamais. M. Lemaître, successeur de M. Brue, était un homme faible, hors d'état de prendre et de soutenir une résolution vigoureuse. Damel s'en aperçut, et, sans perdre de tems, il fit proclamer dans ses États une nouvelle défense de tout commerce, même de vivres, d'eau et de bois avec l'île de Gorée, et cela dans l'intention d'obliger les Français à abandonner ce poste. Il mit des gardes et des officiers de

confiance sur toute la côte, pour empêcher ses sujets d'y avoir aucune communication.

Cette défense épouvanta M. Lemaître ; il eut peur de Damel et des ennemis de l'État : la France avait alors la guerre en Europe. Il oublia les recommandations de M. Brue, et les moyens que celui-ci lui avait indiqués pour fournir aux besoins de l'île. Il pouvait réprimer l'audace de Damel, le punir de sa mauvaise foi et de sa perfidie ; il préféra de se soumettre et de négocier un accommodement. Il le conclut de la manière la plus humiliante. Il prit l'engagement de faire payer tous les ans au roi de Cayor cent barres de fer, pour avoir la permission de prendre de l'eau et du bois sur ses terres, et d'y traiter des vivres.

Cette coutume s'est accrue successivement : elle est aujourd'hui très-forte, et il serait dangereux, peut-être même impossible de la supprimer. C'est ainsi que la dignité des Français et leurs intérêts furent compromis. M. Lemaître n'était pas en état de conduire les affaires de la compagnie ; elle fit une faute en le nommant : les conséquences d'un mauvais choix sont incalculables.

Ce que je viens de dire des Maures et des usages du royaume de Cayor, s'applique aux autres États de cette côte : les différences qui s'y trouvent, sont trop peu sensibles pour mériter d'être décrites. Je vais donc me borner à donner les détails topographiques de chacun d'eux.

Le royaume de Baol, le premier après Cayor, commence au village du Petit-Brigny, et finit à la rivière de Sérène ; il est à sept lieues de Gorée, et n'a qu'environ douze lieues de côtes du nord au sud : son roi porte le nom de Tin.

Le royaume de Sin, dont le souverain prend le nom de Bour, est plus petit encore, et n'a que onze lieues de côtes en suivant la même direction.

Le même titre de *Bour*, appartient au roi de Salum, dont les États commencent à la rivière de Palméra, limite de l'État précédent, et finissent à deux ou trois lieues de la pointe de Barre. Ils remontent dans l'intérieur, jusqu'à l'endroit où la rivière de Gambie se sépare en deux branches, dont, comme je l'ai dit, la plus septentrionale

prend le nom de rivière de Salum. Cette rivière se divise elle-même en six branches, dont voici les noms, en allant du nord au sud. La première s'appelle *Palméra*; la seconde, *Salum*; la troisième, *Batangamar*; la quatrième, *Bellonte*; la cinquième, *Banquiale*, et la sixième, *Guianac*.

Les îles formées par ces six branches sont, pour la plupart, habitées et cultivées : on prétend cependant qu'elles sont mal-saines, surtout pour les Européens. La mer monte dans toutes ces rivières, et alors elles peuvent porter des chaloupes ou canots : celles de Palméra et de Salum portent même des barques. Quand on est parvenu à la tête de ces îles, et qu'on est entré dans la grande rivière qui les a formées, on trouve un canal large et profond, qui porterait des navires si on pouvait les y faire parvenir.



C H A P I T R E V I.

Rivière de Gambie. Son embouchure. Sa source. Premiers établissemens des Européens sur ses bords. Royaumes qui les partagent. Mœurs et coutumes des habitans. Productions du pays.

A P R È S le pays que je viens de parcourir, et à trente lieues environ de l'île de Gorée, on trouve l'embouchure de la rivière de Gambie, qui se jette dans la mer au cap Sainte-Marie du côté du sud, et à l'île aux Oiseaux du côté du nord. Sa largeur est très-grande en cet endroit : on compte au moins deux lieues entre les pointes de Barre et de Bagnon. Le cap Sainte-Marie est situé au 19^d. 9^m. de longitude, et 13^d. 24^m. de latitude.

On peut pénétrer dans la rivière de Gambie par deux passes. Celle du sud, qu'on appelle la Petite, ne peut servir que pour des barques, des canots et autres bâtimens légers, parce qu'elle n'a qu'une brasse et demie de profondeur. La grande passe, celle du nord, est propre à toutes sortes de bâtimens ; car elle a dans le milieu du courant, six, sept, huit et jusqu'à neuf brasses d'eau. Le détroit entre les pointes de Barre et de Bagnon en a même dix à douze, et de là jusqu'à quatorze lieues au dessus de la mer, on trouve partout depuis six jusqu'à neuf brasses. On remarque dans la rivière, à basbord, c'est-à-dire, à gauche, une pointe sur laquelle est une grande touffe d'arbres, parmi lesquels on en distingue un beaucoup plus gros et plus haut que les autres : il s'appelle le pavillon du roi de Barre. Les Anglais ont introduit l'usage de le saluer de plusieurs coups de canon, et on ne peut y manquer aujourd'hui sans être exposé aux plus grandes avanies.

La rivière de Gambie est, dans tout son cours, d'une largeur considérable. Elle est profonde et cependant vaseuse ; ses bords sont couverts d'épais mangliers. Tout le pays qu'elle arrose, paraît plat et marécageux. Elle abonde en poissons. A l'entrée, les requins sont

très-communs : plus haut, on trouve beaucoup de crocodiles et d'hippopotames. Sa profondeur est telle, qu'un vaisseau de quarante canons et de trois cents tonneaux peut la remonter jusqu'à Genacher, situé à soixante lieues ou environ de la mer, et qu'un bâtiment de cent cinquante tonneaux peut aller jusqu'à Baraconda, à deux cent cinquante lieues : le flot porte jusque-là dans le tems sec, c'est-à-dire, depuis le mois de novembre jusqu'aux mois de juin et de juillet. La rivière devient impraticable le reste de l'année, à cause des inondations causées par les pluies, et à cause de la violence des courans. On ne peut les surmonter à la voile quand on aurait le vent à souhait : les bords se trouvant alors inondés, remplis d'arbres renversés, sans chemins praticables, on ne peut faire hâler les bâtimens à la cordelle.

Les Européens n'ont pas monté plus haut que Baraconda. Il paraît que, vers ce point, le cours du fleuve est interrompu par un banc de rochers, et plus haut par un lac impénétrable, couvert de grosses herbes et de roseaux, dans lequel il se perd pendant plusieurs journées.

D'après le témoignage des marchands mandingues et autres nègres qui remontent habituellement cette rivière dans toute sa longueur, d'après l'opinion de plusieurs écrivains célèbres, on a cru longtems qu'elle prenait sa source au dessous d'une chute considérable que fait le Sénégal, qui se partage alors en deux branches, dont l'une, celle du sud, a été prise pour la rivière de Gambie. C'est une erreur combattue par plusieurs auteurs, et que M. Mongo Parck a reconnue sur les lieux. Il nous apprend que la rivière de Gambie a sa source dans la même chaîne de montagnes d'où sortent aussi le Sénégal et le Niger. La rivière de Gambie commence à couler à cent milles à l'ouest du Sénégal : elle continue son cours dans la même direction jusqu'à son embouchure.

La partie de la côte qu'elle arrose, fut, comme tout le reste, reconnue par les Normands. Il est probable qu'ils y formèrent dès le principe, des établissemens ; mais nous manquons de documens pour en fixer l'époque. Il paraît encore que ces établissemens furent abandonnés pour ceux beaucoup plus riches et plus solides du

Sénégal et de la Côte-d'Or. Les Portugais occupèrent alors les places que les Normands laissèrent vacantes, et s'y établirent comme ils avaient fait sur les autres parties de la côte, depuis le Cap-Blanc. On peut même juger par les débris de leurs comptoirs, et des forts élevés autrefois par eux, qu'ils pénétrèrent bien avant dans les terres. Les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les autres nations d'Europe, firent perdre à leur État les moyens de soutenir sa puissance dans cette partie du Monde. Plusieurs familles portugaises y restèrent cependant, s'y naturalisèrent : leurs descendants, devenus Africains, se sont répandus dans l'intérieur, et vivent en paix avec les naturels du pays.

Ceux-ci sont sous la domination d'une multitude de petits princes qui tous prennent le titre de roi, quoique les États de quelques-uns soient très-peu considérables. On compte en effet huit de ces royaumes sur chaque rive de la Gambie, dans un espace de deux cent cinquante lieues ou environ, en remontant depuis son embouchure.

Ceux situés sur la rive septentrionale sont : 1^o. le royaume de *Barre*, qui a dix-huit lieues d'étendue sur la côte, à compter de la pointe à laquelle il a donné son nom ; 2^o. le royaume de *Guiocanda* qui le suit, et qui occupe cinq lieues de côtes ; 3^o. le royaume de *Badisson*, qui en tient vingt ; 4^o. celui de *Salum*, qui renferme ces trois premiers au nord et à l'ouest en faisant un coude sur la rivière, dont il prend dix lieues de côtes ; 5^o. celui de *Gniana*, qui n'en a que deux ; 6^o. celui de *Couhan*, qui en occupe quatre ; 7^o. celui de *Gniani*, dont l'étendue est de trente lieues sur la rivière ; 8^o. et enfin celui d'*Ouli*, qui, se terminant entre Baraconda et le banc des Roches, prend à lui seul quatre-vingt-dix lieues.

Ces différentes distances, calculées en ligne droite, forment un total de cent soixante-dix-neuf lieues d'étendue. On peut, sans craindre de se tromper, ajouter soixante et onze lieues pour les détours de la rivière dans cet espace, et on aura alors deux cent cinquante lieues depuis la pointe de Barre, jusqu'à l'extrémité du royaume d'Ouli.

Les huit royaumes de la rive méridionale sont : 1^o. celui de

Combe ou de *Combo*, ayant dix-huit lieues de côtes depuis la pointe Sainte-Marie jusqu'à la rivière de *Combe*, dont il prend le nom; 2°. le royaume ou Empire de *Foigni*, qui commence à cette même rivière de *Combe*, et finit à celle de *Bintan*, ayant onze lieues de côtes; 3°. le royaume des *Gerèges*, ayant pour limites la rivière de *Bintan* et le village qui lui a donné son nom, comprenant sept lieues de côtes; 4°. le royaume de *Kiam*, qui en comprend vingt; 5°. celui de *Geagra*, qui n'en a que dix; 6°. celui de *Gnamena*, dont l'étendue est de quinze; 7°. celui de *Kiaconda*, qui en occupe quarante; 8°. celui de *Toumana* dans la même étendue, et le royaume de *Cantor*, dont on ne connaît pas parfaitement les limites, mais qui a au moins vingt lieues de côtes.

Le relevé de ces différentes parties de côtes, calculées en ligne droite, forme un total de cent soixante-cinq lieues, auxquelles on peut, sans craindre d'erreur, en ajouter quatre-vingt-cinq pour les anses, les caps, les contours de rivière. On aura alors les deux cent cinquante lieues de côtes, en remontant la rive méridionale de la Gambie, depuis son embouchure jusqu'à l'extrémité connue du royaume de *Cantor*.

On n'a point de détails bien circonstanciés sur tous ces États nègres, qui d'ailleurs se ressemblent assez. Les plus remarquables sont, à la rive méridionale, l'Empire de *Foigni*, et à la rive septentrionale, le royaume de *Barre*.

Le premier est d'une très-grande fertilité, parce qu'il est arrosé par quatre rivières appelées *Ferba*, *Beroset*, *Judemba* et *Painam*. Le mil, le riz, les légumes de toute espèce, les patates et les fruits y viennent en abondance : on y trouve du vin de palme excellent, des bœufs, des moutons, des cabris, des poules. Le pays est extrêmement peuplé : les habitans sont laborieux, adonnés au commerce, dans lequel on les trouve bons, traitables et surtout fidèles. Le roi prend le titre d'empereur : on assure que ses voisins le reconnaissent en cette qualité, et lui paient un tribut. Ce qui est certain, c'est qu'il exerce une surveillance assez générale sur les Anglais et les Français qui font le commerce de la rivière, et qu'il empêche, quand les deux nations sont en guerre en Europe, qu'elles

ne se battent dans ses États : il prend hautement la défense de la plus faible ou de celle qui est attaquée.

Le royaume de Barre est presque entièrement peuplé d'étrangers : les naturels du pays ne sont plus qu'en petit nombre , et vivent isolément , retirés dans l'intérieur des terres. La plus forte population est celle des Mandingues , ainsi nommés de leur pays natal , Mandin ou Mandingues , situé à environ quatre cents lieues dans la partie de l'est , et qui doit être prodigieusement peuplé , vu le grand nombre d'esclaves qu'il fournit tous les ans et les colonies qui en sortent fréquemment pour porter ailleurs leurs connaissances , leur industrie et surtout leur activité. C'est ainsi qu'arrivèrent , dans le royaume de Barre , ceux qui y sont aujourd'hui considérés comme naturels. Ils se sont emparés de l'autorité et de tout le commerce : le roi et les seigneurs sont Mandingues ; ils sont les seuls instruits de l'État ; ils savent tous , ou presque tous , lire et écrire. Ils ont des écoles publiques dans lesquelles les Maraboux , qui sont les maîtres , enseignent aux enfans la langue arabe. Leurs leçons sont écrites sur de petites planches de bois blanc : ils se servent cependant , de préférence , du papier que nous leur avons fait connaître. Quand ils savent l'alcoran , ils sont censés docteurs.

Les Mandingues sortis d'un État républicain n'ont formé , partout où ils se sont établis , que des États monarchiques ; mais ils n'ont pas accordé des pouvoirs illimités à leurs rois. Dans toutes les affaires importantes , ces princes sont obligés de convoquer une assemblée des plus sages vieillards , dont les conseils les dirigent , et sans lesquels ils ne peuvent ni déclarer la guerre ni faire la paix.

Dans toutes les grandes villes , ces peuples ont un premier magistrat qui porte le nom d'*Alkaïd* , et dont la place est héréditaire ; il est chargé de maintenir l'ordre , de percevoir les droits qu'on impose aux voyageurs , et de présider les séances du tribunal de justice.

La juridiction est composée des vieillards de condition libre : leur assemblée s'appelle *palaver* ; elle tient ses séances en plein air et avec beaucoup de solennité ; les affaires sont examinées avec franchise , les témoins publiquement entendus , et les décisions ordinairement reçues avec l'approbation de toutes les parties.

Ils n'ont pas de lois écrites : ils jugent en général les affaires d'après leurs anciennes coutumes ; cependant ils ont quelquefois recours aux institutions civiles de Mahomet ; et lorsque le koran ne leur paraît pas assez clair, ils consultent un commentaire intitulé *Al Scharra*, qui contient une exposition complète des lois civiles et criminelles de l'islamisme.

Ils ont des gens qui exercent la profession d'avocat ou d'interprète des lois ; il leur est permis de comparaître et de plaider, soit pour l'accusateur, soit pour l'accusé, de la même manière que dans nos tribunaux. Ces avocats nègres sont mahométans ; ils ont fait ou ils affectent d'avoir fait une étude particulière des lois du prophète : ils égalent, dans l'art de la chicane, les plus habiles plaideurs d'Europe.

Ces peuples suivent la loi de Mahomet, dont ils sont rigides observateurs : la plupart ne boivent ni vin ni eau-de-vie ; tous jeûnent exactement le *ramadan* ou le carême. Ils n'élèvent point de cochons, dont la loi leur défend de manger la chair, quoiqu'ils pussent les vendre et en tirer grand parti. Ils s'aiment beaucoup et se secourent mutuellement : on n'entend point dire qu'ils fassent de captifs ; cette peine n'est prononcée que par le roi et contre les grands coupables.

Ils sont au reste plus policés que les autres nègres, d'un caractère doux, sensible et bienveillant ; ce qu'on peut attribuer à leur prédilection pour le commerce et les grands voyages dont ils s'occupent toute leur vie. Quoique soupçonneux, fins et rusés, ils sont fidèles. Le soin avec lequel leurs terres sont cultivées, atteste qu'ils sont laborieux : elles sont couvertes de palmiers, de bananiers, de figuiers, de lataniers, de courbaris. Ils ont peu de chevaux, quoique le pays soit très-propre à les élever ; mais en revanche ils ont beaucoup d'ânes dont ils se servent pour leurs voyages, et de buffles sauvages dont ils ne font presque rien.

Les Mandingues ont une industrie particulière pour faire eux-mêmes le sel. Ils mettent de l'eau de rivière dans des moitiés dealebasse ou dans des pots de terre qui ont peu de profondeur, et ils l'exposent ainsi au soleil. La chaleur de cet astre produit sur ces petits dépôts d'eau salée par la mer, qui monte bien avant dans

toutes les rivières, le même effet que dans les salines ordinaires : il fait élever à la superficie une crème qui n'est autre chose que du sel très-blanc. On lève jusqu'à trois ou quatre fois cette crème, après quoi on remplit les vases d'eau nouvelle.

Ils ont de plus des salines voisines et très-abondantes à Joal et à Faquiou. Le sel est pour eux une branche de commerce très-importante. Ils en chargent leurs canots, et remontant la rivière jusqu'à Barraconda, ils y échangent leur sel contre du maïs, des étoffes de coton, du morfil, de la poudre d'or et d'autres objets.

Le grand nombre de canots et d'hommes employés à ce commerce donne au roi de Barre, de la force et de la considération : c'est le plus puissant et le plus redoutable des rois de la rivière de Gambie. Il a imposé des droits considérables sur les bâtimens de toutes les nations : chaque navire, de quelque grandeur qu'il soit, est obligé de lui payer, à l'entrée de la rivière, à peu près 500 liv. tournois : le gouverneur de Gillifrie est chargé de percevoir ces droits, et il ne manque pas d'avoir à sa suite un grand nombre d'employés qui sont toujours très-importuns et très-exigeans ; ils desirent sans mesure, et demandent ce qui leur fait plaisir avec tant d'ardeur et de persévérance, que, pour en finir et se délivrer d'eux, on est presque toujours obligé de le leur accorder.

Les Mandingues sont d'une taille au dessus de la médiocre, bien faits, robustes, et capables de supporter de grands travaux : les femmes sont bonnes, vives et jolies. Les deux sexes se vêtissent de toile de coton qu'ils fabriquent eux-mêmes. Les hommes ont des caleçons qui descendent jusqu'à mi-jambe, et une tunique flottante, assez semblable à nos surplis ; ils portent des sandales et des bonnets de coton. L'habillement des femmes consiste en deux pièces de toile de six pieds de long et trois pieds de large ; l'une, placée autour de leurs reins, tombe jusqu'à la cheville du pied, et fait l'effet d'une jupe ; l'autre enveloppe négligemment leur sein et leurs épaules.

Leurs habitations, comme celles de tous les autres nègres, sont des chaumières petites et incommodes. Un mur de terre d'environ quatre pieds de haut, sur lequel s'élève une ouverture conique faite

de bambous et de chaume, sert à la demeure du riche comme à celle du plus humble esclave. Les meubles sont également simples : leurs lits sont faits d'une claie de roseaux placés sur des pieux de deux pieds de haut, et couverts d'une natte ou d'une peau de bœuf : une jarre, quelques vases d'argile pour faire cuire leur manger, quelques gamelles, des calebasses, un ou deux tabourets, composent le reste de leur ameublement.

Tous les Mandingues de condition libre ont plusieurs femmes, mais ils ne peuvent pas épouser les deux sœurs. Ces femmes ont chacune leur chaumière particulière ; toutes ces chaumières sont entourées d'un treillis de bambou fait avec beaucoup d'art, et forment ce qu'ils appellent un *sirk* ou *sourk*. Plusieurs de ces enclos, séparés par d'étroits passages, composent une ville ; mais les chaumières sont placées avec beaucoup d'irrégularité, et suivant le caprice de celui à qui elles appartiennent : la seule chose à laquelle on paraît faire attention, c'est de mettre la porte vis-à-vis du sud-ouest, afin que la brise de mer entre directement.

Il y a dans chaque ville un terrain destiné aux assemblées ; il est clos de roseaux entrelacés, et ordinairement couvert d'arbres qui le mettent à l'abri du soleil. On y traite des affaires publiques et on y juge les procès : les oisifs et les paresseux s'y rendent pour fumer leurs pipes et apprendre les nouvelles.

En plusieurs endroits ils ont des missouras ou mosquées, où ils se réunissent pour dire en commun les prières prescrites par le koran.

La population des Mandingues libres forme tout au plus le quart des habitans du pays qu'ils occupent ; les trois autres quarts sont nés dans l'esclavage, et n'ont aucune espérance d'en sortir : ils sont chargés de tous les travaux serviles. Cependant le Mandingue libre n'a pas le droit d'ôter la vie à son esclave ni de le vendre à un étranger, à moins qu'il n'ait fait juger publiquement qu'il mérite cette peine. Les seuls esclaves nés dans le pays ont le privilège d'invoquer les lois pour ne pas en sortir. Les prisonniers de guerre, les condamnés pour crime ou pour dettes, ceux qu'on tire du centre de l'Afrique ou qu'on vient vendre sur la côte, n'ont aucun droit
de

de réclamer ; leurs maîtres peuvent les traiter et en disposer à leur fantaisie.

Une autre partie de la population du royaume de Barre est composée des descendans des familles portugaises restées dans le pays, et dont nous avons déjà parlé. Ceux qui sont ainsi Portugais ou même qui en prennent le titre (car tous les mulâtres, des hommes même presque noirs, se disent Portugais, et douter de leur origine est un affront qu'ils ne pardonnent pas) : ces Portugais, dis-je, professent la religion catholique et ont, dans plusieurs endroits, des églises et des prêtres. On les reconnaît à leur costume. Ils portent un grand chapelet au cou, une épée très-longue au côté, une chemise, un manteau, un chapeau et un poignard.

On en voit qui se livrent au commerce et même à l'agriculture, et ils sont généralement adroits, braves et entreprenans. Ils acquièrent de l'aisance, vivent heureux et sont estimés. Mais il en est un bien plus grand nombre qui vivent dans la plus entière oisiveté, et qui, se trouvant pauvres, s'adonnent au vol et se livrent ensuite au libertinage le plus dégoûtant ; ils sont méprisés également, et des Mahométans, et des Chrétiens.

Les premiers remontent jusqu'au haut de la rivière dans des canots ou barques du pays, et font le plus ordinairement ce voyage pour le compte des Français, qui leur confient des marchandises et les paient grassement. Ils ont été quelquefois insultés par les Anglais, pillés par eux, et traités avec la dernière inhumanité. Mais ils ont prouvé le plus souvent que les Portugais, nés braves, savent défendre leur bien et leur liberté. Ils ont d'ailleurs appris de leurs ancêtres, à ne pardonner jamais les torts ni les injures : si ce n'est pas un précepte de leur religion, c'est un commandement de leurs pères, que la nécessité justifie, et qu'ils ont bien retenu. Enfin les Anglais, souvent battus et ruinés par eux, sont devenus moins exigeans et ne les inquiètent plus. Je crois qu'il serait possible d'employer très-utilement ces hommes acclimatés, et de s'en servir pour parcourir et connaître l'intérieur de l'Afrique.

Les Portugais construisent leurs habitations d'après la tradition de leurs ancêtres, d'une manière plus solide et plus commode que

les nègres. Ils en élèvent le sol de deux ou trois pieds, afin qu'elles soient moins humides. Ils leur donnent une longueur assez considérable, pour les pouvoir diviser en plusieurs chambres. Ils ne forment que des fenêtres très-petites, afin de se garantir de la chaleur excessive du climat. Ils ne manquent jamais de faire un vestibule ouvert de tous côtés, où ils reçoivent leurs visites, où ils mangent et font leurs affaires. Les murailles ont sept à huit pieds de haut. Comme la couverture, elles sont de roseaux, revêtues dedans et dehors de terre grasse mêlée de paille hachée. Le tout est ensuite enduit de chaux. Ils ont soin de planter des lataniers ou autres arbres devant leurs habitations, ou de les bâtir dans une situation où ils puissent jouir de l'ombre et de la fraîcheur que ces arbres ne manquent jamais de produire.

Le roi de Barre et les plus grands seigneurs de son royaume ont des maisons semblables.

On distingue encore trois nations sur les bords de la rivière de Gambie : les Feloups, les Yolofo et les Foulahs.

Tous ces peuples sont mahométans, mais ils ont conservé les aveugles et innocentes superstitions de leurs ancêtres. Les véritables Mahométans les appellent *kafirs*, c'est-à-dire, infidèles.

Les Feloups sont d'un caractère indolent, triste et maussade; ils ne pardonnent jamais une injure; ils lèguent leur haine à leurs enfans comme un héritage sacré, de sorte qu'un fils doit nécessairement venger l'offense qu'a reçue son père. Ils boivent beaucoup d'hydromel dans leurs fêtes, et leur ivresse est presque toujours suivie de querelles. Si dans ces querelles un homme perd la vie, l'aîné de ses fils prend ses sandales, et les porte chaque année, le jour de l'anniversaire de sa mort, jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'occasion de la venger : rarement le meurtrier échappe à ce long ressentiment.

Les Feloups unissent à ce penchant féroce et indomptable plusieurs bonnes qualités. Ils sont très-reconnaissans; ils conservent la plus grande affection pour leurs bienfaiteurs, et ils rendent tout ce qu'on leur confie avec une fidélité à l'épreuve.

Les Yolofo sont actifs, puissans et belliqueux; ils habitent une

partie du vaste territoire qui s'étend entre le Sénégal et celui qu'occupent les Mandingues sur les bords de la rivière de Gambie. J'en parlerai plus amplement lorsque je donnerai la description du Sénégal, et que je ferai connaître les peuples qui habitent ses bords.

Les Foulahs ont la peau d'un noir peu foncé, les cheveux soyeux, les traits petits et agréables. Leurs mœurs sont douces et faciles; ils aiment la vie pastorale et agricole. Ils se sont répandus dans plusieurs royaumes de la côte sur la rivière de Gambie, pour y être bergers et laboureurs; ils paient un tribut au souverain du pays où ils se sont établis et où ils cultivent des terres.

Ils sont originaires du royaume de Bondon, situé entre les rivières de Gambie et du Sénégal, près de Bambouck. Comme nos Auvergnats et nos Limousins, ils sortent par bande de leur pays, portent leur industrie dans des contrées lointaines, font fortune et rentrent chez eux pour y jouir du fruit de leurs travaux.



C H A P I T R E V I I .

Établissements des Européens dans la rivière de Gambie. Leurs changemens à différentes époques. Sur la liberté du commerce. Ses effets funestes. Projet de neutralité permanente entre la France et l'Angleterre pour cette partie du Monde. Commerce d'importation et d'exportation. Causes de sa décadence.

LES Anglais succédèrent aux Portugais qui avaient remplacé les Français dans la rivière de Gambie. Ils s'établirent à quatorze lieues de son embouchure, dans une petite île qui n'a que soixante-dix à quatre-vingts toises de longueur, sur quarante-cinq à cinquante de large. Ils y bâtirent un fort passablement bon : c'était un carré flanqué de trois bastions, dont les angles étaient émoussés. Les flancs et les courtines étaient revêtus de briques. Le tour de l'île était palissadé avec des redans et trois batteries en forme de fer à cheval, sur lesquelles on avait placé plusieurs pièces de gros canons. Le terrain qui restait entre la rivière et le fort, était occupé par des magasins, des cases, des offices et des corps-de-garde. Les Anglais mirent beaucoup de tems à bâtir ce fort ; il leur coûta des sommes considérables, et cependant il manquait de deux choses indispensables, de citernes et de magasins à l'épreuve de la bombe. Aussi a-t-il été plusieurs fois pillé, rançonné, détruit.

Les Anglais entretenaient dans ce fort un gouverneur, un sous-gouverneur, deux autres principaux officiers, huit facteurs, treize écrivains, vingt employés subalternes, une compagnie de soldats, trente-deux nègres domestiques, des barques, des chaloupes, des canots avec leurs équipages. Ils avaient en outre huit factoreries subordonnées sur différentes parties de la rivière.

L'époque la plus mémorable des échecs éprouvés sur ce point par les Anglais, est celle de la guerre de 1688.

M. de Gennes, capitaine de vaisseau et depuis gouverneur de Saint-Christophe en Amérique, partit le 3 juin 1695 de la Rochelle avec une escadre destinée à former un établissement dans la mer du Sud, entre le Chili et le détroit de Magellan. Il avait sous ses ordres trois vaisseaux de guerre, une corvette et deux flûtes, en tout six bâtimens qui portaient cent vingt-six pièces de canon, sept cent vingt hommes d'équipage, des mortiers, des bombes, des munitions, des vivres pour deux ans. Le 4 juillet suivant, cette petite escadre mouilla à Gorée.

M. de Gennes y apprit que la garnison du fort anglais dans la rivière de Gambie manquait de vivres, et qu'elle était accablée de maladies. Il résolut d'enlever cet établissement par un coup de main. Il partit de Gorée le 19, et mouilla le 20 à trois lieues et demie de l'embouchure de Gambie. Il y entra le 22 sous pavillon anglais, salua le pavillon du roi de Barre suivant l'usage, s'arrêta à une demi-lieue du fort qu'il fit investir aussitôt par la corvette et les chaloupes de l'escadre, afin qu'il ne pût y entrer aucun secours.

Dom Carlos, vieux Portugais, habitant le village de Gillifrie, connu par son attachement pour les Français, reçut une lettre de M. de Gennes. Il se rendit à son bord et lui confirma la mauvaise situation du fort. Il fut aussi d'avis qu'on envoyât saluer le roi de Barre et lui demander son agrément pour mettre des troupes à terre, afin de couper toute communication aux Anglais.

Ce message eut lieu, mais la réponse du roi fut négative; il ne voulut prendre aucune part à l'entreprise, dans la crainte que si elle venait à manquer, les Anglais n'en tirassent vengeance tôt ou tard contre sa personne et son pays.

On envoya deux chaloupes visiter la rivière de Bintan, jusque sous le bourg du même nom, résidence ordinaire de l'empereur de Foigni; elles y brûlèrent deux bâtimens que les Anglais radoubaient, emportèrent deux pièces de canon et quelques pierriers de fonte.

M. de Gennes fit sommer, le 23, le gouverneur de se rendre. Celui-ci était absent: le lieutenant-de-roi envoya trois officiers qui demandèrent quelques jours pour délibérer; mais on ne leur accorda

que jusqu'au lendemain à six heures du matin. Ils écrivirent à leur retour, qu'ils étaient résolus à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et qu'ils espéraient trouver en M. de Gennes un honorable ennemi. Dans la nuit le gouverneur parvint à rentrer dans le fort.

Le 24, on commença à bombarder, mais les premières bombes n'ayant pas porté, on fut obligé d'attendre la marée pour serrer le fort de plus près. Presque aussitôt le gouverneur demanda à capituler. Deux officiers anglais restèrent à bord, et deux Français furent envoyés au fort pour régler la capitulation. Les articles furent signés de part et d'autre le même jour, et il fut convenu que les Anglais resteraient dans le fort jusqu'au 27, pour régler leurs comptes et remettre tous les effets au commissaire de l'escadre.

Les principaux articles portaient que les gages des officiers et employés de la compagnie seraient payés sur les effets qui étaient en caisse; que la garnison sortirait avec armes et bagages, qu'on lui rendrait les honneurs militaires; que les commis étant en traite, jouiraient de la capitulation en remettant les effets qu'ils avaient entre leurs mains, et qu'on leur fournirait un bâtiment à trois mâts avec du canon, des munitions et des vivres pour retourner en Angleterre.

Le 27 au matin, M. de Gennes fit prendre possession du fort : on y arbora le pavillon de France, et la garnison anglaise fut embarquée sur le bâtiment qu'on avait promis pour la porter en Europe.

On trouva dans le fort soixante-douze gros canons montés, trente démontés, une très-grande quantité d'armes et de munitions de tout genre, deux cent cinquante esclaves, cinq cents quintaux de morfil, trois cents quintaux de cire, et des marchandises de traite pour une somme considérable.

M. de Gennes eut quelques différends avec le roi de Barre, au sujet des esclaves et des bœufs que les Anglais avaient dans ses États. Ce prince ayant refusé de les rendre, M. de Gennes menaça de débarquer sa troupe, d'enlever le roi lui-même, pour l'obliger à cette restitution, et à celle de 40,000 écus au moins qu'il avait pillés aux Français au commencement de la guerre. Ces menaces

intimidèrent le roi, qui permit enfin de prendre sur son territoire tout ce qu'on trouverait appartenir aux Anglais. Cela fut convenu pendant une conférence que M. de Gennes eut avec le roi, dans laquelle il lui fit et en reçut des présens. Ainsi se termina cette petite discussion, et c'est de la même manière que finissent toutes celles qu'on éprouve de la part des rois nègres; soumis, humbles et prévenans dans le danger, ils promettent tout ce qu'on veut, et ne rendent jamais rien.

M. de Gennes, de l'avis de son conseil, résolut de détruire le fort, et de le faire sauter après en avoir tiré tout ce qu'il renfermait. On fit des mines sous les bastions, les courtines, le fer à cheval; et leur effet fut tel, que le fort, entièrement culbuté, ne présenta plus que des ruines.

Ce fut alors que les Français s'établirent solidement dans la rivière de Gambie. Ils formèrent cette même année deux comptoirs, l'un à Albréda, presque en face du fort des Anglais; l'autre à Gerèges, sur la rivière de Bintan. Ils montèrent au plus haut de celle de Gambie, conclurent des traités avec les rois riverains, et par ce moyen firent res fleurir le commerce extrêmement négligé pendant la guerre, et comme abandonné depuis la prise du fort anglais.

On voulut établir un troisième comptoir à Bintan, capitale de l'Empire de Foigni; mais le prince, irrité de la violation du droit des gens qu'on s'était permise à son égard, en brûlant sous ses yeux les deux petits bâtimens anglais, ne voulut point permettre qu'on formât aucun établissement. Cependant, à force de soins, de ménagemens, de prévenances même, on dissipa le ressentiment qu'il conservait, et l'on obtint quelques années après la permission demandée : l'établissement eut lieu.

Ce ne furent pas les seules mesures que les Français adoptèrent pour la prospérité et l'étendue de leur commerce. Ils employèrent de gros navires à écarter les interlopes et à se maintenir dans la possession exclusive du commerce. Ils eurent cependant des ménagemens pour les princes du pays. Un vaisseau anglais avait été pris, mais sur les instances du roi de Barre, qui prétendit y être intéressé, il fut rendu avec cent nègres qu'il avait déjà traités : on consentit

à cette restitution, dans la crainte d'un plus grand mal. Le comptoir d'Albréda, ouvert et sans défense, était rempli de marchandises; un refus eût irrité le roi de Barre; le comptoir, les marchandises, les hommes auraient été exposés au pillage et à la vengeance de ce prince. Cette restitution fut considérée comme un acte de prudence, de sagesse et de nécessité.

Les Français firent ainsi exclusivement le commerce de la rivière de Gambie jusqu'à la paix de Riswick. Il était dit dans ce traité, que les conquêtes faites de part et d'autre seraient restituées, et les choses remises au même état qu'elles étaient avant la guerre. En conséquence on remit en 1699, aux Anglais, les ruines de leur fort.

Ils pensèrent aussitôt à le rétablir, et pour y parvenir sans qu'il en coûtât rien à la métropole, le parlement permit à tous les négocians anglais de faire librement le commerce dans la rivière de Gambie, à la charge de payer 10 pour 100 de leur cargaison au directeur de la compagnie, ou 20 pour 100 à leur retour en Angleterre si la première condition n'avait pas été remplie sur les lieux.

Cette permission fut une faute majeure; elle ruina presque le commerce des Anglais dans cette partie du Monde. Le nombre des vaisseaux qui se rendirent à Gambie fut incalculable, et le désordre qu'ils mirent dans leurs opérations de commerce, fut extrême. Tous s'empressaient à l'envi les uns des autres de faire leurs chargemens. Le prix des esclaves et des objets de traite fut porté si haut, que la compagnie ne faisait plus rien, et qu'enfin les armateurs furent ruinés. Cette conduite imprudente tourna uniquement au profit des nègres; car on laissa une telle quantité de marchandises de traite dans le pays, qu'il fut impossible de la consommer en plusieurs années, pendant lesquelles la valeur en fut presque réduite à rien.

Les Anglais et le gouverneur du fort crurent un instant pouvoir ruiner le commerce des Français en continuant à se ruiner eux-mêmes; mais ils reconnurent enfin leur erreur. Le général anglais demanda et obtint la révocation de la liberté du commerce, accordée par le parlement anglais, et dont on venait de faire une si funeste épreuve. Il fit plus; il proposa à la compagnie française de convenir d'un tarif commun pour tous les objets de traite, et cet arrangement

arrangement eut lieu. Ce fut par ce moyen que le commerce parvint à se remettre un peu des pertes énormes qu'il avait éprouvées ; mais il s'écoula bien des années, et il fallut triompher de bien des difficultés avant que les choses rentrassent dans leur état naturel.

D'ailleurs, cet accord salutaire pour les deux compagnies ne pouvait pas être de longue durée ; il fut bientôt rompu, et le bien qui en devait résulter, fut perdu sans retour. Les Anglais firent aux Français tout le mal possible ; ceux-ci usèrent de représailles. Le fort anglais, faiblement réparé, fut repris en 1704. Il l'a été depuis à différentes époques, et toutes les fois qu'on a tenté sérieusement de s'en emparer. Ces expéditions militaires, sans rien ajouter à la gloire, à la puissance des deux nations, n'ont fait que nuire au commerce de l'une et de l'autre. Il serait à désirer qu'il existât entre elles une convention pour que la paix ne fût jamais troublée dans leurs possessions sur les terres d'Afrique, et que ces possessions fussent tellement connues, qu'on ne pût s'y méprendre.

Une semblable convention fut proposée par les Anglais le 8 juin 1705. Le Père Labat nous en donne les articles dans sa nouvelle *Relation de l'Afrique occidentale*, tome IV, pag. 366, et je ne crois pas inutile de les faire connaître :

ARTICLES de neutralité, proposés par les officiers de la compagnie anglaise de Gambie à la compagnie du Sénégal.

1^o. Les deux compagnies donneront respectivement leurs ordres aux commandans de leurs forts et des comptoirs qu'elles ont sur les côtes d'Afrique, depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de Serre-Lionne, de vivre en paix et en bonne intelligence, de s'assister mutuellement contre les nègres et autres qui pourraient venir interrompre leur commerce.

2^o. La compagnie anglaise s'engage de sa part, que personne de ceux qui serviront dans ses vaisseaux, barques et canots, n'attaqueront ni n'insulteront par mer ni par terre aucune forteresse, habitation ni maison appartenantes à la compagnie du Sénégal de France, depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de Serre-Lionne, ni aucuns vaisseaux, barques et canots appartenans à ladite compagnie

française du Sénégal, qui sont sous voile ou qui trafiquent le long desdites côtes et rivières.

3°. La compagnie française du Sénégal s'engage de sa part et pour ceux de sa nation, que personne de ses gens ni de ceux qui servent dans ses vaisseaux, barques ou canots, n'attaqueront ni n'insulteront par mer ni par terre, aucun fort ni habitation appartenans à ladite compagnie anglaise d'Afrique qu'elle a entre le Cap-Blanc et les rivières de Serre-Lionne et de Sherbero inclusivement, ni aucuns vaisseaux, barques ou canots appartenans à ladite compagnie anglaise, qui sont sous voile ou qui trafiquent le long desdites côtes et dans les rivières.

4°. S'il arrive que quelque vaisseau appartenant à une desdites compagnies soit pris par des armateurs, pirates ou vaisseaux de guerre, on ne le regardera pas comme une violation de cet accord, puisque aucune desdites compagnies ne pourrait remédier à de pareils accidens.

5°. Les deux compagnies s'adresseront chacune à leurs ministres pour obtenir des ordres, pour empêcher que leurs vaisseaux de guerre et armateurs n'insultent ni n'attaquent les vaisseaux ou habitations de l'une et de l'autre dans les bornes ci-dessus mentionnées.

6°. Pour l'accomplissement desdits articles, ils donnent leur parole d'honneur, et déposent cet écrit entre les mains de M. André Laporte, présentement à Laide, lequel écrit sera gardé et observé régulièrement. De plus, ils promettent et s'engagent réciproquement, que lorsque l'interdiction du commerce sera levée, ils signeront et ratifieront mutuellement cet accord.

7°. Pour mieux mettre en exécution cet accord, ils se promettent réciproquement de faire leurs efforts auprès des ministres, pour qu'il ait son entier effet.

8°. Les deux compagnies donneront ordre à leurs commandans, agens, facteurs et autres employés, de renvoyer tous ceux qui désertèrent de leur compagnie.

On sentait alors, comme aujourd'hui, le besoin d'une neutralité permanente pour nos établissemens d'Afrique. Sans elle, nos vastes

et grands projets sur cette partie du Monde ne se réaliseront jamais ; la guerre détruira toujours nos espérances , et dans mille ans nous n'aurons pas fait un pas assuré vers le but que nous voulons atteindre. Nous ne pouvons pénétrer en Afrique et nous y établir qu'à l'ombre de la paix , et d'une paix que rien ne puisse troubler : un accord de cette nature , entre la France et l'Angleterre , honorerait à jamais les deux gouvernemens.

S'il pouvait un jour se réaliser , la France ne devrait pas oublier d'ajouter aux articles proposés par la compagnie anglaise , en 1705 , la renonciation formelle des Anglais à la faculté qu'ils ont de traiter concurremment la gomme à Portendick ; faculté qu'ils n'avaient pas alors , et qu'ils ne doivent pas conserver s'ils veulent s'en tenir à cette convention , et remettre les choses sur l'ancien pied. Sans cette addition , le traité serait tout à l'avantage des Anglais ; et pour qu'il soit juste , il doit être réciproquement utile.

Nos possessions ont été fixées par le traité de paix de 1783 , dont j'ai donné connaissance dans mon discours préliminaire.

Dans l'état actuel , les Français sont bornés , dans la rivière de Gambie , au seul poste d'Albréda , sur les terres du roi de Barre , auquel ils paient une coutume de 810 liv. C'est une position au bas de la rivière , qui ne sera jamais d'une grande utilité : elle est précaire et presque nulle : on ne peut s'y procurer que ce qui échappe à l'activité des Anglais , ou ce qu'on enlève à leur vigilance. Cependant ce comptoir existait encore pendant mon administration , et je pense qu'il convient de le maintenir , moins , à la vérité , pour les avantages qu'il présente sous le rapport du commerce , que pour conserver le droit de propriété et nos relations avec les rois du pays , qui ont un goût décidé pour les Français , et qui préfèrent leurs marchandises. Je sais qu'il a été abandonné , de manière que la France n'a plus rien qui rappelle son existence dans la rivière de Gambie : c'est une faute à réparer.

Les Anglais n'ont plus de fort , et rien n'annonce , depuis long-tems , qu'ils aient l'intention de le rebâtir. Ils ont formé , sur divers points , quatre comptoirs sans fortifications ; le premier est à Gillifrie , petite ville située sur la rive septentrionale , vis-à-vis l'île

Saint-Jacques ; le second à Vintain , sur le bord méridional , et à deux lieues de Gillifrie.

Les Feloups , nation sauvage et insociable , dont j'ai déjà parlé , porte , à Vintain , une grande quantité de cire qu'ils ramassent dans leurs bois : le miel est consommé par eux ; ils en font ce breuvage enivrant , qui ressemble beaucoup à l'hydromel des Européens ; le pays qu'ils habitent est très-étendu et produit beaucoup de riz ; ils en fournissent à ceux qui font le commerce sur les rivières de Gambie et de Casamança ; ils leur vendent aussi des chèvres et de la volaille à un prix modique.

Le troisième comptoir anglais est à Joukakonda , à six jours de navigation de Vintain. Cette ville est très-commerçante ; elle est habitée par des nègres et des Anglais qui s'y sont établis.

Le quatrième comptoir est à Pisania et à seize milles au dessus de Joukakonda. C'est un village bâti par les Anglais , dans les États du roi de Gniani : il leur sert de factorerie , et n'est habité que par eux et leurs domestiques nègres : on y traite des esclaves , du morfil et de l'or. Ce village est placé sur une plaine immense de la plus grande fertilité , et couverte de bois. Le bétail y trouve de riches pâturages , et les habitans en élèvent beaucoup ; ils s'occupent encore de la pêche et fournissent d'excellent poisson ; ils ont des jardins bien tenus : on y cultive des oignons , des patates , des ignames , du manioc , des pistaches , des giraumons , des citrouilles , des pastèques et d'autres bons légumes. Près les villes on voit les cultures en grand , du tabac , de l'indigo et du coton. Leurs animaux domestiques sont les mêmes qu'en Europe. Ils ont des cochons qui vivent dans les bois et dont la chair n'est pas estimée ; de la volaille de toute espèce , à l'exception des poules d'inde : les pintades et les perdrix rouges y abondent. Les forêts sont remplies d'une petite espèce de gazelles , dont la chair est parfaitement bonne. Les animaux sauvages les plus communs sont , l'hyène , la panthère , l'éléphant , le tigre et le lion.

L'âne est la seule bête de somme dont on se serve dans cette partie de l'Afrique. L'art d'employer les animaux dans les travaux de l'agriculture est inconnu : tout s'y fait à la main. Le principal

instrument aratoire est la houe, dont la forme varie dans chaque canton. Les nègres libres ne travaillent pas à la terre : c'est le partage des esclaves.

Le commerce se fait par des courtiers nègres, connus sous le nom de *Statées*. Ce sont des nègres libres qui jouissent d'une grande considération dans le pays, et dont le principal commerce consiste à vendre des esclaves qu'ils se procurent, et qu'ils amènent du centre de l'Afrique. Ils vendent de plus aux nègres de la côte, du fer natif, des gommés odorantes, de l'encens et du *schétoulon*, beurre d'arbre ou beurre végétal dont j'aurai occasion de parler dans la suite. Ils prennent en échange du sel, chose rare et précieuse dans l'intérieur.

Les Anglais ne se sont pas établis dans la rivière de Gambie, plus haut que Pisania. Sur ce point, comme sur tous les autres, leur commerce n'est plus si brillant qu'autrefois ; ils n'y envoient que deux ou trois navires par an, et ce qu'ils en exportent ne s'élève pas au-delà de 500,000 fr. Les Américains des États-Unis ont essayé d'y envoyer quelques navires. Quelle est la cause d'une décadence si funeste ? Je la trouve dans la liberté du commerce et les malheurs de la guerre.

Les objets de traite, dans cette partie, sont, comme sur tout le reste de la côte, l'or, le morfil, les esclaves, la cire, le mil, les bœufs, les moutons, la volaille et autres articles de subsistances. Les esclaves sont le principal article, et l'on n'en tire pas aujourd'hui mille par an ; ils coûtent 450 à 500 fr. : c'est le prix ordinaire d'un homme de seize à vingt-cinq ans et d'une bonne constitution.

Les marchandises qu'on y porte d'Europe, consistent en armes à feu, munitions, ferremens, liqueurs spiritueuses, tabac, bonnets de coton, une petite quantité de drap large, quelques clincailleries, un assortiment en marchandises des Indes, de la verroterie, de l'ambre et quelques autres bagatelles.

 CHAPITRE VIII.

Communication par terre, d'Albréda à Cachaux. Description du pays. Mœurs, usages, religion des habitans. Objets de commerce.

MALGRÉ la gêne qu'avait apportée aux opérations du comptoir d'Albréda l'établissement des Anglais dans le haut de la rivière de Gambie, il devait à l'industrie des employés une certaine importance. Ils avaient en effet formé des relations avec les villages situés sur les rivières qui se jettent dans celle de Gambie; ils les avaient même portées jusqu'à Cachaux, principal établissement des Portugais sur la rivière de Saint-Domingue, avec lequel ils avaient ouvert une communication par terre.

Ils arrivaient d'abord à la rivière de Bintan, dont l'embouchure est à la rive droite de la Gambie et à une lieue au dessus de l'ancien fort des Anglais. Les barques y entrent sans craindre de toucher dans tous les temps de l'année. On profite ordinairement des marées : lorsqu'elles manquent on avance à la rame ou à la cordelle.

Les bords de cette rivière sont très-agréables. Des coteaux couverts de grands bois toujours verts dominant à sa droite : la gauche est bordée par des prairies à perte de vue.

Le village de Bintan, demeure ordinaire de l'empereur de Foigni, était autrefois plus considérable qu'il n'est à présent : il est situé à droite de la rivière sur le penchant d'un coteau, et couvert de beaux arbres qui le mettent à l'abri du soleil. Presque toutes les maisons sont bâties à la portugaise. Les Français y avaient un comptoir, les Anglais en avaient un aussi, et tous vivaient en bonne intelligence sous la protection de l'empereur : s'il s'élevait entr'eux quelques nuages, ce prince ne manquait jamais de secourir le plus faible.

La population des Portugais à Bintan est assez considérable : ils y vivent dans l'aisance : leurs maisons sont belles, grandes et bien meublées; ils ont une église proprement tenue.

Les nègres habitans du pays sont appelés *Fcloupes* ou *Floups* ; ils ont une langue particulière ; ils sont idolâtres. Ceux qui demeurent dans les terres ou loin du commerce des Européens , sont presque sauvages ; ils donnent la chasse aux autres nègres qui passent sur leurs terres ; mais ils respectent les blancs , et ne s'avisent jamais de leur faire la moindre insulte. Ceux de Bintan ou des environs , occupés au commerce , sont doux , honnêtes et civilisés ; ils aiment les étrangers , leur rendent service ; ils sont francs et loyaux dans leurs opérations commerciales.

A sept lieues de Bintan , on trouve le village de Gerèges. Les Français et les Anglais y avaient des comptoirs qui n'existent plus. Les Portugais y sont établis en grand nombre. Le pays est coupé de beaucoup de rivières : les voyages et le commerce s'y font presque toujours par eau.

Le roi de ce petit État demeure à un quart de lieue de Gerèges. Ses cases , celles de ses femmes , de ses officiers et de ses esclaves font un gros village bâti sans ordre et sans régularité : il est placé sur un terrain uni et planté de très-beaux arbres. L'enceinte des cases est défendue par plusieurs palissades de gros pieux de dix à douze pieds de hauteur. La porte d'entrée est , suivant l'usage , très-basse et très-étroite.

Les sujets de ce prince sont réputés braves et adroits au manie-ment des armes. Les Anglais l'ont éprouvé plus d'une fois , et particulièrement dans une occasion dont je vais rendre compte.

Ils eurent quelques difficultés avec l'alquier de Gerèges et les officiers du roi ; ils s'en plaignirent au prince ; prétendirent qu'il ne leur avait pas rendu justice , et dès-lors ils résolurent de se la faire eux-mêmes. A cet effet ils armèrent le plus gros bâtiment qui pût entrer dans la rivière ; ils y mirent du canon et des hommes , comme s'ils avaient voulu tenter de faire une descente pour ravager le pays. Dans cet état , ils vinrent mouiller devant le village de Gerèges. Le prince , loin d'être alarmé de cette expédition , rassembla ses troupes , les fit embusquer dans des broussailles qui bordent la rivière , et dès que les Anglais eurent tiré le premier coup , elles firent ; pendant plusieurs heures , un feu de mousqueterie si vif et si bien nourri ,

qu'il y eut plusieurs Anglais tués et beaucoup de blessés ; presque toutes les manœuvres furent coupées.

Le roi commandait en personne. Quand il vit que les Anglais n'osaient plus paraître sur le bâtiment, il fit cesser le feu et rangea sa troupe sur le rivage, dans une position menaçante. Les Anglais, complètement défaits, profitèrent du reflux pour éloigner le bâtiment et se mettre à l'abri.

Il fallut ensuite traiter de la paix. Le vainqueur la fit à son avantage, et les Anglais l'achetèrent fort cher.

Outre les Portugais, deux nations différentes en mœurs et en langage habitent cet État : ce sont les Floups et les Bagnons : je me suis expliqué sur les premiers ; ils sont ici, comme dans l'Empire de Foigni, civilisés et bonnes gens quand ils vivent avec les Européens ; cruels et sauvages lorsqu'ils sont privés de cette communication, et retirés dans les terres.

Les Bagnons sont d'un caractère doux et facile ; ils aiment le commerce et les étrangers ; ils cultivent leurs terres avec soin et sont braves. Les femmes sont douces et prévenantes, fort attachées à leur ménage, à leurs enfans, à leurs maris : il n'y en a pas au Monde de plus laborieuses ; elles aiment le travail, et s'y disposent dès la plus tendre jeunesse.

Le roi de Gerèges et ses sujets nègres sont idolâtres.

Pasqua, gros village de Bagnons, est le premier que l'on rencontre à dix lieues de Gerèges : on fait cette route par terre, commodément et sans danger. La campagne est bien cultivée : toutes les terres sont en rapport ; celles qui peuvent être inondées, produisent du riz ; les endroits moins bas portent du gros, du petit mil et des pois de toute espèce : on y cultive aussi des pastèques ou melons d'eau qui viennent à merveille.

Les bœufs du pays sont excellens et extrêmement gros ; les pâturages sont communs et très-bons ; l'herbe est fine, déliée et tendre. Les montons n'y réussissent pas autant ; ils sont très-gras et sentent le suif : la volaille s'y nourrit bien ; elle est très-bonne.

Toutes les maisons sont à l'abri du soleil et garanties de l'excessive chaleur par l'ombre de gros et grands arbres connus sous le nom de

de *fromagers*. On choisit cet arbre de préférence, parce qu'il pousse vite, et qu'il est toujours garni de feuilles et de branches auxquelles on donne la direction que l'on veut.

Le pays abonde en chauve-souris; elles sont communément de la grosseur des pigeons : leurs ailes, qui sont très-longues, ont cinq ou six crochets forts et pointus, au moyen desquels elles s'accrochent ensemble aux branches des arbres, d'où elles pendent comme de gros paquets. Les nègres les mangent : de tous les animaux qui volent, c'est le seul qui ait du lait pour nourrir ses petits.

On remarque sur cette route, des espèces de pyramides rondes et de terre, dont quelques-unes ont jusqu'à sept pieds de hauteur; elles ressemblent à des monumens élevés aux grands du pays : ce sont tout bonnement des ruches de fourmis, aussi fermes et aussi unies que si elles étaient de plâtre. Quand on les casse, il en sort une multitude de fourmis qui s'avancent fièrement, et cherchent à punir les perturbateurs de leur repos. Ces fourmis sont blanchâtres, longues et grosses comme des grains d'orge; elles sont vives. Ces ruches n'ont qu'une seule ouverture placée au tiers de la hauteur : les fourmis y parviennent au moyen d'une rampe qui tourne autour de la pyramide, depuis le bas jusqu'à la porte d'entrée.

Pasqua, nommé, dans le pays, *l'Arbre* ou *le Pavillon du roi*, est un village peu considérable par le nombre de ses habitans. Sa population n'excède pas trois cents personnes, y compris les Portugais, qui font environ le quart de cette population; mais il est important sous le rapport de sa destination politique. Le roi y entretient une garnison de cent fusiliers pour en imposer aux États voisins, et protéger les Bagnons contre les entreprises des Floups sauvages. Cette garnison est chargée d'exiger le tribut imposé par le roi, et de punir les vagabonds. Ce village est entouré de six rangs de palissades bien liées les unes aux autres par des traverses chevillées et entretenues avec soin. Il est situé sur le bord d'une petite rivière que l'on nomme *Saint-Grigou*, du même nom que celle de Gerèges, parce qu'elles sortent toutes deux du même lac, à quinze ou vingt lieues plus haut vers l'est. Elle est cependant marquée, sur plusieurs cartes, sous le nom de *Pasqua*. Cette rivière n'est pas

large, mais elle est très-profonde et fort poissonneuse; elle le serait encore davantage sans les crocodiles qui y abondent et qui détruisent tout. Ses bords sont fertiles et agréables.

A une lieue de Pasqua, et sur le bord de la même rivière, un Espagnol de l'île de Cuba, nommé *don Juan Maldonado*, avait fixé son séjour dans une habitation charmante : tous les environs de cette maison étaient agréables; la terre, qui n'était point en labour, formait de vastes prairies unies avec des bosquets de polons et de palmiers qui rendaient le paysage délicieux.

La maison de l'Espagnol était grande et commode; elle était entourée de huit à dix cases occupées par ses esclaves : le tout était enfermé dans une quadruple enceinte de pieux, dont l'intérieure, haute de dix pieds, était bien terrassée et soutenue de deux banquettes avec quatre plates-formes, garnies chacune de deux petites pièces de canon. Don Juan vivait en paix dans sa forteresse; il était chéri et respecté de ses voisins; il était riche et faisait du bien; il n'avait point de femme.

Les voyageurs étaient reçus cordialement et fêtés dans cette habitation. On n'est pas d'accord, dans le pays, sur la fin de cet homme extraordinaire. Les uns disent qu'il laissa plusieurs enfans héritiers de ses vertus et de son amour pour la solitude. Il vivait dans l'union la plus intime avec plusieurs négresses, sans être attaché à aucune par les liens du mariage. D'autres prétendent qu'il n'eut point d'enfans, que le roi hérita de ses biens, qu'il quitta son habitation ordinaire pour se fixer dans celle de l'Espagnol.

Les nègres du pays sont cultivateurs; ils travaillent en cadence au son des tambours. Les pelles dont ils se servent, sont de bois, garnies par le bout d'une petite bande de fer plat; ce qui leur suffit pour couper les herbes, remuer la terre et couvrir les grains qu'ils sèment.

De l'habitation Maldonado au village de James, on compte trois jours de marche. On fait agréablement ce voyage par terre. On rencontre deux petites rivières qui se jettent dans celle de Saint-Grigou; elles sont peu considérables : on les passe à gué sans difficulté. Les équipages sont transportés par eau.

James est le lieu de toute la province où l'on fait la plus grande quantité de cire : les Portugais qui sont répandus dans tout le pays, en achètent, dans ce seul poste, plus de cinq cents quintaux tous les ans. Il s'y tient deux fois la semaine un marché, où les nègres du lieu et des environs ont l'habitude de l'apporter. Les Portugais l'achètent en détail, la font fondre, la purifient, la mettent en pain, et l'envoient à Cachaux où sont leurs magasins ; ils l'embarquent ensuite pour leur compte, ou la vendent aux marchands européens qui se présentent.

Les habitans naturels de James sont Floups et idolâtres. Ils sont adroits et civilisés. Leurs mœurs se sont adoucies par le commerce et par leurs rapports avec les étrangers. Ils ne reconnaissent aucun souverain, et vivent en république sous le gouvernement pacifique de leurs anciens. Leurs terres grasses et arrosées sont bien cultivées ; ils n'ont d'autres outils aratoires que des pelles de bois, garnies d'un fer plat au bout, avec un long manche.

Le pays est on ne peut pas plus agréable ; il est couvert de palmiers, de lataniers, de palmiers et de farobiers. Les Portugais y vivent dans l'aisance : leurs habitations sont belles et commodes.

On observe que les maringouins se sont multipliés dans ce canton plus qu'ailleurs, et qu'ils en rendent le séjour très-incommode.

On s'embarque ordinairement à James sur une petite rivière qui se jette, à la distance d'une lieue, dans celle de Casamança. Les Portugais ont un fort sur cette rivière, à deux lieues de l'embouchure de celle de James, dans la partie basse, et à la droite de cette embouchure.

Le fort des Portugais est peu de chose. Il forme deux demi-bastions, avec du canon sur la rivière, et deux bastions entiers du côté de la terre : le tout construit de palissades doubles, soutenant une espèce de rempart de terre et de fascines.

La rivière de Casamança se rend à la mer au nord de celle de Saint-Domingue. Elle est considérable et assez profonde pour porter de gros bâtimens ; mais elle a une barre à son embouchure, très-difficile et dangereuse à passer. On ne peut la franchir qu'avec des canots, des chaloupes ou de petits bâtimens, et jamais sans péril.

Les deux côtés de cette rivière sont habités par des Floups sauvages et cruels; ils ne veulent avoir aucune communication avec les blancs, et sont toujours en guerre avec leurs voisins. Leur pays est coupé de rivières ou plutôt de torrens qui viennent d'un lac formé par les grandes pluies; le lac et les torrens se dessèchent dans la belle saison. Tout le pays se convertit alors en un vaste marais.

On traverse la rivière au dessus du fort, et l'on entre dans un marigot qui conduit, après une lieue de navigation, au village de Baitto, où les Portugais ont encore une redoute qui n'est autre chose qu'une case palissadée, avec quelques huttes pour les soldats, et sept ou huit piécés de canon. Ils y entretiennent une garnison de quinze hommes, y compris le commandant et deux sergens. C'est un endroit marécageux, rempli de maringouins et très-mal-sain.

De là à Guinguin on compte cinq lieues par terre. Sur cette route on trouve un village où le roi des Bagnons fait sa demeure ordinaire. Ce village, quoique peu considérable, est le centre du pays des Bagnons, d'où ils se sont répandus dans beaucoup d'autres, et se sont soumis à l'obéissance des princes sur les terres desquels ils se sont successivement établis.

Les Portugais, habitans de Guinguin et des environs, y font un commerce considérable de cire; ils paient un droit ou coutume au roi, et sont aussi maîtres que lui dans ses États. Ce prince et tous ses sujets sont idolâtres; ils ont une langue particulière.

Le pays est uni et fort gras. Les villages y sont fréquens, et entourés de polons, de lataniers et autres arbres, avec de fortes et hautes palissades: leurs terres sont bien cultivées et d'un grand rapport.

Guinguin est à cinq lieues de Cachaux, situé à l'extrémité d'un marigot ou petite rivière qui sort de celle de Casamança, et qui se rend dans celle de Saint-Domingue, à trois lieues au dessus de Cachaux. Ce village est considérable, tant à cause des Bagnons, ses habitans naturels, que des Portugais qui y résident et qui se répandent dans tous les villages pour acheter la cire.

La campagne est belle, bien cultivée et plantée d'arbres fruitiers. Les singes, qui s'y sont multipliés à l'infini, y commettent un

désordre épouvantable ; mais ils sont tourmentés à leur tour par les abeilles dont le pays est couvert , et qui les désolent.

La rivière de Guinguin est partagée en deux par une île longue et étroite qui forme deux marigots , lesquels se réunissent avant d'entrer dans la rivière de Casamança.

Il est dangereux de passer par le plus grand de ces marigots : on court risque d'être assailli par les Floups sauvages , et ces accidens , qu'il faut prévenir , sont arrivés plus d'une fois.

On passe par le petit , où jusqu'à présent il n'est arrivé aucun accident fâcheux : il est si étroit , que les branches des arbres plantés sur les deux bords se touchent. C'est un berceau ou une allée couverte , qui dure plus d'une lieue : on se rend ainsi dans un autre marigot plus grand et plus spacieux qui communique à la rivière de Saint-Domingue , à une lieue au dessus de Cachaux , où l'on arrive à volonté par terre ou par eau.

Cachaux est une colonie portugaise , sur la rivière de Saint-Domingue , à vingt lieues ou environ de son embouchure dans la mer au sud du Cap-Rouge. Celle de la Casamança est au nord et plus près du même cap.

Cet établissement est sur les terres de la nation des Papels , peuple idolâtre , dont la principale fétiche est une petite statue qu'ils appellent *Chine* , à laquelle ils sacrifient des chiens. Ces nègres sont traîtres , cruels , vindicatifs et intrépides ; ils sont presque toujours en guerre avec leurs voisins , et même avec les Portugais.

Ceux-ci , pour se garantir des incursions des Papels , ont environné leur ville , du côté de la terre , d'une forte palissade terrassée avec quelques batteries , et dans la crainte d'être surpris ils montent exactement la garde.

La ville est bâtie sur le bord , et dans la direction des contours de la rivière ; elle est longue , et deux rues en font toute la largeur , avec quelques petites rues de traverse. Les maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée , mais elles sont grandes et commodes , couvertes de feuilles de lataniers pendant la saison des pluies , et le reste de l'année d'une toile à voile , qui les met à l'abri du soleil et de la rosée. Ce changement de couverture est indispensable. Le feu ne

manquerait pas de prendre aux feuilles de lataniers dans la saison sèche , et la toile à voile ne garantirait pas de l'eau dans celle des pluies. Il y a un église particulière desservie par un curé et quelques prêtres , et un couvent de deux ou trois capucins. Tous les Catholiques portugais et leurs prêtres dépendent , pour le spirituel , de l'évêque de Saint-Yague , une des îles du Cap-Verd.

La partie occidentale de la ville est couverte par un fort triangulaire qu'on appelle *Casaforte*. Un de ses bastions domine la rivière ; les deux autres , avec la courtine qui les unit , regardent la campagne. Ces deux bastions ne communiquent au troisième que par des palissades assez fortes et terrassées , sans fossé , chemin couvert ni glacis ; de sorte que l'on peut arriver sans danger au pied de cette enveloppe. Ce mauvais fort suffit pour le pays , mais il ne tiendrait pas une heure contre l'attaque de cent bons soldats. Il y a du canon dans ce fort , des menues armes et des munitions.

Les Papels ou les naturels du pays ont un quartier particulier , et qu'ils occupent exclusivement dans la ville : on l'appelle *Villa-Quinte*. Ils sont restés idolâtres , mais ils ont pris presque tous les usages des Portugais , et leur sont d'un grand secours.

Hors les palissades on ne voit que marais , des longams et des champs de riz , dont les récoltes ne suffisent pas à la consommation des habitans. Point de prairies ni autres terres en rapport. Les bœufs et les vaches y sont rares et fort chers ; il n'y a point de moutons ni de cochons ; il ne s'y nourrit ni chèvres ni volaille , quoiqu'il y ait une extrême facilité pour le faire. La ville manque d'eau. On est obligé d'aller la chercher hors l'enceinte , à une portée de fusil , souvent avec escorte , de crainte que les esclaves ne soient tués ou enlevés.

Le gouvernement politique , civil et militaire est entre les mains d'un gouverneur qu'on appelle capitaine-major : il a sous ses ordres un lieutenant , un enseigne et un aide-major , un intendant , un receveur des droits du roi , un notaire et quelques sergens qui servent d'écrivains.

La garnison est de trente soldats européens : on la renouvelle tous les trois ans ; elle est ordinairement composée de gens bannis de

l'État, et qui sont absous à leur retour. Ils sont obligés de travailler pour vivre : on ne leur donne presque rien. C'est ainsi qu'ils expient leurs crimes. Les habitans forment entre eux une milice qui fait le service de la place, et qui sert particulièrement à maintenir le bon ordre.

Cependant il est dangereux de sortir la nuit, et quelquefois les joueurs de guitare sont victimes de leurs courses nocturnes.

Presque tous les Portugais d'Afrique sont d'un sang mêlé, c'est-à-dire, mulâtres; mais ceux-ci sont si noirs, qu'il faut avoir une grande connaissance de ces couleurs et de leurs différentes nuances, pour les distinguer des nègres les plus noirs.

Ils se font honneur d'être jaloux, et de porter cette passion jusqu'à l'excès. Ils tiennent leurs femmes extrêmement resserrées : les blanches ne sortent jamais le jour, pas même pour aller à la messe; celles qui ont des chapelles dans leurs maisons, la font dire les jours de fêtes. Les femmes de couleur ont un peu plus de liberté; elles sortent le jour, mais enveloppées de manière qu'on ne peut voir que le bout de leurs pieds et un de leurs yeux. Dans les visites on ne voit jamais les femmes, et on ne parle point d'elles : s'informer de leur santé est la plus grande injure qu'on puisse faire à un Portugais.

Les filles des Papels et toutes les filles esclaves sont plus heureuses : on ne les surveille pas de si près; elles servent dans les maisons, vont dans les rues, au marché, à l'eau, au bois, partout où elles ont à faire; elles sortent presque nues, n'ayant devant elles qu'un petit tablier, long d'un pied et large de six à sept pouces, avec des ceintures de verroterie de diverses couleurs, des pendants comme des glands, et des franges autour des reins. Quand elles sont mariées, elles prennent une pagne qui les couvre depuis la ceinture jusqu'au gras de la jambe.

Les Portugais de Cachaux et tous les Portugais d'Afrique ne mangent de viande qu'une fois par jour, et c'est à dîner; le soir ils mangent du poisson et des légumes. Placés sur de bonnes terres et près des rivières, ils se procurent l'un et l'autre presque pour rien. Ils commencent tous leurs repas par le fruit, et il ne manque, dans

le pays, ni de ceux qu'il produit naturellement, ni de ceux qui ne demandent que peu de soins pour réussir. On y trouve en abondance des goyaves, des bananes, des oranges, des citrons, des ignames, des patates et des fruits de courbari.

Devant Cachaux, la rivière a un quart de lieue de large, et sa profondeur est telle, que les plus gros vaisseaux y pourraient monter, si la barre qu'elle forme à son embouchure leur en permettait l'entrée; mais, comme je l'ai déjà dit, on ne peut passer cette barre qu'avec des canots ou des bâtimens légers. La marée monte à trente lieues au dessus de Cachaux; elle forme beaucoup de marigots qui communiquent dans l'intérieur et fertilisent les terres.

Le commerce se fait par des échanges. L'or et l'argent n'ont point de cours. Les articles d'exportation sont les esclaves, la cire, le morfil et l'or des mines de l'intérieur. Ceux d'importation consistent en vins, eau-de-vie, farine de froment, fer, verroteries, bassins de cuivre, armes, poudre, plomb, pierres à fusil, toiles, souliers, chapeaux, étoffes de soie, peignes, cadenas, couteaux, petits miroirs et autres choses de cette nature.

Les Portugais emploient à ce commerce, et pour leur compte, trois ou quatre navires par an, qui leur viennent de Lisbonne, des Açores et des îles du Cap-Verd. Le gros du commerce se fait avec les étrangers; ils ont cependant la prétention de les éloigner de la côte, mais leur intérêt les rend traitables, et ils ferment les yeux sur cet article. Les officiers eux-mêmes composent avec les Français, les Anglais, les Hollandais, qui ne manquent jamais de sauver les apparences en prétextant quelques besoins. C'est la seule mesure qu'ils exigent : les échanges se font ensuite sans difficultés et à la satisfaction de toutes les parties.

On trouve dans cette partie les plus beaux arbres de l'Afrique, par leur grosseur, leur hauteur et la franchise de leur bois. Il n'est pas rare d'en trouver de propres à faire, d'une seule pièce, des canots assez grands et assez forts pour porter dix tonneaux et vingt-cinq ou trente hommes.

Les Papels aiment naturellement la mer; ils sont très-bons marins : les Portugais s'en servent pour toutes leurs expéditions.

Tels

Tels sont les détails connus depuis long-tems sur ce pays. Il est possible que le tems ait apporté quelques changemens dans les établissemens portugais, et je le crois; mais cette nation, naturalisée en Afrique, existe encore sur les mêmes points, et n'a pas perdu ses habitudes. Le pays est le même; il est utile d'en connaître le sol, le commerce et les productions, les mœurs, la religion et les usages des habitans. Il est utile de tracer de nouveau une route oubliée que nous pourrons parcourir encore, et qui fut ouverte par nos prédécesseurs en Afrique, pour la gloire des Français et l'avantage de leur commerce.



C H A P I T R E I X.

Des îles des Bissagots. Leur découverte. Histoire du pays. Leurs habitans. Les nègres Balantes.

QUAND on a passé l'embouchure des rivières de Casamança et de Saint-Domingue, dont j'ai suivi le cours dans le chapitre précédent, on rencontre, par les 18^d. 5^m. de longitude, et 11^d. 19^m. de latitude, entre le Cap-Rouge et le Cap-Verga, situés, l'un au 19^d. 16^m. de longitude, et 12^d. 15^m. de latitude, l'autre au 16^d. de longitude, et 10^d. 7^m. de latitude, un golfe d'une largeur et d'une profondeur considérables. Dans ce golfe sont placées plusieurs îles de grandeur différente et habitées par des peuples divers. On y remarque d'abord l'archipel des Bissagots, du nom des peuples qui habitent les îles qui le composent.

Les Français, après les avoir découvertes, les abandonnèrent à cause des guerres d'Europe, qui les occupèrent exclusivement. Les Portugais, habitans des îles du Cap-Verd, leur succédèrent. Trop faibles et sans moyens, ils ne purent soutenir ces établissemens nouveaux avec la splendeur convenable. Les descendans des premiers fondateurs, confondus avec les Aborigènes, même par le sang, y vivent aujourd'hui dans une position humiliante et précaire, comme sur le reste de la côte. Ils ont cependant la prétention d'être les souverains de ces pays, où ils ont successivement bâti quelques villages et quelques forts, mais les Français ont peu respecté leurs prétendus droits; ils ont établi des loges toutes les fois qu'ils l'ont désiré, et n'ont jamais discontinué de traiter en concurrence avec les bâtimens arrivés du Cap-Verd, du Brésil ou de Lisbonne, et même avec les Portugais résidans sur les lieux.

Les îles des Bissagots sont au nombre de dix-huit ou vingt. Les plus considérables sont, *Casnabac, la Galline, Cazégut, Carache, Aranguena, Papaguaye ou l'île aux Perroquets, Formose, Babachoca, Bisague, Ouarangue, Jatte, Bussi, Bourbon,*

Bissaux, *Boulam*, et quelques autres moins connues, parce qu'elles sont moins fréquentées. Je consacrerai un chapitre particulier à chacune des deux dernières, à cause de leur importance. Je vais indiquer successivement ce que les autres ont de plus remarquable, après avoir donné une idée générale de leur situation et de leurs habitans.

L'archipel des Bissagots a près de cinquante lieues de long sur une largeur inégale. Les îles qui font face à la mer, sont renfermées dans un grand prael de rocher. Entre ces roches et les îles qui avoisinent la grand'terre (celles de Jate, de Bussi, de Bissaux, de Boulam), est un canal ayant de trois à quatre lieues de largeur, et jamais moins d'une lieue. On y trouve depuis huit jusqu'à douze brasses d'eau et davantage en quelques endroits. Le mouillage y est généralement bon et se fait sur un fond de vase. Les bâtimens pourraient se radouber sûrement dans plusieurs des ports que la Nature a tracés dans plusieurs de ces îles, où l'on trouverait des matériaux que l'on pourrait faire préparer par quelques établissemens.

Chacune de ces îles est gouvernée par un chef qui prend le titre de roi et qui en a le pouvoir. Ces petits princes sont indépendans les uns des autres. Ils se font quelquefois la guerre, mais ils se réunissent le plus souvent pour la porter chez les Biafares leurs plus grands ennemis, et qu'ils ont chassé de Boulam. Ils ont des canots assez grands pour porter vingt-cinq à trente hommes avec leurs vivres et leurs armes, qui sont des sabres et des flèches.

Les Bissagots sont grands, forts et robustes; ils ne se nourrissent cependant que de coquillages, de poissons, d'huile de palme et de noyaux de palmier, qu'ils appellent *chavaux*. Ils vendent aux Européens, le mil, le riz et les légumes qu'ils recueillent. Ils ont une passion extrême pour l'eau-de-vie; ils en consomment beaucoup, et cet article leur est vendu très-cher.

La passion pour l'eau-de-vie est si forte en eux, qu'elle les rend furieux et dénaturés. Dès qu'un bâtiment se présente et qu'il met en vente cet article, c'est à qui en aura en plus grande quantité et sera plus promptement servi. Le plus faible devient alors la proie du plus fort. Le père vend ses enfans, et si l'enfant peut saisir son père et sa mère, il les conduit aux Européens, les vend et les troque

pour de l'eau-de-vie ; il fait débauche ensuite , et se réjouit tant que dure le prix des auteurs de ses jours.

Tous ces peuples sont idolâtres et naturellement cruels ; ils coupent la tête des hommes qu'ils ont tués , promènent leurs corps dans les rues , les écorchent , en font sécher la peau avec la chevelure , et ils en parent le devant de leurs maisons , comme une marque de leur bravoure et de leurs victoires.

Ce caractère farouche rend le suicide très-fréquent parmi eux ; le moindre chagrin les porte à tourner leurs armes et leur fureur contre eux-mêmes. Ils se pendent , se précipitent , se noient sans beaucoup de raison : les plus braves se poignent.

Outre ces caractères généraux on en remarque de distinctifs chez les habitans des différentes îles.

Celle Formose , la plus orientale de toutes , est plantée des plus beaux arbres , qui sont considérés comme la demeure des dieux et qui en rendent l'aspect très-agréable : elle est déserte et inhabitée.

L'île aux Gallines et celle de Casnabac sont placées à la tête du banc et des hauts-fonds qui environnent toutes ces îles ; elles sont peuplées et fertiles. Leurs rivages sont remplis de poissons et de coquillages ; l'eau fraîche y est abondante. Il ne manque aux habitans que l'industrie et l'amour du travail pour arriver à la sociabilité. En général toutes ces îles sont bonnes et capables de soutenir de grosses colonies.

L'île de Cazégut , une des plus grandes , a six lieues de long sur deux de large ; elle est environnée de bancs et de battures , excepté à ses deux pointes nord-est et sud-ouest , où l'on peut mouiller en toute sûreté. On compte dix à douze lieues de la pointe de Bernafel à celle du nord-est de l'île de Cazégut , mais il n'y en a que cinq de la même pointe à celle de Saint-Martin. La terre , grasse et bonne partout , est très-bien cultivée. Les polons , les bananiers , les palmiers , les orangers , y croissent à merveille , ainsi que le mil , le riz , les ponpons , les pois , et en général les légumes de toute espèce. Les nègres de Cazégut sont idolâtres : les coqs sont consacrés à leur divinité. Ils sont d'ailleurs très-sociables et traitent de bonne foi. Le commerce qu'ils font avec les Européens , a poli leurs

mœurs ; ils ont appris des Portugais la manière de bâtir des maisons grandes et commodes.

M. Brue visita cette île, et reçut à son bord le plus grand seigneur après le roi, dont il était proche parent. Ce prince, suivi seulement de deux autres nègres, se rendit avec confiance à bord de la corvette française. Il n'avait qu'une pagne autour des reins et un chapeau sur la tête : ses cheveux étaient graissés d'huile de palme et presque roux. Il salua M. Brue fort civilement, ôta son chapeau, et lui dit, par l'organe d'un interprète, que l'île était à sa disposition. Pendant qu'on était en conversation avec ce seigneur, et qu'on lui faisait boire de l'eau-de-vie, il arriva un canot de l'île, avec cinq hommes. Un de ces nègres monta à bord, tenant un coq de la main gauche et un couteau de la droite ; il se mit à genoux devant M. Brue, se leva, et s'étant tourné du côté de l'est, il égorgea son coq, se remit à genoux et fit tomber quelques gouttes du sang de l'animal sur les pieds de M. Brue. Il fit la même cérémonie au mât et à la pompe, et présenta le coq au général français. Celui-ci voulut s'instruire de l'objet de ces cérémonies ; le nègre répondit que les gens sages de son pays regardaient les blancs comme les dieux de la mer, que le mât était une divinité qui faisait marcher le bâtiment, et la pompe un miracle, puisqu'elle faisait monter l'eau, qui tombe naturellement en bas.

Ces nègres se retirèrent avant la nuit, et M. Brue promit au seigneur d'aller le visiter chez lui le lendemain matin.

Il y alla en effet. Le prince nègre vint le recevoir sur le rivage, lui donna la main et le conduisit dans sa maison à trois cents pas de la mer : cette maison, bâtie à la portugaise, était grande, blanche dehors et dedans, avec un vestibule à l'entrée, ouvert de tous côtés ; elle était environnée de grands palmiers, garnie de meubles commodes, de chaises et de selles de bois noir fort propres. Il offrit à M. Brue des rafraîchissemens et du vin de palme. Il le conduisit ensuite dans un autre bâtiment à cinquante pas de la maison : c'était une chapelle avec un autel et des bancs ; une cloche était attachée à un arbre devant la porte. Ce seigneur la fit sonner, et dit à M. Brue, singulièrement étonné de ce qu'il voyait, que

c'était lui-même qui avait fait bâtir cette église pour les Chrétiens qui voudraient venir s'établir auprès de lui ; qu'il n'était pas Chrétien, mais qu'il les aimait ; que si quelque prêtre voulait demeurer avec lui, il l'entretiendrait et ne le laisserait manquer de rien. M. Brue fut sensiblement touché de cette offre généreuse : il n'eût pas manqué d'en profiter s'il eût eu quelque ecclésiastique à sa disposition. Il pria le prince de conserver la bonne volonté qu'il avait pour les Chrétiens, d'en espérer la récompense, et lui promit d'envoyer un jour un prêtre et des Français pour s'établir dans l'île sous sa protection.

Le roi demeurait à un quart de lieue de là. M. Brue alla le saluer, et lui fut présenté par le seigneur nègre, qui ne le quitta point. Le roi reçut M. Brue d'une manière fort gracieuse : c'était un bon vieillard à barbe grise et à cheveux blancs ; il avait les yeux vifs, la bouche belle, l'air grand et majestueux. Il n'avait sur lui qu'une pagne et un chapeau, qu'il ôta pour saluer M. Brue, dont il prit la main plusieurs fois, en disant : *Soyez le bien-venu*. Il lui offrit tout le terrain qu'il désirerait pour faire un établissement, et promit de le protéger contre tous ceux qui voudraient lui faire de la peine. Il continua ainsi : « J'ai oublié tout ce qui s'est passé autrefois entre » un de mes prédécesseurs et un forban français, parce que les » fautes sont personnelles et que la vengeance ne doit pas s'étendre » sur ceux qui sont innocens de la faute. »

Voici le fait qui avait donné au roi nègre cette opinion. En 1687, un Français, nommé Delafond, s'était arrêté dans l'île pour y faire des échanges. Il eut à se plaindre des habitans, qui lui volèrent quelques marchandises. Comme il cherchait à s'en venger, arriva le vaisseau du roi, *le Lion*, commandé par M. de Montorsier. Il proposa à ce commandant de piller l'île de Cazégut et d'en faire la conquête. L'attaque fut résolue : on mit à terre deux cents hommes qui ne trouvèrent aucune résistance. Le roi de l'île, nommé alors *Duquermenay*, fut investi et brûlé dans ses cases ; ses sujets se sauvèrent dans les bois et dans les montagnes : on n'en put prendre que dix ou douze sur deux ou trois mille, formant la population de l'île.

Cette expédition, malheureuse et cruelle, n'interrompit pas cependant le commerce des Français. Delafond fit jouer tant de ressorts, qu'il persuada aux principaux de l'île, qu'il n'avait pris aucune part à cette attaque, que c'étaient des forbans qui avaient fait la descente, causé la mort du roi et la désolation de tout son peuple. Les relations commerciales furent rétablies, et toute l'horreur de l'expédition tomba sur le prétendu forban qui s'était enfui.

Le roi oubliait cet outrage, et M. Brue l'en remercia. Il lui promit d'accepter ses offres dès qu'il serait en état de lui laisser des gens dont il aurait à se louer; il lui fit des présents que le prince admira beaucoup, et lui donna deux ancras d'eau-de-vie. On appelle ancre un petit baril qui contient ordinairement dix à douze pots. Le roi en but et la trouva excellente.

La maison du roi n'était ni aussi belle ni aussi bien meublée que celle de son parent : il y avait cependant des chaises et des tables. Le roi invita à dîner M. Brue et sa suite. Il leur donna des poules au riz, du chevreuil, du bœuf et du mouton assez bien accommodés. On but du vin de palme très-bon : on fuma en buvant de l'eau-de-vie, et le roi fit fumer M. Brue dans sa propre pipe; c'était véritablement une pipe royale par sa longueur et sa capacité : le tuyau avait cinq pieds de long, et le fourneau était assez ample pour contenir un quarteron de tabac : elle était d'ailleurs très-ornée.

Le roi fit présent de deux coqs à M. Brue. Dans le pays, c'est le présent le plus distingué; c'est une espèce de sacrifice qu'on fait à la personne qui le reçoit. On se sépara de part et d'autre fort amicalement. M. Brue passa chez le seigneur qui l'accompagnait, le remercia de ses honnêtetés et se retira. Il fit mettre à la voile pour aller, de l'autre côté du canal, visiter l'île de Bussi, dont j'aurai occasion de parler.

Les femmes et les filles de Cazégut n'ont pour habit qu'une grande ceinture d'une espèce de frange faite de jonc, et extrêmement épaisse; elle leur entoure les reins, et leur descend jusqu'aux genoux. Le reste du corps est ordinairement nu, excepté quand le vent du nord-est souffle; alors le froid, auquel elles sont très-sensibles, les oblige à mettre un semblable vêtement autour de leur

cou : celui-ci couvre leurs bras, et descend jusqu'à la ceinture comme un peignoir; quelques-unes mettent une troisième ceinture autour de leur tête, et qui descend sur les épaules. Elles portent des bracelets de cuivre et d'étain aux bras et aux jambes, et ne manquent jamais de frotter leurs cheveux avec de l'huile de palme, afin de les rendre roux, gras et doux; ce qui est chez elle la plus grande élégance.

En général les hommes et les femmes sont de belle taille : ils ont la peau d'un noir si beau, qu'elle semble lustrée. Les traits de leur visage sont agréables; ils n'ont ni le nez écrasé ni les lèvres grosses, qui semblent caractéristiques en Afrique; ils ont de l'esprit, de l'adresse, et se rendraient habiles dans les arts s'ils étaient moins paresseux, et qu'on pût cultiver leurs heureuses dispositions. Leur caractère, naturellement fier, leur rend l'esclavage insupportable, surtout hors de leur pays : il n'y a rien qu'ils n'entreprennent pour en sortir. On ne peut trop prendre de précautions pour éviter qu'ils ne se révoltent quand on les a embarqués : les femmes sont aussi redoutables que les hommes. Si les blancs négligent la plus petite mesure de sûreté, ils savent en profiter; ils les égorgent, s'emparent du bâtiment, le dirigent vers la côte, où ils échouent ordinairement, et se sauvent à la nage.

L'île de Jatte n'a pas plus de dix lieues de longueur; elle ne serait pas difficile à réduire; on assure qu'elle est une des plus agréables des Bissagots.

L'île de Bussi est à l'ouest de celle des Bissaux, dont elle est séparée par un canal assez large et assez profond. L'entrée du côté du sud est dangereuse à cause des bancs qui couvrent une partie de sa largeur. Elle n'est guère moins grande que celle des Bissaux, et paraît couverte de beaux arbres. En parcourant ses côtes, on découvre beaucoup de ruisseaux qui se jettent à la mer. Ses habitans sont Papels; mais comme le commerce ne les a point civilisés, ils sont méchans, traîtres, voleurs et sans foi. On ne connaît pas l'intérieur de l'île, et l'on n'a pas assez bonne opinion des habitans pour s'exposer à la parcourir. On prend chez eux des vivres et des rafraîchissemens, avec les précautions nécessaires

pour

pour se garantir de toute insulte. Cette île a deux ports ou deux rades où l'on peut mouiller en sûreté contre la mer et les vents : le vieux port est au nord, le neuf est au sud.

On trouve au nord de l'île de Bussi et de l'autre côté du canal, en terre-ferme, un pays de dix à douze lieues de longueur, habité par des nègres qu'on appelle *Balantes*, et qui n'ont aucune espèce de société avec leurs voisins du continent ou des îles. Ils ne permettent à personne l'entrée de leur pays; ils ne donnent point leurs filles en mariage aux autres nègres, et il est rare qu'ils permettent à leurs enfans de prendre des femmes étrangères. Ils sont idolâtres : leur gouvernement est une espèce de république, conduite et administrée par les plus anciens de chaque canton, qui forment un conseil. Ils ont des esclaves; mais les nègres libres n'attendent jamais à leur liberté respective; ils la respectent entre eux et la maintiennent. Ils sont, au reste, méchans, cruels même, et surtout voleurs : leurs armes sont des paguayes, des flèches et des sabres.

Ils sont audacieux, téméraires et furieux dans les combats; ils ne respectent aucun pavillon : presque tous ont été insultés par ces barbares. Quelquefois vainqueurs, plus souvent vaincus et complètement défaits, leur naturel féroce est toujours le même; ils ne renoncent jamais à leur brigandage. Cette navigation est des plus dangereuse : il faut se tenir sur ses gardes.

Ces peuples sont assez laborieux. On les juge tels par l'aspect du pays qu'ils occupent, et qu'on a examiné en rangeant la côte, car jusqu'à présent personne n'a pu y entrer. Ils trafiquent et portent chez leurs voisins, et même aux étrangers qui viennent dans leurs parages, du riz, du mil, des légumes, des bœufs, des cabris, des poules, et surtout de l'or. La quantité de ces différens articles qui sortent annuellement de leur pays, fait croire à sa fertilité. C'est une opinion généralement reçue, que l'or que vendent les *Balantes*, vient des mines renfermées dans les terres qu'ils occupent, et que c'est le motif pour lequel ils en défendent l'entrée à tout le monde. Ils savent que ce métal précieux excite l'envie des Européens, et qu'ils seraient exposés à être bientôt chassés de leur pays ou réduits à une dure servitude si l'on connaissait les richesses qu'il renferme.

Ils doivent un tribut au roi de Casamança, et ils le paient en or ; ils en donnent même quelquefois pour des marchandises qui leur plaisent , ou dont ils ont un extrême besoin. On a fait l'épreuve de cet or avec celui de Galam , et l'on a reconnu qu'il était d'un titre bien supérieur à ce dernier , et même à celui de tous les pays qui sont le plus à l'est. Plusieurs circonstances se réunissent donc pour confirmer l'opinion que le pays des Balantes renferme des mines d'or. Il n'est pas impossible de s'en assurer : l'adresse ou la force en présente les moyens ; mais le premier devrait être employé de préférence.

Les Portugais tentèrent le second en 1696 ; ils réunirent à leurs forces trois cents nègres bissaux , qu'ils engagèrent dans une expédition contre les Balantes. Ils firent leur descente heureusement et sans obstacle ; mais le tems n'était pas propice ; ils partirent dans la saison des pluies. Au moment du combat , leurs armes et leurs munitions mouillées furent hors d'état de servir. Dans cette position fâcheuse , et qu'ils auraient dû prévoir , ils furent attaqués par les Balantes , et poursuivis avec la fureur de gens qui combattent pour leurs foyers et leurs dieux domestiques ; ils furent repoussés , battus complètement , et obligés de se rembarquer à la hâte , laissant sur la place plusieurs des leurs et des nègres morts , et une grande partie de leurs armes , munitions et bagages entre les mains des vainqueurs , qui chantèrent victoire et devinrent plus insolens.

La traite peut se faire avec sûreté à Cazégut , ainsi que dans les îles de Carache , Casnabac et Galline ; dans les autres , il faut avoir moins de confiance , et prendre les plus grandes précautions.

Plusieurs Européens , pour avoir eu l'imprudence de faire leur commerce à terre , et de se livrer ainsi entre les mains de ces nègres barbares , ont été pillés et assassinés. Il est plus sage de traiter avec eux sans sortir des bâtimens , encore faut-il faire bonne garde , et observer surtout de se placer de manière que le jusant ne laisse point le bâtiment à sec sur la vase. Ces peuples profitent alors de l'occasion , et sans craindre d'y perdre du monde , ils l'attaquent avec une fureur extraordinaire , de manière qu'il est presque impossible de leur résister , et de les empêcher de s'en rendre maîtres ou d'y mettre le feu.

Ce danger prévu , on avertit les habitans par un coup de canon : ils viennent sur le rivage , et presque toujours le roi est de la partie. Alors le maître de langue se rend à terre avec les échantillons des marchandises que l'on veut traiter , et un flacon d'eau-de-vie pour le roi ou le maître de l'île. Le canot qui le transporte , doit être bien armé , et n'approcher du rivage qu'autant qu'il le faut pour que l'interprète aille à terre sans être obligé de nager ; après qu'il s'est mis à l'eau , le canot doit revenir à bord du bâtiment.

Ces insulaires reçoivent toujours assez bien le maître de langue ; les présens suivent les complimens : on convient ensuite du prix des esclaves , du morfil et autres articles. Il retourne alors au bord de la mer : le canot vient le prendre au signal qu'il fait , en observant les mêmes précautions que lors du débarquement.

Les esclaves et autres marchandises sont transportés à bord des bâtimens européens , sur des canots du pays. Dès qu'ils approchent , on fait prendre les armes à tout l'équipage , les canons sont braqués , et les mèches allumées ; les canots n'abordent que les uns après les autres , et l'on ne souffre jamais qu'il entre plusieurs nègres à la fois dans le même bâtiment. S'ils méprisent cet ordre et se mettent en devoir de l'enfreindre , il faut sans hésiter tirer dessus et ne point les épargner. Il y va de la perte du bâtiment et de la vie de l'équipage. Tout est perdu s'il montre de la faiblesse ou même de la pitié. Le capitaine , personne enfin de l'équipage ne doit aller à terre : il s'exposerait témérairement à perdre la vie ou à être fait esclave , et sa rançon coûterait au moins la cargaison entière du bâtiment.

Il y a environ vingt-huit ans qu'un bâtiment français se rendit aux Bissagots pour y faire la traite ; il échoua sur une des îles ; l'équipage fut en partie massacré et en partie fait esclave : de ce nombre fut un nommé *Constantin* , que M. de Lajaille , chargé de reconnaître et visiter cet archipel , trouva aux Bissaux , en 1785 , et dont il recueillit des renseignemens sur le pays.

Le 31 décembre de cette année , M. de Lajaille s'arrêta devant l'île de *Jatte* , et débarqua avec son canot , suivi de quatre chaloupes armées. Il trouva d'abord cinq à six nègres occupés à garder des

bestiaux qui étaient sur la grève; bientôt une centaine d'habitans désarmés s'avancèrent vers M. de Lajaille, et plusieurs lui touchèrent la main en signe d'amitié; ils étaient suivis d'un plus grand nombre d'insulaires qu'il ne voyait pas, et qui sortaient des buissons; il en fut attaqué subitement, saisi par le corps et les jambes, et il ne dut son salut qu'à sa force. Les chaloupes firent feu, et favorisèrent son embarquement, mais M. de Carbonneau, qui était venu à son secours, reçut un coup de fusil et un coup de sabre dont il mourut six jours après.

Ces événemens sont une preuve récente du caractère féroce des peuples de plusieurs îles de cet archipel, et de la méfiance qu'ils doivent inspirer.

Malgré toutes ces difficultés et les risques qui les accompagnent, on ne laisse pas de traiter avec eux. En échange des esclaves, du morfil, de la cire, de l'or et des autres articles qu'ils nous donnent, nous leur portons l'ambre jaune, la bayette, les serges façon de drap, ou à deux revers rouge et jaune; beaucoup d'eau-de-vie, des grelots de fonte et de cuivre, de la laine rouge et jaune, des toiles de différentes sortes, de la verroterie rouge et noire, des plats d'étain, des pots de faïence, des bassins de cuivre et des fusils communs ou boucaniers; de la poudre, des balles et des pierres à fusil.

Ce commerce est très-borné depuis long-tems. Tous les ans aux mois d'août, septembre et octobre, il part quelques barques portugaises de Cachaux, des Bissaux et de Gesves, avec des cargaisons faibles et mal assorties. Des vaisseaux d'Europe, expédiés en grand, feraient une traite plus abondante; ils donneraient à ce commerce plus d'importance et d'activité; ils lui rendraient enfin la valeur qu'il eut autrefois.



C H A P I T R E X.

Ile des Bissaux , découverte par les Normands. Établissement des Portugais. Leurs prétentions. Rétablissement du comptoir des Français. Description de l'île , son territoire , ses productions. Religion , mœurs et usages de ses habitans.

L'ILE des Bissaux , située à environ cinquante lieues est et ouest du Cap-Rouge , par les 17^d. 28^m. de longitude , et 11^d. 16^m. de latitude à sa pointe sud , fut découverte par les Normands lors de leurs premières expéditions ; ils s'y établirent , et firent le commerce avec les naturels. La décadence de leurs affaires les força d'abandonner cet établissement , dont les Portugais s'emparèrent. Ceux-ci s'y maintinrent faiblement , et cependant quelques bâtimens expédiés à de longs intervalles , leur rendirent de gros bénéfices. Ce ne fut qu'en 1688 , et par suite de la guerre , que les Français perdirent de vue le commerce des Bissaux.

Mais la position avantageuse de cet établissement au centre d'une grande quantité d'îles fertiles et bien peuplées , de plusieurs grandes rivières navigables , qui presque toutes procurent des communications utiles , et donnent la facilité de porter le commerce bien avant dans l'intérieur ; le souvenir des produits considérables qu'on en tirait , et qui s'élevaient annuellement à quatre cents nègres au moins , cinq cents quintaux de cire et trois à quatre cents quintaux de morfil , donnèrent à M. Brue , directeur-général au Sénégal , en 1697 , le desir de rétablir le comptoir français.

M. Castaing , employé sous ses ordres , fut choisi pour l'exécution de ce projet. Il se rendit dans l'île avec un assortiment convenable de marchandises , et fut très-bien reçu du roi du pays , qui lui céda même quelques cases dans lesquelles il s'établit. Il réussit avantageusement dans le commerce qu'il entreprit ; mais ayant

perdu beaucoup de monde, et les hommes qui lui restaient étant dangereusement malades, il revint au Sénégal en 1699. Dans le compte qu'il rendit de sa gestion, il se plaignit surtout d'avoir été inquiété et traversé dans ses opérations par le gouverneur du fort des Portugais, qui voulait, sans droit et sans raison, l'obliger à payer 10 pour 100 de toutes ses traites, et croyait encore lui faire grace.

M. Brue résolut alors de se rendre lui-même aux Bissaux, avec des forces capables d'en imposer aux Portugais et aux nègres. Il partit de la rade d'Albréda le 21 février 1700, à bord du navire *la Princesse*, commandé par M. de Larue : il était suivi du vaisseau du roi, *l'Éléonor*; des corvettes *la Mignone* et *l'Hirondelle*, du brigantin *le Saint-Georges*, d'une caïche et d'une barque nommées, l'une, *la Sirène*, et l'autre, *la Christine*. Cette escadre mouilla le 1^{er} mars, à trois quarts de lieue des Bissaux, à la pointe de Bernafel, six lieues ouest du fort portugais; elle avait été retardée dans sa marche, par la chasse qu'elle avait donnée à trois bâtimens interlopes qu'elle prit : l'un était sous pavillon danois; les deux autres sous pavillon hollandais. M. Brue, en agissant ainsi, ne fit que soutenir les droits de sa nation à la navigation et au commerce exclusifs dans ces parages.

Le 3 mars, l'escadre appareilla de la pointe de Bernafel, et vint mouiller à la nuit tombante, sous pavillon français, devant le fort portugais. Le gouverneur n'en fit pas moins tirer sur l'escadre un coup de canon à boulet. M. Brue, méprisant cette provocation, qui n'était qu'une rodomontade ridicule de la part d'un ennemi qu'il eût pu réduire en poussière en moins de deux heures, ordonna seulement à la corvette *la Mignone* d'aller mouiller dans un marigot voisin du fort, dont le gouverneur paraissait vouloir défendre l'entrée. Le mouvement fut aussitôt exécuté, et le commandant s'approcha si près du fort, qu'il fut hélé par le gouverneur. Il se rendit auprès de lui, et le trouva très-irrité contre les Français, et dans l'intention de s'opposer de toutes ses forces à ce qu'ils descendissent à terre, même pour faire de l'eau, et bien plus encore au dessein qu'ils paraissaient avoir de former un établissement.

M. Brue, qui fut instruit de tout, ne tint compte de ces ridicules prétentions, et le lendemain de grand matin il fit armer complètement deux chaloupes, puis il envoya saluer M. le gouverneur, et se plaindre à lui du coup de canon à boulet tiré sur l'escadre. M. Brue choisit pour ce message le sieur Castaing, parfaitement connu et cordialement détesté du gouverneur. Ce nouvel envoyé trouva le Portugais plus traitable que la veille, et dans des dispositions plus amicales. Il s'excusa comme il put du coup de canon, mais il soutint toujours que les Bissaux étaient une possession de sa nation, qui seule avait le droit d'y faire le commerce à l'exclusion de toute autre. Il envoya, aussitôt que le sieur Castaing l'eut quitté, son lieutenant saluer M. Brue, lui faire des excuses, et lui offrir tout ce qui dépendrait de lui.

Cet officier était encore chargé de faire connaître à M. Brue l'opposition formelle du gouverneur, à ce que les Français fissent aucun établissement sur la côte; mais on n'eut pas de peine, en lui parlant avec franchise et honnêteté, à lui prouver que son commandant était dans l'erreur. M. Brue fit dire alors à celui-ci, que le parti le plus prudent et en même tems le plus convenable qu'il pût prendre, était de vivre en bonne intelligence avec les Français, et de faire paisiblement son commerce sans tenter de nuire au leur. Ce fut à cela que se bornèrent les explications avec le gouverneur portugais.

M. Brue envoya de suite prévenir l'empereur des Bissaux de son arrivée, et lui demander audience. Ce prince fit répondre qu'il se rendrait au premier jour aux cases qu'il avait sur le bord de la mer, qu'il donnerait audience à M. Brue, et qu'il prononcerait avec tous les grands de l'État sur l'établissement fixe qu'on lui proposait.

Ce fut le 29 mars que cette entrevue eut lieu. Je vais rendre compte du cérémonial qui fut observé : il est curieux sous le rapport du génie des habitans et de leurs usages.

« Deux trompettes et deux hautbois étaient à la tête du cortège français. Le sieur de Segonsac les suivait l'esponton à la main, à la tête de vingt-cinq soldats bien armés, ayant deux sergens et deux tambours. Les commis de la compagnie venaient ensuite et

précédaient M. Brue, qui marchait entre les deux capitaines de ses vaisseaux. Les autres officiers et quelques gens de livrée fermaient la marche avec un gros corps de matelots armés. Il fut salué de tout le canon de son escadre quand il s'embarqua, et on fit une seconde décharge quand il mit pied à terre. Il s'avança en cet ordre jusque sous un grand arbre entre le fort portugais et le couvent des religieux de Saint-François de la même nation. Il y trouva le roi assis dans une chaise fort propre, vêtu d'un pourpoint vert de moire d'argent, couvert de dentelles d'argent sur les tailles et aux manches : une très-belle pagne lui servait de culotte. Il avait sur la tête un bonnet de drap rouge en pain de sucre, entouré d'une corde de chanvre qui faisait deux tours sur le front ; ce qui est la marque du pouvoir qu'il a de faire des captifs. Quatre de ses femmes étaient à ses pieds : tous les grands ou fidalques l'entouraient, mais à une certaine distance : derrière eux étaient trois grands nègres qui jouaient assez bien d'une espèce de flûte allemande. Des fauteuils étaient rangés devant le roi. M. Brue s'étant avancé et le roi s'étant levé, ils se saluèrent en se donnant plusieurs fois la main, le roi répétant chaque fois avec un visage riant et un ton de voix gracieux : *Vous êtes le bien-venu.* Lorsqu'ils furent assis, le roi fit signe aux principaux officiers de s'asseoir auprès de lui. M. Brue commença alors son compliment, lequel fut expliqué par le maître de langue de la compagnie, qui était à genoux entre le roi et M. Brue. Ce compliment roula sur la réputation de justice et d'équité que le roi s'était acquise dans toute l'Afrique et au-delà des mers ; sur le bon accueil qu'il faisait aux étrangers, sur la protection qu'il leur accordait, sur le soin qu'il prenait d'entretenir et de favoriser le commerce qui rendait ses peuples heureux, riches et civilisés. Il parla ensuite de l'amitié sincère qui avait toujours existé entre les rois ses prédécesseurs et les Français ; il rappela au prince, que la compagnie française avait toujours commercé dans ses États, sans être obligée d'avoir l'agrément des Portugais ; qu'elle y avait eu des cases et des magasins, et qu'étant à présent dans la résolution d'y établir un commerce fixe et continuel, il venait le prier d'agréer qu'il y fît construire les cases et les magasins nécessaires pour mettre

ses effets à couvert, et de les prendre, ainsi que ses officiers et ses commis, sous sa protection, comme il avait toujours fait.

» Le roi lui répondit avec beaucoup de politesse, et le remercia de la peine qu'il avait prise de venir le visiter de si loin. Il lui dit qu'il se souvenait avec plaisir de la bonne intelligence qu'il y avait entre lui et les Français, qu'il souhaitait qu'elle continuât, et qu'il y contribuerait de tout son pouvoir ; mais il dit qu'à l'égard de l'établissement demandé, il avait des raisons particulières pour ne s'en expliquer qu'après avoir consulté ses dieux et en présence du gouverneur portugais, qui s'y opposait formellement ; et sur le champ il l'envoya chercher.

» Il y a apparence que tout cela était concerté ; car le gouverneur sortit aussitôt de son fort, accompagné de son lieutenant et de son frère avec six soldats nègres, armés chacun d'un fusil. Il fut à l'église de la paroisse, qui est entre le fort et le couvent Saint-François, et après y avoir fait sa prière, il vint joindre la compagnie sous l'arbre.

» M. Brue n'était pas demeuré oisif pendant cet intervalle ; il avait fait sentir au roi l'intérêt qu'il avait d'avoir deux nations établies dans ses États ; que c'était un moyen sûr d'y faire fleurir le commerce, et d'inspirer à ses sujets le goût du travail et des autres moyens de s'enrichir ; de faire venir chez eux en abondance toutes sortes de marchandises d'Europe, qu'ils répandraient eux-mêmes chez tous leurs voisins, dont ils attireraient par ce moyen toutes les richesses.

» Le roi écoutait ce discours avec attention, et lui et tous ses grands y prenaient plaisir et l'applaudissaient, lorsque le seigneur dom Rodrigo d'Olivera d'Alfonça s'approcha de l'arbre. Il salua le roi, et ensuite M. Brue, à qui il fit beaucoup de civilités. Le prince salua le gouverneur plus familièrement qu'il n'avait fait M. Brue, c'est-à-dire, que sans se lever il lui donna simplement une fois la main, en lui disant : *Soyez le bien-venu*, et le fit asseoir.

» Le roi fut quelque tems sans rien dire, regardant fixement le gouverneur portugais ; puis lui adressant la parole, il lui dit d'un ton ferme : Vous m'avez fait dire que les Français venaient ici pour

y bâtir une case de pierres et un fort ; cela est-il vrai ou le supposez-vous de vous-même ?

» Le gouverneur parut surpris de cette demande ; car il vit bien qu'il lui serait impossible de prouver ce qu'il avait annoncé , et que ne le faisant pas il s'attirait l'indignation du prince. Après un moment de silence il dit au roi , qu'il n'était pas vraisemblable que les Français voulussent s'établir sans se fortifier de manière qu'eux et leurs effets fussent dans une sûreté entière , mais que le roi de Portugal son maître ne le souffrirait pas , et que cela était contraire aux traités qu'il avait faits avec le roi présent et ses prédécesseurs.

» M. Brue prit la parole , et remontra au roi que ce qu'il demandait , n'était pas une nouveauté , mais une confirmation de la très-ancienne alliance qui avait toujours existé entre les deux nations , et qui , pour avoir été un peu négligée , ne devait point paraître détruite ; que c'était les prétentions injustes des Portugais qui avaient contraint le sieur Castaing de se retirer ; que la compagnie française ne voulait ni fort ni case de pierres , se tenant fort en sûreté dès qu'elle aurait la parole du roi et qu'elle serait assurée de sa protection ; qu'elle ne prétendait tenir cette grace que du roi seul , qui était maître dans ses États , et pouvait y recevoir qui bon lui semblait sans consulter personne , étant assez puissant pour maintenir ce qu'il accordait.

» Cette réponse plut beaucoup au roi ; il se leva , et dit d'un ton fier au gouverneur portugais , qu'il s'étonnait qu'il voulût lui donner des lois et le gêner dans ses volontés ; qu'il ne lui avait pas vendu son royaume , et qu'il prétendait en être le maître sans que personne se donnât la liberté de trouver à redire aux dispositions qu'il faisait ; qu'il saurait bien au reste y mettre ordre. En achevant ces mots , il prit M. Brue par la main et lui dit de le suivre. Il s'avança aussitôt avec ses femmes , ses fidalques , et précédé de ses trois joueurs de flûte , par le chemin du bord de la mer , et sans s'arrêter , sous un gros arbre que l'on regarde dans le pays , comme une espèce de divinité , parce que leurs dieux y font leur demeure. Toute la cour fit un cercle autour de l'arbre : le roi et sa première femme s'en approchèrent de plus près. Un prêtre des idoles , vêtu

fort bizarrement avec quantité de grelots et de sonnettes, présenta au roi un grand couïs, c'est-à-dire, la moitié d'une grosse calebasse pleine de vin de palme. Le roi la soutenant sur la paume de sa main gauche, ses femmes y mirent leurs mains droites, et tous les fidalques qui purent y placer leurs mains, ne manquèrent pas de le faire; ceux qui ne purent approcher d'assez près, mirent leurs mains sur les bras de ceux qui touchaient la calebasse. Alors le roi, parlant à l'arbre et aux divinités qui y étaient nichées, répéta en abrégé ce que M. Brue avait dit, et leur demanda leur avis sur la réponse qu'il devait faire.

» M. Brue était bien sûr qu'elle serait favorable; car en ce pays, comme dans l'ancienne Grèce, il y a des moyens sûrs de faire parler les oracles selon les besoins que l'on a, et M. Brue ne les avait pas négligés; cela veut dire, en bon français, qu'il avait eu soin de gagner les femmes du roi et les courtisans qui avaient le plus de part dans sa confiance, et de les engager par des présents assez considérables, à faire agréer au roi ce que les Français demandaient. On ne douta plus du succès quand le roi, après avoir aspergé l'arbre d'une partie de la liqueur contenue dans le couïs et avoir répandu le reste au pied, commanda qu'on amenât un bœuf; ce qui fut exécuté sur le champ. Il donna l'ordre au prêtre de le sacrifier, et celui-ci l'ayant fait terrasser, lui coupa la gorge. Il en reçut le sang dans le vase qui auparavant était rempli de vin, et le présenta au roi, qui le répandit autour de l'arbre, et qui, ayant trempé ses doigts, s'approcha de M. Brue et lui en toucha la main; ce qui est chez ces peuples la marque d'une alliance éternelle.

» Après cette cérémonie le roi, tenant M. Brue par la main, et suivi de toute sa cour, s'en retourna sous l'arbre où l'audience avait commencé. Là s'étant assis et ayant fait asseoir M. Brue et sa suite, toute la cour ayant repris ses places, on fit cesser les flûtes et il se fit un silence profond. Alors le roi prononça d'une manière grave la réponse de l'oracle, et s'adressant à M. Brue, il lui dit : Vous êtes le bien-venu, vous pouvez établir un comptoir et des cases où vous voudrez et tant que vous jugerez à propos; je fais une alliance éternelle avec vous et votre nation. Je vous prends sous

ma garde et ma protection, et en attendant que vous ayez fait bâtir des cases pour vos comptoirs, je vous en prêterai des miennes.

» Aussitôt que le roi eut achevé de parler, ses femmes, ses fidalques et tous ceux qui étaient présents, poussèrent un grand cri de joie, auquel les gens armés de M. Brue répondirent par la décharge de leurs fusils, qui fut suivie d'une décharge générale de tous les canons de l'escadre. Pendant tout ce tintamare, M. Brue s'étant levé, s'approcha du roi et lui fit des remerciemens proportionnés à la grace qu'il recevait. Il fit mettre devant le roi les présens que la compagnie lui envoyait. C'était de belles toiles, de l'eau-de-vie, des liqueurs, du corail, des miroirs ardents, des lunettes d'approche, des cristaux, quelques paires de pistolets bien travaillés, une épée d'argent fort propre avec un ceinturon brodé, que le prince mit sur le champ à son côté. Les dames eurent aussi des présens particuliers, dont elles parurent d'autant plus contentes, qu'outre la magnificence, c'étaient des choses curieuses qu'elles n'avaient jamais vues. On fit aussi largesse d'eau-de-vie à l'assemblée, qui redoubla ses cris de joie. Le roi ayant donné plusieurs fois la main à M. Brue et à ses officiers, que celui-ci lui présenta, donna congé à l'assemblée, et fit accompagner M. Brue par ses joueurs de flûtes, avec une partie de ses fidalques et de ses gardes, jusqu'au lieu de l'embarquement. »

Le gouverneur portugais s'était retiré de l'assemblée aussitôt après la prononciation de l'oracle; il attendait M. Brue sur le chemin, et le pressa si instamment et avec tant de marques de cordialité de venir dîner dans le fort, que celui-ci ne put s'en défendre; il s'y rendit avec ses officiers et quelques domestiques. En entrant dans le fort il fut salué de dix-sept coups de canon, et reconduit, après le dîner, à sa chaloupe par le gouverneur portugais et sa garde.

Les travaux pour l'établissement furent pressés avec la plus grande activité. Dans moins d'un mois les cases et les magasins furent en état de loger commodément et en sûreté les commis et les marchandises, et fortifiés de manière à se défendre de toute insulte : les édifices furent entourés d'un fossé large et profond, avec deux rangées d'épines sur les bords, qui en défendaient l'approche

aux hommes et aux bêtes. On avait grand soin de payer largement les nègres pour qu'ils ne fissent point de méchants rapports, et de masquer les meurtrières avec de la terre grasse et blanchie comme le reste des murs. Tous les bâtimens furent couverts de tuiles, que M. Brue avait eu l'attention d'apporter dans le fond des bâtimens.

C'est ainsi qu'il établit solidement le comptoir français aux Bissaux : il y laissa des commis, des marchandises, des vivres d'Europe, un chirurgien, deux maîtres de langue, quelques Laplots et deux barques. Le sieur Castaing fut nommé commis principal de ce département. M. Brue partit le 11 avril 1700, pour retourner à Gorée et au Sénégal.

L'île des Bissaux a trente-cinq à quarante lieues de circonférence : l'aspect en est agréable ; le terrain s'élève d'une manière insensible jusqu'au centre de l'île, où l'on découvre quelques sommets de montagnes qui forment des vallons. Les eaux s'y rassemblent ; il en sort des ruisseaux et de petites rivières qui arrosent le pays et le fertilisent avant de se rendre dans la mer. Le terrain est tout en rapport, et surtout bien planté d'arbres qui sont propres au pays, et qui forment des bosquets dont la fraîcheur délicieuse est nécessaire dans un climat aussi brûlant. On trouve partout des orangers d'une grosseur et d'une hauteur vraiment étonnantes, des citronniers, des fromagers, des goyaviers et des bananiers. La terre est profonde, grasse et d'une extrême fertilité ; elle produit abondamment du riz, du mil de deux espèces, dont la paille est tellement nourrie, qu'elle ressemble à des petits arbres. On y fait encore de fortes récoltes d'une petite graine assez semblable au millet ; elle est d'une blancheur extraordinaire ; elle se réduit aisément en une farine, dont on fait une bouillie épaisse, que les nègres mangent en y faisant fondre du beurre ou de la graisse : on l'appelle *fonde*. Les Portugais y ont planté du manioc qui y vient bien, et donne d'excellente farine. Les nègres, naturellement paresseux, le mangent rôti sur les charbons. Ils préfèrent même les patâtes, les ignames, les bananes, les goyaves et d'autres fruits qu'ils trouvent en abondance. Ils boivent du vin de palme qu'ils recueillent facilement.

Les bœufs sont, dans cette île, d'une très-grande taille : les vaches

donnent beaucoup de lait, ainsi que les chèvres à-jambes courtes : les unes et les autres sont fort grasses. Il n'y a dans le pays, ni moutons, ni cochons, ni chevaux : ce sont les vaches qui font le service de ces derniers ; elles portent facilement et vont naturellement l'amble. Une corde passée dans un trou fait à l'entre-deux des narines, leur sert de bride et les gouverne fort bien.

A l'exception des établissemens des Européens, on ne voit nulle part une réunion assez considérable de maisons pour porter le nom de ville, de bourg ou de village. On pourrait pourtant donner ce nom au palais du roi, que M. Brue vit dans la visite qu'il fit à ce prince, au quartier de Banane, à trois quarts de lieue du fort portugais.

Ce palais est enfermé dans une muraille de paille si bien ajustée, qu'elle paraît de loin comme un mur de pierre revêtu. Il y a à la porte vingt-cinq à trente soldats armés de sabres, d'arcs et de flèches : on voit en entrant une espèce de labyrinthe de bananiers, avec des cases assez propres, où demeurent les femmes, les enfans du roi, ses domestiques et ses esclaves. Dans le centre on trouve une grande cour couverte de l'ombre d'un seul oranger : cet arbre était si épais et son feuillage était si touffu et si étendu, qu'il formait une sorte de toiture. Les cases particulières du roi environnent cette cour : leur nombre réuni à celui des cases établies dans l'enceinte précédente, et l'étendue du terrain sur lequel elles sont assises, présentent à l'œil le spectacle d'un village fermé d'une muraille.

On aura eu une idée du costume du roi, dans le récit de son entrevue avec M. Brue ; mais il s'était paré d'habits qu'il avait reçus des Européens : il ne porte ordinairement, ainsi que ses sujets, d'autre vêtement qu'une pagne qui couvre les reins et les genoux. L'habillement des femmes consiste en une simple pagne qui les couvre de la ceinture en bas ; elles portent en outre des colliers et des bracelets de verroterie et de corail. Les filles sont entièrement nues : plusieurs ont le corps découpé en manière de fleurs et de compartimens diversement figurés ; elles prennent la pagne quand elles sont mariées. Les filles du roi n'ont pas d'autres ajustemens.

Le roi des Bissaux et ses sujets sont idolâtres ; mais il est impossible

de donner une idée de leur culte, tant il est extravagant. Leur idole principale est une petite figure qu'ils appellent Chine ; mais l'embarras est de savoir où elle est, d'où elle vient, ce qu'elle fait. Elle n'est pas seule en possession des adorations : chaque individu prend pour son dieu tout ce que son imagination lui présente. Les arbres consacrés auxquels on fait des cérémonies, sont ou des dieux, ou la demeure des dieux. Ils leur font des sacrifices de chiens, de coqs et de bœufs qu'ils ont soin d'engraisser, de bien laver et nettoyer avant de les égorger. Après les sacrifices, on coupe la victime en pièces : le roi, ses fidalques et le peuple emportent leur part et la mangent ; les dieux n'en ont que les cornes, qui sont attachées aux branches de ces arbres, où elles restent jusqu'à ce qu'elles tombent ou qu'elles soient pourries. On ne fait aucune affaire de quelque importance sans consulter les dieux.

L'île des Bissaux est partagée en neuf provinces, dont huit sont gouvernées par des officiers que nomme le roi, et qui prennent eux-mêmes cette dernière qualité afin de pouvoir donner celle d'empereur à leur souverain.

Ce prince, pour faire connaître ses volontés et notifier ses ordres, se sert d'un instrument de bois qu'ils nomment Bombalon : il est à peu près fait comme une trompette marine, mais il est beaucoup plus long et plus gros. En frappant dessus avec un maillet de bois dur, on se fait entendre de fort loin. Des hommes portant des instrumens de cette espèce, sont placés de distance en distance, et dès que le bombalon du roi se fait entendre, ils répètent le même nombre de coups sur le même ton, et transmettent ainsi les ordres du roi ; car on sait partout ce que le nombre de coups et les différens tons dans lesquels ils sont donnés signifient.

Au moyen de cet instrument, qui n'est pas étranger à notre télégraphe, les volontés du prince sont bientôt connues de toute l'île, et elles sont promptement exécutées ; ceux qui s'y refuseraient, seraient sur le champ faits esclaves. Ce châtiment politique sert à retenir les sujets dans le devoir et à former une partie des revenus du roi, qui vend ces esclaves à son profit.

Ce prince a un moyen singulier pour acquérir des propriétés :

il lui suffit d'accepter le don qu'un particulier lui fait de la maison de son voisin, laquelle cependant ne lui appartient pas. Le roi, qui sait bien que cet individu n'a aucun droit sur cette maison, s'en empare néanmoins, et il faut que le propriétaire la rachète ou qu'il en fasse bâtir une autre. Il est vrai qu'il a la vengeance toute préparée ; il peut au même instant donner au roi la maison de celui qui vient de disposer de la sienne : tous deux alors sont ruinés, comme chez nous dans plus d'un procès, et le roi seul y gagne, puisqu'il a deux maisons à vendre pour une. Cette coutume n'est pas aussi dangereuse dans ce pays où tout le monde étant propriétaire, le donneur craint toujours d'être donné ; ce qui rend d'ailleurs ces singulières dispositions de biens très-rares.

Le roi maintient la paix dans ses États. Mais s'il n'a pas de guerre intestine, il en soutient de continuelles avec ses voisins. Quand il a besoin d'esclaves, il fait une irruption chez les Biffares, les Bissagots, les Balantes et les Nalons, qui l'entourent de tous côtés, soit en terre-ferme, soit dans les îles nombreuses qui forment l'archipel des Bissagots.

Les préparatifs et l'expédition elle-même ne durent pas plus de cinq à six jours. Le bombalon annonce que le roi va faire la guerre, et désigne le lieu du rassemblement. Les grands, les chefs de ses troupes et leurs soldats armés ne manquent pas de s'y rendre, et l'on s'embarque sur les canots du prince, qui en a vingt-cinq ou trente. Chaque canot peut contenir vingt hommes, dont le commandant est responsable envers le roi ; il faut qu'il les ramène sous peine de mort ou d'esclavage. Le roi va rarement à ces sortes d'expéditions : il se borne à consulter ses dieux, qui sont toujours d'accord avec lui. Il leur fait à cette occasion un grand sacrifice, dont lui, les gens de guerre et les prêtres mangent seuls la chair. On s'embarque avec de grandes espérances, on descend la nuit sur les terres ennemies, on surprend quelques cases écartées et sans défense ; on les force, on enlève tout ce qui s'y rencontre et on se rembarque aussitôt. Souvent ces guerriers se mettent en embuscade dans des chemins écartés qui conduisent à quelque rivière ou à quelque fontaine, et tâchent d'enlever ceux qui y passent ou qui vont

vont faire de l'eau. Quand ils ont fait quelque capture ils reviennent en chantant, comme s'ils avaient remporté une victoire qui leur eût coûté cher.

Le roi a, pour son droit de souveraineté, la moitié des esclaves : le reste est partagé entre les braves qui ont si vaillamment exposé leur vie. Ces esclaves sont vendus aux Européens, excepté ceux qui sont princes ou de quelque distinction. Leurs amis les rachètent en donnant deux esclaves, ou cinq et même six bœufs pour un esclave de cette qualité.

Les louanges, les félicitations attendent à leur retour les guerriers vainqueurs. Mais malheur aux prisonniers si l'expédition n'a pas été complètement heureuse ! Si quelque guerrier a été pris ou tué, ils courent risque d'être égorgés, surtout si celui qu'on a perdu est un homme de distinction, ou si les parens de tout autre sont riches.

Ce peuple guerrier est souvent attaqué à son tour par les voisins qu'il inquiète. Les Balantes et les Biafares font dans l'île des Bissaux de fréquentes incursions, et ils font la guerre avec plus de cruauté ; car ils destinent bien une partie de leurs prisonniers aux blancs, mais ils réservent l'autre pour être égorgée et sacrifiée à leur dieu, en action de grâces de leur victoire.

A l'égard des morts, on célèbre leurs obsèques par des chants et des danses lugubres au son des tambours, avec des mouvemens et des postures où la rage, le dépit, la tristesse, le désespoir sont exprimés par des contorsions épouvantables. Les femmes sont les principales actrices de ces scènes : elles y paraissent la tête chargée de boue et de sang que leurs égratignures ont tiré de leurs corps ; elles hurlent comme des désespérées, et cela dure jusqu'à ce qu'on porte le corps à la sépulture.

Les mêmes cérémonies s'observent à la mort du roi. Les femmes qu'il a le plus aimées, les esclaves qui lui sont nécessaires, soit pour le servir, soit pour le divertir, sont égorgés et enterrés auprès de lui. On assure cependant que cette coutume est presque abolie, c'est-à-dire, qu'on enterre un plus petit nombre de malheureux avec le défunt monarque. Quelques personnes pensent, peut-être

à cause de leurs sentimens humains, que l'usage en est entièrement aboli.

L'ordre de la succession au trône est réglé d'une manière véritablement extraordinaire. Quatre des plus forts seigneurs portent le roi défunt jusqu'au lieu de sa sépulture. Là ils font sauter la bierre en l'air et la retiennent à quelque distance de la terre. Après lui avoir fait faire ainsi plusieurs sauts, ils la laissent enfin tomber sur les grands qui sont prosternés autour du lieu de la sépulture. Celui qui se trouve accablé sous ce poids royal est aussitôt proclamé roi.

La royauté est donc élective dans l'île des Bissaux; mais l'élection ne peut *tomber* que sur un prince de la famille royale, le frère, les fils ou les neveux du défunt. On pense bien que les prétendants ne négligent rien pour s'assurer de l'adresse des électeurs. Heureux celui qui est assez riche pour gagner leurs bonnes grâces et obtenir la préférence du fardeau précieux! Il est roi et aussitôt on lui ceint le diadème, c'est-à-dire, qu'on met à son bonnet les deux tours de corde qui marquent le pouvoir souverain sur la liberté des sujets.

Je terminerai ce chapitre en citant un phénomène observé par M. Brue. Il assure avoir vu aux Bissaux une femme très-blanche née de père et mère noirs. Elle était mariée à un noir, et tous ses enfans étaient de cette couleur. Plusieurs voyageurs nous parlent de semblables phénomènes : aucun n'en indique la cause.



C H A P I T R E XI.

De l'île de Boulam. Sa description. Avantages qu'elle présente. Productions du pays. Naissance et chute de l'établissement anglais.

L'ILE de Boulam est située par les 17^{d.} 19^{m.} de longitude, et 11^{d.} 18^{m.} 6^{s.} de latitude. Les Français en firent la découverte; ils l'ont fréquentée et parcourue dans toutes ses parties sans y former d'établissement fixe, quoiqu'ils n'aient pas cessé d'en avoir le projet. On en a présenté plusieurs. Les uns étaient mauvais et conçus par des hommes qui n'avaient nulle connaissance du pays; d'autres indiquaient des plans utiles et de grandes vues. De ce nombre sont ceux de M. Brue, au commencement du siècle dernier; de l'abbé Desmance, vers le milieu; et de Barber, anglais, établi au Havre en 1787. Tous ces projets, bons ou mauvais, n'ont rien produit; ils ont été oubliés.

Il y a quelques années qu'il parut un ouvrage ayant pour titre *Essai du cit. Charles Montlinot, sur la transportation comme récompense, et la déportation comme peine*, qui présentait de nouvelles vues sur l'île de Boulam. Je fus consulté sur cet ouvrage par le ministre des relations extérieures, Charles de Lacroix, et je lui fis la réponse suivante.

« J'ai lu avec attention l'*Essai* du cit. Charles Montlinot, sur
» la transportation comme récompense, et la déportation comme
» peine, dont vous m'avez fait l'envoi, et sur lequel vous deman-
» dez mon avis.

» Le but principal de cet ouvrage est d'établir des colonies euro-
» péennes à la Guyanne française, à Madagascar, en Corse, et sur-
» tout à l'île de Boulam, dans l'archipel des Bissagots. L'auteur a
» de bonnes vues; il entre, sur tous les points, dans des détails
» intéressans; il présente plusieurs vérités utiles; mais trompé par
» de faux mémoires, il tombe dans de grandes erreurs.

» Parmi ces erreurs , la plus sensible et celle dont j'ai été le plus
 » frappé , porte sur le Sénégal que je connais parfaitement : la des-
 » cription qu'il en donne , est absolument inexacte.

» Je n'examinerai pas avec l'auteur la grande question de savoir
 » si la justice , l'humanité , la politique enfin , imposent *rigoureu-
 » ment* à l'État le devoir pressant de dépeupler la France pour
 » fonder des colonies ; cette digression peut être ajournée sans
 » inconvénient.

» Les colonies projetées en Afrique doivent-elles être composées
 » d'Européens ? A cette question je réponds négativement , et je
 » ne suis pas d'accord avec l'auteur. Lorsqu'il en sera tems et que
 » vous le desirerez , j'entrerai dans de plus grands détails , et je
 » vous fournirai tous les renseignemens dont vous aurez besoin.

» Vous vous occupez du traité de paix avec l'Angleterre ; souve-
 » nez-vous qu'en 1783 on fit une grande faute en permettant aux
 » Anglais de faire la traite de la gomme dans la rade de Porten-
 » dick , en concurrence avec nous ; tâchez de réparer cette faute :
 » c'est , pour le moment , le seul bienfait que réclament de vous
 » nos possessions dans cette partie de l'Afrique. Cet article ob-
 » tenu , on examinera les moyens d'en tirer le meilleur parti. Je
 » dois vous assurer d'avance que la nation peut en espérer les plus
 » grands avantages. »

Je reviens à l'île de Boulam : elle a huit ou neuf lieues de long
 de l'est à l'ouest , sur cinq lieues environ de large du nord au sud ,
 et vingt-cinq à trente lieues de circonférence. Elle n'est séparée de
 la terre-ferme que par un canal qui forme le port de l'est. Elle est
 voisine de plusieurs rivières navigables qui remontent à une très-
 grande distance dans l'intérieur , et qui présentent les plus grands
 avantages au commerce.

Le climat est meilleur que celui de plusieurs îles de l'Amérique ;
 il n'est dangereux que par l'état brut de la Nature : on peut le rendre
 sain par la culture et l'industrie.

Le rivage , dont l'abord est facile , est bordé de grands et beaux
 arbres ; le sol s'élève insensiblement , et pendant l'espace de deux
 lieues , depuis la mer jusqu'au pied de quelques collines qui servent

de base à des montagnes plus considérables et placées au centre de l'île. Ces montagnes ne sont ni escarpées ni pelées : leur accès est facile, et leurs revers sont très-aisés à cultiver : leurs sommets sont couverts d'arbres ; il en sort plusieurs ruisseaux qui ne tarissant jamais, donnent de bonne eau et servent à arroser le pays.

C'est à leur irrigation, sans doute, que le terrain doit sa bonté et sa fécondité. Les palmiers de toute espèce et les autres arbres indigènes de ces climats y sont multipliés à l'infini.

La pointe du sud est une prairie naturelle où l'on trouve des troupeaux de bœufs et des chevaux sauvages, ceux-ci plus petits, ceux-là d'une très-grande taille. Dans toutes les parties de l'île on rencontre une quantité prodigieuse de cerfs, de biches, de chevreuils, de buffles et d'éléphants. Les tigres, les lions, les loups n'habitent point dans ce séjour paisible. Le gibier et les oiseaux multiplient en paix : on en trouve partout en abondance. Les côtes sont très-poissonneuses : on y voit des tortues et des coquillages de toute espèce. Enfin, l'île de Boulam produit abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie.

Elle est cependant inhabitée depuis que les Bissagots, la trouvant à leur convenance, en chassèrent les Biafares à qui elle appartenait, et les reléguèrent sur la terre-ferme. Ce fut le résultat d'une guerre sanglante, dans laquelle les Biafares vaincus furent dispersés ou faits esclaves et vendus.

Les conquérans ne jugèrent pas à propos de s'établir sur ce nouveau domaine, mais ils s'y rendent tous les ans au nombre de trois ou quatre cents, pendant les mois de février, mars, avril et mai. Ils y font leurs longans de riz, de mil et d'autres légumes. Après leur récolte, toujours abondante, ils retournent chez eux.

Ces récoltes, riches quoique mal préparées, prouvent la fertilité du terrain. Il produirait, n'en doutons pas, et sans beaucoup de peine, le sucre, le café, le cacao, l'indigo, le coton, le tabac, et généralement toutes les productions d'Amérique. Le sol est excellent : il ne faut que des bras et des hommes industriels pour le mettre en valeur. Ces bras sont sur les lieux. En se conduisant, à l'égard des nègres, avec fermeté et loyauté, ils offriraient leurs

esclaves et les conduiraient au travail, dont le prix leur serait exactement payé. Ce prix est depuis 2 jusqu'à 3 et 4 barres par mois pour chaque homme, suivant ses moyens. La barre est une monnaie nominale évaluée, en Afrique, 4 liv. 16 s., et qui coûte, en Europe, un peu moins de moitié de cette somme. Peu à peu ces malheureux esclaves s'attacheraient au sol; dans la suite ils deviendraient libres et propriétaires; ils se civiliseraient, un jour enfin ils seraient heureux. C'est ainsi qu'en servant l'humanité dans ces contrées, qu'en donnant à la Nature les moyens de développer toute sa puissance et sa fécondité, on s'assurerait une source inépuisable de richesses.

La marine pourrait même en recevoir un accroissement notable. Les expéditions des Européens dans cette partie du Monde ont eu trop exclusivement le commerce pour objet. On n'a jamais pensé à la culture des terres ni à la construction des bâtimens; cependant on trouve dans l'île de Boulam presque tout ce qui est nécessaire à ce dernier et si important article.

Les Portugais naturalisés dans ces contrées se servent du four-néon ou autres grands arbres qui croissent à Boulam et dans les autres îles environnantes, pour la construction de leurs barques. On en distingue un qu'ils appellent *Michery*, dont ils font des bordages: il est facile à travailler, et n'est jamais percé par les vers. On a porté des doublages de ces bois en Europe et en Amérique: partout ils ont été trouvés bons, meilleurs même que ceux que nous employons. Il faut avouer cependant que la mâture et surtout la bonne mâture manque presque absolument. Le michery est trop court, le palétuvier et le palmier sont trop pesans, et les autres arbres sont cassans. Dans leurs constructions, les Portugais sont forcés d'employer, à cet usage, le palmier; mais à cause de sa pesanteur, ils se passent de huniers et font leurs mâts très-courts. Ces inconvéniens pour la construction cesseraient bientôt par les approvisionnemens de mâture que le commerce fournirait à un établissement solide.

Les lieux marécageux produisent certains arbres de médiocre grosseur, d'un bois spongieux, à feuilles larges et minces, dont les

écorces, grasses, souples et liantes servent à faire de l'étoupe. On pile cette écorce pour en séparer le brou : on en fait ensuite une espèce d'étoupe ou de filasse qui ne pourrit presque jamais.

A l'égard des cordages, le pays en fournit abondamment la matière ; c'est une espèce de roseaux dont les lieux aquatiques sont remplis. On les coupe, on les met macérer dans l'eau, et après les avoir battus pour en ôter le brou, on les file et on en fait de fort bons cordages. Les cocotiers offrent encore une ressource à cet égard ; le brou qui couvre la noix, donne d'excellente étoupe : les cordages qui en sont filés, coûtent beaucoup moins, et sont d'un meilleur usage que ceux de chanvre. Les Indiens connaissent cette sorte de fabrication ; les nègres instruits s'en serviraient de même ; il ne leur serait pas impossible de parvenir à fabriquer, de cette matière, des toiles à voile, et si l'on échouait dans cette tentative, le commerce d'Europe pourrait facilement y suppléer.

Nous faisons aujourd'hui des expéditions isolées dans cette partie du Monde : nous y traitons des esclaves, de la cire, de l'ivoire, des cuirs secs, du coton, quelques plumes d'autruche et de l'or.

Heureuse la nation qui fondera une colonie puissante dans l'île de Boulam ! Heureuse la nation qui portera dans cette riche et malheureuse contrée, la liberté, la civilisation et tous les arts qu'elle a enfantés ! Elle aura travaillé pour sa gloire, en travaillant pour l'humanité et le bonheur du Monde.

En 1792, les Anglais firent le premier essai d'un établissement de ce genre ; ils formèrent une association, et levèrent par souscription une somme de 9000 liv. sterl. ; chaque souscripteur donnait 50 liv. pour trois cents arpens de terre cultivable dans l'île de Boulam. On expédia trois navires chargés de deux cent soixante-quinze colons, et de divers articles nécessaires à leur établissement.

Le but principal de cette association était, 1^o. *l'abolition de la traite* ; 2^o. *la civilisation des nègres* ; 3^o. *l'ouverture d'un commerce humain et social entre l'Europe et l'Afrique, fondé plutôt sur l'échange des denrées utiles, que sur des spéculations pécuniaires.*

Les nouveaux colons furent bien reçus par les naturels, et surtout

par les Portugais naturalisés sur ce continent, et qui l'habitent depuis long-tems pour y faire la traite des esclaves.

Après leur arrivée ils élurent un chef: ce choix porta sur le lieutenant *Beaver*, et ne porta pas à faux: c'était un homme d'un mérite distingué. Il se concerta avec M. *Dalrymple*, commandant l'expédition, et ils achetèrent ensemble, au nom des colons, toute l'île de Boulam, ainsi qu'une grande partie du continent voisin.

Cette vente leur fut faite par trois nègres qui paraissaient avoir un droit égal à la propriété des objets vendus, et quatre cent soixante-treize barres furent le prix de cette acquisition.

Cette transaction loyale éteignit une des causes de division que les Européens entretiennent avec soin; elle fit cesser, entre ces rois nègres, des querelles interminables sur leurs droits contestés à la possession de l'île, et qu'ils ne faisaient jamais valoir sans l'arroser du sang de leurs sujets. Les Anglais furent assez sages pour renoncer à toute idée d'usurpation; ils achetèrent; ils devinrent maîtres de l'île par une convention écrite et volontaire.

Les directeurs de cette association bienfaisante manquaient de connaissances-pratiques dans ce genre d'entreprises. Les colons arrivèrent dans la saison pluvieuse; c'est le tems le plus mal-sain: plusieurs furent effrayés de l'insalubrité du climat; ils crurent devoir attendre un défrichement plus étendu avant de se fixer dans la colonie; ils retournèrent en Angleterre avec leurs femmes et leurs enfans.

On ne soigna pas assez le choix des colons: dans le nombre, il se trouva plusieurs hommes sans mœurs et sans principes; ils excitèrent des troubles et divisèrent ainsi la société naissante.

On oublia de joindre à l'expédition les carcasses et les matériaux nécessaires pour construire des maisons, qui sont indispensables pour se garantir de la pluie et du soleil.

La guerre fut enfin une des principales causes du mauvais succès de cette entreprise; elle interrompit toute communication entre la colonie et l'Europe. C'est ce qui fit dire à M. *Beaver*, dans son rapport du 19 janvier 1794, que l'entreprise n'avait pas été mauvaise, qu'il n'avait pas échoué, mais qu'il avait été malheureux

par

par des circonstances imprévues. Il leur opposa les plus grands efforts : son activité, sa méthode et sa persévérance, depuis le 5 mai 1792, jusqu'au 29 novembre 1793, donnent la plus haute idée de ses moyens et de son courage.

M. Beaver et les courageux colons qui ne voulurent point l'abandonner, bravèrent le climat, et résistèrent aux attaques répétées des habitans des îles des Bissagots; ils en furent souvent inquiétés, et les repoussèrent toujours avec perte pour l'ennemi. Ces nègres regardent l'île de Bōulam comme faisant partie de leur domaine. Il sera difficile de leur persuader le contraire, mais on obtiendrait leur désistement pour peu de chose, et cet accord serait préférable à un état de guerre qui troublera toujours la colonie.

Les premiers mois furent employés à défricher une assez grande partie de l'île, à construire une vaste maison, en forme de barricade : c'était le magasin général, l'habitation des colons et leur citadelle. Les jardins étaient beaux et agréables : on fit, avec succès, plusieurs essais botaniques sur différentes semences, plantes tropicales et européennes. Toutes les productions végétales réussirent et arrivèrent à leur maturité avec une rapidité étonnante.

Mais les colons, instruits de la déclaration de guerre, privés de toute communication avec l'Europe, sans médicamens, sans vêtemens et sans instrumens d'agriculture, engagèrent M. Beaver à se retirer à Serre-Lionne pour y passer la saison des pluies. Il y consentit, et laissa l'île de Boulam sous la protection des rois nègres voisins, dont il avait mérité la confiance et l'estime. Ils promirent de la tenir à la disposition des colons jusqu'à la fin de la guerre.

Ces princes aimaient sincèrement M. Beaver : ils avaient senti que le commerce et l'agriculture, qui multiplient les hommes et les produits de la Nature, sont préférables aux spéculations qui se bornent à dépeupler l'Afrique.

Le 29 novembre 1793, M. Beaver partit de l'île de Boulam avec le regret extrême de n'avoir pas été secondé en raison de son zèle et de sa persévérance. Il écrivit aux directeurs de l'association, et s'exprima ainsi :

« J'ai eu la mortification d'abandonner une terre dont le travail »
» d'un an et une semaine avait fait un petit paradis. »

Il paraît que les travaux commencés n'ont été suspendus que jusqu'après la guerre. Les Anglais reparaitront sur l'île de Boulam, et, je n'en doute pas, leurs généreux efforts seront couronnés d'un plein succès.



CHAPITRE XII.

Rivières qui forment l'archipel des Bissagots. Pays qu'elles traversent. Habitans de leurs rives.

L'ARCHIPEL des Bissagots est formé par une multitude de rivières qui viennent se jeter dans la mer. J'ai déjà parlé des rivières de Casamança et de Saint-Domingue, des établissemens portugais, de leur commerce et de leurs liaisons avec les naturels du pays; j'ai fait connaître les divers peuples qui habitent les bords de ces rivières, leur origine, leurs mœurs, leurs inclinations naturelles et leurs religions. Il ne me reste d'autre explication à donner sur ce point, que celles qui regardent le royaume de Cabo dont je n'ai rien dit, et qui mérite une attention particulière.

A cent cinquante lieues ou environ de l'embouchure de la rivière de Casamança, on trouve un coude vaste et profond qui a fait donner à un royaume considérable le nom de *Cabo* ou *Cap*. On rapporte que cet État était gouverné, au commencement du siècle dernier, par un roi nègre nommé *Bizam Mansaré*, qui vivait plus splendidement et plus magnifiquement qu'aucun des autres rois nègres. Il avait une cour nombreuse et plus de quatre mille marcs en vaisselle d'argent; il entretenait six à sept mille soldats bien armés et bien aguerris. Il savait se faire respecter des peuples voisins et maintenir le bon ordre dans ses États: il punissait militairement ceux de ses sujets qui refusaient de payer le tribut ou qui se le faisaient demander deux fois. Il avait établi une telle police dans son pays, tout y était si bien ordonné, que les marchands pouvaient laisser leurs marchandises dans les chemins sans s'exposer à les perdre. Il avait établi des lois sévères contre le vol, et ces lois étaient exécutées si rigoureusement, que personne n'osait s'exposer à les enfreindre. Les esclaves n'étaient point enchaînés, et dès que le marchand les avait marqués, il n'avait pas à craindre

qu'on les lui enlevât ou qu'ils prissent la fuite. Les gardes sur les frontières étaient inexorables, et la fidélité bien observée.

Ce prince fournissait ordinairement aux Portugais, dans le cours de chaque année, six cents esclaves, de l'or et du morfil en échange des marchandises d'Europe. Il préférait la fenouillette de l'île de Rhé, de l'eau de canelle, du rossolis, des sabres courbés avec des gardes bien ciselées; des selles de cheval à la française, des fauteuils de velours et divers autres meubles curieux.

Lorsqu'un blanc allait lui rendre visite, il le faisait conduire et défrayer depuis le moment où il entra dans ses États jusqu'à l'époque de sa sortie. Ses sujets ne pouvaient rien recevoir de l'étranger sous peine d'être faits esclaves. Le roi lui donnait audience aussitôt qu'il la demandait. L'usage voulait que le blanc fît alors un présent de la valeur de trois captifs au roi, qui ne manquait jamais de lui donner l'équivalent lorsqu'il lui rendait sa visite. Les visites et les présents continuaient ainsi sur le même pied, jusqu'à ce que le marchand s'aperçût de quelque diminution dans la générosité du roi. Alors il traitait avec le prince de tout ce qui lui restait, et il en recevait le paiement. Quand il allait prendre son audience de congé, il demandait au roi un présent pour sa femme : le prince donnait un esclave ou un marc d'or.

Ce prince mourut en 1705. Il fut regretté de ses peuples et des étrangers. Des rapports particuliers que je me suis procurés étant au Sénégal, m'assurent que ses successeurs se conduisent et gouvernent l'État d'après les mêmes principes de justice et d'équité.

Au nord-nord-ouest de l'île des Bissaux est la rivière de Gesves. Elle tire son nom d'un village situé à quarante lieues de cette île et à soixante-dix de son embouchure dans la mer. Peut-être est-ce la rivière qui a donné son nom au village.

A l'embouchure de la Gesves est un village appelé *le Bot*. Ses habitans cultivent le riz, et ils en font des récoltes abondantes : ils l'échangent contre de l'ambre jaune, des cristaux, du fer, des sabres, des bassins de cuivre et d'étain, des grelots de fonte et de cuivre, de la verroterie et autres articles de clincailleries. On assure

qu'ils ont par excellence le talent de réduire et d'adoucir le caractère des animaux les plus féroces.

Au dessus du Bot, du même côté sur la rivière de Gesves et au nord des Bissaux, on trouve un autre village appelé *Bole* : on y fait pour les mêmes objets d'échange, une traite abondante de mil et de bœufs : les nègres qui l'habitent, entendent le commerce et sont fort traitables.

La Gesves est extrêmement rapide, ce qu'on attribue à la pente naturellement très-forte de son lit et à un mascaret, c'est-à-dire, à un dérèglement de marée qui est fort dangereux (1). Il provient de ce que la mer, étant six heures à descendre, remonte au contraire en trois heures et quelquefois en moins de tems, avec une telle rapidité, qu'il semble que ce soit des montagnes d'eau qui se précipitent les unes sur les autres. Les vagues ainsi poussées abîment tout ce qu'elles rencontrent, et on risque d'en être englouti si l'on ne se trouve point tout paré pour suivre le mouvement qu'elles donnent. On mouille dans ces parages, de manière à être toujours à flot et prêt à faire route quand on entend venir le mascaret.

On fait le chemin des Bissaux à Gesves en dix marées ; mais les barques destinées à cette navigation ne doivent pas tirer plus de quatre pieds d'eau ; encore ne peut-on faire ce voyage que depuis le mois de décembre jusqu'en septembre, parce qu'alors le flot porte en haut. Mais depuis le mois d'octobre jusqu'en janvier, le jusant est si fort, qu'il n'est pas possible de remonter la rivière, d'autant qu'il n'y a pas de hallage sur ses bords.

On traite chaque année à Gesves deux cent cinquante esclaves, cent quintaux de cire, autant de morfil, et quatre à cinq cents goulousans ou pagnes communes. On ne saurait se passer de ce dernier article dans les traites que l'on fait avec les rois nègres et les Bissagots de ces contrées. Il y a encore des pagnes jongoutades ; elles sont blanches : on les traite à peu près au même prix que les goulousans, et elles font le même effet.

(1) Ce dérèglement de marée n'est pas inconnu en France : il est fréquent à Libourne, près de Bordeaux ; il y porte le même nom.

Le moyen le plus sûr pour faire, dans ces contrées, le commerce avec fruit, et lui donner toute l'étendue dont il est susceptible, est d'avoir beaucoup de barques pour fréquenter toutes les rivières, les marigots et les escales du pays. On aurait ainsi les marchandises de la première main, et on enleverait aux Portugais les bénéfices qu'ils font sur nous.

Il serait convenable d'avoir une loge au village de *Melanpagne*, vis-à-vis celui de Gesves. Ce pays est habité par des nègres biafares, qui aiment les blancs et particulièrement les Français, dont ils ont remarqué qu'on pouvait attendre plus de droiture, de politesse et de générosité.

A dix-sept lieues plus bas que Melanpagne, on trouve un lieu appelé *Malsformose*, planté des plus beaux arbres, propres à faire des cordages et des membres de navire. Ils sont faciles à exploiter et à charger. N'oublions pas de dire que, pour une ancre d'eau-de-vie, le seigneur du lieu laisserait prendre la moitié de sa forêt.

Lorsqu'on a pénétré dans la véritable embouchure de la rivière, c'est-à-dire, dans le coude qu'elle fait au nord-est, on trouve un village nommé *Gonfode*; il est habité par des nègres biafares, assez civilisés et bons commerçans; ils ont du mil, du riz, des bœufs, du morfil, de l'or et même des esclaves.

Un peu plus haut on rencontre un autre village nommé *Courbali*, où l'on fait un trafic considérable de sel : on y trouve aussi quelques esclaves et du morfil.

Au sud de la rivière de Gesves, sur un large marigot auquel on a donné le nom de rivière d'*Angol*, quoique ce ne soit qu'un bras de mer ou cul-de-sac qui sépare la presqu'île des Biafares du reste de la terre-ferme, on trouve un village nommé *Goli*. On peut y traiter des captifs, du morfil et des goulousans. Ces nègres biafares sont assez civilisés : on peut prendre terre chez eux et traiter sans la moindre crainte : les Portugais sont en possession de ce commerce : il faut éviter de passer par leurs mains.

Le village de Courbali a donné son nom à une rivière qui vient de l'est et va tomber dans celle de Gesves. Les terres qui la bordent, sont unies et bien cultivées; mais il faut que les habitans veillent

nuit et jour pour en éloigner les éléphants, les chevaux marins, qui font, le plus souvent, la récolte des grains qu'on n'avait pas semés pour eux.

Cette rivière conduit à l'une des demeures les plus ordinaires du roi de *Guenala*. Le commerce sur ses deux rives est très-considérable, mais il est difficile à cause de la quantité de barres et de rochers dont son lit est semé : cela n'empêche pas que les nègres employés par les Portugais, n'y trafiquent continuellement avec leurs canaux : le mascaret-s'y fait sentir aussi d'une manière très-violente.

C'est sur cette rivière que les Portugais et ceux qui prétendent l'être, sont établis en plus grand nombre. Ils vivent dans la plus dégoûtante oisiveté, passent toute la journée sur des nattes, dans le vestibule de leurs cases, à fumer et à causer. Ils se promènent rarement et ne vont jamais à la chasse ; ils ne font enfin aucun exercice ; leurs laplots ou domestiques travaillent pour eux. Constamment employés à parcourir les différentes rivières pour commercer au nom de leurs maîtres, ceux-ci rapportent un bénéfice qui suffit à la subsistance des Portugais, qui donne même à quelques-uns de l'aisance et une petite fortune ; mais la plupart sont si paresseux, si indolens, qu'ils vivent à la manière des nègres et souvent plus mal, manquant, pour l'ordinaire, des choses nécessaires à la vie ; ils n'ont ni la prévoyance ni le courage de se procurer des légumes sains dans un pays si fertile, ni l'industrie d'élever des animaux domestiques, ni la force de chasser le gibier de toute espèce qui abonde dans le pays.

On peut juger de leur apathie par la situation dans laquelle se trouve le village de Goli, qui contient environ quatre mille âmes, dont les habitans se disent Portugais, quoiqu'il n'y ait pas plus de dix à douze familles blanches et que tout le reste soit basané ou noir. Il est situé sur une éminence et dans une position avantageuse ; mais il n'a point d'enceinte ; les maisons y sont de terre ; les environs, cultivés autrefois, sont en friche, et les habitans tirent leurs vivres des villages nègres qui l'entourent.

A dix ou douze lieues au sud de la rivière de Gesves, on trouve

celle que les Portugais ont appelée *Rio-Grande* ou la grande rivière, à cause de son étendue, comparée à deux autres petites rivières qui l'avoisinent et qui sont peu fréquentées. On tire de Rio-Grande, du morfil, de la cire, de l'or et des esclaves, dont le nombre varie suivant les guerres que les peuples font entre eux. En remontant la rivière jusqu'à quatre-vingts lieues ou environ de son embouchure, on trouve une nation de nègres qu'on appelle *Anabous*; ils sont bons commerçans, et fournissent à notre traite beaucoup de morfil, de riz, de mil et quelques esclaves.

En suivant toujours la côte vers le sud, et à seize lieues de Rio-Grande, on trouve la rivière de *Nongne*; elle est considérable, et s'étend fort avant dans les terres : on peut y traiter trois cents quintaux de morfil, des esclaves et du riz à très-bon marché : les cannes à sucre et l'indigo y viennent naturellement et sont d'un bon rapport.

On tire de ces pays un sel que les Portugais estiment beaucoup, parce qu'ils le regardent comme un excellent contre-poison. L'histoire de la découverte d'une vertu aussi grande dans ce sel mérite d'être rapportée. Il paraît qu'on la doit à un éléphant qui, blessé par une flèche empoisonnée que les nègres tirent contre ces animaux monstrueux, continua, au grand étonnement des chasseurs, à marcher et à paître sans donner aucun signe de douleur. L'un des nègres assura qu'il avait vu l'éléphant se rendre au bord d'un ruisseau, y prendre du sable avec sa trompe et le porter à sa bouche. Ils furent reconnaître ce sable, et trouvèrent que c'était un sel blanc, ayant un léger goût d'alun. Une seconde épreuve fut faite sur un autre éléphant et elle eut le même résultat. Les nègres communiquèrent alors leur découverte aux Portugais, qui redoutent extrêmement ces armes empoisonnées; ils firent différentes épreuves de ce sel, et reconnurent que c'était le meilleur contre-poison connu jusqu'à présent. Pour se guérir radicalement du poison communiqué, soit par un breuvage, soit par une plaie, il suffit de boire un gros de ce sel dissous dans de l'eau tiède.

Dans la rivière de Nongne, on fait la traite depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août, afin de profiter des vents du sud pour le retour.

Depuis

Depuis la rivière de Nongne jusqu'à celle de Serre-Lionne, on en compte quatre autres ; savoir : celle de *Pongue*, de *Tafali*, de *Samos* et de *Cassores*. Ces rivières sont navigables, et présentent de grands avantages au commerce. Les peuples qui habitent le pays qu'elles arrosent, sont les *Zapes*, les *Foulis*, les *Cocolis* et les *Nalez*. Les *Zapes* se divisent en diverses peuplades qui ont des noms différens. Il y a des *Zapes* vagabonds qui n'ont point de demeures fixes, des *Zapes* volumés, des *Zapes* rapés, et enfin des *Zapes* sozés. Tous ces peuples sont idolâtres ; cependant ils reconnaissent un premier être, mais ils ne lui rendent aucun culte, quoiqu'ils le regardent comme le maître de tous les dieux. Ils sont extrêmement habiles dans l'art d'empoisonner les flèches, et se servent du poison de plusieurs autres manières. Ils connaissent de même le contre-poison, et le vendent : ils font ainsi le mal et le guérissent. Leur plus grand commerce est le morfil : ils vendent aussi un certain fruit nommé *Colles*, que les Portugais trouvent excellent malgré son amertume, parce qu'il a la propriété de faire trouver une grande saveur à l'eau.

Il n'est pas impossible de porter la civilisation chez ces peuples encore sauvages ; il n'est pas impossible de mettre en valeur des terres si fertiles et si généreusement traitées de la Nature. Notre intérêt, l'humanité, les arts, les sciences, tout nous fait un devoir de nous en occuper.



CHAPITRE XIII.

Des îles de Loss ou des Idoles. De quelques animaux. Le crocodile ou cayeman, l'éléphant, le cheval marin.

A QUARANTE lieues au sud des Bissagots, et par les 15^d. 40^m. de longitude, et 9^d. 27^m. de latitude, on trouve celles des Idoles ou de Loss, au nombre de sept, dont trois seulement sont habitées; les quatre autres ne sont proprement que des rochers. C'est sur la plus orientale de ces îles qu'est établie une factorerie anglaise. Leur isolement du continent dont elles sont cependant voisines, l'élévation de leur sol, rend leur séjour aussi sain qu'agréable : les naturels les nomment *Sarotima*, c'est-à-dire, *Terre de l'homme blanc*. Nous les connaissions autrefois sous le nom de *Tamara*.

Il y a environ soixante ans que ces îles n'étaient habitées que par une seule famille Bagos. Maintenant elles sont surchargées d'un mélange de Bagos et d'esclaves fugitifs des Suzées et des Mandingues.

Les trois îles habitées s'appellent *Tamara*, *Loss* et *Crafford*.

Tamara, la plus grande et la plus ouest, est presque demi-circulaire : son rivage s'élève en amphithéâtre jusqu'à une hauteur assez considérable pour être aperçu de dix à douze lieues au large : elle produit de beaux arbres qui sont propres à la charpente. Ses contours ne sont pas parfaitement connus : on mouille de préférence à l'île de Loss. Le chef de cette île se nomme *William* : il a son village sur la pointe basse qui forme un terrain d'un quart de lieue de long, sur un demi-quart de large ; il desire beaucoup que les Français s'y établissent ; mais le débarquement est trop incommodé : on ne peut employer que des pirogues et autres semblables embarcations.

Loss est la plus est ; elle a une lieue de longueur ; il faut passer par le sud pour aller prendre son mouillage. Tous les dangers sont à découvert dans cette partie : il n'en est pas de même à la pointe nord-est, qui s'avance sous l'eau à un demi-quart de lieue au large.

Entre ce banc de sable et un autre banc de vase et rochers, la distance n'est pas bien déterminée; cependant si l'on passe à un quart de lieue de terre avec des vents portans, on ne trouve pas moins de six brasses d'eau.

Au sud de l'île de Loss on est, par quatre brasses d'eau, à une portée de fusil de terre : on ne doit cependant pas ranger cette partie de mer haute à moins d'une demi-lieue, à cause d'un gros rocher qui couvre et découvre, et que l'on nomme en anglais *The-Cooper*. On ne trouve pas moins de huit brasses d'eau autour de ce rocher, à vingt toises de distance. A une demi-lieue de la côte occidentale de l'île, on ne trouve que trois et quatre brasses d'eau, la mer ayant encore un tiers à perdre. Toute cette côte, ainsi que le contour de l'île, est bordé de gros rochers qui en rendent l'accès très-difficile.

Crafford prend assez exactement le milieu des deux grandes îles et de deux gros rochers d'une lieue de tour, sur lesquels il croît des arbres d'une mauvaise venue. Les brisans s'étendent jusqu'à une lieue de la pointe septentrionale; ils sont occasionnés par un banc de sable assez large, qui ne marque pas de mer haute. Ce danger est peu inquiétant, parce qu'on préfère toujours de passer au nord et au sud des îles.

Depuis avril jusqu'en septembre, les orages sont fréquens et les vents impétueux : on peut prévenir tout accident en mouillant à une petite demi-lieue de la factorerie anglaise. En cas de rupture des cables ou des ancres, événement plus ordinaire que de chasser à cause de la bonté du fond, l'on est en position d'appareiller et de prendre le large.

L'établissement anglais prospère et fait son commerce paisiblement. Il entretient toujours en rade quatre ou cinq grands navires, six goëlettes et plusieurs chaloupes pour la navigation des rivières. En 1785, les agens de la compagnie quittèrent l'île dès qu'ils apprirent l'arrivée de M. de Lajaille, chargé de faire des observations dans ces parages; ils craignirent qu'il ne se vengeât de plusieurs mauvais procédés qu'ils avaient exercés contre des Français.

On en trouve en effet dans ces îles comme sur tout le reste de

cette côte. Il y a environ vingt ans qu'un marin du Havre, dont je regrette de ne pas savoir le nom, eut le courage de s'établir, pour son propre compte, sur l'île de Loss. Son entreprise eut le meilleur succès; elle fut d'une grande ressource pour les bâtimens français qui fréquentaient ces parages. Je ne sais si cet établissement existe encore : il est à désirer qu'il se soit maintenu ou qu'on le rétablisse.

De l'île de Loss on va reconnaître le cap *Tagrin*, en faisant route par le sud quart sud-est, vingt lieues environ. On doit avoir égard à la direction des courans qui portent sud-sud-ouest dans les jusans, et nord-nord-est dans les flots. On peut se rapprocher du cap jusqu'à ce qu'on en soit nord et sud. On mouille ensuite par le travers de la baie française, à une lieue de son enfoncement.

Les montagnes de l'intérieur du pays sont très-élevées, et paraissent éloignées de trois à quatre lieues des bords de la mer. Le cap *Tagrin* est bas et couvert d'arbres, ainsi que toutes les pointes de la côte.

La baie française est à quatre lieues du cap *Tagrin*; c'est la quatrième baie qu'on rencontre sur cette côte, qui git est sud-est et ouest nord-ouest; elle est exempte de tout danger.

On trouve dans cette partie de l'Afrique, mais en nombre plus considérable que partout ailleurs, des crocodiles ou cayemans, des éléphans et des chevaux marins.

Les premiers sont assez connus pour que je n'en fasse point la description; mais ils ont, dans ces contrées, des habitudes que je dois indiquer.

On trouve au bas de la rivière de Saint-Domingue et à l'embouchure de celles de Gesves, un village appelé *le Bot*, dont j'ai déjà parlé. On assure que les habitans sont parvenus à familiariser les crocodiles. Ces animaux, carnassiers et redoutables partout ailleurs, viennent se promener dans le village sans faire le moindre mal à personne. Il est vrai que les habitans en usent bien avec eux et leur donnent à manger; ce qui les rend doux et traitables. Aussi voit-on les enfans monter et se promener sur leur dos, les battre même, sans que les cayemans en témoignent le moindre ressentiment. C'est sans doute là une grande preuve de ce que peuvent la

patience et les bienfaits. En effet, ils poursuivent indifféremment, dans les autres endroits, les hommes, les bêtes, et les mangent. Il se trouve pourtant des nègres assez hardis pour les attaquer à coups de poignard, et assez adroits pour les tuer. On a vu un laplot du Sénégal, qui se faisait un plaisir de les aller combattre. Il les tuait presque toujours, mais il en était aussi quelquefois maltraité, mordu et déchiré. Il fut une fois sur le point de devenir la proie d'un de ces animaux, qui l'avait mis hors de combat; mais il fut secouru à temps par ses camarades.

Les éléphants sont moins dangereux pour l'homme, mais non moins nuisibles pour ses propriétés. Quand ils sont couchés dans la vase et qu'ils y prennent le frais, ils ne s'embarrassent guère des hommes qui passent auprès d'eux. Il est rare qu'ils commencent les premiers à chercher querelle; mais quand on tire sur eux et qu'on les blesse, ils deviennent à craindre: on a beaucoup de peine à leur échapper. Excepté ce cas et quand on se borne à vouloir les épouvanter, ils se retirent gravement lorsqu'ils jugent à propos de le faire. Ils fixent d'abord assez long-tems ceux qui veulent leur faire quitter la place, poussent ensuite deux ou trois cris et s'en vont. Ils sont d'ailleurs fort ingénieux dans leurs moyens de vengeance et fort habiles à les exécuter. On rapporte qu'une chaloupe française trouva dans la rivière de Saint-Domingue un éléphant embourbé dans la vase, de manière à ne pouvoir s'en tirer. Les matelots crurent qu'il était facile de s'en emparer, et lui tirèrent quelques coups de fusil qui, sans le tuer, le mirent en fureur. On ne pouvait l'approcher d'assez près pour le percer; et peu habitués à cette chasse, ils ne savaient point trouver les endroits où l'animal peut être facilement blessé. Lui-même ne pouvait ni fuir ni aller à ceux qui l'attaquaient. Dans son désespoir, il prit la vase avec sa trompe; il en remplit tellement la barque, qu'elle était prête à couler, et que les matelots furent obligés de s'éloigner pour la vider. Le flot étant venu, ils virent l'éléphant se dégager et gagner la terre en nageant.

Les chevaux marins qui se trouvent dans toutes les eaux de l'Afrique, mais qui abondent plus particulièrement dans les rivières

que je viens de parcourir, sont plus faciles à disperser que les éléphants. Dès qu'ils voient des hommes ou qu'ils entendent du bruit, ils se retirent bien vite à la rivière dont ils sont sortis et s'y jettent la tête la première. Ils reviennent sur l'eau un moment après, et poussent deux ou trois hennissemens si forts, qu'on peut les entendre de très-loin.

Cet animal, que les Anciens appelaient hippopotame, et dont ils nous ont transmis plusieurs descriptions inexactes, ne se trouve dans aucune autre partie du Monde; c'est pourquoi j'en donne ici une description complète.

Il tient du bœuf et du cheval en plusieurs points, et sa queue a la forme de celle d'un cochon, excepté qu'il n'y a point de poil au bout. Quand il a acquis toute la grandeur et la grosseur que la Nature lui donne ordinairement, il est plus haut, plus long et plus gros d'un tiers ou environ que nos bœufs les plus forts. On en trouve assez fréquemment qui pèsent douze et quinze cents livres. Il a le corps gros, ramassé, bien fourni, couvert d'un poil brun, court et épais, qui grisonne et qui devient couleur de souris quand l'animal est vieux : il paraît toujours luisant et argenté quand il est dans l'eau. Sa tête est large, grosse, et paraît courte par rapport au reste du corps, et entièrement aplatie. Son cou, épais et court, n'a de crins que quand il est vieux : il a beaucoup de force dans cette partie, ainsi que dans les reins. Ses oreilles, quoique grandes, sont petites eu égard à la grosseur de sa tête; elles sont pointues; il les dresse et les secoue comme le cheval terrestre. Il a l'ouïe fine, la vue perçante; ses yeux sont grands, bien fendus et surtout fort saillans : pour peu qu'il soit en colère ils deviennent rouges, et il jette alors des regards terribles. Son nez est gros et retroussé, les narines en sont évasées. Outre les dents incisives et des molaires très-larges et un peu creuses dans leur centre, qui garnissent sa bouche, il porte quatre grosses dents en forme de défense, comme les sangliers, deux à chaque mâchoire. Elles sont longues de sept à huit pouces, et ont environ cinq pouces de circonférence à leur naissance. Celles de la mâchoire inférieure sont un peu plus arquées que les autres. La matière en est plus blanche

et infiniment plus dure que l'ivoire. Quand l'animal est en fureur et qu'il frappe ses dents les unes contre les autres, il en fait sortir des étincelles. C'est sans doute ce qui a fait dire aux Anciens, que cet animal vomissait du feu. Il est certain que ses dents, frappées avec un morceau d'acier, font jaillir des étincelles comme la pierre à fusil.

Il n'a point de cornes : ses pieds et ses dents sont les seules armes dont la Nature l'a pourvu.

Il a les jambes grosses, fournies, charnues, et le pied médiocrement large. La corne en est fendue comme celle des bœufs, mais il a le paturon trop faible pour supporter la masse de son corps. La Nature y a pourvu en garnissant le dessus de ce paturon de deux petites cornes sur lesquelles il s'appuie en marchant. Il laisse ainsi sur la terre l'impression de quatre cornes ; ce qui a pu faire croire aux Anciens, qu'il avait les griffes semblables à celles du crocodile, avec lesquelles ils nous l'ont dépeint. Il marche assez vite quand il est pressé et qu'il trouve un terrain uni et un peu dur ; mais il ne peut jamais atteindre un cheval à la course ni même un homme un peu léger, comme le sont presque tous les nègres qui se font un jeu de l'attaquer.

La peau du cheval marin est extraordinairement dure, particulièrement celle qui couvre le cou, le dos, le dehors des cuisses et la croupe. Les balles ne font que glisser dessus et les flèches rebroussent. Elle est beaucoup moins épaisse, et par conséquent plus facile à percer sous le ventre et entre les cuisses : c'est aussi là qu'on cherche à le frapper.

Le cheval marin est amphibie : on en a vu dans la mer, mais il est reconnu qu'il ne s'éloigne guère des côtes et de l'eau douce ; il a besoin, pour vivre, des prairies et des terres cultivées qui sont le long des ruisseaux. On a observé qu'il marche bien plus vite dans l'eau que sur la terre ; l'eau le soutient et l'aide à traîner sa lourde masse ; cependant il ne peut y rester aussi long-tems qu'il reste à terre. On peut fixer à une demi-heure ou trois quarts d'heure l'espace qu'il peut être plongé au fond de l'eau, et après lequel il faut qu'il revienne à la surface respirer librement.

Il vient dormir à terre dans les roseaux et dans les halliers dont les bords des rivières sont couverts. Les femelles viennent y faire leurs petits, y donner à teter. Dès qu'elles entendent le moindre bruit ou qu'elles voient quelque chose qui les épouvante, elles se jettent à l'eau, et les petits suivent de près leur mère. La femelle porte jusqu'à quatre petits; et quand elle ne ferait qu'une portée par an, il n'est pas étonnant que ces animaux soient aussi multipliés dans les Bissagots et autres rivières environnantes.

Le cheval marin mange du poisson et les animaux de terre qu'il peut surprendre, car la pesanteur de son corps ne lui permet pas de les prendre à la course. On a prétendu qu'il mangeait de la chair humaine : les renseignemens que j'ai pris à cet égard, m'ont assuré que c'était une erreur. Outre la chair et le poisson, il mange encore l'herbe des campagnes, et surtout le riz, le mil, les pois, les melons et autres légumes, et sa voracité le rend difficile à rassasier. C'est par le bruit et le feu que les nègres l'éloignent de leurs terres; car il fait encore plus de dégâts avec ses pieds dans une pièce cultivée, qu'il ne cause de perte réelle en y mangeant; et s'il lui prend fantaisie de s'y coucher, la récolte est entièrement perdue.

C'est quand il se repose ainsi qu'il est facile de le surprendre en l'approchant à petit bruit. Il se trahit lui-même, parce qu'il ronfle très-fort. Les nègres se font un jeu de l'attaquer à cause de leur agilité, mais ils observent de ne le chasser que quand il est loin des rivières, et qu'ils peuvent lui en barrer le chemin; mais s'il est blessé et qu'il ne puisse gagner l'eau, ce qu'il cherche toujours plutôt que de se défendre, il devient furieux, et alors il serait imprudent de l'approcher de trop près. Il a la vie dure et ne se rend pas aisément. Les chasseurs tâchent de lui casser les jambes avec des balles ramées, et dès qu'il est tombé à terre ils sont sûrs de le prendre.

Quand il peut gagner quelque rivière, il s'y jette aussitôt la tête la première, plonge jusqu'au fond, revient sur l'eau, secoue ses oreilles, regarde de tous les côtés comme s'il cherchait ceux qui l'ont forcé de quitter le pâturage, hennit et se plonge de nouveau dans la rivière dont il cherche le fond, quelle que soit sa profondeur: il s'y trouve sans doute plus en sûreté, ou peut-être est-il plus à son

son aise qu'entre deux eaux. Il y a quelque danger à l'attaquer dans l'eau : si on le manque, il cherche à se venger, et cause souvent de grands dommages aux barques de ceux qui le poursuivent.

Il ne manque pas en effet d'un certain instinct : par exemple, il fait beaucoup de sang, et l'on rapporte qu'il se saigne souvent lui-même ; il cherche à cet effet quelque pointe de rocher aigu et tranchant, ce qui n'est pas rare sur le bord de ces rivières ; il s'y frotte vivement jusqu'à ce qu'il se soit fait une ouverture capable de laisser couler le sang : alors, dit-on, il le regarde sortir avec attention et avec plaisir ; il s'agite même quand le sang ne coule pas assez fort ; mais quand il croit en avoir assez répandu, il va se coucher dans la vase et ferme ainsi la plaie qu'il s'est faite.

Les nègres d'Angolle, de Congo, de la Mine et des côtes orientales d'Afrique regardent le cheval marin, qu'ils appellent *Fétiso*, comme un diminutif de quelque divinité ; et cependant ils le mangent. Les autres nègres trouvent aussi sa chair excellente. Les Portugais, rigides observateurs du carême et des jours de jeûne, disent que c'est un poisson et le mangent comme tel : ils ont raison sans doute, puisqu'ils s'en trouvent bien. Les Européens ont peine à s'accommoder d'un tel mets : ils trouvent à cette viande un goût sauvage et une mauvaise odeur.

La peau et les dents du cheval marin sont des objets de commerce. On fait avec la première, des boucliers et des rondaches : lorsqu'elle est sèche et bien étendue, elle est à l'épreuve des flèches et des balles. Les dents se vendent beaucoup plus cher que celles des éléphants. Les dentistes les recherchent beaucoup ; ils ont éprouvé que la matière de ces sortes de dents ne jaunit point comme l'ivoire ; qu'elle est beaucoup plus dure et par conséquent d'un meilleur usage. On dit encore que de petites plaques faites avec ces dents et attachées par un ruban sur les parties des membres où les douleurs de crampe et de sciatique se font sentir, en suspendent les accidens tant qu'elles restent sur la peau. C'est une recette que je ne garantis pas, et dont il est au reste fort aisé de faire l'expérience.



CHAPITRE XIV.

Rivière de Serre-Lionne. Époque de sa découverte. Expéditions isolées des Européens. Établissements partiels. Projets de colonisation. Établissement français. Établissement de la société anglaise. Examen de ses ressources et de ses projets. Considérations générales sur les établissemens à former, et sur les mesures à prendre pour la prospérité du commerce de ces côtes.

LE dernier établissement français, à la côte occidentale d'Afrique, est placé sur la rivière de Serre-Lionne, ainsi nommée à cause des montagnes et des lions qu'on trouve dans le pays.

Cette rivière est située à 15^d. 7^m. de longitude, et à 8^d. 30^m. de latitude. Elle fut, comme tous les autres points de la côte, reconnue, pour la première fois, par les Français qui y firent le commerce.

Les Portugais les remplacèrent, et formèrent plusieurs établissemens stables : il n'en reste cependant que des vestiges, mais ils montrent qu'on avait choisi des positions heureuses. Ils ne possèdent plus aujourd'hui que *Loanga de Saint-Paul*, *Basson* et un petit fort à *Whyda*. Saint-Paul est le chef-lieu de leurs établissemens, et c'est de là qu'ils expédient beaucoup d'esclaves pour le Brésil. On trouve, au reste, un assez grand nombre de Portugais sur les deux rives de la Serre-Lionne ; ils s'y sont naturalisés comme dans tous les pays où ils se sont établis, et on les distingue peu des naturels, parce qu'ils vivent isolément et sans former un corps de nation.

Les autres Européens se sont bornés pendant long-tems à faire, dans ces parages, des expéditions isolées pour la traite des nègres, et c'est la marche que suivent encore les Américains qui continuent ce commerce.

On a vu quelques particuliers s'établir sur ce point, dans les mêmes vues, et pour un tems plus ou moins long. Tous ont réussi

dans leurs tentatives ; tous ont laissé des traces de leur industrie et souvent de leurs crimes. Les Anglais ont conservé l'histoire d'un de leurs compatriotes, nommé *Ormond*, qui, s'étant engagé comme mousse, il y a environ trente ans, sur un bâtiment destiné à la traite, resta comme aide dans un comptoir sur la rivière de Serre-Lionne ; y établit ensuite une factorerie pour son compte, dans un canton plus au nord, et quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire, devint si habile dans son métier, qu'il y amassa une fortune d'environ 30,000 liv. sterl.

Cet exemple prouve sans doute la force de l'industrie particulière ; mais la suite du récit de l'historien anglais auquel j'emprunte cet exemple, prouve combien il est dangereux de l'abandonner entièrement à elle-même. Les cruautés que cet homme se permettait, passent toute croyance. On assure que pour se débarrasser de ses esclaves hors de vente, il leur attachait une pierre au cou et les jetait dans la rivière pendant la nuit. Il fit lier un jour un de ses subordonnés dont il prétendait avoir reçu une injure, et lui donna de sa main quatre cents coups de fouet, dont ce malheureux mourut peu de jours après. Il fit lier à un tonneau de goudron auquel il mit le feu, un de ses esclaves et une négresse dont il avait découvert le commerce criminel.

Ormond était aussi superstitieux qu'il était cruel ; il croyait, comme les Africains, aux charmes et aux sortilèges ; mais rien ne put détourner les coups dont la providence, qui avait permis qu'il réussît dans toutes ses entreprises, vint tout-à-coup le frapper. Sa santé étant devenue mauvaise, il alla habiter les îles de Loss, laissant la direction de ses affaires à un mulâtre qui était son fils. Une peuplade (les Bagos) avec laquelle il avait eu une querelle, saisit cette occasion de se venger. Elle fondit sur sa factorerie, qu'elle mit au pillage, et elle fut secondée par les esclaves. Tous les bâtimens furent brûlés ; douze à quinze cents esclaves estimés 30,000 liv. sterl., rompirent leurs fers ; le jeune Ormond enfin fut mis à mort, et son père ne survécut qu'un mois à la nouvelle de ce revers.

Ces détails démontrent suffisamment la nécessité, non-seulement d'une puissance publique qui réprime les excès et protège le

commerce, mais encore d'une administration paternelle qui donne à ce commerce les formes les plus douces. On ne peut donc que se féliciter de voir les Européens travailler, depuis quelques années, à fonder des colonies puissantes dans cette partie du Monde, et fixer leur attention sur tout ce qui peut y intéresser l'humanité. Je vais en présenter l'historique.

Sous le ministère du maréchal de Castries, le gouvernement français donna des ordres et fit quelques dispositions pour l'établissement d'un poste militaire dans la rivière de Serre-Lionne. L'île de Gambia fut choisie pour emplacement; elle est située à l'embouchure de la rivière de Bunck, qui se réunit à celle de Serre-Lionne, à cinq lieues de la Baie française.

M. de Lajaille, lieutenant de vaisseau, fut chargé de cette mission; il commandait la frégate *l'Émeraude*, et il avait sous ses ordres la corvette *la Levrette*, commandée par M. de Laferté, enseigne de vaisseau.

Cet établissement devait être gardé par un détachement de quinze hommes pris au Sénégal, et ravitaillé par cette colonie; il restait sous la dépendance et l'inspection de ce gouvernement. M. de Lajaille était chargé de faire toutes les dispositions nécessaires à la sûreté des hommes et des effets qui y seraient déposés. Il devait y placer six pièces de canon. Cette batterie était uniquement destinée à défendre l'établissement contre les entreprises des bâtimens étrangers ou des nègres habitans du pays.

M. de Lajaille partit de Brest le 1^{er}. novembre 1784; il arriva devant l'embouchure du Sénégal le 3 décembre, et à Gorée le 15 du même mois. Il en partit le 25 pour l'archipel des Bissagots, et se rendit ensuite à Serre-Lionne, où il jeta l'ancre le 12 janvier 1785; le 18, il mouilla à l'embouchure de la Bunck, et le 19 on commença les travaux de l'établissement.

La batterie fut placée sur deux encadremens, auxquels on conserva la longueur qui convient à l'artillerie de douze: on n'y laissa cependant que six canons de gaillard, de six livres de balles. Le magasin et le logement des officiers furent placés à la droite de la batterie, les casernes à la gauche, et les cases à nègres à la proximité des

bâtimens. Dans la suite on devait faire un large fossé autour de ces bâtimens : il fut tracé à quelques centaines de pas en arrière.

Tous ces travaux furent achevés le 26 février ; le 27, M. de Lajaille se rendit à la baie française ; le 1^{er} mars il sortit de la rivière de Serre-Lionne. Il devait se rendre à la rivière de Volta, et il fit route pour remplir cet ordre ; mais manquant de vivres et presque tout son équipage étant malade, il fut forcé de renoncer à ce projet et de partir pour France. Il s'arrêta à Gorée pour y prendre des rafraîchissemens qui lui furent fournis en abondance : sa santé et celle des autres marins se rétablirent parfaitement. Il partit de Gorée le 23 avril, relâcha à Lisbonne, et arriva à Brest le 5 juin 1785.

M. de Lajaille eut des négociations à faire avec le roi de Gambia ; il éprouva quelques difficultés, et surtout des lenteurs. Enfin, les conventions furent arrêtées par le traité suivant :

« Aujourd'hui 14 janvier 1785, entre Panabouré, roi propriétaire de Gambia, rivière de Serre-Lionne, côte d'Afrique, les
 » nommés Pacomba, Pabossem et *signor don Rodrigo Domingo*,
 » habitans du pays, en présence des sieurs Jean Jung et Hébert,
 » capitaines des navires du commerce *la Commode* et *la Bonne-*
 » *Union*, et des sieurs Ansel et Hannibal, déjà établis sur ladite île,
 » procédant par autorité du roi de France, confiée au sieur marquis
 » de Lajaille, commandant la frégate *l'Émeraude*, aux conditions
 » relatives à l'établissement d'un comptoir français dans cette partie
 » de l'Afrique, est convenu ce qui suit ; savoir :

» Que le roi de l'île de Gambia et ses sujets promettent et consentent que le roi de France élève tel fort que bon lui semblera sur cette île, pour protéger son pavillon, et donner toute assistance aux vaisseaux de son commerce, contre toute nation étrangère qui y porterait obstacle en manière quelconque.

» Promettent également les susdénommés, pour eux et pour les sujets de leurs dépendances, qu'il ne sera fait aucun trouble ni aucun obstacle à la vie, aux biens ni à la liberté des sujets du roi de France, qui s'engage, de son côté, à tenir la main à ce que la même condition ait lieu de la part de ses sujets envers ceux du roi propriétaire de Gambia.

» Promet, le roi de France, toute protection au roi de Gambia et
 » à ses sujets dans l'intérieur des fort ou batteries qui seront cons-
 » truits sur cette île, sans pour cela qu'on puisse exiger que les
 » Français se portent à l'extérieur de l'île.

» Est en outre convenu que les bâtimens du roi seront toujours
 » exempts de payer les coutumes que paieront les bâtimens du
 » commerce, sur le pied qu'elles sont déjà établies, à raison de
 » quinze barres pour chaque bâtiment; laquelle coutume acquittée,
 » lesdits bâtimens seront libres de couper du bois, de faire de l'eau
 » et de se procurer les autres besoins.

» Et pour entretenir la bonne union que le roi de France établit
 » entre ses sujets, le roi et les habitans de Gambia, sa majesté
 » très-chrétienne promet un présent de cent barres, qui seront don-
 » nées au roi de Gambia le jour de Noël de chaque année.

» Fait pardevant les susdénommés, à Gambia, les mêmes jour
 » et an que dessus.

» Le roi Panabouré, Pacomba et Pabossem, ne sachant pas signer,
 » ont fait chacun *une croix* sur l'acte, ensuite signés Domingo Ro-
 » drigo; pour le roi de France, le marquis de Lajaille; Ansel,
 » J. Hébert, J. Jung, J. L. Hannibal. »

Il se présente une foule de réflexions sur cet acte que je viens de transcrire littéralement; je n'en ferai aucune sur la manière dont il fut rédigé, mais j'observerai qu'il ne donne point aux Français la possession de l'île entière: il leur accorde seulement la faculté d'élever un fort ou des batteries dans une position choisie par eux, de s'y maintenir, et d'y faire le commerce sous la protection du roi de Gambia.

Il paraît que M. de Lajaille n'avait rien négligé pour s'assurer une possession paisible des seuls avantages qu'il eût stipulés. Le roi lui confia son fils, nommé *Pédro*, lequel fut conduit en France, et mis en pension à Brest, moyennant 1200 livres par an; il y resta jusqu'en 1787, et fut renvoyé à son père: il était parti d'Afrique en 1785. Ces bons offices continuèrent de part et d'autre, et le roi de Gambia ayant paru desirer que son fils achevât son éducation en France, ce jeune prince repassa sur l'avis *l'Éveillé*, et fut confié de nouveau aux soins des mêmes instituteurs.

En 1790, M. Grimouard, chargé d'une mission à la côte d'Afrique, ramena le prince à son père : son arrivée fut un sujet de grandes réjouissances ; mais elles furent troublées par un événement malheureux : le canon tiré par les nègres mit le feu et incendia le village.

Je regrette que M. de Lajaille ne nous ait pas donné une description de l'île, de son étendue, de son sol, de la population, de l'origine, des mœurs, de la religion et des usages des habitans. Il se tait sur ces articles importans, et c'est avec peine que je suis forcé de l'imiter. Je me suis néanmoins procuré des renseignemens dont il résulte que l'île est beaucoup trop petite et sa position très-insalubre : on y compte à peine six arpens de terrain susceptible de culture ; le reste est un vaste marais. Le commerce que nous y faisons, consiste en esclaves et en cire. La position du fort était mal choisie. Dans un pays où l'eau abonde, la garnison était obligée d'en aller chercher au loin avec le consentement des nègres. Les batteries devenaient inutiles, étant entourées de quatre ou cinq cales, où des hommes peuvent débarquer hors la vue du fort.

Cet établissement ne présente rien de grand, ni dans son organisation primitive ni dans ses destinées futures. Circonscrit dans des limites trop étroites, il ne peut être d'aucune utilité sous le rapport de la culture et de la civilisation ; il n'offre même que de médiocres avantages sous celui du commerce. Placé au bas de la rivière, il ne semblait devoir faire que le service d'entrepôt : faiblement constitué, il annonçait, en naissant, sa fin prochaine. Son existence fut pénible, et l'on peut dire qu'il mourut avant d'être né.

Élevé à la hâte, il ne présentait rien de solide, rien de durable. Sa garnison, trop peu nombreuse, n'avait rien d'imposant : tout annonçait la misère et surtout les petites vues du fondateur. On mit cet établissement sous l'inspection et la surveillance du gouvernement du Sénégal : celui-ci, trop éloigné et sans moyens de communication, ne s'en occupa pas. J'ose à peine le dire : la dépense annuelle pour l'entretien de cet établissement fut fixée à 4,683 liv. 12 s. 10 den. tournois. On aura aussi peine à le croire, mais c'est

un fait dont je donnerai la preuve écrite en publiant le tableau des dépenses générales du gouvernement du Sénégal. Cette dépense, beaucoup trop réduite pour ne pas être en pure perte, ne fut pas même employée. Les Français jetés sur l'île de Gambia furent abandonnés à leur malheureux sort ; ils éprouvèrent toutes les rigueurs du besoin ; presque tous y périrent au mois d'août 1793. Il en revint deux ou trois irrités contre l'autorité qui devait les protéger, et assez malades pour être enterrés. C'est ainsi qu'éroula l'établissement qu'on venait d'élever, et que périront tous ceux dont la création sera aussi mal combinée et aussi parcimonieuse.

Cet essai ne prouve rien d'ailleurs que l'ineptie des hommes qui le tentèrent, et ce que je dis sur ce point ne doit nullement s'appliquer à M. de Lajaille ; je n'accuse que les auteurs du projet : ce sont les seuls coupables. Quoi qu'il en soit, la rivière de Serre-Lionne présente des positions vastes, heureuses, séduisantes même pour la culture et le commerce. Les Français peuvent y fonder des colonies puissantes : tout les invite à s'en occuper.

Les Anglais, qui n'avaient point vu sans jalousie l'établissement d'un comptoir français sur l'île de Gambia, et auxquels son voisinage du fort *Bense* donna de l'inquiétude, résolurent d'en établir un dans la baie française. En 1788, ils envoyèrent à trois lieues du Cap-Tagrin, une colonie de mulâtres et nègres libres qui existe encore. Les nègres y sont *libres* ; ils sont *esclaves* au fort *Bense*.

En 1789, Villeneuve Cillard, commandant la frégate *la Néréide*, instruit que les Anglais avaient formé le projet d'étendre jusqu'à la mer leur possession de la baie française, passa un traité avec le roi de Banan, pour une portion de terrain situé vers le Cap-Tagrin, et qui contient plusieurs bons mouillages. Cette position est d'autant plus avantageuse, que les terres sont très-élevées et favorables à la culture.

Les Anglais, déjà placés sur plusieurs points, se sont établis de nouveau et partout, d'une manière plus grande et plus imposante que les Français : ceux-ci furent trop parcimonieux : on accuse les autres d'avoir prodigué leur or.

Au mois de mai 1788, Granville Sharp fit l'expédition d'un vaisseau chargé de provisions, de divers matériaux, et de trente-neuf personnes destinées à fonder une colonie à Serre-Lionne.

Cette colonie, dont l'établissement principal fut fixé dans la suite à *Free-Town*, avait pour base des principes purement philanthropiques. Les colons devaient s'occuper de la culture des terres, de la civilisation des Africains, et renoncer pour toujours à la traite des nègres. Tel était le but du fondateur.

La fortune d'un particulier était nécessairement insuffisante pour les frais d'une pareille entreprise. Granville Sharp forma le 17 juin 1790, une association de vingt-une personnes, dont les principes bien connus étaient conformes aux siens. Cette société, devenue très-nombreuse en peu de mois, obtint du parlement un acte par lequel elle fut autorisée à se former en compagnie, et à conserver pendant trente-un ans le privilège qu'on lui accordait, à compter du 1^{er}. juillet 1790. MM. Thornton et Wilberfoce furent alors les directeurs et les membres les plus influans de la compagnie.

Le premier acte qu'elle fit, porte l'exclusion de son sein de tout individu intéressé à la traite des esclaves : il fut convenu qu'elle renonçait pour toujours à ce trafic, et qu'il n'y aurait jamais d'esclaves dans la colonie.

Au mois de mars 1791 la compagnie fit conduire à Serre-Lionne onze cent trente-un Noirs de la Nouvelle-Écosse. C'étaient des hommes engagés à tems, et qui devaient être libres à l'époque déterminée par leurs engagements. On leur accorda des portions de terrain pour les cultiver, mais il fut impossible de les fixer au sol. Dominés par l'esprit mercantile et l'amour de l'argent que la compagnie eut l'imprudence d'introduire dans la colonie, en faisant frapper une monnaie métallique particulière, ces nouveaux colons renoncèrent à leurs champs pour s'établir dans le chef-lieu, la ville libre de *Free-Town*.

La souscription fut fermée le 1^{er}. juin 1792. Les capitaux de la compagnie furent portés rapidement à 142,899 liv. sterl.

Cette somme fut employée de la manière suivante.

Les premiers frais de l'établissement montèrent à	82,620 l. st.
Les fonds morts, c'est-à-dire, les bâtimens, le terrain et les objets relatifs à la défense de la colonie, à	24,685
Capital employé dans le commerce, à	27,400
Capital placé à intérêts dans les fonds publics.	108,194
	<hr/>
TOTAL.	<u>242,899 l. st.</u>

Ces dépenses surpassèrent de beaucoup l'idée que les actionnaires avaient pu s'en former ; elles furent occasionnées par un concours de circonstances qu'il était impossible de prévoir. Les directeurs les expliquent ainsi :

1°. L'insuffisance du premier corps de conseillers, qui donna lieu à beaucoup d'irrégularités dans le début des opérations, et probablement aussi à de grandes prodigalités ;

2°. Les maladies et la mortalité de la première saison pluvieuse, qui non-seulement suspendirent pour un tems presque tous les travaux de la colonie, mais aggravèrent considérablement divers objets de dépenses ;

3°. La stérilité du terrain qui avoisine immédiatement la ville ; ce qui, en ôtant aux habitans des facilités de subsistance, a beaucoup accru la masse des frais à la charge de la compagnie ;

4°. L'incendie du vaisseau *l'York*, événement très-malheureux sous le rapport pécuniaire ;

5°. La guerre, qui, en obligeant la compagnie à pourvoir à de nouveaux moyens de protection pour l'établissement, a élevé les prix de tous les articles qu'elle tirait d'Europe. La cherté de la vie, à Serre-Lionne, s'est ainsi trouvée augmentée. La compagnie, qui avait l'espérance de voir baisser la main-d'œuvre de certains travaux entrepris, la vit considérablement hausser. Enfin, la guerre a fait naître un grand nombre d'inconvéniens, tels que les retards des vaisseaux, la difficulté d'avoir des matelots et de les entretenir, l'incertitude des avis et de la correspondance avec l'Europe.

6°. L'article des provisions de la colonie, qui monte annuellement à 20,000 liv. sterl.

7°. L'entretien des vaisseaux pour la protection et l'usage de la colonie, qui s'élève à 17,840 liv. sterl.

Tel est le tableau des dépenses présenté par les directeurs de la compagnie. Ils ne s'expliquent pas sur les produits, et ce silence me décide à les considérer comme nuls, surtout quand je réfléchis aux contrariétés que cet établissement a dû éprouver dans sa naissance et ses progrès.

Les colons arrivèrent dans la saison des pluies : de là les maladies et les mortalités. Le garde-magasin, dangereusement malade, fut obligé de revenir en Angleterre. Le teneur de livres et le principal agent du commerce moururent. Plusieurs agents subalternes furent victimes des travaux forcés que les circonstances exigèrent d'eux. Il paraît que l'air de Free-Town, comme toutes les positions sur cette côte, est mauvais, même dangereux pendant la saison des pluies et des orages ; qu'il est bon, même agréable le reste de l'année.

La culture éprouvait des lenteurs et des difficultés ; cependant les directeurs pensent que le sol de l'Afrique pourra, dans la suite, être cultivé par ses propres habitans. Ils en jugent ainsi d'après les plantations entreprises par la compagnie ; mais ils font dépendre ces progrès de l'abolition du commerce des esclaves.

Sous l'article civilisation les directeurs comprennent la forme du gouvernement admise dans la colonie. Elle est calculée sur les principes de la constitution anglaise. L'épreuve des jurés a parfaitement réussi. Les Africains paraissent disposés à s'attacher aux mesures adoptées par la compagnie, pour introduire le christianisme et l'organisation civile dans leur pays ; mais le succès de cette entreprise est encore subordonné à l'abolition de la traite.

Ce n'était pas assez d'avoir vaincu les premières difficultés : des malheurs encore plus grands devaient éprouver la constance des fondateurs.

Le 27 septembre 1794 une escadre française entra dans la rivière de Serre-Lionne, s'approcha de la côte et tira sur la ville de

Free-Town. Les habitans jugèrent toute résistance inutile ; ils demandèrent à capituler , mais ce fut en vain : les Français descendirent à terre , pillèrent les maisons et les magasins. Ils se conduisirent avec une extrême rigueur , et paraissaient encouragés , dans leurs excès , par deux capitaines de navires américains employés à la traite. Il fut impossible de calmer la fureur du capitaine Arnaud , commandant cette expédition ; il protesta qu'il brûlerait toutes les maisons qui appartenaient aux Anglais : il tint parole. Les livres de la compagnie furent dispersés et détruits ; tous les livres qui pouvaient ressembler à des bibles , furent déchirés et foulés aux pieds ; la collection du botaniste Afzelius fut ravagée ; ses plantes , ses graines , ses oiseaux , ses insectes , ses dessins , ses mémoires , tout fut éparpillé en désordre et dénaturé ; les instrumens de physique et de mathématique , les télescopes , les baromètres , les machines électriques furent mis en pièces ; l'église fut pillée , les livres sacrés furent déchirés , la chaire et la cloche brisées ; la pharmacie elle-même fut absolument détruite , ainsi que le dépôt des drogues médicinales.

L'escadre était composée du vaisseau *l'Expériment* , de 50 canons ; de deux frégates de 32 , *l'Épervier* et *la Martine* ; d'un bricq , un cutter et deux bâtimens marchands.

La perte de la compagnie , dans cette occasion , fut évaluée à 40,000 liv. sterl. , sans y comprendre les bâtimens détruits , qui avaient coûté environ 15,000 liv. sterl. à élever.

Cette expédition fut désapprouvée par tous les Français raisonnables ; elle fut désavouée par le gouvernement , qui fit mettre en prison le commandant de l'escadre. Son châtiment eût été exemplaire s'il n'eût pas paru clairement qu'il ignorait le mal qu'il avait commis. Il fut reconnu , par son journal , qu'il avait été induit en erreur par deux négriers américains , et qu'il croyait avoir fait une œuvre méritoire en détruisant ce qu'il appelait *un établissement de Pitt pour fabriquer des esclaves*. Il fut évidemment prouvé qu'il n'avait pas eu d'autre objet dans la conduite qu'il avait tenue ; le mal n'en fut pas moins fait , et la compagnie s'occupait de le réparer avec les ressources qui lui restaient encore.

Elle commençait à se récupérer des pertes énormes qu'elle éprouva

dans cette occasion, lorsqu'en 1796 une partie des colons forma le projet de se détacher de la société fondatrice et de se déclarer indépendante.

Les colons turbulens étaient ces mêmes nègres qu'on avait transportés de la Nouvelle-Écosse en Afrique, pour faire fructifier ce nouvel établissement, et qu'on ne put jamais attacher au sol. Quoiqu'ils fussent libres, ils se plaignirent néanmoins qu'on les opprimait. Il est vraisemblable que si ces mécontents eussent trouvé le reste des habitans et des planteurs disposés à prendre part à leur projet, ils eussent infailliblement atteint leur but; car les magistrats de la société n'avaient ni la puissance ni l'autorité suffisantes pour les retenir dans l'obéissance.

Pour obvier à cet inconvénient, les directeurs de la compagnie obtinrent en 1799, du gouvernement britannique, une *lettre de liberté*, sur le modèle de celles qu'on avait accordées à la compagnie des Indes orientales au moment où elle prit naissance, avec cette différence que la teneur de cette dernière était d'un style plus populaire. On y joignit un secours militaire de cinquante hommes qu'on tira de la garnison de Gorée, et une somme de 7000 liv. sterling que le parlement alloua pour la construction d'un fort.

Au mois de février 1800, il s'éleva une querelle entre le roi Tom, qui demeure dans le voisinage de Free-Town, capitale de la colonie, et le capitaine d'un vaisseau négrier de Liverpool, relativement à certains droits d'encrage que ce roi avait reçus jusque-là de tous les vaisseaux qui entraient dans la baie de Saint-Georges, et que le capitaine anglais refusait de payer. L'affaire fut portée devant le gouverneur et le conseil de Serre-Lionne. Les mécontents et les colons, dévoués au roi Tom, ne voulurent point attendre la décision du tribunal, et demandèrent au contraire, ou qu'on leur livrât le capitaine, ou qu'il payât une forte somme en guise de rançon. Le gouverneur et le conseil, cherchant à s'opposer aux violences des mécontents, qui paraissaient très-décidés à soutenir leurs prétentions, condamnèrent le capitaine négrier à payer la somme demandée, en lui promettant toutefois un dédommagement de la part de la compagnie.

L'affaire était terminée, et cependant la condescendance du conseil, provoquée par les menaces des mécontents, parut préparer la ruine de la colonie; car, à commencer de ce moment, les mécontents, conduits par les chefs de leurs districts, nommés *Hundreder*, se permirent les plus grands excès, refusèrent toute obéissance, et finirent enfin par rendre le 25 septembre 1800, une proclamation formelle, par laquelle ils défendirent aux habitans, sous peine de 20 liv. sterl. d'amende, de reconnaître à l'avenir le gouverneur et le conseil. Ils proclamèrent ensuite une nouvelle constitution, qui remettait toute l'autorité entre les mains des *Hundreder*, et établirent un *maximum* pour tous les objets de première nécessité. Certains crimes, tels que vols de bestiaux, adultères, calomnie, désobéissance envers les parens, destruction des pieux qui indiquaient les limites, etc. tous ces crimes furent punis par des amendes pécuniaires, et les dettes contractées par les habitans envers la compagnie, remises à la décision des *Hundreder*, qui défendirent non-seulement toute espèce de remboursement, mais même d'en payer les intérêts, sous peine d'être bannis de la colonie.

Les révoltés, dont le nombre ne se montait qu'à cinquante, avaient pour chefs les *Hundreder*, James Robinson, Isaac Anderson et Auzel Zirier. La colonie avait à sa disposition quatre-vingts nègres et douze Européens, qui étaient décidés à la défendre. Cependant elle ne fit aucune entreprise, quoique ses forces fussent supérieures à celles de ses ennemis. Le hasard lui procura encore de nouvelles forces; il arriva précisément vers le même tems un gros vaisseau anglais, qui était parti de la Nouvelle-Écosse, et qui, sous les ordres des lieutenans Smith et Tolley, avait à bord quarante-cinq soldats et cinq cent cinquante nègres marons, outre un nombre d'hommes, de femmes et d'enfans. Alors les révoltés furent attaqués le 2 octobre, et aisément vaincus: on fit trente-cinq prisonniers, dont trois, qui s'étaient rendus coupables de plusieurs autres crimes, furent condamnés à mort, sept furent envoyés comme malfaiteurs à l'île de Gorée, et le reste fut transporté à Bullam, sur la côte septentrionale de Serre-Lionne.

On assigna aux nègres-marons arrivés de la Nouvelle-Écosse, le

séjour de la ville de Grandville, où le gouvernement les surveille très-attentivement. Cette mesure est d'autant plus inutile, que, jusqu'au mois de mai 1801, ils ne se sont jamais montrés réfractaires aux lois : on espère même, par la suite, tirer grand parti de leur industrie.

Jusqu'ici le commerce de la compagnie n'a pas beaucoup prospéré ; elle a perdu coup sur coup quatre gros vaisseaux, dont on estime la charge à plus de 30,000 liv. sterl. Les Français lui ont pris en outre deux navires estimés 6,600 liv. sterl.

Elle a reçu du gouvernement britannique un secours de 21,000 liv. sterl., qu'elle n'est pas obligée de rendre.

A la fin de 1799, son capital consistait en 82,332 liv. sterl, et au 31 décembre 1800, en 122,563 liv. sterl. 4 $\frac{1}{4}$ schel.

Ses dettes montaient ledit jour de l'année 1800, à 26,995 liv. sterl. 16 schel. et 5 pence.

Elle possède donc 95,567 liv. sterl. 7 schel. et 11 pence.

La compagnie a fait une grande perte dans la personne d'un aldermann de la ville de Free-Town, nommé Thomas Cooper, qui était de race africaine. Les Noirs le considéraient comme leur père et le pleurent encore.

On prend tous les moyens pour agrandir et perfectionner les idées des colons. On a établi différens genres d'instructions pour atteindre ce but, entr'autres une gazette portant le titre de *Gazette de Serre-Lionne*, dont il paraît une feuille tous les quinze jours.

Les principales productions de cette colonie sont le coton, les cannes à sucre, le poivre de Cayenne, le gingembre et le café, qui est aussi bon que celui du Levant. Les animaux qu'on cherche principalement à y propager, sont les ânes et les vaches ; mais on éprouve beaucoup de peine à multiplier la race de ces animaux utiles.

Telle est la situation actuelle de la compagnie anglaise ; elle a éprouvé des malheurs et des secousses intestines qui menacent son existence ; elle a fait des pertes énormes et consommé une grande partie de ses capitaux. Voici l'état qu'elle en donne.

Capital primitif.	242,899 l. st.
Secours du gouvernement à des époques différentes.	28,000
<hr/>	
TOTAL.	270,899 l. st.
A déduire pour les fonds qui lui restent.	95,567
<hr/>	
Total des fonds perdus ou employés.	<u>175,332 l. st.</u>

Cette perte est très-forte, mais la compagnie est puissante : il lui reste des moyens qu'elle peut augmenter au besoin : son entreprise est grande, et la cause en est trop belle pour la faire dépendre de quelques revers. Qu'elle marche d'un pas ferme, et elle ira de succès en succès. Elle n'oubliera pas de surveiller attentivement ses colons et les rois voisins de son établissement : son intérêt, sa sûreté lui commande cette mesure. Elle tiendra moins rigoureusement à ses institutions premières. Elle portera des cultivateurs et des hommes libres à nos colonies d'Amérique ; l'idée de les abandonner pour en fonder de nouvelles ne peut pas se soutenir, et les nations sont trop sages pour consentir jamais à de si grands sacrifices.

Toutes les institutions de la compagnie, ses grandes vues pour le bonheur des Africains, reposent sur l'abolition de la traite. Il paraît évident que, sans cette ressource salutaire, elle ne se promet rien de toutes ses entreprises et des sacrifices qu'elle fait pour les soutenir. Cependant elle est environnée de plusieurs établissemens uniquement destinés à la traite d'esclaves. Le commerce ne cesse pas d'expédier des vaisseaux pour le même objet ; enfin la traite se fait, sous ses yeux, avec la même ardeur qu'autrefois. La compagnie n'en compte pas moins sur l'abolition de ce trafic, et, dans l'espoir de l'obtenir un jour, elle continue ses travaux avec une constance que rien ne peut ralentir, même la certitude de ne rien faire de ce qu'elle s'était promis.

Elle nous apprend en effet qu'elle n'a pu attacher au sol les nègres conduits de la Nouvelle-Écosse sur l'établissement de Serre-Lionne, et qu'ils s'étaient retirés dans la ville libre de Free-Town, où ils faisaient le commerce. Ici se présente naturellement la question de
savoir

savoir par qui la compagnie fait cultiver ses terres. Elle se tait sur cet article; mais je crois devoir l'aborder.

J'ai dit ailleurs que la population d'Afrique se compose d'un quart libre et de trois quarts esclaves. C'est une vérité reconnue : les nègres libres ne travaillent jamais. Il faut donc se servir des esclaves et payer le prix de leurs journées à leurs maîtres. Si la compagnie les emploie, elle déroge à son institution primitive, qui porte textuellement qu'il n'y aura jamais d'esclaves dans la colonie. Si elle en achète pour les rendre libres et les employer à la culture, je lui demande si elle est satisfaite de leurs travaux et si elle peut espérer de les attacher au sol. Je desire apprendre que ses épreuves sur ce point important ne lui laissent aucun doute. En attendant, je me permets de douter du succès de cette tentative, et je crains que les nègres rendus libres par elle, n'imitent les autres nègres libres, qui ne font rien et ne veulent rien faire, ou qu'ils ne préfèrent l'esclavage au travail, et ne désertent les ateliers de la compagnie pour reprendre les chaînes de leurs anciens patrons. Cette crainte est fondée sur la connaissance que j'ai acquise de leur indolence naturelle et invincible.

Pour prouver ce que j'avance, je ne crois pas hors de propos de rendre compte d'un discours très-curieux du roi de Dahomy, royaume intérieur de l'Afrique, à M. Abson, gouverneur d'un établissement anglais dans cet État, lorsque celui-ci lui apprit ce qui s'était passé en Angleterre au sujet de la traite des nègres.

« J'admire le jugement des hommes blancs, lui dit-il; mais quelque
» habiles qu'ils soient, il paraît qu'ils n'ont pas encore suffisamment
» étudié le naturel des Noirs, naturel qui diffère autant de celui
» des blancs, que les couleurs de leur peau.

» Le grand Être les a tous créés, et puisqu'il a jugé convenable
» de les distinguer par la couleur du teint, on peut présumer qu'il
» leur a donné des qualités et des dispositions différentes. Il y a de
» même des différences bien importantes entre le pays que nous
» habitons. Vous, Anglais, par exemple, vous êtes, dit-on, en-
» tourés par l'Océan; vous semblez ainsi destinés à être en relation
» avec tout l'Univers par le moyen de vos vaisseaux, tandis que

» nous, Dahomans, entourés, comme nous le sommes, de diverses
 » nations qui parlent différentes langues, nous sommes forcés de
 » nous défendre et de punir leurs déprédations avec l'épée. C'est
 » ainsi que les guerres se renouvellent sans cesse parmi nous, et
 » ceux de vos compatriotes qui prétendent que nous faisons la
 » guerre pour fournir d'esclaves vos vaisseaux, se trompent gros-
 » sièrement.

» Vous pensez pouvoir opérer ce que vous appelez une réforme
 » dans les mœurs des Noirs ; mais considérez quelle dispropor-
 » tion il y a entre la grandeur de votre pays et l'étendue de l'A-
 » frique. Vous serez bientôt convaincus des difficultés que vous
 » éprouverez à changer le système d'un pays aussi vaste que celui-ci.
 » Nous savons que votre nation est brave, et que vous pourriez
 » amener un grand nombre de Noirs à votre opinion par la force
 » des baïonètes ; mais pour y parvenir, il faudrait en faire un grand
 » carnage et commettre diverses cruautés qui ne sont pas d'usage
 » parmi les blancs, et ces moyens même seraient contraires aux
 » principes de ceux qui desirent la réforme.

» Je jure au nom de mes ancêtres et au mien, que jamais un
 » Dahoman ne s'est engagé dans des expéditions guerrières pour se
 » procurer de quoi acheter de vos marchandises. Moi-même, qui
 » n'occupe le trône que depuis peu de tems, j'ai tué des milliers
 » d'hommes sans avoir jamais conçu l'idée de les exposer en vente,
 » et assurément j'en tuerai bien des milliers encore.

» Lorsque la justice et la politique exigent qu'on fasse périr les
 » hommes, il n'y a ni soie, ni corail, ni eau-de-vie qui puissent
 » tenir lieu du sang à répandre pour l'exemple. D'ailleurs, si les
 » blancs cessaient de fréquenter l'Afrique, la guerre cesserait-elle
 » sur notre continent ? Non assurément ; et s'il n'y a point de
 » vaisseaux pour nous débarrasser des captifs, qu'en fera-t-on ?
 » On les fera périr.

» Peut-être me demanderez-vous comment les Noirs se procure-
 » ront des armes à feu et de la poudre. Je vous répondrai en vous
 » demandant s'ils n'avaient pas des massues, des arcs, des flèches
 » avant de connaître les Européens ? Ne m'avez-vous pas vu

» accomplir la cérémonie annuelle d'usage en l'honneur de *Weibagah*, le troisième roi de Dahomy? N'avez-vous pas observé que je portais un arc et un carquois rempli de flèches, en mémoire de la coutume de nos ancêtres? C'est avec de pareilles armes que le brave Weibagah subjuga tous ses ennemis. Dieu a fait ce Monde pour la guerre: tous les royaumes, grands et petits, l'ont pratiquée dans tous les tems, quoique sur des principes différens.

» Weibagah vendait-il ses esclaves? Non: il les a toujours fait périr sans en excepter un seul. Et qu'aurait-il pu en faire? Les laisser subsister pour qu'ils égorgéassent ses sujets: c'eût été là une misérable politique assurément. S'il l'eût adoptée, le nom des Dahomans serait effacé de la mémoire des hommes, au lieu d'être, comme il est, devenu la terreur des autres nations.

» Ce qui me fâche surtout, c'est que quelques-uns d'entre vous ont écrit malicieusement dans les livres qui ne meurent jamais, que nous vendons nos femmes et nos enfans pour nous procurer de l'eau-de-vie. Nous sommes indignement calomniés, et j'espère que sur ma parole vous contredirez les contes scandaleux qu'on a faits sur nous, et vous apprendrez à la postérité, que ces imputations sont fausses. Nous vendons aux blancs, il est vrai, une partie de nos prisonniers, et nous en avons le droit. Les prisonniers n'appartiennent-ils pas à ceux qui les ont faits? Doit-on nous blâmer si nous envoyons les malfaiteurs dans des pays éloignés? On m'a dit que vous en faisiez de même. Si vous n'avez pas besoin de nos esclaves, que ne dites-vous avec franchise: Les esclaves que nous vous avons achetés, sont suffisans pour le pays auquel nous les destinons, ou bien, les artistes qui faisaient les belles choses que nous vous vendions, sont tous morts sans avoir instruit personne dans leur art. Mais que des hommes à longues têtes tiennent conseil en Angleterre, fassent des lois à notre usage et prétendent nous apprendre comment nous devons vivre, nous qu'ils ne connaissent point et dont ils n'ont jamais visité le pays, j'avoue que cela me paraît un peu extraordinaire! Il faut qu'ils s'en soient laissé imposer par quelqu'un qui aura

» fait le commerce avec nous, qui, ne sachant pas conduire ses es-
 » claves, les aura laissé périr entre ses mains, qui aura ainsi perdu
 » son argent, et qui, par envie contre ceux qui font fortune, aura
 » cherché à avilir également les marchands blancs et les mar-
 » chands noirs.

» Vous m'avez vu tuer un grand nombre d'hommes à la céré-
 » monie annuelle; vous avez vu souvent les criminels de *Grigwee*
 » et d'autres de nos provinces, qu'on m'amenaît garottés; je les
 » tue, mais jamais je ne demande d'être payé pour cela; je fais
 » suspendre quelques têtes à ma porte; j'en fais répandre quel-
 » ques-unes sur les places des marchés, pour que mes sujets mar-
 » chent dessus lorsqu'ils s'y attendent le moins. Cela donne à mes
 » cérémonies un air de grandeur bien plus imposant que l'étalage
 » des riches habits que je pourrais acheter. Cela me fait redouter de
 » mes ennemis et répand la terreur de mon nom dans les bois.

» D'ailleurs, si je négligeais un devoir aussi indispensable, mes
 » ancêtres me permettraient-ils de vivre? Ne me tourmente-
 » raient-ils pas jour et nuit? Ne se plaindraient-ils pas que je ne
 » leur envoie personne pour les servir, et qu'occupé de moi seul,
 » j'oublie le nom de mes prédécesseurs? Les blancs ne connaissent
 » point toutes ces circonstances; mais je vous apprends mainte-
 » nant, pour que vous le sachiez, et que vous puissiez en instruire
 » vos compatriotes, quel est le véritable objet de nos cérémonies,
 » et quel sera cet objet tant que les Noirs seront les maîtres de
 » leur pays. Le petit nombre d'esclaves que nous pouvons nous
 » dispenser d'employer dans les offrandes de nécessité, nous les
 » vendons aux Européens, et ceux-là assurément s'estiment heu-
 » reux d'être vendus de la sorte lorsqu'ils se sont vus sur la route
 » de *Grigwee*. Nous boirons encore de l'eau, se disent-ils à eux-
 » mêmes: les blancs ne nous tueront pas, et nous pourrions même
 » éviter d'être châtiés si nous servons nos maîtres avec fidélité.»

Ainsi parlait ce roi sauvage et cruel. Son discours prouve l'igno-
 rance, la barbarie, la misère et l'état déplorable des habitans de
 l'Afrique. Loin de glacer le zèle de la compagnie anglaise de Serre-
 Lionne, il doit au contraire l'exciter, et la porter à mettre tout en

œuvre pour exécuter ses vastes desseins en faveur de l'humanité souffrante. Ils s'accompliront un jour pour le bonheur du Monde ; mais, je dois le dire, le bien ne s'opère que lentement ; c'est presque toujours l'ouvrage du temps et de la persévérance ; je crains, je l'avoue, que trop d'ardeur n'ait égaré la compagnie ; j'admire ses projets, dont je n'adopte pas toutes les bases ; je lui en présente de nouveaux ; je la prie de les méditer, et de n'y voir, en tout événement, que le résultat des intentions les plus pures.

Je le répète avec franchise : je suis loin d'approuver les conditions rigoureuses que la compagnie s'est imposées, et je crois qu'elles seront toujours un obstacle à l'accomplissement de ses vues. Pour parvenir au but qu'elle se propose, j'aurais suivi une route opposée, et je vais l'indiquer.

Je me serais servi des Africains, tels qu'ils sont, c'est-à-dire, esclaves, et j'aurais payé à leurs maîtres le prix de leurs journées ; j'aurais fait pour eux des lois douces, humaines, bienfaisantes ; je les aurais disposés au travail et attachés au sol par la jouissance de la propriété et de la culture. Après les avoir ainsi préparés aux charmes de la liberté, je me serais hâté de les acheter et de la leur accorder. Cette marche, je n'en doute pas, m'eût amené beaucoup de cultivateurs : les hommes dégradés, ceux dont je n'aurais pu tirer aucun parti après quelques années d'épreuve, auraient été congédiés et renvoyés chez eux ; j'aurais, en un mot, fini par où la compagnie a commencé, et j'aurais vu ma colonie ainsi composée d'hommes éprouvés, sages et laborieux, prospérer au gré de mes desirs.

Comme la compagnie, j'aurais renoncé à la traite des esclaves ; j'aurais fait plus, j'aurais délivré les Africains de l'esclavage, pour les conduire à la liberté. J'en aurais acheté, comme autrefois, mais sous la condition sacrée d'un engagement à tems pour cultiver les terres de nos colonies d'Amérique, qu'il est impolitique d'abandonner, et sous celle non moins sacrée de les rendre propriétaires et libres à l'époque échue de leurs engagements, s'ils voulaient se fixer en Amérique. Dans le cas contraire, et d'après leur vœu, je les aurais fait transporter en Afrique. Les mauvais sujets, les criminels,

auraient été bannis des colonies, et restitués solennellement à leur patrie.

Tel est le plan que je me serais formé pour fonder les colonies d'Afrique et maintenir celles d'Amérique : je ne crains pas de le communiquer, et je desire qu'il soit utile à toutes les nations.

Quant aux lois, je pense que les colonies doivent être régies par des lois particulières, et particulières à chacune d'elles. Il me paraît impossible que des lois générales assurent indistinctement la prospérité de toutes.

Je me permets une autre réflexion d'utilité publique. Les Noirs sont une espèce d'hommes destinés, par la Nature, à habiter l'Afrique et l'Amérique; elle les a créés pour les pays brûlans : gardons-nous de contrarier ses vues et de franchir les barrières qu'elle a posées, conservons les races dans leur pureté naturelle, et ne permettons pas que les nègres viennent habiter l'Europe. Ce mélange du noir au blanc est dangereux pour notre population : à la longue il peut l'altérer, la corrompre et la détruire.

Mon plan ne blesse les affections de personne : il peut être avoué par la philanthropie la plus ombrageuse. Je me suis dit, en le traçant : Sauvons les principes, sauvons les colonies. La compagnie anglaise, au contraire, fait dépendre le succès du sien du concours de toutes les nations et d'un accord parfait entre elles pour l'abolition du commerce des esclaves; mais se flatte-t-elle de cette union? et l'obtiendra-t-elle jamais? Il est au moins permis de douter d'une convention qui proclamerait la ruine et la perte entière des colonies d'Amérique. Je le dis avec douleur : si la compagnie ne donne pas une autre direction à ses vues, elle aura fait un beau rêve et dépensé inutilement des sommes énormes. Mais il est un autre point plus essentiel qui ne dépend plus de la volonté des particuliers, qui a besoin de la sanction de tous les gouvernemens, et auquel tient absolument la prospérité des colonies d'Afrique. C'est la condition stipulée pour elles d'une paix perpétuelle.

J'ai vu dans l'histoire de l'expédition française contre l'établissement anglais en 1794. J'ai dit, et je répète que cette expédition fut solennellement désavouée. Elle était cependant autorisée par les droits

de la guerre, et sous ce point de vue personne n'avait à s'en plaindre.

Mais les Anglais, en pleine paix, se sont livrés à de plus grands excès; ils ont détruit, dans sa naissance, une colonie française; ils ont outragé la Nature et violé les droits des nations : rien ne peut excuser cet attentat. C'est avec regret que j'en fournis la preuve, et ce regret, j'aime à le croire, sera partagé avec moi par l'immense majorité du peuple anglais.

A trois cents lieues environ à l'est de Serre-Lionne, et en suivant la côte d'or, se trouve le golfe de Benin, dans lequel, avant 1782, toutes les nations de l'Europe étaient dans l'usage de faire la traite sans aucun comptoir ou établissement fixe, si ce n'est celui de Juida à l'ouest, et dans le voisinage du golfe. En 1782, un accident imprévu força le navire de Saint-Malo, *la Charmante Louise*, d'hiverner dans la rivière Formose, qui se décharge dans le golfe, et mit le capitaine à portée d'observer le parti que le commerce pouvait tirer de ces contrées.

Ce pays, coupé de plusieurs rivières, dont quelques-unes sont considérables, est soumis à deux princes, dont l'un est le roi de Benin, et l'autre celui d'Owhère ou War.

Le roi de Benin règne sur les contrées que baigne la rivière du même nom, et dont les eaux viennent grossir celles de Formose. Les Anglais et les Portugais fréquentent ces parages. C'est surtout à Agathon, soumis au roi de Benin, que les Anglais font la traite, et établissent le centre de leurs transactions mercantiles.

Le roi d'Owhère étend sa domination sur les deux rives de la rivière Formose et dans l'intérieur des terres. Son gouvernement, espèce de féodalité, offre des divisions ou cantons, sur chacun desquels domine un lieutenant ou capitaine de guerre, qui, quoique soumis au roi, lève à son profit, sur les vaisseaux étrangers, des droits que l'on appelle coutumes.

Instruit, par ses capitaines, de la position critique du navire français, le roi d'Owhère fit inviter le capitaine à se rendre dans sa capitale, avec son vaisseau; son équipage et ses esclaves, pour y passer l'hiver, et y attendre le retour des vents de terre, seuls

propres à faire franchir la barre qui ferme la rivière. A cet effet il lui envoya des pirogues qui remorquèrent le navire jusqu'à la ville d'Owhère.

Ce prince accueillit les Français avec une bonté rare ; il les fit loger convenablement , et pendant tout l'hiver il leur fournit gratuitement les vivres dont ils eurent besoin pour eux et pour leurs esclaves.

La conduite franche , hospitalière et généreuse du prince envers les Européens , produisit des liaisons d'amitié et le desir de les entretenir par des opérations commerciales et ultérieures entre les deux nations.

Alors , et pour en donner un gage non équivoque au capitaine Landolphe , qui commandait l'expédition , le prince lui fit proposer de lui confier un de ses fils , à l'effet de lui faire acquérir une connaissance exacte de la nation française , de ses mœurs , de son commerce et de sa langue.

Ce projet fut exécuté. Landolphe amena en Europe le prince Boudakan , et le compte qu'il rendit des liaisons que son hivernage dans la rivière de Formose lui avait donné occasion de former avec le roi d'Owhère , fixa autant l'attention du gouvernement que celle des armateurs.

En conséquence , il fut arrêté que , sous la protection spéciale du gouvernement , la maison Brillantais-Marrion , qui prit la dénomination de *Compagnie d'Owhère* , ferait pour le Benin une expédition propre à former un établissement permanent sur les terres dont le prince Boudakan , au nom du roi son père , promettait la concession.

Le 17 juin 1786 , partit de Rochefort une flotille composée de la flûte *le Pérou* , prêtée par le gouvernement , et de deux corvettes , commandée par le capitaine Landolphe. Les vaisseaux étaient abondamment pourvus de marchandises pour les échanges , et des matériaux nécessaires à la construction d'un fort et à l'établissement commercial.

La flotille ramenait le prince Boudakan , et portait M. de Beauvoir , le naturaliste , membre actuel de l'Institut , que le gouvernement
avait

avait autorisé à faire ce voyage pour l'avancement des connaissances humaines.

Le 19 novembre 1786, les vaisseaux jetèrent l'ancre à l'embouchure de la rivière Formose. Là, sur la rive gauche, est une île de vingt-cinq à trente lieues de circonférence, nommée par les naturels, *Borodo*. Cette île parut le lieu le plus salubre et le plus propre à remplir l'objet de l'expédition.

En conséquence, une transaction authentique et par écrit, entre le roi d'Owhère et le capitaine Landolphe, rendit la compagnie d'Owhère, propriétaire absolue de cette île et des terres situées à l'opposé sur l'autre rive de la rivière Formose, et nommées par les naturels, *Saltown*, à cause du sel qui s'y ramasse.

Le prix de cette cession ou vente fut stipulé dans l'acte, et le roi reconnut en avoir reçu le montant en marchandises européennes.

Cette acquisition reçut toute la sanction des formes usitées en pareille circonstance, sous la protection du prince Boudakan, chargé par le roi d'en donner l'investiture, en présence d'Animazan, gouverneur de l'île, et de plusieurs grands du pays. Le capitaine Landolphe prit possession des terres concédées; et pour en consacrer l'authenticité, une plaque de cuivre, sur laquelle le nom du roi de France et l'époque de la prise de possession par la compagnie d'Owhère étaient gravés, fut placée solennellement dans les fondations du principal édifice.

Bientôt les défrichemens nécessaires furent opérés : bientôt des édifices commodes et spacieux s'élevèrent. Un fort en fer à cheval et garni d'artillerie couvrit l'établissement.

Fort de des moyens employés pour une acquisition que les principes adoptés par tous les peuples rendaient inviolable et sacrée, à l'abri de titres fondés également sur le droit public et sur le droit positif des nations, sous la protection puissante du gouvernement, qui lui-même était intervenu dans la négociation, la compagnie d'Owhère se livra sans réserve à ses opérations, et en multiplia les rapports. De nouvelles expéditions de vaisseaux furent faites d'Europe. Rien ne fut négligé pour donner à l'établissement la prospérité dont il était susceptible. Six années de travaux opiniâtres lui

avaient donné de l'importance ; ses magasins étaient remplis , tout promettait à la compagnie une prospérité certaine et des bénéfices immenses.

Mais cette prospérité avait éveillé l'envie du commerce anglais. Les capitaines Gordon, Poter et Cokeron , expédiés de Liverpool pour le Benin , en méditaient la ruine , et bientôt l'effectuèrent.

Dans la nuit du 30 avril au 1^{er}. mai 1792 , *en pleine paix* , ces capitaines , à la tête de leurs équipages armés , réussirent à s'introduire dans le fort ; ils pénétrèrent en silence jusqu'au logement du capitaine Landolphe , qui fut réveillé par une décharge d'artillerie , à laquelle il eut le bonheur d'échapper. Surpris par ces brigands , sans moyens de défense , il se précipita nu par sa fenêtre ; mais à peine tombé , il reçut une seconde décharge , dont il fut atteint à la jambe gauche , et qui le renversa. On le crut mort , et les assassins , cédant à la fureur du pillage qui les tourmentait , ne s'occupèrent qu'à se charger de tout ce que l'habitation et les magasins offraient de précieux.

Cependant Landolphe , épuisé par la perte du sang qui coulait de sa blessure , se traînait à la faveur des ténèbres , vers un fossé où , pour échapper aux recherches , il se mit dans l'eau jusqu'au cou.

C'est de là qu'il vit livrer aux flammes le fruit de tant de peines et de travaux. Le fort et les maisons furent embrasés en peu d'instans. Tous ces édifices construits en bois , offrirent bientôt l'image de la destruction. L'explosion terrible de dix milliers de poudre renfermés dans un magasin , fut la dernière catastrophe de cet effrayant incendie. Les débris couvrirent les environs et entourèrent le capitaine sans l'atteindre.

Las de détruire et chargés de butin , les brigands se rembarquèrent et prirent le large. Le malheureux Landolphe fut alors trouvé et recueilli par les naturels du pays. Le prince Boudakan accourut au secours de son ami ; il pansa lui-même ses blessures , et le roi d'Owhère lui prodigua les soins et les égards les plus affectueux.

Sans doute on ne lira point les détails d'une telle violation du droit des gens , sans éprouver la plus profonde indignation. Si les Français ont encouru un blâme mérité de n'avoir pas respecté dans

Serre-Lionne un établissement philanthropique qui honorait l'humanité, du moins, ainsi que je l'ai déjà dit, la terrible loi de la guerre semblait couvrir l'odieux de cet égarement, du moins encore leur entreprise dévastatrice ne faisait outrage qu'au respect dû à une institution vertueuse, sans que la justice fût compromise. Mais dans la ruine de l'établissement d'Owhère, tous les principes sacrés parmi les hommes, le droit public comme le droit positif des nations, ont été violés; et cet attentat coupable prêterait sans doute à la récrimination les argumens les plus victorieux contre les Anglais.

Mais entre des peuples faits pour s'estimer, au lieu de chercher lequel est le plus coupable, fournissons plutôt l'idée qui doit leur éviter des reproches et des crimes, l'idée qui doit les conduire à ne rien perdre de leur estime mutuelle, même au milieu des convulsions et des malheurs de la guerre.

Cette idée, je l'ai déjà présentée dans le chapitre sur la rivière de Gambie, et je saisis l'occasion de la reproduire. Les gouvernemens de France et d'Angleterre serviraient puissamment les arts, les sciences et l'humanité en convenant entre eux de respecter les établissemens d'Afrique, de les rendre indépendans des événemens d'Europe; en déclarant que la paix ne sera jamais troublée dans cette partie du Monde.

Alors et seulement alors nous concevrons l'espoir de donner la liberté aux nègres, l'espoir de les civiliser, de connaître et de parcourir paisiblement leur pays, de fonder enfin des colonies puissantes et heureuses.

Mais si nous continuons à donner l'exemple du brigandage, si nous détruisons les cités à mesure que nous les élevons, tout restera dans le chaos; les siècles d'ignorance et de barbarie se succéderont pour les habitans de l'Afrique, et nous n'aurons rien fait pour les rendre meilleurs.



C H A P I T R E X V.

Productions des rives de Serre-Lionne. Leurs habitans. Forme du gouvernement des différens peuples. Leurs mœurs. Leurs usages civils et militaires. Conclusion.

Ce n'est pas sans raison que la position de Serre-Lionne a été choisie par les Anglais et par nous, pour y former des établissemens solides, et que les premiers y ont tenté le grand projet de la civilisation des Africains. Tout sur ce point concourt à favoriser ces entreprises.

La Nature y a multiplié avec profusion les productions, non-seulement nécessaires, mais simplement utiles ou même agréables à l'homme. La civilisation la plus complète n'ajouterait presque rien aux richesses en ce genre.

En effet, les naturels cultivent en grand le riz et le manioc avec tous les soins que demandent ces deux plantes. La première, qui forme la principale branche du commerce, réussit complètement dans les lieux humides; elle produit aussi sur les hauteurs; seulement elle y devient plus mince, et cependant le grain en est meilleur. La seconde plante ne se plaît que dans les terrains sabloneux et ouverts, et ce sont eux aussi que lui consacrent les habitans qui font de sa farine leur nourriture ordinaire. Ils cultivent encore pour eux et pour leurs bestiaux, les ignames, les patates douces, une autre espèce de patate particulière au pays, les pistaches de terre, les choux caraïbes et les pois; ils sèment aussi le maïs, dont on peut obtenir plusieurs récoltes par an, car il n'est pas plus de trois mois pour parvenir à sa maturité. Ils ont deux espèces de millet, toutes deux très-communes, qui servent à nourrir la volaille: la tige de la plus grosse espèce contient un jus très-rafraîchissant.

Les bananiers, les orangers, les citroniers croissent très-communément, et portent des fruits toute l'année. Les oranges sont d'un goût exquis et plus grosses que celles d'Europe, tandis que les

limons, importés depuis long-tems par les Portugais, ont tellement dégénéré, que le fruit en est très-petit. Les ananas au contraire ont beaucoup plus de saveur que ceux de notre continent, et on les trouve toute l'année dans les bois et sur les terrains inclinés vers l'eau. Les naturels leur donnent aussi quelque culture.

Parmi les arbres fruitiers communs, on peut compter le cocotier, qui se trouve en plus grande quantité sur la rivière de Sherbro; l'arbre à beurre, qui réussit partout; le tamarin, dont il y a plusieurs variétés, telles que le tamarin velours, le tamarin blanc d'un goût inférieur, et le tamarin brun, plus doux et très-estimé; enfin, une espèce de fruit dur et insipide, ressemblant au tamarin, et que mangent les naturels du pays, qui l'appellent *massino*; le figuier d'Europe, qui ne donne pas des fruits plus gros qu'une noisette, mais qui sont d'un goût agréable, et que cependant on ne mange point, parce qu'ils sont remplis d'insectes. Il y a un figuier particulier au pays, qui ne ressemble en aucune manière au vrai figuier, excepté cependant dans sa semence graveleuse, et dont le fruit, de la grosseur d'une pomme ordinaire, presque rond, est d'un goût très-agréable: cet arbre, peu connu des Européens, se trouve sur le meilleur sol dans les bois. Outre le prunier à cochons, dont le fruit jaune, assez agréable, est plus petit que celui d'Europe, et qui ressemble au frêne, on trouve un figuier du pays, qui se subdivise en plusieurs espèces: leur fruit est de la grosseur d'une noix, et il s'y trouve un ou plusieurs noyaux. L'abricotier aux Antilles, ou *Mammée*, est, dans ce pays, d'une espèce particulière, mais non pas inférieure, pour le goût, à celui des Indes occidentales. Une espèce de groseille, appelée *antedesma*, est très-abondante, et d'un goût absolument semblable à notre groseille rouge. Les cerises du pays surpassent en saveur tous les autres fruits: la précieuse nectarine peut seule leur être comparée. Enfin, on trouve à Serre-Lionne l'arbre à pain, qui, vu d'une certaine distance, offre l'apparence d'un vieux pommier; il croît abondamment dans les endroits bas et sablonneux: son fruit est à peu près de la grosseur d'une pomme ordinaire: quand il est frais il est très-nourrissant, et son goût approche de celui du pain d'épices, mais il perd de son parfum

en vieillissant. La vigne se rencontre aussi dans ce climat ; mais son fruit, rond, noir et acide, ne ressemble en rien aux raisins d'Europe, l'arbre étant d'une espèce entièrement différente : on croit cependant qu'il pourrait être amélioré par la culture.

Les productions légumineuses sont moins nombreuses, et cependant il y a encore assez de variétés. Une oseille très-commune dans le pays, contient un acide semblable à celui de l'oseille ordinaire, sans lui ressembler d'ailleurs sous aucun autre rapport. Le pourpier, qui lève trois jours après avoir été semé, se trouve communément sur les hauteurs, près des rivages : on dit que sa feuille appliquée est un spécifique pour les blessures de tous les genres. La feuille du gombo s'emploie comme celle de l'épinard. Le calalou peut aussi lui être substitué : il croît sur un sol nouvellement défriché, et indique sa fécondité.

A tous ces avantages naturels du sol se joint celui d'être propre à la culture de tout ce qui fait la richesse de nos colonies américaines. La canne à sucre y réussit parfaitement bien ; le caféier s'y est trouvé de deux espèces différentes, et toutes deux encore inconnues. On y cultive cependant celui de nos îles, et l'on assure que son fruit y a acquis la qualité de celui du Levant. Le tabac de l'espèce commune croît très-bien, mais les naturels ne le cultivent pas. Enfin, le cotonier se rencontre sur presque toutes les terres en très-grande abondance, même celui qui donne le coton de soie.

Des épiceries particulières enrichissent encore le pays. Le poivre malaguetta, plante très-commune ; celui d'Éthiopie, également commun, et que les naturels emploient au lieu de poivre noir ; la muscade, d'une très-bonne qualité, quoique d'une espèce différente de celles qui sont connues ; le barreliera, petite plante de même odeur que le thym, et qui peut être employée pour le même usage ; le tomato, fruit angulaire et rouge, que les naturels emploient pour apprêter le riz ; le macbeck, épicerie fine quoique peu piquante, dont la vertu réside dans l'écorce d'un arbre très-élevé et précieux : les naturels l'emploient aussi à différens usages médicaux.

Ils ne manquent cependant pas de plantes médicinales. On a découvert à Serre-Lionne une nouvelle espèce de l'écorce péruvienne,

appelée quinquina. Le commerce pourra par la suite en devenir très-important, puisqu'on s'est assuré de sa vertu, non pas seulement par l'usage qu'en font les naturels pour le même objet, mais encore par l'épreuve qu'on en a faite à Londres. Le cola, fruit fameux dans le pays, est très-estimé par les naturels et par les Portugais, qui l'emploient comme le quinquina. Ces derniers envoient des petits navires le long de la côte pour en ramasser le plus possible. Le buisson produisant la noix dont est extraite l'huile de castor, croît partout dans ces cantons. Enfin la casse en canne, d'une espèce qui approche beaucoup de celle des Indes occidentales, et qui ne deviendrait pas moins utile.

La Nature n'a pas borné ses dons à cette variété de productions; elle a mis, ainsi que je l'ai dit, à la disposition de l'homme les objets de pur agrément. On ne manque point de matières pour la teinture à Serre-Lionne. On peut extraire le jaune de l'arbre à beurre, et l'indigo, qui croît naturellement partout, fournit le plus beau bleu. On peut obtenir le noir et le rouge de plusieurs autres végétaux, et les gommes de toute espèce se trouvent en abondance sur la côte.

Les différentes espèces du règne minéral autour de Serre-Lionne sont encore peu connues : on en fait la recherche, et bientôt nous en aurons la description.

Cette contrée n'est pas moins riche dans le genre animal. Les bestiaux y réussissent bien et même s'y engraisent, mais moins communément qu'en Europe. La laine des moutons s'y change en poil; ils souffrent de la chaleur, deviennent maigres et multiplient peu. Mais les chèvres et les cochons s'y multiplient beaucoup, et deviennent aussi gras et aussi beaux que dans d'autres pays. Les porcs sauvages, les écureuils et les antelopes peuvent aussi être comptés parmi les animaux qui se trouvent propres à la nourriture de l'homme à Serre-Lionne. On y élève toutes les espèces de volaille connues en Europe : elles s'y multiplient extraordinairement. Une espèce de *héron* demoiselle de Numidie s'apprivoise et se trouve très-bonne à manger. Les canards et les pigeons sont délicieux; les oies et les dindons y languissent.

Il y a une grande quantité de poissons, tant de mer que de rivière : la baleine *spermaceti* a quelquefois été trouvée à Serre-Lionne, mais plus souvent sur les côtes plus méridionales. Outre la baleine, le requin, la raie bouclée et le marsouin, il y a des anguilles, des maquereaux, des tapsous, des cavellos, des mulets : tous très-bons à manger, excepté les anguilles.

Les huîtres et les autres coquillages que les naturels mangent, y abondent.

Les tortues vertes y sont très-communes, et quelquefois d'une grandeur démesurée. Les tortues d'eau douce et celles de terre s'y trouvent aussi, et surtout les dernières, en grande abondance. On s'en sert dans le pays, et l'on croit qu'il y aurait beaucoup de profit à les porter en Europe.

Parmi les zoophites, aucun ne mérite plus d'attention que l'éponge commune, qui couvre tous les rivages sablonneux. On peut en faire un commerce considérable.

Les animaux de proie sont les lions, les léopards, les hyènes, les chats musqués et plusieurs espèces de bellettes. Ces dernières sont les grands ennemis des basse-cours.

On trouve beaucoup de singes, et de plusieurs espèces. Le sapanzée ou simin japanzée, assez fréquent sur les montagnes de Serre-Lionne, ressemble plus à l'homme que l'ourang-outang. Sa pleine grandeur est de près de cinq pieds : il est couvert d'un poil noir, long et épais sur le dos, mais court et clair sur la poitrine et le ventre. Il a le visage sans poil, les mains et la tête pareilles à celles d'un vieux nègre, mais son poil n'est pas crépu. Il mange, boit, dort, et se tient à table comme un être humain. Jeune, il marche à quatre pattes sur le revers des mains ; plus grand, il se tient droit en s'appuyant sur un bâton. Il est toujours doux et bon.

On y a vu des crocodiles et des caymans d'une espèce non décrite, de dix ou douze pieds de long.

On y connaît six espèces de lézards, parmi lesquels se trouvent le guana et le caméléon. Les serpents y sont sans nombre. Ils fréquentent les maisons pendant la nuit, pour surprendre la volaille.

Le

Le plus grand qu'on y ait encore vu, avait dix-huit pieds de long. Il ne s'est pas trouvé venimeux.

Les insectes sont innombrables. Le plus remarquable est la *termites*. Celle-ci ronge, détruit même les maisons de bois et les haies. Les fourmis dévorent les provisions. Les *ravats* ou *grillons* et les *cris-cris* détruisent les draps, le linge et le cuir. Il y a des *marin-gouins*, des *mouches de sable*, des *scorpions*, des *tarentules*, des *centipèdes*, et des abeilles sauvages qui fournissent la cire et le miel en abondance. Les *vers* y sont peu connus, mais les *barnacles* sont grands, et font beaucoup de tort aux vaisseaux non doublés de cuivre.

Les mêmes avantages pour les spéculations commerciales ou philanthropiques des Européens se rencontrent encore dans la population des rives de Serre-Lionne, soit qu'on considère les habitans sous le rapport de leur naturel, soit qu'on les examine dans l'état imparfait de sociabilité où ils se trouvent.

Parmi ces peuples, on distingue particulièrement les *Suzées*, les *Bullams*, les *Bagos*, les *Tommanies* et les *Mandingues*.

Les Mandingues sont mahométans : j'ai eu occasion d'en parler plus d'une fois. Ici comme ailleurs, ils observent strictement, en apparence, les préceptes de l'alcoran, qu'ils propagent avec le plus grand zèle. Vivement pénétrés de l'importance de gouverner les consciences, il n'est pas de moyens qu'ils n'emploient pour faire des prosélytes. S'ils sont puissans, ils se servent de la force ; s'ils n'ont pas le pouvoir, ils appellent à leur secours toutes les ressources de l'adresse. Ils enseignent gratuitement à lire et à écrire la langue arabe. En hommes habiles, ils composent avec les faiblesses et les folies des autres peuples. Ils affectent les mœurs austères et l'autorité de serviteurs de Dieu ; ils s'attribuent surtout la suprématie sur tous les sorciers ; ils vendent des talismans ; enfin, ils savent si bien s'attirer la confiance des principaux et des chefs des peuplades, qu'ils dominant presque partout, et gouvernent les États sous le titre de ministres suprêmes du *Bookman* : on ne peut rien faire sans leur avis.

La circoncision des mâles est généralement pratiquée par les

Mahométans de toute l'Afrique. A Serre-Lionne, les filles ne sont pas exemptes de cette institution religieuse et politique : chez les Mandingues et les Suzées, elles sont soumises à ce rite singulier. Il s'exécute envers elles, par l'excision de la sommité extérieure du clitoris. Les cérémonies qui accompagnent cette opération, méritent d'être connues.

Chaque année, dans la belle saison et au commencement d'une nouvelle lune, on rassemble toutes les jeunes filles de la ville, qui sont nubiles. La nuit qui précède le jour de la cérémonie, elles sont conduites par les femmes de la ville, dans la plus secrète partie d'un bois. On place à chaque avenue de ce lieu consacré, des amulettes, dont la destination est d'avertir et de repousser tout téméraire qui viendrait profaner le bois par sa présence. La retraite des jeunes filles dure un mois et un jour. Pendant tout ce tems aucun œil humain ne les voit, que la vieille femme qui accomplit le rite solennel, et qui chaque matin leur apporte leurs alimens. Si une maladie ou quelque autre obstacle vient enlever la vieille à cet acte pieux, celle qui la remplace, appelle à haute voix tout en approchant, dépose les vivres à une certaine place, et se hâte de se retirer sans voir ni être vue ; car, hasard ou volonté, quiconque souille ce sanctuaire d'un regard, est puni ; et la peine, c'est la mort.

C'est alors seulement, quand le corps est dompté par les austérités et l'esprit disposé par la religieuse obscurité et le silence de la forêt, qu'on leur enseigne les coutumes et les superstitions de leur pays ; car jusqu'à cette grande époque elles n'avaient pas été jugées capables de les comprendre ou de les pratiquer ; enfin, le délai de leur retraite expire : vers ce tems aussi, la blessure est à peu près guérie.

C'est de nuit encore qu'elles sont reconduites à la ville ; elles y sont reçues par les femmes jeunes et vieilles, entièrement nues. Dans cet état, formant une espèce de procession irrégulière, et suivies d'instrumens de musique, elles parcourent les rues jusqu'au jour. Si pendant cette cérémonie un homme était surpris regardant, il serait immédiatement mis à mort, à moins qu'il ne fournît un esclave. Leur retour du bois est suivi d'une épreuve d'un mois ;

durant ce mois, elles sont conduites chaque jour processionnellement au son des instrumens de musique, et couvertes de la tête aux pieds, à la maison des principaux du village. Là, elles chantent et dansent jusqu'à ce qu'on leur fasse un petit présent. Le mois expiré, elles sont libres de tous ces rites, et remises aux hommes destinés à être leurs maris.

On ne connaît pas l'origine ni les motifs de cette bizarre cérémonie; mais les femmes l'ont en telle vénération, que le plus cruel de tous les outrages est de leur reprocher de n'en avoir pas été honorées. On n'épargne pas même ce reproche aux étrangères, qui ne sont arrivées dans la tribu qu'après l'âge convenable pour cette opération.

Les autres peuples, les Suzées, les Bullams, les Bagos et les Tommanies sont idolâtres. Il est impossible de prendre une idée juste de leur religion : ils n'ont aucun objet fixe d'adoration auquel s'applique un culte qu'on puisse appeler national; chacun se crée des dieux à son gré : on ne peut concevoir les figures ridicules, grossières et nombreuses qu'ils honorent.

Un Dieu qui demeure au dessus de leurs têtes, qui gouverne toute chose et par qui tout existe, tels sont les divers articles de foi qu'ils professent. Tout ce qui leur arrive de bien ou de mal, c'est Dieu qui le leur envoie, à moins qu'ils ne l'attribuent à la magie; mais cette idée de la providence éternelle n'est accompagnée d'aucune autre idée de retour vers elle, soit de reconnaissance, pour célébrer ses bienfaits; soit de soumission, pour calmer son courroux par des prières expiatoires.

Ils regardent les diables comme les ministres de Dieu, et leur font des offrandes. Ces diables, souverains dominateurs de la terre, sont représentés par de petites statues d'argile souvent renouvelées, et faites à peu près à la ressemblance de l'homme. Ils les placent au pied d'un arbre, dans une niche couverte de feuilles sèches; ils parent leurs autels de morceaux de toiles, de tissons de tasses, d'assiettes, de pots ou de bouteilles, d'anneaux de cuivre, de grains de collier ou autres bagatelles, jamais rien de quelque valeur. Lorsque les nègres veulent se rendre propices leurs fétiches, ils se pouryoient

d'eau-de-vie ; une très-petite libation est la portion du diable ; ils avalent le reste à longs traits en sa présence.

Leurs fétiches favorites sont de bois, de huit ou douze pouces de hauteur, peintes en noir ; elles sont considérées comme les *pénates* de la hutte ; ils en tiennent peu de compte, à moins qu'ils n'imaginent avoir besoin de leur assistance.

A chaque événement ces nègres font une offrande à leurs génies, qu'ils supposent avoir dans les airs le même pouvoir que les diables sur la terre. Cette offrande est toujours de peu de valeur, mais ils ont, dans l'efficacité de ces offrandes, une foi implicite. C'est un crime d'en enlever une, même sans le savoir ; le coupable est traduit en justice. Malheur à lui s'il est pauvre, et l'offensé puissant ! Il ne peut en être quitte à moins de la perte de sa liberté.

Telles sont les cérémonies de la religion, dans laquelle il est assez difficile de distinguer ce qui l'emporte de la superstition ou de la folie.

J'ai déjà parlé du gouvernement des Mandingues. Sortis d'un état républicain, partout ils ont formé des monarchies. Dans cette partie de l'Afrique, elles sont électives et très-limitées. En tout l'autorité du chef ressemble beaucoup à celle d'un père de famille : chaque district de la même nation a un roi régulateur ou chef particulier.

Les Mandingues et les Suzées, les plus puissantes et les plus peuplées nations de la côte, reconnaissent la suprématie du roi des Foolhs, qu'ils ne voient et ne consultent jamais : ils en parlent avec respect, et le considèrent comme le potentat du plus vaste Empire qui s'étend depuis Gambie jusqu'au Cap-Monte. Les Bullams, les Tommanies et les Bagos ne reconnaissent d'autre autorité que celle du chef de leur tribu.

On exige de celui qui aspire au trône, une connaissance approfondie des coutumes du pays, de l'éloquence, une grande intelligence ou, comme ils disent, une bonne tête ; de la sobriété, une attention toujours prête à accueillir les plaintes et à redresser les torts ; enfin, assez de force en esclaves qui lui appartiennent, pour faire observer et exécuter les lois.

Excepté chez les Mandingues et les Suzées, peu de rois sont du

pays qu'ils gouvernent. Les idées de ces hommes sur le suprême pouvoir, sont que nul n'est prophète dans son pays. Leur souverain est presque toujours étranger.

Le prince régnant peut se choisir un lieutenant qui, à sa mort, succède à ses honneurs, et gouverne sous son nom tant qu'on ne le remplace pas. Il ne manque pas, s'il est adroit et puissant, de se mettre en possession de l'héritage du mort. Il conserve cet héritage jusqu'à l'élection du nouveau roi. Il n'est pas rare de voir le lieutenant, si on le juge capable de cette grande tâche, ou être investi de la dignité royale, ou continuer de l'exercer toute sa vie sans quitter sa modeste qualité.

En 1787, le chef de Serre-Lionne n'avait pas d'autre titre. Il régnait cependant depuis plus de dix ans : ses sujets, qui l'aimaient, désiraient le proclamer roi ; mais le sage nègre refusa cette dignité et se contenta d'un pouvoir sans ostentation.

Les revenus d'un roi consistent en certaines redevances, et dans les présens qu'on lui fait chaque fois qu'on a recours à son autorité. Ils doivent être proportionnés aux moyens du suppliant et à l'importance de l'affaire. Le pauvre donne peu, mais quand la matière est grave, le riche ne peut pas moins donner que la valeur d'une esclave. Ses revenus consistent encore dans les droits et coutumes que lui paient les étrangers pour faire leur commerce, et ces droits sont souvent considérables.

Les queues d'éléphant, portées devant les rois, sont les marques et les attributs de sa royauté. Les princes portent quelquefois des cannes à pomme d'or ou d'argent, et des chapeaux galonnés que leur fournissent les Européens.

C'est dans le roi que réside la puissance exécutive et le droit de juger en dernier ressort ; cependant le chef de chaque village s'en regarde comme le maître et seul seigneur. Le roi se borne à inviter les chefs ; il ordonne dans les points déterminés en plein conseil.

Les parens du roi ou chef mort ne puisent pas dans son sang le droit d'être eux-mêmes distingués de leurs compatriotes, dont ils sont simplement les égaux. Chacun d'entre eux exerce la profession à laquelle il est propre : il n'est pas rare de voir le fils d'un roi

forcé de se louer soi-même, après la mort de son père, à quelque Européen, en qualité de *gremeta*, c'est-à-dire, de matelot, pour subsister.

Les nègres ne connaissent d'autres propriétés sur les terres, que la possession présente. Un cultivateur quitte-t-il son champ? le premier venu peut s'y établir: il suffit qu'il soit de la tribu. Sur ce point ils sont très-jaloux de leurs droits; ils ne souffrent pas qu'un étranger vicine se fixe au milieu d'eux sans leur consentement.

Leurs lois, transmises par la seule tradition, ne sont que les anciennes coutumes du pays; elles diffèrent entre elles par de légères nuances, suivant les divers États. Le roi, assisté des chefs, juge de toutes les affaires en *burrée*, audience publique. Il y a une espèce de gens, appelés *palaver talkers*, c'est-à-dire, conseillers ou avocats, qui discutent les droits des parties.

Leurs débats sont en général jugés équitablement suivant les preuves que les parties produisent, surtout si c'est entre égaux: là, comme ailleurs, le faible est souvent victime du plus fort; la partie qui perd, paie les dommages et les dépens; elle donne caution avant même de sortir du conseil.

Les règles de la justice ne sont pas aussi rigoureusement observées dans leurs difficultés avec les blancs. C'est en vain que ceux-ci gagnent les procès: il n'en résulte jamais pour eux aucun avantage: on ne leur adjuge pas de dommages, et, qu'ils aient raison ou tort, il faut toujours qu'ils paient les frais. Quand on leur demande les motifs de cette conduite, ils répondent: Les hommes blancs gagnent beaucoup d'argent; ils ne peuvent en manquer.

Tout crime capital est puni par la mort ou l'esclavage. La première peine n'est presque plus en usage, excepté parmi les Mandingues, qui suivent la loi musulmane, et dont les procédures sont fort courtes. Le meurtre est aussi un cas d'exception.

La peine de magie est l'esclavage: on se contente d'exiger des amendes pour le poison, l'adultère, ou pour tout autre crime.

Leur manière de faire payer les dettes est puisée dans les premières notions de l'équité.

Les dettes sont ordinairement contractées à terme. Si, au délai

révolu, le débiteur traîne ou refuse, le créancier a recours au roi ou au chef. Celui-ci invite le débiteur à payer. Quand cette invitation reste sans effet, le roi permet au créancier de se saisir du débiteur ou de quelqu'un de ses esclaves. Si le débiteur habite une autre ville et que cette mesure soit impraticable, alors le créancier arrête le premier compatriote du débiteur qu'il rencontre, et le retient jusqu'à ce que la dette soit payée; ce que le débiteur est bientôt forcé de faire par les habitans de sa ville.

Celui qui a été ainsi détenu pour la dette d'un autre, ne manque jamais de se pourvoir en justice contre le principal débiteur; il obtient toujours des dommages pour son emprisonnement.

Une loi particulière au *Sherbro*, connue dans le pays sous le nom de *purrah*, est la plus singulière de toutes les lois établies en Afrique.

Cette sage et politique institution prit naissance dans la contrée, pour mettre fin à des guerres que la fierté, la jalousie et l'irritabilité des habitans rendraient sans elle interminables. Tout homme libre, âgé de trente ans, peut devenir membre de l'association du *purrah*: lors de son admission il est soumis à diverses cérémonies, sous la loi du secret, et sur ce point ils sont aussi scrupuleux que les francs-maçons d'Europe à l'égard de leurs mystères. L'une et l'autre de ces institutions ont en effet quelques traits de ressemblance, comme l'usage d'avoir un grand-maître ou chef *purrah* par canton, et l'exclusion des femmes. Ce n'est qu'à la dernière extrémité que cette loi est mise en vigueur; mais aussitôt qu'elle est publiée, le *purrah* a droit de poursuivre le meurtre et la magie.

Quand deux nations en guerre sont fatiguées des hostilités et qu'elles en desirent la fin, bien que la fierté les empêche de la demander, elles s'adressent à un roi voisin, pour qu'il se rende médiateur. Lorsqu'il y consent, et rarement il refuse, il informe les deux parties, qu'il est prêt à être leur arbitre, qu'il ne peut voir plus long-tems des amis s'entre-détruire et dépeupler le pays; que s'ils refusent de s'accorder, il leur enverra le *purrah*.

Si les combattans ne se rendent pas à cette invitation, le redoutable *purrah* est solennellement ordonné. Aussitôt et tant qu'il

dure, car c'est là le point fondamental, le sang ne doit plus couler, et chacun des ennemis peut vaquer sans crainte à ses occupations ordinaires.

S'il arrive que, malgré cette loi de terreur, le nègre, altéré de vengeance, ne résiste pas à une occasion qui se présente de la satisfaisante, à la nouvelle de cet attentat, le purrah se lève, un corps de quarante ou cinquante guerriers armés et déguisés se forme contre l'agresseur : tout homme, quel qu'il soit, fuit en leur présence. S'il en est un assez téméraire pour les attendre hors de sa maison, ils le mettent en pièces, et les dispersent de telle manière, qu'on n'en a plus de nouvelles. Le même sort est réservé à ceux qui ont transgressé le purrah lorsqu'ils sont saisis.

Il est impossible de décrire tout l'effroi qu'inspire au gros du peuple cette institution. Il croit que les hommes du purrah sont inspirés des diables, et qu'ils peuvent faire tout le mal qu'ils veulent sans jamais en recevoir ; ils enlèvent vivres, provisions et tout ce qui leur plaît, sans éprouver le moindre obstacle. Partout, et chez tous les peuples, la terreur produit les mêmes effets.

Chez les Africains, elle est justifiée par de puissans motifs, la paix qu'elle veut établir, et la conservation de l'homme. Le purrah exerce ainsi ses droits jusqu'au rétablissement de la paix ; lorsqu'elle est faite, il se tait, et chacun rentre dans ses foyers.

La vengeance, cette souveraine des Africains, est la principale cause de leurs fréquentes guerres. Quand c'est la nation qui les ordonne, elles sont générales, et chaque membre d'une peuplade ne voit plus dans chacun de ceux d'une autre, qu'un ennemi ; quand elles sont particulières, la querelle n'existe que de ville à ville. C'est au pillage que tendent toutes leurs expéditions. Surprendre et brûler quelques villages, faire des prisonniers, c'est le dernier terme de leur ambition.

Les habitans des côtes ont abandonné leurs armes nationales pour le sabre et le fusil ; mais les habitans des terres se servent encore de lances, de dards et de flèches empoisonnées.

Il est évident que le commerce des Européens a eu sur les mœurs des nègres une grande influence : il leur a donné le goût de
la

la société, de l'industrie, des arts, l'amour du travail et des vertus domestiques. Ceux qui vivent dans les terres, sont encore sauvages.

On remarque que les habitans de la côte ou des îles voisines sont beaucoup plus vigoureux, mieux faits, plus braves, moins superstitieux et plus actifs que les habitans des terres. On peut attribuer cette différence à leurs rapports avec les Européens, à la nourriture et à l'air plus salubre qu'ils respirent.

Les Bullams, les Tommanies et les Bagos sont forts, de bonne mine et d'un beau noir : leurs membres sont droits et nerveux, leurs traits agréables, et leur taille au dessus de la moyenne. On distingue en particulier les Tommanies à leur contenance franche et ingénue : leurs femmes sont généralement belles.

Les Suzées ont le teint jaune, leur figure et leur taille sont inférieures à celles des Tommanies ; ils ont les lèvres épaisses et le nez plus écrasé.

Les Mandingues semblent être et sont effectivement une race à part : ils sont grands, mais minces et d'un noir terne : ils ont les yeux fort petits, et portent leur barbe comme les Juifs d'Europe.

Les Bullams, les Suzées et plusieurs autres se rasant tant qu'ils sont jeunes ; quand ils commencent à grisonner, ils laissent croître leur barbe. Chez eux, le poil blanc dénote la sagesse dont ils s'honorent.

La différence des traits entre les noirs libres et les esclaves est si frappante, que l'œil le moins exercé distingue bientôt leur condition. La dignité et une fierté noble respirent dans toute la personne du noir libre ; son regard est confiant et assuré ; il sent et il annonce ce qu'il vaut. L'esclave, au contraire, flétri par le malheur de sa situation, a la démarche servile ; il ne parle et ne chemine que les yeux baissés. Les esclaves venus de l'intérieur du pays sont plus petits, moins robustes et plus mal faits que les Noirs libres ; ceux qui naissent sur les bords de la mer, ont les mêmes proportions que leurs maîtres.

La langue Suzée paraît être la langue-mère des idiômes des autres tribus ; elle est douce et agréable. Celle des Mandingues est, comme le peuple qui la parle, très-différente des autres ; c'est un arabe

corrompu et tout-à-fait étranger à celui qu'ils enseignent dans leurs écoles, et qu'ils appellent le langage de la prière.

Le caractère des Noirs est à peu près le même partout : indolens, à moins qu'ils ne soient animés du desir de la vengeance ; implacables, perfides, dissimulés quand ils ont reçu quelque injure, surtout ne manquant jamais l'occasion de se venger quand ils peuvent le faire impunément : du reste, doux et hospitaliers envers tout le monde, mais enclins au larcin, et remarquables par une inconstance incorrigible de goûts et de conduite.

Les femmes se tiennent très-proprement, et remplissent avec une attention extrême tous les devoirs domestiques. Elles ne sèvent pas leurs enfans qu'ils ne soient en état de marcher, et d'apporter à leur mère unealebasse remplie d'eau : on se hâte de les y former, car, durant toute la nourriture, les époux gardent les lois de la chasteté, dont on regarderait l'infraction comme un crime d'autant plus grave, qu'elle serait nuisible à l'état de nourrice et à la santé de l'enfant. La stérilité est pour les femmes la plus sensible ignominie. La Nature ne les a point affranchies des douleurs de l'enfantement, mais elles les supportent avec beaucoup de courage et sans se plaindre : peu de tems après, elles sont rendues à leur vie ordinaire.

Leurs amusemens domestiques sont partout les mêmes ; ils sont l'image de ceux des bonnes gens de nos campagnes. Le soir, la principale des femmes, entourée des autres femmes de son mari et des servantes de la maison, s'occupe à filer ou à carder du coton, tandis qu'une de la compagnie charme le travail par le récit de quelques contes agréables. Les vieilles parlent de sorciers, de revenans ; les jeunes, de leur tendresse. Il y a aussi des jeux de hasard, auxquels les hommes et les femmes jouent séparément. Mais ce que les deux sexes aiment par-dessus tout, c'est la danse, à laquelle ils ne manquent jamais de se livrer toutes les fois qu'il y a un beau clair de lune, depuis une heure après le coucher du soleil jusqu'à minuit. Outre ces soirées, la naissance d'un enfant, la visite d'un ami ou d'une connaissance leur fournit encore de fréquentes occasions de *Cullungées*. C'est ainsi qu'ils appellent leurs assemblées de chant et

de danse. Quand on donne un cullungée à propos de quelque grand événement, les danseurs paraissent vêtus d'une manière grotesque. Ils sont coiffés d'un haut bonnet de roseaux, entouré de plumes; ils ont les yeux, la bouche et le nez peints en blanc, et ils portent autour de la ceinture un petit jupon de roseaux qu'ils déploient dans tous les sens. Enfin, ils tiennent dans leurs mains des morceaux de bois plats qu'ils frappent ensemble, et qui leur servent à marquer la mesure, ainsi et de même que font les Espagnols avec des castagnettes.

A la mort de quelqu'un de la famille, d'un parent ou d'un ami, nouvelle occasion de danse : on célèbre le *wha* ou deuil, et cette cérémonie de douleur est telle, qu'un étranger imaginerait que c'en est une de joie.

Le soir du jour convenu, les parens, les amis et les connaissances du mort s'assemblent devant sa maison : là ils chantent ses louanges et dansent au son du tambour. Leur danse change sans cesse de figure; quelquefois ils forment un grand cercle autour de la musique, frappant dans leurs mains à chaque refrain de leur chanson; tantôt une seule personne danse au milieu des autres, qui restent assises ou debout tout autour, claquant des mains, et répétant en chœur le refrain; tantôt trois ou quatre seulement sont en action, et elles y restent jusqu'à ce que, fatiguées enfin, elles soient remplacées par d'autres. Les assistans chantent toujours et claquent des mains. Cette cérémonie et les décharges de fusils continuent sans interruption du soir au matin pendant trois nuits successives. On n'épargne ni le tabac ni l'eau-de-vie.

Quand le mort est un homme d'importance et que ses parens ou ses amis sont riches, la cérémonie du deuil se renouvelle une ou deux fois l'an, pendant plusieurs années. Les plus pauvres sont quelquefois long-tems avant de se procurer tout ce qu'il leur faut de tabac et d'eau-de-vie pour cette solennité; mais quelque tems qu'il leur faille employer pour l'amasser, la cérémonie finit toujours par avoir lieu.

On peut appeler cette assemblée où les deux sexes se réunissent, le deuil public; mais il y en a un autre qui est domestique, pratiqué

principalement par les femmes, et qui est particulier aux Bullams et aux Tommanies.

Ceux qui pratiquent ce deuil, portent un bonnet de lin ou de coton blanc, baissé jusque sur les yeux, de manière qu'ils ne peuvent rien voir que la terre; ils ont en outre plusieurs rangs de graines du pays autour du cou et de la ceinture. Si ce sont des femmes mariées, elles ne portent d'autre habit que le *Tuntungée* seulement.

Il ne leur est pas permis de boire ni de manger avec d'autres personnes, ni même d'apprêter leurs alimens. Mais au tems du repas, on bat du tambour et on danse devant la porte de la maison où se célèbre le deuil. Nul autre que les convives ne doit se servir des vaisseaux qui ont été employés à ce repas.

La durée de ce deuil n'est point fixée; elle est réglée par la volonté et le caprice de celle qui l'ordonne, et qui est ordinairement la mère, la tante ou quelque autre parente âgée. On le fait communément célébrer aux jeunes filles qui approchent de l'âge du mariage, comme un moyen de plus de garantir leur vertu; car, pendant qu'il dure, si l'on découvrait quelque commerce entre les deux sexes, la femme serait déshonorée et l'homme puni.

Une femme peut aussi, si elle se croit négligée par son mari, mettre en deuil la maison de celui-ci; mais quand elle a usé de ce privilège, et après une courte épreuve, le mari la désarme par un présent de paix qu'il lui fait; ce présent consiste dans une chèvre, quelques volailles, du tabac et une jarre d'eau-de-vie destinés à faire les frais d'un *tuntungée*; la femme alors devient traitable et elle réunit les deux amans.

Cet usage est d'une assez bonne politique de la part des femmes qui aiment à se venger et faire sentir leur autorité. Pendant ce deuil, le mari ne peut plus jouir de la société de sa maîtresse.

Le tambour est leur principal instrument de musique; ils en ont de trois espèces, qui diffèrent entre eux de grandeur, suivant leur destination. Un de ces tambours, fait d'un bois dur, est creusé en dedans. Les deux bouts sont bouchés, et sur le côté est pratiquée une ouverture longitudinale. On le frappe de deux baguettes: le

son fort et aigu qui en sort, est entendu, dans un tems calme, à une grande distance et sert à répandre l'alarme.

L'autre tambour est fait d'un bois léger, creusé comme le premier, mais dont les deux bouts sont recouverts d'une peau de chèvre ou de mouton séchée, et fortement tendue avec des cordes. Il y en a de cette espèce, qui sont longs de six ou huit pieds, sur deux ou trois de diamètre. L'on en voit quelques-uns, aux deux bouts desquels sont placés des rangs de dents de goulu, ou de morceaux de cuivre qui produisent un tintement assez fort.

Ils ont aussi deux espèces d'instrumens à cordes. L'une est une sorte de guitare; l'autre ressemble par la forme, à la harpe galloise, mais n'a pas plus de deux pieds. Les cordes sont faites des fibres de quelque plante et des poils de la queue d'éléphant.

Les femmes et les enfans se servent aussi dans leurs amusemens, de gourdes, dans lesquelles ils mettent des graines sèches.

A Sherbro, les naturels comptent parmi les instrumens de musique, un chalumeau de roseau, percé de quatre trous, et une trompette faite d'une dent d'éléphant.

Les naturels se nourrissent de riz, qu'ils font bouillir quand il est sec. Ils l'assaisonnent ensuite d'huile de palmier ou d'une sauce forte, faite soit avec du poisson ou de la viande, soit avec de la volaille et des végétaux bouillis ensemble, et auxquels on ajoute du poivre, des épices et de l'huile de palmier. Ils mangent très-peu de chair, encore la préfèrent-ils séchée ou fumée. Du reste, ils sont bons cuisiniers, et préparent leurs alimens d'une manière fort délicate. Les hommes et les femmes mangent à part, et ne boivent que de l'eau. Ils ne font que deux repas, l'un à dix heures du matin, l'autre au coucher du soleil. Cependant les hommes qui sont à leur aise, font généralement le matin de très-bonne heure, un léger repas de plus, qui est préparé par la favorite de la nuit précédente.

On ne connaît d'autres professions parmi eux, que celles de charpentier, de forgeron et de faiseur de gris-gris. Ils mettent dans leur travail autant de propreté que d'adresse, surtout eu égard à l'imperfection de leurs outils. Dans chaque famille, on file et on

tisse les toiles ; on façonne aussi les habits. Les hommes tissent et cousent , les femmes filent et cardent le coton.

Leur habit est aussi simple que commode. Les jeunes garçons et les filles ne portent jamais que le *tuntungée* , qui est une bande mince de toile passée entre les jambes. Le sexe est distingué par la manière dont on le porte. Les filles sont ceintes d'un cordon , sur lequel elles retroussent le *tuntungée* dont elles laissent pendre les bouts devant et derrière : elles portent en outre une ceinture ou plusieurs rangs de grains autour des reins. Les garçons ramènent un des bouts du *tuntungée* , qu'ils tiennent très-court , par devant ; ils se ceignent de l'autre et le laissent pendre derrière. Excepté les Nalloès , qui n'ont jamais d'autre vêtement , les femmes quittent le *tuntungée* à leur mariage , et portent autour des reins une toile qui descend jusqu'au milieu de la jambe. Elles se plaisent beaucoup à en rejeter une partie sur leur gorge , non pour la couvrir , mais pour l'applatir ; ce qui annonce qu'elles ont changé d'état , et leur donne de l'importance.

Les femmes aiment passionnément la parure. Elles portent des pendants , des colliers , des brasselets , des bagues , des chaînes , des *manilles* , petits cercles d'argent , plats ou ronds , destinés aux poignets ; des cordons de corail , et elles se peignent la figure de diverses couleurs : enfin , une dame africaine qui a fait sa toilette , mérite d'être vue. Sur l'habit ordinaire , qui n'est autre chose qu'un petit et très-court jupon , elle en jette un second de taffetas rouge ; un mouchoir de soie , sans être lié autour du cou , tombe en devant comme une bavette d'enfant , et lui couvre le sein ; un autre de la même couleur est attaché sur sa tête ; ses oreilles sont ornées de pendants , et son cou est chargé d'un gros cordon de corail , de colliers et de chaînes d'or ou d'argent ; autour de ses poignets , on ne compte pas moins de deux ou trois manilles , et moins de cinq ou six bagues d'argent à chaque doigt ; elle se peint le front de rouge et de blanc ; ses cheveux sont aussi proprement que curieusement retroussés , et quelquefois rasés de très-près , ou taillés de manière à former des croissans et des cercles. Derrière elle marchent ses servantes , qui sont en général des filles de dix

à quinze ans, les plus jolies qu'elle peut trouver, parées de corail et de graines; elles portent une pièce de taffetas ou de fine indienne jetée sur l'épaule gauche.

L'habit des hommes est une chemise lâche, sans collet ni poignet, avec de larges manches; des caleçons qui descendent jusqu'au milieu de la jambe, et un chapeau ou petit bonnet juste à la tête, et fait de toile du pays. Au reste, ils vont assez généralement tête et pieds nus, excepté les chefs, qui cherchent à imiter les blancs; excepté encore les Mandingues, qui se distinguent par l'usage d'un bonnet et de sandales rouges, et qui ornent leurs caleçons et leurs chemises de broderies, dans lesquels ils se montrent très-adroits.

Les hommes ne marchent jamais sans leur *belmos*. Le *belmos* est un couteau grand et droit pendu dans une gaine sur la cuisse droite: ils en portent deux, l'un pour manger, l'autre pour se défendre.

C'est en général sur le bord d'une rivière ou d'une crique que les nègres bâtissent leurs villages, à cause de la pêche. On les reconnaît aux *pullams* dont ils sont entourés; ce sont de grands arbres, dont la présence annonce toujours un pays aride. Les naturels ne se donnent point la peine de nétoyer plus de terrain qu'il ne leur en faut pour bâtir leurs maisons. Ils ne soupçonnent même pas que l'abatis des arbres qui les environnent, en même tems qu'il rétablirait la circulation de l'air, rendrait aussi leurs demeures plus saines. Leurs rues ne sont jamais droites: chacun choisit le lieu qui lui convient davantage; il y élève autant de petites maisons qu'il a de femmes et de monde à loger: toutes ces huttes décrivent un cercle. Elles sont entourées d'une clôture de pieux enfoncés en terre. Ces pieux, en quelques mois, tant la végétation est active, deviennent une haie vive; ce qui produit un très-joli effet.

La réunion de plusieurs de ces habitations forme une ville qui couvre souvent beaucoup de terrain, et qui est ordinairement close par un mur de terre ou par une forte palissade.

Quand les habitans sont en guerre, ils ont plusieurs barrières qu'on ferme toujours au coucher du soleil, pour ne les plus r'ouvrir, et sans aucune exception, qu'au matin. Elles sont gardées toute la nuit par des sentinelles vigilantes.

Les maisons n'ont qu'un étage ; elles sont rondes ou oblongues. Les côtés sont fermés de poteaux plantés droits et cloisonnés d'une argile grasse et tenace : les planchers sont aussi d'argile bien battue ; de longs pieux supportent les toits qu'on couvre avec de l'herbe. Comme ces maisons, d'ailleurs très-élevées, sont toujours percées de deux portes opposées, le courant d'air qui s'y établit, les rend très-fraîches, même dans le tems le plus chaud. Les dehors sont blanchis avec une argile blanche qu'on trouve en quelques lieux au fond de la rivière, ou bien avec de la terre savonneuse qu'on tire du pays de Sherbro.

Les portes de ces huttes ne ressemblent pas aux nôtres, si ce n'est chez ceux qui se piquent d'imiter les blancs ; les autres consistent dans une natte attachée au ceintre. Quand la natte est baissée, nul ne doit commettre l'indiscrétion d'entrer sans avertissement ; cette précaution devient inutile quand la natte est levée. Les bords du toit s'avancent en saillie au-delà du mur, de sept à huit pieds, et reposent sur des poteaux. On pratique sous un appentis une espèce de petit portique d'un pied ou de huit pouces, qui abrite les murs contre la pluie, et sert aussi de lieu de dépôt.

Dans les terres, les naturels bâtissent de grandes maisons de briques cuites au soleil. Ces maisons peuvent durer beaucoup d'années, si l'on a soin de garantir le faite des murs des injures du tems. On ne voit dans leurs habitations aucunes cheminées, quoiqu'ils fassent du feu le soir et le matin pour chasser les moustiques et préparer leurs alimens.

Les gens du peuple, les esclaves et les enfans prennent leur repos sur des nattes ou des peaux sèches étendues à terre ; mais les nègres libres et aisés ont une espèce d'alcove formée de quatre pieux enfoncés en terre, auxquels pendent des nattes en guise de rideaux. Dans la chambre des hommes, on place un coffre pour renfermer leurs habits et leurs trésors : il est couvert d'une natte ou d'une peau sur laquelle on pose les armes. La chambre des femmes contient les ustensiles domestiques, les nattes, les sièges et surtout un miroir.

Au centre de la ville est un bâtiment ouvert de tous côtés ; c'est le

le *burrée* ou palais de justice , où se tiennent les palavers et où se traitent toutes les affaires publiques.

Il y a aussi de petites burrées qui servent d'écoles publiques , où l'on apprend aux enfans à lire et à écrire en arabe.

Dans le pays des Mandingues , on voit de plus , dans chaque ville , une mosquée , du faite de laquelle le peuple est appelé à la prière , comme en Turquie.

La polygamie , dans ces contrées , est pratiquée dans toute sa latitude. Les femmes sont fréquemment un gage d'alliance et de paix , comme dans les pays les plus civilisés. Les chefs de deux tribus qui se font la guerre et qui veulent resserrer leurs liens , cimentent leurs négociations par un échange de leurs filles ; les particuliers en font autant , et l'on peut regarder cette circonstance comme la raison principale du grand nombre de femmes qu'ont les chefs.

On fiance très-souvent à un homme une fille aussitôt qu'elle est née. Parmi les Suzées , cet enfant reste avec sa mère jusqu'à l'âge convenable , et cet âge est plutôt déterminé par les progrès réels de la Nature , que par la révolution d'un tems invariablement fixé : alors elles sont définitivement remises au mari. Au jour convenu pour le mariage , l'époux place sur la route de la fiancée , de distance en distance , plusieurs de ses gens avec de l'eau-de-vie et des rafraîchissemens. Si ces derniers articles n'étaient pas fournis en abondance , les conducteurs de la fiancée n'avanceraient pas un pas de plus , alors même qu'ils seraient à la moitié du chemin. Quand ceux-ci approchent de la ville , ils s'arrêtent , et sont joints par les amis du fiancé , qui témoignent leur joie en applaudissant , en buvant et en faisant des décharges d'armes à feu.

Alors une vieille femme charge sur ses épaules la jeune fille , qu'on couvre d'un beau voile ; car dès ce moment jusqu'après la consommation du mariage , elle ne doit plus être vue par aucun homme : on étend des nattes devant les pas de la vieille femme , qui ne peut plus de son côté poser le pied à terre. C'est ainsi que la future arrive à la maison de son fiancé , suivie des amis des deux familles , qui chântent , dansent et tirent des coups de fusil. Vers le soir , le mari se rend enfin dans l'appartement de la jeune fille. S'il

a lieu de soupçonner qu'il y a eu déjà un mortel plus heureux que lui, il la laisse sur le champ. Ceci n'est pas plutôt connu des amis qui l'ont conduite, qu'ils se hâtent de se dérober à tous les regards, criant et hurlant de honte et de confusion. Si tout va bien, le mari reste avec elle la nuit entière; les amis alors se réjouissent et portent processionnellement, suivant la loi de Moïse, les preuves de la virginité. Dans tous les cas, le mari peut garder la jeune fille; mais lorsqu'il la renvoie, il doit rendre tout ce qu'elle a apporté.

Les Bullams, les Bagos et les Tommanies reçoivent dans leurs maisons leurs fiancées dès l'enfance. Alors ils font aux parens de l'enfant un présent proportionné à leurs moyens. Si par la suite l'enfant ne se trouve pas bien traitée, les parens ont le droit de la reprendre en rendant le présent, comme le mari a toujours le droit de la renvoyer en ne redemandant rien.

D'après ces détails, on voit que la chasteté est une vertu très-estimée chez les Africains; elle l'est en effet, mais jusqu'au mariage seulement. Dès ce moment, c'est pour une femme un trait d'impolitesse et de mauvaise éducation de résister à un amant. Il est vrai qu'elle serait punie si elle était découverte, mais sa réputation n'en recevrait pas d'atteinte. Dans les sables sauvages de l'Afrique, on trouve les usages reçus en Italie et en Espagne. Chaque dame nègre a aussi son *sigisbé* ou son *cortejo*, qu'elle choisit et produit partout. Le mari est obligé de tolérer cette liaison en silence: les lois cependant ne manquent pas de sévérité contre l'adultère, mais elles sont sans force si elles ne sont soutenues d'un grand pouvoir dans le plaignant, qui souvent même n'ose pas éclater, pour éviter le ridicule dont il serait couvert. C'est surtout parmi les grands, qui ont beaucoup de femmes, que cette pratique est en vigueur: le peuple se contente d'une ou deux femmes au plus, et par cela même il est moins exposé.

Une chose remarquable et vraiment extraordinaire, c'est que les femmes n'abusent jamais leurs maris, en introduisant des bâtards dans la famille: avant l'accouchement elles nomment toujours le père. Si pourtant le mari desire trouver son tour pour avoir un enfant d'une femme chérie, il l'oblige à jurer qu'elle sera sage

quelque tems ; elle jure et tient ordinairement son serment. Mais si dans l'intervalle , soit par violence , soit par persuasion de son amant , elle cède à ses desirs et fausse ainsi sa promesse , elle le confesse sur le champ à son mari , et cet aveu est d'autant plus beau , que les deux amans n'en subissent pas moins une punition honteuse ; ils sont pour toujours voués au mépris et à l'infamie.

Ces peuples ont pour les morts la vénération la plus profonde ; ils leur rendent douloureusement et avec respect les derniers devoirs. Comme en Europe , ils les enterrent indifféremment le matin ou le soir : le lieu de la sépulture est sacré ; c'est toujours un bois hors de la ville. Un de leurs dogmes est que personne ne meurt sans en avoir la préscience , à moins qu'ils ne soient victimes de la magie ou du poison , et que les charmes d'un ennemi n'aient été plus puissans que les talismans qu'ils portent.

Le corps qui doit être enterré , est enveloppé d'une toile blanche , placé dans une bière ouverte , que portent sur leurs têtes six garçons ou six filles , suivant le sexe du mort. Il est précédé d'un ami , qui tient un rameau vert à la main , et qui lui fait plusieurs questions sur la cause de sa mort. L'avez-vous prévue ? Est-elle naturelle ? Vous a-t-elle été donnée par poison ou par magie ? Telles sont les questions principales que cet ami lui adresse. Les porteurs interprètent les réponses du mort , suivant les mouvemens de son corps , qu'ils prétendent sentir. Une simple rotation indique que la mort est naturelle. Dans ce cas , on lui demande ce qui l'a porté à mourir et à quitter ses amis ; si c'est de chagrin de n'avoir pu se procurer , ou d'aussi beaux habits , ou un aussi beau fusil que telle personne ; si c'est de désespoir de n'avoir pu se venger de telle autre qui l'avait offensé. Mais quelle que soit sa réponse , dans ces derniers cas , les amis ne peuvent poursuivre celui dont le mort se plaint.

Un mouvement en avant est une preuve de poison ou de magie , alors il faut découvrir le coupable : nouvelles questions au mort. On lui nomme plusieurs personnes , sans excepter celles de sa famille. S'il se tait , on dit qu'il est irrité de ce qu'on accuse ses parens , et on le prie de s'expliquer sur le coupable qu'on lui désigne dans le nombre de ses ennemis connus. Pour éclaircir le fait , on l'invite

à diriger sa bière vers celui qui tient le rameau élevé ; s'il la pousse en avant et frappe ainsi le rameau, le coupable est nommé et les spectateurs sont convaincus. Trois mouvemens en avant indiquent la magie, et deux le poison.

Soudain le coupable est saisi : s'il est accusé de magie, on le vend sans autre formalité. Il arrive même souvent, quand le mort est une personne de distinction, et que l'accusé est pauvre, qu'on vend toute sa famille avec lui. Mais s'il est accusé de poison, on le réserve pour une épreuve ultérieure à laquelle il est rare qu'il échappe.

Après avoir déposé le mort dans sa tombe, où l'on jette, suivant l'usage, ses meilleurs habits, et tout ce qu'on regarde comme pouvant lui être nécessaire, on revient à l'accusé, qui est enfermé de manière à pouvoir s'échapper. Il est ainsi averti que la loi qu'il a transgressée, demande contre lui la privation de sa liberté.

Aussitôt qu'il fait nuit, il s'échappe et s'enfuit à la ville prochaine. Là il invoque la protection du chef, qu'on suppose être impartial ; il proteste qu'il est innocent du crime dont on l'accuse, et demande l'épreuve de l'eau rouge. Cette demande lui est accordée, et les amis du mort sont convoqués pour assister à l'épreuve.

Le jour pris, on place l'accusé sur un siège élevé ; dépouillé de tous ses habits, et n'ayant qu'une ceinture de feuilles de plantin. Alors, en présence de toute la ville, qui est rassemblée dans ces grandes occasions, il mange du riz ou du cola ; puis il boit l'eau empoisonnée. S'il meurt, ce qui arrive presque toujours, il est déclaré coupable ; mais s'il échappe, il est jugé innocent vingt-quatre heures après l'épreuve. Pendant ce tems, il ne doit soulager la nature par aucunes sécrétions, et s'il n'a pas la force de les retenir, on regarde son impuissance comme une preuve aussi forte de l'accusation, que s'il était tombé mort au premier coup de la fatale boisson. Pour prévenir au reste toute surprise, on le force à se mêler aux chants et aux danses par lesquels on célèbre, pendant toute la nuit, son innocence.

Une fois acquitté par ce jugement de Dieu, il est investi de la confiance générale ; il a le droit de diriger une action contre les

parens et les amis du mort, pour diffamation et faux empoisonnement. Ceux-ci sont condamnés, et paient toujours une amende égale à l'injure.

Quand l'accusation de magie tombe sur quelqu'un qu'on ne peut vendre, soit à cause de son âge, soit à cause de l'illustration de sa famille, qui serait déshonorée par l'esclavage d'un de ses membres, l'accusé convaincu est conduit hors la ville, dans un champ où il est obligé de se creuser à lui-même son propre tombeau, tandis que les gens qui l'entourent pour le garder, l'abreuvent d'outrages, et lui disent : Vous tuez les autres, vous trafiquez de mort, et vous ne voudriez pas que la mort vous atteignît à votre tour ! Pendant toutes ces injures, il continue son ouvrage lugubre, avec une apparente insensibilité, et se contente de répondre : Il est vrai que j'ai tué un tel et beaucoup d'autres, et que si je restais en vie j'en tuerais beaucoup encore. Puis de tems en tems, avec son propre corps, il prend la mesure de la fosse ; quand elle est jugée assez profonde, on le place à l'un des bouts, la face tournée vers la tombe ; dans cette position, un des assistans lui donne par derrière un coup violent sur la nuque du cou, et le fait ainsi tomber dans la fosse, sur la face ; on le couvre de terre, et on achève de lui donner la mort en le perçant d'un pieu très-aigu qu'on enfonce à grands coups dans la terre. On comble la tombe, et le nom du coupable est condamné à un éternel oubli.

Ces cérémonies, dans lesquelles il se rencontre de légères différences, suivant les différentes tribus, sont si bizarres, et la fraude en est si palpable, qu'il est étonnant que ce peuple ne l'ait pas enfin découverte, et qu'il n'en ait pas proscrit le barbare usage, malgré son antiquité.

Toutes les nations sauvages et ignorantes ont cru aux charmes et à la magie, mais rien n'égale la féroce superstition des peuples dont je parle. Si un crocodile dévore une personne, si un léopard égorge une brebis ou de la volaille, si l'on tombe malade ou si l'on meurt subitement, si l'on éprouve enfin quelques revers ou quelques événemens extraordinaires, c'est toujours la faute du sorcier, et ce sorcier, découvert par les moyens que je viens de décrire, ou

par d'autres devins, n'échappe jamais à la peine cruelle que la loi prononce contre lui.

Ils ont une foi sans bornes dans l'efficacité du talisman, qu'ils appellent *gris-gris*. Ils le portent au cou, à la ceinture, aux jambes et aux bras. Chaque *gris-gris* a sa vertu particulière; l'un préserve des balles, l'autre du poison, l'autre du feu, l'autre de l'eau; et quand un homme a été tué, brûlé ou noyé, ils disent que son *gris-gris* n'était pas si efficace que celui de son ennemi. Cependant ils sont persuadés que les *gris-gris* ne peuvent rien contre les canons.

Ces *gris-gris* sont faits de peau de chèvre en poil ou maroquinée. On leur donne des formes diverses et des grandeurs différentes, depuis un jusqu'à trois pouces. Ils sont remplis d'une espèce de poudre et de morceaux de papier qui contiennent des sentences de l'alcoran, en arabe; les prêtres ou marabouts ont le privilège exclusif de les préparer et de les vendre.

Ces faiseurs de *gris-gris* font aussi le métier de devins: leur témoignage est pour le peuple l'évidence même; ils lisent dans l'avenir; ils découvrent les voleurs, les adultères; ils font des miracles même par procureur; enfin, toutes les actions de la vie de ces hommes crédules sont soumises à l'influence des devins.

Chez les nations sauvages, la médecine est ordinairement jointe à la divination ou au sacerdoce. Il en est autrement dans ces pays. Ce sont les vieilles femmes qui soignent les malades, et cette tâche est remplie par elles avec beaucoup de zèle et avec un succès étonnant, surtout quand il s'agit de blessures: elles emploient des simples qui se trouvent abondamment dans les champs et dans les bois.

Les maladies les plus communes sont les fièvres intermittentes et l'hydrocèle. C'est encore de simples dont on fait usage contre les fièvres, et la cure est infaillible. On croit que les naturels doivent la dernière maladie à l'usage excessif du vin de palmier, et surtout à un tempérament désordonnément voluptueux. Les maladies vénériennes sont aussi très-répandues; mais jamais elles ne sont accompagnées de ces affreux symptômes qui éclatent en Europe. Les naturels ne peuvent croire qu'elles se gagnent par le

commerce avec un individu mal-sain. Au moyen des simples et de la grande chaleur, elles sont très-faciles à guérir. La petite vérole est endémique, mais plus rare sur les côtes que dans les terres.

Les étrangers sont sujets à d'autres maladies. La plus funeste pour eux est la dyssenterie. Ils ont des remèdes contre ce fléau, mais le moyen de s'en garantir est de vivre sans excès, comme sans privations.

Je termine ce chapitre par une réflexion que je crois importante. Le gouvernement français avait reconnu la nécessité de protéger le commerce à la côte occidentale d'Afrique, de former de nouveaux établissemens sur tous les points de la côte les plus favorables à la traite, et de faire des armemens pour se procurer les connaissances les plus précises : chaque année il destina un ou plusieurs bâtimens pour remplir la station d'Afrique ; c'est un soin que l'administration actuelle ne doit pas négliger.

Ces mesures sont d'autant plus nécessaires, que l'on vient de rétablir pour nous la traite des nègres. Le décret qui la supprimait et qui donnait *brusquement* la liberté à tous les nègres esclaves, fut rendu dans le délire et le tumulte des passions ; il a causé les plus grands malheurs ; le tems et la sagesse peuvent seuls les réparer.

Je répéterai ici ce que j'ai déjà imprimé sur les principes philanthropiques de la compagnie anglaise. *Elle fait dépendre ses succès du concours de toutes les nations et d'un accord parfait entre elles pour l'abolition du commerce des esclaves ; mais se flatte-t-elle de cette union ? et l'obtiendra-t-elle jamais ? Il est au moins permis de douter d'une convention qui proclamerait la ruine et la perte entière des colonies d'Amérique. Je le dis avec douleur : si la compagnie ne donne pas une autre direction à ses vues, elle aura fait un beau rêve et dépensé inutilement des sommes énormes.*



CHAPITRE XVI.

Description de la barre du Sénégal et des rives de ce fleuve jusqu'à l'île Saint-Louis. Précautions à prendre pour passer la barre. Un mot sur les pirogues des nègres.

Après avoir parcouru rapidement tous nos établissemens, depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de Serre-Lionne, il faut revenir sur ses pas, franchir la barre du Sénégal, et remonter ce fleuve jusqu'à l'île Saint-Louis, qui en est le chef-lieu, et qui par cela seul mérite une description particulière.

La barre du Sénégal, placée par les 18^o. 51^m. 30'. de longitude, et 15^d. 53^m. de latitude, est une digue de sable mouvant, formée à l'embouchure de la rivière, par les vases et les sables qu'elle entraîne dans ses débordemens, et que la mer repousse sans cesse vers la côte. Le fleuve, par la masse de ses eaux et la violence de son courant, y fait deux ouvertures que l'on appelle les passes de la barre. On les distingue en grande et en petite : leur trajet est très-difficile et même dangereux.

La grande passe a, pour l'ordinaire, environ cent brasses de largeur et huit ou neuf pieds de profondeur. Quelquefois l'une et l'autre de ces dimensions sont beaucoup moindres. Dans tous les tems, il ne peut y passer que des bâtimens tirant au plus sept à huit pieds d'eau : l'excédent est nécessaire pour le tangage, extrêmement rude sur cette barre. Les lames y sont très-grosses, fort courtes, et se brisent avec une violence effroyable. Ce passage est souvent le terme fatal de la navigation la plus heureuse.

La petite barre, très-étroite, a si peu de profondeur, qu'il ne peut y passer que des canots ou des barques légères.

On ne se hasarde sur la grande passe qu'avec un pilote expert, et qui la visite tous les jours pour en connaître exactement l'ouverture et la profondeur. L'une et l'autre sont toujours incertaines, et dépendent

dépendent de plusieurs circonstances. Les seules connues sont la grosseur et la rapidité du fleuve ; d'autres qu'on ignore , produisent le même effet. Mais il faut sans doute attribuer à la double action du fleuve et de la mer ces variations toujours subites , et qui ne s'opèrent jamais à de grandes distances.

Le pilote chargé du passage de la barre a , pour ce service , une barque grande , forte et pontée , et des nègres nommés Laplots , n'ayant pour tout vêtement qu'une bande de toile de cinq à six pouces de largeur , qui passe entre leurs cuisses , et dont les extrémités sont attachées à une corde qui leur sert de ceinture. Ils sont tous fortement constitués et excellens nageurs. Cependant , malgré leur adresse et leur vigueur , il arrive quelquefois que la barque et l'équipage périssent ; le plus souvent ils échappent au naufrage , et toujours ils s'occupent du salut des étrangers : plusieurs Français leur doivent la vie. Malheur aux téméraires qui oseraient , sans ce secours , braver les dangers de la barre : ils y périraient infailliblement. Le passage ne dure heureusement qu'un quart-d'heure : mais il inspire tant de frayeur , que le tems paraît d'une longueur insupportable. Les premiers qui franchirent la barre du Sénégal furent des hommes intrépides.

Lorsqu'on est sorti de ce passage , le calme succède à tant d'horreurs : on entre dans une rivière dont le cours est aussi paisible , aussi doux que son entrée a été rude et pénible. Elle a vingt à vingt-cinq pieds de profondeur : sa largeur est très-considérable. Les rameurs épuisés reprennent haleine : ils abandonnent pour un moment leurs avirons , boivent de l'eau-de-vie , dansent et se réjouissent de leur heureuse traversée : on leur distribue toujours quelque récompense. Je leur donnai un louis d'or ; ils furent si satisfaits , qu'ils *chantèrent* long-tems ma générosité , et qu'elle me fit beaucoup d'honneur dans la colonie.

Les nègres traversent lestement la petite passe avec les pirogues dont ils se servent , soit pour la pêche , soit pour se rendre à bord des bâtimens nouvellement arrivés. Ces pirogues sont quelquefois entièrement creusées dans un arbre ; le plus communément le fond est d'une seule pièce , tandis que les côtés y sont rajoutés et cousus

avec de petites cordes d'écorce d'arbre. Elles sont calfatées avec de la paille battue et de la terre grasse ; celles du Sénégal sont cependant calfatées à la française. L'équipage de ces petits canots très-étroits, et qui n'ont tout au plus que douze pieds de longueur, est ordinairement de cinq hommes. L'un est assis à la poupe et gouverne d'une main, tandis qu'il vide de l'autre l'eau qui entre dans la pirogue ; les quatre autres nègres sont debout, le visage tourné vers la proue. Ils se servent de pagalles qu'ils plongent vivement dans l'eau en les poussant derrière eux ; chaque pagalle aide ainsi le gouvernail et fait l'office d'aviron. Les pagalles ont la forme des pelles de four. C'est par cette manœuvre qu'ils avancent et virent très-promptement. Ces pirogues trop légères manquent d'assiette, et sont sujetes à se renverser ; mais ceux qui les montent, s'en embarrassent peu. Ils attachent au fond ou aux côtés ce qu'ils veulent transporter, et quand il leur arrive de virer, ils en sont quittes pour retourner la pirogue ; l'un d'eux entre alors dedans et la vide, pendant qu'elle est soutenue par les autres qui nagent autour, en attendant qu'ils puissent y remonter et continuer leur voyage. En pleine mer ces pirogues semblent se perdre à tout moment : la moindre lame les élève jusqu'aux nues ; elles plongent avec la lame qui les avait élevées : comme elles sont petites, elles disparaissent, et semblent s'engloutir sous une autre lame qui s'élève à son tour.

La barque pontée, dont il a été parlé, sert, non-seulement à faire le passage, mais encore à alléger les bâtimens qui doivent entrer en rivière. Par ce moyen, ceux de cent à cent cinquante tonneaux y entrent ordinairement ; ceux d'une plus grande portée restent en rade. La barque pontée va recevoir leurs marchandises, et porte à leur bord les cargaisons qui leur sont destinées. La rade est houleuse, mais d'une tenue bonne et sûre : cependant cette manœuvre est difficile, par conséquent lente et dispendieuse ; mais surtout elle est dangereuse pour les équipages, qui souvent tombent malades. Il ne convient point d'expédier pour ces parages des vaisseaux d'une forte portée.

La barre du Sénégal présente sans doute de grands inconvéniens ; mais, il faut en convenir, c'est à eux surtout que nous devons la

sûreté de nos établissemens sur ce point. Comment en effet nos ennemis pourraient-ils faire entrer en rivière les troupes et les attirails de guerre ? Une ou deux barques armées en dedans de la barre suffiraient pour couler bas toutes celles qui se présenteraient. Et remarquez que deux ne peuvent tenter à la fois de franchir ce passage dangereux ; elles se heurteraient, et se briseraient infailliblement sur ces montagnes d'eau.

La saison la plus commode pour passer la barre est depuis le mois de janvier jusqu'au mois d'août ; les vents sont alors assez variables et portent vers le nord. Les meilleurs de ces huit mois sont ceux d'avril, mai, juin, juillet, et les plus dangereux ceux de septembre, octobre, novembre et décembre. Les vents de l'est soufflent alors avec impétuosité, augmentent la force du courant de la rivière, et en rendent l'entrée tout-à-fait impraticable.

Lorsqu'on arrive en rade, on voit à droite une pointe, dite de Barbarie, qui sépare la rivière de la mer. Elle est plate, inculte, et même stérile. C'est un sable moyvant, sec et fin comme la poussière que le vent conduit à son gré. Elle a cent toises plus ou moins en différentes parties, et conduit la rivière en longeant le bord de la mer, presque droit au nord jusqu'à l'île Saint-Louis, et au-delà. Cette pointe de sable est couverte de certains oiseaux qu'on appelle grands gosiers ou pélicans, qui ne valent pas la peine d'être chassés, et de petits crabes ou tourlouroux dont on ne mange point.

La rive gauche s'appelle terre de Guinée. Elle est incomparablement meilleure et plus agréable que la pointe de Barbarie. Son nom signifie, dans la langue du pays, *terre du diable*. Cependant le sol est uni, couvert de verdure, de grands arbres, et surtout de palmiers qui font un très-bel effet. Cette côte est de la seigneurie de *Bieurt*, sous la dépendance du royaume de Cayor. Ce royaume, de ce côté-là, finit à l'île de *Bifeche*, à six lieues ou environ de la barre.

A deux lieues de la barre un canal formé naturellement par la rivière, conduit au village de Bieurt. L'entrée en est défendue par un banc qui quelquefois est dangereux. Il a deux petites îles, l'une, qui borde le Sénégal, s'appelle l'île de *Bocos*. Les Français

y établirent leur premier comptoir, dont on voit encore les vestiges à la pointe du nord, mais qui fut bientôt abandonné parce que le terrain est bas, marécageux, mal-sain, et sujet aux inondations. L'autre île se nomme l'île de *Mogue*; elle est inculte, inhabitée. Il y a dans ses environs des salines très-abondantes. On y voit aussi une carrière intarissable d'écailles d'huîtres, dont on fait de la chaux. Ces amas prodigieux d'écailles d'huîtres ne sont pas rares : on en trouve en plusieurs endroits, mais on ne trouve que des écailles. Malgré l'assertion de plusieurs historiens, les recherches les plus actives n'ont pu faire trouver l'huître au Sénégal.

Entre l'île de Bocos et celle de Bifeche, on en trouve une autre de cinq à six lieues de circonférence, beaucoup plus longue que large, appelée l'île de *Sor*, *Saure* ou de *Jean Bart*. Sa partie occidentale est sur la rivière du Sénégal. Elle est fertile en partie, et couverte de très-beaux bois de haute futaie. C'est là que les Français font paître leurs bœufs et leurs moutons. Elle appartient à deux seigneurs nègres : ils ont chacun leurs villages, et vivent tous deux en bons voisins avec les Français.

Dans le nord-nord-est de l'île Saint-Louis, on trouve celle de *Thunck*. Cette île et celle de *Sor* sont sujetes aux inondations dans le tems des débordemens.

A l'est de l'île de *Sor*, on en voit deux d'une grandeur à peu près égale, et qui lui sont parallèles; l'une s'appelle *Guiogou*, et l'autre *Doremour*. Toutes deux sont aussi la propriété de deux seigneurs nègres, amis des Français.

Une autre île très-petite est placée à la tête de l'île de *Sor*. Toute sa superficie est couverte de pierres plates, ovales, dures, lisses et pesantes, de l'espèce des cailloux que l'on trouve sur le bord de la mer, et que l'on nomme galet. C'est sans doute ce rapport qui a fait donner le nom de *Galet* à cette petite île.

Il serait plus difficile d'assigner l'origine du nom d'*Ilet aux Anglais*, donné à une petite île qu'on aperçoit vis-à-vis l'île de Bocos et au milieu de la rivière. Ce serait au reste une grande erreur de croire que les Anglais y eussent jamais eu un établissement. Cet îlet n'a pas plus d'un demi-quart de lieue de longueur; il est

bas, marécageux, noyé en plusieurs endroits, par conséquent mal-sain.

On connaît encore trois îles, *Babagué*, *Safal* et *Gueber*, dont le commandant du Sénégal fit l'acquisition pour le compte de la République, au mois de brumaire an 8.

De toutes les îles qui avoisinent le chef-lieu, Babagué est celle qui présente le plus d'avantages pour un établissement, près l'embouchure de la rivière. Plus élevée que les autres, elle est susceptible de culture, et peut recevoir l'excédent de l'île Saint-Louis. Depuis mon départ, on y tient un poste proportionné à la garnison.

C'est à trois quarts de lieue de l'île aux Anglais qu'on trouve l'île Saint-Louis, principal comptoir des Français, résidence du gouverneur, de tous les officiers tant civils que militaires, et du directeur-général.



 CHAPITRE XVII.

Description de l'île Saint-Louis, sur le Sénégal. Son administration civile, militaire et judiciaire.

L'ÎLE Saint-Louis est au 18^d. 48^m. 15'. de longitude, et 16^d. 4^m. 10'. de latitude. Placée au milieu de la rivière du Sénégal, elle n'est qu'à quatre lieues de la barre qui vient d'être décrite dans le chapitre précédent. Elle a à l'est un mouillage pour les bâtimens d'une certaine portée, la largeur de la rivière étant de ce côté de trois cent quatre-vingts toises, et la profondeur de vingt à trente pieds. Les barques et les bateaux peuvent mouiller à l'ouest, où la rivière a deux cent dix toises de largeur et peu de profondeur. Cette île est extrêmement petite; elle n'a que onze cent cinquante toises de longueur du nord au sud, et sa largeur n'est pas partout la même. A la pointe du sud on compte quatre-vingt-dix toises de largeur; à celle du nord, cent quatre-vingt-douze toises, et de l'est à l'ouest, à l'endroit où le fort est construit, cent trente toises : elle s'étend du nord au sud, et forme une espèce de banc allongé.

Le terrain est plat et sablonneux; cependant à la pointe du nord on voit quelques arbres, mais en petite quantité. Ce sont des mangles ou palétuviers, dont le pied est toujours dans l'eau, et qui, de leurs branches droites, pliantes et sans nœuds, laissent tomber des rejetons qui prennent racine aussitôt qu'ils touchent la terre, et forment ainsi des arcades. Le nombre s'en multiplie à l'infini, et de telle sorte, qu'un seul pied de palétuvier peut, avec le tems, en produire une quantité prodigieuse d'autres, qui forment bientôt une forêt d'arcades, sous lesquelles on peut passer commodément, et se mettre à l'abri du soleil. Rien n'est plus curieux que l'aspect de ces promenades, rien n'est plus agréable que leur usage : on en trouve fréquemment sur les bords du fleuve.

On voit encore dans l'île quelques palmiers isolés; ils se trouvent surtout dans les jardins.

A la pointe du nord et dans quelques autres places , il s'est formé de petites savannes qui produisent une herbe courte , déliée , toufue et un peu salée. Elle sert à l'engrais des cochons et des moutons , et donne à leur chair un goût excellent.

Le climat de l'île Saint-Louis est doux , sain et agréable pendant huit mois de l'année. A compter du premier décembre jusqu'à la fin de juillet , la température peut être comparée à celle de nos beaux jours d'été : le froid s'y fait même sentir assez souvent. Toutes les maisons ont des cheminées ; ce qui indique le besoin de faire du feu pendant certains jours de l'année. On l'allume seulement le matin et le soir : il serait inutile et même incommode dans le milieu du jour et quand les rayons du soleil ont échauffé l'atmosphère. Cet astre brille de tout son éclat , dans ce pays , pendant les huit mois dont on vient de parler : le ciel est pur et sans nuages ; des vents frais et constans purifient l'air , et le froid qui se fait sentir par intervalles , est une véritable faveur de la Nature pour la santé des habitans.

Les maladies sont aussi rares à cette époque , qu'elles sont fréquentes dans les mois d'août , septembre , octobre et novembre , connus sous le nom de *mauvaise* ou *haute saison*. C'est le tems des pluies. Les vents alors sont presque toujours dans la direction de l'est. Ils traversent les sables brûlans de l'Afrique , et , corrompus par les exhalaisons fétides des marécages , ils portent la contagion dans l'île. Les dyssenteries , les fièvres putrides et inflammatoires se déclarent à cette époque funeste , et causent souvent de grands malheurs.

On se garantit de cette influence maligne en évitant tous les excès , et surtout en se gardant de dormir le jour ; en buvant à jeun un peu d'eau-de-vie infusée de quinquina ; en prenant sobrement une nourriture saine , un exercice modéré , et des bains presque tous les jours. On purifie l'air en brûlant de la gomme que le pays fournit abondamment. J'ai passé deux de ces saisons à l'île Saint-Louis sans éprouver la moindre incommodité ; d'autres y ont vécu vingt , trente et quarante ans ; ils n'ont pas été moins heureux que moi.

Lorsque le mal est venu, il ne faut pas pour cela désespérer du malade. Les gens de l'art emploient des remèdes curatifs, et de ce nombre, le plus spécifique, est l'évémétique. Ces remèdes donnés à propos produisent ordinairement les meilleurs effets. J'ai connu plusieurs malades qu'ils ont rendus promptement à la santé. Je conviens que ces maladies sont dangereuses, mais c'est une erreur de croire qu'elles sont incurables. C'est encore une erreur de dire et de croire que le climat est constamment mal-sain : je n'en connais pas de meilleur pendant les deux tiers de l'année, et les dangers de l'autre tiers sont exagérés par les historiens. Plusieurs n'ont jamais été en Afrique ; les autres, sur ce point, sont de mauvaise foi.

Il n'y a jamais eu de médecins à l'île Saint-Louis. Des chirurgiens plus ou moins habiles y sont entretenus aux frais du gouvernement, qui n'a pas toujours fait d'excellens choix. Espérons qu'il n'enverra à l'avenir que des gens assez instruits pour rassurer les habitans, découvrir l'influence du climat sur leur santé, en détruire la cause ou y porter les remèdes convenables. Ces remèdes peuvent se trouver dans les productions même du pays. Les naturels se préservent ou se guérissent avec des simples qui nous sont inconnues : il est probable qu'en les observant de près, on ferait des découvertes très-utiles.

Lorsque la mauvaise saison est passée, lorsque les vents d'est ont fait place aux vents frais et salutaires qui soufflent constamment pendant le reste de l'année, la santé et la joie qui l'accompagne presque toujours, renaissent dans tout le pays : on tire alors un coup de canon à boulet, dirigé sur la mer. Cet avertissement d'usage annonce que les dangers sont passés ; il dissipe toutes les craintes des habitans.

Il y a pourtant deux inconvéniens dont ils ont bien de la peine à se garantir.

Le premier est la piqure des milliers de moustiques, de cousins ou maringouins, qui, plus incommodes et plus nombreux dans la saison des pluies, ne quittent pas absolument l'île ; quand elle a cessé, il en reste assez pour désoler les habitans. J'avais trouvé le moyen de me préserver de leurs attaques, au moins pendant la nuit.

nuit. Je fis faire les rideaux de mon lit à l'espagnole, c'est-à-dire, de gaze d'Italie, cousue de toutes parts, et fermant en coulisse; ces insectes ne pouvaient ainsi pénétrer jusqu'à moi, et je dormais en paix.

Le second inconvénient, beaucoup plus grave sans doute, est le manque absolu d'eau pendant huit mois de l'année. Il n'y a ni source, ni fontaine dans l'île, et la rivière est salée depuis le mois de décembre jusqu'à la fin de juillet. Le reste de l'année, tems de la crue des eaux, la rapidité de leur cours empêche les marées de monter assez haut pour gâter la rivière autour de l'île : on se sert alors de cette eau, qui est fort saine et agréable à boire. Dans les autres tems, il faut avoir recours à des expédiens. On fait des petits trous dans le sable, et l'on y puise une eau saumâtre, dont il faut user faute d'autre. Pour la rendre moins dangereuse, plus pure et plus potable, on la fait purifier dans des canaries, mais l'usage de ces vases n'est pas universel. D'autres la font filtrer au travers de pierres poreuses qu'on tire des Canaries, et qui sont creusées en cône; l'eau, en passant par les pores de ces pierres, se décharge de toutes ses impuretés, et même d'une portion de son sel; elle est alors passablement bonne : mais tous les habitans ne peuvent pas se procurer de ces sortes de pierres, et elles ne fourniraient pas à une grande consommation. Pour y suppléer, on envoie des barques au haut de la rivière, où la marée ne pénètre jamais; elles y remplissent d'eau les barriques vides dont elles sont chargées. Ces voyages se répètent plus ou moins de fois, suivant les besoins de la colonie.

Il ne sera pas inutile de donner quelques explications sur les trous faits dans le sable pour se procurer de l'eau. Ces trous sont peu profonds, et ne donnent de l'eau qu'un moment : il faut les renouveler, et dans d'autres positions, toutes les fois qu'on a besoin d'eau. On la fait rafraîchir en l'exposant au vent du nord, dans des vases de terre qui ne sont point vernis. Cette eau offre un phénomène assez bizarre; elle devient salée à mesure que celle de la rivière s'adoucit; et dès que la rivière redevient salée, l'eau tirée des trous faits dans le sable s'adoucit sensiblement : ce double effet de la

marée sur l'eau, qui n'est plus en contact avec elle, mérite sans doute de fixer l'attention des chimistes.

Au reste, on ne peut que s'étonner de voir le principal établissement des Français sur la côte d'Afrique manquer d'eau pendant une si grande partie de l'année, quand on sait qu'ils ont pu y bâtir facilement des citernes; quand on sait que la chaux, le sable et la brique se trouvent ou peuvent se faire sur les lieux; quand on est instruit de l'attention des Portugais à bâtir des citernes à Arguin, place beaucoup moins importante. Nous possédons le Sénégal depuis plusieurs siècles; nous avons pu imiter les Portugais d'Arguin; le besoin le plus pressant sollicitait cette mesure: par quelle fatalité n'a-t-elle pas été prise? Ce que nous aurions dû faire, hâtons-nous de l'exécuter, bâtissons des citernes à l'île Saint-Louis.

En 1787, le physicien Prélong, étant à Gorée, imagina un mastic propre à la construction des citernes et à conserver l'eau: ce mastic est une espèce de pouzzolane combinée avec une égale portion de chaux et de ciment.

Si la Nature a favorisé les rives du Sénégal d'une température aussi heureuse pendant les deux tiers de l'année, elle n'a de même presque rien refusé à son sol, et surtout à celui des îles placées dans son cours: elles sont propres aux plus riches cultures, et ne demandent qu'à être mises en valeur. Cependant l'étranger a détourné ses regards de cette mine féconde, pour ne les fixer que sur les produits du commerce. Devenu riche en peu de tems, il s'est éloigné de la source de ses richesses, sans avoir rien fait pour l'agriculture et les arts. Toutes les terres sont couvertes de ronces: on n'y voit aucun de ces fruits, aucune de ces plantes salutaires dont la Providence a doté presque tous les climats; on n'y trouve ni l'oranger ni le citronnier, qui réussissent si bien dans les pays chauds: le soleil y darde inutilement ses rayons. On se borne à la culture des plantes potagères de l'Europe, dans des jardins où elles viennent avec la plus grande facilité pendant toute l'année, et qui, malgré les agrémens et les douceurs qu'on en retire, sont en très-petit nombre dans la colonie.

L'île Saint-Louis et celles qui l'avoisinent, sont moins propres à

la culture. Leur sol est plat, sablonneux et aride, peu élevé au dessus du niveau du fleuve; il est exposé aux inondations : j'en excepte *Babagué*, qui présente moins d'inconvéniens. Celles qu'on rencontre plus haut, annoncent au contraire la plus grande fertilité, et sont placées dans des positions heureuses. On a dit que le café croissait sans soins dans l'île à morfil : c'est une erreur, et une erreur d'autant plus déplorable, que toutes les productions de l'Amérique y réussiraient parfaitement. Le coton, l'indigo et le tabac y viennent sans culture; mais on n'a rien fait pour aider la Nature. On a dit encore que cette île était couverte d'orangers et de citronniers; autre erreur aussi déplorable que la première. Ces arbres, dont les fruits sont si salutaires dans les pays chauds, sont inconnus sur les bords du Sénégal : on n'en voit nulle part; nulle part l'homme n'a rien demandé à la terre; tous ses soins, toutes ses vues se sont dirigés vers le commerce, et l'on ne découvre d'autres constructions que celles qui peuvent servir à l'usage des habitans.

Il y a sur la petite étendue qu'offre l'île Saint-Louis, un fort, un magasin à poudre, un hôpital, une église, et une vingtaine de maisons bâties en brique. Les nègres, esclaves ou libres, habitent des cases de bois entourées et couvertes de paille, terminées en pain de sucre. Toutes les rues sont larges, parfaitement alignées; ce qui produit à l'œil un effet agréable.

C'est encore sur ce très-petit terrain qu'on a pris un emplacement assez vaste, dans la pointe du sud, destiné à enterrer les morts. Plusieurs considérations imposaient aux habitans le devoir d'éloigner leur cimetière pour l'établir dans une des îles voisines; aucune n'a prévalu, ou pour mieux dire, on ne s'est jamais occupé de cette mesure salutaire. Je me rappelle d'en avoir pressé l'exécution pendant mon séjour; tout le monde était de mon avis, et cependant le changement n'eut pas lieu; il s'opérera sans doute un jour, et sur ce point capital je renouvelle mes instances.

Le fort est placé à l'est et au centre de l'île : sa façade est tournée vers la mer; il est entouré de murs qui forment de vastes cours de tous côtés : celle de l'ouest est plus grande que les autres. La place d'armes, qui se trouve de ce côté devant le fort, est spacieuse et

bien disposée : elle est couverte à l'ouest par une forte batterie qui domine à la fois la rivière, la pointe de Barbarie et la mer. La construction du fort est irrégulière : il forme un angle obtus entouré de quatre tours rondes, placées à des distances inégales et de quelques bastions. Il paraît qu'il a été fait sur divers plans, et d'après les idées plus ou moins bonnes des différens gouverneurs. Ses murs sont de bonne maçonnerie de brique ; il est couvert en tuiles, et dans son intérieur on a pratiqué de très-grands magasins. Il est garni d'une bonne artillerie, bien fourni de menues armes. Il pourrait être mieux, mais tel qu'il est il suffit à sa destination principale, et résisterait aux efforts combinés de tous les souverains de l'Afrique.

Quant à la défense de la colonie contre les ennemis étrangers, elle est toute entière dans la barre, devant laquelle, je l'ai déjà dit, une ou deux barques armées défieraient toute la marine de l'Europe, et l'empêcheraient de la franchir. En tems de guerre cette mesure n'est pas négligée.

Le principal moyen de défense consiste dans l'artillerie, et c'est pour mieux l'assurer qu'une partie du bataillon d'Afrique fut destinée à ce service. On trouva dans l'île, lors de la conquête, quatre-vingt-deux pièces de canon : on y a porté depuis celles qui furent tirées de Gorée ; en sorte qu'elle est suffisamment pourvue de bouches à feu. Elles sont distribuées en diverses batteries et sur des pontons.

Les pointes du nord et du sud sont défendues par de fortes batteries garnies de canons de bronze et de fort calibre. Celle du sud, la plus importante en ce qu'elle est en face de la barre, est plus considérable et mieux pourvue : elle est de huit pièces de canon de 24 ; celle du nord n'en a que trois d'un moindre calibre.

A l'est, près du fort, on a placé quelques canons qui pourraient servir au besoin ; mais cette partie, dans l'intérieur, paraît spécialement destinée à la navigation et au commerce.

A l'ouest, vis-à-vis du fort et en face de la pointe de Barbarie, on a placé huit pièces de canon de 16, et quatre mortiers.

Il y a une batterie au village de Guaitendar, un poste à l'île de

Babagué, un autre à la pointe de l'île de Sor, et des pièces sur les dunes, vis-à-vis les passages que les changemens de la barre pourraient ouvrir.

Dans les tems ordinaires et de paix, l'île n'a rien à redouter des naturels du pays. A l'ouest, vis-à-vis du fort et sur la pointe de Barbarie, on voit le village de *Guaitendar*, habité par des nègres, bonnes gens qui vivent obscurément sous la protection du gouvernement; ils le servent, et s'occupent le reste du tems, de la pêche: nul danger de ce côté.

A l'est, on découvre l'île de Sor, dont j'ai déjà parlé, et dont les pâturages nous sont extrêmement utiles. Elle est habitée par des nègres paisibles, avec lesquels nous vivons en bonne intelligence et sans inquiétude.

Au nord, c'est encore la terre de Barbarie, coupée par différentes îles, dont la vue offre des sites pittoresques; elles sont placées sur une partie de la rivière, qui a beaucoup d'étendue, mais peu de fond.

Les habitans de cette partie sont, comme ceux de l'île de Sor, nos amis et nos protégés.

Au sud, on découvre la rivière et la barre. C'est là le point important, et le plus dangereux en tems de guerre: en paix, il n'est pas plus inquiétant que les autres.

Le magasin à poudre est éloigné des habitations, et placé à la pointe du nord; il est bien construit et gardé soigneusement.

L'hôpital est un vaste édifice, commode et proprement tenu; il est dans la partie de l'ouest.

L'église, placée à l'est et près du fort, n'est autre chose qu'une chambre destinée aux offices de la religion catholique, dans la maison que le gouvernement assigne au curé qui la dessert. Celui qui l'occupait de mon tems, partit avant moi de la colonie, et je ne crois pas qu'il ait eu de successeur. Cependant les opinions religieuses sont fortement établies dans cette colonie. La religion catholique y fut portée dès le commencement des établissemens français; et comme, sous la zone torride, les passions sont extrêmes, ces insulaires, nouveaux Chrétiens, furent des Chrétiens

par excellence. Ils sont encore très-attachés à la religion de leurs pères, surtout les femmes, qui, là comme partout ailleurs, sont plus près de l'exaltation. Privés de prêtres dès long-tems avant la révolution, les habitans soupirent après leur retour; ils font en commun leurs prières à l'église; ils sont toujours croyans, et conservent le souvenir de leurs cérémonies religieuses.

Tous les habitans ne sont pas catholiques; je crois même que le plus grand nombre est mahométan. Cependant tous vivent en paix et dans la plus parfaite union; chaque secte croit en Dieu et l'adore à sa manière; personne n'est inquiété pour ses opinions religieuses.

Les autres maisons dépendantes du gouvernement sont occupées par les officiers d'administration et les militaires; il en loue même pour cet usage: une partie des soldats reste casernée dans le fort.

La compagnie, qui avait le privilège du commerce de ce pays, n'y possédait aucune habitation. Elle louait deux maisons et plusieurs magasins. Le directeur en occupait une à lui seul; une partie des employés logeait dans l'autre, et le surplus restait chez divers habitans.

De mon tems, la population de la colonie s'élevait de six à sept mille individus, parmi lesquels on comptait environ trois cents habitans blancs, mulâtres ou nègres libres. Il paraît qu'elle s'est considérablement accrue: les états de 1801 la portent à dix mille. Cette augmentation est due à l'arrivée successive des esclaves achetés à Galam, et qui sont restés sur les lieux. Elle est devenue trop grande, relativement à l'étendue de l'île Saint-Louis, et aux moyens d'assurer la subsistance des habitans. On a fait l'acquisition d'une île voisine, pour y faire refluer le surplus de la population, et tenter d'y établir une nouvelle colonie. Celle de l'île Saint-Louis présente un peuple civilisé, bon, humain, doux, prévenant, et par conséquent heureux. Les hommes sont grands, bien faits, ardens, courageux, infatigables, sobres et intelligens; d'une constitution robuste, d'une fidélité rare, d'un port et d'une contenance noble; leur ame est sensible et reconnaissante: on ne connaît nulle part de domestiques plus attentifs et d'un attachement plus sincère; ils le portent jusqu'à la passion pour ceux dont ils ont reçu quelque bienfait.

Les femmes y sont bonnes, sensibles, modestes, tendres, fidelles,

et parfaitement belles : elles ont dans le regard un air d'innocence, et dans le langage une douceur qui ajoute à leurs charmes ; elles ont un penchant invincible pour l'amour et la volupté ; elles expriment ce sentiment avec un accent, un son de voix dont nos organes ne pourraient rendre ni la mollesse ni la force. Elles ont la peau d'un noir d'ébène, le nez bien fait, et le plus souvent aquilain, les yeux vifs et bien fendus, les lèvres minces et vermeilles, les plus belles dents du monde ; leurs formes sont ravissantes : elles réunissent enfin toutes les perfections qui composent la beauté.

Les mariages des Catholiques noirs ou mulâtres se font à l'église, comme en France ; ceux des Mahométans se célèbrent d'après la loi du prophète. L'union d'un blanc avec une fille noire ou mulâtre a un caractère de convention tout-à-fait particulier. Elle n'est pas indissoluble ; elle ne dure qu'autant que les parties n'ont pas à s'en plaindre, ou que l'une n'est pas obligée de s'éloigner de l'autre pour toujours. Si l'absence ne doit durer qu'un certain tems, la femme restée seule, attend patiemment et sans manquer à ses devoirs, le retour de son époux ; elle n'en choisit un autre qu'en cas de mort ou d'assurance qu'il ne reviendra plus. Cette union ne porte aucune atteinte à l'honneur, à la réputation de la femme.

Lorsqu'un blanc veut se marier et qu'il a fait son choix, il va trouver les parens de la fille qu'il desire épouser ; il demande leur agrément ; s'il l'obtient, le jour est fixé pour la cérémonie.

La jeune fille, voilée du haut en bas, est conduite par ses parens et ses meilleures amies, dans la maison du mari : on y trouve tout disposé pour une fête, et une table copieusement servie ; les convives boivent, mangent, chantent et dansent au son des instrumens pendant toute la nuit ; ils font un tapage épouvantable. Les mariés sont conduits dans une chambre séparée, et les *griottes*, musiciens, farceurs et charlatans attendent à la porte que le mariage soit consommé, pour annoncer publiquement le succès de l'époux et les vertus de l'épouse ; ils en portent, dans les rues, sur une toile de coton blanche, les preuves écrites en lettres de sang : ce sang est quelquefois celui d'un poulet ; si la mariée est veuve, cette farce ridicule n'a pas lieu.

La fille ainsi mariée prend le nom de son mari et fait les honneurs de sa maison; les enfans qui proviennent de cette union, portent le nom de leur père : de là vient qu'on trouve à l'île Saint-Louis et à Gorée plusieurs familles mulâtres, dont les noms sont français ou anglais. La femme se croit honorée de partager la couche d'un blanc; elle est soumise, fidelle, reconnaissante, et jusqu'aux plus petits soins; elle met tout en usage pour captiver sa bienveillance et son amour.

Si le mari s'embarque pour traverser les mers, la femme désolée l'accompagne jusqu'au bord du rivage, quelquefois même elle suit à la nage, tant que ses forces le lui permettent, la barque perfide qui le lui enlève; elle ramasse toujours le sable sur lequel il a posé ses derniers pas, l'enveloppe dans une toile de coton et le place au pied de son lit.

La musique et la danse ont pour les nègres l'attrait le plus puissant; ils marchent et travaillent en cadence; ils vont à la guerre en chantant, et quoique le son de leurs instrumens soit triste et monotone, ils ne connaissent pas de plus grand plaisir, et s'y livrent avec une sorte de frénésie.

Les deux sexes se vêtissent de toile de coton qu'ils fabriquent eux-mêmes. Les hommes ont des caleçons qui descendent jusqu'à mi-jambe, et une tunique flottante qui ressemble à un surplis : la tête et les pieds sont nus. L'habillement des femmes consiste en deux pagnes ou pièces de toile de six pieds de long, et trois pieds de large. L'une, ceinte autour de leurs reins, et tombant jusqu'à la cheville du pied, fait l'effet d'une jupe; l'autre enveloppe négligemment leur sein et leurs épaules. Les *signares* (et l'on appelle *signares* les femmes de qualité, celles qui sont mariées avec des blancs, et les mulâtresses) portent des pagnes de mousseline et des chemises à la française; elles ont ordinairement des pantoufles de maroquin rouge, vert ou jaune, des bracelets d'or aux jambes et aux bras, des pendants d'oreille très-lourds, et des colliers de la même matière; elles ont autour des reins une très-large ceinture, composée de plusieurs rangs de grosse verroterie : le reste de la parure est en grains ou filières de corail. Leur coiffure journalière

se compose d'une étroite et longue bande de coton qui, à partir du front, leur fait plusieurs fois le tour de la tête. Les jours de fête, elles se coiffent avec un mouchoir des Indes ou de la mousseline qu'elles placent avec art et coquetterie : la coiffure est toujours très-élevée.

Les esclaves, hommes et femmes, restent nus jusqu'à leurs mariages ; ils ont autour des reins une ceinture de corde et un morceau de toile au milieu des cuisses, attaché par les deux bouts, à la ceinture ; quand ils sont mariés, ils portent deux petites pagnes, une autour des reins, qui descend jusqu'aux genoux, et l'autre sur les épaules.

Cette description du vêtement convient à presque tous les habitans de cette partie de l'Afrique : il n'y a de modes particulières que dans la coiffure des femmes, encore se ressemblent-elles beaucoup : la seule différence que j'aie remarquée, est dans le plus ou moins d'élévation.

Tous les habitans, hommes et femmes, mulâtres et nègres libres, parlent passablement le français. Leur langue usuelle et naturelle, celle de tous les peuples voisins, est l'yolof. Les étrangers apprennent d'abord à compter : j'ai retenu les noms des nombres, et je les donne avec confiance (1).

Le riz et surtout le mil sont la principale nourriture des habitans. Ils ont plusieurs manières d'employer la farine du mil, dont ils font du *sanglé* et du *couscous*. J'indiquerai cette manière dans mon voyage de l'intérieur.

Les étrangers font venir des vins et des farines de Bordeaux, du café, du sucre et des liqueurs : ils trouvent sur les lieux, des bœufs, des moutons, de la volaille, du gibier et du poisson ; ils vivent comme en France ; il ne leur manque que les fruits, et c'est faute de culture.

Le gouverneur de l'île est le chef suprême de l'administration civile, militaire et judiciaire.

Pour le militaire, il avait sous ses ordres le *bataillon d'Afrique*,

(1) Voyez la note n°. 1.

composé, dans le principe, de six cents hommes, divisés en six compagnies, bien entretenues, et recrutées en France. Parmi les six compagnies, il y en avait une d'artillerie, et dans chacune des cinq autres étaient compris vingt canonniers. Le corps avait un major-commandant et un aide-major qui formaient l'état-major du corps, et en même tems celui de la place. Il protégeait tous nos établissemens de la côte d'Afrique, en occupant les postes que le gouverneur distribuait et remplaçait suivant qu'il le jugeait convenable au bien du service. Il y avait toujours des piquets détachés à *Podor*, à *Gorée*, à *Gambia*, dans la rivière de Serre-Lionne, et quelquefois à Albréda. Depuis mon départ, on a abandonné les postes de Podor, Albréda et Gambia.

Dans la suite et à la paix, on fit une réduction. Les six compagnies ne furent plus composées que de soixante-dix hommes chacune; le bataillon ne forma alors qu'un corps de quatre cent vingt hommes. Il subit successivement d'autres réductions; il fut enfin tellement affaibli par une foule de circonstances, qu'il se trouva réduit, en l'an 7, à une trentaine d'hommes.

Dans le mois de floréal de la même année, le gouvernement fit passer à l'île Saint-Louis cent hommes de couleur. Ce supplément de forces militaires pouvait avoir des suites fâcheuses. C'est cependant avec une garnison aussi faible et aussi bizarrement composée, que le commandant, secondé des habitans, a repoussé les Anglais dans l'attaque qu'ils firent pendant la nuit du 14 au 15 nivose an 9.

L'administration de la justice, quoique dépendante du gouverneur, n'est cependant pas entièrement militaire. On ne connaît point de lois positives qui l'aient déterminée: il faut croire qu'elle s'est établie d'elle-même, et que l'usage l'a maintenue.

Cet usage a mis à la tête de la colonie un maire, mulâtre ou nègre, nommé par le gouverneur. Il est chargé, à l'instar de nos juges-de-paix, de faire la police, et de prononcer sur les rixes en première instance. Ce maire est autorisé à infliger la peine de prison, même des coups de fouet aux nègres coupables de délits légers, à la charge d'en rendre compte sur le champ.

Le gouverneur a près de lui un greffier chargé de l'instruction et de la garde des procédures; il était nommé par le roi, et le plus souvent par le gouverneur lui-même : il remplit de plus les fonctions de notaire.

C'est en présence du maire, du commissaire-ordonnateur, du major-commandant, de quelques notables et du greffier, que les délits capitaux sont jugés par le gouverneur. A l'égard des nègres ou mulâtres libres ou esclaves, il prononce en dernier ressort, et le jugement est exécuté publiquement : rarement il condamne à mort. Avant la révolution, les nègres coupables étaient vendus et embarqués pour l'Amérique. S'ils étaient esclaves, le produit de la vente servait d'abord à dédommager la partie lésée; le surplus était rendu au maître après que les frais avaient été prélevés, et cet article n'était jamais oublié. Si les nègres condamnés étaient libres, une partie de la vente était de même destinée à la partie lésée; le surplus était versé dans les coffres du roi. Dans l'un et l'autre cas, le gouverneur en rendait compte au ministre de la marine. On assure qu'aujourd'hui l'on ne prononce d'autre peine que la détention ou les fers pour un tems ou à perpétuité.

Les blancs sont jugés par le même tribunal et dans les mêmes formes. Celui qui trouble la tranquillité des habitans, est arrêté, chassé de la colonie, et embarqué pour France. S'il a tué ou commis un vol avec effraction, s'il s'est, en un mot, rendu coupable d'un crime capital, on instruit le procès, et le coupable est envoyé en France pour être jugé sur l'instruction faite au Sénégal.

En matière d'intérêts ou de commerce, les contestations sont portées en première instance devant le gouverneur : il cherche à concilier les parties; s'il n'y parvient pas, elles nomment chacune trois arbitres, qui, présidés par le gouverneur, prononcent en dernier ressort. Si les parties sont européennes, les arbitres sont des blancs; les Noirs remplissent cette fonction si les parties sont africaines, et le procès entre un Européen et un Africain est soumis à des arbitres de l'une et l'autre couleur. Si l'une ou l'autre des parties refuse de nommer des arbitres, le gouverneur les nomme d'office, et la procédure en fait mention. Les jugemens ainsi rendus sont

exécutés littéralement, et il n'y a pas d'exemple qu'ils aient donné lieu à aucune contestation ultérieure. Le greffier en délivre des expéditions aux parties qui les réclament, et qui en ont besoin pour régler leurs comptes avec leurs intéressés ou leurs armateurs.

En l'absence du gouverneur ou dans le cas de maladie, le commandant ou le plus ancien officier militaire le remplace dans ses fonctions judiciaires. Il en est de même du greffier, qui, dans de pareils cas, est remplacé par un habitant, qui en reçoit la commission du gouverneur, du commandant ou du plus ancien officier.

Les mêmes formes de procédures s'observent à Gorée, et partout où nous avons des établissemens dans cette partie du Monde.

L'administration civile était autrefois composée d'un commissaire-ordonnateur, administrateur en chef de-la colonie; d'un écrivain principal, d'un contrôleur, de deux écrivains ordinaires, d'un garde-magasin et d'un greffier. L'ordonnateur, le contrôleur et le garde-magasin avaient leurs bureaux particuliers et des employés sous leurs ordres.

Il y avait des officiers de port, des officiers de santé, des habitans entretenus et des laplots.

On a fait des réductions dans les forces militaires et dans l'administration civile. L'ordonnateur a été remplacé par le commandant de bataillon. Cette organisation est d'autant plus mauvaise, qu'elle met le commerce et les habitans dans la dépendance de la force armée. D'ailleurs, le service de l'ordonnateur consiste principalement dans l'observation de formes étrangères à un homme de guerre : leurs fonctions ne peuvent être réunies et confondues sans inconvénient.

L'ordonnateur règle toutes les dépenses; il fait les fonctions de commissaire des guerres pour ce qui concerne la troupe, et celles de commissaire des classes pour ce qui regarde les gens de mer. Le gouverneur ou commandant dispose de la troupe; il est chargé de la police intérieure, des relations politiques avec les princes du pays, de former, renouveler ou entretenir les liaisons d'amitié et de commerce, de recevoir leurs visites, et de les rendre s'il le juge à propos.

Ces visites ne sont pas néanmoins ce qui, dans l'exercice de son autorité, peut lui être le plus agréable : rien n'est plus triste, plus ennuyeux que les cérémonies qu'on observe, et ces visites durent souvent plus de huit jours.

Le prince est toujours suivi d'un grand cortège, et de *guiriots* ou musiciens qui ne le quittent jamais. Il ne parle, il ne marche, ne mange, n'agit, en un mot, qu'au son des instrumens, dont les *guiriots* jouent sans interruption. Le plus usité est formé de la moitié d'unealebasse, à laquelle est adapté un long manche ; il ressemble assez à nos luths ; il est monté de trois cordes de crin de cheval ou de chameau, et son chevalet est très-bas. Les *guiriots* le pincent et le battent en mesure : le son en est sourd et triste. Le prince fume continuellement ; sa suite a grand soin de charger et d'allumer les pipes qu'on lui passe successivement, et elle pourvoit à ce qu'il n'en manque jamais. Il faut loger et nourrir tout ce monde. Pour s'en débarrasser, on les comble de présens ; mais quoi qu'on fasse pour les satisfaire, ils manifestent rarement leur contentement ; ils en agissent ainsi par politique, et c'est pour obtenir une autrefois davantage, qu'ils affectent de ne mettre aucun prix à ce qu'on leur donne.

Lorsqu'il existe des compagnies pour le commerce du Sénégal, le directeur-général est plus particulièrement incommodé de ces visites. C'est lui qui en supporte tout le poids, et cela me paraît juste, puisqu'elles n'ont d'autre motif que les relations de commerce. Je n'ai rien éprouvé pendant le cours de mon administration, qui m'ait été plus pénible.

A cette époque, les dépenses du gouvernement montaient à 510,891 liv. 16 sous 11 den. tournois. C'est le résultat d'un état-général arrêté le 10 juillet 1786, que je possède. Dans cet état est compris celui des coutumes payées par le gouvernement à ces rois ou princes du pays. Elles sont acquittées en marchandises, dont la réduction en argent a été faite dans l'état-général (1). Ces dépenses, portées dans la suite au compte de la compagnie, furent réduites à 302,161 liv.

(1) Voyez note 2.

L'île Saint-Louis ne produit que des légumes et des plantes potagères : ceux qui cultivent des jardins, s'en procurent en abondance et d'excellens. Les îles voisines fournissent le riz et le mil nécessaires. On en tire même de Galam pour cet usage.

Jusqu'à présent nous n'avons mis d'importance à la possession du Sénégal, qu'en considération de l'aliment qu'il fournit au commerce, qui consiste dans la traite des Noirs, de la gomme, de l'or, du morfil et des plumes d'autruche. Autrefois nous en tirions de la cire et des cuirs : ces deux articles ~~n'entrent~~ plus pour rien dans nos spéculations du Sénégal proprement dit : on s'en procure encore à Gorée et ses dépendances.

Nous donnons en échange nos eaux-de-vie, quelques étoffes de soie, de coton et de laine ; des toiles, des fers, du corail, de l'ambre, des ouvrages de clincaillerie, de la verroterie, des sabres, des fusils, des pistolets, de la poudre à canon, du plomb, des balles, des pierres à fusil, du papier, du tabac, et surtout des *guinées* (toile bleue de l'Inde). Ce dernier article est le plus recherché, et celui qui nous coûte le plus. La consommation en est devenue très-forte. Celles de nos fabriques ne réussissent pas, par le soin qu'ont les Anglais, de ne porter à Portendick que celles de l'Inde, qui sont supérieures aux nôtres, pour la finesse et la couleur. Les Maures ne s'y méprennent pas. Nous portons encore à Galam beaucoup de sel que nous prenons sur la côte : le sel, dans l'intérieur, est une chose rare et précieuse.

Dans les premiers tems des échanges de ces divers objets, le défaut de monnaie ou de quelque autre signe représentatif de la valeur des marchandises a dû souvent occasioner de l'embarras, et s'opposer à l'établissement d'une juste balance. Pour remédier à cet inconvénient, les nègres du centre de l'Afrique se servirent de petits coquillages appelés *corys*, et dans la même intention ceux de la côte adoptèrent une méthode qui leur est particulière.

Lorsque ces nègres commencèrent à traiter avec les Européens, la chose dont ils faisaient le plus de cas, était le fer, parce qu'il leur servait à fabriquer des instrumens de guerre et des instrumens aratoires. Le fer devint bientôt la mesure d'après laquelle ils apprécèrent

la valeur de tous les autres objets. Ainsi une certaine quantité de marchandises, d'une ou d'autre espèce, paraissant valoir une barre ou plusieurs barres de fer, donna naissance à l'expression mercantile d'une barre de marchandise. Par exemple, vingt feuilles de tabac furent considérées comme une barre de tabac; un gallon d'eau-de-vie comme une barre d'eau-de-vie. Une barre de marchandise quelconque fut estimée le même prix qu'une barre de toute autre marchandise.

La barre est donc une monnaie idéale qu'on emploie dans toutes les transactions; mais comme il devait nécessairement arriver que l'abondance ou la rareté des marchandises, la présence plus ou moins nombreuse des bâtimens étrangers, mettraient leur valeur relative dans une fluctuation continuelle, on sentit le besoin d'une plus grande précision. Aujourd'hui les blancs évaluent une barre de marchandise, quelle qu'elle soit, à 4 liv. 16 s. Ainsi un esclave, dont le prix est de cent barres, coûte 490 liv. tournois.

Dans les échanges de cette nature, le marchand blanc a un très-grand avantage sur le nègre. La barre qu'il donne pour 4 liv. 16 s. lui coûte ordinairement moitié moins. L'Africain, qui le soupçonne, est toujours très-difficile à satisfaire; il est indécis, exigeant et ennuyeux, en raison de son ignorance.

La traite se fait sur différens points du fleuve, et les produits se réunissent à l'île Saint-Louis, entrepôt général. On a dit qu'elle s'élevait anciennement, et tous les ans, à trois mille, d'après les données suivantes :

A Podor.	300 nègres.
A l'île de Bilbas.	350
A Galam.	1,300
Dans la rivière de Féléme.	600
A Gorée et Albréda.	450
TOTAL.	<u>3,000 nègres.</u>

Ce nombre est beaucoup trop exagéré : je ne crois pas m'écarter de la vérité en le fixant à douze ou quinze cents par an; pris dans toutes les dépendances du Sénégal, Gorée et Albréda.

Le prix des Noirs a varié à différentes époques; il a augmenté successivement en raison de la concurrence, de l'avidité et de la jalousie des armateurs européens.

Anciennement on donnait à Galam et aux autres postes du fleuve, trente barres pour un Noir. Dans la suite on a donné quarante, soixante, quatre-vingts et cent barres. Il coûte aujourd'hui cent trente barres au moins, ou 624 liv. tournois.

Pour payer cette somme, on donne les marchandises suivantes, réduites en barres.

2 pièces de Guinée.	20 barres.
2 pièces d'indienne commune.	20
1 fusil à deux coups.	20
2 fusils de traite.	12
1 paire de pistolets.	6
12 pintes d'eau-de-vie.	4
400 balles.	4
24 livres de plomb à giboyer.	12
24 livres de poudre à canon.	12
2 sabres de traite.	2
3 branches d'ambre.	3
3 livres de corail.	3
2 pièces toile platille.	4
6 mains de papier.	1
1 huitième drap écarlate.	1
8 têtes de tabac.	2
4 cadenas en cœur.	1
8 couteaux flamands.	1
1 miroir ordinaire.	1
1 marmite de poterie.	1
<hr/>	
TOTAL.	130 barres.
<hr/>	

Les nègres du Sénégal sont préférés à tous les Noirs de la côte d'Afrique; l'espèce est plus belle: l'on a cependant reconnu qu'ils sont plus propres au service de l'intérieur des maisons, aux arts et
aux

aux métiers, qu'à la culture des terres, vers laquelle leur corps a de la peine à s'incliner.

On appelle *pièce d'inde* un nègre de quinze à vingt-cinq ans, vigoureux, bien constitué et sans défaut : il doit être droit sur ses jambes, avoir les yeux sans taches et toutes ses dents ; ceux d'un âge plus avancé, ceux auxquels on trouve des défauts, se vendent à un prix beaucoup inférieur. Trois négrillons ou négrillones de dix à douze ans, bien pris et bien portans, font deux pièces d'inde ; deux enfans depuis cinq ans jusqu'à dix, sont donnés et reçus pour une pièce.

La livre de morfil se vend ordinairement sur les lieux, 1 liv. 16 s. ; le gros d'or, 10 liv. On paie de même ces articles en marchandises, valeur en barres, sur lesquelles on gagne beaucoup.

Les plumes d'autruche n'ont pas de prix déterminé. Cet article se donne en présent ou se vend à très-bon compte.

En parlant des Maures, je traiterai du commerce de la gomme qu'ils font exclusivement.



 CHAPITRE XVIII.

*Cours du Sénégal : il ne faut pas le confondre avec le Niger.
Sa navigation. Ses îles principales.*

LE Sénégal, sur les bords duquel se fait presque tout le commerce de l'Afrique occidentale, et qui a donné son nom à l'établissement français dans cette partie, court, à partir de sa source, pendant quarante lieues ou environ au nord-nord-ouest ; il se dirige ensuite droit au nord jusqu'aux cataractes de Govina. De là il tourne successivement au nord-ouest, jusqu'aux cataractes de Félon ; à l'ouest, jusqu'à Galam ; au nord-ouest, jusqu'à Faribé, et à l'ouest, jusqu'à Serimpalé. Là il tourne brusquement au sud, et à quelques sinuosités près il suit la même direction jusqu'à son embouchure. Dans son cours il se divise en plusieurs branches, forme deux grands lacs et quelques îles, dont j'aurai occasion de parler.

On a cru long-tems que le Sénégal et le Niger étaient la même rivière, à laquelle on donnait indifféremment l'un et l'autre nom. Plusieurs auteurs anciens et modernes ont soutenu cette opinion ; d'autres l'ont combattue. Les découvertes de M. Mungo Park fixent irrévocablement nos incertitudes sur ce point. Ce voyageur s'est porté sur les lieux : il nous apprend que le Sénégal et le Niger sont deux rivières différentes, dont le cours est opposé : le premier a sa direction vers l'ouest, le second vers l'est.

Ces deux rivières prennent leur source dans la même chaîne de montagnes, situées entre celles de Kong et *Fontajallo*. Cette chaîne s'étend depuis le 7^e. degré à l'est, jusqu'au 10^e. degré à l'ouest du méridien de Paris, entre le 10^e. et le 12^e. degré de latitude. La source du Sénégal est par 10^d. 9^m. de longitude, et 9^d. 7^m. de latitude. Celle du Niger par 8^d. 57^m. de longitude, et 8^d. 58^m. de latitude. Il court plus de cent milles droit au nord avant de tourner vers l'est.

Le côté septentrional des montagnes d'où sort le Sénégal, est en partie un vaste désert, couvert d'épaisses forêts, et désignées

sous le nom de *Jallonka*. Mungo Park a traversé ces forêts, et n'a trouvé pendant cinq jours de marche pénible et forcée, aucune trace d'habitation.

En tout tems le Sénégal est navigable pour de petits bâtimens et de grosses barques, depuis son embouchure jusqu'à *Podor*, même à *Domus*, douze lieues plus haut. On ne peut aller plus loin, et arriver à Galam que dans la saison des pluies : alors on trouve assez d'eau pour manœuvrer des bâtimens de 130 à 150 tonneaux. La rivière forme deux grands lacs; le premier est celui du Panier-Foule, et le second celui de Cayor.

Le lac du Panier-Foule est placé à gauche de la rivière, à trente-sept lieues ou environ de son embouchure. On y entre par la rivière portugaise. Comment la rivière porte-t-elle ce nom? C'est ce qu'on ignore; mais on sait positivement que les Portugais n'ont jamais pénétré dans le Sénégal. Quoi qu'il en soit, cette rivière n'est autre chose qu'un canal naturel qui joint le Sénégal au lac, et par lequel le lac reçoit l'eau qui reflue de la rivière au tems de son inondation, et la lui rend à mesure que la crue des eaux diminue. Elle n'a que cinq à six lieues de longueur; ses bords sont agréables, plantés de beaux arbres : on y voit plusieurs villages, dont la population est considérable : le terrain est gras, fertile; c'est le meilleur du pays.

A son entrée dans le lac, cette rivière a une barre, mais elle n'est point dangereuse; elle ne peut nuire qu'à la sortie des barques, lorsqu'on s'arrête trop long-tems dans le lac, et qu'on ne prend pas garde à l'écoulement des eaux : elle est toujours praticable depuis juillet jusqu'à la fin de novembre.

Ce lac est d'une forme ovale : sa longueur, du nord au sud, est d'environ cinq lieues, et sa largeur, de l'est à l'ouest, de trois. Deux pointes et une île le ferment presque entièrement; elles ne laissent que deux passages qui donnent entrée dans une espèce de queue assez large dans son commencement, et qui se termine par un gros ruisseau, dont les bords plats et unis semblent une rivière considérable dans le tems de l'inondation : ce tems passé, les eaux se retirent, et la plus grande partie du lac demeure à sec. Il forme alors une

plaine grasse, traversée par un ruisseau, et propre à recevoir

toutes sortes de semences. On y fait des récoltes abondantes de tabac, de pois de toute espèce, de mil et de riz.

Malgré cette fertilité, les peuples qui habitent les bords de ce lac, sont souvent réduits à la dernière misère, et cela toutes les fois que leurs récoltes manquent. Ils sont d'une paresse insurmontable et d'une imprévoyance qui ne se conçoit pas. Exposés aux ravages des sauterelles et à d'autres accidens, il ne leur est jamais venu dans la pensée de faire des réserves pour ces tems calamiteux.

Les sauterelles partent des déserts qui sont au sud-est, et s'élèvent par bandes si nombreuses et si épaisses, qu'elles cachent le soleil : elles suivent la direction du vent qui les pousse, et elles portent la désolation dans le pays où elles s'abattent ; elles dévorent tout, les fruits, les grains, les herbages, les feuilles des arbres, les bourgeons, et jusqu'aux écorces : elles sont grosses comme le doigt, et plus longues ; leur peau est rouge et jaune ; elles ont des dents aiguës et tranchantes : rien ne peut leur résister.

Les Maures sont quelquefois victimes de ces cruels animaux, mais ils s'en vengent en les mangeant. Ils les ramassent avec soin, les mettent dans des sacs de cuir, les pilent, et les font cuire dans du lait ; ainsi apprêtées, elles sont pour eux une nourriture délicate et fort saine.

Il y a aux environs du lac et près de la rivière portugaise, une forêt de bois d'ébène du plus beau noir du monde. Ce bois ne coûte que la peine de l'exploiter et de le transporter à bord des barques : ces frais ne portent pas la valeur du bois à plus de 40 sous le cent pesant. On peut en faire de fortes provisions, tous les ans, quand les eaux sont hautes.

Le lac de Cayor est situé à droite de la rivière, à cinquante lieues ou environ de son embouchure. Il est plus grand et plus considérable que celui du Panier-Foule. Les environs sont habités et cultivés par des Maures, et ceux de la rivière ou canal qui y conduit, par des nègres qui appartiennent à un chef de la même couleur, vassal du roi Brack : il a plusieurs villages le long de la rivière. On faisait autrefois, dans ce lac, un commerce avantageux ; mais il a été perdu de vue depuis long-tems. On ne pénètre plus aujourd'hui

que jusqu'au village de *Graine*, où l'on va traiter du mil, des pois et quelques autres marchandises. Les nègres qui l'habitent, sont de bonnes gens et fort à leur aise. Ce village est éloigné d'environ huit lieues de la bouche du lac : elle a de seize à dix-huit toises de largeur, et deux à trois brasses de profondeur. On remonte aisément ce canal jusqu'au village de *Graine*; il porte les eaux du lac, et celles des rivières qui s'y perdent, dans le Sénégal; il sert aussi à conduire dans le lac les eaux de la rivière dans le tems de son inondation.

Au dessus du village de *Graine*, le canal est tellement barré par de grosses herbes et des roseaux, qu'il est impossible de pénétrer plus avant. On a tenté à différentes reprises de franchir ce passage, et toujours sans succès. Le seul moyen qu'on puisse raisonnablement employer, est de brûler, pendant le tems le plus sec et à l'époque où les eaux sont basses, les herbes et les roseaux qui obstruent le passage : on s'ouvrirait ainsi une communication, et lorsque l'eau serait dans sa plus grande crue, on entrerait sans difficulté dans le canal.

Les nègres et surtout les Maures, qui sont plus ardens et plus actifs quand il s'agit de leurs intérêts, se porteraient volontiers à seconder une opération qui demande peu de frais, et dont le succès n'est pas douteux.

Le lac de Cayor sépare le royaume d'Oval et de Brack de celui des Foules ou de Siratick.

Dans son cours, le Sénégal forme quarante-une îles. Je me suis expliqué sur l'île Saint-Louis et celles qui l'entourent. Les principales, parmi les autres, se réduisent à sept : *Bifèche*, *Todde*, *Podor* ou l'île au morfil; *Bilbas*, *Sadel*, *Cagneux* et *Lantu*. Leur sol, leur position, leur distance respective, tout nous invite à les occuper; c'est ainsi que nous nous rendrions maîtres de la rivière, que nous formerions un grand État et des colonies puissantes.

Bifèche a plus de vingt lieues de longueur, sur huit ou environ de largeur : sa pointe méridionale est à la distance de deux lieues de l'île Saint-Louis. Elle est formée par les eaux du Sénégal, qui, se subdivisant ensuite en trois branches, forment trois autres îles

moins considérables, qui portent toutes le nom de Bifèche. Le terrain est bon, uni et gras. Dans ses inondations, la rivière en couvre quelques parties qu'elle fertilise. On y cultive le mil gros et petit, ainsi que les pois : le tabac et l'indigo y croissent presque sans culture ; les cotonniers y réussissent parfaitement bien : on en trouve partout. Le coton qu'ils produisent, est doux, long et très-blanc.

On assure, et je suis porté à le croire, qu'il serait possible d'y cultiver le froment ; mais on ne devrait pas compter sur les deux premières récoltes, parce que le grain a besoin de quelque tems pour se naturaliser dans le pays. Les premières années, on aurait de très-grandes pailles, des épis d'une beauté merveilleuse et peu de grains ; mais ces grains, nés dans le pays, donneraient l'année suivante une récolte plus abondante, et successivement des produits qui passeraient toute espérance.

On voit dans l'île, des prairies naturelles qui nourrissent une quantité prodigieuse de bestiaux ; les bœufs n'y sont pas grands, mais ils sont vigoureux, gras et d'une chair très-délicate ; les moutons et les cabris y sont excellens ; les volailles de toute espèce y abondent : on les nourrit bien ; elles multiplient beaucoup, sont fort grasses et fort tendres. La chasse y est très-belle : on y trouve des perdrix, des pintades, des pigeons ramiers, des canards, des oiseaux de mer et de passage, des sangliers, des cerfs, des biches et des autruches.

L'île produit des bois de haute futaie : elle est couverte de palmiers. Sa population s'augmente sensiblement, et les villages s'y multiplient à proportion.

Todde est une île placée au milieu de la rivière, et inhabitée : elle est à trente lieues de l'île Saint-Louis, et à moitié chemin de Podor. Couverte d'arbres de haute futaie, son aspect est très-agréable, son sol paraît fertile, et assez élevé pour être à l'abri des inondations. Les eaux qui l'entourent, sont douces et bonnes à boire en tout tems. Elle peut avoir une lieue de long sur une demi-lieue de large : elle fait partie du royaume d'Oval, et se trouve par conséquent dans les dépendances du roi Brack.

Podor ou l'île au morfil fait partie du royaume de Siratick : elle

est à soixante lieues de l'île Saint-Louis. On assure qu'elle en a quatre-vingts de longueur, sur cinq, dix et même quinze de largeur. Le Sénégal la forme en se divisant en deux branches, et de plus il l'arrose par un canal qu'il s'est ouvert presque dans le milieu, et qui va se décharger au point de réunion des deux bras de la rivière. On dit que cette île est assez peuplée; mais on ne connaît exactement ni le nombre de ses habitans ni celui de ses villages.

Il paraît que le nom d'île au morfil lui a été donné par les Français, à cause du commerce considérable qu'ils y faisaient de cette marchandise : il faut que ce commerce ait pris une autre direction, car il est presque nul aujourd'hui.

Le sol de cette île est très-bon, et ne demande qu'à être mis en valeur. Sans aucune culture, il produit du coton, du tabac, de l'indigo. Les arbres de haute futaie et les palmiers y sont très-multipliés : la chasse y est belle et abondante.

Les Français y ont construit un fort qu'ils ont nommé Podor. Il a sous sa protection un village dont la population n'excède pas deux mille cinq cents nègres. Sa position est mauvaise. Placé à la distance de six cents toises de la rivière, il serait exposé à manquer d'eau s'il était attaqué sérieusement. A cela près, il suffit à sa destination; c'est un grand carré presque parfait, fermé de toutes parts, et dans lequel on entre par une porte assez grande à pont-levis, surmontée d'un bastion. Il y a d'autres bastions sur les remparts du fort, au dessous desquels on a pratiqué de vastes magasins : en face de la porte d'entrée, on a construit des logemens assez commodes pour l'officier-commandant et la troupe qu'il a sous ses ordres.

Le fort fut construit en 1743 : il est placé par 16^d. 2^m. de longitude, et 17^d. 7^m. 45'. de latitude.

De mon tems, ce fort fut réparé et mis en état de défense : il a été négligé depuis mon départ; je sais même qu'il a été tout-à-fait abandonné. C'est une faute en politique, qu'il convient de réparer : nous devons nous y maintenir pour assurer la navigation de la rivière, et protéger la traite de la gomme; c'est d'ailleurs le seul moyen d'entretenir nos liaisons d'amitié et de commerce avec les princes de l'intérieur.

Bilbas est située au dessus de l'île au morfil. Elle en est séparée par un canal très-étroit, et formée des eaux du Sénégal : sa longueur est d'environ trente lieues ; elle n'a que cinq ou six lieues dans sa plus grande largeur. Le sol est à peu près égal en bonté à celui de Podor, et les productions en sont les mêmes. Nous ne connaissons pas non plus positivement sa population et le nombre de ses villages. Cependant les nègres y sont plus civilisés qu'ailleurs ; ils sont bons, humains, polis, prévenans, et reçoivent parfaitement bien les étrangers. Du tems de la compagnie des Indes, on y traitait du morfil, de l'or, des cuirs verds séchés au soleil, sans sel et sans autre préparation. Les habitans sont cultivateurs. Quand les récoltes ont manqué au bas de la rivière, on est sûr de trouver de qu'oï s'approvisionner, et en grande quantité, à l'île de Bilbas.

Sadel est une très-petite île, située à quatre lieues de la pointe orientale de celle de Bilbas : elle n'a que quatre cents toises de longueur sur cent de largeur. Les deux tiers de son terrain sont bas et inondés dans le tems des grosses eaux : le reste est assez élevé pour dominer sur les deux bords de la rivière. La branche au nord est presque à sec dans les grandes chaleurs ; celle du sud conserve, dans ce tems, environ quinze pieds d'eau : elle forme une anse assez grande et commode pour recevoir et mettre à l'abri les bateaux et les canots qui s'y retirent ; l'air y est bon et l'eau excellente. L'inondation rend le terrain très-fertile et très-gras. Le tabac, le mil, les pois et le riz qu'on y sème, y viennent parfaitement : il y a des palmiers, des bois de construction et de fort bons pâturages.

En 1701, le roi Siratick fit présent de cette île à M. Brue, alors directeur-général. C'est un entrepôt précieux pour le commerce de Galam, où l'on peut aller, à partir de ce point, même par terre, en cinq jours, et en quinze à l'île Saint-Louis : elle a été abandonnée : il serait aisé de s'y établir de nouveau, et de s'en assurer la possession en y construisant un petit fort. Les employés y feraient un commerce considérable avec l'intérieur.

Cagneux est située au dessus de Sadel, à vingt-cinq lieues du village de Dramanet, où les Français avaient bâti le fort Saint-Joseph. Dans cet intervalle, les rives du fleuve sont extrêmement peuplées :

peuplées : on présume que la population de l'intérieur n'est pas moins considérable. Les Français ont donné successivement à cette île les noms de Pontchartrain et d'Orléans : elle a une lieue ou environ de longueur sur une demi-lieue de largeur. Une partie de son sol est inondée dans le tems des pluies ; le reste est assez élevé pour ne pas craindre les inondations. Le terrain est gras et profond ; il est couvert de quantité de grands arbres de plusieurs espèces propres à la charpente. On y fait des briques, de la chaux, et l'on trouve sur ses bords des pierres bonnes à servir de moëllon et à être taillées. Sa position est précieuse pour la traite des esclaves et de l'or.

Lantu est dans les eaux qui séparent les cataractes de Félon de celles de Govina, à quarante lieues ou environ des rochers qui barrent la rivière à Govina. Elle se nomme ainsi du nom d'un village situé sur la rive droite du Sénégal ; elle est belle et fort commode pour un établissement. Les Français établis sur ce point parviendraient à connaître le pays, à former des liaisons d'intérêt et d'amitié avec les princes qui le gouvernent ; ils s'ouvriraient un commerce très-riche sur les deux bords de la rivière, dans le royaume de Tombouctou et autres États environnans.

CHAPITRE XIX.

Peuples qui occupent les rives du Sénégal. Royaumes et habitans de la rive gauche. Gouvernemens, mœurs, usages, productions et commerce.

- LES rives du Sénégal sont occupées par des peuples divers. La droite, au nord, est habitée par les Maures, et la gauche, au sud, par les nègres ; cette démarcation n'est cependant pas tellement prononcée, qu'elle soit absolue et rigoureusement positive. Des peuplades maures de la tribu d'Armankour, par exemple, sont établies depuis long-tems et à poste fixe sur la terre des nègres : elles restent au village d'Hyans, dans le royaume de Cayor. Ces hommes sont cultivateurs et pasteurs ; ils ont des esclaves nègres, et vivent en bonne intelligence avec leurs voisins. On trouve encore des Maures dans le royaume de Yolof ; ils habitent un village nommé *Quibi* ; ils sont, comme les premiers, cultivateurs et pasteurs. D'autre part, plusieurs familles nègres habitent, sans être troublées, sur la terre des Maures et dans les parties qui avoisinent le lac de Cayor. J'ai vérifié ces trois exceptions, et je crois qu'il y en a beaucoup d'autres.

Je parlerai de la rive droite des Maures et de leur commerce dans le chapitre suivant.

La rive gauche comprend plusieurs royaumes et divers peuples dont je vais m'occuper.

Les Yolofs habitent une partie du vaste territoire qui s'étend depuis le Sénégal jusqu'aux bords de la rivière de Gambie : c'est une nation puissante, active et belliqueuse. Ces peuples diffèrent des autres nègres, non-seulement par le langage, mais par les traits et même par la couleur. Ils n'ont point le nez aussi épaté, ni les lèvres aussi épaisses que la plupart des autres Africains ; leur peau est d'un plus beau noir, et les Européens qui font le commerce des

esclaves, les regardent comme les plus beaux nègres de cette partie du continent.

Ces peuples sont divisés en plusieurs royaumes ou États indépendans, qui sont fréquemment en guerre entr'eux ou avec leurs voisins. Leur religion est celle de Mahomet : leurs mœurs, leurs superstitions et leur gouvernement ont un rapport parfait avec ceux des Mandingues, dont j'ai parlé. Ils les surpassent dans l'art de fabriquer la toile de coton ; ils filent aussi la laine avec plus de finesse ; ils la tissent en étoffe plus large, et ils la teignent beaucoup mieux. J'ai donné une idée de leur langage et de leur habillement dans le chapitre XVII.

Le premier de leurs États connus est celui de Cayor : j'en ai donné la description en parcourant les côtes de la mer, sur lesquelles il s'étend. J'ajouterai seulement que l'île Saint-Louis et celles qui l'entourent en font partie, et qu'il est borné sur les rives du Sénégal à l'île de Bifèche.

C'est à ce point que commence le royaume d'*Hoval* ou *Oualo* : ses limites sont à l'île à morfil. Il a environ cinquante lieues d'étendue de l'ouest à l'est ; sa largeur n'est pas déterminée ; il est gouverné par un prince qui se fait appeler Brack, c'est-à-dire, roi ou empereur des rois. C'est un nom de dignité auquel il joint ordinairement celui de sa famille. La couronne est héréditaire, et c'est toujours le fils aîné de la sœur du roi qui succède. Cet ordre de succession a fait quelquefois éclater des guerres sanglantes entre le fils aîné du roi et l'héritier présomptif, fils de sa sœur ; il en est résulté souvent des malheurs que les grands de l'État ont fait cesser en élisant un roi pris indistinctement dans la famille royale,

Le roi Brack a un pouvoir absolu sur ses sujets : il peut impunément les réduire en esclavage et les vendre. Il est propriétaire de toutes les terres ; celles dont il se réserve la jouissance, sont cultivées par les sujets qu'il désigne. Pendant ses voyages, il est nourri et défrayé aux dépens de son peuple. On ne peut pas dire que ses revenus soient considérables, mais il ne manque de rien. La France paie à ce roi, à ses princes et à ses officiers une coutume évaluée en argent à la somme de 4,915 l. 19 s. 8 den.

En cas de guerre, tous les sujets sont tenus de prendre les armes et à leurs frais. Les chefs de chaque village conduisent leur troupe, et se réunissent auprès du prince. La plus grande force de cette milice indisciplinée est dans la cavalerie ; elle marche sans approvisionnement, et les braves qui la composent, n'ont d'autre profit que le partage du butin. Le roi a la plus forte part. Les princes et les chefs ont une portion presque égale ; tous profitent plus ou moins des dépouilles du vaincu. La valeur et l'importance de ces dépouilles sont en raison du nombre des hommes pris et faits esclaves dans le combat. Une seule bataille décide du sort de la campagne. Le vaincu capitule sur le champ de bataille, et le vainqueur rentre dans ses foyers. Ces conventions sont rarement observées : elles font le sujet d'une nouvelle guerre, dont l'événement a toujours le même résultat.

Le sol du royaume de Hoval est généralement fertile et propre à tous les genres de culture. Sa population est nombreuse. On prétend cependant qu'elle est diminuée, et l'on accuse les Anglais d'avoir porté la désolation dans cet État lorsqu'ils possédaient le Sénégal, et de l'avoir dépeuplé pour se procurer un plus grand nombre d'esclaves. Je ne partage point cette opinion : elle est hors de mesure et d'une injustice révoltante.

Je sais que ce pays fut parfaitement heureux et tranquille du tems de l'ancienne compagnie des Indes. Chargée de l'autorité civile et militaire, elle fit, pendant soixante ans, le commerce exclusif, et n'usa de ses droits que pour assurer le bonheur des Africains ; elle éleva des forts sur plusieurs points, et fit les plus beaux établissemens : sa conduite fut toujours douce et paternelle. Tant de bienfaits devaient la faire chérir ; elle fut en effet passionnément aimée. Les habitans du Sénégal en conservent le souvenir, et ce sentiment qu'ils lèguent à leurs enfans, ne s'éteindra jamais.

Je puis donner quelques détails sur le roi Brack, sur ses mœurs et ses habitudes, car j'ai eu avec lui une entrevue qu'il désirait depuis long-tems, et dont il cherchait l'occasion. Il la trouva, et voici comment.

Dans les premiers jours d'avril 1785, je fis le voyage de Podor,

dans l'intention de prendre connaissance du poste, de m'assurer du cours de la rivière, de parcourir ses rives, et d'assister à la traite de la gomme.

Avant d'arriver à Todde, et à quelques lieues de cette île, j'aperçus, sur la rive gauche, une nombreuse cavalerie, et j'appris bientôt que le roi Brack me faisait demander des chaloupes pour venir à bord du bâtiment.

Je fis partir deux petits canots; ils conduisirent le roi, cinq de ses ministres et quatre musiciens. Dès que le prince fut en rivière, je le fis saluer de neuf coups de canon; je lui donnai la main pour monter à bord, et je lui rendis tous les honneurs que je crus pouvoir le flatter.

Le roi était vêtu d'une chemise blanche qui descendait jusqu'aux genoux, et qui était serrée par une écharpe rouge; il portait par-dessus une espèce de tunique jaune, large et flottante; sa tête et ses jambes étaient nues; il avait à ses pieds des pantoufles jaunes: sa suite était vêtue suivant l'usage du pays.

Je conduisis le roi sous une tente placée sur le pont du bâtiment: là, assis et couverts, nous nous fîmes beaucoup de complimens et des protestations d'amitié; je lui offris des rafraîchissemens qu'il accepta: on lui servit du vin de Bordeaux dont il ne voulut pas boire. Il me fit demander de l'eau-de-vie: je donnai mes ordres, et sur le champ on apporta plusieurs flacons de cette liqueur; il en but quatre grands verres en très-peu de tems, et ne mangea presque rien; au cinquième il perdit la parole, et le sixième l'endormit profondément. Ses ministres et ses musiciens furent très-sobres; ils burent peu.

Le roi, dans cet état d'assoupissement, était entouré de sa suite; les uns cherchaient à rafraîchir l'air en agitant au dessus de sa tête et en tous sens une pagne violemment secouée par des bras nerveux. Cette manière de vibrer l'air pour le rendre plus frais, est d'un usage général dans le pays; les autres étaient occupés à éloigner de sa personne les mouches qui pouvaient la piquer, et troubler ainsi son sommeil.

Je m'amusais beaucoup de cette farce ridicule, lorsqu'on vint

m'avertir que le dîner était servi. J'invitai les ministres à me suivre, mais ils ne voulurent pas quitter leur maître. Je me mis donc seul à table. Peu de tems après sa majesté s'éveilla ; elle demanda à me voir : on lui dit que je dînais. Sans moi, répondit-elle : ce blanc est bien mal-honnête. Elle se leva, et descendit dans la chambre où le couvert était mis, monta sur une chaise, sauta de l'autre côté, fut s'asseoir sur une des fenêtres, et plaça ses pieds sur la table.

Dans cette posture, qui me fit beaucoup rire, le roi reçut ce qu'il parut desirer ; mais pour boire il demanda encore de l'eau-de-vie ; je lui en fis donner tant qu'il voulut, et pour la seconde fois il en but tant, qu'il tomba ivre mort dans l'embrasure de la fenêtre.

Ses ministres l'enlevèrent pour le porter sur le pont, en le passant par-dessus la table. Sa majesté n'était pas tellement endormie, qu'elle ne témoignât ses regrets de la quitter ; elle fixa un lièvre, le prit par la tête, et l'emporta avec elle ; il me semble encore la voir tenant, pour sceptre, un lièvre à la main.

Après mon dîner, qui fut extrêmement gai, je montai sur le pont pour savoir des nouvelles de sa majesté. Je la trouvai un peu remise de son étourdissement ; nous causâmes quelques instans sur les avantages de nos relations commerciales. Enfin, il fallut nous séparer : je lui fis les présens d'usage, dont elle parut satisfaite, et je n'oubliai pas d'augmenter la dose d'eau-de-vie ni les dons que les ministres et les musiciens pouvaient attendre de moi. Tout le cortège me fit des remerciemens, et nous nous séparâmes les meilleurs amis du monde.

A quelque distance du bâtiment, je fis encore saluer le prince de neuf coups de canon : et lorsqu'il fut rendu à terre, je le vis monter à cheval, se mettre à la tête de sa troupe, et prendre bravement la route de son village.

Le soir, causant avec ses ministres, le roi voulut savoir ce que je leur avais donné. Chacun lui rendit compte, et tous convinrent qu'ils avaient reçu, entre autres choses, une portion assez forte d'eau-de-vie. Il voulut la diminuer pour augmenter la sienne. Un seul méconnut ses ordres, et refusa d'y obéir ; il le fit arrêter sur le champ. Ce nègre fit résistance ; il fut blessé de plusieurs coups de

conteau à l'épaule gauche. Le lendemain, dès le matin, ce ministre de la veille, homme de vingt-cinq à trente ans, d'une belle figure, grand, robuste et bien fait, fut conduit à mon bord chargé de fers, et vendu pour cent barres, 480 francs.

Je fus touché de la disgrâce de ce malheureux. Il versait quelques larmes; je crus devoir les essuyer, et je parvins à les tarir. Je le fis conduire à l'île Saint-Louis : on pansa ses blessures, qui furent bientôt cicatrisées. Dans la suite ses amis vinrent le réclamer; je le rendis à sa famille et à la liberté; il se retira dans le royaume de Cayor.

Le royaume de *Foules* ou *Poules*, qui vient après celui de Hoval, commence à l'île à morfil, sur laquelle est situé le fort de Podor. Il est gouverné par un prince nommé *Siratick* : c'est encore un nom de dignité, auquel le roi ajoute celui de sa famille. Cet État est bien plus grand que le précédent : il s'étend sur les bords de la rivière, dans une longueur d'environ deux cents lieues, jusqu'au royaume de Galam : sa largeur est inconnue. Le pays est très-peuplé; la terre y est bonne et bien cultivée; les récoltes y sont abondantes : l'excédent de la consommation sert aux besoins des peuples qui résident au bas de la rivière.

Le pays est particulièrement recommandable par les bois précieux dont il est couvert : l'ébène y est très-commune. Le coton et l'indigo y viennent en perfection; la casse et le tamarin y croissent naturellement et sans culture.

Les Foules ont la peau d'un noir peu foncé; ils ne sont ni aussi beaux, ni aussi grands, ni aussi bien faits que les Yolofs.

Le Siratick est plus puissant que le roi Brack; il a une cavalerie plus nombreuse. Ses États sont divisés en plusieurs provinces, et chaque province est gouvernée par un lieutenant qui commande les milices; il a un pouvoir absolu.

La religion de l'État, la constitution, les mœurs et les usages sont, comme dans le royaume de Brack, à peu de choses près, les mêmes que ceux du pays des Mandingues : le langage seul est différent. Nous payons au Siratick et à ses princes une coutume annuelle de 4,333 liv. 4 s. 3 den.

La couronne, chez les Foules, est héréditaire ; elle passe au fils aîné du roi s'il est marié avec une princesse du sang royal : dans le cas contraire, elle est dévolue au frère aîné du roi ou à son neveu. En cas de contestation, et ces cas arrivent souvent, les grands se réunissent, et élisent un roi qu'ils ne peuvent prendre que dans la famille régnante.

De mon teins ce pays était gouverné par un Marabou nègre, nommé *Almamy Abdulkader*. Ce prince avait une très-grande réputation de sainteté et de valeur ; il avait un empire absolu sur ses sujets et même sur les États voisins : on venait de toutes parts acheter ses *gris-gris* et lui baiser les pieds.

Il eut à se plaindre d'*Alikoury*, prince maure, roi des Trarzas ; il marcha contre lui avec une armée nombreuse, traversa les États d'Hamet Morcktard, autre prince maure, roi des Bracknas ; fit alliance avec lui, et arriva enfin sur les terres d'Alikoury. Le prince maure se présenta avec courage, combattit vaillamment, et fut tué. Almamy, victorieux, rentra dans ses États, plus puissant et plus révéré que jamais.

Alikoury était chez moi à l'île Saint-Louis, lorsqu'il fut instruit de la marche d'Almamy ; il partit sans être troublé et sans se dissimuler le danger dont il était menacé ; il me fit ses derniers adieux. C'était un brave homme qui prévoyait sa destinée ; il aurait pu l'éviter en s'enfonçant dans le désert ; mais sa fuite eût été une lâcheté ; il préféra la mort.

Dans la suite, Damel, roi de Cayor, déjà jaloux de la puissance d'Almamy et de son influence sur les autres États, en fut outragé et personnellement insulté. En rétablissant la vérité des faits, voici de quelle manière on raconte cette aventure. Almamy ne mettait plus de bornes à la domination qu'il avait usurpée ; ses succès et les flatteurs qu'il écoutait avec plaisir, lui firent perdre la tête. Un jour il envoya à Damel un ambassadeur, suivi de deux hommes qui portaient chacun un grand couteau fixé au sommet d'une grande perche. Admis avec sa suite à l'audience de Damel, l'ambassadeur exposa les intentions de son maître, et lui fit présenter les emblèmes de sa mission. Les deux couteaux furent mis devant Damel, et
l'envoyé

l'envoyé lui dit : « Avec ce couteau, Almamy ne dédaignera pas de » raser la tête de Damel, si Damel, en vrai Musubnan, veut se » reconnaître le vassal d'Almamy, comme chef suprême de la religion de Mahomet; et avec celui-ci Almamy coupera la gorge de » Damel, si Damel refuse de souscrire à cette condition. »

Damel répondit froidement qu'il n'avait point de choix à faire, et qu'il ne voulait avoir ni la tête rasée, ni la gorge coupée; il dit, et congédia poliment l'ambassadeur.

Almamy fut irrité de cette résistance; il se mit à la tête d'une puissante armée, et entra dans les États de Damel. A son approche, les habitans des villes et des villages comblèrent leurs puits, détruisirent leurs subsistances, et abandonnèrent leurs demeures. Il marchait ainsi de place en place, depuis plusieurs jours, sans rencontrer d'opposition, et cependant son armée souffrait beaucoup de la disette d'eau; plusieurs de ses soldats étaient morts en chemin. Il la conduisit dans un bois où il trouva de l'eau; les soldats appaisèrent leur soif; puis accablés de fatigues, ils se couchèrent sans précaution et s'endormirent. Ils furent attaqués dans cette position par Damel, et complètement défaits. Dans leur sommeil, plusieurs furent foulés aux pieds des chevaux, d'autres furent tués en essayant de s'échapper; un plus grand nombre fut fait prisonnier : Almamy lui-même fut fait esclave, et conduit devant Damel qu'il avait osé menacer. Il se présenta étendu sur la terre devant le généreux Damel, qui, au lieu de le percer de sa lance, comme il est d'usage en pareil cas, le regarda d'un œil de pitié, et lui dit : « Si j'étais à votre place, » que feriez-vous de moi? Je vous tuerais, lui répondit Almamy » avec beaucoup de fermeté, et je sais que c'est le sort qui m'attend. » Non, répliqua Damel, ma lance est teinte du sang de vos sujets tués au combat; mais je ne la rougirai pas davantage. En la trempant dans le vôtre, cela ne rétablirait pas mes villes, et ne rendrait pas la vie aux hommes qui sont morts dans les bois. Vous ne mourrez donc pas de ma main; je ne vous arracherai pas la vie de sang-froid, mais je vous retiendrai jusqu'à ce que je sois assuré que votre présence, dans vos États, ne sera plus dangereuse pour vos voisins. Almamy resta donc prisonnier à la cour de Damel; il

y resta trois mois ; et loin d'être réduit à la condition des esclaves , il y fut traité avec la plus grande distinction. Au bout de ce terme , Damel céda aux sollicitations des sujets d'Almamy ; il leur rendit leur roi.

Almamy profita de cette leçon ; il gouverna avec plus de prudence et de sagesse ; il n'inquiéta plus ses voisins , et rendit ses peuples plus heureux.

On a vu par les détails que j'ai donnés , que le terroir de toute cette rive du Sénégal est de la plus grande fertilité. Il nourrit de plus un grand nombre d'animaux.

On trouve partout et à bon compte , des bœufs , des moutons , de la volaille et du poisson.

Parmi les animaux domestiques , on remarque le chameau. Cet animal porte de grands fardeaux ; il est patient , soumis et sobre. On l'éleve à supporter les plus grandes fatigues , et à voyager plusieurs mois de suite dans les sables les plus arides et les plus brûlans , avec peu de nourriture et une petite quantité d'eau ; son lait fournit une excellente boisson. Les Maures boivent son urine , et sa chair fait leur principale nourriture.

Les chevaux du pays sont ordinairement plus petits que ceux d'Europe ; ils sont bien proportionnés , forts , ardens , agiles et très-adroits.

On trouve en Afrique une grande quantité d'animaux sauvages. Les plus remarquables sont l'éléphant , le lion et le tigre. Le sanglier , le buffle , le chat tigré , la civète , la gazèle , l'once , le bomba ou capivard ; les cerfs , biches et daims y sont également communs.

L'éléphant est célèbre par son intelligence , sa docilité , son courage , sa force , sa grosseur , et surtout son attachement pour ses maîtres. Les Africains ont méconnu les dispositions bienveillantes de cet animal. Loin de chercher à l'appivoiser et à s'en servir utilement , ils lui donnent la chasse , le poursuivent et le tuent ; ils mangent la chair et vendent les dents , dont ils font un grand commerce.

Le pays nourrit encore une grande quantité de singes de la petite espèce. Ceux de Galam sont plus gros : on va souvent dans les

bois pour se réjouir de leurs espiégleries. Quand on veut en avoir de jeunes pour les apprivoiser, on fait la chasse aux mères, qui tiennent toujours leurs petits dans les bras : on tire dessus, et assez ordinairement la mère, morte ou blessée mortellement, tombe et entraîne avec elle, pressé sur son sein, le petit qu'elle portait; le chasseur s'en empare, et le sépare ainsi de sa mère morte sur le coup, ou qui ne tarde pas à mourir de désespoir.

Après Buffon et Daubenton, il ne me reste rien à dire sur le lion, le tigre, etc.

Le cheval marin est très-commun dans les eaux du Sénégal. J'ai donné une description très-étendue de cet animal dans mon chapitre sur la rivière de Serre-Lionne.

Parmi les oiseaux du Sénégal, dont l'espèce est très-variée et très-intéressante, l'autruche volante est le plus grand et le plus fort. Sa chair est délicieuse. Les naturalistes la nomment l'*outarde d'Afrique*. Après avoir couru un certain tems, elle parvient à s'enlever, vole très-haut, vite et long-tems. L'autruche ordinaire est trop pesante, ses ailes sont trop petites pour qu'elle puisse voler; mais elle a tant de force dans ses jambes, ses pieds et ses ailes, qu'elle court plus vite que le coursier le plus vigoureux. L'autruche ne s'éloigne jamais de ses œufs : elle les laisse exposés à l'ardeur du soleil pendant le jour, et les couve pendant la nuit. Ses plumes sont une branche de commerce; elles servent à la parure des femmes.

Après l'autruche, on remarque le *pélican* ou grand gosier, l'*aigle*, le *monoceros* et l'*oiseau à bec de spatule*. On distingue parmi les autres oiseaux, les *calacs* à bec noir et à bec rouge, le *guépier*, rouge et vert; le *pique-bœuf*, le *colion hupé*, les *veuves* à longue queue, et beaucoup d'autres dont le plumage est aussi riche que varié. Ces oiseaux sont très-petits, et leur chant est mélodieux; ils passent la nuit entassés en pyramide les uns sur les autres; une cage médiocrement grande peut en contenir trois à quatre cents.

Les perruches du Sénégal sont vantées à juste titre, comme les plus belles et les plus intelligentes du monde. D'un beau vert, elles ont le collier noir, les plumes de la queue longues et azurées. Elles ont une mémoire prodigieuse, et parlent parfaitement bien.

Elles sont aimantes et douces, mais pour les élever il faut les prendre très-jeunes; lorsqu'elles sont formées, il est impossible de dompter leur caractère naturellement féroce et méchant. Cet oiseau est très-commun sur les rives du Sénégal; son cri est aigu et désagréable.

Les perroquets du Sénégal ne sont point estimés; ils parlent difficilement et prononcent mal; cet oiseau est lourd, triste, maussade et sans intelligence; son plumage est vert et rouge.

Le hasard en fit trouver un dans l'île de Sor, d'une espèce inconnue au Sénégal et en Europe: il était jeune encore, et jaune comme un citron. Un nègre m'en fit présent; j'en pris soin, et dans peu mon perroquet commença à parler: sa voix était cassée et rude. En grandissant, il prit quelques plumes vertes, mais la couleur jaune fut toujours dominante. Dans la suite il parla beaucoup mieux. Cet oiseau extraordinaire, que je voulais présenter à nos naturalistes, ne put pas arriver à sa destination; il eut une fin malheureuse. Sauvé de mon naufrage sur les côtes de la principauté de Galles, il fut mangé par les chats dans la nuit même de mon débarquement.

Le commerce que nous faisons sur cette côte est tout à notre avantage: nous y traitons des vivres, des esclaves, du morfil, des plumes d'autruche, de l'indigo, du tabac et des bois précieux. Nous pouvons nous établir dans les îles qui en dépendent, fonder de puissantes colonies, et de proche en proche établir dans l'intérieur des relations politiques et commerciales infiniment avantageuses.



C H A P I T R E X X.

Des Maures qui occupent la rive droite du Sénégal. Leur origine, leurs usages, leurs mœurs, leur religion, leur langage. Ils font exclusivement le commerce de la gomme. Nature et résultats de ce commerce. Description de l'arbre qui produit la gomme.

LA rive droite du Sénégal est sous la domination des rois nègres, Brack et Siratick, qui, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, habitent sur la rive gauche. Mais leur souveraineté sur la rive droite est presque nulle. En effet, là commence l'immense solitude qui s'étend de l'est à l'ouest, depuis la mer jusqu'à Galam, et du sud au nord, depuis le Sénégal jusqu'au royaume de Maroc, et cette mer de sable, connue sous le nom de grand *désert de Sahara*, tristement aride et presque sans eau, est habitée par les Maures, qui, loin de reconnaître l'autorité des rois nègres, sont leurs ennemis irréconciliables.

Ce nom de *Maures* que prennent toutes les tribus du désert, semblerait annoncer qu'elles sont formées des Aborigènes, c'est-à-dire, que les hommes qui les composent, descendent sans mélange des Numides, qui, au tems les plus reculés dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, habitaient les côtes d'Afrique et tout le pays appelé Numidie et Mauritanie. Mais leurs usages, leurs mœurs, leur religion, leur langage surtout, prouvent invinciblement que la race primitive a subi des fusions d'autres peuples, qui lui ont apporté ces idées et cet idiôme que l'on voit dominer dans une autre partie du Monde.

Un coup-d'œil rapide sur les révolutions qui se sont opérées dans le pays qu'habitent ces peuples qu'aujourd'hui nous appelons Maures, ne sera point déplacé ici, puisqu'il pourra nous conduire à déterminer précisément leur origine.

La première époque où l'Afrique paraisse avec éclat dans l'histoire, est celle de l'établissement des Carthaginois. Ceux-ci, d'origine phénicienne, s'emparèrent de tout le pays que comprend aujourd'hui le royaume de Tunis. On sait à quel degré de splendeur parvint ce peuple commerçant, qui non-seulement rendit le Monde connu tributaire de son industrie, mais qui se fit encore conquérant avec des troupes mercenaires, et s'empara de plusieurs îles de la Méditerranée, ainsi que d'une partie de l'Espagne. Cependant, malgré toute sa puissance, il ne put soumettre les Numides qui l'environnaient : ils étaient seulement ses alliés, et ils conservaient leurs mœurs, leur gouvernement et leur vie presque nomade.

A l'époque de la destruction de Carthage, l'ambition romaine ne fut pas satisfaite de l'alliance des Numides; elle exigea leur soumission, et les força, après de longues guerres dont Salluste nous a retracé les faits importants, à recevoir ses proconsuls. Elle les tint sous sa domination jusqu'au quinzième siècle.

Le comte Boniface, qui commandait alors pour les empereurs, voulut profiter aussi de la décadence de leur autorité. Mais trop faible pour exécuter seul un aussi grand projet, il appella Genseric, qui régnait alors en Espagne sur les Vandales, et lui proposa de partager la souveraineté de l'Afrique quand ils en auraient chassé les Romains. Genseric accepta la proposition, mais il s'empara seul de la Mauritanie, et la puissance des Vandales y resta établie pendant cent ans, c'est-à-dire, jusqu'au tems où ils furent chassés de l'Empire par Bélisaire. L'Afrique resta alors soumise aux Romains pendant une autre période de cent ans ou environ, et fut en dernier lieu gouvernée par les préfets grecs.

Les Maures cependant n'avaient subi jusqu'à ce moment aucune altération dans leurs mœurs et leurs usages; les étrangers n'avaient eu sur eux que les droits de la puissance.

Mais le septième siècle vit éclore une révolution religieuse et politique, qui devait changer la face du globe si elle n'eût trouvé, dans l'Europe, la barrière qui s'opposa à ce qu'elle devînt universelle. Mahomet fonde en Arabie une secte dont il répand la doctrine le sabre à la main : la terreur et l'enthousiasme lui soumettent des

contrées immenses. Les califes ses successeurs, après avoir rapidement conquis la Syrie, la Perse, l'Égypte, se trouvèrent encore trop resserrés dans cette partie du Monde, et firent déborder leurs troupes, comme un torrent, sur ce qui restait aux Romains de leurs conquêtes en Afrique.

Ces Arabes y eurent des succès d'autant plus prompts, que les Maures trouvaient en eux un peuple avec lequel ils avaient des rapports de mœurs et d'habitudes. Il est à remarquer en effet que l'Afrique septentrionale n'a été originairement peuplée que du reflux des nations asiatiques. Ces premières liaisons établies rendirent plus faciles l'adoption d'une religion plus douce, et qui procurait plus de lumières à ses sectateurs. Ainsi les Maures indigènes reçurent des Arabes, et la langue, et la religion; mais la plus grande partie ne put adopter, ce qui était le résultat d'une civilisation plus avancée, l'habitude de vivre dans l'enceinte des villes, habitude que rendit cependant plus commune le retour en Afrique des Maures qui étaient allés planter l'étendard de Mahomet dans les plaines fertiles de l'Arragon, et qui furent chassés de toute l'Espagne à diverses époques, notamment en 1610, où dans un seul jour neuf cent mille furent bannis.

Les Maures se divisèrent dès-lors en Maures des villes et en Maures des campagnes, ceux-ci regardant avec mépris les premiers, qu'ils considèrent comme des esclaves.

Après avoir ainsi découvert comment se sont établies, chez tous ces peuples, la religion et la langue des Arabes, il est aisé de trouver les raisons qui les poussèrent dans cet immense désert de sable qu'eux seuls parcourent, et qui pourtant fut le chemin par lequel l'islamisme alla se répandre chez presque toutes les tribus d'au-delà du Sénégal.

C'est à la force du naturel, à l'habitude d'une indépendance absolue, au besoin peut-être de conserver les mœurs de leurs ancêtres, qu'il faut attribuer l'émigration de ces peuples dans un pays que la nature avait rendu inhabitable.

Il semble que l'on peut reporter l'époque de la population du désert au moment où les Maures, chassés par les Arabes conquérans,

furent contraints de leur abandonner les bords de la mer. Déjà, en effet, ils pénétrèrent dans l'intérieur du pays; mais ils furent bientôt obligés d'aller chercher un refuge dans des parages plus éloignés, lorsque la puissance du Croissant ayant passé dans les mains des Turcs, ceux-ci vinrent à leur tour chasser les Arabes du rivage, et les forcer à leur abandonner les terrains les plus fertiles. Ces derniers se retirèrent alors avec leurs troupeaux, dans des lieux d'où il fut impossible de les chasser. Ils y vivent séparés des autres peuples, et ils ont encore la prétention de parler l'arabe dans toute sa pureté : ils ont d'ailleurs conservé un goût très-remarquable pour l'astronomie et la poésie. C'est surtout le mont Atlas et le désert du Midi qu'ils habitent.

Mais en prenant forcément cette retraite, ils poussèrent devant eux ces Maures qui se sont fait nommer Maures des campagnes, par leur mépris pour ceux qui ont adopté les mœurs et l'usage des cités, et ce sont ceux-là qui s'enfoncèrent au milieu de ces plaines de sables où nous les trouvons aujourd'hui.

Ils sont distribués en tribus plus ou moins considérables, indépendantes les unes des autres, et ayant chacune leur chef. Chaque tribu est divisée en horde, et chaque horde campe dans les cantons les plus propres à fournir des pâturages pour la nourriture des bestiaux; de manière que jamais une tribu entière n'est réunie sur le même point.

Dans l'intérieur du désert habitent les tribus des *Ouadelims*, *Labdesseba*, *Laroussye*, *Chélus*, *Tucanois*, *Ouadelis*, *Gedingouma*, *Jafanon*, *Ludamar* et plusieurs autres. Les deux premières sont les plus formidables; elles portent leurs brigandages jusqu'aux portes de Maroc, et l'empereur les redoute. Elles sont composées d'hommes grands, bien faits, forts et vigoureux. Ils ont en général les cheveux hérissés, la barbe longue, le regard furieux, de grandes oreilles pendantes, et les ongles aussi longs que des griffes : ils s'en sont fait une arme formidable, et dont ils se servent dans les guerres qu'ils ont avec leurs voisins. Les Ouadelims surtout, plus fiers, plus arrogans, plus guerriers, plus portés au pillage, répandent la terreur et l'épouvante partout où ils passent; cependant

cependant ils manquent de courage , comme tous les autres Maures , dès qu'ils n'ont point de supériorité marquée.

Ces peuples vivent sous des tentes qu'ils transportent à volonté. Elles ont la forme ronde et se terminent en cône ; elles sont couvertes d'une étoffe de poil de chameau , si bien faite et si serrée , que l'eau ne la pénètre jamais.

Les femmes font cette étoffe ; elles filent le poil de chèvre et de chameau , et le trament sur des métiers si petits , qu'elles travaillent assises par terre ; elles préparent aussi les cuirs dont on fait les selles , les brides , les valises et divers autres objets.

L'ameublement de ces demeures consiste en deux grands sacs de cuir qui servent à renfermer quelques mauvaises guenilles et quelques morceaux de vieilles ferrailles. On y joint par fois de petits coffres qui deviennent l'objet de la cupidité de toute une peuplade , sans excepter ni le père , ni le frère , ni le fils de celui qui en est propriétaire. Trois ou quatre peaux de bouc dans lesquelles ils gardent le lait et l'eau , plusieurs écuelles de bois , quelques bâts pour leurs chameaux , deux grosses pierres pour moudre l'orge , une autre moins forte pour enfoncer les piquets des tentes , plusieurs nattes d'osier qui servent de lit , des tapis grossiers pour se couvrir , et une petite chaudière de cuivre non étamée ; tels sont les meubles qui distinguent le riche d'avec le pauvre.

Les femmes sont encore chargées des soins du ménage ; elles préparent le mil , apprêtent les viandes , portent l'eau , soignent le bétail et les chevaux qui logent toujours sous la même tente. Celles qui sont aisées , ont des esclaves nègres , et s'en font servir , mais sans se dispenser de servir leurs maris.

Rien de plus arrogant qu'un Maure avec sa femme ; rien de plus humble que la femme en présence de son mari.

Les femmes lèvent les piquets des tentes lorsqu'on change de camp ; elles chargent et déchargent les chameaux , et quand l'époux monte à cheval , c'est la femme qui lui présente l'étrier ; elles ne sont point admises aux repas de leurs époux ; elles se retirent jusqu'à ce qu'ils les appellent pour leur donner les restes.

Les femmes sont en quelque sorte la propriété de leurs maris.

un Maure ne se marie que quand il a le moyen d'acheter sa femme. Les pères vendent leurs filles, et celui qui en a le plus, est le plus riche. Le prix convenu est toujours payé d'avance. Le mari peut, dans la suite, répudier sa femme, mais ce qu'il a donné ne lui est jamais rendu. Cependant un Maure ne peut exercer cette faculté de répudier sa femme, sans en avoir obtenu la permission des plus anciens de la bourgade, qui ne la refusent jamais. Cette demande est tout simplement une formalité préalable.

Les femmes sont traitées par les Maures, avec le plus souverain mépris; elles ne prennent jamais le nom de leur mari; elles conservent celui qu'elles ont eu à leur naissance. Les enfans ne portent pas même le nom de leur père: dans presque toutes les peuplades, on n'admet que quatre à cinq noms différens; les hommes se distinguent par celui de leur tribu et par un surnom quelconque.

Quoique ces femmes soient ainsi maltraitées, quoiqu'elles soient très-indécentes dans leurs propos et dans leurs gestes, elles n'en sont pas moins fidelles à leurs maris; il est rare qu'elles leur manquent sur ce point. Dans ce cas, la coupable est chassée de la maison de son mari, et ses parens vengent ordinairement dans son sang l'affront qu'elle a fait à sa famille.

Les Maures croient que les femmes sont d'une espèce inférieure à la leur, créées seulement pour leurs plaisirs et leurs caprices; chez elles, ils ne considèrent que le goût de la volupté et la soumission la plus servile.

Ils ont sur la beauté des femmes des idées singulières. Une taille élégante, une démarche agréable, une physionomie douce et remplie d'expression, tous les charmes enfin qui font nos délices, sont sans attrait pour eux. Il leur faut des femmes puissamment grasses; ils n'estiment que la corpulence. Celles qui n'emploient que deux esclaves pour les soutenir dans leur marché, ne peuvent avoir que des prétentions modérées; mais celles qui ne peuvent se mouvoir, et qu'il faut transporter sur des chameaux, sont reconnues pour des beautés parfaites, surtout si elles ont les dents longues et sortant de la bouche.

Ce goût des Maures pour les beautés massives fait que les femmes

prennent de bonne heure le plus grand soin pour le devenir. Tous les matins elles mangent une énorme quantité de couscous, et boivent plusieurs jattes de lait de chameau. Les jeunes filles sont obligées de prendre cette nourriture, qu'elles aient de l'appétit ou non; et quand elles s'y refusent, les coups sont employés pour les forcer à obéir. Cette violence, heureusement, n'occasionne ni maladies ni indigestions : il en résulte au contraire un degré d'embonpoint qui passe pour la perfection aux yeux des Maures.

A cela près, on s'occupe fort peu des filles maures; leur éducation est totalement négligée : ces peuples comptent pour rien les qualités morales, et leur absence chez les femmes n'est pas considérée par les hommes comme un défaut. Volupté, soumission et corpulence, c'est tout ce qu'ils demandent.

Les garçons sont mieux traités. On leur apprend ordinairement à lire et à écrire l'arabe; dès qu'ils peuvent agir, ils sont respectés des femmes maures, même de leur mère, qui ne mange plus avec eux. On les exerce de bonne heure à se servir adroitement du poignard, à déchirer avec leurs ongles les entrailles de leurs adversaires, à colorer le mensonge des apparences de la vérité : on les familiarise enfin avec le crime, et on les dispose à le commettre avec le même plaisir que s'ils faisaient une bonne action.

La pluralité des femmes étant permise parmi les Maures, on voit peu de ménages dans lesquels il n'y ait dix à douze enfans : les femmes, qui quelquefois vivent ensemble sous la même tente, sont témoins des embrassemens de leurs époux; cependant il n'existe entre elles aucune jalousie.

Le logement destiné à recevoir deux époux nouveaux, est orné d'un petit pavillon blanc : le prétendu a le front ceint d'un bandeau de la même couleur. Qu'il se marie en premières ou en sixièmes noces, qu'il soit vieux ou jeune, il est toujours décoré du symbole de la virginité.

Le jour de la cérémonie, l'époux fait tuer un chameau pour régaler les convives; c'est un jour de fête. La mariée, les femmes et les jeunes filles dansent toute la journée autour du timbalier; les mouvemens de leur danse sont de la plus grande indécence. Elles

dansent seules, et l'une après l'autre : celle qui entre dans le rond, le cou en avant et la mâchoire tournée en tous sens, fait des grimaces épouvantables, auxquelles les spectateurs répondent avec une précision étonnante. Ils battent la mesure dans la main; toute la troupe s'agite et se réjouit.

Le lendemain de la noce on sépare la nouvelle mariée d'avec son époux; ses amies la lavent depuis la ceinture jusqu'aux pieds; elles la peignent, lui tressent les cheveux, lui rougissent les ongles, et la parent d'une draperie neuve. Elle fait ainsi ses visites dans le camp, et le soir elle est reconduite dans la tente de son mari.

Les Maures aiment beaucoup leurs femmes et leurs enfans; ils en sont tendrement aimés. Il est difficile de concilier ces sentimens d'affection avec leur conduite dure et barbare, et l'empire qu'ils exercent dans la famille. A la moindre faute le coupable est corrigé avec une dureté révoltante; les filles sont toujours plus maltraitées: elles sont indifférentes au père et à la mère.

Rien n'est comparable à la joie des parens lorsqu'il naît un garçon. La mère n'a ni accoucheur ni sage-femme pour l'assister dans ses couches; le plus souvent elle est seule au moment de l'accouchement, étendue sur le sable; elle y dépose son enfant, prend du lait pour se fortifier, et reste couchée dans sa tente.

Pour manifester sa joie, celle qui accouche d'un garçon, se noircit le visage pendant quarante jours. A la naissance d'une fille, elle ne se barbouille que la moitié du visage, et pendant vingt jours seulement. La femme ainsi déguisée, fait horreur; c'est le spectacle le plus rebutant.

Il est difficile de se faire une idée de l'orgueil et de l'ignorance des Maures; ils s'estiment le premier peuple du Monde; ils pensent même que le soleil ne se lève que pour eux. Contemples cet astre, disait un Maure à un esclave chrétien; il est inconnu dans ton pays: pendant la nuit, vous n'êtes point éclairés, comme nous, par cette lumière qui règle nos jours et nos jeûnes, par ces enfans qui peuplent la voûte céleste, et qui nous indiquent les heures de nos prières: il parlait des étoiles. Vous n'avez ni arbres, ni chameaux, ni moutons, ni sable, ni chèvres, ni chiens. Vos femmes sont-elles

faites comme les nôtres ? Combien es-tu resté de tems dans le sein de ta mère ? Semez-vous de l'orge dans vos maisons ? Ils donnent ce nom aux navires. Vous n'habitez pas la terre ; vous naissez, vivez et mourez sur la mer.

Le luxe d'un Maure est de voir sa femme et ses filles richement vêtues ; c'est sur elles qu'il fait briller son opulence ; il leur orne les oreilles, les bras et les jambes d'anneaux d'or et d'argent.

Ils n'ont aucune connaissance des arts et métiers ; cependant ils fabriquent eux-mêmes, mais grossièrement, des piques, des couteaux, et même des marmites avec le fer natif que leur fournissent les nègres : tout le reste leur vient directement ou indirectement des Européens.

Ces peuples sont pasteurs. Cependant dans quelques parties ils cultivent la terre. En tems de paix, ils s'occupent surtout du soin de leurs troupeaux ; ils élèvent des bœufs, des vaches, des moutons, des chèvres, des chameaux et des chevaux dont ils ont le plus grand soin ; ils s'attachent surtout aux jumens, d'abord à cause de la reproduction, et ensuite parce qu'ils les trouvent plus fines et plus dociles. Ils dressent leurs bœufs à porter la charge, à passer les rivières ; ils les montent comme des chevaux.

Ils n'ont aucune industrie pour préparer la terre : celui qui est chargé de la labourer, se rend sur les lieux que la pluie a le plus humectés ; il y jette indifféremment quelques semences de mil, d'orge et de froment ; il les couvre en promenant une charrue attelée d'un seul chameau, qui, sans briser la terre, fait un simple sillon sur sa surface. Si l'eau du ciel féconde ce travail, chacun prend la portion qui lui revient, et se retire dans son camp. Quelquefois au lieu d'attendre que le grain parvienne à sa maturité, ils le moissonnent, et le font sécher sur des cendres chaudes. Ils se privent ainsi d'une abondance de grains dont la peuplade profiterait, et de la paille qui nourrirait leurs chevaux : mais les Maures ne font rien pour l'avenir ; ils ne pensent qu'au présent.

Ils se nourrissent de mil, d'orge et de froment, de lait, de miel, de santerelles et d'animaux sauvages. Ils n'ont recours à la volaille et aux animaux domestiques qu'à la dernière extrémité et dans des

occasions solennelles, telles que visites de princes, d'amis distingués, naissance de garçons, mariages ou décès. Ils passent alternativement de l'abstinence à la voracité. La religion les assujettit à des jeûnes fréquens et rigoureux : dans leurs voyages, ils endurent la faim et la soif; mais quand ils trouvent l'occasion de satisfaire leur appétit, ils mangent, dans un seul repas, plus que ne mangeraient trois Européens, et boivent de même. Plusieurs, surtout les rois et les grands, se privent de vin, par principe de religion ou pour l'exemple; mais ceux qui ont des liaisons avec les Européens, sont moins scrupuleux; ils boivent outre mesure, du vin, des liqueurs et de l'eau-de-vie.

Ces peuples sont presque toujours en guerre, souvent entre eux, le plus souvent contre les nègres. Dans le combat, ceux qui sont montés sur des chevaux, se perdent dans un tourbillon de poussière. Le chameau, dont la marche est lourde et le pas alongé, n'est guère moins utile : animé par les hurlemens de son cavalier, il s'élançe dans la foule; sa morsure fait autant et plus de carnage que la mousqueterie. Jamais ils ne forment leur attaque en ordre de bataille : autant d'hommes, autant de combats particuliers; celui qui terrasse son adversaire, qui lui enlève ses armes et sa monture, se retire précipitamment avec le fruit de sa conquête : si le vaincu est un nègre, il est détenu et fait esclave. Quelquefois deux combattans d'une force égale se saisissent, se portent plusieurs coups de poignards, ou se déchirent les entrailles avec leurs ongles.

Ces incursions ruinent ordinairement l'un ou l'autre parti; tel qui possédait des richesses considérables en bestiaux, se voit réduit en un jour à la plus affreuse misère, et dépouillé par celui qui, la veille, n'avait aucune propriété. Les tribus les plus faibles sont les plus exposées : elles ont soin de vivre à l'écart, et surtout loin des Ouadelims et des Labdesseba.

Leurs armes ordinaires sont des sabres, des saguayes et des flèches qu'ils lancent avec beaucoup de force et de justesse. Quelques-uns se procurent des Européens ou des nègres, des fusils et des pistolets, mais ils ne peuvent s'en servir long-tems. On ne leur en

porte d'Europe que de très-mauvais; d'ailleurs, l'humidité du climat les a bientôt chargés de rouille, et la chaleur les a promptement détrempés; ils deviennent alors inutiles, car il n'y a point d'ouvriers assez habiles pour les réparer.

Les Maures sont hospitaliers : tout Maure étranger, de quelque contrée ou de quelque tribu qu'il soit, connu ou inconnu, doit être admis à l'hospitalité. S'il y a plusieurs voyageurs, chaque habitant doit contribuer aux frais de leur réception. Tous, sans distinction, vont au devant du nouveau-venu; ils le félicitent sur son arrivée, l'aident à décharger sa monture, et portent les bagages derrière le buisson qui doit le garantir des rigueurs de la nuit. Il reste là, car c'est un usage établi, qu'un étranger ne doit jamais être admis dans leurs tentes. Cette cérémonie faite, tous s'asseyent autour de lui : on lui demande des nouvelles du pays d'où il arrive, si telle ou telle peuplade a évacué les lieux où elle campait, s'il en a rencontré d'autres dans des cantons plus ou moins reculés, si enfin il a trouvé beaucoup de pâturages dans les lieux qu'il a parcourus. On s'informe des motifs et du terme de son voyage, et de la tribu à laquelle il appartient. Jamais on ne lui parle de sa santé qu'après avoir épuisé toutes les autres questions.

Si l'étranger ne connaît personne dans la horde qu'il visite, c'est toujours le plus riche qui doit lui donner l'hospitalité; s'ils sont plusieurs, la dépense se fait en commun. On leur donne à chacun une grande écuelle de lait et de la farine d'orge détrempée dans du lait bouilli, ou dans de l'eau quand on en a. Si le visitant sait lire, on lui décerne l'honneur de faire la prière : dans ce cas, le talbe de la bourgade se place à côté de lui, comme maître des cérémonies.

Si l'étranger a des amis dans la horde, si son rang est distingué, si ses richesses sont connues, on tue un bœuf ou un mouton, quelquefois un bœuf, pour le régaler. La femme prépare le festin : avant de faire cuire la viande, elle en sépare la graisse qu'elle sert crue. Dès que la viande est cuite, elle met de côté la part de son mari, celle de ses amis et voisins, auxquels elle ne peut manquer d'en offrir sans commettre une faute irréparable; elle met ensuite sur un paillasson la part du voyageur, et l'Arabe qui traite, faisant

porter par un esclave chrétien ou nègre le repas du convive, va l'offrir lui-même. Ce repas n'est jamais servi qu'à dix heures du soir, quand même l'étranger serait arrivé de grand matin. Les Maures n'offrent rien que dans la nuit, à la clarté de la lune ou d'un grand feu : on en allume presque en toutes saisons. Le voyageur ne manque jamais d'inviter celui qui le régale, à lui faire l'honneur de manger avec lui ; mais celui-ci s'en défend, et son refus est fondé sur le respect qu'il porte et qu'on doit rendre aux étrangers.

Le lendemain, les voyageurs continuent leur route ; ils partent sans prendre congé de personne ; s'ils restent plus long-tems, ils deviennent importuns : on le leur fait sentir en leur donnant une plus petite ration : elle diminue encore, et progressivement jusqu'à ce qu'ils disparaissent.

Chez les Maures la justice est prompte et décisive. Les droits civils y sont peu respectés ; mais ils sentent la nécessité d'arrêter, par l'exemple du châtiment, les hommes portés à commettre le crime. Dans ces sortes d'occasions et dans les cas ordinaires, les coupables sont conduits devant le roi de la tribu, qui les juge seul et à sa fantaisie. Lorsqu'il s'agit d'un crime capital, le prince réunit les plus anciens de la peuplade, et sur leur avis il prononce le jugement, qui s'exécute sans désespérer. Les peines capitales ne sont infligées qu'aux nègres. Celles des Maures se réduisent aux amendes, aux restitutions, au bannissement.

Les maladies les plus ordinaires des Maures sont la fièvre intermittente et la dyssenterie. La diète, les sueurs et les jus de quelques simples qu'ils connaissent, les guérissent promptement et sans frais : ils s'abandonnent souvent au seul secours de la nature et s'en trouvent très-bien. Les Maures n'ont point de médecins : les vieilles femmes sont chargées du soin des malades. On voit parmi eux un grand nombre de vieillards qui jouissent d'une santé forte et vigoureuse, quoique toute leur vie se soit passée dans un mouvement continuel, dans les fatigues et les privations inséparables de leur genre de vie. Ils ont pour médecins, la frugalité et le contentement d'esprit : et certes, ils ont les meilleurs ; ils s'estiment heureux dès qu'ils sont libres, et ils le sont toujours. On a remarqué que moins
ils

ils avaient de commerce avec les Européens, moins ils avaient d'infirmités et de maladies, parce que, restant dans la simplicité de leur vie frugale, ils n'altèrent point l'économie de leur tempérament par des boissons ardentes ou par des mets qui excitent trop l'appétit.

La petite vérole fait de tems en tems de grands ravages parmi les Maures. De chez eux elle passe souvent chez les nègres du midi : ceux du Sénégal et de la Gambie pratiquent l'inoculation.

Les Maures, après une longue carrière, trouvent, comme les autres hommes, le terme de leur existence. Ils reçoivent les derniers devoirs de leur famille et de toute la peuplade. La mort est annoncée par des cris effroyables : les femmes sont chargées de cet avertissement ; alors toutes celles d'un camp se rendent à la tente du défunt ; les unes pleurent, les autres chantent ses louanges, quelquefois et assez souvent elles changent de rôle ; en sorte que ces femmes pleurent, rient et chantent tour-à-tour. On lave proprement le corps, on l'habille et on le porte dans un lieu élevé, où il est déposé dans une fosse, le visage tourné vers l'orient, et la tête un peu élevée. On couvre la fosse de pierres pour garantir le cadavre des attaques de certains animaux carnassiers.

Leur habillement est fort simple. Les riches portent des caleçons et des pagnes qui descendent jusqu'à terre : c'est une espèce de casaque large et sans boutons ; ils la croisent sur l'estomac et la serrent avec une ceinture. La casaque est ordinairement de Guinée ou toile bleue de l'Inde. Ils passent entre la ceinture et la casaque un poignard ou grand couteau, quelquefois deux ; et comme ils n'ont point de poches, ils mettent dans leur sein tout ce qu'ils portent avec eux. Un mouchoir est attaché à la ceinture ; ils s'en servent plus pour s'essuyer le visage et les mains, que pour tout autre usage ; ceux qui sont d'une propreté plus recherchée, en portent deux. Le vulgaire a la tête, les jambes et les pieds nus ; les autres portent, quand ils en ont, des pantoufles de maroquin, quelquefois même des brodequins, et toujours sur la tête une liasse de toile blanche qui fait leur turban. Ils portent encore une espèce de manteau de laine blanche d'un tissu très-fin et très-serré, qui leur vient de Maroc ou de Tunis ; ce manteau est ample, et surmonté d'un capuchon

pointu dont ils se couvrent la tête ; au bout de ce capuchon est un cordon assez long avec une houpe. Ils ne portent de sabres qu'à l'armée, et alors ils les tiennent à la main ou ils les passent dans leur ceinture ; ils ne connaissent point l'usage des baudriers : on leur en a porté, en présent, de richement brodés ; mais ils dédaignent de s'en servir dans les combats ; ils en font parade lorsqu'ils viennent nous visiter ; c'est tout ce qu'on a pu obtenir d'eux. Quand ils montent à cheval, les princes ont des bottines de maroquin, une masse d'armes à l'arçon de la selle, une lance ou une saguaye à la main ; les autres y montent presque nus, toujours armés de fusil, de flèches ou de saguayes.

Les rois sont toujours vêtus d'étoffes plus belles que celles des autres Maures ; ils ont aussi des tentes plus grandes que les autres, et remarquables par la toile blanche qui les couvre.

La coiffure des femmes maures est composée ordinairement d'un bandeau de toile de coton blanché, dont une partie, plus large que le reste, sert à leur couvrir le visage quand elles vont au soleil ; souvent elles ne sortent que voilées depuis la tête jusqu'aux pieds ; elles ont de beaux cheveux qu'elles tressent et laissent flotter sur leurs épaules.

Les Maures achètent des Européens ou des nègres tous les objets nécessaires à leurs vêtemens, et le soldent en esclaves ou en gomme.

Assez souvent les femmes se présentent le visage découvert ; c'est un fait positif, au moins par rapport aux peuplades qui avoisinent le Sénégal. J'en ai vu un grand nombre ; j'ai vu des reines et leurs filles, dans leurs camps sous leurs tentes, à bord de nos bâtimens, à l'île Saint-Louis, et jamais elles n'ont paru voilées.

J'en ai vu de très-belles ; d'autres n'étaient que jolies ; en général, elles ont la figure agréable ; elles sont d'une taille ordinaire, mais bien faites ; leurs yeux sont noirs, grands et très-vifs ; leur teint, bruni par la nature et le soleil, sans être animé, ne manque pas de vivacité. Elles mettent une teinte de bleu aux paupières, aux joues, et placent le rouge aux ongles ; elles sont vêtues légèrement. Elles portent de longs caleçons, des chemises dont les manches sont fort larges, une ceinture au dessous du sein, et par-dessus une espèce de

peignoir de toile, ordinairement bleu, qui les couvre depuis le cou jusqu'aux pieds. Elles marchent jambes et pieds nus; mais les princesses ont des pantoufles d'Europe, dont elles se servent quand elles viennent nous visiter, ou dans les jours de cérémonies.

La langue et la religion de ces peuples sont celles que les Arabes apportèrent en Afrique. Le mahométisme fut prêché par les vainqueurs; il fut embrassé par les Africains qui se soumirent; les autres furent exterminés. Bientôt et vainqueurs et vaincus ne furent plus qu'un même peuple, professant la même religion et parlant la même langue.

L'arabe est de tous les langages connus, le plus étendu. On le parle dans les trois Arabies, dans la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie, l'Égypte, aux côtes d'Abex et de Darien; aux royaumes de Tripoli, de Tunis, d'Alger, de Fez, de Maroc, de Talifez; dans les immenses pays qui sont aux environs et au sud de l'Atlas; sur les bords du Nil, du Niger, du Sénégal, de la Gambie et beaucoup plus loin: il est la langue savante partout où la religion mahométane est établie, mais il est souvent défiguré par les différens dialectes des nations qui l'ont reçu.

Il en est de même de la religion de Mahomet, fondée par la valeur, étendue par la force; elle a cédé dans plusieurs endroits aux mœurs, aux habitudes des peuples auxquels elle a été imposée. Les Maures, par exemple, sont circoncis; mais ils n'ont point de tems fixé pour cette cérémonie; ils ne la font jamais qu'après l'âge de treize ans. Les filles en sont exemptes; cependant il y en a qui pratiquent une espèce de circoncision sur elles, en leur faisant répandre quelques gouttes de sang par le moyen d'une légère plaie. Dans le désert ils n'ont point de mosquées, ils se réunissent en plein champ. Le premier de tous leurs devoirs, celui qu'ils observent le plus scrupuleusement, est la prière: il y en a plusieurs; la première commence toujours avant le lever du soleil. Le talbe, remarquable par sa longue barbe, une pièce d'étoffe de laine, moitié blanche et moitié cramoisie, qu'il laisse flotter autour de son corps, et sous laquelle paraît une figure desséchée par le jeûne et une espèce de chapelet d'un volume énorme, élève une voix triste et lamentable;

il avertit ainsi la peuplade de venir se ranger sous sa bannière, pour y entendre et chanter les louanges du prophète. Tous accourent avec un saint respect. Le talbe se courbe vers la terre ; il écarte, avec ses mains, celle sur laquelle ses pieds ont posé ; il prend une poignée de celle qu'il n'a point souillée, et à défaut d'eau, il s'en frotte le visage, les mains et les bras jusqu'aux coudes, pour se purifier de toutes ses impuretés, et le peuple l'inite dans toutes ses actions.

Après la prière, ils restent quelque tems accroupis, tracent, avec leur doigt, différentes figures sur le sable, et tournent leurs mains autour de leurs têtes, comme s'ils s'arrosaient d'une sainte onction ; dans leurs prières, les Maures observent le plus grand recueillement et le plus profond respect ; les femmes qui n'assistent qu'à celles du matin et à celle qui se fait à dix heures du soir, se placent à l'entrée de leurs tentes et se tiennent tournées vers le soleil levant.

Il ne paraît point que ces peuples connaissent l'usage ou l'obligation des pèlerinages à la Mecque ; mais ils observent, avec la plus grande sévérité, le carême du ramadan.

Le talbe est tout à la fois prêtre et maître d'école ; ses écoliers s'assemblent tous les soirs devant sa tente, et à la clarté d'un grand feu il leur apprend quelques sentences du koran ; il les initie dans les principes de leur religion ; il leur inspire surtout une aversion insurmontable pour les étrangers, et l'horreur la plus extrême pour le nom de chrétien. Ces principes, gravés dans leur cœur, ne s'effacent jamais ; ils pensent, toute la vie, qu'il n'y a pas plus de mal à massacrer un Européen, qu'un chien. Les écoliers écrivent leurs leçons sur des planchettes : le papier est trop cher et trop rare. Pendant qu'ils vaquent à leurs occupations journalières, ils portent leurs planchettes derrière le dos. Quand ils savent lire et écrire, quand ils ont appris par cœur quelques prières, ils sont réputés suffisamment instruits et sortent du rang des enfans ; alors ils regardent avec mépris les nègres illettrés, même leurs compatriotes qui n'ont pas autant de science qu'eux.

Tous les Maures du désert reconnaissent la suprématie du roi de Maroc, mais ils ne lui paient aucun tribut et vivent dans la plus grande indépendance.

Quelques-uns se sont fixés dans les villes : ils y font le commerce ou ils exercent des métiers ; ceux-là sont regardés par les autres avec mépris et comme ayant dégénéré de la noblesse de leurs ancêtres. D'autres ont des demeures fixes dans les champs et s'adonnent à l'agriculture ; ceux-là passent aussi pour être abâtardis et ne sont pas dignes du nom d'Arabes.

Les véritables Arabes sont ceux qui campent dans le désert, qui vivent dans une entière liberté et ne reconnaissent pour supérieurs que les chefs de leur tribu. Ceux-là enfin sont véritablement Arabes, qui vivent habituellement dans un état de guerre, qui tuent pour voler et volent tout ce qui est à leur bienséance. Les termes de voleur et d'arabe sont à peu près synonymes.

Il est dans le désert, et sur les bords du Sénégal, une race nommée *Azounas*, à laquelle le nom d'Arabe convient parfaitement ; ils ne sont ni pasteurs, ni marchands, ni cultivateurs ; ils sont errans et vagabonds, voleurs par état, et conséquemment Maures ou Arabes par excellence. Leur métier, qui les rend odieux et redoutables à tous leurs voisins, les tient dans une crainte continuelle d'être surpris et punis par ceux qu'ils ont dépouillés ; ils sont toujours en garde et changent souvent de place ; ils campent sous des tentes plus légères pour être plus tôt prêts à fuir quand les saisons ou le danger le demandent ; ils sont vêtus et armés légèrement pour courir plus vite au pillage lorsqu'ils sont avertis qu'il y a quelque butin à faire. C'est particulièrement aux nègres qu'ils en veulent : il est rare et presque sans exemple que les autres Maures soient victimes de leurs brigandages. Ils font de fréquentes incursions sur l'autre rive du fleuve ; ils enlèvent tout ce qu'ils trouvent, hommes, femmes, bestiaux, vivres, volailles ; ils tirent parti de tout ; c'est le plus grand fléau dont les nègres puissent être frappés.

Les Maures en général aiment les voyages, et les voyages de long cours. J'ai dit que ceux du désert ne vont point à la Mecque : ce pèlerinage serait trop long, trop dangereux pour eux et sans profit ; mais ils vont fréquemment à Galam et dans les royaumes plus à l'est, partout enfin où ils espèrent trouver à faire des échanges avantageux.

Tous les peuples de l'intérieur manquent de sel : les Maures leur en portent ; ils leur portent aussi les toiles et les clincailleries qu'ils tirent des Européens ; ils reçoivent en échange de l'or , des dents d'éléphant , de la civette et des esclaves.

Les Maures partent plusieurs à la fois et marchent en caravane ; ils usent , chemin faisant , du privilège qu'ils ont de s'approprier tout ce qu'ils peuvent enlever sur leurs ennemis ou sur leurs amis , qui cessent de l'être dès qu'ils possèdent quelque chose qui leur convient : de même que nos vaisseaux armés en guerre et en marchandises , ils cherchent à prendre et à trafiquer. Leur voyage a donc un double but qu'ils ne manquent jamais d'atteindre.

Au retour de leurs voyages de l'intérieur ils se divisent ordinairement : les uns rentrent chez eux , d'autres se rendent sur les bords du Sénégal , plusieurs vont à Fez et à Maroc. Ils y portent de l'or , des dents d'éléphant , de la civette ; ils y conduisent surtout leurs esclaves , et cela par principe de religion , qui leur défend de vendre aux infidèles les enfans de Mahomet. Ce précepte n'est pas toujours rigoureusement observé : la tribu d'Azounas surtout l'a méconnu ; elle nous vend à l'île Saint-Louis un nombre considérable d'esclaves.

Il y a positivement une communication ouverte entre le Sénégal et Maroc. J'ai connu plusieurs Maures qui ont fait ce voyage. Un entr'autres vint se fixer à l'île Saint-Louis : il me proposa plusieurs fois de conduire à Maroc tel blanc que je voudrais lui confier , et de le ramener par la même route. Ce projet se fût exécuté si mes affaires m'eussent permis de résider plus long-tems à l'île Saint-Louis.

Je sais que ces voyages sont pénibles , mais je crois qu'on en exagère les dangers. Il est possible de se frayer des routes en Afrique , même dans le désert ; de parcourir l'intérieur et de nous procurer enfin les connaissances qui nous manquent sur cette partie intéressante du globe.

C'est dans ce même désert , et depuis les bords du Sénégal jusqu'à l'île d'Arguin , que l'on trouve au nord trois forêts de cette espèce d'arbre qui produit la gomme , et que par cette raison nous avons appelé gommier. Elles sont situées à une distance à peu près égale de la rivière , et que l'on croit être d'environ quarante lieues ;

elles sont éloignées les unes des autres de dix lieues. La première se nomme *Sahel*; la seconde, qui est la plus considérable, *Lebiar*, et la troisième est connue sous le nom d'*Afatack*. On trouve plusieurs bouquets de gomniers détachés de ces forêts, dans divers autres points du Sénégal.

L'arbre qui produit la gomme est une espèce d'acacia petit, épineux, branchu, chargé de feuilles médiocrement longues, fort étroites, rudes et toujours vertes. Ses fleurs sont blanches et n'ont que cinq feuilles; elles forment un calice rempli d'étamines de la même couleur, environnant un pistile qui se change en une silique de trois à quatre pouces de longueur, ronde, verte dans ses commencemens, tirant sur la feuille morte dans sa maturité; elle est remplie de petites graines rondes, dures et noirâtres qui servent à la reproduction de l'arbre.

Les gommes ne sont autre chose que les parties surabondantes de la sève de cette espèce d'arbre. Cette sève, se trouvant en trop grande quantité et étant mise en un mouvement violent par la chaleur du soleil, gonfle les fibres de l'arbre, crève les tuniques imperceptibles qui l'environnent, et se fait un passage à travers les pores de l'écorce. Cela n'arrive jamais quand l'arbre n'a que la quantité de sève qui lui est nécessaire pour sa conservation et son accroissement. Alors, si l'on veut en tirer quelque chose, il faut user de violence, et déterminer par la force des incisions les parties de la sève qui nourrissaient l'arbre et qui le faisaient croître, à se porter sur les plaies qu'on lui a faites. Cette pratique donne quelques produits, mais elle ne peut s'exécuter sans qu'une forte partie ne s'échappe par ces mêmes incisions que la sève cherche toujours à cicatrizer.

On fait chaque année deux récoltes de gomme. La première, qui est la plus abondante, a lieu au mois de décembre: les boules sont alors plus grosses, plus nettes et plus sèches. Cette récolte est la meilleure, parce que les pluies qui viennent de cesser, ont humecté la terre, que sa moiteur a produit une sève plus abondante dans les arbres, et que la chaleur du soleil a eu le tems de perfectionner la gomme sans avoir pu la dessécher. La seconde récolte se fait au mois de mars; elle rend moins, et son produit est d'une qualité

inférieure ; les chaleurs sont trop fortes alors , et il faut avoir recours aux incisions pour obtenir une gomme moins bonne et moins abondante.

Avant que la gomme du Sénégal fût connue , c'était d'Arabie que venait toute celle qui se consommait en Europe. Depuis cette découverte , le prix en a extrêmement diminué , et la gomme du Sénégal a fait abandonner celle d'Arabie : on n'en voit presque plus. Le peu qui nous en vient est tiré du Levant par les Provençaux , qui en importent encore quelques parties. Ils ont l'habitude de vanter ses propriétés , et de la mettre bien au dessus de celle du Sénégal : il est cependant démontré , d'après plusieurs expériences , que l'une ne vaut pas mieux que l'autre ; elles ont les mêmes qualités , la même vertu ; on les emploie aux mêmes usages et on en tire les mêmes avantages.

Les fabricans de drap , les marchands de laine et de soie , plusieurs autres états , surtout les teinturiers , font une grande consommation de gomme : la médecine l'emploie avec succès dans certains cas : les Maures et les Nègres la mangent avec plaisir. En Europe on sait la préparer de manière à faire disparaître sa fadeur naturelle , et dans plusieurs villes de France on en fait des conserves d'un très-bon goût.

On porte à mille tonneaux , de deux mille livres chaque , la consommation habituelle de la gomme dans toute l'Europe. La compagnie des Indes en importait autrefois tous les ans douze cents quintaux maures. Le quintal maure évalué à neuf cents livres poids de France , les douze cents quintaux rendaient un million huit cent mille pesant.

Notre traite s'élève aujourd'hui de douze à quinze cents milliers : nous pourrions en tirer jusqu'à deux millions de livres pesant , sans la concurrence des Anglais à Portendick.

Le prix de la gomme se règle toujours sur le plus ou le moins de guinées qu'elle coûte ; le reste n'est qu'accessoire : il varie tous les ans , et cette variation est moins l'effet des récoltes plus ou moins abondantes , que de la concurrence des acheteurs. Cette concurrence a été telle l'année dernière , que les armateurs ont perdu 50 pour 100 au moins sur leurs expéditions.

De mon tems, en 1785 et 1786, le prix du quantar, pesant deux mille quatre cents livres, était fixé à dix pièces de Guinée : il a été porté depuis jusqu'à cinquante et même soixante pièces ; il ira à cent, et peut-être plus loin ; les Maures enfin ruineront les Français, si le gouvernement n'arrête pas les funestes effets de la concurrence. Elle ne tourne qu'au profit des Maures, qui s'enfoncent dans les déserts, et s'y réjouissent de nos désastres.

En établissant l'ordre que les circonstances appellent impérieusement, et d'après la valeur approximative des marchandises de traite, la gomme, en tems de paix, doit coûter sur les lieux 15 à 20 sous la livre, et valoir en France 40 à 45 sous. Cette branche de commerce peut donc être considérée et portée dans la balance pour 3 millions annuellement.

Trois races ou tribus de Maures ayant chacune leur chef, fréquentent le désert qui borde le Sénégal, recueillent la gomme, et en font exclusivement le commerce.

La première s'appelle *Trarzas* ; elle occupe tous les pays compris entre Arguin, la rivière Saint-Jean et le Sénégal. Ce pays s'étend des bords de la mer jusqu'à quarante lieues dans les terres. Le chef de cette tribu est un descendant d'Alikandora, dont le nom est célèbre dans les fastes du pays. Il se nomme *Alikoury*. L'État est héréditaire : le fils du roi succède par droit d'aînesse ; à défaut d'enfans, la couronne est dévolue au plus proche parent de la famille régnante.

Alikoury, presque toujours campé sur les terres d'Arguin et de Portendick, promène ses villages ambulans, appelés *Adouar*, au nord de la forêt de Sahel, qui se trouve dans son arrondissement : c'est là qu'il fait sa récolte ordinaire. Voisin de Portendick, il fait presque toujours prendre à la gomme cette direction ; il en porte cependant au Coq, escale du désert, qui lui est réservée sur les bords du Sénégal, à quarante-cinq lieues ou environ de l'île Saint-Louis ; mais il n'y porte que celle qu'il ne peut pas placer à Portendick, ou celle qu'il croit devoir nous réserver pour ne pas rompre entièrement ses relations avec nous. Le gouvernement lui paie annuellement une coutume de 11,347 fr. ; il reçoit encore des bâtimens de notre commerce des coutumes très-considérables.

La seconde tribu est connue sous le nom de Maraboux d'*Arman-cour*. *Chems* est le chef de cette race qu'on appelle encore *Aülad-el-Hagi*. Ceux-ci recueillent la gomme de la forêt de Lebiar; ils la portent aux Français à l'escale des Maraboux sur le Sénégal, plus voisine que la première, et à quarante-deux lieues seulement de l'île Saint-Louis. *Chems* est une dignité élective de cette tribu, dont tous les membres sont maraboux, c'est-à-dire, docteurs et prédicateurs de la loi de Mahomet. Ils sont faux, hypocrites, dissimulés, avares et superstitieux; ils ont la mémoire bonne, de l'aptitude au commerce, et raisonnent assez bien sur le cours des astres qu'ils ont l'habitude d'observer.

Il ne paraît pas que le gouvernement paie de coutume aux Maraboux d'Armancour, cependant ils en arrachent toujours quelque chose, et viennent le chercher tous les ans à l'île Saint-Louis. Les bâtimens du commerce qui se présentent à leur escale, leur paient, à peu de chose près, les mêmes droits qu'au roi Alikoury.

Les *Bracknas* ou *Ebraquana* sont la troisième tribu des Maures. Elle a un roi nommé *Hamet Mocktard*, dont la dignité est héréditaire. Elle fait sa récolte de gomme dans la forêt d'Afatack, et vient la vendre aux Français à l'escale du Terrier-Rouge sur le Sénégal, près de Podor, à soixante lieues ou environ de l'île Saint-Louis.

Hamet Mocktard reçoit du gouvernement, à titre de coutume et annuellement, 6,148 fr.; il perçoit de plus sur les bâtimens du commerce les mêmes droits qu'Alikoury.

Cette espèce de foire ou de marché tenu en plein air, et dans lequel on traite d'intérêts très-considérables, commence en avril et finit en juin ou dans les premiers jours de juillet: les pluies commencent alors, et c'est le signal de la retraite.

Pendant ma résidence, je fis avec ces trois peuples des traités de commerce qu'on trouvera dans l'atlas de cet ouvrage. Mon but principal était de les détourner de la route de Portendick, pour les attirer entièrement vers le Sénégal. La concurrence des Anglais, au point dont je voulais les éloigner, nous fait un mal considérable; ils nous enlèvent cinq à six cents milliers de gomme, et nous font payer fort cher celle que nous nous procurons dans nos établissemens.

Je l'ai déjà dit : en laissant aux Anglais la faculté de traiter librement à Portendick , on porta le coup le plus funeste à notre commerce.

On ne pèse point la gomme : on la reçoit dans une mesure cube appelée *quantar* , d'une grandeur dont on est convenu avec les Maures , et dont les Français ont grand soin d'augmenter la capacité toutes les fois qu'ils en trouvent l'occasion. Cette mesure , quand elle est comble , se vuide au moyen d'une soupape pratiquée dans son fond , et par laquelle la gomme tombe dans le bâtiment. Elle contenait dans le principe deux cent vingt livres poids de marc : sa capacité s'est tellement augmentée , que de mon tems elle donnait deux mille quatre cents livres du même poids de marc , et je crois qu'elle en est restée là ; quelquefois on la divise en gamelles , dont quatre font le quantar.

Je dois observer que , si la mesure est devenue plus grande , le prix s'en est accru , et presque dans une juste proportion. On tâche bien de tirer parti de l'erreur que peuvent causer ces variations de mesure : on y réussit quelquefois ; mais en général les Maures sont trop fins pour être toujours dupes d'une manœuvre si grossière.

En parcourant les traités que j'ai annoncés , on aura une connaissance exacte de toutes les marchandises nécessaires au commerce de la gomme. L'article le plus important est la guinée ou toile bleue de l'Inde : on en fait en France et en Suisse , mais elles sont inférieures : les Maures les distinguent , même la nuit , au tact et à l'odorat ; ils les rebutent ou ne les reçoivent qu'avec une extrême difficulté. Sans la concurrence des Anglais , qui leur en portent de très-belles , les Maures seraient bien forcés de se contenter des nôtres. Nous tirons celles de l'Inde de l'étranger , et nous les payons en argent. En employant celles de nos manufactures , nous aurions le double avantage d'assurer leur prospérité et de conserver notre numéraire. Plus d'une fois je suis revenu sur cet article important , et j'en parle toujours avec intérêt.

Je visitai le fort de Podor dans le mois d'avril 1785 : on faisait alors la traite de la gomme. J'y trouvai le roi Hamet Mocktard , son frère , la reine , sa fille et leur suite. M. de Beccaria , capitaine

au bataillon d'Afrique, commandait le petit détachement qui formait la garnison de la place.

Cet officier me reçut avec empressement. Les Maures parurent satisfaits de me voir ; je restai avec eux la journée entière, et le soir je revins à mon bord. Le lendemain, le roi, son frère, la reine et sa fille me firent demander à dîner ; ils vinrent de bonne heure, et je dois dire que pendant plus de deux mois que je restai dans les environs de Podor, cette famille *m'honora* constamment de sa présence.

Je les reçus avec distinction et au bruit du canon : M. de Beccaria les accompagnait. Nous dînâmes sous la tente que j'avais fait placer sur le pont. Hamet Mocktard, d'une belle figure, grand et bien fait, pouvait avoir quarante ans. Il était couvert d'un manteau écarlate bordé d'or faux ; il portait un chapeau bordé de même et des brodequins verts. Après les premiers complimens, il se mit à son aise, et resta en chemise comme les gens de sa suite : son frère n'avait aucune marque de distinction ; il était vêtu comme les autres Maures. La reine paraissait âgée de trente-cinq ans et d'une taille ordinaire ; elle était si prodigieusement grasse, qu'elle ne pouvait marcher sans être soutenue par deux hommes qui ne la quittaient jamais. Sa fille avait seize à dix-sept ans, l'œil vif et l'air doux : sa figure était parfaitement belle ; elle avait des formes agréables et une belle tournure. La mère et la fille étaient vêtues suivant l'usage du pays, mais elles étaient couvertes d'or et de corail.

Le dîner fut fort gai : les convives se conduisirent avec autant de retenue que de décence ; pas le moindre désordre ni le plus petit excès. Pendant tout le dîner nous fûmes regalés de la musique du roi.

Le soir, les convives se retirèrent dans le fort : chaque jour, dès le matin et pour toute la journée, je recevais la même visite, quelquefois et assez souvent nous allions promener sur l'une ou l'autre rive de la rivière, et la fille du roi était toujours de la partie. Elle m'apprenait quelques mots arabes, et je lui enseignais le français : avant de nous séparer, elle en savait assez pour exprimer sa pensée, et demander ce qu'elle desirait ; le roi et la reine ne témoignèrent aucune inquiétude de ses familiarités avec moi.

Un jour cette jeune princesse crut avoir à se plaindre d'un de mes commis, appelé Bourdonnois, et se tint pour offensée d'un propos qu'elle n'avait pas entendu; elle m'en porta ses plaintes, et son cœur se soulagea en versant quelques larmes. Le roi survint, et l'état de sa fille le mit dans une colère affreuse. Je fis venir le commis, et sans vouloir l'entendre, j'ordonnai qu'il fût embarqué et conduit à l'île Saint-Louis. Mes ordres furent exécutés sur le champ. Comme il partait, le roi et sa fille furent attendris; ils me prièrent de lui pardonner; j'eus l'air de n'en vouloir rien faire; ils insistèrent, et comme je m'y refusais encore, la fille tomba à mes genoux; je la relevai bien vite, et la grace fut accordée. Dès qu'elle en fut sûre, son visage s'épanouit, et je reconnus à ce trait la bonté de son cœur. Le roi alla lui-même chercher Bourdonnois; il le conduisit devant moi, et ses torts prétendus furent oubliés. Dans cette occasion, ma conduite fut politique, et le succès répondit à mon attente; je terminai brusquement une discussion qui fût devenue sérieuse si j'avais paru douter de l'offense et balancer de la réparer.

J'ai cité cette aventure pour la mettre en opposition avec le caractère naturellement dur, barbare et cruel des autres Maures. C'est une ombre au tableau que j'ai déjà tracé de leurs mœurs sauvages; c'est une preuve que nos rapports avec les Africains les rendent meilleurs, communicatifs, honnêtes et sensibles.



CHAPITRE XXI.

Voyage par terre, de l'île Saint-Louis, sur le Sénégal, à Galam (1).

INTRODUCTION.

EN partant pour l'île Saint-Louis, je m'étais promis, j'avais pris l'engagement de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, et de fixer nos incertitudes sur l'état de cette partie du Monde.

Le même projet avait attiré l'attention des Anglais, et j'avoue que, jaloux de les imiter ou même de les devancer, leurs dispositions ne firent qu'accroître le desir que j'avais d'exécuter mon entreprise.

Cependant je ne voulais point hasarder un de ces voyages qui, transportant un homme isolé, sans liaisons et sans forces, au milieu de hordes sauvages, l'exposent à souffrir toutes les privations, à courir tous les dangers, sans lui donner aucun moyen de s'instruire. Je n'ignois pas néanmoins que ces dangers, trop souvent réels, sont le plus souvent encore provoqués par des imprudences, ou exagérés par le malheur, la crainte et le besoin d'intéresser.

Quoi qu'il en soit, je voulus débiter sur un terrain inconnu, à la vérité, mais que je crus moins sujet aux orages. Je fis parcourir les pays dont les rivières de Gambie et du Sénégal font pour ainsi dire une immense presque-île, et dont les naturels fréquentent quelquefois les côtes. Je résolus d'exécuter ce qui jusqu'à ce jour avait paru impraticable, un voyage par terre de l'île Saint-Louis à Galam. Je remis à d'autres tems ceux de Maroc et de Tunis, que je voulais aussi faire entreprendre.

(1) Avant de partir de l'île Saint-Louis, je fis l'envoi d'un extrait de ce voyage aux ministres des affaires étrangères et de la marine. J'ai trouvé dans les bureaux de ce dernier, l'expédition qui lui fut adressée; je n'en ai pas fait la recherche dans ceux des affaires étrangères, mais je ne doute pas qu'elle ne s'y trouve de même.

Le choix de ce voyage pour ~~essai~~ avait d'ailleurs un autre motif. Je voulais savoir si les inconvéniens de la route que j'allais tracer dans l'intérieur des terres, ne seraient pas moins grands que ceux du voyage usité jusqu'à ce moment sur le cours du Sénégal, pour arriver au fort Saint-Joseph, le dernier de nos comptoirs.

Cette tentative eut un plein succès : je vais en rendre compte. On verra que les nègres, avides, exigeans quelquefois, ont cependant accueilli mon voyageur avec affection, même avec les soins de la plus douce, de la plus généreuse hospitalité; qu'ils se sont montrés dans leur bonté naturelle, dans la simplicité des premiers âges; qu'ils ont déployé à ses yeux le desir, le besoin de s'instruire, et les efforts d'un peuple grossier vers la civilisation; qu'ils demandent avec instance que nous nous établissions chez eux, que nous leur tendions une main secourable pour les sortir du néant et de l'état d'ignorance dans lequel ils vivent; qu'ils sont assez éclairés pour le sentir et assez sages pour en faire l'aveu. On verra enfin tous les avantages qui doivent résulter d'une semblable communication.

Mais je dois avant tout faire connaître quels moyens étaient en mon pouvoir pour l'exécution d'un semblable projet, et quelles mesures j'avais indiquées pour en assurer le succès.

Je n'avais point de boussole à ma disposition. Je fus obligé de faire régler la marche sur le cours des astres et sur les indications que donneraient les naturels.

Je ne pouvais espérer une grande exactitude dans les observations qui seraient faites sur la durée du voyage; je fis une obligation précise à l'employé chargé de cette mission, de marquer le nombre des journées de marche par celui du lever et du coucher du soleil, en indiquant, autant que possible, l'heure du départ et de l'arrivée à chaque station.

L'impossibilité où j'étais de multiplier les personnes pour être certain que chaque partie serait également soignée, me fit un devoir de prescrire au voyageur de noter dans son journal chacun des changemens que le terrain éprouverait pendant son voyage, les plaines, les collines, les montagnes, les forêts et leurs espèces d'arbres, les sols arides ou productifs, les lacs ou les eaux courantes, les rivières

ou les ruisseaux qui les arrosent et les fertilisent. Il devait aussi décrire les genres de culture, les diverses productions de chaque pays, naturelles ou étrangères au sol; l'industrie des habitans et l'espèce des animaux qu'il rencontrerait.

Il devait observer et faire connaître les peuplades qu'il trouverait dans sa route, rendre compte de leurs gouvernemens, de leurs usages, de leurs mœurs, de leur religion, de leur langue, et de l'accueil bon ou mauvais qu'il en recevrait. Il devait lier amitié avec les chefs, éviter de contrarier leurs opinions, prévenir toute discussion sérieuse, et en tout événement n'employer ses armes à feu que dans la plus urgente nécessité. Il devait s'attacher à donner à ces peuples une grande idée de la puissance, de la richesse, et surtout de la bonté des Français; faire tout, en un mot, pour arriver paisiblement au terme de son voyage.

C'est à cette époque qu'il devait rendre les plus grands services. Placé au milieu d'une nation qui connaît les Français, qui s'est familiarisée avec eux par les relations du commerce, il était chargé de les étendre de proche en proche, de nous faire connaître des peuples qui se trouvent plus avant dans l'intérieur, de préparer les moyens de pénétrer sur leur territoire, de découvrir les mines d'or, de continuer sa route en observateur jusqu'à l'isthme de Suez, et de revenir en France par les ports de la Méditerranée.

Tel était en effet le grand projet que j'avais formé; il servait à la fois les intérêts de l'humanité et ceux de mon pays. Je portais tous les arts de la civilisation parmi des peuples nombreux, flétris et condamnés à l'esclavage, dégradés par la misère, l'ignorance et l'oppression; je fertilisais des terres réduites à une stérilité absolue, et dont l'aspect attriste les yeux; je livrais aux Européens une mine inépuisable de connaissances utiles et de richesses; je l'ai tenté, et mes premiers essais furent heureux. Je n'ai qu'à regretter qu'une trop grande instabilité m'ait empêché d'achever cette belle entreprise qui depuis mon départ n'a point été suivie, et dont le principal agent devint même la victime d'une négligence impardonnable.

Je diviserai ce voyage en autant de paragraphes qu'il comporte
de

de matières et de royaumes qu'il a fallu parcourir pour arriver à Galam.

§. I^{er}.

Royaume de Cayor.

LE 11 janvier 1786, M. Rubault, employé sous mes ordres, partit de l'île Saint-Louis avec un Maure marabou, nommé Sidy-Carachi : en sa qualité de prêtre et docteur de la loi, le Maure jouissait, comme ses semblables, de la plus grande vénération parmi toutes les peuplades d'Afrique. Je donnai à Rubault deux domestiques nègres, trois chameaux destinés à porter les bagages et à leur servir de montures. Je lui remis, en provisions, en marchandises et en armes, tout ce qui parut nécessaire à cette entreprise.

Le jour de son départ, il se rendit au village de *Babagué*, et de là à *Gandiolle*. Ces deux villages sont sous la dépendance du roi Damel; il séjourna, le 12, à Gandiolle pour disposer ses équipages et ses vivres.

Le 13, à la pointe du jour, comme nous en étions convenus, je me trouvai à Gandiolle, et je fis cette petite course avec plusieurs de mes employés; je remis à Rubault ses instructions et je le vis partir.

Après avoir marché pendant sept heures sur un terrain plat et garni de palmiers, Rubault arriva à un village nommé *Camessou*. Le maître du village l'accueillit avec empressement, et lui fit donner du sanglé au lait.

Le sanglé est le plus sain de tous les alimens du pays; il convient à tous les tempéramens. Il consiste en un apprêt de farine de mil, semblable à notre semoule d'Europe, que l'on délaie, sans être cuite, avec du lait, du bouillon ou tout autre liquide; c'est l'aliment qu'on donne communément aux malades. On lui procure diverses qualités, suivant les différentes manières dont on l'apprête. Pour le rendre nourrissant, on le délaie avec du bouillon; si l'on veut qu'il rafraîchisse, on le fait cuire jusqu'à la consistance d'une bouillie, dans une décoction de fruit de tamarin blanc ou pain de singe : on

y met, les Européens, du sirop; les naturels, du miel. Cette manière d'apprêter le sanglé n'est en usage que pour celui destiné aux malades; ceux qui sont en santé, le délaient dans du lait plus souvent aigre que doux, et le mangent sans apprêt.

Chaque village, dans cette partie de l'Afrique, a un chef connu sous la dénomination de maître. Dans certains pays, le nom n'est pas celui de maître, mais les prérogatives et les attributs du chef sont les mêmes. Cette charge est héréditaire, et primitivement concédée par le souverain à telle ou telle famille. Le maître reçoit un cens de tous les habitans, pour ses dépenses et son entretien; il est chargé de faire exécuter les ordres du roi, en ce qui concerne la police, les mœurs et la justice, sauf le recours au souverain dans les cas de condamnation à mort ou à l'esclavage. Cet établissement, à peu de chose près, est le même que la féodalité dans les premiers tems de sa création. Le maître est le seigneur du village.

Après avoir pris le repas qu'on lui avait offert et s'être un peu reposé, Rubault se mit en route à trois heures après-midi, et s'arrêta à sept heures du soir dans un autre village nommé *Béty*, où il passa la nuit. Un de ses chameaux s'étant égaré, il ne put en partir qu'à deux heures après-midi du lendemain, pour arriver à sept heures du soir au village de *Mériné-Giob*, où il coucha.

Les habitans de ce village célébraient le *Gammon*, c'est-à-dire, la fête qui revient tous les ans en l'honneur de la naissance de Mahomet, et qui dure trois jours. Le maître du village y admit le voyageur blanc, et il le traita avec beaucoup de distinction. A son exemple, chacun s'empressa de servir l'étranger: on lui présenta du *couscous*. C'est une variété du sanglé: la farine de mil qui le compose, est cuite au bain-marie, et trempée avec du bouillon de viande ou de poisson. On y mêle une poudre faite avec la feuille de tamarin blanc pour en relever le goût, qui sans elle serait un peu fade: cette feuille est d'ailleurs mucilagineuse et rafraîchissante. Quand on veut conserver long-tems le *couscous*, on n'y met la poudre qu'au moment de le tremper.

Lorsque Rubault voulut partir le lendemain 15, il fut obligé de recevoir la visite du maître du village et de tous les maraboux, qui

se réunirent pour le saluer et lui souhaiter un bon voyage. Il se sépara d'eux à six heures du matin.

Le pays qu'il parcourut dans cette journée, est couvert de petits hameaux, et il en traversa plusieurs. Parmi les arbres de la contrée, il remarqua un tamarinier blanc ou pain de singe, d'une grosseur si extraordinaire, qu'il s'arrêta pour le mesurer; il assure que cet arbre avait quatre-vingt-quatre pieds de circonférence.

Après s'être arrêté un instant à *Gure*, village gouverné par un prince de la famille royale, qui le combla d'honnêtetés, et auquel il donna, en reconnaissance, une bouteille d'eau-de-vie, il poussa jusqu'au village d'*Hyam d'Hyren*. Il y laissa tomber la grande chaleur de midi à trois heures. Le maître du village, dont il avait reçu la visite, lui avait donné à cet effet un logement à part, où il lui fit servir du couscous, et il ordonna qu'une femme demeurerait auprès de l'étranger pour lui faire du vent, suivant l'usage des habitans aisés de cette partie de l'Afrique. J'ai dit autre part, et je le répète ici : dans les grandes chaleurs, un ou plusieurs esclaves s'approchent du maître pendant son repas et son sommeil; ils agitent de bas en haut une pagne ou une pièce de toile; ce qui vibre l'air, le met en mouvement, donne plus de rapidité à sa circulation, et chasse en même tems les cousins, qui sont ordinairement très-nombreux et fort incommodes.

Le même jour, à huit heures, Rubault arriva à *Hyam*. C'est un village habité par des Maures de la tribu d'Armancour, qui occupent sur la rive droite du Sénégal le terrain appelé l'Escale des Maraboux, où l'on fait une traite de gomme assez considérable. Les Maures d'Hyam sont cultivateurs et pasteurs; ils ont des esclaves nègres qui font des *longans*, c'est-à-dire, qu'ils préparent les terres destinées à être ensemencées. Ils en retirent une très-grande quantité de mil et de coton; ils nourrissent des bœufs, des moutons et des chèvres, dont ils ont de nombreux troupeaux.

Le 16, Rubault traversa plusieurs petits villages où les nègres s'attroupèrent pour le voir et le fêter. Arrivé à celui de *Mériné*, il y fut reçu aux acclamations des habitans, qui témoignaient le plus grand empressement à l'approcher. Le maître du village,

nommé *Margonne*, et les principaux habitans, étant venus le saluer en corps, firent éloigner leurs gens qui le pressaient.

Dans le même instant un prince nommé *Yousoufat*, gouverneur d'un village voisin, ayant entendu parler de l'arrivée d'un blanc, se présenta, avec une suite nombreuse de cavalerie, pour le saluer et lui offrir ses services; il le pressa de passer chez lui et de s'y reposer quelques jours. Pour ne pas se déranger de sa route, Rubault n'accepta pas ses offres, mais il ne put s'en défendre qu'en promettant à ce prince de le visiter à son retour; il satisfit ainsi le nègre, qui lui répondit qu'il comptait sur cet honneur et ce plaisir, et se retira fort content de la promesse, et surtout d'un présent de deux bouteilles d'eau-de-vie.

Quelques villages sont ainsi donnés par des rois, à titre d'apanage, à des princes de leur maison. Ils prennent le titre de gouverneurs, mais ils n'ont réellement ni plus d'autorité, ni plus de prérogatives que les maîtres de village. Ils perçoivent un cens plus fort, en raison de leur naissance et de leur dignité.

Le 17, lorsque notre voyageur voulut quitter le village de *Mériné*, et au moment de son départ, le maître se présenta, avec cérémonie, pour lui souhaiter le bon jour et un bon voyage; il se prosterna à ses pieds et lui baisa les mains; il refusa tous les présens qu'on lui offrit.

Rubault prit congé de lui vers les six heures du matin, et suivit la route du village de *Beteldiaby*, où il arriva avant midi. *Matatar-diob*, qui en est le maître, s'était réuni aux chefs pour recevoir l'étranger; ils allèrent au devant de lui, et aussitôt qu'on l'aperçut, le peuple se mit à danser au son des instrumens du pays.

On n'en connaît que deux. Le premier a la forme de nos mandolines, si ce n'est que le manche en est beaucoup plus long. Le corps est formé par une moitié dealebasse couverte d'un vélin; les cordes sont de crins de chameau/ou de cuir assez adroitement apprêtés pour cet usage; le son que l'on tire de cet instrument, est sourd et triste.

Le second instrument est le tambour du pays; c'est une espèce de mortier de bois, qui a depuis dix-huit pouces jusqu'à trois pieds

de hauteur, recouvert d'un vélin, sur lequel ils frappent de la main gauche et d'une seule baguette qu'ils tiennent de la droite. Ceux de ces instrumens qui ont la plus grande dimension ; sont ordinairement percés par le bas. Leur son produit sur les nègres le plus grand effet. On n'a jamais pu accoutumer ceux du Sénégal à nos tambours, qu'ils connaissent cependant depuis long-temps.

Après cette cérémonie de réception, Rubault en eut une autre que causa l'arrivée d'un prince nommé *Masset*, seigneur de quelques villages circonvoisins. Il était accompagné de ce même prince *Yousoufat*, qui était déjà venu la veille au village de *Mériné* : l'un et l'autre étaient suivis d'une vingtaine de cavaliers qui faisaient l'exercice, et tiraient alternativement des coups de fusil pour faire honneur au blanc, dont ils célébraient l'arrivée. Les princes nègres traitèrent Rubault de la manière la plus amicale. Avant de le quitter, *Yousoufat* ne manqua pas de lui rappeler la promesse qu'il lui avait faite de passer chez lui à son retour. Rubault répondit qu'il était Français, et que les Français ne manquaient jamais à leur parole.

Le village de *Beteldiaby* est, dans cette direction, le dernier de la domination du royaume de *Cayor*. Rubault en partit à trois heures après-midi, marcha tout le reste du jour et une partie de la nuit, pour traverser une forêt qui borne cet état. Il y vit une grande quantité de tigres, de lions, de loups et d'autres animaux féroces qui l'approchaient de fort près pendant la nuit, et dont les hurlemens étaient épouvantables. Cette forêt est composée de palmiers, de tamariniers, de gommiers et d'autres grands arbres dont Rubault ne désigne pas l'espèce.

Le royaume de *Cayor* est un démembrement de celui des *Yolofs*. L'étendue de ce dernier état était si grande, que son roi *Bourbayolef*, ne pouvant pas le gouverner par lui-même, fut obligé de le diviser en plusieurs provinces, et d'en confier le gouvernement à des lieutenans-généraux. Celui qui gouvernait le pays qu'on appelle à présent le royaume de *Cayor*, se révolta le premier contre son maître, prit les armes, et se fit reconnaître roi du pays, dont il n'était que le gouverneur. D'autres suivirent son exemple, et c'est ainsi que se

composèrent les États de Brack et de Siratick qui en faisaient partie, et qui forment aujourd'hui des royaumes indépendans. Leur souverain légitime se trouva réduit à n'avoir que la plus petite partie de ses États, la plus mauvaise et la plus éloignée de tout commerce.

Cependant, dans cette défection presque générale, Bourbayolof conservait toujours ses prétentions sur les États qu'il venait de perdre, et l'espoir d'y rentrer. Il trouva une occasion favorable d'attaquer le royaume de Cayor, et se hâta d'en profiter.

Les peuples, irrités contre la tyrannie de Damel, supportaient impatiemment sa domination et cherchaient à secouer le joug. Bourbayolof fomenta cette division, et l'augmenta tant qu'il put; il leva promptement une armée, et attaqua Damel, qui fut tué dans la première bataille, et dont l'armée, défaite et dissipée, n'opposa plus aucune résistance.

Bourbayolof fit preuve de beaucoup de valeur, mais il manqua de prudence. Il rentrait, à la vérité, dans un domaine usurpé, mais on voulait qu'il fît légitimer sa conquête par une élection qui n'eût pas manqué d'être en sa faveur. Loin d'adopter cette mesure de simple formalité, il traita ces peuples fiers et hautains comme des sujets révoltés. Les grands, indignés, se retirèrent chez Tin, roi de Baol, et lui demandèrent sa protection contre leur véritable souverain, qu'ils traitaient d'usurpateur. *Latir-Fat-Soucabé*, roi de Baol, entra sans peine dans les vues des réfugiés; il craignait d'être chassé lui-même de ses États s'il donnait à Bourbayolof le tems de s'affermir dans le royaume de Cayor, dont il concevait d'ailleurs l'espoir de s'emparer. Il leva des troupes, et leur nombre s'augmenta rapidement par les mécontents qui quittaient le royaume de Cayor et se rangeaient sous ses drapeaux. Ce prince les conduisit avec tant de ruse et de courage, qu'il battit, dans plusieurs rencontres, Bourbayolof, et le tua dans une affaire générale. Son armée fut en grande partie taillée en pièces, le reste prit la fuite; de manière qu'en peu de tems le royaume de Cayor n'eut plus d'ennemis à craindre ni de roi pour le gouverner.

Jusqu'alors le roi Tin n'avait agi que comme auxiliaire; il avait joué le rôle d'un homme qui, voyant le feu à la maison de son voisin,

y accourt, emploie toutes ses forces et son industrie pour l'éteindre, de crainte qu'il ne gagne aussi la sienne. Il semblait qu'il n'avait pris parti dans cette querelle que pour maintenir l'équilibre entre ses voisins, et empêcher celui qui devenait le plus puissant d'accabler les autres; mais se trouvant à la tête d'une armée victorieuse, il ne songea plus qu'à s'emparer du royaume de Cayor, et à s'y maintenir en couvrant son usurpation du voile d'une élection légitime et libre.

Il fit convoquer pour cela les grands et notables du royaume. Le jour de l'assemblée étant fixé, tout le monde se rendit dans une vaste plaine où l'armée du roi Tin était campée. Il exposa d'abord tout ce qu'il avait fait pour leur procurer la liberté, et les tirer de l'esclavage où Bourbayolof les avait voulu réduire; il leur déclara qu'il s'agissait à présent d'élire un roi qui eût toutes les qualités nécessaires pour gouverner avec équité, établir la tranquillité et l'abondance dans le royaume, le mettre à couvert de l'invasion de ses ennemis, et qui fût assez puissant pour les maintenir contre tous ceux qui voudraient les inquiéter ou troubler leur commerce. Il ajouta qu'après avoir mûrement réfléchi sur le chef qu'on pourrait choisir, il n'avait trouvé personne qui méritât mieux que lui le suffrage des électeurs, et qu'il ne connaissait personne qui, comme lui, eût les qualités nécessaires pour bien remplir tous les devoirs de la royauté. Sans attendre qu'on en vînt aux opinions, qui probablement ne lui auraient pas été favorables, il déclara qu'il regarderait comme son ennemi capital celui qui n'approuverait pas sur le champ le parti qu'il venait de proposer. Il fit plus; il prononça le serment le plus terrible parmi les nègres. *Désoulé Sabai*, c'est l'imprécation la plus forte, et il l'employa pour donner un défi solennel à quiconque oserait s'opposer à son élection.

Tous les électeurs sentirent vivement cette injure; c'est la plus grande qu'on puisse faire. Les nègres ne la pardonnent jamais: il n'y a que le poignard qui puisse l'effacer. Mais ils étaient au milieu de l'armée du vainqueur, qui n'eût pas manqué de les tailler en pièces si quelqu'un d'eux eût voulu parler ou s'opposer à ses volontés; ils se regardèrent pendant quelque tems dans un morne

silence, et voyant qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre, ils le reconnurent pour roi au préjudice des princes du sang de celui qui avait été tué, et qu'ils commençaient à regretter.

Dès qu'il fut proclamé roi, il distribua les titres d'honneur à une partie des électeurs, promit des récompenses aux autres, et passa d'abord aux fonctions de la royauté sans attendre qu'il eût été lavé dans une fontaine consacrée au couronnement des rois de Cayor. Il prit le nom de Damel, et quitta celui de Tin. Il reçut ensuite les hommages des grands et le serment de fidélité; il nomma deux lieutenans-généraux pour gouverner sous ses ordres, l'un le royaume de Cayor, et l'autre celui de Baol. *Jambor* est le nom qu'on donne à ces deux officiers. Il ne resta jamais deux années de suite dans le même endroit; il résidait un an à Cayor, et un an à Baol; toujours il eut soin de ne confier les dignités de *Jambor* qu'à des personnes de sa plus grande confiance, et dans la suite elles ne furent données qu'à ses fils.

Son usurpation était évidente, et ses cruautés le rendaient odieux à tout l'État; il le savait, et il craignait que les grands ne fissent soulever le peuple. Pour s'en garantir, il fit couper la tête à ceux qui lui donnaient quelque ombrage; il chercha à gagner l'affection du peuple, en s'opposant à ce que les seigneurs exigeassent de leurs vassaux ce qu'ils avaient droit d'en recevoir. Cette mesure les ruina, et plusieurs se retirèrent dans les États voisins. Le peuple ainsi dégagé de ses redevances aux seigneurs, n'en fut cependant pas plus riche ni plus heureux. Damel l'aurait craint encore plus que les grands, s'il l'eût laissé prendre trop de force et d'opulence; il percevait pour lui tout ce que les seigneurs auraient dû recevoir; il se faisait riche aux dépens de tous, et c'est en les ruinant sans distinction, qu'il les mettait hors d'état de lui nuire.

Tout homme qui avait du bien, était criminel à ses yeux; les grands et le peuple ne devaient subsister que de ce qu'il voulait leur donner; il ne manquait jamais de prétexte pour dépouiller ou pour faire mourir ceux qu'il redoutait: il était fourbe, dissimulé, avare, fier, hautain, soupçonneux et vindicatif.

Ce prince n'en sut pas moins se maintenir sur le trône de Damel,
et

et il gouverna jusqu'à sa mort. Les deux États de Cayor et de Baol, qu'il avait réunis sous sa domination, furent divisés après lui, mais ils restèrent dans sa famille; celle de Bourbayolof n'a jamais pu reprendre ses droits, et paraît y avoir renoncé.

Les descendans de Latir-Fat-Soucabé règnent encore aujourd'hui à Cayor et à Baol. Cette famille, élevée par le crime, a successivement acquis de la modération et de la sagesse; elle a eu beaucoup d'influence sur nos opérations commerciales et politiques; elle la conserve encore, et rien n'annonce qu'elle soit exposée à perdre son rang, sa puissance et la considération dont elle jouit.

J'ai déjà parlé de cette révolution, mais j'ai cru devoir ajouter ici quelques circonstances que j'avais omises, et qui tiennent essentiellement à l'histoire du pays.

S. II.

Royaume de Yolof.

LE 18 janvier, après avoir marché une partie de la nuit, Rubault arriva à quatre heures du matin à *Lequëukié*, premier village du royaume de Yolof. Le maître, qui s'appelait *Massy*, vint, accompagné des principaux habitans, le recevoir et lui offrir sa case. En chemin, il lui demanda quel sujet l'amenait sur les terres du roi son maître. Rubault répondit qu'il se rendait au royaume de Galam, et qu'il avait ordre de visiter, en passant, le roi de Yolof, pour le saluer de la part de M. le comte de Repentigny, gouverneur du Sénégal, et de M. Durand, directeur-général de la compagnie. Cette réponse parut faire plaisir à *Massy*, qui fit encore plusieurs autres questions, et manifesta son étonnement sur le passage d'un blanc dans ces contrées, événement qui était encore sans exemple.

On arriva enfin à la case, où l'on servit à Rubault du sanglé pour déjeuner. Pendant le repas, on fit au voyageur les plus vives instances pour le retenir toute la journée. *Massy* lui demanda ce plaisir comme une grace qui lui serait d'autant plus agréable, que tous les habitans pourraient le voir, s'en ressouvenir, et apprendre à leurs

descendans qu'au tems où il gouvernait le village, un blanc y passa, et y fut logé dans sa case. Rubault lui accorda cette faveur, et il n'eut qu'à se louer de l'empressement que chacun mit à le fêter.

Parmi les différens sujets de la conversation, il en est un qui mérite d'être rapporté, parce qu'il peut donner une idée de l'opinion de ces peuples sur la puissance et l'autorité. Massy, qui était borgne, très-petit et d'une figure fort ordinaire, plaisanta Rubault sur sa taille et sur sa conformation qui n'était pas belle; il lui demanda si tous les blancs étaient aussi petits que lui, et s'ils étaient faits de même. Rubault lui répondit que non : alors le nègre parut surpris de ce qu'on l'avait choisi, au lieu d'un homme plus grand et mieux fait pour remplir une mission aussi importante que celle dont il était chargé. Rubault lui demanda à son tour pourquoi le roi de Yolof avait choisi, pour gouverner ce village, Massy qui était si petit, et qui n'avait qu'un œil, de préférence à beaucoup d'autres nègres qui l'entouraient, et qui étaient plus grands, mieux faits et avaient deux yeux. C'est parce qu'il m'estime davantage, et qu'il a plus de confiance en moi : d'ailleurs, cette charge vient de mes pères, répondit Massy. Il en est de même de M. Durand à mon égard, répliqua Rubault. Alors le nègre termina, en souriant, cette plaisanterie par ces mots : *Dégnélé bagniau*, qui signifient : Vous avez raison, brave homme.

Le 19, à quatre heures du matin, Rubault quitta Massy, et après avoir passé la chaleur du midi à *Quibi*, petit village habité par quelques Maures qui ont des esclaves nègres pour travailler la terre et garder les troupeaux, dont il ne reçut ni bon ni mauvais accueil, il se remit en marche pour le village de *Guiquiry*, où il arriva à sept heures du soir. Le maître, appelé *Fara*, suivi de tous les chefs, accourut pour le voir, et sans lui donner le tems de mettre pied à terre, il le conduisit dans sa case. Rubault y fut parfaitement traité, et passa agréablement la nuit.

Le 20, comme il se séparait de ces bonnes gens à quatre heures du matin, il arriva un envoyé du roi de Yolof, qui venait de la part de son maître pour complimenter l'étranger, lui servir d'escorte, et le conduire directement au village où le roi fait sa résidence.

Ce fut sous les auspices de cette espèce de connétable que Rubault arriva à trois heures après-midi au village de *Guiarna*, où il fut bien traité : l'envoyé du roi le servait lui-même avec la plus grande attention ; il y passa la nuit.

Le 21, à quatre heures du matin, on prit la route du village d'*Hicarkor*, où demeure le roi de Yolof : on y arriva à dix heures.

A peine Rubault eut-il été conduit sur une grande place qui fait face aux cases du roi, que l'envoyé disparut, et qu'on vit venir le prince, suivi de toute sa cour, et ayant à sa gauche un grand nombre de cette espèce de farceurs que chez les nègres on nomme *Griottes*.

Il y a des hommes et des femmes qui se livrent à cette profession, pour laquelle ils sont réputés infâmes et privés de sépulture après leur mort. Leurs bouffonneries sont grossières et de la plus grande indécence. Chaque village a les siens : le droit qu'ils ont d'accabler d'injures ceux dont ils ont à se plaindre, fait qu'on les traite bien pendant leur vie, et qu'on leur accorde même une sorte de considération ; mais on s'en venge après leur mort par les plus grands affronts. Leur corps est ordinairement attaché à une branche d'arbre. Au Sénégal cependant, où le peuple est plus civilisé et plus humain, ils sont enterrés comme les autres.

Ceux qui accompagnaient le roi de Yolof, chantaient ses louanges, ses bontés, et célébraient l'arrivée d'un blanc. L'un d'eux portait une natte sur laquelle le roi devait se placer au moment où il voudrait se reposer.

Le prince marchait toujours pour aller au devant de Rubault : celui-ci fit quelques pas pour lui abrégier le chemin. Lorsqu'ils furent vis-à-vis l'un de l'autre, le roi le reçut à bras ouverts, lui prit la main affectueusement, et la tint long-tems serrée dans la sienne.

Après les premiers complimens, le roi fit tendre la natte, se plaça dessus, et y fit asseoir l'étranger à sa droite ; ensuite, après l'avoir considéré quelque tems sans rien dire, il lui demanda quel sujet conduisait un blanc comme lui dans ses États ; ce qui n'était encore jamais arrivé.

Je vais au royaume de Galam, répondit Rubault ; je suis l'envoyé

de M. Durand, directeur-général de la compagnie ; il m'a chargé spécialement de te voir , de te saluer de sa part , et surtout de te faire connaître l'extrême desir qu'il a de former quelque établissement dans ton pays. Cela suffit , reprit le roi ; je suis charmé de te voir ; et un instant après il donna l'ordre que Rubault fût conduit dans une case particulière , où il pût se reposer , et se mettre à l'abri de la grande chaleur ; ce qui fut exécuté.

A midi, un prince de la famille royale se rendit en cérémonie à la case où l'on avait logé Rubault, et l'invita à dîner. Cette offre, ayant été acceptée, Rubault fut conduit dans la case du prince, qui le ramena à son logement aussitôt après le repas. A peine Rubault était-il rentré, qu'un envoyé du roi se présenta pour le prévenir que ce prince l'attendait, et le pria instamment de se rendre auprès de lui, le plus tôt possible, tout étant disposé pour qu'ils pussent se voir et converser en liberté.

Rubault suivit l'envoyé, et se fit accompagner par ses deux maîtres de langues qui devaient lui servir d'interprètes. Il traversa d'abord trois cases, et ce ne fut que dans la quatrième qu'il trouva le prince nègre qui se faisait laver les pieds par une jeune négresse. Elle cessa aussitôt que l'étranger parut, et le roi ayant fait entrer celui-ci dans une autre case, ils s'assirent tous deux sur la même natte. Ce fut dans ce moment que Rubault remit au prince sa lettre de créance, c'est-à-dire, celle que lui écrivait M. Durand, directeur-général de la compagnie du Sénégal ; elle était traduite du français en arabe, et portait :

« Rubault, employé sous mes ordres, passera dans tes États
 » pour se rendre au royaume de Galam ; je le charge spécialement
 » de te voir, de te saluer de ma part, de t'offrir mes services, et
 » sur toutes choses de t'expliquer mes intentions sur la possibilité
 » d'un commerce réciproquement avantageux entre cette île et ton
 » pays : ta réputation de valeur et d'équité me fait desirer de te
 » connaître, et dès que Rubault m'aura rendu compte de son
 » voyage, j'irai te visiter avec autant de confiance que de plaisir ;
 » en attendant, je te recommande mon envoyé, afin qu'il arrive
 » heureusement à sa destination. Je te souhaite le plus grand

» bonheur, et prie le père de l'Univers de te tenir toujours sous
» sa puissante garde.»

Cette lettre fut lue par le marabou du village : le roi se la fit relire plusieurs fois ; il parla beaucoup de M. Durand, et promit à Rubault de lui donner une escorte pour l'accompagner jusqu'à Galam. Après avoir ajouté plusieurs autres choses fort gracieuses, il finit par lui dire qu'il le regardait comme son enfant.

Il était déjà tard : on se sépara jusqu'au lendemain.

Le 22, à sept heures du matin, il entra chez Rubault deux princes qui vinrent le saluer, et lui souhaiter le bon jour de la part du roi. Une heure après, ils sortirent avec lui et ses deux maîtres de langue, pour aller faire une visite au prince. Rubault fut introduit dans une autre case que celle où il avait été reçu la veille : il y remarqua au dessus d'un canapé couvert de deux nattes, une corne de bœuf enveloppée de chiffons en forme de gris-gris, suspendue par quatre amarres formant un carré. Il y avait plusieurs morceaux de papiers écrits en arabe ; il pense que ce sont les attributs de la royauté du pays, et que le canapé en est le trône.

On connaît assez généralement les gris-gris des nègres et des Maures : j'en ai déjà parlé. Les maraboux ont aussi leurs reliques ; ils les vendent, et ce commerce leur rend beaucoup. Il y en a de toutes les formes ; c'est ordinairement un morceau de papier écrit en arabe, et enveloppé artistement dans du cuir ou du linge ; chacune a sa vertu particulière ; mais il y en a qui préservent de tous maux, et celles-là coûtent bien plus cher.

Cependant ce fut dans une autre case et assis sur une natte que le roi reçut Rubault, qui se plaça à sa droite. Après qu'ils se furent salués réciproquement, le roi lui dit :

M. Durand ton maître me fait des propositions qui me sont très-agréables ; je voudrais bien le voir. J'ai entendu parler des Français ; je les aime, et je desirerais qu'ils vinssent s'établir dans mes États, comme ils sont à Galam : je seconderais de mon mieux leurs entreprises. Vois ce qui te convient, et rends compte à M. Durand de mes bonnes intentions.

Rubault l'assura de son exactitude sur ce point, et lui promit que M. Durand ne tarderait pas à le visiter.

Il sera bien reçu, dit le roi; je ferai tout ce qu'il voudra.

Il pria ensuite Rubault d'accepter un bœuf, et de rester quelques jours avec lui, afin que tous ses sujets pussent dire et consigner dans leur histoire, que sous son règne ils avaient vu un blanc dans leur pays; événement heureux qui n'était point encore arrivé.

Rubault promit de rester deux jours de plus, et le roi fut extrêmement sensible à cette complaisance.

A quatre heures après-midi il se présenta, dans l'avant-cour des cases qu'habitait Rubault, un prince à cheval, suivi de plusieurs autres cavaliers, qui se fit annoncer comme l'héritier présomptif de la couronne, et demanda à parler au blanc qui était arrivé. Introduit ainsi que ses cavaliers, il se présenta avec beaucoup de décence et de respect. Rubault le reçut à la porte de sa case, lui donna la main pour le conduire et le faire asseoir à côté de lui; mais il voulut rester à terre.

Ce prince paraissait avoir un grand sens; il s'écoutait et parlait lentement. Il fit plusieurs questions sur la France, sur le roi qui la gouvernait, sur la mission particulière de Rubault, et sur le directeur dont il exécutait les ordres. Toutes les réponses qu'il écoutait avec attention pour mieux les graver dans sa mémoire l'ayant satisfait, il remercia Rubault, et finit par lui offrir, en le quittant, tout ce qui dépendait de lui. On lui donna en présent un couteau, un poignard, un miroir et une livre de galet. Ce présent, malgré son peu de valeur, parut lui être fort agréable.

Le 23, le roi reçut, dès le matin, la visite de Rubault. La conversation fut longue et fort intéressante. Il prévint Rubault que les gens qui devaient l'accompagner à Galam, ne seraient prêts que dans deux jours; c'était un expédient honnête dont il se servit pour le retenir un jour de plus.

A dix heures du matin, les dames de la cour avec leurs suivantes se rendirent à la case de Rubault pour lui faire une visite et lui présenter leurs hommages. Elles s'approchèrent de très-près et paraissaient l'examiner avec curiosité; elles parlaient ensemble et se

rendaient compte tout bas de l'impression qu'elles éprouvaient à la vue d'un blanc. Toutes paraissaient satisfaites de le voir, et le regardaient avec un air de complaisance. Rubault leur dit des choses aimables, et leur fit l'accueil le plus honnête. Dans le nombre, il y en avait quatre mariées au roi : la reine portait la parole. Après avoir dit à Rubault que toutes les femmes faisaient des vœux pour son bonheur et sa santé, elles se retirèrent.

A quatre heures du soir, le roi, suivi de l'héritier de la couronne et de toute sa cour, rendit lui-même une visite à Rubault ; il se plaça à son côté sur le même canapé, et toute sa suite se mit à terre.

Après les premiers complimens, il fit plusieurs questions sur le roi de France, sur sa puissance, sur l'étendue de ses États et sur l'origine des blancs. Il parla ensuite de la traite de gomme, des coutumes que l'on paie aux princes maures. Il observa à Rubault, que son pays était planté de gommiers, et qu'outre cet article on y trouverait encore de l'or, des dents d'éléphant et des esclaves, mais des esclaves malfaiteurs ou sorciers. Ce sont les seuls que je fais vendre, dit le roi : tous les autres peuvent vivre en paix ; ils sont sous ma sauve-garde.

Rubault répondit à tout avec la réserve imposée à un homme qui n'est chargé d'aucune négociation. Il se borna en général à disposer favorablement le prince, et à faciliter d'avance celles qu'on pourrait entamer dans la suite.

Toute la journée du 24 fut employée en visites et à se donner mutuellement des témoignages d'amitié. Les gens de Rubault disposèrent tout pour le départ.

Le 25, à sept heures du matin, Rubault se rendit auprès du roi pour le saluer et le remercier de toutes ses attentions. Le prince le combla encore d'honnêtetés, et le pria de faire savoir à M. Durand l'extrême envie qu'il avait de faire connaissance avec lui ; il ajouta qu'il lui écrirait lui-même, et qu'il enverrait sa lettre à l'île Saint-Louis, par trois de ses sujets, pour remercier M. Durand de la bonté qu'il avait eue de lui procurer le plaisir de voir un blanc dans ses États.

A deux heures après-midi, toutes choses étant disposées pour le départ, Rubault prit congé du roi et de toute la cour ; les adieux furent faits avec pompe et de la manière la plus affectueuse.

Le roi accompagna Rubault jusque sur la place où ses chameaux l'attendaient ; il voulut le voir monter , lui serra la main affectueusement , et lui dit : « Je prie le Seigneur qu'il te conserve dans » ton voyage. »

Le roi donna trois hommes à Rubault , pour l'accompagner jusqu'à Galam ; et celui-ci se mit en marche avec cette escorte. Les enfans du village s'étaient réunis pour chanter ses louanges ; ils le suivirent pendant plus d'une lieue : pour s'en débarrasser , il leur jeta quelques poignées de verroterie , qu'ils s'amuserent à ramasser et disparurent.

Il arriva à sept heures au village de *Gury*, où il fut reçu , comme à l'ordinaire , par le maître du village , nommé *Amacanne* , et les principaux habitans. On lui fit du couscous au giromon pour son souper.

Le 26, il partit à quatre heures du matin , et s'arrêta au village de *Caka* , où il fut très-bien reçu par tous les habitans qui se présentaient en foule pour le voir. Le maître du village , nommé *Baca* , le conduisit dans sa case et le combla d'honnêtetés.

Il partit à trois heures après-midi et arriva à huit heures du soir au village de *Magrais* , où il passa la nuit dans la case du maître du village , qui lui fit donner tout ce qui était en son pouvoir.

Le pays qu'il traversa depuis le village d'Hicarkor , n'est qu'une vaste plaine plantée de gommiers , dont les nègres ne connaissent ni la vertu ni la valeur.

En la quittant le 27, il fut prévenu que de quatre jours de marche il ne rencontrerait aucune habitation , mais qu'il traverserait une vaste forêt , épaisse et difficile , tous les arbres étant garnis d'épines et fort rapprochés. Il fit ses dispositions en conséquence , s'y arrêta à midi , et continua sa route pendant le reste du jour et deux heures de nuit ; alors il s'arrêta pour se reposer et attendre le retour du soleil : il passa la nuit dans une enceinte éclairée d'un grand feu , et dans laquelle il s'était enfermé , lui , ses gens et ses chameaux ; il entendit

entendit et vit même quelques lions, mais ces animaux s'éloignaient au moindre bruit.

Il voyagea ainsi dans cette vaste forêt depuis le 28 jusqu'au 31, s'arrêtant à midi et vers les dix heures du soir; il assure que plus de la moitié de cette vaste forêt est plantée de gommiers.

Ce fut vers les cinq heures du soir qu'il sortit du royaume de Yolof, pour entrer dans celui de Barre.

On est prévenu que le roi avait promis de m'écrire et de m'envoyer sa lettre par trois de ses sujets. Cette expédition eut lieu. Je reçus avec distinction les trois nègres envoyés; ils restèrent à l'île Saint-Louis une quinzaine de jours, et j'en pris le plus grand soin; ils se retirèrent extrêmement satisfaits de mes attentions. Je leur remis des présens pour le roi, pour ses femmes et pour les autres princes de sa cour; les envoyés eux-mêmes ne furent pas oubliés; enfin, je ne négligeai rien de ce qui me parut propre à donner à ces peuples une grande et haute idée des Français. Je vais faire connaître la lettre du roi et ma réponse.

« Babakoury, roi de Yolof, fait ses complimens à M. Durand.
 » Il a vu les gens envoyés de sa part : M. Rubault lui a fait le
 » plaisir de rester quelques jours chez lui, et il l'a reçu de son
 » mieux. Il lui a donné trois hommes pour le conduire à Galam,
 » et cela par considération pour M. Durand; il envoie les mêmes
 » hommes au Sénégal pour le complimenter, et l'assurer du desir
 » qu'il a de le voir bientôt dans son pays; il a la plus grande envie
 » de connaître M. Durand et d'en être connu. Il n'avait jamais vu
 » de blanc, M. Rubault est le premier; mais il sera bien plus
 » charmé de voir M. Durand, d'après tout ce qu'il a entendu dire
 » de lui. Les hommes doivent s'aimer : mais pour faire des affaires
 » et se lier d'intérêt, ils doivent avant tout se connaître.

» Babakoury salue M. Durand, et lui fait mille complimens. »

*Lettre de M. Durand au roi de Yolof, traduite du français
 en arabe.*

« J'ai reçu, par trois de tes sujets, la lettre que tu m'as fait le
 » plaisir de m'écrire. M. Rubault m'a rendu compte du traitement

» Monnête qu'il a reçu chez toi, de tes attentions particulières et
 » des secours généreux qu'il a trouvés dans tes états. Je t'en re-
 » mercie, et je t'offre en retour tout ce qui dépend de moi; je te
 » regarde aujourd'hui comme mon ami, et j'ai traité tes envoyés
 » en conséquence. Je suis obligé de repasser en France, mais mon
 » voyage ne sera pas long; je reviendrai bientôt, et sans perdre
 » de temps; je disposerai toutes choses pour me rendre auprès de
 » toi; j'ai la plus grande envie de te connaître et de me rendre à tes
 » desirs. J'espère que les circonstances serviront heureusement l'es-
 » poir que j'ai de former quelque établissement dans ton pays, et
 » d'ouvrir une communication qui unisse étroitement, et pour
 » toujours, la nation française à celle des Yolofo.

» Je te souhaite de longs jours, un règne heureux, et je prie le
 » père de l'Univers de te tenir toujours sous sa puissante garde.

» A l'île Saint-Louis du Sénégal, le 8 mai 1786. »

Le royaume de Yolofo s'étendait autrefois depuis les bords de la Gambie jusqu'à ceux du Sénégal : c'était le plus vaste et le plus considérable des états de cette partie de l'Afrique. Le temps et les guerres ont changé ses limites : il a été démembré et prodigieusement réduit. De ce démembrement se sont formés des royaumes puissans, ceux de Cayor, de Walos et de Foules, qui bordent le Sénégal depuis Galam jusqu'à son embouchure, et coupent entièrement aux Yolofo toute communication avec cette rivière. Relégués dans l'intérieur des terres, ces peuples ont beaucoup perdu du pouvoir et de l'influence qu'ils avaient sur nos opérations commerciales dans cette partie; cependant nos liaisons avec eux peuvent devenir très-utiles, sous le double rapport des voyages par terre et des échanges. Je crois les avoir disposés favorablement, et nous serions bien coupables de ne pas entretenir ces dispositions, de ne pas mettre à profit les sentimens de bienveillance et d'amitié qu'ils se sont empressés de nous témoigner.

Tel qu'il est aujourd'hui, le royaume des Yolofo nous présente de grands avantages : les terres sont couvertes de gommiers, et la gomme n'est pas même ramassée; elles sont couvertes de troupeaux, et produisent abondamment du mil et toutes sortes de légumes; le

coton, l'indigo et le tabac y sont cultivés avec succès : on y trouve de l'or, du morfil et même des esclaves. On ferait probablement d'autres découvertes ; mais le plus grand bien pour nous, notre plus grande jouissance serait sans doute de porter, parmi ces peuples bons et humains, la civilisation et le bonheur.

§. I I I .

Royaume de Barre ou Manding (1).

RUBAULT avait marché cinq heures dans le bois, quand il arriva à dix heures du soir au village de *Passe*, dans le royaume de Barre ou Manding. Tous les habitans étaient endormis : l'arrivée de cette petite caravane jeta l'épouvante parini eux ; ils prirent les armes ; cependant ils furent apaisés par les gens du roi de Yolof, et se disposèrent à bien traiter les nouveaux venus.

Le maître du village, *Yatinguyaboux*, conduisit Rubault dans sa case, lui fit servir à souper, et lui fit présent d'un chevreau.

Le 1^{er}. février, Rubault partit du village de *Passe* à deux heures après-midi. Il parcourut une vaste plaine bien cultivée, et plantée de superbes arbres ; elle est habitée par des hommes laborieux et plus civilisés que les autres nègres ; leurs maisons sont bien tenues, et la propreté y règne comme chez les blancs.

Le gouvernement de cet État, dont Rubault ne traversa qu'une très-petite pointe, est une espèce de république sagement administrée par un conseil des anciens, présidé par un chef héréditaire, chargé de maintenir la tranquillité publique et de faire exécuter les lois.

C'est dans cet État nécessairement bien peuplé que les nations voisines viennent prendre des leçons de sagesse et d'industrie, d'amour du travail et de l'agriculture.

Ces peuples sont rigides observateurs de la loi de Mahomet ; ils savent tous ou presque tous lire et écrire ; ils ont des écoles

(1) Cet État, ainsi désigné, n'est cependant ni le royaume de Barre sur la Gambie, ni celui de Manding, beaucoup plus à l'est dans l'intérieur.

publiques, où les Maraboux, qui en sont les maîtres, instruisent les enfans : c'est de nuit et quelques heures avant le jour que ces enfans vont à l'école. Leurs leçons sont écrites sur de petites planches de bois blanc. Quand ils les savent lire, ils les apprennent par cœur, et pour les retenir plus promptement ils les répètent tout haut, crient tous ensemble, et font un bruit épouvantable. Quand ils ont parcouru tout l'alcoran, ils sont censés docteurs; ils s'instruisent alors à écrire la langue qu'ils ont appris à lire.

Ces hommes ne boivent ni vin ni eau-de-vie; tous jeûnent exactement le ramadan; ils ont un goût décidé pour l'agriculture. Ils sont fidèles, bons et humains; ils s'aiment et se secourent mutuellement; ils prennent des esclaves chez les autres peuples, jamais parmi eux : leurs concitoyens, coupables de quelque crime, sont condamnés à l'esclavage et vendus; mais c'est la loi qui prononce la peine.

Ils sont moins rigoureux que Mahomet sur le chapitre des femmes; ils pensent que si le prophète a pu placer en paradis son chameau, son chat et bien d'autres animaux, ils peuvent aussi y faire entrer les femmes. Pour leur en donner l'espoir, ils les font circoncire d'une manière convenable à leur sexe; et pour ne pas blesser leur pudeur naturelle, ce sont les femmes qui sont chargées de cette opération, qui se fait au même âge que celle des garçons. Ils font espérer la béatitude aux femmes, mais à condition qu'elles seront chastes, fidèles et obéissantes à leurs maris.

Dans cette plaine couverte d'arbres, Rubault distingua plusieurs gommiers, des tamariniers, des palmiers et des figuiers sauvages. De ces derniers, il en vit un dont le volume l'étonna; il le fit mesurer, et il trouva qu'il avait au moins quarante pieds de circonférence. Son tronc, après s'être élevé à la hauteur de trente-cinq à quarante pieds, se partageait en plusieurs grosses branches qui en produisaient une infinité d'autres plus petites, couvertes et chargées de feuilles.

Le bois et l'écorce de cet arbre sont presque semblables au figuier franc, mais ses feuilles ressemblent plus à celles du noyer qu'à toutes autres; elles sont fortes, douces, lisses, d'un vert clair et luisant par-dessus, plus pâles par-dessous, et en si grand

nombre, qu'elles font un ombrage impénétrable aux rayons du soleil.

Les fruits que produit cet arbre, ont la forme et la grosseur des œufs de pigeon ; ils ont un goût fade et sont remplis de vers ; c'est la pâture des animaux ; les nègres ne les mangent pas.

Cet arbre ne vaut rien à brûler ; il est difficile à mettre en planches ; cependant son bois est doux, liant et plein. Les nègres s'en servent pour faire des gamelles, des plats, des assiettes, des cuillères et autres ustensiles de ménage. Il se coupe aisément, et n'est point sujet à se fendre quand on le travaille encore vert. Les nègres reposent à son ombrage, et s'en servent pour recevoir leurs visites.

On trouve dans ce pays tous les animaux indigènes à l'Afrique, les éléphants, les lions, les tigres, les sangliers ; mais les gazèles, les civètes, les chats tigres et les onces y abondent plus que partout ailleurs.

LES GAZÈLES ont quelque chose du chameau, de la chèvre, de la biche et du lièvre. Le poil approche de celui du chameau ; elles ont, comme lui, un cercle noir au dessus des yeux. Le corps est comme celui de la biche ; leur cri imite celui des chèvres. Leurs jambes et leurs pieds, comme ceux du lièvre, sont plus courts par devant que par derrière. Elles montent avec rapidité, mais elles perdent beaucoup en descendant ; quand la pente est roide et qu'elles sont pressées, elles roulent souvent au lieu de courir. En rase campagne, elles sont à l'aise et vont bien ; elles s'étendent alors de telle sorte, que leur ventre touche presque à terre. Elles lèvent les oreilles au moindre bruit ; leurs cornes sont droites jusqu'à un pouce près de l'extrémité, qu'elles se recourbent en dedans, comme si la Nature leur avait voulu ôter les moyens de faire du mal. Elles sont extrêmement douces et faciles à apprivoiser ; elles traversent l'Afrique, et passent alternativement de la partie septentrionale à la méridionale.

Les nègres salent ou font boucaner la chair des gazèles : ainsi apprêtée, elle n'est pas fort bonne, mais elle est très-délicate quand on la mange fraîche. Ils ont une singulière manière de leur faire la chasse. Quand les herbes sont sèches, ils y mettent le feu, et sont

postés au passage que les gazèles doivent prendre pour se sauver ; ils les attendent , et quand elles paraissent , ils les attaquent à coups de flèches , de saguayes et de massues ; ils en font un abatis prodigieux.

La CIVÈTE est un animal gros et grand à peu près comme un assez gros chien ; elle a le museau pointu , les yeux et les oreilles petits , les barbes comme un chat ; sa peau est tachetée de blanc , de noir et de jaune ; sa queue est grosse et longue comme celle d'un renard. C'est un animal sauvage , carnassier et cruel ; sa morsure est dangereuse. Les nègres le prennent dans des pièges ou des lacets , et ceux qui les achètent d'eux , les gardent dans des cages de fer , et les nourrissent de chair crue.

C'est un animal purement curieux pour les Africains , qui ne le mangent pas. Les Européens en tirent une liqueur onctueuse et épaisse comme une sueur condensée , qui s'amasse dans une bourse placée , dans les mâles , entre les testicules et le membre ; dans les femelles , entre la nature et l'anus. Cette bourse peut avoir trois pouces de profondeur sur deux et demi de large ; elle renferme un nombre de petites glandes remplies de la matière odorante , desquelles on la fait sortir en les comprimant.

L'opération se fait ainsi : on saisit la queue de l'animal enfermé dans la cage ; on la fait passer entre les barreaux ; on lui prend de la même sorte les pieds de derrière , que l'on attache fortement ; on passe devant lui des planches étroites qui le resserrent et l'empêchent de se remuer. Dans cette position , on introduit dans l'ouverture de la bourse une petite cuillère de fer , avec laquelle on en ratisse légèrement les parois. Ce mouvement comprimant les glandes , les oblige de se vider de la matière qu'elles renferment , et que l'on retire avec la cuillère.

L'opération ne peut pas se faire tous les jours. L'animal ne produit pas assez de matière pour cela ; elle ne doit avoir lieu que tous les trois jours , et dans certaines saisons que de deux jours l'un ; elle donne une drachme et demie , ou tout au plus deux drachmes chaque fois.

En sortant , cette matière est blanche , tirant un peu sur le gris ;

elle change insensiblement de couleur et devient plus brune. Son odeur, de loin, est douce et agréable, mais de près elle est trop forte et elle porte à la tête. Les parfumeurs, en l'apprêtant, y mêlent d'autres drogues qui interrompent le mouvement trop violent de ses parties, et rendent le sentiment qu'elle produit, non-seulement supportable, mais même délicieux pour bien des gens.

Les Hollandais nourrissent beaucoup de civètes; ils envoient à Paris presque toute celle qui s'y emploie; ils ne donnent à ces animaux que des jaunes d'œufs et du lait, et l'on assure que cette nourriture rend la civète des Hollandais plus blanche que celle qui vient d'Afrique, des Indes orientales et occidentales, où on les nourrit sans précaution et tout bonnement de chair crue: au reste, à la couleur près, toutes les civètes ont la même vertu.

Il est presque impossible de se procurer de pure civète. Les Juifs de Hollande et du Caire, tous ceux enfin qui font ce commerce, la falsifient presque toujours; ils y gagnent davantage, et nous n'y perdons rien. Telle qu'elle nous parvient, elle suffit à nos besoins ou plutôt à notre luxe.

Les Français pourraient nourrir un grand nombre de civètes dans leurs comptoirs d'Afrique, et en faire un grand commerce. Mais il faut le dire, la mode en est passée: nos nerfs sont devenus trop délicats, et ce n'est guère plus la peine de penser à la civète. Elle ne sert aujourd'hui qu'à la médecine: on l'emploie pour la colique des enfans, en l'appliquant sur le nombril, et pour certaines maladies de femmes: pour peu qu'il en arrive, il en vient toujours assez pour fournir à la consommation.

Les ONCES sont des espèces de léopards, dont la peau est très-belle. Cet animal est extrêmement agile; il court en bondissant, et tombe, comme un éclair, sur la bête qu'il veut attaquer. On a dit que les Persans s'en servaient pour chasser aux gazèles, et voici de quelle manière on décrit cette chasse: Ils portent les onces à cheval, devant ou derrière eux, et quand ils aperçoivent une gazèle, ils la leur montrent et les lâchent aussitôt; l'once part comme un trait, arrive de même, saute sur la pauvre bête, la saisit au cou et l'étrangle; mais si elle manque son coup, si la gazèle lui échappe,

elle se retire triste, confuse et honteuse ; elle est désolée de l'affront qu'elle a reçu ; le chasseur la caresse, tâche de la consoler, remonte à cheval avec elle, et la dispose à courir de nouvelles aventures s'il s'en présente une. L'animal inquiet prend si bien ses mesures, qu'il est rare qu'elle lui échappe.

Les Africains ne font rien pour l'éducation des onces ; ils les laissent dans le pur état de nature, aussi sont-elles moins dociles, moins amusantes et moins utiles.

Cet animal est de la taille d'un levrier ; il a la tête ronde, la gueule large et les dents fort aiguës ; il n'a rien de féroce dans son air, mais il est naturellement sauvage. Il ne s'approche des villages et des bergeries que la nuit ; il n'attaque jamais les hommes ni les enfans, mais, à cela près, tout lui convient. Il n'a de bon que la peau, qui est très-belle et tachetée de couleurs fort vives.

Le CHAT-TIGRE, en Afrique, n'est autre chose qu'un petit animal dégénéré de l'espèce des tigres que nous connaissons ; s'il a moins de grosseur et de force, il en a complètement le naturel indomptable, sauvage et féroce ; il en conserve les formes et la couleur.

On voit encore dans le pays, et communément, des LÉZARDS d'une espèce rare et curieuse. Ces lézards sont répandus dans presque toutes les parties de l'Afrique ; ils ont ordinairement deux pieds de longueur, depuis le museau jusqu'à la naissance de la queue, et la queue n'a pas moins de trois pieds de long. Cet animal vit de fruits et de racines ; sa peau est couverte de petites écailles jaunes, vertes, blanches et noires, qui semblent être vernissées, tant les couleurs en sont vives ; ses yeux, gros, rouges et à fleur de tête, semblent étinceler quand on l'approche de trop près ou qu'on le met en colère. Dans cet état d'irritation, une bourse qu'il a sous la gorge s'enfle subitement ; il s'agite et devient furieux. Sa morsure, sans être venimeuse, est cruelle ; il ne lâche jamais ce qu'il a mordu. Si l'on ne se hâte de le tuer, il emporte le morceau, et ce n'est pas une chose aisée que de lui ôter la vie. Les coups n'y font rien : il faut l'attaquer aux narines ; c'est la seule partie de son corps où on puisse le blesser mortellement ; mais pour peu qu'on le frappe dans cet endroit, il répand quelques gouttes de sang, ouvre la

la gueule et expire. Ses pieds sont partagés en cinq doigts, armés de griffes longues, fortes et aiguës ; elles lui servent pour monter sur les arbres, pour attaquer ou se défendre ; il se défend aussi avec la queue, et les coups qu'il en donne, font beaucoup de mal. Les nègres le mangent, et trouvent sa chair excellente ; elle est blanche et très-délicate pour eux. Ils lui font la chasse, et le tuent avec leurs armes ordinaires ; ils le prennent plus souvent avec un nœud coulant lorsqu'ils le trouvent endormi sur quelque branche d'arbre.

§. I V.

Royaume de Bambouk (1).

LA vaste plaine que Rubault venait de quitter, est en partie sous la domination du roi de Bambouk. Il arriva à sept heures du soir au village de *Malême*, demeure ordinaire du roi.

Ce prince le reçut avec bonté et des attentions recherchées, mais il ne lui rendit pas la première visite ; il attendit le voyageur dans sa case, et celui-ci ne tarda pas à s'y rendre.

Après les premiers complimens, le roi lui fit plusieurs questions sur le pays des blancs, sur leur roi et sur son voyage : il le fit conduire ensuite dans une case particulière qu'on avait préparée pour le recevoir ; il lui fit donner du couscous et des gens pour le servir.

Une heure après, le roi se présenta chez l'étranger et lui fit une visite : ce prince était accompagné de toute sa cour ; il avait une nombreuse suite. Entre autres choses gracieuses, il dit à Rubault :
 « Je suis le père et le protecteur des voyageurs ; j'aime à te voir
 » dans mes États ; tu peux les traverser et les parcourir sans avoir
 » la moindre inquiétude, mais je voudrais que cet événement heu-
 » reux ne fût pas perdu pour le bonheur de mon pays et celui des
 » blancs ; je desire qu'ils viennent nous visiter souvent, et qu'il
 » puisse s'établir entre eux et nous des communications fréquentes,
 » amicales et utiles. Fais savoir mes intentions à tes frères, et

(1) Ce royaume, que Rubault appelle *Bambouk*, n'est pas celui où se trouvent les mines d'or dont j'aurai occasion de parler

» dis-leur que je les recevrai toujours à bras ouverts; je leur ferai
 » bâtir des cases pour les loger, et je leur donnerai tout le terrain
 » qu'ils voudront. »

Rubault le remercia beaucoup, et lui promit de faire connaître aux Français les dispositions favorables dont il lui donnait l'assurance; ils se séparèrent très-satisfaits l'un de l'autre.

Le 2, Rubault eut son audience de congé. Le roi lui répéta plusieurs fois l'invitation pressante qu'il faisait aux Français de venir s'établir dans ses États, et cette invitation fut suivie des témoignages de la plus grande amitié. Il lui donna un bœuf, et le conduisit lui-même sur la place où ce bœuf devait être mis à mort. Rubault fit présent au roi d'une pièce de Guinée.

Notre voyageur partit à trois heures après-midi. Il arriva à huit heures du soir au village de *Cafime*; il y fut reçu à l'ordinaire par le maître du village, qui lui fit donner une case et du couscous.

Le 3, il se mit en route à cinq heures du matin, et arriva à midi au village de *Combalot*. Le maître, qui s'appelait *Sanabayssa*, et les principaux habitans vinrent au devant de lui, et témoignèrent la plus grande surprise de voir un blanc parmi eux; ils le traitèrent d'ailleurs parfaitement bien.

Rubault remarque ici que tout le pays est bien cultivé, qu'on travaille la terre comme en Europe, et qu'on la prépare en forme de sillons; il dit qu'on y cultive particulièrement l'indigo, que tous les champs en sont semés, et que les habitans en font un commerce considérable, tant dans l'intérieur du pays, que vers les côtes de la rivière de Gambie, où ils le transportent. Il eût été à désirer que Rubault eût indiqué leur manière de le préparer, et qu'il en eût envoyé des échantillons.

Il sortit du village de *Combalot* à deux heures après-midi, et se rendit à celui de *Caldenne* vers les sept heures du soir; il fut très-bien traité par *Causia*, maître du village, et reçut de tous les habitans des témoignages d'une bienveillance particulière.

Le 4, il crut devoir séjourner à *Caldenne*, et sur l'envie qu'il en témoigna, tous les habitans s'empressèrent de le retenir. Il n'avait plus de vivres ni de marchandises pour en acheter. *Causia*, maître

du village, à qui il en fit la confidence, lui dit qu'il avait encore du mil pour le faire subsister, qu'il fût sans inquiétude à ce sujet, qu'il ne manquerait de rien.

Il observa pendant ce petit séjour, que tous les habitans sont teinturiers, et qu'ils font beaucoup d'indigo; que leurs terres d'ailleurs sont bien cultivées et produisent beaucoup; qu'elles sont couvertes, en certains endroits, de gommiers et d'arbres qui produisent l'encens, l'aloès et le mastic. Les nègres connaissent peu la nature et la valeur de ces productions; elles sont presque perdues pour eux: Rubault les considère comme une source inépuisable de richesses, et nous fait part de ses observations.

L'ENCENS est une espèce de gomme. Ces deux substances, d'une nature différente, s'obtiennent aux mêmes époques et par les mêmes procédés, des arbrisseaux qui les produisent. Ces arbres ont beaucoup de rapport entr'eux; celui qui donne l'encens, est extraordinairement branchu; ses branches, garnies d'épines, sont déliées, flexibles et ployantes; elles sont couvertes d'une écorce mince et adhérente, de couleur grise; ses feuilles, longues et étroites, toujours vertes et toujours couplées, forment des rameaux qui sont terminés par une seule feuille. Le pédicule qui les soutient, est rouge et assez fort; elles sont tendres et charnues. En les broyant dans la main, elles rendent une liqueur onctueuse, d'une odeur forte et aromatique, dont le goût est un peu aigre.

On trouve une grande quantité de ces arbrisseaux près des forêts de gommiers, dans le désert: on en trouve sur presque tous les points de cette partie de l'Afrique. Nos comptoirs pourraient en faire un grand commerce, et se procurer assez d'encens pour fournir à la consommation de toute l'Europe, même à vil prix.

Cependant on ne s'est pas occupé de cet article, qui nous vient toujours du Levant. Nous en tirions aussi la gomme; celle du Sénégal a prévalu: il en sera de même de l'encens quand nous le voudrons.

La plus forte consommation de l'encens se fait dans nos églises: on l'emploie encore dans la médecine.

On va chercher l'ALOÈS dans les îles de la Mer-Rouge, lorsqu'on

peut le trouver plus près sur les côtes et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale.

Il ne faut pas confondre le bois d'aloès avec la plante qui porte le même nom. L'arbre vient fort grand; il a beaucoup de rapport avec l'olivier; son écorce est épaisse, hachée et fort adhérente, comme celle de tous les bois onctueux. Le bois est de couleur brune, luisante, jaspée, coupée de taches et de veines grises de différentes teintes; il est amer et résineux; il brûle aisément et rend une odeur des plus douces, des plus suaves et des plus agréables; c'est là tout son mérite, et c'est ce qui le fait rechercher avec empressement des Persans, des Turcs, des Indiens, et généralement de tous les Orientaux, qui n'épargnent aucune dépense pour s'en procurer.

Pour s'en servir, on le coupe en petites pièces que l'on met sur le feu dans des cassolètes trouées, et qui laissent échapper le parfum qu'il exhale : c'est ainsi qu'on honore les personnes les plus distinguées. On prétend qu'il a la vertu de fortifier le cerveau, le cœur et l'estomac; qu'il ranime les esprits, et qu'il chasse le mauvais air.

Ce grand arbre ne produit qu'un petit fruit rouge, assez semblable à nos cerises, inutile à toute autre chose qu'à sa reproduction.

Ce bois est très-rare, et par conséquent fort cher; il cessera de l'être quand nous voudrons prendre la peine de l'exporter d'Afrique, où nous l'obtiendrons presque pour rien.

La plante d'aloès est très-commune; elle vient dans les quatre parties du Monde; et quoique elle aime de préférence les pays chauds, elle croît cependant avec un peu de soin dans les climats froids; mais alors sa vertu n'est pas la même. On en connaît de plusieurs espèces qui diffèrent peu, et qui sont propres au même usage.

Les feuilles de cette plante sortent immédiatement de sa racine; elles sont longues et assez larges dans leur naissance, pour embrasser entièrement la tige qui les a produites; elles sont épaisses, charnues, fermes, et se terminent en pointe; leurs bords sont garnis de pointes émoussées dans quelques-unes, piquantes, dures et tranchantes dans les autres; elles sont grasses et pleines de suc que la moindre incision fait distiller, et que la chaleur du soleil ou du feu fait condenser et durcir.

Ce suc, pour être bon, doit être de couleur noire, luisante et lustrée; le dedans, d'un jaune clair et doré; il doit être friable et résineux, léger, amer au goût, d'une odeur peu agréable; et quand il est pulvérisé, sa couleur doit paraître plus jaune.

Les droguistes distinguent trois sortes d'aloès, qui toutes cependant viennent de la même plante. Ils appellent la première, aloès de *socotora* ou *sucotrin*, et c'est la meilleure; ils nomment la seconde *hépatique*, parce que le dedans, au lieu d'être d'un jaune clair, est d'une couleur foncée, et à peu près semblable à celle du foie. Ils appellent la troisième *cabalin*; cet aloès, étant grossier, terrestre, noir et pesant, n'est employé que pour les chevaux.

C'est une erreur de croire que ce suc vienne des incisions faites à la racine de la plante: on se contente d'inciser légèrement les feuilles, et de placer dessous des vaisseaux pour recevoir la liqueur qui en découle. Ce suc est bientôt épaissi par la chaleur du soleil, auquel on l'expose le moins qu'il est possible. On le retire ensuite, et on le met dans de petits vaisseaux pour le laisser reposer, et dans lesquels il achève de se durcir. C'est ainsi qu'on prépare l'aloès de la première classe.

Lorsque les feuilles déjà incisées cessent de donner du suc, on y fait d'autres incisions plus profondes: on les perce de part en part, et on les contraint ainsi de laisser sortir toute la liqueur qui leur restait, bonne ou mauvaise. Ce second produit, épaissi comme le premier, n'a pas une couleur si belle ni si vive; il est constamment moins bon: c'est l'aloès de la seconde classe.

On coupe enfin les feuilles dont on ne peut plus rien tirer par les incisions, bonnes ou mauvaises, vieilles ou flétries; toutes sont mises par morceaux dans un pilon, battues et pressées pour en extraire le dernier suc. On le fait épaissir comme les premiers, et c'est ce qui compose l'aloès cabalin de troisième classe.

Cette plante fleurit et fait un arbre; ses fleurs sont petites et blanches, composées de cinq feuilles en manière d'étoiles; elles ont dans leur centre quelques étamines avec un pistil qui se change en une petite gousse oblongue et presque ronde, remplie de semences grises qui servent à la reproduction de la plante; mais

comme elle se provigne assez d'elle-même par les rejetons qu'elle fournit autour de son pied, il n'est pas probable qu'on fasse usage de la graine.

L'arbre n'est autre chose qu'un jet plus ou moins gros. Suivant la force de la plante, la bonté du terrain et la chaleur du climat, il vient très-vîte, et croît pour ainsi dire à vue d'œil. Dans dix, douze ou quinze jours il s'élève ordinairement à la hauteur de dix-huit à vingt pieds; il a dans sa naissance quatre à cinq pouces de diamètre, et diminue insensiblement jusqu'au bout. Ce jet est de même matière que les feuilles de la plante; c'est une réunion de filets longs, forts et souples, imbibés d'une matière visqueuse, verdâtre, épaisse et gluante.

Ce jet, naturellement faible, et les fleurs ne conservent leurs couleurs, leur beauté qu'environ trois semaines; ils se flétrissent après, se sèchent, et cet arbre, si gros, si droit, si rempli de suc, devient sec et léger, tombe à la fin de lui-même si, pour lui éviter sa chute, on n'a pas eu l'attention de le couper ou de l'arracher. Le plus gros ne pèse pas alors six livres.

Le tems d'inciser ces plantes n'est pas celui des pluies, ni quand elles ont poussé leur jet. L'opération doit se faire dans la belle saison, et lorsque la plante est encore jeune.

L'aloès s'emploie dans la médecine; c'est un puissant purgatif; il est chaud et sec; il raréfie le sang, le met en mouvement et le purifie. Les Indiens en font beaucoup d'usage.

Le MASTIC est une gomme résineuse qui coule du tronc et des maîtresses branches de l'arbre qui le produit. Elle coule quelquefois d'elle-même, mais le plus souvent par les incisions que l'on fait à l'arbre dans certaines saisons de l'année. On fait la récolte du mastic dans le tems et avec les procédés usités pour la gomme et l'encens.

L'arbre qui le produit, est une espèce de lentisque; il est fort branchu, petit et presque en buisson; ses branches sont épineuses, souples, pliantes et flexibles; elles sont couvertes d'une écorce grise, raboteuse et rude; ses feuilles ressemblent à celles du myrte; elles sont couplées, et placées sur une faible queue de deux à trois pouces de largeur, terminée par une seule feuille; elles sont toujours vertes,

tendres, délicates, d'une odeur agréable et d'un goût acide; ses fleurs sont disposées par grappes de couleur de chair, remplies de petites étamines de même couleur et sans pistil. Les fruits ne sortent pas des fleurs comme dans presque tous les autres arbres; ils naissent sur des pédicules différens : ce sont de petites baies rondes, vertes au commencement, et qui noircissent en mûrissant; elles renferment un noyau oblong, dur et noirâtre, qui contient une amande extrêmement tendre et d'un blanc verdâtre. Dans quelque pays on en tire de l'huile, à laquelle on attribue plusieurs bonnes qualités.

Le bois de l'arbre est employé par les apothicaires; ils le pulvérisent, et le font entrer dans quelques-unes de leurs compositions.

On a remarqué que les lentisques qui fleurissent, ne donnent point de mastic : on ne peut en attendre que de ceux qui ne donnent point de fleurs.

Le bon mastic est ordinairement en grosses larmes, claires, transparentes, nettes, d'une couleur blanche, tirant sur le citron, et d'une odeur agréable. Les apothicaires en font usage, et l'emploient dans plusieurs remèdes : on le mâche, et c'est de là qu'il tire son nom : rien n'est plus propre pour tenir la bouche fraîche, et à donner au souffle une bonne odeur.

Les Orientaux en font la plus grande consommation, et le tirent du Levant; c'est de là aussi qu'on nous apporte celui que nous employons. Nous pouvons nous le procurer dans nos possessions d'Afrique, en vendre à toute l'Europe, sans être obligés d'aller le chercher si loin et à si grands frais.

Les peuples de l'État de Bambouk sont mahométans et rigides observateurs de leur religion. Leur gouvernement est héréditaire et absolu; il est dans les mains du roi, qui, par politique ou sagesse, n'use de son pouvoir que pour le plus grand bien de ses sujets.

S. V.

Royaume d'Youly (1).

Le 5 février à quatre heures du matin, après deux heures de

(1) Cet État est le même que celui de Wouly, dont parle Mungo Park.

marche, Rubault entra dans le royaume d'Youly; il arriva à midi au village de *Cambia*; ce village est entouré d'une palissade en bois, de dix pieds de hauteur.

A deux heures après-midi, il quitta *Dimbalama*, maître du village, qui l'avait parfaitement reçu et lui avait fait donner à dîner.

Lorsqu'il eut marché deux heures, il lui fallut gravir des rochers escarpés et des montagnes d'une hauteur prodigieuse; il arriva à sept heures au village de *Lamceme*, situé sur le sommet de l'une d'elles, et, comme le premier, entouré d'une palissade.

Le maître et tous les habitans étaient sortis pour voir un blanc, et ils eurent beaucoup d'empressement à le recevoir. Il se rendit à la case du maître, nommé *Sandeliqua*, qui lui fit beaucoup de complimens et plusieurs questions sur son pays; il le fit ensuite conduire dans une case particulière, où on lui servit à souper.

Le 6, au point du jour, tout étant disposé pour le départ, un envoyé du roi d'Youly se présenta, et dit que le prince son maître l'avait envoyé auprès du blanc pour le complimenter, et lui représenter qu'il serait injurieux à la dignité de roi, à sa famille et au pays qu'il gouvernait, qu'un blanc y passât pour la première fois sans lui faire une visite à *Medina*, lieu de sa résidence.

Rubault répondit qu'il avait le plus grand desir de connaître le roi d'Youly, et de lui rendre ses devoirs, mais que les circonstances contrariaient ses intentions; qu'il était pressé de se rendre à Galam; que d'ailleurs n'ayant plus aucune espèce de marchandises, il n'oserait se présenter devant le roi, ne pouvant pas lui faire un présent digne de sa personne.

L'envoyé, qui paraissait attacher plus de prix au présent qu'à la visite, répondit nettement que c'était une défaite dont il ne pouvait se contenter, puisque les chameaux qu'il voyait, étaient chargés de marchandises. Vainement on l'assura qu'il se trompait; il voulut s'en assurer par lui-même; il fallut décharger les chameaux et lui permettre d'en faire la visite. L'envoyé convint alors qu'on avait fait de faux rapports au roi son maître, et ajouta qu'il allait lui rendre compte de la vérité. Cependant il laissa partir le voyageur après en avoir reçu le cadeau d'un couteau flamand.

Cette

Cette discussion avait pris un temps considérable, et ce ne fut qu'à dix heures que Rubault put continuer sa marche. Il marcha alors, sans s'arrêter, jusqu'à neuf heures du soir, et arriva enfin à *Kolor*, village considérable, et fortifié comme les précédens (1).

Le 7, au moment qu'il faisait charger ses chameaux pour partir, le maître du village, nommé *Faremba*, qui l'avait reçu de son mieux et lui avait fait donner à manger, lui envoya dire qu'il ne partirait pas sans lui avoir donné une pièce de Guinée. Rubault n'en ayant plus, lui fit offrir cinq pierres à fusil, cinq balles et six feuilles de papier qui lui restaient. Le maître les refusa d'abord comme une offre insuffisante pour un homme de sa qualité, et persista à demander la pièce de Guinée. Sur la réponse itérativement négative, il se détermina enfin à accepter ce qu'on lui présentait. Cette négociation avait tellement traîné en longueur, que Rubault fut contraint de passer la nuit dans ce village. Il remarque qu'il n'en fut pas moins bien traité par ces montagnards, si peu honnêtes en apparence, et dont cependant les procédés feraient encore honneur à beaucoup d'Européens.

Le royaume d'Youly est très-montueux, et ses montagnes sont couvertes de beaux arbres; les villages sont placés dans les collines, dont le terrain, très-fertile et bien cultivé, produit assez de grains et de légumes pour la nourriture des habitans : on y cultive encore le coton, le tabac et l'indigo.

Cet État est borné à l'occident par celui de Walli; au midi, par la rivière de Gambie; au nord-ouest, par une petite rivière qui donne son nom au royaume; au nord-est, par le pays de Mériné, et à l'orient par le désert de Simbani.

Les Mandingues ont formé cet État, ainsi que plusieurs autres. Ils s'y divisent en Mahométans et en Payens. Ceux-ci sont plus nombreux que les autres, et le gouvernement du pays est dans leurs mains; les Mahométans sont consultés dans les affaires importantes, mais ils n'ont point de part à l'administration, qui est entièrement confiée au roi, nommé *Mansa*, et aux officiers de l'État.

(1) Mungo Park a passé dans le même village.

Le premier de ces officiers est ordinairement frère ou proche parent du roi ; il monte quelquefois sur le trône : il porte le titre de *Farbanna*. Viennent ensuite les autres officiers ou gouverneurs provinciaux, qui se nomment *Kimos*.

Comme dans les autres États, le peuple se divise en hommes libres et en esclaves ; les premiers s'appellent *Horée*, et les autres *Jong* : les statées, c'est-à-dire, les marchands, jouissent de grands privilèges ; mais dans toutes les classes, les vieillards sont traités avec beaucoup de respect.

A la mort du roi, ses fils lui succèdent par droit d'aînesse s'ils sont majeurs ; s'il meurt sans enfans ou qu'à son décès ils n'aient pas atteint l'âge de majorité, les grands de l'État se rassemblent, et défèrent le gouvernement au frère du roi ou à son plus proche parent, qui ne devient pas seulement régent et tuteur du jeune prince, mais véritablement roi.

Les revenus de l'État consistent dans les contributions en nature sur le peuple, et dans les droits sur les voyageurs. Ceux qui vont du Sénégal ou de la Gambie dans l'intérieur de l'Afrique, les paient en marchandises d'Europe : à leur retour, ils les acquittent en productions du pays. Ces droits sont perçus dans chaque ville.

Médina est la ville capitale du royaume d'Youly. Son enceinte est considérable ; elle contient environ mille maisons. Ses fortifications sont les mêmes que celles des autres villes d'Afrique.

Ces peuples sont superstitieux comme tous les autres Africains ; et quoique le plus grand nombre soit payen, ils n'en croient pas moins en la vertu des gris-gris ou amulettes des Mahométans ; c'est qu'ils considèrent l'art d'écrire comme une espèce de magie, et qu'ils placent leur confiance plutôt dans le talent du magicien, que dans les sentences du prophète.

Mungo Park observa à Kolor une institution que je crois devoir faire connaître, et dont il donne les détails. Rubault en parle aussi, mais plus succinctement. L'un et l'autre s'aperçurent qu'on avait suspendu à un arbre une espèce d'habit de masque, fait d'écorce d'arbre, et qu'on leur dit appartenir aux *Monbo-Jombo* ; c'est le nom qu'on donne à une magistrature bien étrange et toute particulière.

Elle est créée pour contenir les femmes, et se trouve établie dans presque toutes les villes Mandingues. Lorsqu'un mari croit avoir à se plaindre de la conduite de sa femme, il se déguise ou fait déguiser un de ses amis sous cet habit de masque. Armé d'une baguette, signe de son autorité, Monbo-Jombo annonce son arrivée en faisant des cris épouvantables dans les bois qui sont auprès de la ville; c'est toujours le soir et de nuit qu'il fait entendre ces cris; il entre dans la ville et se rend au bentang, où tous les habitans ne manquent pas de s'assembler.

Cette apparition épouvante toutes les femmes : celui qui joue le rôle de Monbo-Jombo, leur étant essentiellement inconnu, chacune d'elles craint que sa visite ne la concerne. La cérémonie commence par des chansons et par des danses qui durent jusqu'à minuit. Alors la femme coupable est désignée par le masque. L'infortunée est saisie à l'instant, mise toute nue, attachée à un poteau, et cruellement frappée de la baguette du magistrat, au milieu des cris et de la risée de tous les spectateurs. On observe que, dans ces occasions, ce sont les femmes qui crient le plus fort contre la malheureuse qu'on châtie. Au point du jour, le masque se fait connaître; la femme, punie et meurtrie de coups, se retire confuse et déshonorée. Ainsi finit cette farce indécente et barbare.

Parmi les arbres qui furent remarqués de Rubault, il distingua tous ceux qui portent des gommes, et dont j'ai déjà parlé. Plusieurs autres espèces fixèrent son attention, surtout celle des calebassiers. Les nègres estiment d'autant plus cet arbre, qu'il leur fournit toute leur vaisselle. Quand il est jeune, son écorce est grise et assez unie; elle devient raboteuse quand il est âgé; son bois est plus coriace que dur; il vient mieux de bouture que de graine, et il porte plus tôt; il se transplante aisément, quelque âge qu'il puisse avoir, et reprend facilement, pourvu qu'on ait soin que ses racines ne soient point recourbées. Cette facilité de reprendre lui est commune avec tous les autres bois mous. On voit des calebassiers très-gros, mais ils ont ordinairement deux ou trois pieds de diamètre, et trente ou quarante pieds de hauteur. Ses branches sont longues, en grand nombre et toutes unies, c'est-à-dire qu'elles ne sont point

accompagnées de menues branches. Ses feuilles, qui sont très-multipliées, ont quatre à cinq pouces de longueur; sont étroites par le bout qui les joint à la branche, plus larges, arrondies, et comme une spatule au bout opposé, assez épaisses et d'un beau vert. Elles sont attachées le long des branches, les unes après les autres, à peu près dans une distance égale. Les fleurs sont de couleur bleuâtre; elles croissent sur le tronc, aussi bien qu'au commencement des branches. La Nature, toujours sage dans ses productions, les a ainsi placées, parce qu'autrement la pesanteur du fruit qui leur succède, les ferait rompre.

Ces arbres produisent des Calebasses différentes en figure et en grosseur. L'écorce de ce fruit est toujours mince, et ne passe pas l'épaisseur d'une pièce de trente sous; elle est cependant très-forte, lisse, et se polit admirablement bien en dehors comme en dedans. L'arbre a toujours des fleurs et des fruits. On connaît que les Calebasses sont mûres quand la queue qui les attache à l'arbre, se flétrit et se noircit : on les détache alors, de peur qu'en tombant d'elles-mêmes elles ne se cassent.

Lorsqu'on veut s'en servir à mettre de l'eau ou d'autres liqueurs, on y fait, auprès de la queue, un trou d'une grandeur convenable, pour y introduire de l'eau chaude, qui sert à macérer plus promptement la moële ou pulpe dont la Calebasse est remplie : on y introduit ensuite un petit bâton pour la rompre entièrement, et la faire sortir. Cette opération faite, on y met encore de l'eau chaude avec du gros sable, que l'on remue fortement pour achever de détacher ce qui reste, et pour polir le dedans. Quand elles sont ainsi nettoyées et sèches, le vin et les autres liqueurs qu'on y met, se conservent parfaitement sans contracter aucun mauvais goût.

Quand on veut séparer une Calebasse pour en faire deux cônes, qui font des espèces de gamèles ou des sébiles propres à une infinité d'usages, on l'environne avec une petite corde que l'on serre fortement à l'endroit où l'on veut couper, et à mesure qu'on la serre, on frappe dessus pour la faire entrer. C'est ainsi qu'on coupe une Calebasse, mais il faut pour cela qu'elle ne soit pas sèche, et qu'elle soit nouvellement détachée de l'arbre. Dès qu'elle est ouverte,

on la vuide facilement, et on polit le dedans en le grattant avec une coquille d'huître ou de moule.

Les nègres font usage des feuilles du calebassier ; ils les pilent, et les mêlent avec le couscous ; ils prétendent que cela le rend plus coulant et de meilleur goût. Ils nomment cette composition, du *lalo*. Ils font rôtir sur des charbons ou dans un pot percé les graines dont les calebasses sont remplies, et les mangent avec plaisir ; ces graines sont entourées d'une pulpe blanche, et plus adhérente que celle qui remplit le dedans de la calebasse ; ils la détrempe dans de l'eau, et en font un breuyage aigrelet ; ils prétendent qu'il a la vertu de purifier le sang et d'appaiser les ardeurs de la fièvre.

§. V I.

Royaume de Mérimé.

LE 8 février, après avoir marché deux heures, Rubault entra dans le royaume de *Mérimé* ; il était parti à cinq heures du matin, et à midi il arriva au village de *Gambie*, qui en dépend.

A quatre heures du soir il se sépara d'*Abibé*, maître de ce village, dont il eut beaucoup à se louer, et qui lui fit donner à manger ; il fut prévenu qu'il avait deux jours de route à faire dans le désert de *Simbani*, où il ne trouverait aucune habitation : il passa la nuit dans le bois.

Les habitans de *Gambie* lui firent part d'un usage assez singulier, qui s'observe chez eux et dans tout le royaume de *Mérimé*. Ces nègres sont voyageurs, et lorsqu'un mari est en course, son voisin prend possession de la femme du voyageur ; elle est obligée de lui faire à manger, de se conformer à ses volontés, et d'en prendre le plus grand soin. Cet usage s'observe réciproquement, et les nègres ne manquent jamais de s'y conformer ; comme il est général, il ne fait tort à personne, et personne ne s'en plaint.

Le 9, à cinq heures du matin, Rubault quitta le poste qu'il avait occupé dans le désert pendant la nuit ; il s'arrêta à midi dans une position semblable ; il continua ensuite sa route jusqu'à dix heures du soir, et passa le reste de la nuit dans la forêt.

Cette forêt parut étonnante à Rubault : il parle avec enthousiasme de la quantité, de la hauteur et de la beauté des arbres dont elle est plantée ; il distingua toutes les espèces de gommiers, mais il ne désigne pas les autres genres que sans doute il ne reconnut pas.

Rubault ne se plaint pas d'avoir manqué d'eau ; mais toutes ses provisions étant épuisées, il éprouva la faim, et fut réduit à manger d'un fruit qu'on appelle *Yonne*, et qu'il compare à la patate, avec cette différence qu'il est moins ferme ; il dit que c'est la pâture ordinaire et favorite des sangliers.

Il rencontra un grand nombre de ces animaux, ainsi que des loups, des singes, des tigres et des lions, mais il n'en reçut aucun mal, quoiqu'ils s'approchassent d'assez près ; il vit même une lionne et ses petits venir à lui à une très-courte distance, tandis que le lion se tenait à deux portées de fusil. Outre ces animaux, qui sont très-communs en Afrique, le pays de Mérimé en nourrit plusieurs autres qui lui sont particuliers, qu'on trouve seulement sur son sol et dans quelques États qui l'entourent.

Le plus remarquable est le *Guiamala*. Il est presque une fois aussi haut que l'éléphant, mais beaucoup moins gros. C'est une espèce de chameau ; il en a le long cou, la tête et deux bosses, qui font sur son dos une selle naturelle ; il a aussi les jambes extraordinairement hautes. Il a la corne du pied noire et fendue comme celle du bœuf ; il marche vite, court très-bien et long-tems. Il mange peu, et n'est point délicat ; il se nourrit de chardons, d'épines, de ronces, de feuilles et des bouts de branches d'arbres ; il reste toujours maigre, cependant les nègres mangent sa chair et la trouvent bonne.

On n'a point cherché à dompter cet animal, ni à s'en servir pour porter des fardeaux : on ne sait donc pas s'il est docile et d'un naturel à porter le joug. On ne l'approche que difficilement, et jamais sans crainte. La Nature l'a pourvu de sept cornes droites, noires, fortes et pointues ; elles ont plus de deux pieds de long dans ceux qui sont un peu âgés. Lorsque l'animal est jeune, les cornes n'ont environ que six pouces de longueur ; elles sont alors enveloppées d'un poil fauve, jusqu'à deux ou trois pouces de leur extrémité,

mais ce poil tombe quand la corne est parvenue à une certaine longueur. Il vit dans les bois et sur les plus hautes montagnes.

On remarque encore une espèce de singes blancs, et d'une blancheur qui ne le cède en rien à celle de nos lapins les plus blancs; ils ont les yeux rouges, et sont petits comme les autres singes; ils sont doux et fort dociles dans leur jeunesse: l'âge développe leur naturel fourbe et malin. Ils sont si délicats et si attachés à leur pays natal, qu'ils ne veulent plus manger, et se laissent mourir dès qu'ils en sont dehors. Les Français résidans à Galam en ont eu plusieurs; jamais ils n'ont pu en apporter en vie à l'île Saint-Louis: on ne peut pas dire que ce soit la perte de la liberté qui leur cause la mort, car ils s'embarrassent peu d'être enchaînés dans leur pays: dans cet état, ils y vivent et mangent à merveille, mais ils n'en veulent pas sortir; c'est dommage, car ce sont les plus jolis animaux du monde: à leur malice près, rien n'est plus agréable et plus divertissant.

La belète du pays n'est pas plus grosse que celle d'Europe, mais elle est toute blanche, et d'un blanc si éclatant, qu'il paraît argenté: elle est méchante, et d'un naturel tellement indomptable, qu'il est impossible de l'appriivoiser; elle mord d'une étrange manière, et quand elle a quelque chose entre les dents, on a plus tôt fait de la tuer, que de lui faire lâcher prise. Elle est petite, très-alongée, souple et déliée: son mouvement continuel excite en elle un appétit extraordinaire, qui l'oblige à être sans cesse en quête. Elle fait la guerre aux oiseaux, aux poulets, aux rats, aux serpens: tout lui est bon. Quand elle rencontre quelque animal qui lui convient, consultant moins ses forces que son courage, elle se jette dessus, le serre dans ses griffes, le perce de ses dents aiguës et fortes, et finit toujours par s'en rendre maîtresse.

Les nègres lui font une chasse continuelle, mais c'est avec précaution qu'ils la poursuivent; ils craignent singulièrement sa morsure, et pour s'en garantir ils se bornent à lui tendre des pièges. Quand ils en ont pris quelqu'une, ils la tuent avant de la détacher du piège, l'écorchent, mangent la chair, et vendent la peau aux Français s'il s'en trouve au comptoir de Galam, ou aux Anglais,

par l'intermédiaire des caravanes qui leur conduisent des esclaves à Gambie. On assure que les peaux sont très-belles et d'un grand prix.

Les pigeons du pays sont gros et faits comme les nôtres, mais ils ont cela de particulier, que leur plumage est vert et sans la moindre plume d'une autre couleur : à les voir de loin, on les prend pour des perroquets; ils multiplient beaucoup, et sont fort bons à manger.

On trouve communément dans le pays des merles blancs et d'autres panachés de plusieurs couleurs très-vives. On y voit aussi l'oiseau *monoceros*; il est de la grandeur d'un coq, d'un plumage varié, et surtout aux ailes; il a le bec crochu comme l'aigle; les serres grandes et fortes, deux plumes sur la tête, de trois à quatre pouces de longueur, qui se joignent ensemble, et se terminent en une pointe imitant parfaitement la figure d'une corne; elles lui servent d'ornement, et ne peuvent faire aucun mal.

Le royaume de Mérimé n'est pas très-étendu; Rubault le traversa dans sa partie la plus étroite : ses habitans sont Mandingues. Laborieux, cultivateurs et commerçans, ils aiment les voyages; ils en font fréquemment dans l'intérieur et vers la rivière de Gambie; ils cultivent le coton, l'indigo, le tabac, et ils récoltent assez de grains pour la consommation des habitans. Leurs terres sabloneuses produisent des pois assez extraordinaires; la tige de ce pois, en sortant de terre, a un pouce ou environ de diamètre; elle est ronde, lisse, verte, et couverte d'une écorce assez adhérente; elle rampe et s'étend beaucoup; il n'est pas rare d'en trouver de six à sept brasses de longueur, partout d'une grosseur égale, excepté à six ou sept pouces de la pointe, où elle est d'un diamètre beaucoup moindre. Ses feuilles, faites en forme de treffle, ont six pouces de long, sur presque autant de largeur. Ces feuilles sont toujours couplées, et distantes les unes des autres de quatre à cinq pouces. On voit dans l'intervalle des feuilles, des nœuds opposés sur la tige, d'où sortent des fleurs de deux figures différentes. Les-unes sont en forme de calice évasé, composé de cinq feuilles d'une couleur bleue, tirant sur le violet; elles ont quinze à seize lignes de long,
sur

sur une largeur à peu près égale ; leur fond est soutenu et recouvert en dehors, à la hauteur de près d'un quart de ponce, par cinq petites feuilles vertes, lisses et comme vernissées, dures et fortes ; le centre du calice est rempli de petites étamines de cinq à six lignes de longueur, assez fortes, et de couleur d'un jaune doré, mais qui ne sont accompagnées d'aucun pistil. Ces fleurs servent d'ornement et de parure à la plante ; elles ne portent point de fruit : celles qui en donnent, et qui sortent de la même tige, sont tout-à-fait semblables à celles de nos pois ordinaires ; elles portent une gousse de cinq à six pouces de longueur, et de près d'un pouce de diamètre, ronde, partagée en plusieurs cellules, séparées les unes des autres par une pellicule rougeâtre, chacune desquelles renferme un pois de la grosseur d'une balle de calibre. Ces pois sont ronds, d'un gris marbré, et très-difficiles à cuire : on a soin de les faire tremper avant, pendant dix ou douze heures, dans de l'eau tiède. Les nègres les mangent et les trouvent très-bons ; ils les préfèrent même à d'autres, parce qu'ils viennent d'eux-mêmes et sans culture ; la plante qui les porte, dure long-tems, et se renouvelle naturellement par les filamens qu'elle jette, et qui prennent racine en touchant la terre.

Une chose qu'on fait encore observer dans cette plante extraordinaire, c'est que ses fleurs, d'une nature différente, sont placées alternativement l'une au dessus de l'autre, de manière que si la fleur qui porte le fruit, est à la droite sur une des excrescences, on la voit à la gauche sur l'excrescence qui suit, ainsi de suite pour toutes les autres.

La population de cet État est composée de Mahométans et d'Idolâtres ; ceux-ci, en plus grand nombre, ont le gouvernement et l'administration dans leurs mains : l'un et l'autre sont les mêmes que dans le royaume d'Youly. Tous ces peuples, Mahométans et Idolâtres, vivent en paix ; ils adorent Dieu à leur manière : les opinions religieuses n'ont jamais troublé leur repos.

§. VII.

Royaume de Bondou (1).

LE 10 février, Rubault partit de grand matin, et quitta à dix heures la forêt dans laquelle il marchait depuis deux jours; il arriva à midi au village de *Talliko*, frontière, et dans la dépendance du royaume de Bondou. Le maître bienveillant du village, qui s'appelait *Bonboux*, lui fit très-bon accueil: on lui servit à dîner, du riz et du lait.

Talliko est probablement le même village que *Tallika*, par lequel Mungo Park entra, ainsi que mon voyageur, dans le royaume de Bondou.

La majeure partie des habitans de ce village sont Foulaks; ils professent la religion mahométane; ils sont marchands, et s'enrichissent presque tous en fournissant des provisions aux caravanes qui passent chez eux, ou par la vente du morfil que leur procure la chasse des éléphants, à laquelle ils sont exercés dès leur plus tendre enfance.

Bonboux, maître du village, était chargé de percevoir, au nom de son maître, les droits et douanes sur les caravanes; elles sont taxées suivant le nombre d'ânes chargés qu'elles conduisent.

Rubault ne remarqua sur la route, que des montagnes très-hautes, des précipices effrayans, de belles horreurs et des arbres de la plus grande beauté; il ne vit point de sources ni rien qui indique que ce pays soit arrosé.

Une singularité qui le frappa, fut la coiffure des femmes de *Talliko*; elle est composée de leurs cheveux, formant ce qu'on appelait autrefois en France une grecque, qui s'élève en éventail, à près d'un pied de haut.

En quittant ce village à trois heures après-midi, il arriva à huit à celui de *Ganado*, dont le maître, nommé *Amadi*, lui fit servir du couscous aux pistaches.

(1) Cet État est le même que celui de ce nom, dont parle Mungo Park.

Mungo Park passa de même à Ganado, et c'est le second village que nos deux voyageurs rencontrèrent ; il fournit une quantité de *griottes* ou poètes musiciens, dont j'ai déjà parlé. Ils improvisent, et chantent les louanges de ceux dont ils espèrent quelque rétribution.

Le 11, Rubault se mit en route à cinq heures du matin, et s'arrêta à midi au village de *Coudi*, qui est traversé par une rivière de cent pieds, ou environ, de large : elle s'appelle *Mérigot*, du nom du village où elle prend sa source : elle tourne en demi-cercle vers le midi, et va se perdre dans le Sénégal. Ce fut avec regret que Rubault quitta ce village, qui lui parut fort agréable et dans une position heureuse. Le maître, nommé *Boeydot*, voulait le retenir ; il avait été au devant de lui à son arrivée, et l'avait traité avec beaucoup de distinction.

Je ne crains pas de me tromper en assurant que la rivière de *Mérigot* est la même que celle de *Nérikou*, dont parle Mungo Park, et qu'il traversa à un mille de Ganado.

Rubault partit de ce village à trois heures après-midi, pour se rendre à *Paraolsegua*, où il arriva à sept heures du soir, et où il reçut tous les vivres dont il avait besoin, du maître *Saniaroux*.

Le 12, après avoir marché depuis quatre heures du matin jusqu'à midi, dans un vallon fort agréablement resserré entre deux montagnes, et couvert de plusieurs villages ; après s'être arrêté jusqu'à trois heures au village de *Coussan*, dont le maître, nommé *Amadi*, lui fit donner du couscous et du lait, Rubault se mit en route pour le village de *Boguel*.

Il y arriva à six heures du soir : on lui donna, par les ordres d'*Abelabdoulaïdien*, qui en était le maître, du couscous aux pistaches, et une case particulière. *Abelabdoulaïdien* était le grand-marabou des environs, et le Vice-Mahomet des Africains ; il est cependant remarquable que la marque distinctive de son État et de sa puissance était une grande croix placée sur le haut de sa maison.

En le quittant le treize à cinq heures du matin, Rubault arriva à deux heures au village de *Coursan*, demeure ordinaire du roi du pays, qui se nomme *Almami*.

Je dois observer ici que Mungo Park , qui ne suit plus la route de mon voyageur , indique la demeure du roi de Bondou au village de *Fattéconda* , sur la rive droite de la rivière de Féléme , et à une très-grande distance de Coursan. Ces deux voyageurs ont cependant vu le roi , et reconnu le palais qu'il habite : ils en donnent une description parfaitement semblable. Comment concilier la contradiction qui se trouve dans leurs rapports , sur un fait matériel , et qui ne prête pas à l'illusion ? Les deux voyageurs m'inspirent la même confiance , et j'aime à croire qu'ils ont dit vrai , même dans leur opposition. Les rois en Afrique , ont , comme ceux d'Europe , plusieurs habitations. Mungo Park aura trouvé le roi dans celle de *Fattéconda* , et Rubault dans celle de Coursan ; chacun aura dit ce qu'il avait vu , et chacun aura dit la vérité. C'est ainsi que j'explique cette contradiction , et je ne crois pas me tromper : quant à la description du palais et de son intérieur , comme ils se ressemblent tous en Afrique , on ne doit pas être surpris que la description de deux voyageurs soit semblable.

Le roi était en campagne ; ce fut son premier ministre qui reçut l'étranger ; il l'engagea à se reposer toute la journée , et lui promit de lui donner un homme le lendemain , pour le conduire auprès du roi ; il mit tant d'instances dans cette demande , que Rubault , qui se défendit d'abord d'y répondre , finit par consentir à ce qu'on désirait de lui.

Le 14 , il se disposait à partir lorsque le même ministre , conduisant la reine , la présenta pour qu'elle priât elle-même Rubault de différer jusqu'au retour d'un exprès qu'elle avait envoyé au roi , pour lui annoncer l'arrivée d'un blanc. Cet exprès fut de retour à dix heures , et porta la nouvelle que le roi allait paraître.

On fit aussitôt tuer un bœuf , et peu de tems après on annonça le roi , qui descendit dans son palais ; il envoya complimenter Rubault , et celui-ci l'envoya de même visiter par un de ses maîtres de langue.

A deux heures après-midi le roi fit appeler Rubault , et quand on eut fait de part et d'autre les complimens accoutumés , il lui demanda pourquoi il passait dans son royaume , où il allait , qui

l'envoyait. Il lui fit plusieurs autres questions sur le pays des blancs, sur leur roi et sa puissance. Rubault ayant répondu à toutes ces demandes, le roi parut satisfait, et il ajouta :

M. Durand, qui t'envoie, t'aura sans doute chargé de quelque présent pour moi ?

C'était son intention, répliqua Rubault ; mais j'ai épuisé toutes les marchandises qu'il m'avait données pour parvenir jusqu'ici, et il ne me reste plus rien dans cette circonstance qui me peine singulièrement. Fais-moi connaître ce que tu desires, et je te l'enverrai de Galam dès que j'y serai arrivé.

Le roi parut surpris ; cependant, sans humeur, et d'un ton plutôt amical que menaçant, il continua de parler ainsi :

La compagnie des Indes avait autrefois un comptoir à Galam, et mon père en recevait de riches présents ; je pensais qu'il en serait de même sous mon règne, et je devais m'y attendre. Vain espoir ! Je n'ai rien reçu. Mais que ne devais-je pas espérer d'un blanc voyageur ! Cependant, ce qui n'était jamais arrivé, j'ai quitté mon camp pour le voir, et je ne reçois point le présent sur lequel je comptais ; c'est en vain que tu voudrais partir sans me satisfaire ; je n'y consentirai jamais.

Après ce compliment, dont Rubault ne fut pas effrayé, et qui pourtant n'était pas équivoque, le roi, sous prétexte de lui donner une marque d'attention, le fit conduire, bien escorté, dans la case qui lui était destinée.

Le 15, le roi devint plus traitable ; à sept heures du matin, il fit appeler Rubault pour lui souhaiter le bonjour, et s'informer des nouvelles de sa santé. Sois sans inquiétude, lui dit-il ; il ne t'arrivera rien de fâcheux dans mes États. Mais il insista sur le présent qu'il demandait, comme étant une coutume ancienne qu'il ne voulait pas laisser perdre.

Je reconnais tes droits, et je sais que tu as raison, lui dit Rubault ; mais je ne puis te satisfaire et m'acquitter qu'en te faisant passer de Galam ce que tu réclames à juste titre.

Cette mesure fut enfin adoptée : on disputa quelque tems sur la valeur et la nature du présent. Il fut réglé à deux pièces de Guinée,

un fusil fin à un coup, quatre livres de poudre, cent pierres à fusil, cent balles, et une paire de pistolets à deux coups. Le roi nègre se contenta de peu; il pouvait en exiger davantage; il était le plus fort.

Rubault promit d'envoyer tous ces articles dès qu'il serait arrivé à sa destination : je compte sur ta promesse, lui dit le roi, parce que tu es Français, et je sais que les Français tiennent leur parole.

Cependant pour plus de sûreté, et sous prétexte de lui servir d'escorte, le roi fit accompagner Rubault par trois hommes qui le suivirent jusqu'à Galam : ils reçurent bien exactement, et portèrent à leur maître le présent convenu, et de plus considérables encore, en raison des procédés distingués et ultérieurs du roi envers Rubault. Il n'oublia pas de récompenser généreusement les trois hommes, et les chargea de magnifiques présens pour la reine et les femmes du roi.

La séparation se fit à quatre heures après-midi; elle fut précédée des adieux les plus tendres, de beaucoup de complimens et de protestations d'une amitié constante.

La demeure du prince à Coursan, comme celle de Fattéconda, est composée de plusieurs maisons, entourées d'une très-haute muraille de terre : l'aspect de cette enceinte retrace l'idée d'une citadelle. L'intérieur est divisé en plusieurs cours. On trouve un corps-de-garde à l'entrée principale, et toutes les cases sont gardées par des sentinelles, avec un fusil ou un sabre sur l'épaule : on parvient à celle du roi par un chemin tortueux, et l'on n'y pénètre que sous escorte.

C'est dans ces cases que le roi donnait audience à Rubault; toujours il était placé sur la natte du prince, et assis à sa droite; les nègres conducteurs ôtaient leurs sandales en entrant, et se tenaient debout dans l'éloignement.

J'ai déjà dit que Rubault reçut la visite de la reine. Les autres femmes voulurent aussi le voir : il fut conduit dans la cour qu'elles habitent; elles sortirent, l'entourèrent précipitamment, rirent aux éclats, et poussèrent des cris d'étonnement; les unes voulurent toucher ses yeux, d'autres les mains et le nez; toutes témoignèrent

beaucoup de surprise et de curiosité. On lui fit plusieurs questions sur son origine et la couleur de sa peau, sur les femmes blanches, sur leurs dispositions à l'amour, sur leurs maris et sur leur conduite envers elles. Rubault répondit à tout, et s'empressa de les satisfaire; il vanta beaucoup leur beauté, et n'oublia rien de ce qui put les flatter; il assure que dans le nombre il y en avait de très-jolies, et d'une belle tournure. La plupart étaient jeunes : comme elles s'agitaient sans cesse, il ne put pas les compter et s'assurer positivement du nombre; mais il croit qu'il y en avait au moins cinquante.

Rubault leur fit ses adieux, et sortit de cette audience avec un violent mal de tête que le grand air et le recueillement dissipèrent.

Le village de Coursan est entouré de palissades; il peut contenir mille à douze cents habitans.

Rubault continua sa route, et arriva à huit heures du soir au village de *Gouguiourou*. Le maître hospitalier, *Masséné-Guyavé*, lui fit les plus grandes honnêtetés, et lui servit un souper dont la somptuosité et l'apprêt l'étonnèrent. Il était composé de deux poulardes au riz, et d'une sauce piquante aux oignons.

Ce village est entouré de champs et de jardins bien travaillés : on y trouve presque tous les légumes d'Europe. Ils y furent portés sans doute par les Français établis sur la rivière de Féléme et à Galam. Les habitans en ont conservé l'espèce, et les cultivent avec succès.

Le 16, à cinq heures du matin, s'étant remis en route après avoir abandonné un de ses chameaux hors d'état de continuer son service, Rubault parcourut une vaste plaine, riante, fertile, bien cultivée, plantée de beaux arbres, et arrosée par la rivière de Féléme, qui va se perdre dans le Sénégal : elle est bordée de plusieurs villages, dont les habitans sont cultivateurs, pasteurs et pêcheurs.

Il arriva à midi au village de *Kainoura*, placé sur la rive gauche de cette rivière. Le maître bienveillant, nommé *Salubagorel*, le reçut avec les témoignages de la plus grande bonté, et lui fit donner abondamment tous les vivres qu'il désirait : on lui servit surtout de très-bons poissons; on lui dit que du tems de la compagnie des Indes, les bâtimens français remontaient la rivière jusque sous les murs du village; qu'ils y traitaient des esclaves, de l'or, du morfil,

et surtout du mil que le village et les environs leur fournissaient en grande quantité ; qu'ils recevaient en échange des marchandises d'Europe, dont ils avaient le plus grand regret d'être privés : ils lui témoignèrent le desir le plus vif de voir renaître cette correspondance.

C'est à ce point que Rubault traversa la rivière de Féléme ; il la passa sur son chameau ; elle est large et peu profonde ; ses eaux sont limpides : on voit partout le fond, et son cours, sans être dangereux, est passablement rapide.

C'est au village de *Nayemou*, et dans une direction plus au nord, que Mungo Park passa la rivière de Féléme pour se rendre à Fattéconda, auprès du roi de Bondou ; il prit ensuite la route du royaume de *Kajaaga* : mon voyageur, au contraire, se rendit à Galam.

Dans sa course, Rubault rencontra Almamy, roi de Bondou, qu'il avait quitté la veille au village de Coursan. Ce prince était de retour dans son camp, et sous la tente ; il faisait ses préparatifs pour porter la guerre dans le royaume de Bambouk, dont le souverain avait fait tuer le père d'Almamy, et planter sa tête au bout d'une perche, vis-à-vis sa demeure. Les sujets d'Almamy célèbrent ce triste événement par une fête funèbre, tous les huit jours : Rubault descendit pour saluer le roi, et resta long-tems avec lui.

Ce prince avait à sa suite un petit serrail, composé d'une douzaine de femmes, du nombre de celles que Rubault avait déjà visitées à Coursan ; il les vit et les salua de nouveau dans le camp ; elles lui firent bon accueil, parurent charmées de le revoir, et chantèrent ses louanges : Rubault y répondit en chevalier français, et tout ce qu'il leur dit d'agréable sur leurs charmes et leur beauté, ne leur fut pas indifférent.

Le roi voulut promener Rubault dans les rangs de son armée, et la lui faire connaître ; il le prit par la main, et le conduisit lui-même au milieu de ses soldats. Il était précédé du général-commandant et d'un grand nombre d'officiers.

Le roi avait sa musique : chaque corps avait la sienne : toutes étaient composées d'instrumens que j'ai déjà décrits ; les musiciens

ne

ne cessèrent pas de jouer les airs chéris des nègres tout le temps que Rubault fut en présence.

L'armée pouvait être composée de dix à douze mille hommes, tous vêtus de même, ou plutôt sans vêtemens, autres que ceux du pays. Les officiers étaient distingués par des pagnes bleucs et quelques plumes d'autruche au turban; le général en avait trois : le roi portait un gros et lourd panache; tous étaient armés de poignards, de fusils ou de sabres, de flèches ou de saguayes.

La cavalerie était peu nombreuse; elle n'excédait pas mille hommes, qui paraissaient d'ailleurs bien montés : leurs armes étaient des sabres, des poignards et des saguayes. Cette armée était campée en plein air : le roi seul avait une douzaine de tentes pour lui, sa suite et les principaux officiers de l'armée. Rubault en fit l'inspection, et ne s'aperçut pas du moindre désordre; partout on l'examinait avec curiosité : en partant on le saluait en tirant en l'air quelques coups de fusil.

Le roi commanda plusieurs mouvemens à son armée, pour donner à Rubault le plaisir de la voir manœuvrer, et l'idée d'une bataille africaine; ils furent faits dans la plus grande confusion, et suivis de cris épouvantables; Rubault en fut effrayé : il devait en résulter de grands malheurs; cependant il n'arriva rien de fâcheux.

Rubault fut ramené sous la tente du roi, dans le même ordre qu'il en était sorti. Là, le roi lui dit : Mes femmes m'ont fait prévenir que tu avais distingué, en les visitant, une jeune esclave dans le nombre de celles qui les servent; elles desirent que je t'en fasse présent : la voici; je te la donne; qu'elle serve à cimenter l'union qui doit s'établir entre nous pendant ta résidence à Galam, et l'alliance que je fais aujourd'hui avec les Français. Rubault le remercia, prit la jeune esclave, la nomma *Féléme*, et partit.

Il était trois heures après-midi lorsqu'il se mit en devoir de continuer sa route : deux heures après il rencontra *Moussayero*, frère d'Almamy, et chef, sans être roi, du canton qui est séparé du royaume de son frère, par la rivière de Féléme. Ce prince parle français, et s'explique assez bien; il fit beaucoup d'honnêtetés à Rubault, et l'engagea à s'arrêter chez lui, quoiqu'il ne pût l'y

recevoir lui-même ; il lui donna un homme pour l'accompagner jusqu'au village de *Ganâda*, sa demeure ordinaire, et donna l'ordre qu'on fit tuer un bœuf aussitôt son arrivée ; ce qui fut exécuté.

Je suis désolé, ajouta-t-il, de ne pouvoir t'accompagner ; mais nous sommes en guerre et sous les armes ; je ne puis ni ne dois quitter mon poste. Après l'expédition j'irai te visiter : nous nous verrons souvent, et j'ai l'espoir que nous vivrons en bons amis. J'aime les Français ; je les porte dans mon cœur ; ils ont pris soin de mon enfance ; j'ai été élevé à Galam, et c'est là qu'ils m'ont appris à parler comme eux. Depuis qu'ils ont abandonné ce fort, et cet abandon m'a coûté des larmes, je vais tous les ans à Galam lorsqu'ils s'y rendent ; c'est en parlant avec eux et en les servant de tout mon pouvoir, que je m'acquitte de ce que je leur dois, et que je conserve l'usage de leur langue. Adieu, je vais venger un cruel outrage, la mort de mon père ; je suis sûr de vaincre.

Le 17, Rubault partit à quatre heures du matin, et arriva à une heure après-midi au village de *Golombo*. *Soliman-Sombout*, maître de ce village, lui fit servir à dîner, et lui dit entre autres choses gracieuses, qu'il allait être son camarade et son ami, puisqu'il devait résider à Galam. Tous les habitans se réunirent pour chanter les louanges et l'heureuse arrivée du voyageur.

Rubault partit à deux heures après-midi, et marcha six heures de suite ; il passa le Sénégal dans une pirogue du pays, et arriva dispos et bien portant au village de *Tombaboukané*, dans le royaume de Galam.

C'est dans ce village qu'est placé le fort Saint-Joseph, bâti par les Français. Le prince *Sirman-Sombout* en est gouverneur. Tous les habitans, agréablement surpris, accoururent pour complimenter Rubault et lui témoigner leur joie. Elle fut générale et vivement sentie : la fête, à cette occasion, dura plusieurs jours ; l'installation de Rubault dans l'ancien comptoir des Français et son voyage par terre furent consignés comme des époques heureuses dans les fastes du pays.

Le royaume de Bondou est situé dans l'intérieur, entre les rivières de Gambie et du Sénégal ; il est borné à l'est, par le royaume

de Bambouk; au sud-est et au sud, par celui de Tenda et le désert de Simbani; au sud-ouest, par l'État de Mérimé; à l'ouest, par le pays de Fonta-Terra, et au nord par celui de Kajaaga.

C'est un pays très-fréquenté et de passage pour les caravanes qui conduisent leurs esclaves de l'intérieur sur la côte, et pour d'autres marchands de l'intérieur encore qui le traversent, et vont acheter du sel dans les contrées qui en fournissent.

Les Mandingues et les Serawoulis qui se sont fixés dans le pays, sont en possession presque exclusive de ces deux branches de commerce; ils trafiquent encore avec les Maures; ils leur portent du grain, des toiles de coton bleu, et prennent en échange du sel qu'ils vendent ensuite aux nègres de l'intérieur, pour du fer, du beurre végétal et de la poudre d'or.

Ils font encore un commerce considérable de gommes odorantes, dont j'ai déjà parlé; elles sont enfermées dans de petits sacs d'une livre chacun et très-recherchées; les Africains s'en servent pour parfumer leurs cases et leurs vêtements.

Les droits de douane, dans cet État, sont perçus rigoureusement et sont assez forts; dans bien des villes on paie pour un âne chargé une barre en marchandises d'Europe. Dans celle où réside le roi, on exige un fusil et six livres de poudre. Le roi de Bondou se procure ainsi des armes et munitions; il est redoutable à ses voisins.

Je viens de parler de ses dispositions de guerre contre le royaume de Bambouk, dont Rubault fut témoin; l'expédition eut lieu et fut heureuse; il attaqua vigoureusement son ennemi, le vainquit, et l'obligea de lui céder tout le pays et les villages qu'il occupe aujourd'hui sur la rive orientale du Féléme.

Les naturels du pays sont Foulahs, originaires de Fontadou; ils se sont répandus dans plusieurs contrées, et possèdent aujourd'hui divers royaumes fort éloignés les uns des autres. Après les Mandingues, la nation des Foulahs est la plus considérable et la plus active de cette partie de l'Afrique. Ils sont plutôt basanés que noirs. Dans le royaume de Bondou et dans les autres États voisins des Maures, ils ont le teint plus clair que dans les contrées méridionales.

Sans les maximes peu charitables du koran, les Foulahs de Bondou, naturellement bons, seraient plus bienveillans pour les étrangers, et moins réservés dans leur conduite avec les Mandingues. Cependant mon voyageur n'a pas eu à s'en plaindre; partout il a été bien traité. Ces peuples ont la plus haute idée de leur origine; ils regardent les autres nègres comme leurs inférieurs; et quand ils parlent de différentes nations, ils se rangent toujours dans la classe des blancs, qu'ils considèrent comme les élus, et formant la première des nations.

Leur gouvernement est sous l'influence des lois mahométanes, à l'exception du roi et de sa famille. Les plus grands de l'État et la plupart des habitans sont musulmans; mais ils sont assez sages et assez heureux pour ne connaître point la persécution religieuse; ils ne sont point injustes envers ceux de leurs compatriotes qui restent attachés à leurs anciennes superstitions. Payens et Musulmans, tous vivent en paix et d'un bon accord.

Le pouvoir du roi est presque absolu: son conseil, composé des anciens, n'a que voix consultative. Le prince écoute, et ordonne ce qui lui plaît. La couronne est héréditaire dans sa famille par droit de primogéniture, d'abord aux fils, ensuite aux frères et aux plus proches parens.

Les Foulahs ont une langue particulière, mais presque tous parlent arabe; ils sont pasteurs, cultivateurs et marchands; partout ils vivent dans l'abondance; mais à Bondou, ils jouissent avec profusion de tout ce qui est nécessaire à la vie.

§. VIII.

Extrait du journal de Sidy-Carachi, marabou maure, sur son retour de Galam à l'île Saint-Louis; note des heures de marche pour fixer la distance de la route; lettres de Sirman-Sombout, prince de Galam, et de Rubault à M. Durand, suivies de ses réponses.

SIDY-CARACHI, marabou maure, qui avait accompagné mon voyageur à Galam, en partit pour revenir à l'île Saint-Louis, le

29 mars 1786. Il ne suivit pas exactement la même route qu'il avait prise en y allant. Je vais donner l'extrait de son journal (1) avec une note des heures de marche, pour qu'on puisse connaître au moins à peu près la distance de l'île Saint-Louis à Galam.

ITINÉRAIRE.

* De Tombaboukané	à Golombo.	6 h ^{res} .
* De Golombo.	à Médiné.	5
De Médiné.	à Kainoura.	7
* De Kainoura.	à Gougourou.	5
De Gougourou.	à Sambacolo.	5
De Sambacolo.	à Buggil.	6
** De Buggil.	à Coussan.	5
* De Coussan	à Coudi.	4
** De Coudi.	à Ganado.	6
** De Ganado.	à Telliha.	5
** De Telliha.	à Gambie.	8
* De Gambie.	à Kolor.	6
** De Kolor.	à Lamén.	8
De Lamén	à Caldenne.	4
* De Caldenne.	à Cafime.	6
* De Cafime	à Maleme.	5
* De Maleme.	à Passe.	6
* De Passe, quatre jours dans les bois pour arriver à Kiamen, huit heures de marche par jour.		32 h ^{res} .
De Kiamen.	à Caka.	6
* De Caka	à Gury.	5
* De Gury.	à Hicarkor.	6
* D'Hicarkor.	à Douai.	4
De Douai.	à Gasama.	6
De Gasama.	à Kibi.	5

(1) Les lieux marqués d'une étoile ont été visités par Rubault et Sidy-Carachi lorsqu'ils voyageaient ensemble. Deux étoiles indiquent les lieux où Mungo Park a passé, de même que nos deux voyageurs.

* De Kibi.	à Coqui.	7 h ^m .
De Coqui.	à Betel-Diabi.	5
* De Betel-Diabi.	à Mériné.	6
* De Mériné.	, à Keainderain.	4
De Keainderain.	à Mériné-Giob.	5
* De Mériné-Giob.	à Maricamp.	5
De Maricamp.	à Gandiolle.	7
* De Gandiolle.	à l'île Saint-Louis.	6
TOTAL.		<u>206 h^m.</u>

En tout deux cent six heures de marche ; ce qui suppose , à raison de trois quarts de lieue par heure , fixation qui paraît raisonnable , une distance de cent cinquante-quatre lieues et demie. On compte , par la rivière , au moins trois cents lieues , différence énorme ; et je démontrerai dans la suite que le moindre avantage de cette découverte , en faveur des Européens , est d'abrégé le chemin de près de deux mois.

J'ai dit que Sidy-Carachi était parti de Galam le 29 mars ; il arriva à l'île Saint-Louis le 22 avril suivant. Il fit heureusement son retour , et sans éprouver le moindre obstacle ; partout il fut accueilli avec bonté et les marques de la plus généreuse hospitalité ; il reçut de toutes parts des invitations , des prières d'engager les Français à suivre la route que Rubault venait de tracer , à rendre cette communication fréquente et utile , à former des établissemens sur divers points , à s'occuper enfin des relations amicales qu'ils desireraient établir avec les Français , pour la fortune et le bonheur de tous.

Il revint sur un des chameaux dont il s'était servi pour se rendre à Galam ; arrivé à Sambacolo , il y fut reçu et traité avec distinction par le maître du village , nommé *Samdurko*. Ce village , dont la population lui parut heureuse et assez forte , est habité par des cultivateurs et par des taillandiers , dont *Samdurko* est le chef.

Ces ouvriers sont orfèvres , couteliers , fourbisseurs , forgerons , maréchaux , chaudronniers ; ils réunissent enfin tous les états qui se servent du marteau et de l'enclume. Ils n'ont ni forges ni boutiques ; ils travaillent devant leurs maisons , à l'ombre des arbres ;

ils transportent l'attirail de leur métier partout où ils trouvent à travailler, et cela sans beaucoup de peine. Il est composé d'une très-petite enclume, une peau de bouc qui leur sert de soufflet, quelques marteaux, une tenaille et deux ou trois limes.

Ces ouvriers sont naturellement indolens, et rien ne l'indique mieux que leur manière de travailler. Ils sont toujours assis, causent et fument sans cesse, posent leur enclume sur la terre ou sur le sable mouvant; comme elle a peu de pesanteur, et qu'elle ne trouve point de résistance, elle enfonce au premier coup de marteau; ils emploient la meilleure partie du temps à la relever et à la remettre en assiette. Ils ne travaillent jamais seuls: la plus petite entreprise exige au moins trois ouvriers. L'un souffle le feu, et se sert pour cela d'une peau de bouc disposée assez grossièrement, et de manière à faire du vent; ils emploient toutes sortes de bois pour échauffer leurs matières, et ne font jamais de charbon. Le souffleur est assis, et fait aller le soufflet avec ses deux coudes qu'il tient appuyés dessus; les deux autres sont de même assis: l'enclume est placée entre deux; dans cette posture, ils battent la matière nonchalamment, et comme s'ils avaient peur de lui faire du mal.

Cependant ils font des ouvrages d'or et d'argent qui ne sont pas sans mérite. On en voit de leur façon, qu'on appelle *Menilles*, artistement travaillés et d'une forme agréable: les femmes en font des bracelets, qu'elles placent aux jambes et aux bras. Ils font encore des boucles d'oreilles d'assez bon goût, et quelques autres ornemens dont les femmes se parent les cheveux, ou qui leur servent de colliers. Ils ne manquent pas d'adresse; ils se formeraient, et deviendraient de fort bons ouvriers s'ils étaient instruits et qu'ils fussent moins paresseux.

Ils travaillent le fer aussi bien que l'or et l'argent; ils font des couteaux, des haches, des serpes, des ciseaux à froid, pour couper les barres de fer: la trempe qu'ils leur donnent, est parfaite. Ils ont des mines de fer, mais ils préfèrent le nôtre: nous le leur portons en barre, et j'ai déjà dit que les barres, considérablement réduites, servaient de monnaie idéale dans les marchés que nous faisons avec eux. Notre fer doit avoir neuf pieds de longueur, deux

pouces de large et quatre lignes d'épaisseur. On le divise en quinze parties, chacune de sept pouces et demi de longueur, que l'on appelle pattes, dont quatre font la barre et la monnaie du pays.

Avec ce fer, ils font des bêches qui ne sont ni grandes ni fortes; elles ont la forme d'un croissant d'environ trois pouces dans son plus grand diamètre, et de l'épaisseur d'une ligne: on les ajuste dans un manche assez long pour que celui qui s'en sert, n'ait pas la peine de se courber en travaillant: avec ce faible instrument ils labourent et font leurs longans; c'est ainsi qu'ils appellent les champs où ils veulent semer du mil, du riz, des pois, des melons et autres légumes.

Rien n'est plus plaisant que de les voir dans cet exercice. Le seigneur qui fait travailler à son longan, est à la tête de ses travailleurs, armé comme dans un jour de bataille. Il a auprès de lui les guiriots avec leurs tambours, qui chantent et battent leurs caisses de toutes leurs forces. Le maître les seconde autant qu'il peut, de la voix et du geste; il encourage ainsi ses gens, qui sont tous nus, et les excite au travail. Ils se démènent comme des possédés; leurs mouvemens et leurs contorsions sont épouvantables; ils suivent le son des tambours et la chanson des guiriots. S'ils sont véhémens et pressés, les nègres le sont de même; ils paraissent furieux. A les voir, on dirait qu'ils font un travail des plus rudes. Cependant ils ne font qu'effleurer la terre, dont ils se contentent d'enlever les herbes avec une partie de leurs racines. Quoique travaillée si légèrement, elle ne laisse pas d'être de la plus grande fertilité; ils seraient trop riches s'ils savaient ce qu'elle vaut et qu'ils sussent en profiter.

Sidy-Carachi remercia ses hôtes de la bonne réception qu'ils lui avaient faite, et continua sa route seul; il marcha quatre jours dans les bois, pour aller de Passe à Kiamen. Cette solitude, plantée des plus beaux arbres et couverte de gommiers, nourrit une quantité prodigieuse de tigres, de lions et d'autres animaux féroces, hôtes naturels de ces bois; il en vit beaucoup, et ne vit qu'eux. Ils l'approchèrent d'assez près, surtout la nuit, et de manière à l'épouvanter, mais il en fut quitte pour la peur; jamais ils ne tentèrent

tentèrent de l'attaquer. Il avait fait des provisions; il trouva de l'eau, de la gomme et quelques fruits sauvages; il n'éprouva aucun besoin.

Sidy-Carachi parle, dans son journal, d'une espèce d'arbre qui se trouve dans les bois, et qu'on appelle *Sanare* dans le pays; il aime les lieux bas et exposés au nord; il n'excède pas la hauteur et la grosseur d'un grand poirier; ses feuilles, toujours vertes, ressemblent beaucoup à celles du rosier rose. Il porte une petite fleur blanche, composée de cinq feuilles délicates, qui forment un calice, dont le fond est couleur de chair, et duquel sortent plusieurs petites étamines en bouquet, environnant un pistil à tête ronde, de même couleur de chair, qui se change enfin en une petite gousse remplie de graines rondes, noires, dures et lisses, qui servent à multiplier l'espèce de l'arbre. Cette fleur a une très-bonne odeur. Les nègres se servent de cette fleur et du bois, et les brûlent, pour parfumer leurs cases. L'écorce de l'arbre est grise, mince, sèche et peu adhérente; le cœur de l'arbre est brun; ce bois est dur et ne craint point l'eau. Les nègres l'emploient à faire des meubles: on croit qu'il serait propre à la teinture. Ils le conservent avec soin, parce que les abeilles le choisissent de préférence pour faire leurs ruches, qui leur donnent beaucoup de cire, dont ils font un commerce assez avantageux, et du miel qu'ils aiment beaucoup. La cire est portée aux Anglais de la rivière de Gambie, par les caravanes qui s'y rendent de l'intérieur.

A Kiamen Sidy-Carachi logea chez un nègre marabou, le plus riche et le plus recommandable des habitans. Cet homme jouissait d'une grande réputation de sainteté; il s'appelait *Kiadieumain*. Du plus loin on venait acheter ses gris-gris, et lui porter des offrandes. Il s'empressa d'accueillir Sidy-Carachi, son frère en Mahomet; il lui fit plusieurs questions sur l'origine et la puissance des blancs, qu'il désirait connaître et fréquenter depuis long-tems. Sidy-Carachi promit de le satisfaire un jour, et cette promesse lui fit grand plaisir.

Ils parlèrent du désert que mon voyageur venait de parcourir; c'est là, lui dit le marabou nègre, et dans une vaste enceinte

environnée d'arbres, que je fais l'auguste cérémonie de la circoncision ; j'accomplis ainsi, dans la solitude, loin des femmes, des sorciers et des profanes, la loi sacrée de Mahomet.

Cette cérémonie se fait dans l'ordre suivant. Les guiriots sont à la tête, battent du tambour, et marchent d'un pas grave, sans chanter. Les maraboux de tous les villages voisins viennent après eux ; ils sont vêtus de blanc et marchent deux à deux. A quelque distance sont placés les jeunes nègres qui doivent être circoncis ; ils sont vêtus de longues pagnes qui se croisent sur le devant, et descendent jusqu'aux talons ; ils sont sans culottes et marchent l'un après l'autre, tenant à la main gauche une grande saguaye ; ils sont accompagnés de leurs parrains, qui servent non-seulement de témoins de leur profession de foi, mais encore à soutenir leur courage contre la douleur qu'ils vont éprouver : quoiqu'elle soit très-vive, ils ne doivent pas avoir l'air de la sentir.

Vêtu de blanc et précédé de quelques nègres qui portent, les uns des branches de palmiers, et quelques autres une poutre, le principal marabou, celui de Kiamen, marche après les candidats ; il est suivi de plusieurs hommes armés, qui ferment la marche.

Arrivés sur les lieux, les maraboux se rangent sur les deux côtés de la poutre, placée sur deux bancs médiocrement élevés dans le milieu de l'enceinte. Les candidats et leurs parrains demeurent à cinquante pas et vis-à-vis la poutre, dans le même ordre qu'ils sont venus. Les hommes armés entourent l'espace où se fait le sacrifice.

Alors le marabou sacrificateur se tourne du côté de l'est, fait le *sala* ou prière : tous les assistans répètent ce qu'il dit à haute voix ; ils imitent, avec autant d'attention que de gravité, les gestes qu'ils lui voient faire.

Après la prière, le premier candidat, suivi de ses parrains, s'approche de la poutre ; il y monte à cheval, et relève sa pagne ; le marabou lui prend le prépuce, qu'il alonge autant qu'il peut au-delà du gland, le presse de la main gauche, et le coupe lestement avec un couteau qu'il tient de la main droite. L'opération faite, le nègre circoncis descend de la poutre, se retire en riant, et laisse saigner sa plaie sans paraître s'en occuper.

Les autres candidats font la même cérémonie, et subissent la même opération : tous restent en présence jusqu'à l'expédition du dernier.

Pendant l'opération, chaque candidat doit tenir la main droite élevée, et prononcer la profession de foi mahométane. Les plus braves la font à haute voix, les autres la marmotent entre les dents ou sont censés l'avoir faite.

Lorsque la plaie a beaucoup saigné, on la lave avec de l'eau fraîche plusieurs fois tous les jours, jusqu'à ce qu'elle soit guérie; ce qui arrive pour l'ordinaire en dix ou douze jours. Cette cure doit se faire sans le secours d'aucune drogue : tous sont obligés d'affecter un air riant en descendant de la poutre : on en voit cependant qui marchent les jambes écartées, quelques-uns même ont besoin du secours de leurs parrains pour reprendre leur rang.

Dès que leurs plaies sont guéries, les nouveaux circoncis passent dans tous les villages, et font une quête, dont les produits sont destinés à des fêtes publiques.

Ils sont dès-lors tenus à la plus exacte observance des lois mahométanes. La prière journalière, le ramadan ou carême, les purifications, l'abstinence du vin et des liqueurs, et plusieurs autres pratiques aussi bizarres qu'incommodes. Il en est une à laquelle ils ne manquent jamais, c'est de tromper et de voler les Chrétiens aussi souvent qu'ils le peuvent.

Ils font la prière cinq fois par jour, et le vendredi, qui leur tient lieu de dimanche, ils la font sept fois. Les Mahométans du Sénégal ne la font que trois fois, au point du jour, à midi et au coucher du soleil. Le marabou de chaque village est chargé d'appeler tout le monde à la prière; ils s'assemblent, à défaut de mosquées, dans la place publique, et, réunis, ils font leurs prières avec beaucoup de révérence et de gravité; elles durent, pour l'ordinaire, au moins une demi-heure, et rien ne peut les dispenser de cette obligation. Ils sont toujours tournés vers le levant, situation qu'ils gardent toutes les fois qu'ils veulent prier; ils se tournent, au contraire, vers le couchant, et s'accroupissent comme des femmes quand ils veulent satisfaire quelques besoins de la nature. J'ai rendu compte ailleurs des autres cérémonies de la prière.

Je demandai un jour à un marabou l'explication de ces cérémonies, et je voulus savoir ce qu'ils demandaient dans leurs prières; il me répondit qu'ils adoraient Dieu en se prosternant en sa présence; qu'ils s'humiliaient devant lui, et reconnaissaient leur néant; qu'ils lui demandaient pardon de leurs fautes, et le priaient de leur accorder ce dont ils avaient besoin, comme une femme, des enfans, une bonne récolte, la victoire sur leurs ennemis, une pêche abondante, d'être délivrés des maladies, des sorciers, des dangers et des malheurs auxquels on est exposé tous les jours.

Tous les Mahométans sont obligés de jeûner pendant une lune entière; c'est ce qu'ils appellent leur ramadan: cette lune, chez les Turcs et les Maures instruits, n'arrive pas toujours dans la même saison. Leurs années étant lunaires et plus courtes de dix jours que les solaires, la lune du ramadan doit changer de place tous les ans. Les nègres moins observateurs ont fixé leur carême à la lune de septembre ou de l'équinoxe de l'automne. Dès qu'elle paraît, ils la saluent, et lui présentent la main droite, après avoir craché dedans; ils la portent ensuite à la tête, font plusieurs cercles autour, et répètent trois ou quatre fois le même mouvement avec beaucoup de recueillement.

Tous les Mahométans ont une grande vénération pour la lune; ils ne manquent jamais de la saluer dès qu'elle paraît, de lui présenter leurs bourses ouvertes, et de la prier d'y faire multiplier les espèces à mesure qu'elle croîtra: ils donnent à leurs mois le nom de lune.

Le jeûne du ramadan est très-rigoureux: quelque chaleur qu'il fasse et quelque travail qu'ils aient à soutenir, les Mahométans ne boivent ni ne mangent qu'après le soleil couché; il s'en trouve qui n'osent pas même avaler leur salive, et qui mettent un linge devant leur bouche, dans la crainte qu'il ne s'y introduise quelque moucheron ou quelque atôme de l'air. Tous en général s'abstiennent de fumer pendant le jour; ce qui n'est pas une petite mortification pour des gens qui fument sans cesse. Dès que le soleil est couché, ils réparent le tems perdu; le *Falgar*, espèce de bal, commence aussitôt; ils boivent et mangent, fument, dansent et se réjouissent

jusqu'au point du jour. Alors ceux qui n'ont rien à faire, vont se coucher, et passent dévotement, dans un doux sommeil, le tems incommode du jeûne; ceux qui sont obligés de travailler, souffrent davantage; ils se consolent de leurs tourmens, parce que leurs œuvres sont plus méritoires, et qu'ils sont réputés les bien-aimés de Dieu.

Dès que la lune du ramadan est passée, et que celle qui la suit commence à paraître, on annonce le *Tabasquet*; c'est le nom que les nègres donnent à leurs plus brillantes fêtes: elles portent le nom de *Bairam* chez les Turcs et les Maures.

Le tabasquet est présidé par les maraboux et les principaux seigneurs. Tout le peuple est admis à la fête. C'est toujours hors du village et dans un bois qu'elle se donne. On s'y rend en procession et dans l'ordre suivant. Les maraboux, vêtus de blanc, marchent les premiers et de front; ils sont précédés par plusieurs bœufs, les plus gras et les plus beaux du pays, couronnés de feuillages, et conduits chacun par deux nègres. Les seigneurs viennent ensuite, marchant sur une même ligne, tous bien vêtus et armés de saguayes, de sabres et de poignards. Ils sont suivis de tous les habitans, leurs sujets ou leurs esclaves.

Lorsque le cortège est rendu dans le bois, on amarre les bœufs à des piquets, et le plus ancien des maraboux commande aux conducteurs des bœufs de les terrasser; ils exécutent son ordre; ils leur fichent une corne dans la terre, et leur tournent la tête vers l'orient; ils les égorgent ensuite, et ils observent soigneusement que ces animaux ne puissent pas les regarder pendant que leur sang coule; ce qui ne manquerait pas de leur porter malheur; souvent même, pour se garantir de ce danger, ils leur jettent de la poussière dans les yeux: dès qu'ils sont morts et écorchés, on les coupe par quartiers, et le chef de chaque village prend la portion qui lui revient, l'emporte et va la faire cuire.

Alors commence le bal du tabasquet: la musique se fait entendre, les filles chantent et dansent quatre à quatre; elles font plusieurs fois le tour de l'enceinte, au milieu de laquelle on fait un grand feu, autour duquel toutes les personnes âgées se rangent.

Les jeunes garçons ne tardent pas à paraître, comme les filles, divisés en plusieurs quadrilles ; ils font le tour de la place, et se mêlent insensiblement avec elles ; ils entrent en danse ; c'est à qui dansera le mieux et le plus long-tems.

Les lutttes succèdent à la danse : les garçons se séparent en deux bandes, quittent leurs habits et leurs armes ; ils se mettent à lutter les uns contre les autres, d'une manière très-vive et très-adroite : les filles se placent derrière eux ; elles les encouragent de la voix et du geste ; elles célèbrent la victoire par des chansons et des battemens de mains.

Je crois avoir dit ailleurs que rien n'est plus fatigant et plus immodeste que leur danse ; elle est cependant pour eux un besoin dont ils ne peuvent se passer ; ils se délassent mieux en dansant, que s'ils se reposaient dans un bon lit.

La lutte et le bal finissent quand on avertit que les viandes sont cuites : chaque village a son point désigné. Ils se divisent sans confusion, et vont prendre de nouvelles forces ; ils s'acquittent de cet exercice avec autant d'ardeur que des précédens.

Le lendemain, dès que le soleil paraît, on fait encore une prière générale. Elle est ordinairement suivie de différens divertissemens, qui durent tout le jour et la nuit suivante ; c'est ainsi qu'on célèbre le tabasquet, bairam ou pâques des Mahométans, et c'est ainsi particulièrement qu'on le fait à Kiamen. Le marabou Kiadjeumain en fait tous les ans l'ouverture et la clôture, dans le bois qui sépare les deux villages de Passé et de Kiamen, au lieu destiné aux cérémonies de la circoncision dont je viens de parler. Il se retire chargé de présens et des bénédictions de tous les peuples d'alentour, qui ne manquent jamais de s'y rendre.

Sidy-Carachi s'arrêta à Gasama, gros village, dans un vallon planté d'une quantité prodigieuse de palmiers de toutes les espèces. Le maître, nommé *Gournouma*, le reçut fort bien, et lui fournit tous les vivres dont il eut besoin.

Les habitans-cultivent la terre, soignent leurs palmiers, et font un commerce assez considérable du vin de palme. C'est une liqueur qui coule du haut des palmiers par une incision-qu'on leur fait ; elle

est de la consistance et de la couleur du petit lait ; elle mousse comme le vin de Champagne ; douce en sortant de l'arbre , elle devient aigre en peu de jours et se change en vinaigre , dont les nègres cependant continuent de faire leur boisson. Ce vin porte à la tête , et l'ivresse qu'il cause , a souvent des suites très-funestes : les Européens doivent s'en méfier , et n'en boire que modérément.

Il y a plusieurs manières de l'extraire de l'arbre : la plus ordinaire est de couper une branche à quelques pouces près de sa naissance , de faire entrer la partie qui demeure attachée à l'arbre , dans le trou d'unealebasse ou dans l'ouverture d'un pot de terre , et de laisser le vase suspendu au corps de l'arbre , de manière qu'il ne puisse ni tomber ni se séparer de la branche coupée ; la sève coule ainsi dans le pot , et quand l'arbre est vigoureux , chaque branche coupée rend ordinairement deux pots en vingt-quatre heures. Pour ne pas affaiblir l'arbre , il ne faut pas couper plus de deux branches à la fois. Les nègres s'intéressent à la conservation de leurs arbres : quand un palmier a donné du vin pendant trente ou quarante jours , ils lient les bouts des branches coupées , et les couvrent de terre grasse , afin que la sève prenne une autre direction , et serve à réparer les forces épuisées de l'arbre.

Une autre manière de tirer le vin de palme est de faire un trou ou une fente à la cime de l'arbre , un peu au dessous de la naissance des feuilles. On y met un petit bâton qui sert à conduire la liqueur dans un pot oualebasse qu'on attache au bout.

Pourquoi ne fait-on pas le trou ou la fente au pied de l'arbre , de préférence à son sommet ? Les nègres répondent qu'ils l'ont toujours vu pratiquer de même à leurs pères , et qu'ils ne doivent pas changer les coutumes de leurs ancêtres. La raison qu'ils ne donnent pas , se découvre aisément : en perçant l'arbre à son pied , la sève destinée à le nourrir , trouvant la facilité de s'écouler par cet endroit , s'y arrêterait sans chercher à monter plus haut , laisserait la tête et les branches dans une extrême sécheresse , et exposerait l'arbre à mourir bientôt ; d'ailleurs , cette sève sortant médiatement des pores de la terre , ne serait qu'un suc cru et indigeste , qui n'aurait pas eu le tems d'être cuit et purifié par la chaleur du

soleil, comme il l'aurait été en s'élevant doucement et en filtrant le long des pores de l'arbre. On remarque en effet que plus l'arbre est élevé, plus le vin qu'on en tire est doux et parfait.

Les nègres ne se servent point d'échelles pour monter sur leurs palmiers ; ils y grimpent tout simplement au moyen d'une sangle de gros fil de coton ou de feuilles de palmiers tressées ensemble, et assez longue pour embrasser à la fois le corps de l'arbre, celui d'un homme, et laisser entre deux une distance d'environ deux pieds. Cette sangle doit avoir à un de ses bouts une boutonnière, et à l'autre un petit bâton de travers pour passer dans la boutonnière, et unir les deux bouts. Les nègres se tiennent à l'arbre avec cette ceinture, et montent, avec assurance, jusqu'au sommet ; ils ont les bras libres pour travailler, et faire à leur aise toutes les opérations qui leur conviennent.

Outre le vin, les nègres tirent de certains palmiers d'une espèce particulière, de l'huile qu'ils mangent, et qu'ils vendent à ceux qui en manquent ; ils s'en servent aussi pour s'oindre le corps ; elle rend leur peau plus luisante et leurs jointures plus souples.

Cette huile a le goût et la consistance du beurre : les Européens l'emploient dans leurs cuisines, et la trouvent bonne, surtout quand elle est nouvellement faite : en vieillissant, elle devient rance, perd sa couleur, son odeur et son goût ; alors elle ne vaut rien.

On prétend qu'elle a quelques vertus dans la médecine, et qu'elle est propre surtout à appaiser les douleurs de la goutte.

L'arbre qui produit cette huile, a des feuilles beaucoup plus petites que celles des autres ; elles sont garnies de petites pointes comme des épines ; ses fleurs sont rouges, composées de cinq feuilles en forme d'étoile, ayant au centre un pistil à tête ronde, qui se change en un fruit rond de la grosseur d'un petit œuf, dont la peau est rouge comme une orange. Cette peau couvre une chair blanchâtre, tirant un peu sur le rouge, d'une consistance assez ferme, et d'une amertume approchant beaucoup de celle des olives. Ces fruits viennent par grappes, qui donnent ordinairement de quatre-vingts à cent grains ; lorsqu'il est mûr, on le cueille, on le froisse légèrement, et on le met sur le feu dans une marmite avec un peu d'eau. Dès qu'il

qu'il commence à sentir la chaleur, on l'agite fortement avec une spatule, afin de détacher la chair du noyau; ainsi séparés, les noyaux coulent au fond du vase: on passe la liqueur qui resté. En refroidissant, cette liqueur prend la consistance du beurre, une couleur blanche légèrement teinte de rouge, et l'odeur de la violette; son goût est aussi doux que le meilleur beurre frais.

On connaît plusieurs espèces de palmiers: l'Afrique les produit toutes et en quantité. Celles qu'on trouve sur les bords du Sénégal, ne donnent point de fruit: partout les terres sont couvertes de palmiers, mais je n'ai jamais vu de dattes, et c'est en vain que j'en ai fait la recherche. Pourquoi ces arbres ne produisent-ils pas de fruits? Ils en donnent dans l'intérieur, sur les côtes de Barbarie et ailleurs. Quelles sont les causes de la stérilité des palmiers du Sénégal? Je l'ignore, et je n'ai jamais pu m'en rendre compte.

J'ai donné tous les renseignemens que m'a fournis ce voyage, pour en prouver l'utilité; mais je crois qu'elle sera mieux démontrée encore par les pièces que me remit Sidy-Carachi. Je les publie avec les réponses que j'y ai faites.

Lettre de Sirman-Sombout, prince gouverneur de Galam, à M. Durand, directeur-général de la compagnie du Sénégal.

« Sirman, prince de Galam, fait ses complimens à M. Durand; »
 » il lui annonce l'heureuse arrivée de M. Rubault et de Sidy-Carachi; il les a reçus avec le plus grand plaisir; il les traitera bien, »
 » et en aura tout le soin possible. M. Durand apprendra que Sirman »
 » a déjà procuré à la compagnie deux cent quatre esclaves, hommes, »
 » femmes, rapasses et rapareilles, de l'or et du morfil. Il espère »
 » voir M. Durand dans son pays, et l'engage d'y venir au voyage »
 » prochain; s'il ne veut pas risquer de s'y rendre par la rivière, il »
 » peut suivre la route de M. Rubault, comme la moins dangereuse »
 » pour la santé, et la plus courte. Dès qu'ils seront réunis, ils s'ar- »
 » rangeront ensemble, et Sirman fera tout ce qui sera agréable à »
 » M. Durand. Il a beaucoup entendu parler de lui par les Maures »
 » et les nègres. On le regarde comme descendant des anciens

» Français, qui étaient justes, tenaient leur parole, et ne disaient
 » jamais que la vérité. Tant que Sirman vivra, les marchandises
 » de la compagnie et ses employés seront en sûreté. M. Durand
 » peut compter qu'il trouvera tout en bon état à son arrivée.
 » Sirman fait ses complimens à M. Durand. »

Réponse de M. Durand à cette lettre.

« J'ai reçu la lettre de Sirman, et je m'empresse de répondre aux
 » sentimens d'amitié qu'il me témoigne, en l'assurant du plus par-
 » fait retour. J'ai la plus grande envie de le connaître et de faire
 » le voyage de Galam; mais probablement je ne pourrai remplir
 » mes vues sur ce point, que l'année prochaine. Je dois repasser
 » en France incessamment, et j'en reviendrai le plus tôt possible.
 » Sirman peut compter que je n'oublierai jamais les services qu'il
 » a rendus à la compagnie, et ses bonnes intentions pour elle. Je
 » l'engage à lui continuer ses bons offices; Sirman n'a pas de plus
 » sûr moyen de faire prospérer son pays, et la compagnie sera
 » reconnaissante de tout ce qu'il fera pour elle.

» Les enfans de Sirman se portent bien; je les aime comme
 » moi-même, et j'en ai le plus grand soin (1).

» Je souhaite que Sirman jouisse toute sa vie d'une bonne santé,
 » que Dieu le favorise en tout, et le tienne toujours sous sa puis-
 » sante garde.

» Sénégal, le 1^{er}. juillet 1786. »

Lettre de M. Rubault à M. Durand.

Galam, le 28 mars 1786.

« MONSIEUR,

» Je suis heureusement arrivé à ma destination, et je m'em-
 » presse de vous l'annoncer. Sidy-Carachi, que je vous expédie,

(1) Ce prince nègre avait plusieurs de ses enfans en otage à l'île Saint-Louis.

» m'a rendu de grands services ; il vous remettra ma lettre et mon
 » journal de route : je desire qu'il réponde à vos vues , et qu'il
 » soit une preuve de mon empressement à seconder vos projets.
 » Ma santé s'est bien soutenue , et je me porte bien. Mon voyage
 » a été pénible sous le rapport des privations et des fatigues , mais
 » partout j'ai trouvé de bonnes gens qui nous aiment , qui nous
 » desirent , et qui m'ont traité de leur mieux. Presque partout on
 » m'a fait des demandes ; j'ai donné ce que j'ai pu , souvent rien ,
 » toujours peu de chose : nulle part je n'ai été insulté. Vous pou-
 » vez , quand vous le voudrez , suivre la même route : on vous
 » attend ; j'ai disposé les esprits à vous bien recevoir , et je vous
 » assure que vous serez bien reçu.

» Le fort est entièrement détruit ; la maison que j'habite est mau-
 » vaise ; il faut réédifier l'un et réparer l'autre. Le gouverneur de
 » Galam et tous les habitans sont à ma disposition ; ils s'occupent ,
 » avec zèle , des intérêts de la compagnie. J'ai déjà plus de deux
 » cents esclaves , qui , l'un dans l'autre , ne reviennent pas à soixante
 » barres. J'ai de l'or et du morfil ; chaque jour me fournit l'oc-
 » casion de faire des échanges avantageux. Envoyez-moi beaucoup
 » de marchandises sur les bâtimens que j'attends , et n'en soyez
 » pas inquiet ; vous aurez des retours qui vous surprendront.

» L'article de vos instructions sur les liaisons à former avec les
 » princes de l'intérieur ne sera pas oublié. On vient de très-loin
 » chercher nos marchandises : les rois environnans témoignent le
 » desir de me voir ; je leur en laisse l'espoir , et je le réaliserai un
 » jour. Dès que j'aurai expédié les bâtimens que vous allez m'en-
 » voyer , je ferai la reconnaissance des cataractes de Felou et de
 » Govina. N'en doutez pas , Monsieur , de proche en proche nous
 » nous établirons solidement , et nous arriverons ainsi au but que
 » vous vous êtes proposé.

» Sirman vous recommande ses enfans : faites-leur apprendre
 » à lire et à écrire le français.

» Je compte toujours sur vos bontés pour moi , et je vous en
 » demande la continuation.

» J'ai l'honneur d'être , etc. »

Réponse de M. Durand à cette lettre.

« Sidy-Carachi, mon cher Rubault, m'a remis votre lettre et votre journal; je suis satisfait de l'un et de l'autre, et je vous en remercie.

« Je vous félicite sur le succès de votre voyage et sur votre heureuse arrivée. Vous avez tracé une route qui ne sera pas perdue pour les sciences, les arts et l'humanité; vous avez agrandi la sphère de nos connaissances et de nos relations commerciales; mais vous êtes destiné, mon cher Rubault, à rendre de plus grands services encore: portez vos regards sur l'intérieur de l'Afrique, visitez ce pays intéressant, et soyez le premier à le parcourir.

« Vous recevrez avec les bâtimens qui vont partir, des marchandises et des employés sous vos ordres; laissez-les s'occuper des échanges, et livrez-vous à de plus grands intérêts; continuez vos voyages, et revenez en France par la Méditerranée, couvert de gloire et de bénédictions.

« Je vais quitter l'île Saint-Louis, et je vous l'annonce avec regret: des affaires de la plus grande importance m'appellent en France, mais, quoiqu'absent, vous serez toujours présent à ma pensée; continuez votre entreprise, achevez votre ouvrage. Si je ne reviens pas, mes successeurs seconderont votre zèle et mes vues; je leur ferai, sur ce point, les plus pressantes invitations: comptez, mon cher Rubault, que je ne vous oublierai jamais. Adieu, je vous embrasse affectueusement.

« A l'île Saint-Louis, le 1^{er}. juillet 1786. »

S. IX.

Situation de Rubault à Galam lors de mon départ de l'île Saint-Louis. Époque de mon embarquement. Dispositions que j'avais prises pour le départ de la flotte; elle arrive trop tard à Galam; Rubault n'existait plus; ses esclaves l'avaient tué, et avaient mis au pillage la maison qu'il habitait.

On peut juger, d'après sa lettre, que Rubault jouissait à Galam de la plus haute considération. Le gouverneur et les habitans

s'empressaient de le servir ; tous, à l'envi, lui témoignaient le plus vif intérêt ; les princes voisins recherchaient son alliance ; plusieurs entretenaient avec lui une correspondance amicale, et l'engageaient à former des établissemens dans leurs États : sur ce point important, des négociations étaient ouvertes et prêtes à se conclure au gré de nos desirs.

La renommée avait annoncé au loin le rétablissement du comptoir de Galam, la puissance et la générosité des Français ; chaque jour était marqué par des échanges plus ou moins importans, et toujours avantageux ; les routes de l'intérieur étaient couvertes de peuples inconnus qui conduisaient leurs esclaves, et portaient leurs marchandises à Galam, devenu l'entrepôt du commerce des Français avec les Africains de l'intérieur. L'affluence était telle, que Rubault manqua de marchandises pour fournir aux échanges ; cependant ils ne furent pas interrompus : la confiance était établie ; elle les soutint ; les marchands nègres ou maures livraient à crédit tous leurs articles de traite à un prix convenu, qui devait être payé à l'arrivée de la flotte.

Rubault avait acheté plus de mille esclaves de différentes nations ; il avait beaucoup d'or, huit cents quintaux de morfil, des pierres précieuses et une collection nombreuse d'objets d'histoire naturelle.

Cette traite, déjà fort importante, devait être considérablement augmentée pendant le séjour de la flotte ; c'est l'époque de la foire et du rendez-vous général de tous les marchands africains.

Rubault remplit mon attente ; il s'acquitta parfaitement de sa mission. D'une part, il procurait à la compagnie des bénéfices immenses, et de l'autre il disposait les princes voisins à nous recevoir sur leur territoire ; il négociait avec eux l'exécution du projet que je lui avais confié.

Telle était la situation de Rubault à Galam lorsque je partis de l'île Saint-Louis le 24 juillet 1786.

J'avais disposé le départ de la flotte. Elle se rendit à sa destination, mais trop tard : Rubault n'existait plus. Il se trouva dans l'impuissance de contenir, par le seul ascendant du respect qu'on

lui portait, de nombreux esclaves devenus maîtres de rompre leurs fers. Depuis quelque tems il prévoyait son sort ; il cherchait l'occasion de s'évader, et les moyens de revenir par terre à l'île Saint-Louis. Il n'eut pas le tems d'exécuter ce projet ; il hésita, et les autres agirent.

Une nuit, nuit fatale et cruelle, les esclaves se révoltèrent et le poursuivirent avec fureur. J'ai déjà dit que la maison était mauvaise : les portes furent aisément enfoncées ; Rubault sauta par la fenêtre ; il fut arrêté sur le champ et massacré ; la maison et les magasins furent livrés au pillage : tout disparut avec Rubault.

Les esclaves furent-ils excités à la révolte par des ennemis secrets et jaloux des succès de ce voyage ? Je jette un voile obscur sur les causes qui purent amener cette catastrophe ; il me suffira de dire qu'elle eut les suites les plus funestes.

On peut compter d'abord le discrédit qu'en éprouva notre commerce. Ce n'est point assez, vis-à-vis des nations à demi-civilisées de l'Afrique, de payer les marchandises, il faut être d'une exactitude rigoureuse sur l'époque du paiement.

Mais le résultat le plus affligeant de cette catastrophe, c'est l'abandon absolu des découvertes que j'avais tenté de faire dans un pays encore inconnu, et qui, d'après les renseignemens que j'avais recueillis et que j'ai détaillés dans les paragraphes précédens, devaient nous fournir de grandes facilités pour l'extension de notre commerce ; je dis l'abandon absolu, parce que les documens n'existaient que dans la personne de Rubault, et que nul autre peut-être ne voudra tenter de les recueillir de nouveau, en considérant quelle fut la fin malheureuse de l'homme qui s'était voué aux courses les plus pénibles pour augmenter la masse de nos connaissances et servir l'humanité ; c'est ainsi que s'évanouirent toutes mes espérances.

Dans cette nuit horrible, le prince gouverneur de Galam et les habitans reposaient en paix. Lorsqu'ils furent instruits de l'insurrection, il n'était plus tems d'en arrêter le cours ; elle fut si rapide et si violente, qu'ils eurent de la peine à se garantir eux-mêmes.

Douloureusement affectés, tous les habitans furent en deuil

pendant huit jours ; ils cherchèrent en vain les restes épars de l'infortuné Rubault ; ils voulaient lui rendre les derniers devoirs ; ils n'eurent pas même cette consolation.

Dans cette crise déchirante , ils résolurent d'envoyer une députation à l'île Saint-Louis , pour calmer l'indignation des Français. Cette mesure fut exécutée ; et comme le mal était sans remède , il fut convenu qu'on n'en parlerait plus.

§. X.

Reflexions générales sur ce voyage.

LE grand inconvénient du voyage de Galam par eau est l'époque unique et forcée du départ. On ne remonte la rivière qu'après les premières pluies , c'est-à-dire , pendant la haute ou mauvaise saison. On part ordinairement de l'île Saint-Louis à la fin de juillet ou dans les premiers jours d'août. Alors les courans de la rivière , dans sa plus haute crue , sont d'une force incroyable et les vents presque toujours contraires : il faut avancer à la cordelle sur un terrain difficile et sans chemins tracés : tout se réunit enfin pour multiplier les longueurs , les désagrémens et les dangers du voyage.

Cette saison est celle des maladies ; elles sont , en rivière , plus fréquentes et plus actives. L'air brûlant n'y circule pas ; il n'est jamais tempéré ni rafraîchi par les vents de mer. Les bords de la rivière sont plantés d'arbres , dont les fleurs et les feuilles , entassées depuis la création , corrompent et infectent l'atmosphère : l'air qu'on respire est mortel. On est dévoré par les insectes , inondé par les pluies presque continuelles , brûlé par les éclairs et tourmenté par les éclats du tonnerre , qui gronde sans interruption et menace la vie des navigateurs.

On paie des coutumes à plusieurs princes pour avoir le passage libre ; et comme elles ne sont point réglées d'avance , il faut en convenir tous les ans , s'arrêter , attendre , négocier et perdre un tems précieux qui devient toujours funeste aux équipages. Les princes quelquefois sont trop exigeans : on en vient aux prises , et cette petite guerre tourne rarement à notre avantage.

Enfin , il faut vaincre mille obstacles et languir environ deux mois pour se rendre de l'île Saint-Louis à Galam.

Les naturels résistent aux périls du voyage, mais les étrangers y succombent presque toujours : ceux qui reviennent, sont mourans : il est rare qu'ils se rétablissent parfaitement.

Toutes ces considérations décidèrent les Anglais à abandonner le poste de Galam lorsqu'ils étaient maîtres du Sénégal; les Anglais eurent tort : nous l'avons rétabli et nous devons nous y maintenir.

Mon voyage par terre tranche toutes les difficultés; c'est un moyen prompt, sûr et commode de se rendre à Galam en peu de tems. On peut faire la route en vingt jours, et l'entreprendre pendant huit mois de l'année. Le plus favorable pour le départ est celui de mars. A cette époque la saison est fraîche, le ciel est pur et les vents règnent constamment dans la partie du nord.

Les Français qui prendraient cette route, arriveraient à Galam dans le mois d'avril; ils auraient quatre mois de séjour à employer utilement. La flotte partie du Sénégal à l'époque ordinaire, serait conduite et montée par les nègres ou mulâtres qui bravent les dangers du voyage et s'en font un jeu : elle arriverait en septembre, porterait les marchandises nécessaires, recevrait en retour tous les objets que la traite aurait produits, et reviendrait promptement au Sénégal. Cette prompte expédition a le double avantage de prévenir la baisse des eaux et la précipitation dans les échanges.

Les Français qui ne feraient pas partie des employés au comptoir de Galam, pourraient revenir au Sénégal sur les bâtimens de la flotte. Alors la mauvaise saison est passée, et la navigation cesse d'être dangereuse : elle est favorisée par les courans et les vents. En moins de quinze jours on peut se rendre à l'île Saint-Louis.

On aura recours, je n'en doute pas, à l'expédient que je propose; il est simple, il est facile dans son exécution; il est utile sous plusieurs rapports. Les voyageurs par terre feraient un commerce considérable avec les habitans de l'intérieur. Il est raisonnable de penser qu'ils découvriraient de nouvelles sources de richesses. On trouve partout des gommés, des mines d'or et des forêts immenses.

Cette route a été tracée par un seul homme : on pourrait la faire
par

par caravanes plus ou moins fortes , mais toujours sous la conduite d'un marabou. J'ai déjà fait connaître l'empire de ces prêtres sur l'esprit des nègres ; je sais qu'ils en abusent , mais quoi qu'il en soit , on est en sûreté avec eux.

Ces caravanes devraient être précédées d'un courrier qui les annoncerait dans chaque État ; le chef ne manquerait pas d'envoyer une escorte pour les recevoir à l'entrée et les conduire jusqu'aux limites de son territoire. Ainsi d'escorte en escorte , elles parviendraient sans trouble à leur destination. Cette mesure , que je crois bonne dans le principe , serait inutile lorsqu'une fois ces peuples sauvages seraient familiarisés avec les blancs , lorsqu'ils se seraient créés de nouveaux besoins , et assez de luxe pour mettre un grand prix à nos marchandises.

Il faut de l'ensemble et une volonté unique pour réaliser ce projet : la concurrence ne présente que des moyens isolés , sans suite et presque toujours contraires au bien général ; elle ne peut que lui nuire. En abandonnant à ses soins la conduite d'un si beau plan , on s'expose à tout perdre , et le risque est trop grand pour le voir avec indifférence.

J'ai consulté sur les résultats de cette entreprise , des habitans instruits par l'expérience. D'après leur opinion , je puis assurer qu'indépendamment des vues politiques , qui sont d'un grand poids , les avantages pour notre commerce sont immenses.

Je vais finir cet article par quelques considérations qui se présentent naturellement.

Les Anglais font exclusivement le commerce de l'intérieur , qui se porte en entier sur les bords de la Gambie : il n'est pas impossible de le partager avec eux ; il convient au moins de le tenter.

Nos jours sont exposés en allant par eau à Galam ; nous évitons tous les dangers en nous y rendant par terre. Cette route est préférable ; il faut donc la suivre sans renoncer cependant à la navigation de la rivière , qu'il convient de confier aux nègres et aux mulâtres de l'île Saint-Louis.

Ce voyage invite à en faire d'autres. Nous ne connaissons pas l'intérieur de l'Afrique ; nous pouvons la parcourir et nous procurer

les lumières qui nous manquent ; nous pouvons étendre nos relations politiques et commerciales, faire des heureux et jouir de nos bienfaits.

Puissent mes vues s'accomplir un jour pour la gloire de mon pays et le bonheur des Africains !



CHAPITRE XXII.

Rivière Féléme.

EN suivant le cours de la rive gauche du Sénégal, nous nous sommes arrêtés à la rivière de Féléme, qui porte ses eaux dans le fleuve. Son embouchure, entre les villages de Guiomb et Aradou, est à dix-huit lieues ou environ du fort Saint-Joseph, dans le pays de Galam, par les 12^d. 52^m. de longitude, et 14^d. 44^m. 15^s. de latitude.

Cette rivière prend sa source au nord de celle de Gambie, dans le Jallokadou, et sort, comme elle, des montagnes de Kong; elle coule presque parallèlement au Sénégal en allant dans le nord nord-ouest, jusqu'à Farbama-Teuda, et se dirige ensuite dans le nord jusqu'à son embouchure dans le Sénégal. Elle reçoit dans son cours et à sa droite, quantité de petites rivières qui toutes prennent leurs sources dans la chaîne de montagnes appelée Tambaoura. La plus remarquable est la Sanon-Colez ou rivière d'Or, qui traverse le royaume de Bambouk dans la direction nord-ouest, passe au fort Saint-Pierre qu'elle laisse à sa droite, à une lieue de sa réunion aux eaux de la Féléme, et à treize lieues de son confluent dans le Sénégal. La source de la Féléme est par 11^d. 49^m. de longitude, et 9^d. 30^m. de latitude.

On ne connaît pas parfaitement le cours de cette rivière, mais on la remonte sans difficulté jusqu'à Kainoura : là elle est coupée par un banc de roches qui en rend la navigation presque impraticable, excepté dans le tems des grosses eaux. Elle déborde à la même époque que le Sénégal, mais ses eaux ne sont jamais ni aussi profondes ni aussi rapides. Sa navigation au dessus de Kainoura est toujours difficile; elle n'a point de halage; ses bords sont escarpés ou couverts d'arbres, de telle sorte qu'il est impossible de tirer les bâtimens à la cordelle. Il ne faut pas penser à la remonter à la voile;

les arbres qui couvrent ses bords, rompent absolument les vents : on ne peut avancer qu'en se touant, et cette marche est aussi lente que pénible. Les villages ont heureusement entre eux des chemins de communication assez praticables : on fait aisément par terre ce qui serait trop difficile d'entreprendre par eau.

En 1715 les Français firent élever un fort sur cette rivière, qu'ils appelèrent Saint-Pierre, et qu'ils placèrent au village de Kainoura, dans une situation saine, sûre et agréable.

Les bords de la rivière sont fertiles et couverts de plusieurs villages dont les habitans, cultivateurs, marchands et pêcheurs, reçurent les Français avec empressement ; ils leur procuraient des vivres et des échanges avantageux : c'est ainsi que débutèrent les Français, et qu'ils surent, par l'attrait de quelques jouissances inconnues dans le pays, s'attacher des peuples réputés barbares.

On se rappellera les égards qu'ils témoignèrent à Rubault lors de son passage, l'accueil qu'il en reçut et les instances qu'ils lui firent pour le rétablissement de leurs anciennes relations avec les Français.

Le fort Saint-Pierre n'était cependant qu'un poste avancé ; c'était un établissement que la politique avait formé dans l'intention secrète de pénétrer plus avant, de parcourir l'Afrique, de s'emparer de ses richesses, d'aller les chercher sur les lieux où elles naissent, de s'assurer enfin la gloire et les profits des découvertes utiles.

Ce fut une conception grande et hardie : M. Brue, qui l'avait méditée dans sa sagesse, la conduisit lui-même avec autant d'art que de prudence ; il visita les lieux plusieurs fois, posa les fondemens d'un édifice qui s'éleva rapidement ; il marcha d'un pas ferme vers le but qu'il voulait atteindre, et rien ne l'arrêta dans sa course : il arriva enfin, et, tranquille sur l'avenir, il quitta les rênes du gouvernement : dès-lors tout fut perdu sans retour. C'est ainsi que la destinée des plus beaux établissemens, comme celle des empires, est souvent dans les mains d'un seul homme.

Les successeurs de M. Brue n'eurent ni la force ni le talent de l'imiter ; ils se traînèrent sur ses traces ; ils firent, à grands frais,

de petites choses ; le corps robuste qui leur fut confié, languit quelque tems, résista à différentes crises, tomba enfin en marasme, et périt d'une mort lente et douloureuse.

Ces monumens attestaient la gloire et la puissance des Français : détruits par l'ignorance et le tems, ils ne présentent plus que des ruines ; ces ruines cependant font l'espoir des habitans, qui desirent et attendent notre retour. Ils sont réduits à négocier avec les Maures qu'ils n'aiment pas et qui les trompent.

Kainoura est toujours le rendez-vous et le chef-lieu des échanges ; c'est un gros village dont la population peut être évaluée à trois mille hommes ; deux mille au moins sont esclaves. Sidy-Carachi s'y arrêta : il nous donne la description des cases de Salubagorel, qui en était gouverneur lors de son passage. Elles sont éloignées du village d'environ trois cents pas, placées sur une esplanade médiocrement élevée, et plantée de grands arbres vers le sud et sud-est, qui les garantissent des plus grandes ardeurs du soleil.

Cet amas de cases ne ressemble pas mal à nos grosses métairies, qui forment plusieurs cours avec des logemens de tous côtés. L'habitation de Salubagorel avait trois cours fort spacieuses. La première, fermée d'une tapade de roseaux et de grosses épines, était destinée aux étables pour les différentes espèces de bestiaux. Ici les habitans sont dans l'usage de mettre leurs bestiaux à couvert, non-seulement pour les garantir des bêtes féroces, mais encore pour en conserver le fumier, dont ils se servent pour améliorer leurs terres.

La seconde cour contenait les cases du maître, de ses femmes et d'une partie de ses domestiques ; le reste logeait dans une troisième où se trouvaient encore les magasins. Sidy-Carachi fut introduit dans la case du maître, qui le reçut avec distinction et le traita parfaitement bien. Il lui présenta ses femmes, qui parurent voilées, et qui se dévoilèrent presque aussitôt sur l'ordre qu'elles en reçurent de Salubagorel. Après les complimens d'usage, elles reçurent du marabou voyageur de petits gris-gris, lui donnèrent quelques grains d'or, et se retirèrent en chantant les louanges du prophète et des Français.

Salubagorel fit plusieurs questions à Sidy-Carachi ; toutes avaient pour objet la puissance et le retour des Français dans son pays. Lorsqu'ils se séparèrent, il lui dit : « N'oublie pas , mon frère , » d'assurer les Français que nous les aimons toujours , et que nous » les desirons ardemment : qu'ils viennent avec confiance ; nous » travaillerons au rétablissement du fort ; nous leur donnerons » tout ce qui pourra leur convenir , et sans réserve tout ce qui sera » en notre pouvoir. »



CHAPITRE XXIII.

Historique sur les royaumes de Galam, Kassou et Tombut. Cataractes de Felou et de Govina. Commerce. Mines d'or. Établissements : succès ou revers qu'ils ont éprouvés.

Nous venons de parcourir les deux routes qui conduisent, soit par eau soit par terre, au dernier de nos comptoirs à Galam. On aura pu juger combien celle que j'ai fait tracer à travers les terres, est plus sûre, plus prompte et plus commode : mais l'on appréciera encore davantage cette entreprise, en connaissant l'importance du pays avec lequel elle nous ouvre une communication habituelle.

Le royaume de Galam est à deux cent cinquante lieues ou environ de la barre du Sénégal ; il commence au village de *Guildé*, près celui du *Tuabo*. Il est borné, au nord, par le Sénégal et le désert de Sahara que j'ai fait connaître ; au nord-est, par le royaume de Kassou ; à l'est, par le Kajaaga ; au sud, par le royaume de Bam-bouk ; au sud-ouest, par celui de Bondou ; à l'ouest, par la rivière de Féléme et les États du Siratick. Il s'étend sur le Sénégal, environ quarante lieues, et jusqu'au rocher de Felou, qui coupe entièrement la rivière. L'eau tombe de ce rocher de la hauteur de quarante toises, et fait un bruit épouvantable ; c'est ce que nous appelons les cataractes de Felou, où se termine le royaume de Galam.

Le titre du roi de Galam est *Touka*, auquel on ajoute le nom de famille. Le gouvernement est une espèce de monarchie tempérée par l'autorité des grands : la couronne est élective. L'élection, paisible ou amenée par des révolutions qui sont assez fréquentes, se fait par les principaux seigneurs du pays, qui sont autant de petits rois : lorsqu'ils ont pu parvenir au gouvernement d'un village, on les nomme *siboyez*. Le roi est toujours pris dans la famille régnante, mais exclusivement du côté des femmes : cet usage est presque général dans cette partie de l'Afrique.

Les habitans naturels du pays et des contrées voisines s'appellent *Serracolets*. Leur religion est celle de Mahomet ; dans les principaux villages ils ont des mosquées.

Ces peuples sont d'un caractère inquiet et turbulent : l'autorité du roi est souvent méconnue ; sa puissance passe en d'autres mains s'il n'a pas le courage et l'adresse de la faire respecter. Il doit s'attacher surtout à mériter l'amour et la confiance de ses sujets : c'est là sa plus grande politique , son étude et ses soins de chaque jour. Les rois dépossédés sont réduits à la condition d'hommes privés.

Les Serracolets forment plusieurs États indépendans ou tributaires les uns des autres. On assure que le roi de Galam est lui-même tributaire du royaume de Kassou , plus à l'est , et dont j'aurai occasion de parler.

Les directeurs qui avaient précédé M. Brue , avaient eu le dessein d'élever un fort à Galam , et d'y établir un comptoir pour y faire le commerce sans interruption : tous avaient porté leurs regards sur les mines d'or de l'intérieur ; mais la réussite du grand projet qui devait nous en rendre maîtres , était réservée à M. Brue.

Au mois de juillet 1698 , ce directeur se rendit lui-même à Galam ; il éprouva quelques obstacles ; il eut le courage de les vaincre et la gloire de poser les premiers fondemens de la puissance française vers la source du Sénégal.

L'emplacement du fort fut tracé au village de Dramanet , sur une petite élévation. Cette situation présentait de grands avantages. Ce village renfermait une population nombreuse : les principaux habitans sont encore aujourd'hui maraboux , commerçans , et de meilleure foi que les autres nègres. Plusieurs autres villages assez considérables , et de même habités par des maraboux , sont placés le long de la rivière jusqu'aux cataractes de Felou. On en voit d'autres dans les terres , assez rapprochés , et qui présentent l'aspect d'un peuple industrieux , sage , cultivateur et marchand. Tous ces villages ont pour capitale la ville de *Conjour* , grande , forte et bien bâtie : leur réunion forme une république de maraboux , que la force et la vertu des gris-gris rendent redoutable à leurs voisins. Ils sont situés sur la rive gauche de la rivière : le côté droit , quoique très-beau ,

très-beau, est désert; il est couvert de lataniers et d'arbres épineux : personne n'ose s'y établir et s'exposer aux courses des Maures, qui ne manqueroient pas de piller les maisons et d'enlever les habitans. Le Sénégal, large, profond et rapide, est une barrière qu'ils ne peuvent franchir; il garantit la partie méridionale et la met en sûreté.

L'officier chargé de conduire les travaux du fort, qui fut appelé *Saint-Joseph*, changea, de son autorité privée, le lieu de l'emplacement; il le mit si près de la rivière, qu'il fut emporté, en 1701, par les grosses eaux. Cet événement fut sensible à M. Brue; il s'empessa d'y remédier, et le fit rebâtir à la hâte sur un terrain plus élevé.

Cette construction provisoire ne présentait aucune garantie : les employés et les marchandises étaient sous la sauve-garde des habitans, hommes perfides, cruels et prompts à se soulever.

M. Brue partit pour France au mois d'avril 1702; dès-lors les nègres, maraboux et autres se crurent dégagés de leurs engagements; ils prirent les armes et se portèrent sur l'établissement français. Les commis se défendirent vigoureusement et tuèrent bien du monde; mais rien ne fut capable de rebuter les nègres, qui, malgré leurs pertes, s'avançaient toujours vers le fort. Ils ne tuèrent ni ne blessèrent aucun Français; mais toujours sous les armes, ceux-ci ne pouvaient plus soutenir les fatigues d'un siège, et d'ailleurs ils manquaient de munitions de guerre et de vivres. Dans cette position critique, ils firent des propositions aux assiégeans, qui ne voulurent rien écouter; enfin, pour échapper à une mort certaine, les Français s'embarquèrent pendant la nuit, dans des bateaux qui étaient mouillés sous le fort. Ils prirent avec eux des armes, des munitions, le peu de vivres qui restait, tout ce qu'ils avaient de précieux dans les magasins, et s'éloignèrent du théâtre de la guerre en mettant le feu aux cases et aux magasins, afin d'ôter aux assiégeans le plaisir de piller les marchandises. C'est ainsi que le fort de Dramanet fut livré aux flammes et aux nègres soulevés, le 23 décembre 1702. Le commerce de ce riche pays fut totalement interrompu pendant cinq ou six ans.

Les Français furent poursuivis sur la rivière; mais ils manœuvrèrent si bien, qu'ils échappèrent heureusement, et ne reçurent aucun dommage de la fureur des nègres : ils se reposèrent sur les terres de Siratick, et dépêchèrent un exprès à l'île Saint-Louis pour instruire M. Lemaître, alors directeur-général, du malheur qui leur était arrivé.

Lemaître et de Lacourbe qui lui succéda, n'eurent aucun moyen de réparer cette perte. Mustellier, qui les remplaça, mourut à Tuabo, sur la route de Galam. Richebourg, qui ne vécut que vingt mois à l'île Saint-Louis, fut plus heureux. Il établit, pendant sa courte administration, un comptoir fortifié, non à Dramanet, mais à Tombaboukané ou Makané, qui est à une lieue plus bas. Sa situation est agréable; l'air y est bon, et le mouillage est sûr. Les bâtimens sous la protection du fort n'avaient rien à craindre. Si les Français avaient quelque chose à appréhender du naturel changeant et perfide des nègres serracolets, ils avaient aussi moins de mesures à garder avec eux, et plus de moyens de les contenir que les Mandingues maraboux, qui forment une espèce de république, et qui sont bien plus puissans que les Serracolets. Le fort fut placé par les 12^d. 28^m. de longitude, et 14^d. 38^m. 10'. de latitude.

M. Brue revint au Sénégal au mois d'août 1714; il fit achever le fort Saint-Joseph, au village de Tombaboukané, et travailler en même tems à celui de Saint-Pierre, au village de Kainoura, sur la rivière de Féléme. Il n'eut rien de plus à cœur que d'établir puissamment le commerce de Galam, dont il connaissait l'importance.

Les Serracolets cependant se sont portés quelquefois à des excès contre les employés et le fort de Tombaboukané; quelquefois aussi ils ont eu à se repentir de leurs violences. En 1722, ils assassinèrent un commis qui venait de la traite. Charpentier, commandant du fort, brûla le village, mit en fuite tous les nègres qui avaient pris les armes, en tua beaucoup et fit un grand nombre d'esclaves qui furent conduits à l'île Saint-Louis. Cet acte de fermeté et de courage mit l'épouvante et la terreur dans tout le pays. Le roi de Galam et ses sujets demandèrent grace. Ils envoyèrent pour l'obtenir, et comme médiateurs, les maraboux de Dramanet, suivis des

principaux marchands nègres, amis des Français. Charpentier se fit prier long-tems; il se rendit enfin aux pressantes sollicitations des médiateurs. Le roi de Galam demanda pardon; il promit, pour lui et ses sujets, soumission et obéissance à la nation française. A ces conditions la paix fut jurée avec les cérémonies ordinaires, et publiée aux acclamations de tous les nègres. Ce traité fut religieusement observé pendant quelques années: dans la suite, il fut oublié et rompu avec éclat. Ces ruptures sont fréquentes; mais j'ai observé et je dois dire qu'elles sont le plus souvent provoquées par nos imprudences, nos vexations partielles ou générales, quelquefois par un excès de confiance, presque toujours par une ambition sordide et hors de mesure.

M. Brue eut sous ses ordres deux hommes recommandables par leur zèle, leurs connaissances et leur attachement aux intérêts de la France. Tous deux ont résidé à Galam, et donné sur ces contrées des renseignemens très-utiles. Le premier fut un frère de l'ordre des Augustins, nommé Apollinaire, chirurgien de profession, qui avait fait plusieurs voyages au Sénégal en cette qualité avant de se faire religieux, et qui les avait repris après sa profession. C'était un homme d'esprit, sage et de bonnes mœurs; il s'acquitta avec intelligence et distinction de tous les emplois qui lui furent confiés. Le second fut M. Compagnon. Cet homme, né avec une âme ardente et beaucoup d'esprit, savait affronter tous les dangers. Il parcourut le royaume de Bambouk, et donna sur ce vaste et riche état, des documens précieux dont j'aurai occasion de parler.

L'emplacement du fort à Tombaboukané n'eut pas l'approbation de tous les directeurs; quelques-uns s'opposèrent à ce qu'il fût transporté à l'île de *Caigneux*, où M. Brue avait le projet de le placer; d'autres voulaient le porter près de *Sangalon*, village situé à l'embouchure de la rivière de Féléme. Pendant qu'on délibérait sur les points qu'on devait fortifier, M. Brue prit soin des forts déjà établis, et fit fleurir le commerce. Il resta en Afrique, chargé de la direction des affaires, jusqu'au mois de juin 1720. Il repârut de tems à autre à l'île Saint-Louis, toutes les fois enfin que sa présence devint nécessaire, notamment en 1723.

Son absence cependant porta quelques préjudices à nos postes avancés ; ils furent négligés , et ce ne fut qu'en 1730 que la compagnie française s'occupa de nouveau des moyens de les faire prospérer. Elle envoya reconnaître leur position. L'artiste chargé de cette mission revint en France , et sur le compte qu'il en rendit , il fut envoyé de nouveau à Galam , en qualité de commandant du fort de Tombaboukané. Il abusa des pouvoirs qui lui furent confiés ; il souleva les nègres contre son administration , et dans une rixe qu'il avait provoquée , ils le massacrèrent avec tout le poste. Son imprudence lui coûta la vie : elle fit cesser toute communication avec Galam.

David, directeur-général, s'occupait cependant de la rétablir. Il passa en France en 1741, et décida la compagnie à suivre les projets qu'elle avait formés sur l'intérieur de sa concession. Il fut chargé de visiter lui-même les établissemens et de les mettre en état. Il se rendit à Galam ; il fit bâtir une maison près du fort de Tombaboukané, et donna des ordres pour la restauration des forts.

David revint à l'île Saint-Louis. Il laissa pour directeur à Galam, M. de Labrue, et le chargea de l'exécution de ses plans.

La guerre survint en 1744. David fut envoyé à l'Ile-de-France, et de Labrue, de la direction de Galam, passa à celle du chef-lieu. Ansenac, qui le remplaça dans le commandement du fort Saint-Joseph, ne perdit pas de vue les projets de la compagnie sur l'exploitation des mines ; il entretint le mieux qu'il put les établissemens formés, et fit passer à Paris des minerais qui furent trouvés très-riches.

La compagnie faisait des préparatifs et des efforts pour s'assurer l'exploitation des mines ; mais ses projets ne purent pas s'exécuter : les Anglais prirent l'île Saint-Louis en 1758.

Ils envoyèrent à Galam en 1759. L'homme qui devait y résider, y mourut de maladie ; ils renoncèrent dès-lors à toute expédition ultérieure. Il paraît que, pendant qu'ils ont possédé le Sénégal, c'est-à-dire, depuis 1758 jusqu'en 1779, ils n'ont pas osé s'exposer de nouveau, ou qu'ils n'ont pas mis assez d'importance à cet objet pour daigner s'en occuper.

J'ai fait reconnaître tous ces établissemens en 1785 et 1786 ; ils

sont tombés absolument en ruine. C'est un peu la faute des Anglais ; je leur sais mauvais gré de ne pas les avoir entretenus. Rubault mon voyageur logea dans la maison bâtie par M. David, et la fit réparer.

Les Français avaient un double projet en s'établissant à Galam : l'exploitation des mines et le commerce. Celui que nous y faisons annuellement et pendant la foire, qui dure environ quinze jours, nous procure de l'or, du morfil, du riz, du mil, du blé de Turquie et près de mille nègres ; il est reconnu qu'un comptoir permanent porterait la traite à plus du double. Nous donnons en échange des guinées, des toiles, des armes blanches et à feu, de la verroterie, de la clincaillerie, du papier et du sel.

Le maître ou seigneur du village, sur l'avis de trois ou quatre des principaux marchands, fixe le prix des marchandises ; il taxe la valeur de tous les objets, et tous les marchands suivent cette taxe sans contestation.

On trouve à Galam du cristal de roche, des pierres transparentes, du fer, du marbre de plusieurs espèces, et beaucoup de salpêtre. Le pays est riche en bois de couleur ; il fournit des gommes et *du beurre végétal*, connu à l'île Saint-Louis sous la dénomination de *beurre de Galam*.

L'arbre *Shéa*, qui produit ce beurre, croît naturellement dans les bois : le pays en est couvert. Il ressemble beaucoup au chêne américain, et son fruit à l'olive d'Espagne. Le noyau de ce fruit est enveloppé d'une pulpe douce que recouvre une mince écorce verte. On le fait sécher au soleil et bouillir dans l'eau : le beurre qui en provient, est d'autant plus estimé, qu'il peut se conserver plusieurs années sans sel ; qu'il est plus ferme, plus blanc et d'un meilleur goût que nos meilleurs beurres. On s'en sert aux mêmes usages, et les Africains lui attribuent de plus la vertu de guérir radicalement toutes les douleurs de rhumatisme ; ils s'en frottent les membres pour les tenir plus souples, et les femmes élégantes en font une pommade pour les cheveux.

Partout on trouve des dattiers qui donnent un excellent fruit. J'ai dit qu'on n'en voyait point dans les environs de l'île Saint-Louis ; mais plus on avance vers l'est, plus on en découvre.

Le pays est abondant en tout ce qui est nécessaire à la vie. Le mil, le riz et les autres grains y viennent en perfection ; les bestiaux de toute espèce y sont très-communs ; les moutons sont excellens, et leur laine est superbe ; la volaille et le poisson y sont presque pour rien : il n'y manque que du sel. Cet article est rare et très-cher, parce qu'il vient de loin.

Au dessus des cataractes de Felou, on en trouve d'autres, à la distance d'environ quarante lieues, plus hautes et moins accessibles, nommées *Govina*. Dans cette partie, le Sénégal se trouve comme pressé entre deux montagnes. Le canal cependant est assez large, mais il est rempli de rocs, au travers desquels il semble que l'eau se soit ouvert un passage en chariant toute la terre qui les environne : elle coule ainsi rapidement par cent boyaux, dont aucun ne paraît navigable.

Cependant les cataractes de Felou et de Govina ne sont point un obstacle insurmontable à notre commerce. Les habitans ne manquent ni de bœufs, ni de chameaux, ni de chevaux, ni d'ânes pour le transport des marchandises ; de sorte que, si ces régions étaient une fois bien connues et le séjour assuré par de bons établissemens, on pourrait les parcourir sans difficulté, et faire transporter tous les articles de traite dont on aurait besoin.

Le royaume de Kassou commence à la moitié du chemin des cataractes de Felou à celles de Govina. Le roi prend le titre de *Sagedora*, auquel il ajoute son nom de famille. Celle de *Demba-Sego-Jalla* possède la couronne depuis long-tems ; elle est héréditaire, et passe de droit au fils aîné de la sœur du roi. Le pouvoir du souverain est absolu, sa religion est mahométane ; mais une grande partie de ses sujets sont payens. Ce prince fait sa résidence ordinaire à *Kouniakary*, dans l'intérieur des terres. Cette ville, assez considérable, est placée dans un vallon fertile, environné de montagnes, et arrosé par la rivière de *Kricko*, qui va se perdre dans le Sénégal.

Il avait autrefois une autre demeure : on croit même qu'il la conserve encore, au village de *Gumel*, dans une péninsule formée par deux rivières au nord du Sénégal. Ces deux rivières, après

un cours de près de soixante lieues, vont se perdre dans un grand lac de même nom que ce royaume. La plus méridionale, qui forme la péninsule de Kassou, se nomme la Rivière-Noire, de la couleur sombre de ses eaux; l'autre, qui est au nord, porte le nom de Rivière-Blanche, parce que la terre blanchâtre et glaireuse sur laquelle elle passe, lui fait prendre cette couleur.

Le royaume de Kassou est très-étendu : sa population est nombreuse; ses terres sont fertiles et bien cultivées; les habitans font le commerce, sont riches en bétail et en grains. Ils mangent sans répugnance et même avec plaisir, les rats, les tanpes, les écureuils, les serpens et les sauterelles. Les œufs sont défendus aux femmes; elles n'ont pas le droit d'en manger; ils sont réservés pour les hommes, qui les aiment et s'en accommodent fort bien.

Le roi passe pour un prince puissant, respecté de ses voisins et de ses sujets; il peut, quand il le veut, et au premier signal, lever une armée de quarante mille hommes. On dit que Galam et quelques autres royaumes voisins étaient ses tributaires. On prétend même que les habitans de Kassou étaient Foules dans leur origine, et que le roi possédait anciennement tout le pays qui forme aujourd'hui les États du Siratick. On trouve dans cet État, des mines d'or, d'argent, de cuivre et de fer; elles sont si riches, que le métal paraît presque sur la surface. On y trouve aussi du marbre de plusieurs couleurs et du granit blanc.

Le pays est arrosé par plusieurs rivières; il est couvert de grands et beaux villages. Les principaux sont *Gumel*, *Liesie*, *Madina*, *Jumbo*, *Soulo* et *Kouniakary*. Il est placé dans le centre de plusieurs grands États, avec lesquels il est souvent en guerre. *Gedumah* et *Ludamar* appartiennent aux Maures; *Galam*, *Bambouk*, *Kaarta* et *Bambara* sont sous la domination des nègres. Ceux que nous achetons à Galam, sont presque tous Bambaras. Ils sont forts, robustes, dociles et bons travailleurs. Les habitans ont la réputation d'aimer les voyages, d'être plus habiles et plus ardens dans le commerce, que les autres nègres, s'il faut les en croire. Ils vont jusqu'au royaume de Tombut et dans la capitale, où ils assurent que les Maures de la côte de Barbarie, qu'on y

regarde comme des blancs, ont un grand commerce établi de tout tems.

Tous les ans, en effet, il part des caravanes de Maroc, de Tunis et de Tripoli pour Tombut. Elles sont composées, pour l'ordinaire, de plusieurs hommes bien armés et en état de ne rien craindre ni des hommes ni des bêtes sauvages qui vivent dans les déserts. Ils ont des chevaux et des chameaux pour le transport de leurs marchandises : ils sont cinquante jours en route, dont dix au moins sont donnés au repos, dans les lieux où l'eau et le fourrage leur offrent des ressources pour se rafraîchir. Ils portent aux nègres de Tombut à peu près les mêmes marchandises que nous portons aux nègres de Galam. Ils en exportent des dattes, du séné, des plumes d'autruche, plus de mille marcs d'or, du morfil, et huit cents ou mille esclaves. En moins de cinq mois ils font des profits immenses, et sur des marchandises que nous nous procurons à meilleur compte qu'eux : nos profits seraient donc plus considérables.

Les marchands mandingues et ceux de Kassou s'accordent dans leurs rapports sur ce voyage. Ils disent qu'ils le font tous les ans, et qu'ils ne sont en route que trente-deux jours, à partir des cataractes de Felou ; ce qui donne, à raison de dix lieues par jour, trois cent vingt lieues de distance du point du départ. Ils en tracent la route de la manière suivante :

De Caignon	à Jaga	5 jours de marche.
De Jaga	à Baiogné	1
De Baiogné	à Congourou	1
De Congourou	à Sabaa	1
De Sabaa	à Boramaja	2
De Boramaja	à Goury	1
De Goury	à Galama	1
De Galama	à Timbi	15

et de Timbi, en quittant les bords de la rivière pour se diriger à l'est-sud-est, cinq jours jusqu'à Tombut.

Je ne garantis ni le rapport ni l'itinéraire des nègres : c'est un fait à vérifier, et je n'en renouvelle l'indication que sous ce point de vue. La rivière dont ils parlent, et dont ils disent qu'il faut
quitter

quitter les bords à Timbi, est positivement le Niger, qui, à partir de sa source, se dirige vers l'est. Il est bien important de ne pas le confondre avec le Sénégal, dont la direction est à l'ouest. Tombut est dans les terres, à cinq journées de marche du Niger.

Le pays produit beaucoup d'or : partout on trouve des mines de ce métal et très-abondantes : les nègres qui se rendent à Tombut, y portent de grandes quantités d'or. Cette ville, déjà très-riche par elle-même, devient encore plus considérable par le commerce qui s'y fait de toutes les parties de l'Afrique. Les terres sont grasses, fertiles et bien cultivées : elles fournissent abondamment à tous les besoins de la vie ; elles sont couvertes de nombreux troupeaux, de bestiaux de toute espèce. Rien ne manque que le sel, qu'il faut se procurer d'assez loin, et acheter fort cher. Les marchands nègres ou maures sont en possession exclusive de ce commerce, qui leur donne de grands bénéfices.

Lorsque je fis faire mon voyage à Galam par terre, il entra dans mes vues d'envoyer à Tombut, et pour cela j'étais décidé à confier un de mes employés aux nègres qui s'y rendent tous les ans ; de faire avec eux des conditions tellement avantageuses, qu'ils eussent intérêt de le protéger, de le garantir de toute insulte, et de le ramener avec eux. Je n'ai pas eu le tems d'exécuter ce projet ; mais, je n'en doute pas, il se réalisera un jour. C'est le seul moyen de connaître parfaitement cette grande ville ; car les relations pompeuses qu'on en a faites, ne présentent que des conjectures ; c'est le seul moyen de pénétrer dans l'intérieur, de nous procurer les connaissances qui nous manquent, et que nous désirons depuis si longtemps. C'est le seul moyen enfin d'agrandir la sphère de nos relations commerciales et politiques dans cette partie du monde.



 CHAPITRE XXIV.

Royaume de Bambouk. Mines d'or. Projets d'exploitation.

LE royaume de Bambouk est une grande contrée, célèbre par ses mines d'or. Les Maures vont le chercher sur les lieux : les Français et les Anglais le reçoivent des nègres mandingues, qui le leur apportent à Galam, à Gambie.

Ce royaume est borné, au nord, par celui de Galam; au nord-est, par le Kajaaga; à l'est, par la rivière du Sénégal; au sud, par les districts de Kullo et de Konkadou; à l'ouest, par le Satadou, et au nord-ouest par le royaume de Bondou.

On s'est trompé en disant que le pays de Bambouk n'était gouverné par aucun roi; il a ses souverains comme les autres royaumes voisins : chaque village a son chef, qui en est le maître. Vers la rivière de Féléme, ces chefs se nomment *Farims*, avec l'addition du lieu de leur résidence; dans l'intérieur du pays, ils s'appellent *Elemanni* : plus loin ils portent peut-être d'autres noms que nous ignorons.

Tous ces chefs sont indépendans les uns des autres; mais ils reconnaissent le chef suprême du royaume. Ils sont obligés de se réunir pour la défense du pays, lorsqu'il est attaqué dans le corps ou dans les membres. Le royaume est électif comme celui de Galam : la religion est la même.

Les Mandingues se sont encore emparés de cet État. Les naturels du pays, appelés *Malincops*, les ont reçus, et se sont alliés avec eux, de manière qu'ils ne font plus qu'une même nation, dans laquelle la religion, les mœurs et les coutumes des Mandingues règnent si absolument, qu'on ne reconnaît presque plus aucun vestige des mœurs et des coutumes des anciens et naturels habitans.

Le pays de Manding, d'où est sortie cette colonie, est au sud de celui de Bambouk. Sa population est si considérable, que les habitans sont en état et même obligés d'envoyer des colonies qui vont

s'établir dans divers lieux de l'Afrique, et surtout dans ceux où l'on peut faire le commerce, pour lequel ils ont des dispositions naturelles et de l'intelligence. Les chefs des cantons ou villages s'appellent *Mansa*, mot qui signifie roi. Le pouvoir de l'État est placé dans l'assemblée de tous ces chefs. Je crois l'avoir dit ailleurs : son gouvernement est une espèce de république ou plutôt une oligarchie.

Nous ne connaissons point de pays plus riche en mines d'or, que le pays de Bambouk. Les épreuves qui en ont été faites, prouvent que leur richesse surpasse de beaucoup celles du Brésil et du Pérou, sans compter que, par la nature du sol, dix hommes extrairaient plus d'or à Bambouk, que cent dans les plus riches mines de l'Espagne et du Portugal.

Le pays en est rempli. On trouve l'or presque partout; mais la plus riche de toutes les mines connues est au centre du royaume, entre les villages de *Kelimani* et *Natacou*, à trente lieues ou environ à l'est de la rivière de Féléme, et à quarante lieues de l'ancien fort Saint-Pierre, situé à Kainoura, sur la même rivière. Elle est d'une abondance surprenante, et l'or en est très-pur.

Le pays est coupé de montagnes hautes, nues et stériles. Les habitans n'ayant de moyens d'exister que ceux qu'ils se procurent avec leur or, sont obligés de travailler aux mines avec application; mais il faut qu'ils en aient obtenu la permission des chefs de leurs villages, qui ne l'accordent que pour un certain tems, et à condition qu'ils se retiendront non-seulement la moitié du produit, mais encore toutes les parties qui passent une certaine grosseur déterminée par eux.

Les nègres de Bambouk n'ont aucune notion des différentes espèces de terre, ni la moindre règle pour distinguer celle qui produit de l'or. Ils savent, en général, que leur pays en contient beaucoup, et que plus le sol est stérile, plus il en produit. Ils grattent la terre indifféremment dans toutes sortes de lieux, et quand le hasard leur fait rencontrer une certaine quantité de métal, ils continuent de travailler dans le même endroit, jusqu'à ce qu'ils le voient diminuer. Alors ils se portent d'un autre côté. Ils sont persuadés que l'or est

un être malin qui se plaît à tourmenter ceux qui l'aiment, et que par cette raison il change souvent de place.

Si la mine est fort riche, et que sans beaucoup de travail ils soient satisfaits du produit, ils s'y arrêtent, et creusent quelquefois jusqu'à six, sept ou huit pieds de profondeur; mais ils ne vont pas plus loin : ils ignorent absolument l'art de faire des échelles, et n'ont pas assez d'industrie pour soutenir la terre et se garantir des éboulemens.

De cette manière, ils ne parviennent jamais aux principales veines. Les rameaux en sont si riches et l'or en est si pur, qu'on n'y trouve aucun mélange de marcassites ni d'autres substances minérales. Il n'a pas besoin d'être fondu, et tel qu'il sort de la mine il peut être mis en œuvre.

Quand les paillettes sont entourées de terre, les nègres se contentent de mettre cette terre dans un vase plein d'eau, pour en faire sortir les parties terreuses, qui laissent au fond du vase l'or en poudre, et quelquefois en assez gros grains.

On conçoit qu'avec une si faible industrie, non-seulement ils ne tirent qu'une faible partie de l'or qui est dans la mine, mais qu'ils ne recueillent même qu'imparfaitement celui qu'ils ont extrait; car ils ne s'attachent qu'aux parties sensibles qui demeurent au fond du vase, tandis qu'il en sort avec l'eau et la terre une infinité de particules très-précieuses.

Outre l'or, dont la nature est si prodigue dans la contrée de Bambouk, on trouve dans quantité d'endroits des pierres bleues qu'on regarde comme des signes certains d'autres mines précieuses. On en a découvert de cuivre, d'argent, de plomb, de fer et d'étain. On y trouve encore d'excellentes pierres d'aimant et du salpêtre.

A l'égard du fer, on en trouve à Bambouk comme dans les autres États voisins. Les mines en sont abondantes et d'une excellente qualité. Les nègres en font des pots et des marmites, sans autre secours que le feu et le marteau; aussi n'achètent-ils pas notre fer à moins qu'il ne soit travaillé.

Ils sont parvenus à faire de la poudre à canon, dont ils se servent

à défaut de la nôtre, qui conserve toujours chez eux une certaine valeur en raison de sa supériorité.

Presque tous les commandans du fort de Galam ont fait des tentatives pour se procurer une connaissance parfaite du royaume de Bambouk et des mines d'or qu'il renferme. En 1716, M. Compagnon, maître maçon, entrepreneur de bâtimens à Paris, osa risquer de faire ce périlleux voyage. Il s'introduisit avec beaucoup de peine; mais il surmonta toutes les difficultés. Il y séjourna près de dix-huit mois, parcourut le pays en tout sens, visita toutes les mines, et le compte qu'il en rendit, fut on ne peut pas plus satisfaisant. Il parvint à se concilier l'attachement, la confiance et le respect de tous les habitans; il se promenait paisiblement sur toutes les mines, prenait la terre qu'il voulait, et la faisait passer à l'île Saint-Louis. Il donne, dans son journal, l'indication des principales mines qu'il découvrit. Elles sont placées à *Fourquaronne*, à *Sambanoura*, à *Segalla*, à *Guinquifarama*, à *Niausabana*, à *Tambaaoura* et *Netteco*, à *Naye*, à *Tomané Niacanel*. Il découvrit encore des roches, des marcassites et de la terre dorée dont les nègres font leurs pipes. Tel est le catalogue des mines connues jusqu'en 1720. On a fait de nouvelles découvertes, et, comme je l'ai déjà dit, les mines de *Kelimani* et *Natacou*, sur lesquelles Ansenac, commandant du fort Saint-Joseph, se transporta en 1756, sont les plus riches et les plus précieuses du pays.

Le voyage de Compagnon fut utile et parfaitement heureux. Il revint en France, et mourut à Paris dans le sein de sa famille.

On a présenté plusieurs projets pour former des établissemens dans ce royaume. De tous ceux dont j'ai connaissance, aucun ne me paraît admissible. L'un veut faire la conquête de ce vaste pays, et ne demande pour cela que douze cents hommes, sans réfléchir que l'armée la plus nombreuse, supposée même arrivée heureusement sur les lieux, et n'éprouvant aucune résistance de la part des naturels, ce qui n'est pas vraisemblable, serait détruite en peu de tems par les privations qu'elle éprouverait, et par l'ardeur du climat. On ne conduit pas une armée comme un comptoir. Celui-ci peut surmonter les difficultés avec quelques précautions; l'autre en exige

de trop étendues pour qu'on puisse prévoir tous les besoins, tous les dangers, et s'en garantir dans un pays comme l'Afrique. Le second projet est de construire un fort de bois mobile, et portable à volonté, afin de parcourir en sûreté, et sous la protection de cette machine ambulante, toutes les mines du pays.

Je regarde ces deux projets comme de méchants rêves : ils sont impraticables. Voici le mien ; je le crois plus simple, moins dispendieux et d'une facile exécution. Établissons modestement un comptoir à Galam ; rétablissons les forts Saint-Joseph sur le Sénégal, et Saint-Pierre sur la rivière de Féléme : nous sommes désirés dans ces contrées, et nous y serons reçus à bras ouverts. Là nous commercerons paisiblement avec les habitans du pays, et nous ferons sur eux des bénéfices immenses ; nous fonderons des colonies puissantes, et dont les forces réunies nous rendront à jamais paisibles possesseurs de cette partie de l'Afrique. Nous changerons les mœurs des habitans du pays ; nous les civiliserons, nous en ferons des hommes et des hommes heureux. Voilà les premiers avantages que nous devons considérer, et nous y arrêter pour le moment.

Dans cette position, nous profiterons des moindres circonstances et de toutes celles qui se présenteront pour pousser nos établissemens plus loin, et perfectionner l'exploitation des mines d'or. Je ne tenterais pas de les enlever aux propriétaires ni de priver ceux-ci de l'exploitation ; je me bornerais à la diriger, et cela par deux considérations bien puissantes : la première, que je ne voudrais nulle part donner l'exemple de l'injustice ; et la seconde, que nos bénéfices seraient plus considérables en recevant cet or par des échanges, que si nous étions chargés des frais d'exploitation.

Cependant, pour être plus à portée de veiller de près à l'extraction de cet or, et nous en assurer exclusivement toutes les parties après être convenu des échanges, je proposerais aux propriétaires de faire bâtir des magasins pour les garantir des incursions de leurs voisins, et mettre en sûreté les ouvriers : j'aurais grand soin de faire élever ces bâtimens dans des positions avantageuses, et de les construire de manière à ce qu'ils fussent en état de repousser, au besoin, toute entreprise qui pourrait nous nuire. J'obtiendrais cette faculté sans

nul obstacle, et je n'aurais pas la folle manie de bâtir ces espèces de forts partout où je découvrirais de l'or; je m'attacherais aux mines les plus riches, et je me fixerais près d'elles.

En même tems que nous ferions d'immenses bénéfices, la renommée porterait au loin notre réputation de sagesse et de justice. On viendrait nous visiter de toutes parts, nous inviter et nous faire des ouvertures dont nous profiterions pour étendre nos connaissances et augmenter nos richesses. Tous les chemins nous seraient ouverts, et, sans avoir paru le desirer, on nous faciliterait l'exécution de tous nos projets.

C'est ainsi que nous nous rendrions maîtres des mines d'or et de tout le commerce; c'est ainsi que nous arriverions à Tombut, plus loin encore, et que nous parviendrions à réaliser le grand voyage de l'intérieur, dont j'ai donné l'idée.

Mais, je le répète, le succès de cette entreprise dépend de l'homme qui en sera chargé, de son intelligence, de sa prudence et de sa fermeté; c'est l'ouvrage d'une volonté unique, d'un accord parfait, du tems et de la persévérance.

Les dépenses ne doivent point effrayer; il faut les prendre sur les bénéfices du commerce, sans jamais les excéder, et sans toucher aux capitaux, dont les intérêts même doivent être assurés.



CHAPITRE XXV.

Observations générales sur les peuplades d'Afrique. Ce qu'elles ont acquis ou perdu par leurs rapports et leurs liaisons avec les Européens.

J'AI parcouru tous les points connus par nous sur la côte occidentale d'Afrique; j'ai visité tous les peuples qui habitent cet immense territoire; je les ai peints aussi fidèlement qu'il m'a été possible. Mais en traçant ce tableau, je n'ai pas voulu satisfaire une oisive curiosité; j'ai désiré qu'il servît à notre instruction. Je vais en rapprocher les traits les plus saillans, pour faire mieux ressortir les observations morales qui en ont résulté pour moi.

Tous ces pays sont habités par des Maures ou des hommes d'une couleur noire plus ou moins foncée, que l'on appelle nègres.

Les Maures qui occupent le désert de Sahara, la rive droite du Sénégal et plusieurs États dans l'intérieur, vis-à-vis ceux des nègres, se sont rarement établis au midi des grands fleuves, et plus rarement encore les Maures et les nègres se sont confondus et naturalisés sur le même sol. Cependant cette réunion n'est pas sans exemple, et j'en ai cité plusieurs.

On ne connaît point de race plus perfide et plus cruelle que celle des Maures. Ils ne possèdent aucune vertu des Arabes; ils en ont tous les vices. Ils oppriment les nègres, et se font un devoir religieux de persécuter les étrangers. Les nègres, au contraire, sont naturellement bons, humains et hospitaliers.

Ceux qui habitent le Sénégal et les environs sont des hommes grands, nerveux, dessinés dans de justes proportions. Ardents, courageux, infatigables, d'un port et d'une contenance nobles, leur ame est sensible et reconnaissante. On ne connaît nulle part de domestiques plus attentifs et d'un attachement plus sincère. Sobres, actifs et intelligens, ils sont propres à tous les arts, à tous les métiers; mais, je l'ai déjà dit, ils ne sont pas bons cultivateurs.

Leur

Leur corps ne peut s'accoutumer à se courber, à s'incliner vers la terre, même pour la cultiver.

Les femmes sont, dans cette contrée, presque toutes belles, douces, modestes, tendres et fidelles. Il y a dans leurs regards un certain air d'innocence, et dans leur langage une timidité qui ajoute à leurs charmes. Elles ont un penchant invincible pour l'amour et la volupté : elles expriment ce sentiment et ce besoin avec un accent, un son de voix dont il semble que leurs organes seuls peuvent rendre la mollesse. Elles ont la peau d'un noir d'ébène : leur physionomie est on ne peut pas plus agréable ; leur nez est bien fait, et le plus souvent aquilain ; elles ont les yeux bien fendus, les lèvres minces et vermeilles, les plus belles dents du monde ; leurs formes sont élégantes ; elles réunissent enfin toutes les perfections qui composent la beauté.

A Gorée, les hommes et les femmes sont encore très-beaux ; mais on distingue surtout les mulâtres des deux sexes, qui descendent presque tous de Français ; ils en ont les graces et la vivacité. Les hommes sont instruits, honnêtes ; ils ont du goût, du jugement et de l'esprit. Les femmes sont belles, aimables, douces et fidelles. Elles s'habillent quelquefois, ainsi que les hommes, à la française ; mais les uns et les autres s'en tiennent le plus souvent aux costumes du pays, qu'ils portent toujours avec art et coquetterie. Ces bons insulaires ont le cœur disposé à l'amour ; ils aiment la danse et les fêtes. On trouve aussi à Gorée des plaisirs plus vifs et plus de gaieté que dans aucun autre endroit de la côte d'Afrique.

Ces deux colonies, l'île Saint-Louis et Gorée, doivent aux Européens la civilisation, l'aisance et la prospérité dont elles jouissent. Heureux habitans ! faites un pas vers la culture, occupez-vous de cet art utile, le premier de tous ; devenez propriétaires, et rien ne manquera à votre bonheur.

Au sud et à l'est du Sénégal les Africains dégénèrent d'une manière sensible. La couleur n'est plus la même ; ils sont olivâtres. Les corps sont encore robustes, mais ramassés dans leurs proportions ; leurs membres sont roides ; les traits du visage, grossièrement écartés, leur ôtent toute physionomie. Les figures qu'ils s'impriment sur

le front et sur les joues ajoutent encore à cette laideur naturelle. Ils sont employés avec succès à tous les travaux qui demandent de la force ; mais ils manquent d'intelligence. En général, ils sont gauches et même ineptes pour le service intérieur de la domesticité. On remarque cependant de l'adresse et de l'activité dans ceux qui se livrent au commerce. Les autres vivent dans l'oisiveté et la misère. Plusieurs nations sont entièrement sauvages et féroces.

Parmi eux, les femmes sont laides et sales, sans pudeur et sans retenue. Pour les mœurs et les sentimens, elles sont aux femmes du Sénégal, ce qu'est l'ignorance la plus barbare à une éducation distinguée. Leur vivacité ressemble à la colère.

Le contraste entre les habitudes de ces peuples et celles des insulaires dont je viens de parler, est aussi marqué que celui qui nous frappe lorsque nous considérons un blanc et un noir. Les premiers, loin des Européens, sont restés dans l'état de nature, pauvres, méfians, pervers et malheureux. Les autres, devenus véritablement hommes par nos rapports avec eux, ont senti le prix des devoirs sociaux et de l'industrie ; ils se sont élevés progressivement au premier rang de l'humanité.

Quoi qu'on en dise, ces peuples habitent un pays généralement sain, surtout l'intérieur. Pour le Sénégal, Gorée et Gambie, et presque toute la côte jusqu'à Serre-Lionne, il n'y a de mauvais tems que celui des pluies, qui commencent en juillet et finissent en novembre. Dès que la terre a été mouillée, l'air se corrompt, et cause des maladies souvent dangereuses, mais dont il est possible de se garantir. Gorée est moins exposé que tout autre lieu à l'influence de cette mauvaise saison.

Dans ces contrées, ce sont moins les besoins réciproques qui rapprochent les hommes, que les liens du sang qui les empêchent de se séparer. Il est rare de voir des habitations ailleurs qu'auprès des rivières, des lacs et des fontaines.

Tous les gouvernemens de l'Afrique sont plus ou moins absolus et despotiques. Que les rois soient appelés au trône par les droits de la naissance, ou qu'ils y montent par des élections volontaires, les peuples n'en sont pas moins soumis à la volonté arbitraire du

prince : il dispose de tout à son gré, même de la vie de ses sujets; mais son ordre est un trait qui ne peut frapper qu'une tête à la fois : il peut tout contre chacun en particulier; il ne peut rien contre tous réunis.

Quelques petits États ou plutôt quelques familles vivent en communauté, et sont gouvernées par les anciens qui ont mérité leur confiance. Ceux-là n'ont pas de maîtres; ils ne connaissent pas l'esclavage; ils sont libres, et seraient heureux s'ils n'étaient pas troublés par leurs voisins. Ils sont souvent attaqués, et trop faibles pour se défendre; souvent ils sont pris, faits esclaves et vendus. Telle est la condition de ce malheureux pays, que les habitans, même les plus paisibles, paraissent condamnés à porter des fers.

La justice est toujours rendue par le chef de l'État, et le plus souvent sans autre conseil que celui de la nature. Il prononce sur tous les délits. Le coupable est accusé et conduit devant le juge; les témoins sont entendus : l'arrêt est rendu sans désemparer, sans appel, et exécuté sur le champ.

Dans ce pays, où la terre appartient à la communauté, les procès d'intérêt doivent être rares. Aussi n'ont-ils, pour l'ordinaire, d'autres objets que des injures plus ou moins graves, des vols, des rapt, des assassinats, des violences enfin de tout genre. Les crimes capitaux sont punis de mort ou de l'esclavage; les autres moins graves, de quelques amendes ou réparations publiques. L'esclave et l'amende appartiennent au juge, et ce droit mal entendu le décide le plus souvent pour l'une ou l'autre de ces deux peines, à moins que l'accusé ne soit prince ou grand seigneur : comme cette classe n'est pas sujète à l'esclavage, le coupable est condamné à mort.

Ces peuples n'ont aucune connaissance de l'art si révérend parmi nous sous le nom de politique; cependant ils en observent quelques formalités et certaines bienséances. L'usage des ambassadeurs leur est familier, soit pour solliciter des secours contre un ennemi puissant, soit pour réclamer une médiation dans les différends, ou pour faire compliment sur des succès, sur une naissance ou tout autre événement heureux. Ces ambassadeurs n'ont jamais à s'occuper

d'objets compliqués ni de l'avenir ; ils ne pensent qu'au présent et à l'affaire du moment. Ils sont honorés et respectés partout où ils passent ; leur personne est inviolable ; elle est sacrée , et chaque peuple en répond. Ils ont ordinairement une suite de cinq à six personnes , et sont précédés d'un tambour qui annonce de loin leur caractère.

La guerre n'est pas mieux combinée que la politique. Tout homme libre est soldat : nul gouvernement n'a de troupes à sa solde. Au premier signal l'armée marche , et le plus souvent les hostilités commencées le matin , sont terminées le soir. Jamais on ne cède aucune portion de territoire. Quelquefois , et assez souvent , on détrône un roi : un autre prend sa place ; mais le territoire appartient à la commune , et toujours il lui reste tout entier. Les grands comme les petits États ne sont jamais démembrés : les communes s'y opposeraient , et les chefs sont trop sages pour chercher à s'agrandir : ces peuples , d'ailleurs , n'attachent aucune idée à la gloire des conquêtes. Les prisonniers sont esclaves : il faut en excepter les princes , qui , comme je viens de le dire , et par un accord unanime , ne peuvent jamais perdre leur liberté. On les rend à certaines conditions ou on les tue ; les autres sont échangés ou vendus.

Une insulte faite dans une cérémonie , un vol furtif ou violent , le rapt d'une fille et le plus souvent l'appât du butin , voilà les sujets ordinaires des guerres qui désolent presque toujours ces contrées.

Leurs armes sont des fusils , des pistolets et des sabres que nous leur portons ; des saguayes , des boucliers de peau de bœuf ou de cheval marin , et des flèches qu'ils font dans le pays. Ils se servent de toutes fort adroitement.

Les peuples de ces contrées sont , ou chrétiens , ou musulmans , ou idolâtres. Les Portugais nés en Afrique , et un petit nombre de nègres , hommes et femmes , professent le christianisme. Les Mandingues ou marchands nègres sont attachés à la religion de Mahomet , ainsi qu'un très-grand nombre d'autres nègres. Mais les dogmes de ces deux religions se sont étrangement altérés en s'éloignant de leur source.

Quelques pratiques minutieuses sont tout ce qui reste aux Por-

tugais de la religion chrétienne. Les nègres ou mulâtres qui l'ont embrassée, soit à l'île Saint-Louis, soit à Gorée, soit dans l'archipel des Bissagots, la suivent plus scrupuleusement : tous ont le zèle de nouveaux convertis.

Les Maures d'Arguin et de Portendick, ceux qui sont répandus au nord du Sénégal, sont tous mahométans, et pour le pays, assez bien instruits dans leur religion. Elle a passé chez leurs voisins, et fort avant dans le pays, par le moyen des Mandingues qui, à cause de leur trafic, le parcourent de tous côtés. Mais sans la circoncision, qui est d'un usage général parmi les Mahométans, à peine distinguerait-on leur culte, tant il est mêlé de superstitions et de pratiques étrangères. Presque tous les nègres croient à la métempsycose; et ce qu'ils souhaitent le plus en mourant, c'est que leur ame passe dans le corps de quelqu'un qui soit destiné à être roi ou grand seigneur. Ils s'abstiennent de quelque chose, suivant que leur fantaisie le leur dicte : ils ont des augures, des gris-gris, et de tout cela ils font un mélange auquel il est impossible de rien concevoir.

L'idolâtrie est la religion des autres nègres, mais celle surtout des habitans de l'archipel des Bissagots et des îles environnantes. Sans bases positives, elle consiste dans le culte d'une foule innombrable de divinités ou de fétiches que chacun se fait à sa mode et pour son usage; dans la foi aux augures, à la vertu des gris-gris, et surtout dans la confiance aveugle aux prêtres, ministres de ces prétendues divinités. On les considère comme les arbitres de la destinée des hommes, des empires, de la stérilité ou de la fertilité des campagnes, des bons et des mauvais événemens. On leur donne toujours les premiers fruits : c'est là la plus dangereuse et la plus funeste de toutes les superstitions.

Quelques idolâtres cependant reconnaissent un Dieu suprême; mais ils ne lui rendent aucun culte. Ils pensent que leurs prières n'arriveraient pas jusqu'à lui; qu'il est trop haut, trop grand, trop bon et trop juste pour qu'il soit nécessaire de lui en adresser : ils ne lui imputent aucun des malheurs qui leur arrivent; ils ne croient pas même que la mort leur vienne de lui; ils en accusent les diables, qu'ils considèrent comme des êtres malfaisans.

Cette confusion dans les idées religieuses en a produit de sensibles dans les mœurs, qui toujours portent l'empreinte de la croyance des différentes sectes.

Dans le cours de mon ouvrage, je me suis expliqué sur la polygamie, le mariage et la sépulture de tous ces peuples. On trouve presque partout les mêmes cérémonies, les mêmes usages. La polygamie est non-seulement permise, mais même honorée chez les Musulmans et les Idolâtres. Les Chrétiens, comme ici, n'ont qu'une femme. Les mariages se font d'une manière fort leste et presque uniforme. Je crois que l'usage d'enterrer quelques vivans avec certains morts de qualité est entièrement aboli.

La première journée du mariage est la seule, au reste, qu'une femme nègre puisse trouver agréable; car dès ce moment elle est chargée de tous les soins domestiques, qui consistent à pourvoir à la subsistance et à tous les besoins de la famille; à prévenir les goûts de son mari, qu'elle est obligée de servir. C'est la condition de toute femme, de celle du prince comme de celle du dernier sujet.

Pendant que les femmes travaillent ainsi, les hommes, rassemblés sous d'épais feuillages, fument, boivent, chantent et dansent; souvent même ils ne prennent pas cette peine; ils font chanter et danser les femmes autour d'eux; elles emploient alors tous les moyens qu'elles peuvent imaginer pour les amuser et leur plaire.

Ces ménages sont toujours paisibles, quelque nombreux qu'ils soient. Il règne dans chaque maison une tranquillité et une bien-séance qu'on ne devrait pas attendre d'un peuple si peu éclairé, et d'une réunion de tant de femmes qui, pour toutes, n'ont qu'un seul mari. Cependant les exemples d'adultères sont très-rares, et la population se multiplie beaucoup.

Tous les enfans, qu'ils soient nés de femmes légitimes ou de celles qui n'ont point ce titre, sont également appelés à la succession de leur père: il n'y a de prédilection pour aucun; tous sont égaux; c'est le vœu de la nature. Le droit de tester est inconnu: on ne sait point, dans ces pays, ce que c'est que de commander après sa mort.

Un des traits distinctifs du caractère de ces peuples, excepté de

ceux qui habitent le long des côtes, et pour lesquels le commerce a créé des besoins et des jouissances, c'est une grande indifférence pour les richesses; aussi l'hospitalité est-elle une vertu commune parmi eux. Leurs maisons sont ouvertes aux heures des repas. Les voyageurs, riches ou pauvres, peuvent entrer, manger et boire avec la famille; ils peuvent séjourner s'ils en ont besoin, et tout le tems qu'ils veulent, eux, leurs montures et leur suite. Tout le monde est bien venu, bien traité sans qu'il en coûte rien aux voyageurs. Celui qui ne partagerait pas avec ses parens, ses amis et ses voisins les produits de la chasse ou de la pêche, s'attirerait le mépris public.

A la simplicité des mœurs que je viens de décrire, on peut juger que les arts sont encore dans l'enfance, et tels qu'ils se trouvent dans toutes les sociétés naissantes.

L'agriculture, cet art nourricier, est regardé parmi eux comme l'occupation des esclaves ou des femmes; car dans quelques lieux celles-ci n'ont, au dessus des esclaves, que la faveur de se reposer de trois jours l'un, après des fatigues que l'on peut appeler excessives.

Aussi la nourriture pour les habitans de l'intérieur consiste-t-elle moins en productions végétales, que dans la chair des animaux. Elle est d'ailleurs à peu près la même pour les esclaves et pour les rois.

A l'île Saint-Louis et à Gorée la nourriture, pour les gens aisés, est la même qu'en Europe. C'est du pain, du mil, du bœuf, du mouton, du poisson, des poules, des canards, des pigeons, du gibier, du vin, des liqueurs, du café, et quelquefois, mais rarement, du vin de palme.

Dans la rivière de Gambie et l'archipel des Bissagots, jusqu'à Serre-Lionne, c'est du riz, du manioc, des ignames ou des patates; du vin de palme dont le pays abonde, et que chacun peut se procurer à volonté; des bœufs, des moutons, du poisson et du gibier que procure une chasse très-facile.

Une pagne placée au dessus des reins tient lieu de tout vêtement aux deux sexes, qui quelquefois cependant s'en couvrent aussi les épaules et la tête dans les tems froids. Des grains de verroterie et de corail, des boucles d'oreille, des bracelets d'or, d'argent, de cuivre ou d'étain, placés aux bras et aux jambes, forment

la parure de la plupart des femmes et du petit nombre d'hommes qui cherchent à se faire remarquer.

Ils ne sont pas mieux logés qu'ils ne sont couverts. Si l'on en excepte les maisons des Européens et celles de quelques princes qui les ont imités, on ne voit que des cabanes construites avec des branches d'arbres ou des joncs attachés à des pieux assez solidement, pour que le vent ne puisse pas les renverser. La couverture n'est qu'un amas de feuilles ou de paille. Ils ne pensent pas qu'il faille se donner plus de peine pour se loger, et c'est en vain que la nature a placé sous leurs yeux les plus beaux bois de construction, les moyens de faire de la brique et de la chaux.

L'ameublement est digne de l'habitation ; il se réduit à quelques paniers et quelques pots de terre, à quelques ustensiles formés avec des Calebasses. Ils mangent avec leurs doigts, et se servent uniquement de la main gauche.

Ainsi le talent du charpentier se borne à élever des cabanes. Le forgeron n'a que de très-petits marteaux et de faibles enclumes pour mettre en œuvre l'or de l'intérieur et le fer qui vient d'Europe ou de leur propre sol. Le potier ignore l'usage du tour ; il fait, sans ce moyen, des vases grossiers d'argile et des pipes à fumer. Le tisserand travaille sur ses genoux, sans métier et sans navettes ; il fait des pagnes de la même manière que nos vanniers font des claies ; il passe avec les doigts la trame entre chacun des fils de la chaîne. A l'île Saint-Louis et à Gorée, ils ont adopté nos instrumens d'Europe ; ils emploient les métiers et les navettes ; ils font des pagnes larges, belles et très-fines.

C'est à ces objets d'utilité première que se borne toute leur industrie ; car il ne faut pas compter comme un de ses produits le sel qui se fait sur les côtes, et que les Mandingues transportent dans l'intérieur. La chaleur du soleil suffit pour opérer la calcination de l'eau de la mer, et les esclaves, avec un très-petit nombre d'hommes libres, s'occupent à ces faibles travaux. Les autres habitans, et surtout les Portugais, s'abandonnent à la plus grande jouissance connue parmi eux, l'oisiveté la plus absolue.

Telles sont les différences d'organisation et de mœurs de tous ces peuples.

peuples. Cependant ces observations ne doivent rigoureusement être appliquées qu'à cette classe d'hommes qui, dans tous les pays, décide du caractère d'une nation, parce qu'elle se présente dans toute sa pureté et dans toute sa liberté. Les ordres inférieurs, les esclaves, par exemple, s'éloignent de cette ressemblance à proportion qu'ils sont avilis ou dégradés par leurs occupations ou leur état.

Si ces différences sont peu variées, c'est qu'en Afrique la population est presque partout la même, et semble, plus que dans les autres parties du monde, issue de la même famille. Voilà pour la constitution physique. Quant aux usages et aux mœurs, on a pu remarquer qu'ils ne tiennent encore presque rien de l'art. La nature, plus impérieuse sous la zône torride que sous les zônes tempérées, laisse beaucoup moins d'action aux influences morales sur la conduite de l'individu.

D'après ce tableau fidèle, quelques philosophes demanderont sans doute ce que ces peuples ont acquis par leurs rapports et leurs liaisons avec les Européens; et suivant un système qui n'est que le fruit de leur imagination, mais que dément leur conscience, ils trouveront que la somme des maux surpasse celle du bien; ils demanderont avec Jean-Jacques Rousseau, pourquoi on a tiré ces hommes de l'état de pure nature, de quel droit et à quelle fin on voudrait les en faire sortir.

Cette question rentre dans le grand paradoxe soutenu par cet homme célèbre. S'il fût né parmi les sauvages du Canada ou les peuplades d'Afrique, nous ne jouirions pas de ses immortels écrits; il n'eût pas fixé les regards du monde par son génie et ses vertus, par ses rêves, ses caprices et ses faiblesses. Sur ce point, je ne me livrerai pas à une longue discussion; je serai même très-court, parce que les faits parlent d'eux-mêmes.

Considérez l'existence des peuples de l'intérieur; c'est une suite affligeante d'ignorance, de superstition, de barbarie, de pillage, de cruautés. A mesure qu'ils s'éloignent des côtes, ils deviennent plus sauvages, parce qu'ils sont errans, sans asile, toujours en état de guerre, et qu'ils vivent ainsi de privations ou de crimes; ils n'achètent pas même à ce prix ce bien que l'on fait sonner si haut,

et qui existe moins dans l'état de nature, que dans l'état de civilisation, LA LIBERTÉ. Le prince africain est maître de la personne de chacun de ses sujets; il les tue quand il lui plaît, mais le plus souvent il les rend esclaves et les vend à son profit.

S'il arrive que quelqu'un d'eux s'échappe et parvienne à l'île Saint-Louis ou à Gorée, il y trouve, pour un travail modéré, une existence tranquille, une nourriture saine et abondante, des jouissances dont il ne se doutait pas, et qui adoucissent son caractère; il se livre avec plus de charmes aux affections de la nature; il fait bientôt la comparaison des deux manières d'exister, et s'abandonnant sans réserve à celle qui le retire des horreurs de sa première condition, il n'hésite point sur le choix, il demeure dans nos colonies.

Ainsi les Africains n'ont rien perdu; ils ne peuvent rien perdre par leurs rapports et leurs liaisons avec les Européens; ils ont acquis des vertus, des lumières, des richesses, des jouissances enfin qui constituent le bonheur.

Puissent toutes les peuplades de l'Afrique ressembler un jour aux colonies de l'île Saint-Louis et de Gorée! Elles seront heureuses, et ce sera l'ouvrage de nos rapports avec elles.



CHAPITRE XXVI.

Sur les avantages ou les inconvéniens de la liberté du commerce aux côtes occidentales d'Afrique.

LA paix va rendre aux arts leur activité, au commerce son mouvement.

Mais avec elle se présente une question bien importante par son influence future sur la prospérité du commerce de la République, par le poids qu'elle peut lui donner ou lui ôter dans la balance du commerce de l'Europe.

Le commerce des côtes occidentales d'Afrique sera-t-il abandonné à la concurrence, ou sera-t-il confié à une compagnie exclusive? Tel est aujourd'hui le problème que le gouvernement doit résoudre.

Avant d'entrer dans cette discussion, il est bon qu'on se retrace tout ce que j'ai dit de la situation actuelle de nos établissemens sur le Sénégal, du commerce que nous y faisons, des accroissemens dont il est susceptible et des moyens de les produire.

Il est utile de se rappeler que ce commerce, concentré à peu près dans un seul objet, *la gomme*, sort de l'ordre ordinaire, et forme une exception aux maximes générales qui font les bases du commerce.

Il est encore bon de se souvenir que, dans cette partie du monde, nous ne faisons que des échanges, et que nous les faisons avec des peuples sauvages qui, comme nous, disparaissent après les avoir faits; que toutes nos spéculations sont purement mercantiles. Nous n'avons point de colonies agricoles. Tous les ans, vers le mois d'avril, nous visitons les bords du Sénégal, sans jamais nous y fixer. A l'île Saint-Louis même, le seul comptoir que nous ayons conservé, la population n'est composée que de quelques familles nègres ou mulâtres libres, sans propriétés territoriales. Les Français ne sont établis nulle part; le commerce les appelle dans ces contrées: ils s'y rendent et se retirent lorsqu'ils ont rempli leur objet.

Il faut qu'on n'oublie pas toutes les difficultés et morales et physiques qui sont à vaincre : des peuples grossiers, sauvages et incons-tans à subjuguier, à s'attacher, à éloigner des autres Européens à force de bienfaits et de bons procédés; une route par terre nouvellement ouverte, qu'il faut suivre et entretenir; de nouvelles routes à tracer, de nouveaux peuples et de nouvelles richesses à conquérir; une rivière difficile à naviguer, où toutes les stations sont détruites, et sur laquelle il faut former de nouveaux établissemens dans un cours d'environ quatre cents lieues, sans quoi le commerce du Sénégal serait assez semblable à une terre où, sans employer les moyens de culture, l'on se contenterait de recueillir les seules productions spontanées qu'elle pourrait offrir.

C'est d'après le souvenir de tout cet ensemble, et sans jamais le perdre de vue, que l'on doit examiner par quels moyens il faut assurer au commerce du Sénégal toute la prospérité dont il est susceptible; c'est d'après ces données, toutes positives, que je chercherai, avec la loyauté de l'homme qui ne voit que le bien de sa patrie, et à l'aide des lumières acquises par l'expérience, si la concurrence peut atteindre ce but, ou si une compagnie exclusive, par l'ensemble, l'étendue et la continuité de ses moyens, peut seule y parvenir.

Si la concurrence est admise, quelle sera sa marche?

Un nombre plus ou moins grand de traiteurs se rendront au Sénégal à la même époque et pour le même objet.

Là, si j'en excepte l'île Saint-Louis, comme je viens de le dire, tout est détruit, tout est à refaire; point de comptoirs, point de forts, aucune ressource. Et remarquez que ces établissemens, élevés par le privilège, ont été détruits par la concurrence!

Le commerçant isolé réparera-t-il ces ruines? Pourra-t-il surmonter les difficultés de la localité? Remontera-t-il le Sénégal à trois cents lieues? Franchira-t-il tous les obstacles que lui opposeront les risques de la navigation, les dangers du climat, le défaut de secours, et surtout le caractère du Maure? Suivra-t-il mon voyage par terre? En fera-t-il de nouveaux? Et s'il ne fait rien de tout cela, que deviendront nos relations politiques et commerciales?

Que deviendront nos projets sur les découvertes, la culture et la civilisation ?

Mais je veux que la concurrence se porte au désert, à quarante lieues de la mer ; qu'elle remonte même jusqu'à Podor, à soixante lieues de l'île Saint-Louis, et le centre de la traite entre le Maure et nous, c'est tout ce qu'elle pourra faire, et rien de plus. Quel en sera l'effet naturel et indispensable ?

La saison de la traite appelant tous les marchands à la même époque, ils deviendront nécessairement autant d'ennemis livrés à la fougue de l'avidité et de l'intérêt.

En effet, le commerçant isolé n'a d'autre but que son intérêt personnel : paraître, traiter et partir, voilà son objet. Il ne s'occupe qu'à donner le plus de valeur possible à ses marchandises, et surtout à abréger son voyage. Mais les nationaux, calculant, comme nous, les besoins par la multitude et des demandes et des acheteurs, nous forceront à doubler le prix des objets d'échange, et le premier Européen que les circonstances ou la nécessité porteront à tenir cette conduite, aura ruiné le commerce. Nous deviendrons les tributaires du Maure ; il tournera à son profit cette base de tout commerce : *Donner moins pour recevoir plus* ; et tandis que *dix* devraient nous donner *trente*, nous serons obligés de donner *trente* pour obtenir *dix*. Alors, plus de bénéfice, et dès qu'il disparaît, le commerçant se retire, les pertes sont connues, les remplacements de la concurrence cessent, le commerce diminue, tombe, et les particuliers ont perdu les capitaux déjà risqués, l'État une branche de commerce qui passe nécessairement à ses rivaux.

Dans mon ouvrage, j'ai cité, entre autres, deux exemples des funestes effets de la concurrence, que je dois rappeler ici. Les Anglais, pour se procurer les moyens de rebâtir leur fort, crurent devoir établir la concurrence dans la rivière de Gambie. Qu'en résulta-t-il ? Les objets d'échange furent portés subitement à des prix si élevés, que le commerce fut entièrement ruiné. Ils se hâtèrent de la supprimer et de rétablir le privilège ; mais le coup était porté ; il fallut plusieurs années pour réparer les maux causés par la concurrence et remettre le commerce à son niveau.

De mon tems, les Maures nous donnaient, au Sénégal, deux mille quatre cents livres de gomme pour dix pièces de Guinée; après moi, la concurrence a porté le même poids à cinquante, soixante et cent pièces. Le prix s'élèvera encore, et deviendra si haut, qu'il faudra renoncer à ce commerce. Hâtons-nous de le sauver : imitons les Anglais; revenons au privilège.

Si le commerce du Sénégal offrait plus d'étendue et de variété, s'il se faisait entre Français, les risques de la concurrence diminueraient en raison de la diversité des objets et des rapports nationaux; mais étant borné à la gomme, à une petite quantité de Noirs, de morfil et d'or, il est aisé de sentir qu'il faudra se les arracher, et alors plus d'équilibre entre les Africains et les traiteurs d'Europe.

Ainsi la concurrence ne portera dans le pays qu'un esprit de division, que les vues et les opérations de l'intérêt privé le plus ardent. Ses effets seront nuls pour le système politique, pour la paix intérieure, pour l'étude des nationaux; ils seront nuls encore pour la fortune des traiteurs et pour l'avantage de la masse du commerce; ils seront nuls enfin pour tous les moyens à employer si l'on veut porter le commerce du Sénégal à l'état de prospérité dont il est susceptible; et non-seulement ils seront nuls, mais encore ils détruiront toutes nos ressources.

Le commerce anglais profitera de nos fautes; car il prospère sous l'égide du privilège. Comment des armateurs isolés pourraient-ils soutenir la concurrence d'une compagnie puissante, instruite, hardie et toujours disposée à faire des sacrifices à des espérances de profits à venir? Avec tant de moyens, l'Anglais ne desséchera-t-il pas toutes les sources d'échange à l'intérieur, en attirant à lui un commerce que des armateurs isolés, sans établissemens, sans ensemble, sans tenue dans les transactions et dans les moyens de les préparer, ne paraissant sur ces côtes que comme des oiseaux de passage, n'auront pu retenir? L'Anglais n'achèvera-t-il pas la ruine de notre commerce par des mesures que la concurrence ne pourra empêcher, et qui feront tourner au profit de nos rivaux tous les produits du Sénégal?

Tel sera l'effet de la concurrence en Afrique : il ne sera pas

moins funeste en Europe. L'abaissement du prix de la gomme en sera la suite naturelle, parce que le prix de l'achat n'est jamais un thermomètre sûr pour celui de la vente, quand l'objet est entre les mains de tous. L'approche des récoltes avertit qu'il faut vendre; l'incertitude des quantités, les besoins de chaque propriétaire ne permettent pas de soutenir le prix. Nous portons à l'étranger les six huitièmes de la gomme. Il profitera de nos fautes et de nos pertes; et lorsque le prix soutenu avait fait rentrer à la masse du commerce *six*, l'abaissement ne donnera plus que *trois*.

Cette théorie, appuyée sur une triste expérience, puisqu'il est constant que les dernières expéditions de la concurrence pour le Sénégal ont donné cinquante pour cent de perte; cette théorie, dis-je, prouve que les maximes générales ne sont pas toujours applicables à toutes les positions.

Sans doute la liberté est le principe fondamental qui donne au commerce le mouvement et la vie; mais il n'est pas moins incontestable qu'en généralisant trop ce principe, il peut avoir des conséquences dangereuses. Assez et trop, sans doute, une funeste expérience nous a appris que ces maximes absolues sont soumises au calcul des circonstances, des localités, de l'esprit et de l'habitude des peuples avec lesquels on traite, et que l'oubli des effets de ces frottemens divers fournit souvent des résultats bien opposés à ceux qu'on attendait.

Le commerce du Sénégal sort de l'ordre ordinaire; il tient à la situation des lieux, au climat, à l'esprit et aux habitudes des nationaux. C'est donc sans jamais perdre de vue ces bases, qu'il faut calculer, dans ce commerce, l'intérêt du gouvernement, celui de la masse du commerce et l'avantage du commerçant.

Trop souvent le commerçant ne voit que lui; trop souvent il oublie que son intérêt particulier et du moment n'est pas toujours celui de la masse du commerce. C'est au gouvernement seul à prononcer: ses vues sages, étendues embrassent l'ensemble; il calcule l'avenir: le commerçant ne voit que l'instant présent.

J'ai lu plusieurs Mémoires en faveur de la liberté du commerce au Sénégal. Après avoir exposé les principes généraux que je ne

désavoue pas, on fait quelques argumens bien faibles, à la vérité, mais auxquels je crois devoir répondre.

Le premier dont on se sert, décide la question contre la concurrence. On dit que de 1669 à 1698, c'est-à-dire, pendant vingt-neuf ans, les compagnies du Sénégal et de Guinée n'avaient armé que cinquante-quatre vaisseaux, tandis que les négocians, pendant les vingt-neuf années suivantes, en armèrent trois cent vingt-quatre. Ainsi, dans le même espace de tems, la concurrence avait fait un plus grand nombre d'expéditions, et transporté par conséquent une plus grande quantité de nègres.

Je n'ai pas vérifié le fait; mais en le supposant vrai, la conséquence est fautive et désastreuse. Elle est fautive, parce qu'en multipliant les expéditions, on ne multiplie pas les nègres. Elle est désastreuse, parce qu'un trop grand nombre de demandeurs fait nécessairement hausser le prix des nègres sur les lieux, sans élever leur valeur dans les colonies.

J'ai dit ailleurs que la traite dans nos possessions exclusives pourrait rendre annuellement douze à quinze cents nègres, et sur ce point je suis d'accord avec les auteurs des Mémoires. Pour transporter ces nègres, je suppose qu'il faille trois ou quatre bâtimens: si vous en expédiez cent, l'exportation ne sera pas plus forte, et vous n'obtiendrez pas un nègre de plus. Alors seulement le prix du nègre, déjà trop cher à cent ou cent vingt barres, sera porté à cinq ou six cents, et ce prix, hors de mesure, ruinera les armateurs: la perte les éloignera des côtes d'Afrique; elles seront définitivement abandonnées.

Et qu'on ne dise pas que la balance se rétablira promptement en armant moins. Pour obtenir cet accord, il faut une volonté unique et réfléchie: on ne peut raisonnablement l'espérer d'armateurs isolés et rivaux. Loin de se communiquer leurs spéculations pour les réduire à ce qui convient, ils ont intérêt de les tenir secrètes. La concurrence n'atteindra jamais le vrai but; elle fera trop ou pas assez.

Qu'on ne dise pas encore que si les vaisseaux partis de nos ports ne trouvent pas, au Sénégal, à placer avantageusement leur cargaison, ils se rendront plus loin; mais ceux qui connaissent ce commerce,

commerce, savent bien que les armemens pour cette partie ne peuvent se faire sous ce double point de vue. Les objets de traite pour le Sénégal ne conviennent pas aux autres contrées : le principal article d'importation est la Guinée, et partout ailleurs sa valeur est presque nulle.

Les partisans de la concurrence ne peuvent pas nier le danger ; ils en conviennent, mais ils disent qu'il est petit, parce qu'il ne faut, pour le Sénégal, que de petits bâtimens. Je veux, pour un moment, que les risques soient petits comme perte réelle ; mais ceux du découragement en sont-ils moins réels ? Et quel est l'armateur qui voudra courir tous les ans la chance d'une opération, même imperceptiblement ruineuse ?

Après la paix de 1783, j'ai vu à l'île Saint-Louis une agence établie par des armateurs de Nantes. On dit qu'il y en a eu plusieurs, et cependant je n'en ai vu qu'une. J'ignore si elle fut fondée par une ou plusieurs maisons de commerce ; mais je sais que les efforts des fondateurs et l'intelligence de l'agent qui mourut sur les lieux, ne purent tirer cet établissement de l'état de langueur et d'inaction dans lequel il resta toujours. Il recevait d'Europe tous les secours nécessaires ; il périt faute d'alimens africains ; et je ne cesserai de le dire : la rivière du Sénégal n'en produit pas assez pour fournir aux besoins de la multitude.

On dit encore que, sous le privilège, le roi de Barre, réfléchissant sur les pertes que lui faisait éprouver le défaut de concurrence, fut sur le point d'expulser les Français du comptoir d'Albréda, et de le livrer aux Anglais. Cette assertion peut être vraie, et je n'ai pas d'intérêt à la combattre ; mais pour être juste, il eût fallu dire que, pendant la concurrence, ce même comptoir d'*Albréda*, ceux de *Gambie*, de *Podor*, de *Féléme* et de *Galam*, tous nos établissemens enfin, excepté celui de l'île Saint-Louis, ont été abandonnés ; il eût fallu dire qu'ils sont tombés en ruine et qu'il faut songer à les rétablir.

Si la concurrence ne remplit pas le but que l'on doit se proposer pour la prospérité du commerce du Sénégal, le privilège sera-t-il plus à portée d'obtenir cet heureux résultat ?

Quel est l'effet du privilège ? De diminuer le prix de l'achat et de soutenir celui de la vente, de donner moins pour recevoir plus.

Si l'expérience a démontré que la concurrence produit la décadence du commerce dès que son objet est borné, il faut reconnaître qu'il sort alors de la loi commune ; qu'il est une exception au principe fondamental.

Appliquons ce principe au commerce actuel de la rivière du Sénégal. Qu'offre-t-il ? Un seul objet d'importation (les Guinées). L'exportation se borne à deux (la gomme et une petite quantité de Noirs). Le seul moyen de conserver et de soutenir ce commerce est donc le privilège.

« Mais le privilège, dit-on, est contraire à l'intérêt de l'État et » à la liberté publique ; il est vexatoire ; il néglige l'accroissement » du commerce, parce qu'il a la liberté et le pouvoir de remplacer » les quantités par les bénéfices. Il opère le mal de la nation chez » laquelle il exploite ; il opère le mal de celle chez laquelle il trans- » porte ; il réunit à son profit les extrêmes, tant dans l'achat que » dans la vente. Le privilège est un tyran. » Voilà les grands principes, les principes généraux ; mais on verra qu'il est impossible d'en faire l'application au commerce du Sénégal.

Est-il plus prudent de livrer ce commerce à une décadence certaine, de le laisser passer à l'étranger, à nos rivaux ? Est-il plus sage de le conserver, de le soutenir ? Telle est la question en dernière analyse, et il n'y a pas à balancer.

Nous allons nous établir chez des peuples sauvages, ignorans, grossiers, féroces et paresseux ; mais leurs passions, leur caractère, peuvent être vaincus par l'attrait de l'intérêt et les bons procédés. Le privilège seul, par une marche sagement combinée, lente et invariable, peut opérer ce prodige. Alors le commerce aura pris toute la sûreté, toute l'étendue dont il est susceptible ; les égards, la balance entre le traiteur et le traitant s'établiront naturellement.

Dans la crainte que le privilège ne soit vexatoire pour les nègres et les Maures, faudrait-il donc lui préférer la concurrence qui serait vexée ? nous charger du mal pour les en affranchir ? Les pertes et la décadence du commerce seraient la récompense de cette générosité

hors de mesure, qui aurait enrichi le pays à notre détriment. Telle est l'alternative que présentent les deux moyens.

Le privilège sera maître du prix, il est vrai; mais le Maure et le nègre ne cesseront pas d'être maîtres de leurs marchandises. Les deux intérêts se heurteront, et ce sera celui du privilège qui cédera, parce que s'il est seul Français, il n'est pas seul Européen. Il cédera, parce qu'il aura fait des frais, des approvisionnements, des dépenses immenses qui seraient perdues pour lui si la concurrence étrangère l'emportait. L'intérêt même du privilège écartera les vexations et les abus de tout genre, puisqu'il éloignerait ceux que son intérêt lui dit d'attirer, de rapprocher : s'il devenait tyran, il se ruinerait, il se perdrait.

Nos établissemens n'ont été créés, n'ont pris quelque consistance que sous le régime des compagnies exclusives, et ce régime a duré long-tems. On a dit que presque toutes avaient compromis leurs capitaux; mais ce n'est pas de leur fortune ou de leurs revers dont il s'agit : cette question est indifférente à la masse du commerce et à l'État. Ne doit-on pas regarder les bons ou mauvais résultats du privilège comme lui étant étrangers, si l'on prouve que lui seul peut prévenir les inconvéniens qu'offre la concurrence, que lui seul peut vaincre le caractère national et franchir les obstacles que présente la situation du Sénégal ?

Je dois m'expliquer cependant sur ces pertes que je ne nie pas, mais qu'on a soin d'exagérer. Et d'abord, j'en trouve la cause dans les guerres d'Europe, impossibles à prévenir et à éviter; je vois ensuite toutes les compagnies occupées d'objets trop étendus; je les vois ignorantes ou trompées, et toujours imprudentes dans leurs dépenses. J'assure qu'on peut se promettre des succès, et des succès éclatans, et que pour les obtenir il suffit de ne pas les imiter et de profiter de leurs fautes.

Nous avons dit que tous les établissemens étaient détruits et anéantis, que la concurrence ne pourrait ni les rétablir ni les maintenir; mais le privilège en formera avec succès sur tous les points qui en sont susceptibles : il rétablira les anciens, en établira de nouveaux; de manière qu'une chaîne de comptoirs ou d'escales

garniront les rives du Sénégal jusqu'à Galam. Partout il présentera l'image d'une nation riche et puissante qui vient enrichir le pays. Le privilège formera des hommes qui remonteront le fleuve jusqu'aux points les plus éloignés. Il aura toutes les facilités que ce commerce exige, bâtimens, hommes, magasins, comptoirs et toutes les ressources qu'ils fournissent.

Le privilège établira partout des principes uniformes : un seul ressort fera tout mouvoir, un même esprit dirigera tout. Chaque établissement dans l'intérieur sera une émanation du chef-lieu, qui, par une harmonie, une correspondance, un accord entier, tiendra le fil de toutes les opérations.

A ces premiers moyens de nous rendre maîtres de l'esprit des nationaux, en leur offrant l'attrait de l'intérêt, se réunissent ceux de l'étude constante et jamais interrompue de leurs goûts, de leurs mœurs et même de leurs fantaisies.

Le privilège ne pourra donc rien faire par la force, parce qu'il attend tout de l'esprit de paix qui multipliera ses produits.

Son intérêt n'est pas de soulever ces peuples les uns contre les autres, de se soulever contre tous, mais de les fixer, de les maintenir chacun sur son sol, de les défendre, de les protéger tous, d'être toujours juste, d'exciter les Noirs à la culture par l'attrait des jouissances et du bonheur. Alors de nouvelles sources de richesses donneront au commerce du Sénégal le plus grand accroissement. Le tabac, le coton, l'indigo, le café, le sucre, toutes les productions des Antilles couvriront un sol jusqu'à présent stérile, et fourniront à la France des ressources inépuisables.

Pour obtenir ces résultats, le privilège sera forcé d'avoir toujours des magasins approvisionnés et ouverts, de faire des avances aux nationaux, de se prêter à leurs besoins, de ne les tromper jamais et de punir la fraude.

La gomme s'achètera toujours aux mêmes époques : elles ne peuvent pas varier ; mais les autres articles d'échange seront en activité toute l'année ; toute l'année les habitans cultiveront, parce que pendant toute l'année on les excitera au travail ; jamais le Maure et le Noir ne seront éconduits ni refusés dans leurs demandes, parce

que l'intérêt du privilège sera de ne pas mettre de bornes aux quantités, de ne pas laisser passer aux étrangers ce qu'on lui offrira. Ainsi les nationaux, toujours sûrs de vendre et de jouir, auront à peine recueilli, qu'ils apporteront aux comptoirs l'excédent de leurs besoins pour en satisfaire d'autres.

Tels seront les effets du privilège ou plutôt les effets d'un intérêt bien entendu, éveillé, excité par lui. Si les nationaux perdent l'avantage de donner à leurs produits un prix arbitraire et indéfini, notre commerce y gagnera, car cet avantage sera remplacé, pour eux, par celui de vendre toute l'année et à chaque instant.

Une administration ferme, juste et douce, dont tous les soins tendront à vaincre ces peuples par la persuasion et l'attachement, n'aura pas besoin d'efforts pour faire naître le travail de la nécessité, pour remplacer les prix par les quantités, en leur présentant, sans interruption, l'attrait d'un intérêt plus vrai, plus direct que celui des guerres qui les déchirent. Ainsi on aura fait sous le privilège, par des moyens plus utiles, plus assurés, ce que la concurrence ne peut jamais promettre; on aura baissé le prix d'achat.

On ne peut pas mettre en question s'il convient de soutenir le prix de la vente, puisque les six huitièmes de la gomme passent à l'étranger. Or, le prix n'arrête jamais le manufacturier: par la subdivision infinie de l'emploi, il est imperceptible sur celui de la fabrication.

Le privilège a donc seul les moyens de rendre ce commerce utile dans l'achat comme dans la vente.

Mais il est une considération bien plus importante encore en faveur du privilège. Si, aux inconvéniens de la concurrence, on ajoute les effets de la rivalité anglaise, ce double désavantage promet à la France la nullité absolue du commerce du Sénégal.

La nation anglaise, plus habile, plus économe que nous, veut se placer partout où nous sommes: rien ne lui coûte pour nous effacer et nous nuire. Elle n'aura pas la liberté de s'établir sur le Sénégal; mais ses marchandises de traite, bien supérieures aux nôtres, nous enleveront ce premier avantage. Les Anglais paient leurs matelots plus cher que nous ne payons les nôtres; mais leur petit nombre

compense et au-delà ce surhaussement de prix. L'économie dans leurs armemens est reconnue, et, par une conséquence naturelle, ils sont plus modérés dans les bénéfices; ils auront donc une supériorité dont nous n'avons que trop souvent fait l'épreuve.

Je l'ai déjà dit, et je le répète : ce fut par l'effet d'une ignorance profonde en matière du commerce d'Afrique, que le ministère français permit, sous l'ancien gouvernement, au commerce anglais de négocier à Portendick : c'était fournir à nos rivaux les moyens d'inquiéter, de diminuer considérablement notre commerce.

La situation de Portendick a cet avantage inappréciable, qu'il est voisin de tout le pays où se font les récoltes de gomme. Assez bons politiques pour y envoyer tous les ans, les Anglais attirent la traite, nous enlèvent des parties considérables de gomme, et nous font payer bien cher celle que nous nous procurons sur le Sénégal. Leur présence est importune; elle nuit essentiellement à nos opérations. Le privilège seul peut en diminuer les effets, et s'opposer au privilège que les Anglais ne manqueraient pas d'établir au sein de la concurrence française.

Cette considération est du plus grand poids; elle mérite toute l'attention du gouvernement. Le privilège investira tout le Sénégal par des établissemens, des forts, des comptoirs, des magasins; il saura intercepter tout ce qui serait porté à Portendick : ses traités avec les Maures, les avances qu'il leur fera, les prévenances, les attentions, les bienfaits, le rendront maître de la récolte entière annuellement, même avant qu'elle soit faite. Un de ses devoirs politiques sera de faire aussi bien que les Anglais et même mieux, s'il est possible, pour les qualités des marchandises.

Si le privilège n'est pas mal-adroit à l'excès, ses armemens d'Europe n'auront pour but que d'aller vider les magasins d'Afrique; ils lui coûteront donc moins que ceux de la concurrence, soit française, soit anglaise, qui doivent séjourner sur les lieux. S'il n'oublie pas son intérêt, ses Guinées, dans le principe, auront la qualité des Guinées anglaises : dans la suite, il pourra placer celles de nos fabriques. S'il ne veut pas se ruiner, il ne se livrera à aucune folle dépense.

Enfin, le privilège aura mille moyens de balancer la concurrence anglaise, de diminuer, de détruire la traite à Portendick; la liberté n'en aura aucun, parce que, comme on l'a déjà dit, les établissemens dans l'intérieur et sur la rivière du Sénégal, en les supposant en état, ne pourraient recevoir d'elle cet accord et cette harmonie qui sont indispensables pour arrêter ou faire tomber la traite des Anglais. Les Français, divisés d'intérêt, n'en auront ni le tems, ni la volonté, ni la force; concurrens et rivaux, ils se ruineront et feront le plus grand mal à notre commerce.

Le privilège ne manquera pas d'établir un comptoir ou des surveillans passagers à Portendick; mais cet établissement ne devra avoir qu'un but politique; il servira de barrière aux progrès des Anglais: on y cherchera moins à faire la traite, qu'à la faire refluer vers l'intérieur et sur les côtes de la rivière.

Or, si, comme nous l'avons dit, il est indispensable de former des établissemens sur tous les points d'où peut partir la traite, tant dans l'intérieur de la rivière que sur les côtes; si d'ailleurs la concurrence des Anglais est incontestablement le plus grand obstacle à vaincre pour rendre le commerce du Sénégal utile à la nation, peut-on raisonnablement attendre ces résultats de la concurrence? Si elle est maintenue, je ne vois que décadence et malheurs. La nation anglaise ne manquera pas d'en profiter; elle sera indirectement privilégiée et maîtresse de tout le commerce.

Et remarquez que les nationaux nous imposeront des lois d'autant plus dures, que les Anglais feront plus d'efforts pour nous nuire.

Le privilège ne pourra éprouver qu'un inconvénient, celui d'être forcé peut-être de hausser le prix de sa traite; mais cet inconvénient sera pour lui seul; le commerce du Sénégal n'en sera pas moins prospère; d'ailleurs, maître du prix, il réparera, par la vente, ce qu'il lui en aura coûté pour l'achat.

Portendick est le seul point de la côte vers lequel les Anglais puissent fatiguer notre commerce: la nature garantit les autres. Nous sommes si heureusement situés, que nous ne redoutons pas même leurs entreprises interlopes. Mais, privés de ce moyen de nous

nuire, sommes-nous garantis de leurs atteintes? Non, sans doute; ils sauront profiter de la concurrence pour prendre part à nos bénéfices; ils s'adresseront à nos armateurs; ils s'intéresseront dans les expéditions françaises : les Anglais feront ainsi, sous notre pavillon, presque tout le commerce du Sénégal; ils attireront chez eux nos productions d'Afrique ou les bénéfices qu'elles rendent si elles sont conduites et vendues dans nos ports. Telle fut, dit-on, la conduite des Anglais dans les tems de concurrence; elle sera la même si elle est maintenue.

Sans entendre blesser la délicatesse de nos armateurs, à laquelle je rends hommage, ce que je viens de dire est dans l'ordre des choses possibles, et c'est assez pour en redouter les effets.

Le privilège au contraire, loin de se prêter à des conventions secrètes et nuisibles à ses intérêts comme aux richesses nationales, surveillera sans cesse les mouvemens des Anglais à Portendick : il n'est pas impossible de les en éloigner, et c'est vers ce but que tendront nécessairement tous ses rapports et ses relations avec les Maures.

Le gouvernement autrefois dépensait en frais de protection 510,891 liv. 16 s. 11 den.; cette somme, à la charge de la compagnie, fut réduite à 302,161 liv. (1) : je n'examinerai pas ici à quelle somme il convient de la fixer, mais je dirai que le privilège doit supporter en entier les dépenses qu'exigera la sûreté du commerce; je dirai qu'il doit être chargé de toutes celles qui seront jugées nécessaires pour rétablir nos anciens forts et former de nouveaux établissemens, qu'il doit enfin soulager le trésor public d'une charge onéreuse aux finances, et dont la concurrence ne peut le dégager sans courir à sa perte, sans ouvrir la porte aux plus grands abus et à des réclamations interminables. Ce n'est pas d'ailleurs par un impôt perçu à l'île Saint-Louis, de 4 et 5 pour 100, sur les exportations de la gomme et du morfil, que le gouvernement pourra couvrir ses frais de protection et ceux qu'il sera tenu de faire pour le rétablissement des forts; la recette sera toujours beaucoup au

(1) Voyez la note 2.

dessous de la dépense. Le privilège seul doit la supporter, et le peut sans compromettre ses intérêts, parce qu'il embrasse l'objet dans son entier; parce qu'il levera cet impôt sur lui-même sans gêne, sans frais de perception, et qu'il le prendra sur ses bénéfiques. Ainsi, d'une part, sûreté pour le commerce, économie pour les finances; de l'autre, le privilège n'aura à demander, on ne pourra lui demander que l'exécution des conventions premières; le gouvernement n'aura ni plaintes à écouter, ni discussions à débattre.

Enfin, comme nous l'avons dit, l'intérieur du royaume de Bambouk et les autres États qui l'avoisinent, abondent en mines d'or. Les naturels du pays, sans savoir les exploiter, en tirent leur plus grande aisance; ils fournissent aux Anglais trois ou quatre cents marcs d'or par an: nous en avons extrait cent marcs annuellement; la plus forte partie passe chez les Maures. Tout constate la présence de l'or dans ces contrées; il n'est pas indifférent peut-être d'ajouter à ces preuves matérielles, que tous les signes extérieurs qui indiquent les mines du Brésil, se trouvent aussi dans ces pays. Si l'on avait suivi les premières tentatives faites pour les reconnaître, il y a long-tems qu'on aurait à cet égard des idées justes et précises; il y a long-tems qu'on serait en possession des mines d'or, et qu'elles seraient exploitées à notre profit.

Le privilège seul peut s'occuper de cet objet; les établissemens de proche en proche nous amèneront sur le territoire des mines, et le système qui nous aura dirigé pour nous rendre maîtres de l'esprit des nationaux, peut seul nous faire obtenir des établissemens durables dans ces contrées: la concurrence ne peut rien entreprendre dans ce genre; ses tentatives même, si elle en faisait jamais, seraient plus nuisibles que profitables à nos intérêts.

Il paraît donc démontré d'une manière invincible, que le privilège exclusif peut seul porter le commerce du Sénégal au degré de prospérité dont il est susceptible, et que, par la concurrence, ce commerce deviendra nul, ou du moins insignifiant pour la masse du commerce et la balance de l'Europe.

J'invite les armateurs français à se dépouiller de toute prévention, à réfléchir, dans le calme et le désintéressement, sur les

considérations qui me décident pour le privilège ; je les sou mets à leur jugement , et je me flatte qu'il confirmera le mien. Je pense qu'ils doivent participer aux avantages de ce privilège , et qu'on doit leur donner la faculté d'y prendre intérêt , les consulter même sur les moyens à adopter pour le rendre plus généralement utile ; alors , s'ils ne profitent pas de cette faculté , l'exclusion étant volontaire , ils n'auront pas à s'en plaindre.



CHAPITRE XXVII.

Relation de mon naufrage.

Je partis du Sénégal pour le Havre, le 24 juillet 1786, à bord du brigantin l'*Aimable Marthe*; l'équipage était composé de Jean-François Doré, capitaine; Isidore Lindet de Lalande, lieutenant; Jacques Michel, maître d'équipage; Jean Dupas, maître charpentier; un mousse et trois matelots: il y avait comme passagers MM. Gourg, commissaires de marine au Sénégal; Longer, capitaine de frégate; Jean Bernard mon cuisinier, un petit nègre et moi.

Après une traversée extraordinairement longue et pénible, nous étions persuadés, le 12 septembre au matin, que nous arriverions dans la nuit au Havre, et nous nous livrions à la joie qu'on éprouve toujours à la fin d'un long voyage, lorsque je m'aperçus que le capitaine avait fait fausse route, et que nous étions dans le canal de Bristol; je l'en avertis, et sa surprise égala la mienne. Le tems était gros, la mer houleuse, et les vents, soufflant par rafales, annonçaient une tempête prochaine.

A trois heures nous eûmes connaissance de l'île de Lendai, et nous tentâmes de nous y réfugier; mais tous nos efforts furent inutiles, nous fûmes forcés de renoncer à ce projet; nous fîmes route alors sur la baie de Tumbi, et nous y entrâmes: nous avions vainement espéré y trouver un abri; nous ne pûmes y tenir contre la violence des vents et de la mer; nous étions cependant assez près de terre pour voir très-distinctement les habitans rassemblés sur le rivage, qui nous témoignaient leurs regrets de ne pouvoir nous donner aucun secours contre la tempête. Nous avions jeté la grande ancre, mais il fallut bientôt filer et couper le cable qui était amarré au grand mât, et dès-lors notre perte parut inévitable.

Nous essayâmes cependant de gagner le rivage de l'île de Caldi, et pour cet effet nous louvoyâmes toute la nuit par un tems affreux.

Les vents étaient ouest-sud-ouest; leur violence ne permettait de mettre dehors que la misaine et la grande voile. Nous avions d'abord trois brasses d'eau, mais après avoir couru différens bords, virant à mesure que l'eau manquait, nous nous trouvâmes à deux heures dans la baie de Langharne avec deux brasses. La mer était furieuse, la pluie la plus violente se joignait aux lames qui à chaque instant couvraient le bâtiment; bientôt il ne fut plus possible de le manœuvrer; il ne tarda pas à toucher, et trois violentes secousses qui se succédèrent rapidement, l'ouvrirent, démontèrent le gouvernail et décidèrent de notre sort.

Nous nous crûmes perdus sans ressources; cependant, pour soulager le bâtiment, nous fîmes couper les mâts, et alors il resta en place par environ six pieds d'eau, mais il était à chaque instant couvert de lames d'un poids énorme et qui menaçaient de l'engloutir. Dans cette crise déchirante, les uns faisaient des radeaux, les autres s'accrochaient à des pièces de bois, tous cherchaient à éviter la mort à laquelle ils se préparaient; car, je dois le dire, les idées d'une autre vie frappèrent plusieurs esprits, et l'un de nous ayant de vives inquiétudes sur le sort du petit nègre, qui n'était pas baptisé, le baptisa en ma présence avec de l'eau douce, et le tint serré dans ses bras pour mourir et arriver dans l'autre monde avec lui.

A trois heures les lames d'eau devinrent moins fortes, et se brisaient sans violence contre la coque du vaisseau. Nous nous aperçûmes que la mer s'était retirée, mais l'obscurité de la nuit nous empêchait de distinguer où nous étions, et de connaître le lieu de notre naufrage: cependant, sans savoir positivement à quelle distance de terre nous nous trouvions, nous jugeâmes qu'il serait possible d'y arriver, et nous résolûmes de le tenter. On avait lancé à l'eau un petit canot; je fus le premier à y descendre; Longer et le lieutenant me suivirent, mais nous ne trouvâmes pas assez d'eau pour le manœuvrer. Nous abandonnâmes le canot, et nous marchâmes dans la mer pendant environ une heure, précédés de deux matelots qui sondaient à chaque pas et nous servaient de guides. Après avoir trouvé plus ou moins d'eau, mais point assez pour nous arrêter, nous arrivâmes heureusement à terre; nous envoyâmes

aussitôt les deux matelots à bord pour avertir nos compagnons d'infortune que nous étions en sûreté, et les inviter à suivre la route que nous avions prise.

En quittant le bâtiment, nous avons laissé tous les vêtemens qui auraient pu nous gêner dans le cas où il aurait fallu nager pour essayer d'arriver à terre. Je n'avais qu'un pantalon, dans une des poches duquel j'avais mis une lettre à mon adresse, afin que ma famille fût instruite de mon sort si l'on me trouvait noyé sur le rivage; ce fut la seule précaution que je crus devoir prendre. Nous nous trouvâmes donc à terre quatre naufragés presque nus, sans moyens d'existence, sur une plage inconnue.

La nuit continuait à être fort obscure et la pluie à tomber à verse. Nous marchâmes pendant environ deux heures sans savoir où nous allions; enfin nous arrivâmes avant le jour dans un château dont nous fîmes plusieurs fois le tour sans trouver de porte ouverte ni de quoi nous abriter; nous avons même fait assez de bruit pour être entendus si les habitans n'eussent pas dormi aussi profondément. Enfin, après bien des recherches, je découvris une petite porte qui donnait sur le parc; je haussai le loquet, elle s'ouvrit, et nous nous trouvâmes, avec une joie qui ne peut s'exprimer, dans une grande allée qui nous conduisit devant le vestibule du château.

Je me tapis contre la porte et je frappai de toutes mes forces; nous entendîmes alors japper des chiens dans l'intérieur: nous avons été assez heureux pour n'en point trouver au dehors; bientôt nous comprîmes au bruit, que les domestiques étaient éveillés; ils coururent sans doute à l'appartement du maître en lui peignant le château investi par des voleurs, car l'on ne nous adressa la parole que d'une croisée assez élevée. On nous demanda d'abord en anglais, et puis en mauvais français, de quel droit et pour quel motif nous nous trouvions ainsi réunis dans le parc à une heure indue. Je répondis d'une voix affaiblie et avec l'accent du besoin, que nous étions des malheureux Français dont le vaisseau venait de faire naufrage, et que nous demandions un asyle.

S'il en est ainsi, dit celui qui avait déjà parlé, soyez sans

inquiétude; je vais vous faire ouvrir, et vous trouverez chez moi tous les secours dont vous aurez besoin.

Aussitôt les portes s'ouvrirent, et nous vîmes dans la première pièce tous les hommes du château armés de fusils et de sabres : ils avaient pris cette précaution pour se garantir de tout événement. Nous étions nus, gelés, et dans un état plus propre à faire pitié qu'à inspirer des craintes : aussi posèrent-ils aussitôt les armes pour nous prodiguer les soins les plus empressés.

Nous fûmes d'abord conduits à la cuisine auprès d'un brasier ardent, et très-propre à ranimer nos membres engourdis. Nous vîmes bientôt paraître la maîtresse de la maison et toutes les femmes à son service ; elle nous fit distribuer du linge et des vêtemens dont chacun se couvrit le mieux qu'il put. On dressa ensuite une table, où l'on nous servit de quoi satisfaire l'appétit dévorant dont nous étions tourmentés.

Après ce repas on me conduisit à l'appartement qui m'était destiné : mes compagnons et le maître du château se rendirent sur le rivage pour sauver, s'il était possible, quelques débris de notre naufrage. J'appris d'eux que le bâtiment s'était ouvert avant quatre heures, et que la mer le couvrait entièrement.

Tout l'équipage s'était sauvé, mais une grande partie avait pris une autre direction que la nôtre. Mon cuisinier, mon bon Jean, s'était égaré ; il fut trois jours sans me découvrir : nous nous cherchions avec le même empressement, et nous eûmes le même plaisir à nous revoir.

A midi, la dame du château me fit demander si je voulais prendre le thé ; je la priai de m'en faire donner dans mon appartement, mais elle exigea que je me rendisse dans le sien pour en prendre avec elle ; j'eus beaucoup de peine à m'y résoudre, car j'étais dans une situation si déplorable, que je n'osais me montrer.

A cinq heures du soir nous vîmes arriver le maître du château, plusieurs de ses voisins et partie de l'équipage. On avait sauvé peu de chose du bâtiment, et je fus le mieux traité dans le malheur commun. On me rendit un sac de cinq cents piastres, une caisse contenant tous mes papiers, que je fis sécher dans un four : mon

bon Jean avait sauvé un sac de 1200 liv. , un paquet d'or vierge du Sénégal, que je vendis à Londres environ cent guinées; un singe, un perroquet jaune et des œufs d'autruche.

La perte que je fis dans ce naufrage me sera toujours sensible, moins à cause de ce que ma fortune a pu en souffrir, que par rapport aux connaissances utiles que j'avais le desir de procurer à mon pays. J'ai perdu, 1^o. un herbier d'une très-grande quantité de plantes inconnues en Europe; 2^o. plusieurs bouteilles de vin de palme distillé; 3^o. de l'eau du Sénégal, prise à l'île Saint-Louis et à Podor, où elle est douce; 4^o. plusieurs tonneaux de terre des mines d'or de Galam et de Bambouk, pour en faire l'essai et en connaître le produit; 5^o. le costume de toutes les peuplades de cette partie de l'Afrique, leurs armes et les équipages de leurs chevaux; 6^o. une collection de reptiles, oiseaux et poissons les plus rares.

Nous dînâmes à six heures; nous dînâmes bien et long-tems; le repas se termina à l'anglaise, c'est-à-dire que nous bûmes beaucoup.

Le lendemain notre hôte me conduisit à Coermarden, où j'achetai de quoi monter ma garde-robe de ce qui me manquait, et je manquais absolument de tout.

Nous reçûmes ce jour-là un exprès dépêché par des négocians de Londres, qui, ayant appris notre naufrage, nous faisaient offrir leurs services. Sensibles à cette attention, nous ne pûmes que les en remercier, et répondre que nous ne manquions de rien. Je regrette et je regrette beaucoup d'avoir perdu la lettre obligeante de ces honnêtes négocians que nous vîmes ensuite à Londres même, et qui nous traitèrent magnifiquement. Je suis bien puni de l'avoir égarée, ainsi que les notes que j'avais prises à leur sujet; j'aurais le plus grand plaisir à faire connaître ici des hommes aussi respectables par leur humanité que par la noblesse de leurs sentimens. Je me dédommagerai de cette privation en parlant de celui de leur compatriote dont les soins empressés nous sauvèrent de la mort et de la misère: il est bien tems sans doute de faire connaître notre hôte, sa femme et son château.

Ce généreux Anglais se nomme Henry Trollop; il est né à Nortwich: il était alors âgé de trente-six ans; il était capitaine

des vaisseaux du roi. Sa femme, belle, modeste et douce, se nomme l'anni Bast; elle est de Londres, et avait à cette époque vingt-deux ans. Ils n'avaient point d'enfans, et cette privation était d'autant plus cruelle, qu'ils en désiraient beaucoup. Je souhaite, pour leur bonheur et pour celui de l'espèce humaine, que leurs vœux soient accomplis. Madame Trollop étant demoiselle, fut élevée à Bruxelles; aussi parlait-elle, ainsi que son mari, assez bien français pour se faire entendre. Je dois dire ici que l'attachement de cette aimable femme pour son mari l'avait engagée à le suivre dans toutes ses campagnes.

Le château de Wistmead qu'ils habitaient, est à trois milles de Langharne, lieu de notre naufrage, dans la principauté de Galles; il est dans une position très-heureuse, bien bâti, d'une noble et simple architecture; les distributions de l'intérieur sont bien ordonnées; le parc est vaste et bien planté; le jardin et les bosquets sont agréablement placés et parfaitement tenus; c'est un séjour très-agréable. Ce château appartient à milord Montalt; M. Trollop en était fermier depuis trois ans.

Pendant le séjour que nous y fîmes, ses honnêtes habitans ne furent occupés qu'à nous distraire de notre malheur: chaque jour était marqué par de nouvelles fêtes; chaque instant par des soins nouveaux, par des prévenances multipliées; la chasse, la pêche, le jeu et la table se succédaient sans interruption; ils n'avaient d'autres soins que de chercher quels plaisirs ils pourraient nous procurer. O madame Trollop! ô digne et respectable épouse du plus humain des hommes! je laisse avec une vive émotion se manifester ici la reconnaissance que je vous dois, et qui ne s'effacera jamais de mon cœur.

Le 24 septembre après-midi, M. Trollop me proposa une partie de chasse; mais je voulus tenir compagnie à son épouse, et je restai seul avec elle. Nous nous promenions dans le parc, quand nous aperçûmes de loin un piqueur qui courait à toute bride; il passa devant nous sans rien dire et sans s'arrêter au château.

Madame Trollop en fut émue, et me dit: Il est arrivé quelque accident à mon mari. Nous apprîmes bientôt que son cheval était tombé

tombé sur lui, qu'il était dangereusement blessé, et que le piqueur que nous avons vu courir si vite, était allé chercher un chirurgien. Il est difficile de peindre la désolation de sa femme et notre consternation, lorsque nous vîmes arriver M. Trollop conduit sur un brancard. Nous le portâmes de suite dans son appartement, où sa femme le suivit en pleurant et en poussant des cris douloureux. Il se tourna vers elle, et lui dit en anglais d'un ton sec : *Fanny, tais-toi*. Fanny essuya ses pleurs, et sut les contenir.

Cependant le chirurgien, après avoir visité M. Trollop, et l'avoir saigné sur le champ, calma nos inquiétudes; il nous assura que cet accident n'aurait pas de suites fâcheuses. Le lendemain il purgea le malade, le saigna une seconde fois. Peu de jours après, nous reprîmes nos amusemens et nos exercices ordinaires.

Après avoir passé dix-huit jours dans ce séjour délicieux sans qu'il nous fût permis de faire la moindre dépense, nous nous embarquâmes dans les parages mêmes de notre naufrage pour Bristol. Cette séparation fut sentie, et fit couler des larmes. Je laissai mon singe à madame Trollop, et tout ce que j'avais sauvé de plus précieux; j'eus soin de ne pas l'en prévenir, car elle n'eût rien accepté. J'étais attaché à mon singe; mais je l'offrais à madame Trollop, et ce sacrifice me coûta peu. Hélas! que n'eussé-je pas fait pour reconnaître les bontés des heureux habitans de Wistmead! Mon perroquet était unique dans son espèce; il parlait bien, et c'est le seul de couleur jaune que j'aie vu, même au Sénégal où je l'avais pris. Il finit malheureusement; il fut mangé par les chats: madame Trollop en fut inconsolable; chaque jour elle m'en parlait, et m'en parlait avec attendrissement.

Ce n'était pas assez pour son digne époux de nous avoir généreusement accueillis dans sa maison, il voulut encore nous être utile lors même qu'il ne serait plus avec nous; il nous donna donc des lettres de recommandation pour Bristol, Batz et Londres: partout nous fûmes reçus avec autant d'empressement que de distinction.

FIN.

E e e

NOTES.

NOTE I.

NOMS DES NOMBRES EN YOLOF.

BENE.	1
Gnare.	2
Gnete.	3
Gnnette.	4
Gnirome.	5
Gnirome bene.	6
Gnirome gnare.	7
Gnirome gnete.	8
Gnirome gnnette.	9
Foucq.	10
<hr/>	
Foucq ac bene.	11
Foucq ac gnare.	12
Foucq ac gnete.	13
Foucq ac gnnette.	14
Foucq ac gnirome.	15
Foucq ac gnirome bene.	16
Foucq ac gnirome gnare.	17
Foucq ac gnirome gnete.	18
Foucq ac gnirome gnnette.	19
Gnare foucq.	20
<hr/>	
Gnare foucq ac bene.	21
Gnare foucq ac gnare.	22
Gnare foucq ac gnete.	23
Gnare foucq ac gnnette.	24
Gnare foucq ac gnirome.	25
Gnare foucq ac gnirome bene.	26
Gnare foucq ac gnirome gnare.	27
Gnare foucq ac gnirome gnete.	28
Gnare foucq ac gnirome gnnette.	29
Gnete foucq.	30
<hr/>	
Gnete foucq ac bene.	31

Gnete foucq ac gnare.	32
Gnete foucq ac gnete.	33
Gnete foucq ac gnanette.	34
Gnete foucq ac gnirome.	35
Gnete foucq ac gnirome bene.	36
Gnete foucq ac gnirome gnare.	37
Gnete foucq ac gnirome gnete.	38
Gnete foucq ac gnirome gnanette.	39
Gnanette foucq.	40
<hr style="width: 100%;"/>	
Gnanette foucq ac bene.	41
Gnanette foucq ac gnare.	42
Gnanette foucq ac gnete.	43
Gnanette foucq ac gnanette.	44
Gnanette foucq ac gnirome.	45
Gnanette foucq ac gnirome bene.	46
Gnanette foucq ac gnirome gnare.	47
Gnanette foucq ac gnirome gnete.	48
Gnanette foucq ac gnirome gnanette.	49
Gnirome foucq.	50
<hr style="width: 100%;"/>	
Gnirome foucq ac bene.	51
Gnirome foucq ac gnare.	52
Gnirome foucq ac gnete.	53
Gnirome foucq ac gnanette.	54
Gnirome foucq ac gnirome.	55
Gnirome foucq ac gnirome bene.	56
Gnirome foucq ac gnirome gnare.	57
Gnirome foucq ac gnirome gnete.	58
Gnirome foucq ac gnirome gnanette.	59
Gnirome bene foucq.	60
<hr style="width: 100%;"/>	
Gnirome bene foucq ac bene.	61
Gnirome bene foucq ac gnare.	62
Gnirome bene foucq ac gnete.	63
Gnirome bene foucq ac gnanette.	64
Gnirome bene foucq ac gnirome.	65
Gnirome bene foucq ac gnirome bene.	66
Gnirome bene foucq ac gnirome gnare.	67
Gnirome bene foucq ac gnirome gnete.	68
Gnirome bene foucq ac gnirome gnanette.	69

Gniromé gnare foucq.	70
Gnirome gnare foucq ac bene.	71
Gnirome gnare foucq ac gnare.	72
Gnirome gnare foucq ac gnete.	73
Gnirome gnare foucq ac gnanette.	74
Gnirome gnare foucq ac gnirome.	75
Gnirome gnare foucq ac gnirome bene.	76
Gnirome gnare foucq ac gnirome gnare.	77
Gnirome gnare foucq ac gnirome gnete.	78
Gnirome gnare foucq ac gnirome gnanette.	79
Gnirome gnete foucq.	80
Gnirome gnete foucq ac bene.	81
Gnirome gnete foucq ac gnare.	82
Gnirome gnete foucq ac gnete.	83
Gnirome gnete foucq ac gnanette.	84
Gnirome gnete foucq ac gnirome.	85
Gnirome gnete foucq ac gnirome bene.	86
Gnirome gnete foucq ac gnirome gnare.	87
Gnirome gnete foucq ac gnirome gnete.	88
Gnirome gnete foucq ac gnirome gnanette.	89
Gnirome gnanette foucq.	90
Gnirome gnanette foucq ac bene.	91
Gnirome gnanette foucq ac gnare.	92
Gnirome gnanette foucq ac gnete.	93
Gnirome gnanette foucq ac gnanette.	94
Gnirome gnanette foucq ac gnirome.	95
Gnirome gnanette foucq ac gnirome bene.	96
Gnirome gnanette foucq ac gnirome gnare.	97
Gnirome gnanette foucq ac gnirome gnete.	98
Gnirome gnanette foucq ac gnirome gnanette.	99
Temere.	100
Gnare temere.	200
Gnete temere.	300
Gnanette temere.	400
Gnirome temere.	500
Gnirome temere ac gnirome bene.	600
Gnirome temere ac gnirome gnare.	700
Gnirome temere ac gnirome gnete.	800

N O T E S.

Gnirome temere ac gnirome gnanette.	900
Gunée.	1000
Gnare gunée.	2000
Gnete gunée.	3000
Gnanette gunée.	4000
Gnirome gunée.	5000
Gnirome gunée ac gnirome bene.	6000
Gnirome gunée ac gnirome gnare.	7000
Gnirome gunée ac gnirome gnete.	8000
Gnirome gunée ac gnirome gnanette.	9000
Foucq gunée.	10000
Gnare foucq gunée.	20000
Gnete foucq gunée.	30000
Gnanette foucq gunée.	40000
Gnirome foucq gunée.	50000
Gnirome foucq gunée ac gnirome bene.	60000
Gnirome foucq gunée ac gnirome gnare.	70000
Gnirome foucq gunée ac gnirome gnete.	80000
Gnirome foucq gunée ac gnirome gnanette.	90000
Temere gunée.	100000



NOTE II.

ÉTAT des dépenses actuelles au Sénégal et dépendances, pour servir à régler celles à faire pour l'année 1787.

SAVOIR :

Au gouverneur.	24000 liv.
A l'ingénieur, en sus de ses appointemens de France (1).	1800
A l'aide du gouverneur (de camp) (2).	600
Au secrétaire du gouvernement.	1090
TOTAL.	<u>27400 liv.</u>

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

Au commissaire-ordonnateur (3).	8000 liv.
Un écrivain principal contrôleur.	3500
Deux écrivains ordinaires, dont l'un à Gorée, et l'autre au Sénégal.	4800
Un garde-magasin.	2400
Un greffier (4).	1000
TOTAL.	<u>19700 liv.</u>

TROUPE S.

ÉTAT-MAJOR.

Au major-commandant (5).	6000 liv.
Un quartier-maître.	1800
Un adjudant.	810
Un armurier.	99
Ci.	<u>8709 liv.</u>

(1) Il loge au gouvernement depuis son arrivée.

(2) *Idem.*

(3) Il est logé dans une maison du roi.

(4) La place de greffier était jointe à celle de secrétaire du gouvernement, avec 2000 liv. de traitement. Séparées aujourd'hui, comme cela est convenable, les appointemens ont été partagés.

(5) Il est logé dans une maison du roi. Quoique commandant de la colonie par interim, il n'a point changé.

NOTES.

407

Ci-contre. 8709 liv.

QUATRE COMPAGNIES.

DÉTAIL D'UNE COMPAGNIE.

Un capitaine-commandant.	2800 l.	
Un capitaine en second.	2100	
Un lieutenant en premier.	1600	
Un lieutenant en second.	1500	
Deux sous-lieutenans.	2800	
Un sergent-major.	312	
Un fourrier.	258	
Un sergent canonnier.	303	
Quatre sergens de fusiliers.	1032	
Deux caporaux de canonniers.	396	
Huit caporaux de fusiliers.	1368	
Quatorze canonniers.	1764	
Deux appointés de canonniers.	270	
Huit appointés de fusiliers.	864	
Cinquante-six fusiliers.	5544	
Deux tambours.	198	
	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	
Total pour une compagnie.	23109 l.	
	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	
Et pour quatre compagnies.		92436 liv.

SUPPLÉMENT.

Au premier capitaine commandant.	500 liv.
Au premier capitaine en second.	300
Au premier tambour.	18
Masse d'habillement et équipement d'entretien et des 4 den. pour livre pour trois cent quatre-vingt-dix-huit hommes, y compris l'adjutant et l'armurier, à raison de 30 liv. par homme, dont 12 liv. payables dans la colonie, et 18 liv. en France, ci pour les 12 liv. la somme de.	4776

OUVRIERS D'ARTILLERIE (1).

Deux sergens à 42 l. 15 s. par mois, pour un an.	1026
	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
<i>Ci.</i>	107765 liv.

(1) Ces ouvriers sont arrivés au nombre de dix sur la fin de l'année 1782, et sont réduits à quatre. Le cinquième, qui sortait du corps des volontaires, et qui avait passé aux ouvriers en 1783 sans faire un nouvel engagement, vient d'avoir son congé.

<i>De l'autre part.</i>	107765 liv.
Trois caporaux à 33 l. <i>idem.</i>	1188
Masse d'habillement pour lesdits cinq ouvriers, à raison de 30 liv. pour chacun, par an.	150
Subsistance des trois cent quatre-vingt-dix-huit hommes portés sur l'état-général des rations.	
<i>Journées d'hôpitaux.</i>	
Cet objet est traité à la fin du présent état.	
TOTAL.	109103 liv.

OFFICIERS DE PORT.

Un capitaine de port.	1800 liv.
Un lieutenant de port.	1200
Un aide de port.	1200
Un maître de port.	720
Un premier pilote.	1200
TOTAL.	6120 liv.

MISSIONNAIRES.

Deux missionnaires au Sénégal, à 1800 liv.	3600 liv.
Un missionnaire à Gorée.	1800
TOTAL.	5400 liv.

OFFICIERS DE SANTÉ

AU SÉNÉGAL.

Un chirurgien-major.	1800 liv.
Un second, <i>idem.</i>	1500
Un troisième, <i>idem.</i>	1200
Un apothicaire.	1500
Un portier à l'hôpital (1).	600
<i>Idem</i> , à Gorée.	
Un chirurgien.	1500
TOTAL.	8100 liv.

(1) Depuis que la garde est supprimée, on y a rétabli ce portier.

B U R E A U X.

Bureau de l'ordonnateur (1).

Un commis (2).	1800 liv.
Un autre commis (3).	1200
Un autre commis.	1200
Un gardien de bureau.	660
Un archer de marine (4).	720

Bureau du contrôle.

Un commis.	1200
--------------------	------

Bureau de l'officier chargé des magasins du détail, des ouvriers, des classes et des armemens (5).

Un commis.	1200
--------------------	------

Bureau du garde-magasin.

Il n'y a point de commis.

Un gardien de magasin (6).	720
------------------------------------	-----

TOTAL.	<u>8700 liv.</u>
----------------	------------------

O U V R I E R S B L A N C S.

Un piqueur aux travaux, à 120 liv. par mois.	1500 liv.
Deux sous-piqueurs, à 36 liv. chacun.	864
Un maçon, à 36 liv.	432
Trois autres maçons, à 36 liv.	1296
<i>Ci.</i>	<u>4092 liv.</u>

(1) Ce bureau est chargé des fonds, des anciens décomptes, des hôpitaux, des affaires de la compagnie, de la correspondance générale, de tout le courant.

(2) Les appointemens sont bien modiques pour les retenir. La compagnie et les maisons qui ont besoin de sujets, cherchent à débaucher ceux du roi, et leur offrent jusqu'à 3000 liv.

(3) Il est destiné à monter à Galam avec les coutumes.

(4) Il n'a pas encore lieu. On demande pour lui l'envoi d'un habit et d'une bandoulière.

(5) Il y a un mousse du roi attaché à ce bureau, en qualité de garçon.

(6) A supprimer avec le magasin.

<i>De l'autre part.</i>	4092 liv.
Un charpentier, à 39 liv.	468
Un premier menuisier, à 66 liv.	792
Deux menuisiers, à 36 liv. chacun.	864
Deux scieurs de long (1), à 30 liv. chacun.	720
Un maître armurier, à 50 liv.	600
Un aide armurier, à 30 liv.	360
Un serrurier, à 40 liv.	480
Un ferblantier (2), à.	200
Un aide forgeron, à 30 liv.	360
Un tonnelier, à 50 liv.	600
Trois manœuvres maçons, à 30 liv. chacun.	1080
Un concierge du gouvernement, à.	720
Un jardinier du gouvernement, à.	432
Un aide pilote, à 30 liv.	360
Deux matelots, à 40 liv. chacun.	960
Un mousse, à 15 liv.	180
Trois mousses (3), à 12 liv. chacun.	432
Une ouvrière pour les pavillons.	200
TOTAL.	13900 liv.

HABITANS ENTRETENUS.

Un maire de ville.	1200 liv.
Un capitaine du bateau du roi (4).	1200
Un nègre employé.	900
TOTAL.	3300 liv.

LOGEMENS EN ARGENT.

Au quartier-maître.	360 liv.
A cinq autres officiers.	1200
<i>Ci.</i>	1560 liv.

(1) Ils sont payés à 40 s. par jour. On suppose ici pour six mois.

(2) Il est payé à 24 s. par jour. On suppose six mois.

(3) Ces quatre mousses ne sont d'aucune utilité. Le projet avait été de les faire élever dans la langue du pays pour servir d'interprètes. Aucun n'est capable de remplir ces vues. Ils sont trop grands et trop ineptes. Il y en a un qui est attaché au bureau de l'écrivain chargé des magasins. Les trois autres servent dans le port.

(4) Il demande sa retraite.

<i>De l'autre part.</i>	1560 liv.
A un sergent marié.	72
Aux officiers d'administration, de port, de santé et autres employés.	
Au contrôleur (1).	720
Un écrivain ordinaire, à 50 liv. par mois.	600
Un garde-magasin, à 45 liv.	540
Un capitaine de port, à 50 liv.	600
Un aide de port, à 20 liv.	240
Un premier commis, à 25 liv.	300
A trois autres, à 20 liv. chacun.	720
A l'archer de marine, à 12 liv.	144
Au chirurgien-major, à 30 liv.	360
Au second, <i>idem</i> , à 20 liv.	240
Au troisième, <i>idem</i> , à 20 liv.	240
A l'apothicaire, à 20 liv.	240
Au premier pilote, à 12 liv.	144
Au nègre employé, à 15 liv.	180
TOTAL.	6900 liv.

PAIEMENS EN BARRES (2).

Un maître de langue, à 12 barres par mois.	144 b.
Deux autres, <i>idem</i> , à 8 <i>idem</i>	192
Un pilote nègre, à 10 <i>idem</i>	120
Un charpentier de marine, à 10 <i>idem</i>	120
Un aide charpentier, à 3 <i>idem</i>	36
Un voilier, à 4 <i>idem</i>	48
Un callat, à 6 <i>idem</i>	72
Un maître maçon (3), à 10 <i>idem</i>	120
Quatre aides maçons, à 4 <i>idem</i> chacun.	192
Un traducteur pour l'arabe, à 2 $\frac{1}{2}$ <i>idem</i>	30
Un gardien de chameaux, à 3 <i>idem</i>	36
<i>Ci.</i>	1110 b.

(1) Lorsque la maison réclamée par les sieurs Lejuge et Thevenot, comme une donation qui leur a été faite par M. le duc de Lauzun lors de la conquête, sera assurée à sa majesté, le contrôleur y sera placé, et la dépense de 720 liv. cessera.

(2) Ces paiemens en barres sont portés sur la soumission de la compagnie.

(3) Il vient d'être congédié.

<i>De l'autre part.</i>	1110 b.
Un courrier pour Gorée (1), à 4 <i>idem.</i>	48
Un crieur public, à 3 <i>idem.</i>	36

LAPLOTS.

Un forgeron, à 3 barres par mois.	36
Un armurier, à 3 <i>idem.</i>	36
Deux nègres aux magasins du roi, à 3 <i>idem</i> chacun.	72
Un menuisier, à 3 <i>idem.</i>	36
Sept manœuvres, à 3 <i>idem</i> chacun.	252
Deux Laplots au jardin du gouvernement (2), à 3 <i>idem.</i>	72
Un Laplot à celui de l'ordonnateur, à 3 <i>idem.</i>	36

SERVICE DU PORT.

Huit Laplots pour les chalans, à 3 barres par mois chacun.	288
Six Laplots pour le service ordinaire, à 3 <i>idem.</i>	216
Six Laplots pour le service du gouverneur (3), à 3 <i>idem.</i>	216
Laplots employés extraordinairement pendant le séjour des bâtimens du roi. Pendant les six premiers mois, il y a eu cent soixante Laplots, dont les journées ont monté à.	458 b. $\frac{3}{4}$
TOTAL.	2912 b. $\frac{3}{4}$

ILE DE GORÉE.

Un capitaine de bataillon d'Afrique. <i>Mémoire.</i>	
Un secrétaire, à 25 liv. par mois.	300 liv.
Un écrivain de la marine. <i>Mémoire.</i> Logement à 50 liv.	600
Un lieutenant de port. <i>Mémoire.</i> Logement à 20 liv.	240
Un curé.	
Un garde-magasin.	720
Un maître d'école.	100
Un chirurgien breveté. <i>Mémoire.</i> Son logement à 20 liv.	240
Un maire de l'île.	720
TOTAL.	2920 liv.

(1) La dépense des couriers se terminera par un courrier à l'année dans chaque poste, au Sénégal, à Podor et à Gorée. Celui-ci vient d'être établi au Sénégal pour Gorée.

On l'a porté pour toute l'année, quoiqu'il n'ait commencé qu'au premier juillet.

(2) Les jardins sont des terrains au roi, que nous avons trouvés établis en jardins, et avec le même nombre de nègres.

(3) Après le départ du courrier de Galam, ces vingt Laplots seront réduits à quatorze, jusqu'à ce que le service en exige davantage.

HABITANS ET LAPLOTS

OU CUBALOTS ATTACHÉS AU SERVICE.

Un maître de port, à 10 barres par mois.	120 b.
Deux patrons de pirogues, à 4 <i>idem</i> chacun.	96
Un chef d'atelier du bois, à 4 <i>idem</i>	48
Cinq cubalots, à 3 <i>idem</i> chacun.	180
Quatre cubalots à l'atelier du bois, à 3 <i>idem</i>	144
Un tonnelier, à 5 <i>idem</i>	60
Un nègre au magasin du roi, à 3 <i>idem</i>	36
Un autre, comme gardien dudit, à 3 <i>idem</i>	36
Un autre au jardin du gouvernement, à 3 <i>idem</i>	36
Une fileuse, à 3 <i>idem</i>	36
Un crieur public, à 3 <i>idem</i>	36
TOTAL.	828 b.

COMPTOIR D'ALBREDA,

RIVIÈRE DE GAMBIE.

Un résident.	1200 " "
Pour frais d'entretien du comptoir.	300 " "
Un maître de langue, nègre, à 4 barres par mois.	48 b.
Trois Laplots, à 3 <i>idem</i> chacun.	108
TOTAUX.	156 b. 1500 " "

POSTE DE GAMBIA,

DANS LA RIVIÈRE DE SERRE-LIONNE.

Envoi de six mois de vivres, montant à la somme de.	2699 7 4
A un maître de langue et deux nègres, à 3 barres par mois chacun.	108 b.
Envoi de différentes marchandises.	1845 12 6
Envoi de médicamens pour six mois.	138 13 "
Une caisse contenant trois habits complets.	
Une canne à pomme d'argent et un chapeau bordé (1).	
TOTAL.	4683 12 10

(1) Avec les ressources du pays, ces envois suffiront pour un an. Un employé chargé du magasin et des comptes n'y serait point inutile.

POSTE DE PODOR,

SUR L'ILE AU MORFIL, DANS LA RIVIERE DU SÉNÉGAL.

Un officier du bataillon d'Afrique commandant.	
Un garde-magasin.	1200 liv.
Un chirurgien.	600
Un boucher, à 15 liv. par mois.	180
Un maçon, à 30 liv. par mois.	360
Un gardien de canot, à 6 liv. par mois.	72
TOTAL.	2412 liv.

Nègres employés au poste de Podor.

Un maître de langue, à 9 barres par mois.	108 b.
Un second, <i>idem</i> , à 5 <i>idem</i>	60
Un gourmet, à 5 <i>idem</i>	60
Un boulanger, à 5 <i>idem</i>	60
Un berger, à 5 <i>idem</i>	60
Six Laplots, à 4 <i>idem</i> chacun.	288
TOTAL.	636 b. $\frac{3}{4}$

DÉPENSES GÉNÉRALES.

Pour les journées d'hôpital, déduction faite des retenues.	20000 liv.
Pour l'armement et l'équipement d'un bateau du roi, pendant six mois.	4518 liv.

Coutumes de 1785, payées en 1786.

Pour la coutume payée à Damel (1), roi de Cayor, et celle de la reine Comdama pour la liberté des salines, le repas compris, la somme de.	3589l. 15s. 6d.
Pour la coutume payée à Brak (2), roi du pays de Walos, ainsi que les présens à ses princes et à ses officiers, la somme de.	4915 19 8
<i>Ci.</i>	8505l. 15s. 2d.

(1) La coutume de 1785 lui a été payée cette année lors de son entrevue avec M. le chevalier de Boufflers. Les coutumes se paient en marchandises, qui sont fournies par la compagnie : chacune revient au roi à la somme portée en marge.

(2) On lui doit ses coutumes depuis 1784.

<i>De l'autre part.</i>	85051. 15s. 2d.		
Pour la coutume et présens à Almamy (1), grand maraboux et roi du pays de Fouls ou Poules, ainsi qu'à ses différens princes, la somme de.	4333	4	3
Pour les coutumes et présens aux différens rois et princes de Galam (2), la somme de.	3176	9	11
Aux otages de Galam, pendant leur séjour au Sénégal, pour leur habillement (3), la somme de.	481	5	"
Pour les frais du voyage de Galam, qui consistent dans l'armement et la subsistance du bâtiment du roi, la somme de.	6438	12	4
Pour la coutume d'Alikoury (4), maure, roi de la tribu des Trarzas, et les présens aux autres différens princes de ladite tribu, la somme de.	11347	"	11
Pour la coutume d'Hamet de Moktar (5), maure, roi de la tribu des Braknas, ainsi que les différens présens à lui et à son frère, la somme de.	5598	1	1
Au même, pour lui tenir lieu de ses soupers annuels au fort de Podor, la somme de.	550	"	"
Pour les présens extraordinaires qui se font aux princes et à leurs envoyés lorsqu'ils viennent au Sénégal.	4078	4	9

I L E D E G O R É E.

Pour coutumes et présens aux différens princes voisins, la somme de.	2484	"	"
TOTAL.	<u>469921.</u>	<u>13s.</u>	<u>5d.</u>

Dépenses extraordinaires pour les différens couriers.

Pendant les six premiers mois, cette dépense a monté, pour le Sénégal, Gorée et Podor, à la somme de. 1000 liv.

(1) Coutume de 1786; elle se paie en montant à Galam.

(2) *Idem.*

(3) Cette dépense devait être à la charge de la compagnie, puisque ces otages n'étaient venus au Sénégal que pour répondre du bâtiment qui a passé l'hiver à Galam, et qui n'en est pas encore revenu.

(4) Coutume de 1786. Le roi vient lui-même au Sénégal prendre sa coutume.

(5) *Idem.*

RÉCAPITULATION. — SÉNÉGAL ET GORÉE.

DÉPENSES.

	SUIVANT L'ÉTAT ACTUEL.	SUIVANT L'ÉTAT DU ROI.
Officiers militaires.....	27400 " "	26400 " "
Officiers d'administration et bureaux.....	27680 " "	23700 " "
Troupes (1) et ouvriers d'artillerie.....	109103 " "	106739 " "
Officiers de port.....	6120 " "	4000 " "
Missionnaires.....	5400 " "	5400 " "
Officiers de santé (2).....	8100 " "	8100 " "
Logemens.....	6900 " "	8720 " "
Journées d'hôpitaux.....	20000 " "	20000 " "
Subsistance des troupes, entretenus, ouvriers blancs, noirs et autres rationnaires.....	191554 " "	172070 " "
Travaux du fort, des bâtimens civils, travaux de l'artillerie, du port, ouvriers blancs et habitans entretenus. . . 22532 " "		
Dépense des 6 premiers mois. Achat des carreaux. . . 93 6 8		
Armement d'un bateau du roi pour six mois.... 4518 " "	33326 19 6	39000 " "
Entretien d'Albreda..... 1500 " "		
Entretien de Gambia..... 4683 12 10		
Contumes, présens annuels et extraordinaires, et dépense du voyage de Galam.....	46992 13 5	36153 9 4
Couriers du Sénégal, de Podor et Gorée, pendant les six premiers mois.....	1000 " "	
Dépenses imprévues.....	12000 " "	6000 " "
Sommes totales en argent.....	495576 12 11	456282 9 4

PAIEMENS EN BARRES.

MONTANT des barres réduites en livres tournois, à raison de 4 liv. 16 sous la barre.

	DÉPENSES.		SUIVANT L'ÉTAT ACTUEL.	SUIVANT L'ÉTAT DU ROI.
	Suivant l'état actuel.	Suivant l'état du roi.		
Total des paiemens en barres (3). 4640				
Dépense de chaux et de briques, payée en barres (4). . . 634	5274	3460	25315 4 "	16608 " "
Rapport des sommes payées en argent, ci.....			495576 12 11	456282 9 4
Total des dépenses générales en argent.....			510891 16 11	472890 9 4

Dans la suite, la compagnie fut chargée des dépenses coloniales; elles furent réduites, comme on l'a vu dans mon discours préliminaire, à la somme de 302161 liv.

(1) On n'a point compris dans les troupes ici, la levée, l'entretien, les menues fournitures et le transport des hommes de recrue, non plus que les 7164 liv. de masse payables en France.

(2) Il y a erreur ici de 500 liv. L'état du roi ne porte que 7500 l. pour ces officiers de santé, mais la dépense ici monte à 8100 liv.

(3) C'est la dépense de l'année.

(4) Cette dépense de chaux et briques n'est que celle des six premiers mois.

Nota. J'aurais pu rectifier quelques erreurs de calcul qui se sont glissées dans cet état; mais je le donne tel qu'il me fut remis par l'administration à l'île Saint-Louis.

TABLE

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS CE VOLUME.

ÉPITRE DÉDICATOIRE.	Page j
DISCOURS PRÉLIMINAIRE.	iiij
CHAPITRE PREMIER. <i>Le Cap-Blanc et ses environs. Dangers de cette navigation. Les Maures qui campent sur la côte, sont barbares et cruels. Naufrage de M. de Brisson.</i>	Page 1
CHAP. II. <i>Ile d'Arguin. Portendick. Tableau historique des différentes nations qui ont occupé ces deux places. Elles sont abandonnées par les Français. Commerce et pêche des Européens.</i>	21
CHAP. III. <i>Le Cap-Verd. Ile de Gorée. Époque de sa découverte. Historique de sa possession par les nations européennes. Description de son territoire. Mœurs et commerce de ses habitans.</i>	36
CHAP. IV. <i>Dépendances de l'île de Gorée. Rufisque. Portudal. Joal. Communication de Gorée au Sénégal, par terre.</i>	46
CHAP. V. <i>Des royaumes sur la côte de Gorée. Cayor. Baol. Sin. Salum.</i>	53
CHAP. VI. <i>Rivière de Gambie. Son embouchure. Sa source. Premiers établissemens des Européens sur ses bords. Royaumes qui les partagent. Mœurs et coutumes des habitans. Productions du pays.</i>	65
CHAP. VII. <i>Établissemens des Européens dans la rivière de Gambie. Leurs changemens à différentes époques. Sur la liberté du commerce. Ses effets funestes. Projet de neutralité permanente entre la France et l'Angleterre pour cette partie du Monde. Commerce d'importation et d'exportation. Causes de sa décadence.</i>	76
CHAP. VIII. <i>Communication par terre, d'Albréda à Cachaux. Description du pays. Mœurs, usages, religion des habitans. Objets de commerce.</i>	86

CHAP. IX. <i>Des îles des Bissagots. Leur découverte. Histoire du pays. Leurs habitans. Les nègres Balantes.</i>	98
CHAP. X. <i>Ile des Bissaux, découverte par les Normands. Établissement des Portugais. Leurs prétentions. Rétablissement du comptoir des Français. Description de l'île, son territoire, ses productions, Religion, mœurs et usages de ses habitans. .</i>	109
CHAP. XI. <i>De l'île de Boulam. Sa description. Avantages qu'elle présente. Productions du pays. Naissance et chute de l'établissement anglais.</i>	123
CHAP. XII. <i>Rivières qui forment l'archipel des Bissagots. Pays qu'elles traversent. Habitans de leurs rives.</i>	131
CHAP. XIII. <i>Des îles de Loss ou des Idoles. De quelques animaux. Le crocodile ou cayeman, l'éléphant, le cheval marin. . .</i>	138
CHAP. XIV. <i>Rivière de Serre-Lionne. Époque de sa découverte. Expéditions isolées des Européens. Établissements partiels. Projets de colonisation. Établissement français. Établissement de la société anglaise. Examen de ses ressources et de ses projets. Considérations générales sur les établissemens à former, et sur les mesures à prendre pour la prospérité du commerce de ces côtes.</i>	146
CHAP. XV. <i>Productions des rives de Serre-Lionne. Leurs habitans. Forme du gouvernement des différens peuples. Leurs mœurs. Leurs usages civils et militaires. Conclusion.</i>	172
CHAP. XVI. <i>Description de la barre du Sénégal et des rives de ce fleuve jusqu'à l'île Saint-Louis. Précautions à prendre pour passer la barre. Un mot sur les pirogues des nègres. . . .</i>	200
CHAP. XVII. <i>Description de l'île Saint-Louis, sur le Sénégal. Son administration civile, militaire et judiciaire.</i>	206
CHAP. XVIII. <i>Cours du Sénégal : il ne faut pas le confondre avec le Niger. Sa navigation. Ses îles principales.</i>	226
CHAP. XIX. <i>Peuples qui occupent les rives du Sénégal. Royaumes et habitans de la rive gauche. Gouvernemens, mœurs, usages, productions et commerce.</i>	234
CHAP. XX. <i>Des Maures qui occupent la rive droite du Sénégal. Leur origine, leurs usages, leurs mœurs, leur religion, leur</i>	

<i>langage. Ils font exclusivement le commerce de la gomme. Nature et résultats de ce commerce. Description de l'arbre qui produit la gomme.</i>	245
CHAP. XXI. <i>Voyage par terre, de l'île Saint-Louis, sur le Sénégal, à Galam.</i>	270
§. I ^{er} . <i>Royaume de Cayor.</i>	273
§. II. <i>Royaume de Yolof.</i>	281
§. III. <i>Royaume de Barre ou Manding.</i>	291
§. IV. <i>Royaume de Bambouk.</i>	297
§. V. <i>Royaume d'Youly.</i>	303
§. VI. <i>Royaume de Mériné.</i>	309
§. VII. <i>Royaume de Bondou.</i>	314
§. VIII. <i>Extrait du journal de Sidy - Carachi, marabou maure, sur son retour de Galam à l'île Saint-Louis; note des heures de marche pour fixer la distance de la route; lettres de Sirman-Sombont, prince de Galam, et de Rubault à M. Durand, suivies de ses réponses.</i>	324
§. IX. <i>Situation de Rubault à Galam lors de mon départ de l'île Saint-Louis. Époque de mon embarquement. Dispositions que j'avais prises pour le départ de la flotte; elle arrive trop tard à Galam; Rubault n'existait plus; ses esclaves l'avaient tué, et avaient mis au pillage la maison qu'il habitait.</i>	340
§. X. <i>Réflexions générales sur ce voyage.</i>	343
CHAP. XXII. <i>Rivière Féléme.</i>	347
CHAP. XXIII. <i>Historique sur les royaumes de Galam, Kassou et Tombut. Cataractes de Felou et de Govina. Commerce. Mines d'or. Établissements: succès ou revers qu'ils ont éprouvés.</i>	351
CHAP. XXIV. <i>Royaume de Bambouk. Mines d'or. Projets d'exploitation.</i>	362
CHAP. XXV. <i>Observations générales sur les peuplades d'Afrique. Ce qu'elles ont acquis ou perdu par leurs rapports et leurs liaisons avec les Européens.</i>	368
CHAP. XXVI. <i>Sur les avantages ou les inconvéniens de la liberté du commerce aux côtes occidentales d'Afrique.</i>	379
CHAP. XXVII. <i>Relation de mon naufrage.</i>	395

ERRATA.

- DISCOURS PRÉLIMINAIRE , page xvj , ligne 27 , *au lieu de pour* , lisez : par.
- Page xxij , ligne 11 , *au lieu de j'étais alors* , lisez : j'étais lors de sa création.
- Page 23 , ligne 2 , *au lieu de Cap Nürck* , lisez : Cap Mirick.
- Page 53 , ligne 22 , *au lieu de Tinmacodon* , lisez : Tinmacodou.
- Page 60 , ligne 27 , *au lieu de Siratique* , lisez : Siratick.
- Idem* , ligne 28 , *au lieu de Bourbagenotof* , lisez : Bourba-Yolof.
- Page 67 , ligne 22 , *au lieu de Badisson* , lisez : Badisson.
- Idem* , ligne 25 , *au lieu de Couhan* , lisez : Couhau.
- Idem* , ligne 27 , *au lieu de Ouli* , lisez : Oubi , et de même à la ligne 34.
- Page 67 , ligne 25 , *au lieu de Berôsset* , lisez : Bérôfet , et *au lieu de Iudemba* , lisez : Indemba.
- Page 75 , ligne 12 , *au lieu de Bondon* , lisez : Bondou.
- Page 85 , ligne 5 , *au lieu de statées* , lisez : slatées , et partout où vous trouverez ce mot.
- Idem* , ligne 9 , *au lieu de Schétoulon* , lisez : Schétoulou.
- Page 94 , ligne 20 , *au lieu de Longams* , lisez : Lougams , et partout où vous trouverez ce mot.
- Page 105 , ligne 16 , *au lieu de paguayes* , lisez : saguayes.
- Page 117 , ligne 8 , *au lieu de Laplots* , lisez : Laptots , et partout où vous trouverez ce mot.
- Page 119 , ligne 20 , *au lieu de Bombalon* , lisez : Bombalou , et partout où vous trouverez ce mot.
- Page 123 , ligne 13 , *au lieu de Desmence* , lisez : Desmanetz.
- Page 152 , ligne 6 , *au lieu de presque tous y périrent au mois* , etc. lisez : presque tous y périrent. Au mois , etc.
- Page 294 , ligne 26 , *au lieu de cuillère* , lisez : cuiller , et de même ligne 29.
- Page 317 , ligne 8 , *au lieu de il ne me reste plus rien dans cette circonstance* , lisez : il ne me reste plus rien. Dans cette circonstance.
- Page 347 , ligne 10 , *au lieu de Jalloakadou* , lisez : Jallonkadou.
- Page 397 , ligne 14 , *au lieu de dans* , lisez : devant.